







ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

TOME LIII

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C^o
Rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

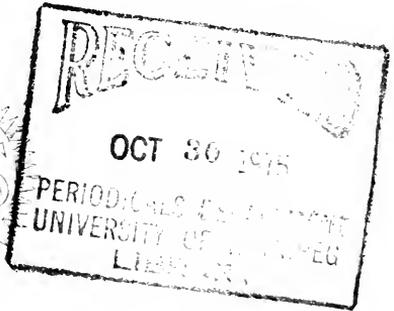
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXVIII^e ANNÉE

TOME LIII. — JANVIER-AVRIL 1891



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

32, RUE BONAPARTE, 32

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

LOURDES DEVANT LA SCIENCE

(Troisième article.)

I

La suggestion, nous l'avons vu, malgré des phénomènes qui semblent tenir du prodige, n'a qu'un champ limité et, de l'aveu même de ses praticiens les plus expérimentés, demeure impuissante devant une lésion organique. Si l'agent mystérieux qui guérit les malades à Lourdes, s'arrêtait, lui aussi, devant cette barrière, et n'exerçait son action curative que sur des troubles fonctionnels, la question serait, en partie du moins, à peu près tranchée. Nous nous inclinierions sous la loi de l'évidence, et, de ce chef particulier, nous reconnaitrions l'erreur qui nous fit prendre pour miracles certaines guérisons où Dieu, la Vierge et les saints, n'avaient rien à voir. En sommes-nous réduits à cette extrémité plus ou moins humiliante? Tel serait bien l'avis de la nouvelle école de thérapeutique suggestive. Nous avons vu avec quelle désinvolture, ou plutôt avec quelle légèreté, elle exécute en bloc les miracles de Lourdes et les relègue tous dans le domaine, aujourd'hui pleinement exploré, de l'hypnotisme et de l'auto-suggestion. C'est ainsi qu'en voulant tout prouver, elle ne démontre rien du tout, puisque, de son propre aveu, il suffirait d'un agent supérieur en puissance à l'hypnose pour opérer des cures impossibles à celle-ci et, par là même, révéler une action que n'expliqueraient pas les seules forces de la nature. Le surnaturel garderait ainsi ces positions, d'où le rationalisme et la libre pensée auraient tant de joie à le chasser pour toujours. Il les garde, en effet, comme nous allons le voir, et tout savant de bonne foi sera de notre avis, s'il lui plaît d'examiner les faits avec impartialité, et

d'apprécier les choses avec un esprit aussi libre de préjugés aveugles que de craintes pusillanimes.

Mais, avant de passer outre, nous aurions bonne envie d'examiner ce qu'il y a de réel au fond de toutes ces guérisons, dont les suggestionneurs ne cessent depuis quelques années de nous redire les merveilleux détails. S'il fallait tenir pour vrai tout ce qu'ils nous racontent, nous en viendrions à ne plus comprendre qu'il puisse encore exister par le monde des névropathes, des hystériques, des infirmes voués à d'atroces douleurs, quand il suffirait d'un court sommeil hypnotique ou d'une auto-suggestion toujours facile pour rendre à tant de malheureux la joie avec la santé. Nous avions cru nous-mêmes à la réalité de ces cures ; mais, en y regardant de plus près, c'est à dire en réduisant à leur juste valeur les effets de la thérapeutique émotionnelle et suggestive, nous avons vu tomber une bonne part de nos illusions, et notre scepticisme n'est pas loin d'être complet.

Si l'on entend par guérison une amélioration dans l'état d'un malade, ou la disparition de quelques-uns des troubles dont un système nerveux détraqué était le siège ou la cause, nous reconnaissons, dans ces limites, l'efficacité possible de la suggestion. Encore faut-il que le sujet soit suggestible, ce qui n'arrive pas toujours, malgré l'affirmation de l'école de Nancy, contredite, du reste, par celle de Paris.

Et, soit dit en passant, cet antagonisme, qui vient d'éclater d'une manière presque violente en pleine cour d'assises, devrait faire réfléchir certains esprits, trop faciles à séduire, quand au bout d'une doctrine scientifique ils entrevoient une objection à la vérité religieuse. Voilà les maîtres en présence. Il s'agit d'un point fondamental en matière de suggestion. Une vie dépend de la réponse que la science va donner aux questions d'un président, en face d'un jury prêt à rendre son verdict d'une affaire d'assassinat. La science, c'est d'un côté M. Liégeois, de l'autre, M. Brouardel, ce dernier au moins hors de pair comme savoir et comme expérience. Or, ils ne parlent que pour se donner mutuellement le plus formel démenti. L'un soutient la suggestion du crime ; l'autre nie, avec non moins d'énergie, la réalité des prétendus états de condition seconde, pendant lesquels une action suggérée

serait fatalement accomplie. Nous concevons l'hilarité d'un auditoire, mis en belle humeur par ce duel des deux facultés ; mais ce que nous cessons de comprendre, c'est l'accord de ces écoles rivales pour assurer, en vertu de principes contradictoires, que l'hypnotisme a détrôné le miracle, et spécialement celui qui prétend régner à Lourdes.

Nous avons pris la peine d'étudier avec quelque soin les deux ouvrages où M. Bernheim a consigné les résultats de sa clinique suggestive¹. Plus de deux cents cas y sont décrits avec un soin presque minutieux. Chacun d'eux est accompagné de son diagnostic. Or, nous défions tout médecin sérieux d'établir un parallélisme quelconque entre les procès-verbaux de Nancy, et ceux que dresse à Lourdes une science qui, pour être croyante, est bien loin d'être crédule. Nous cherchons en vain, dans les registres de Nancy, une seule guérison de grande névrose que l'on puisse appeler radicale et définitive. Après avoir constaté la disparition de quelques symptômes, ou l'inhibition de quelques crises, on se contente d'inscrire le cas au rôle des guérisons. Jamais on n'apporte une preuve démonstrative de la persistance d'un état qui peut n'être qu'accidentel, comme, du reste, M. Bernheim lui-même l'avoue pour bon nombre de malades. Là où le praticien de Nancy écrit : guérison, nul témoin autorisé de Lourdes n'écrirait : miracle. Il exigerait au moins une enquête qui suivit le prétendu guéri un peu plus loin que le seuil de l'hôpital, où la suggestion croit avoir produit de si merveilleux effets. Alors seulement on aurait le droit de conclure à la disparition de toute modalité morbide, et, par conséquent, à la guérison radicale d'un système nerveux affecté de troubles fonctionnels. Or, dans une foule de cas, les accès reviennent après un temps plus ou moins long, et nous en sommes à chercher, dans la longue liste de M. Bernheim, un seul fait d'hystérie convulsive, de chorée et autres troubles nerveux, d'origine diverse, guéri par suggestion, et dont le sujet ait été suivi assez longtemps après cette cure prétendue pour donner au guérisseur le droit d'assurer que les accidents ne reviendront plus. Presque toujours, le

1. *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique*, 1 vol. in-12. 2^e éd., 1888. — *Hypnotisme, suggestion, psychothérapie*, 1 vol. in-8, 1891.

savant docteur se contente de dire : « le malade sort de l'hôpital guéri, la guérison se maintient. » Combien de temps ? C'est son secret. Il ne peut être question que de semaines ou de mois, puisque le traitement et le brevet de guérison portent des dates fort rapprochées. Cela suffit-il pour inscrire au compte de la suggestion une victoire complète ? Non, certes, et ce n'est pas ainsi que l'on procède à Lourdes. Avec plus de réserve et, ajoutons aussi avec plus de modestie, on appelle amélioration, cette disparition de troubles divers, et l'on remet au temps le soin de révéler le véritable caractère d'un phénomène qui peut n'être que passager.

Du reste, M. Bernheim lui-même a bien ses heures de doute. Il n'est pas rare de trouver dans le procès-verbal de ses observations, des phrases comme celle-ci : « L'amélioration se maintiendra-t-elle ? » Ou encore : « La suggestion a produit une amélioration notable. Prolongée plus longtemps, aurait-elle amené une guérison définitive?... »

Le procédé psychothérapeutique appellerait aussi des réflexions qui, dans la matière, ont bien leur importance. M. Bernheim y voit une sorte d'éducation du système nerveux. Il s'agit, en effet, de lui désapprendre cette modalité fonctionnelle anormale et de le ramener à son équilibre naturel. Aussi le travail de suggestion devient-il souvent long et difficile. Il faut en adapter le mode à l'individualité psychique du sujet, atteindre en lui la fibre suggestible, déjouer quelquefois ses ruses et résister à la contre-suggestion. Souvent ce ne sera qu'après des séances répétées pendant des semaines, des mois ou même des années, que la maladie cédera, ou semblera céder, au pouvoir de l'opérateur.

Les guérisons de Lourdes ne s'environnent pas d'un appareil aussi laborieux et, surtout, n'exigent pas de ces adaptations savantes aux individualités psychiques. De ce chef elles se distingueraient encore essentiellement de tous les phénomènes de clinique suggestive. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'avoir réduit un peu à leurs justes proportions les merveilles de la psychothérapie. Aussi bien n'est-ce pas sur des guérisons de ce genre que nous établissons le fait du miracle à Lourdes. Mais, avant de le démontrer, il im-

porte de préciser aussi rigoureusement que possible les caractères d'un événement miraculeux.

II

L'Église n'admet pas facilement ce qu'on appelle un miracle : elle en reconnaît non seulement la possibilité, mais encore l'existence. Elle est fondée elle-même sur une série de faits merveilleux et de prodiges où se révèle l'action de Dieu seul. Aussi a-t-elle tracé des règles d'une admirable sagesse pour guider les fidèles dans une voie qui n'est pas sans péril, étant donnée la tendance d'un grand nombre d'esprits à assigner une cause surnaturelle aux événements dont-ils ne voient que le côté mystérieux.

Le miracle, pour elle, est une manifestation extraordinaire de Dieu, par une œuvre sensible que nul agent créé ne peut produire. Ce n'est donc pas, comme on le répète trop souvent, une transgression ou une suspension des lois de la nature, mais un fait qui est à sa place dans les décrets de Dieu, comme les événements dépourvus de tout caractère miraculeux. Il est extraordinaire quant au monde physique, auquel il appartient, en ce sens que le jeu naturel et continu des causes secondes, ordonnées dans cette sphère, ne l'engendre pas. Il est extraordinaire, quant au monde moral, en ce sens qu'il n'y est ni journalier, ni fréquent. Mais il est ordinaire aussi dans ce deuxième monde, parce qu'il est nécessaire à l'éducation religieuse de l'homme¹. Il se rattache ainsi essentiellement, et d'une manière principale, au plan divin. Ce sont là des notions élémentaires qu'il ne faut point perdre de vue, afin de ne pas s'exposer, d'une part à multiplier mal à propos le miracle, et de l'autre à le méconnaître quand Dieu juge opportun de le faire éclater.

Tous les miracles ne se présentent pas avec le même caractère de puissance dans leur cause et de merveilleux dans leur ensemble ou leurs résultats. Il en est que la nature entière ne saurait produire, et qui réclament absolument l'intervention du Créateur. C'est là le premier ordre de prodiges.

1. Cf. *Le Miracle et ses contrefaçons*, par le P. J. de Bonniot.

D'autres pourraient être attribués à des créatures, inférieures à Dieu, mais supérieures à l'homme. C'est le second ordre. Enfin il est des phénomènes qui ne dépassent par eux-mêmes ni la puissance de l'homme ni celle de l'art, et ne sortent pas essentiellement du cadre des événements ordinaires ; mais un concours spécial de circonstances, dont ils sont accompagnés, les fait cependant recevoir au nombre des miracles. C'est là ce qu'on peut appeler la troisième espèce¹.

Les premiers portent en eux-mêmes une telle empreinte de la divinité, qu'il suffit de la saine raison pour le reconnaître. Nul n'hésitera, devant la résurrection d'un mort, à dire que Dieu se manifeste là par un prodige qui dépasse toute puissance créée. Les seconds pourraient être confondus avec les œuvres du mauvais esprit, si un examen attentif des circonstances, des moyens et du but ne permettait de discerner le vrai du faux et le divin du diabolique. Quant aux troisièmes, la sagesse de l'Église ajoute encore des conditions qui rendent l'erreur impossible et écartent toute confusion entre le miracle, s'il existe, et les effets de l'art ou le résultat des forces de la nature.

Les guérisons appartiennent généralement à ce troisième ordre de prodiges. Tel est aussi le genre de faits merveilleux dont Lourdes est le théâtre. Pour en défendre victorieusement l'authenticité et le caractère surnaturel, il nous suffira d'appliquer à quelques-uns d'entre eux les règles proposées par Benoît XIV et admises par l'Église comme base de procédure dans les causes de béatification. Nous osons mettre au défi quelque médecin que ce soit de se montrer plus exact et plus sévère dans l'appréciation d'un fait, comme aussi, pourvu qu'il soit logique et de bonne foi, de refuser à ce fait le caractère surnaturel, s'il réalise les conditions exigées par Benoît XIV. Elles sont au nombre de sept, et chacune d'elles est reconnue comme indispensable pour une conclusion sérieuse et définitive.

Il faut, en premier lieu, que les infirmités soient considérables, dangereuses, invétérées, qu'elles résistent à l'effica-

1. Bened. XIV. *De Servorum Dei Beatificatione*, lib. IV. Par. I, cap. VIII.

cité des remèdes reconnus aptes à les guérir, ou du moins qu'il soit long et difficile, avec ce secours, d'en extirper la cause. Aussi l'Église, avant de prononcer, a-t-elle recours à la science médicale dans ses représentants les plus intègres et les plus habiles. N'est-ce point-là ce qui se passe à Lourdes? A-t-on jamais entendu crier miracle pour une céphalalgie légère, un rhume, une extinction de voix, un malaise, disparus devant la grotte? Trouvera-t-on consignée, sur le registre des faits miraculeux, la guérison d'une maladie, grave en elle-même, mais sur laquelle aucun homme de l'art n'avait donné son avis? Non, certes, et l'autorité religieuse n'accepte pas la responsabilité de cures dont rien ne garantit le sérieux et la vérité.

La seconde condition requise, c'est que la maladie ne soit pas arrivée au dernier période de son développement normal, de telle sorte que l'on puisse prévoir, comme imminente, la période de délire. L'amélioration survenue à la suite d'une crise, peut être fort naturelle : aussi ne saurait-on y voir un vrai miracle, alors même qu'elle coïnciderait avec la prière et l'intercession des saints. Mais, il en va tout autrement, si la guérison survient quand le mal est en pleine croissance. Il est de sa nature d'envahir de plus en plus l'organisme et d'atteindre son point culminant. Un arrêt subit dans ce mouvement progressif n'entre pas dans les prévisions ordinaires de la science, et peut ainsi fournir une excellente présomption en faveur du miracle.

Il faut, en troisième lieu, que l'on n'ait pas encore employé les moyens dont la médecine fait usage, ou du moins qu'on soit assuré, par le temps et les circonstances, que leur vertu ne peut influer dans le bien-être et la guérison du malade.

La suggestion est un de ces moyens, dont use une thérapeutique quelque peu fin de siècle. Nous avons délimité le champ de son action et nous avons pu constater que les lésions organiques échappaient à son pouvoir.

Une quatrième condition, et des plus importantes, c'est que la guérison soit instantanée, c'est-à-dire que le mal disparaisse tout à coup, au lieu de diminuer par degrés comme dans les opérations de la nature. Il s'agit ici, non pas seulement d'une instantanéité physique, mais aussi d'une instan-

tançité morale. Il suffit que la science autorisée atteste que telle maladie, surtout quand elle implique une lésion organique, ne saurait faire place à la santé en un laps de temps aussi restreint. Si du soir au matin, ou même dans les vingt-quatre heures, un poumon ravagé par la tuberculose est rendu à son état normal, nul médecin sérieux n'hésitera à dire qu'une pareille guérison porte un véritable caractère d'instantanéité, car la nature médicatrice n'opère jamais en aussi peu de temps une semblable reconstitution d'organe délabré.

Cette guérison ne doit pas être seulement rapide, elle doit être entière et parfaite: une délivrance ébauchée ne serait point digne du nom de miracle. Cependant, alors même que les suites de l'infirmité disparue persisteraient quelque temps, telles que la fatigue, la faiblesse, ou une cicatrice s'il s'agit d'une blessure, le fait n'en serait pas moins miraculeux.

L'Église demande encore que le rétablissement de la santé ne puisse être mis au compte d'une crise salutaire. Telle serait une hémorrhagie, une évacuation d'humeurs, ou toute autre révolution sensible qui n'aurait pas le caractère de symptôme dangereux; car, dans ce dernier cas, la crise ne servirait qu'à prouver d'une manière plus éclatante la réalité du miracle.

Enfin la septième condition veut que la santé demeure constante et que la rechute n'arrive pas tout à coup. Cependant une maladie vraiment nouvelle, survenant après une guérison déjà obtenue, ne saurait être considérée comme une récurrence. Néanmoins l'Église se montrera très difficile alors, et, pour admettre l'existence d'un miracle, demandera qu'on lui démontre d'une manière évidente, que la rechute n'est pas une suite, une variation ou une forme de l'infirmité première, mais une maladie essentiellement distincte et sans relation avec celle dont le sujet se croit miraculeusement guéri.

Telles sont les règles, tracées par le grand canoniste qui fut plus tard Benoît XIV, et adoptées par la congrégation romaine dans la procédure si rigoureuse dont elle a coutume d'user, quand il s'agit de la béatification des serviteurs de Dieu. Pas une objection de la science la plus moderne et la plus difficile, ne semble avoir été oubliée, et nous ver-

rons plus loin que les névroses elles-mêmes n'ont pas échappé à la prévoyance de Benoît XIV. D'avance il a fixé les conditions du miracle, dans ces guérisons où l'erreur et la supercherie se glissent trop souvent. Si des catholiques, pleins de zèle, du reste, et dont nous sommes loin de suspecter les bonnes intentions, avaient toujours soumis à ces règles si sages les faits extraordinaires dont Lourdes est le théâtre, peut-être ils auraient quelque peu réduit le nombre des miracles faux ou incomplets, mais à coup sûr ils auraient augmenté devant la science l'autorité de ceux qui sont indéniables, et, par là même, mieux secondé les desseins de Dieu, qui veut démontrer au dix-neuvième siècle l'existence du surnaturel, sous le regard et par l'action de la Vierge immaculée.

III

Nous n'avons plus maintenant qu'à laisser la parole aux hommes de savoir et d'expérience, qui se sont fait une gloire de mettre au service de la vérité un talent dont nul ne contestera l'élévation. Les docteurs de Saint-Maclou, Baissarie, Hélot, Raymond Petit, pour ne citer que ceux-là, ne sont pas sans jouir d'une sérieuse autorité dans le monde médical, et nous n'avons pas ouï dire que leurs assertions aient reçu le moindre démenti, lorsqu'ils ont, après un examen scientifique rigoureux, déclaré que certaines guérisons opérées à Lourdes dépassaient tout ce que l'art et la nature sont capables de produire en ce genre.

Nous allons citer quelques-uns de ces faits, choisis parmi bien d'autres, et dans lesquels la suggestion, de l'aveu même de ses praticiens, n'a rien à faire, puisqu'il s'agit non pas seulement de troubles fonctionnels, mais de lésions organiques.

En 1878, au mois de septembre, Mlle Joachine Dehant, de Waufercé-Baulet, dans le Hainaut, arrive à Lourdes, grâce aux soins charitables de Mme la comtesse de Limminghe. Depuis douze ans, elle avait épuisé à peu près toute la série des souffrances humaines. Le docteur Froidbise, à la veille du départ, constate ce qui suit : « 1° Une luxation de l'arti-

culation coxo-fémorale du côté droit ; 2^o rétraction permanente des muscles tibiaux latéraux de la jambe droite, au point de produire un pied-bot varus accidentel ; 3^o un ulcère couvrant les deux tiers de la face externe de la jambe droite. » Quelques jours après, le 19 septembre, le même docteur « déclare avoir examiné Joachine Dehant, et avoir constaté que les lésions mentionnées dans le certificat précédent ont complètement disparu. Une simple rougeur indique la place de l'ulcère. »

Que s'était-il passé dans l'intervalle de ces deux attestations ? Joachine Dehant avait pris quelques bains dans la piscine de Lourdes. Au neuvième bain, après avoir éprouvé une violente douleur, elle s'était sentie guérie. La hanche et le pied-bot avaient repris leur position normale, l'ulcère avait disparu, laissant une simple rougeur à la place qu'il occupait depuis dix ans. Cette guérison nous offre-t-elle tous les caractères d'un vrai miracle ? Oui, sans doute. Nous sommes en présence d'une maladie grave, les remèdes ordinaires n'ont produit aucun effet, le diagnostic médical est aussi clair et aussi exact que possible, la guérison est instantanée, complète et définitive. Nous possédons ainsi tous les éléments d'une information vraiment scientifique. Mais on dira peut-être que la suggestion et la commotion morale ne sont pas étrangères, dans la réduction de cette contracture et le redressement de ce pied-bot. Ce sont là des résultats d'une violente contraction musculaire hystérique qu'une vive émotion peut faire disparaître subitement. Nous ne le nions pas, malgré le peu de probabilité d'une telle hypothèse dans un cas de luxation qui durait depuis dix ans.

Pour nous le miracle est dans la guérison de cette plaie qui, provenant d'une diathèse ulcéreuse, constitue un état morbide complètement distinct de l'hystérie. Or on n'a jamais vu, sous la simple action de causes naturelles, non seulement le travail d'ulcération s'arrêter, mais l'ulcère lui-même disparaître, les tissus se reconstituer en quelques instants, surtout quand la plaie est tellement profonde que la patiente introduit un jour un dé à coudre tout entier dans une de ses nombreuses ouvertures, et qu'elle ne peut l'en retirer qu'à l'aide de ciseaux, comme l'atteste le docteur

Rosart. Ou les théories de la science médicale ne signifient rien, ou nous avons là un vrai miracle¹.

Mlle Lucie Fauré de Puylaurens (Tarn) est atteinte d'une luxation congénitale des deux têtes du fémur. Depuis vingt-huit ans, son état la condamne à une claudication double, qui rejette violemment le corps d'une hanche sur l'autre. Enfant, elle a été soumise aux divers traitements qui peuvent encore, à ce premier âge, amener une réduction de la luxation. Tout ayant été inutile, la pauvre infirme s'était résignée et, depuis longtemps déjà, quand elle vint à Lourdes, ne songeait plus à demander sa guérison. S'oubliant elle-même pendant son pèlerinage, elle ne songeait qu'à servir les malades. Il faut que ses compagnes la pressent vivement, pour qu'elle se décide à prendre un bain dans la piscine. « Soit, dit-elle, je le ferai; ce sera toujours un bain de dévotion. » Après quelques secondes, sans avoir éprouvé ni émotion, ni secousse, ni douleur, elle se trouve guérie et sort marchant droite et ferme. Le D^r Lagasse, qui l'avait soignée, après un examen minutieux, déclare que « pour les humbles comme pour les savants de bonne foi, une chose si extraordinaire ne s'explique par aucun moyen naturel. » Plus généreux et plus franc que bon nombre de ses collègues, il ajoute : « Il a fallu pour l'accomplir une intervention mystérieuse et surnaturelle. Le fait a existé, il se continue; il est visible pour tout le monde et chaque jour. Je ne veux pas nier l'évidence : je vois, je crois. » Et le D^r Vergez, de son côté, déclare avec sa haute compétence : « que la guérison de Mlle Fauré doit être rangée parmi les actes miraculeux². »

On remarquera que ni l'hystérie, ni la suggestion ne sauraient trouver place dans le fait que nous venons de rapporter. La luxation est congénitale, elle n'est pas une suite de contracture hystérique. Loin d'être sous le coup d'une suggestion quelconque, la malade ne songe même pas à demander sa guérison, et c'est en quelque sorte par pure complaisance qu'elle consent à se plonger dans la piscine. Un tel fait repousse toute interprétation tirée de la névrose, ou des effets de l'imagination sur l'organisme. Il n'y a place que pour le

1. *Annales de N.-D. de Lourdes*, octobre et novembre 1878.

2. *Annales de N.-D. de Lourdes*, février 1884.

miracle, et tout homme sensé le reconnaîtra, s'il veut loyalement regarder et dire ce qu'il a vu.

Une guérison non moins remarquable, et qui fut de la part de l'autorité ecclésiastique l'objet d'une information canonique, c'est celle qu'on a justement nommée *le Miracle de l'aiguille*. En 1879, Mlle Célestine Dubois s'enfonce dans la main gauche une aiguille qui pénètre profondément dans l'éminence thénar, à la racine du pouce, d'avant en arrière et de dedans en dehors. La partie saillante encore au dehors peut être saisie, mais l'aiguille casse et la moitié reste enfoncée dans la main. Plusieurs fois les chirurgiens constatèrent sa présence et tentèrent l'extraction sans pouvoir réussir. Pendant près de sept ans, Célestine Dubois souffrit de vives douleurs, quoique d'une façon intermittente. La main enflait assez souvent, et les doigts contracturés finirent par refuser de s'ouvrir. Or, dans un pèlerinage à Lourdes, cette main malade est plongée trois fois dans l'eau des piscines. A la première, les doigts contractés s'ouvrent presque entièrement; à la seconde, l'aiguille apparaît dans presque toute sa longueur sous l'épiderme de la phalangeôte du pouce; à la troisième, elle émerge d'environ un centimètre tout à l'extrémité du pouce, et la personne qui assistait Célestine Dubois peut facilement la retirer. Le tout s'était passé dans quatre minutes.

Ce fait, au premier abord, paraîtra peu significatif. La sortie d'une aiguille, à quelque profondeur qu'elle ait pénétré sous la peau, est chose toute naturelle, et même on peut dire qu'elle est de règle constante. Mais il semble que la Providence ait voulu, dans un fait si ordinaire, accumuler l'extraordinaire et forcer la science à cet examen minutieux, dont elle se passe trop souvent, avant de rendre ses arrêts contre le miracle. Huit docteurs en médecine se sont occupés de cette guérison. Leur rapport médical conclut à l'impossibilité de donner à ce fait une explication naturelle. L'aiguille est sortie? Oui, mais après un séjour de sept années dans les profondeurs des tissus, où elle devait être solidement fixée. Comment s'est-elle détachée? Par le fait, peut-être, de contractions musculaires plus accentuées dans le mouvement du voyage. Mais, précisément, l'aiguille a cheminé dans la région

de la phalange et de la phalangette, où manque le tissu musculaire contractile. Arrivée sous l'épiderme, au niveau de l'articulation de la première phalange avec la seconde, au lieu de se dégager et de sortir, elle continue son chemin sous-épidermique, suit la face palmaire du pouce, qui décrit une courbe très marquée, et, contre toutes les lois de propulsion musculaire et de résistance des tissus, va se présenter à l'extrémité du pouce, après avoir effectué un trajet de près de huit centimètres. Cet espace, relativement considérable, est parcouru en moins de trois minutes, ce qui paraît justement en dehors de l'ordinaire aux docteurs Viardin et Forest¹ chargés de l'enquête médicale.

Dans ce nouveau cas, il faut l'avouer, rien ne manque pour assurer à la procédure les conditions d'indépendance, d'impartialité, de science et de discussion contradictoire capables de satisfaire les plus exigeants. Le fait est palpable et visible, le sujet ne présente aucun trouble nerveux, les experts sont nombreux et autorisés, les témoins dignes de foi, le tribunal régulièrement constitué. Que faut-il de plus pour rendre une sentence en pleine connaissance de cause? Ni M. Bernheim, ni M. Charcot, ni M. Luys ne donnent pareilles preuves du sommeil de leurs cataleptiques et de la guérison de leurs suggestionnés. Aussi tout homme, que le parti-pris n'a pas frappé de cécité volontaire, conclura avec M. le D^r de Saint-Maclou : « Tout est *naturellement* impossible dans le fait dont les recherches de la commission d'enquête ont cependant établi clairement la réalité, et, si récalcitrant qu'on soit, il faut bien s'incliner devant ces paroles qui viennent de l'évêché de Troyes : « Ici, *le miracle ne saurait être révoqué en doute.* »

L'ataxie locomotrice est une de ces infirmités que ni la suggestion, ni les émotions vives ne sauraient guérir. Les partisans de la psychothérapie le reconnaissent, et nous avons vu plus haut M. Bernheim le déclarer hautement. Dans l'état actuel de la science, le diagnostic de cette affection est des mieux étudiés ; mais la thérapeutique ne dispose encore d'aucun moyen pour arrêter la marche progressive

1. *Annales de N.-D. de Lourdes*, décembre 1887.

et envahissante de cette maladie, dont l'issue est fatale, après un temps plus ou moins long. En supposant même que l'art vienne à découvrir le secret d'une guérison, jusqu'ici réputée impossible, ce ne sera jamais ni dans un jour, ni dans un mois, qu'il obtiendra le rétablissement d'un organisme aussi profondément lésé que celui d'un ataxique.

Or, le 20 août 1889, Pierre Delanoy, atteint, depuis six ans, d'ataxie locomotrice progressive des mieux caractérisées, se relève subitement et définitivement guéri, à Lourdes, sur le passage du Saint-Sacrement. Toute action médicatrice naturelle est ici supprimée : le malade n'avait ni bu de l'eau de la grotte, ni pris un bain dans la piscine; il s'était contenté de baiser la terre, de se prosterner et de dire tout haut : « Notre-Dame de Lourdes, guérissez-moi, s'il vous plaît, et si vous le jugez nécessaire. »

Ce miracle, nous n'hésitons pas à le dire, est un des plus remarquables et des mieux établis, au double point de vue de la certitude et du caractère qu'il convient de lui attribuer. Un rapport magistral de M. le professeur Raymond Petit, vrai modèle d'analyse médicale et scientifique, ne laisse debout aucune objection, aucun doute, aucune hypothèse, contraires à la réalité du fait et au merveilleux de la guérison¹.

On n'a pas répondu à cet exposé lumineux fait par un homme dont nul ne contestera le savoir et la sincérité. C'est qu'il n'y a rien à répondre, parce que tout est rigoureusement établi sur des preuves sans réplique possible. Pierre Delanoy souffrait bien depuis 1883 d'une maladie lente et progressive. Quelle était cette maladie? Quatorze médecins de Paris sont unanimes à l'appeler ataxie locomotrice. Qu'on le remarque bien, ces médecins sont tous des praticiens éminents, tels que MM. Charcot, Ball, Empis, Rigal, Gallard, Laboulbène, Ferréol, Gérin-Roze, Buequoy, Sée, Durand-Fardel, Dujardin-Beaumetz et Mesnet. Ils avaient étudié de près et longtemps leur malade, puisque Pierre Delanoy avait été seize fois hospitalisé dans les hôpitaux de Paris. Jamais plus de savoir ne s'était réuni pour porter un diagnostic médical. En 1889, l'infirmes entrait dans la troisième période

1. *Annales de N.-D. de Lourdes*, novembre, décembre 1889, janvier 1890.

de sa maladie, après avoir subi, du reste, sans succès les divers traitements en usage, depuis l'iode de potassium, l'électricité, la belladone, jusqu'à la morphine, les cautérisations profondes au fer rouge et les pendaisons. L'ataxie était donc essentiellement caractérisée, et comportait, par conséquent, une dégénérescence des éléments de la partie sensitive de la moelle épinière. Troubles de la vision, douleurs fulgurantes, incoordination des mouvements, perte d'équilibre, anesthésie dans les membres inférieurs, progression impossible sans appui, voilà l'état misérable auquel était réduit Pierre Delanoy, quand il arriva à Lourdes le 19 août 1889.

Le lendemain, on put voir l'ataxique de la veille rendu à la pleine santé, aller et venir dans l'entière liberté de ses mouvements, sans secours, sans appui et sans même une trace de ses longues douleurs. Le 17, il avait quitté le service du docteur Mesnet à l'hôpital Cochin. Il n'a pris aucun remède nouveau, et cependant, trois jours après, la sclérose des cordons postérieurs de la moelle a disparu. Même en invoquant une impression morale vive comme agent curatif, la loi scientifique se refuserait absolument à laisser supposer une guérison immédiate, subite et définitive. Celle du 20 août réalise pourtant tous ces caractères. Elle est si bien définitive, que nous avons pu voir cette année, à Lourdes, Pierre Delanoy remplir allègrement son rôle de brancardier. Au bureau des constatations, plus de vingt docteurs ont eu le loisir de l'examiner. Ils n'ont pu constater le moindre symptôme d'ataxie. La logique nous oblige donc à conclure que nous sommes en présence d'un phénomène naturellement inexplicable, et que la guérison de Pierre Delanoy doit être rangée parmi les faits auxquels la raison chrétienne donne le titre de miraculeux.

Nous pourrions citer encore la guérison de Mme Fouré, si bien étudiée, dans ses moindres détails, par le docteur Ch. Hélot¹. Cette dame souffrait d'une hémorragie cérébrale grave, caractérisée par une hémiplegie persistante et à peu près complète dans le bras droit, incomplète mais encore

1. *Un Miracle de Lourdes*, par le Dr Ch. Hélot. Extrait des *Annales de N.-D. de Lourdes*.

très prononcée à la face, du côté gauche et dans la jambe droite. Après deux ans d'infirmi  , elle a   t   *instantan  ment* et *compl  tement* gu  rie, en revenant d'un p  lerinage    Lourdes; et ce fait demeure inexplicable, au point de vue des sciences naturelles. Cette conclusion d  coule rigoureusement de l  tude du D   H  lot. On ne dira pas qu'elle soit le fruit d'un examen superficiel ni d'une cr  dulit   na  ve. Si la critique a des objections    pr  senter, qu'elle les expose, mais au moins qu'elle lise et qu'elle soit logique. Si le r  cit, comme nous le pensons, lui semble v  ridique, alors, qu'elle ait la loyaut   de reconnaître la main de Dieu, quand il n'est pas possible d'attribuer    l'homme des effets en dehors de toute proportion avec une pareille cause.

En nous bornant aux gu  risons que nous venons de citer, nous ne pr  tendons pas avoir   puis   la liste du merveilleux    Lourdes. Nous avons simplement voulu pr  senter aux hommes de bonne foi quelques faits, de telle nature qu'ils d  fient la critique la plus s  v  re. Les annales du p  lerinage en offrent-elles un grand nombre du m  me genre et de la m  me autorit  ? Peut-  tre inclinierions-nous    ne pas trop multiplier le miracle, qui, de sa nature et dans l'ordre actuel, est toujours quelque chose d'extraordinaire. Du reste, le nombre importe peu    la solidit   de notre th  se. N'y e  t-il qu'un seul miracle    Lourdes, il suffirait    d  montrer que le naturalisme est une erreur et que Dieu n'a pas abdiqu  , devant la science, son pouvoir souverain d'agir en dehors et ind  pendamment des lois de la nature.

IV

Tout est-il dit sur Lourdes, quand on a pu d  montrer la r  alit   et le caract  re miraculeux de quelques-unes des gu  risons, dont ce coin, autrefois ignor  , des montagnes est aujourd'hui le th  atre? Faut-il abandonner    la pure n  vrose et    ses variations bizarres tous les faits, plus ou moins extraordinaires, qui se passent    la grotte, et devant lesquels les uns disent : miracle, tandis que d'autres proclament : hyst  rie, suggestion, commotion nerveuse? Nous ne le croyons pas. Toutefois, sans avoir la pr  tention de

critiquer qui que ce soit, ni de mettre des bornes à l'élan qui pousse vers Lourdes tant d'infirmes et de misères, nous exprimerions volontiers le regret de voir que la discrétion la plus rigoureuse ne préside pas toujours au choix des malades, et à l'appréciation des phénomènes dont ils sont l'objet.

Trop souvent on annonce un miracle où il n'y a qu'une amélioration passagère, ou même une simple variation dans les symptômes d'une maladie nerveuse. On n'attend pas toujours que la science, consultée par l'autorité compétente, ait donné son avis. On se livre à des enquêtes privées, que suivent des récits quelque peu fantaisistes. La piété sérieuse n'y gagne rien, le vrai miracle y perd, aux yeux des indifférents ou des hostiles, toute sa valeur et toute son autorité.

Les maladies du système nerveux abondent à Lourdes. On dit souvent qu'elles y sont guéries. Ces deux faits ne sauraient être contestés. Ce qui peut l'être ici, c'est la question du miracle. Quel nom faut-il donner à ces guérisons quand elles sont réelles ?

Avant de répondre, nous ferons observer que l'Église n'a pas attendu l'avènement de M. Charcot ou de M. Bernheim, pour dire son avis sur les maladies nerveuses et les miracles dont elles seraient l'objet. Il faut lire dans Benoît XIV les chapitres XII, XIII et XIV de son traité sur les Béatifications, pour voir avec quelle prudence et quelle rigueur la Congrégation procède, dans l'étude des guérisons de ce genre soumises à son examen. La science médicale actuelle signerait ces chapitres, et ne serait peut-être pas médiocrement surprise de trouver la plupart de ses observations et de ses réserves, formulées dans un livre vieux bientôt d'un siècle et demi. La paralysie et ses formes les plus diverses, l'épilepsie, l'hystérie et la folie, y sont analysées avec la plus grande précision, et le miracle rarement admis dans ces infirmités, où l'on peut si facilement confondre avec la guérison une simple cessation de crise. « Quand il s'agit de l'hystérie, dit l'illustre canoniste, il ne faut pas faire consister le miracle dans la disparition des crises, mais dans la cessation de l'état morbide qui les produit. Mais il importe de remarquer aussi que les femmes hystériques sont souvent sujettes à des crises naturelles qui peuvent produire une délivrance par-

faite de leur maladie. Il sera donc très difficile de tenir pour miraculeuses de semblables guérisons. Si quelquefois les postulateurs de causes de béatification et de canonisation l'ont essayé, jamais je ne les ai vus réussir. Les médecins appelés à l'appui de ces demandes se sont toujours appliqués, mais sans succès, à démontrer que la maladie en question n'était pas l'hystérie, mais bien une tout autre affection. Ils avouaient ainsi, en s'efforçant de s'y soustraire, la difficulté de trouver un miracle dans la guérison de l'hystérie¹. »

Faut-il conclure de cette doctrine de Benoît XIV que Dieu n'est pour rien dans les phénomènes dont les maladies nerveuses sont à Lourdes l'occasion et l'objet? Non, assurément; mais il faut recourir, pour les expliquer, à un autre genre d'intervention divine.

Dieu peut, quand il lui plaît, opérer une guérison par une opération immédiate de sa puissance, sans le concours d'aucun autre agent. C'est là un miracle : il est même d'autant plus parfait, pour ainsi parler, qu'il ne présente dans sa cause aucun élément qui appartienne à la nature créée, spirituelle ou corporelle. Mais Dieu peut aussi, par un effet de sa bienveillance envers sa créature, accepter et diriger le concours des causes secondes, de telle sorte que l'on puisse attribuer à celles-ci un résultat qu'elles sont en effet capables de produire, bien que certaines circonstances révèlent une présence et une action spéciales de la cause première. Le malade qui, tout en usant des remèdes prescrits par le médecin, adresse ses prières à Dieu, à la sainte Vierge ou aux saints, pourra fort légitimement, sans doute, attribuer sa guérison à une intervention surnaturelle; mais on ne pourra cependant voir un miracle, dans ce retour à la santé, que les médicaments ont peut-être aussi favorisé de leur action naturelle sur l'organisme. Les cas de ce genre, et ils sont nombreux, constituent ce qu'on appelle une *grâce*. Les circonstances de temps, de lieu, de personnes, de rapidité dans la guérison leur donnent une apparence de miracle; mais l'Église ne confond jamais ces deux choses, et elle ne

1. Ben. XIV, *De Canoniz.*, lib. IV, part. I, cap. xiii, n° 14.

permet pas que l'on prodigue ainsi un nom qui, par lui-même, exclut toute hypothèse de cause purement naturelle.

Dans la *grâce* nous distinguons ainsi, d'un côté la prière, par laquelle on invoque la puissance supérieure, et de l'autre l'usage de moyens naturels qui, absolument parlant, pourraient produire par eux-mêmes l'effet demandé. Pour discerner alors à quelle cause principale on doit l'attribuer, il faut soigneusement examiner quel mode de concours ont pu fournir les agents naturels. Seuls, auraient-ils amené un rétablissement aussi rapide, aussi complet, aussi constant ? Leur application a-t-elle eu lieu, alors que l'état du malade ne permettait guère d'en espérer un effet salutaire ? Il faut remarquer, du reste, conformément à la doctrine de Benoît XIV, que, dans la simple grâce, la guérison, qui souvent est progressive, peut être aussi instantanée. Tel est le cas de certaines paralysies, dit-il, « que la nature ou l'art peuvent guérir en un moment¹. »

Ces principes étant posés, il nous semble facile de juger les guérisons de maladies nerveuses opérées à Lourdes, sans tomber dans le scepticisme ou dans la crédulité.

Écartons d'abord, nous en avons le droit, toute assimilation du pèlerinage avec une clinique quelconque, et surtout avec la Salpêtrière et autres amphithéâtres d'expériences d'hypnose, de catalepsie et de somnambulisme. Comme le dit très justement le D^r Boissarie, dans ses *Études médicales* si remarquables sur les guérisons de Lourdes, « on n'observe pas ici d'ordinaire le malade d'hôpital, type artificiel, exagéré ou créé, et que les anthropologistes de l'avenir pourront étudier à côté d'autres types également factices. A Lourdes, sans doute, toutes les formes d'hystérie se donnent rendez-vous ; mais vous observez surtout la femme que vous rencontrez chaque jour, la femme qui porte le double poids de ses devoirs et de sa maladie. Au milieu des souffrances les plus cruelles, vous constatez souvent chez elle des qualités morales vraiment exquis². »

Non seulement les malades qui viennent à Lourdes ne sont pas des sujets travaillés par une série plus ou moins longue

1. Bened. XIV. *De servorum Dei beatificis*, lib. IV, p. 1, c. xii, n^o 16.

2. *Annales de N.-D. de Lourdes*, octobre 1889.

d'expériences, mais on ne voit mettre en action, sur les bords du Gave, aucun des procédés en usage dans les cliniques de l'hystérie moderne. Ici, point de sommeil hypnotique, point d'entraînement ni de manipulations qui mettent les névropathes dans un état plus anormal que leur maladie elle-même. On ne les choisit pas afin de réserver pour le miracle les plus suggestibles et de rejeter les autres comme nuisibles à l'effet projeté.

Mais, dira-t-on sans doute, c'est la suggestion religieuse qui guérit à Lourdes ? Quand même cela serait, est-ce que le résultat cesserait de pouvoir être appelé une grâce de Dieu ? Et puis, qu'entend-on par suggestion religieuse ? Si l'on veut analyser ce qu'il y a au fond de ce mot, on trouvera simplement un acte de foi en la puissance de Dieu et un acte de confiance en sa bonté. S'il y a suggestion, c'est donc encore Dieu qui en est la cause principale, et c'est lui qui guérit. L'homme qui croit ainsi sa guérison possible ne cesse pas d'être raisonnable ; car, de fait, le Dieu sur lequel il compte est assez puissant pour lui rendre la santé. Mais aller jusqu'à croire, d'une foi invincible, qu'une parole, émanant d'un simple mortel, peut rétablir dans son état normal un système nerveux détraqué, nous n'hésitons pas à dire que c'est pure déraison ou prochaine folie. Croire en Dieu, c'est une grâce et c'est aussi une obligation ; croire d'une foi absolue en un homme, quel qu'il soit, c'est de l'illogisme et de la pure crédulité. Qu'on veuille bien nous démontrer qu'un seul malade a été guéri à Lourdes parce qu'il comptait sur l'efficacité d'une parole humaine, et non pas uniquement sur l'intercession de la Très Sainte Vierge : nous consentirons à reconnaître là un fait de suggestion ; mais nous attendons, sans la moindre crainte, une démonstration qui ne viendra jamais.

Du reste, il est des cas où la suggestion religieuse elle-même ne se comprendrait pas dans le sujet de la guérison. Qu'on nous la fasse voir dans l'enfant, porté sur les bras de sa mère et ne comprenant rien aux prières qu'on fait pour lui, pas plus qu'aux ablutions auxquelles on le soumet. Est-il convaincu qu'il va guérir, lui qui n'a pas même encore l'intelligence ouverte aux douleurs dont il souffre ? La sugges-

tion trouve-t-elle une place dans ces phénomènes de sensibilité et de mouvement, rendu à des malades que leur infirmité avait réduits dans un état à peu près complet d'hébétéude et d'indifférence? Étaient-ils suggestionnés ces infirmes, venus à Lourdes avec la conviction qu'il ne seraient pas guéris, se soumettant par pure complaisance aux bains dans la piscine et aux prières devant la Grotte? Et cependant plusieurs ont retrouvé la santé, quelques-uns même se sont sentis guéris, alors que, déjà loin de Lourdes, ils emportaient la conviction d'un essai inutile. S'obstiner à voir dans des cas de ce genre un effet de suggestion, c'est commettre à la fois une erreur scientifique et un attentat au sens commun.

Mais nous observons encore, dans la guérison des maladies nerveuses à Lourdes, d'autres caractères qui révèlent une action plus haute que celle de la simple nature. D'abord, leur nombre lui-même est déjà un signe dont tout homme sérieux sera frappé.

M. le docteur de Saint-Maclou, dans les notes si substantielles et si précises dont il a coutume de faire suivre le récit de certaines guérisons, revient souvent sur ce qu'il appelle le *miracle du nombre*. L'expression nous paraît aussi heureuse que juste. Pris en particulier, chacun des faits ne dépasse peut-être pas ce que nous avons appelé une simple *grâce*; mais leur ensemble et leur multiplication réalise bien le caractère d'insolite et d'extraordinaire, qui se retrouve dans tout miracle. Les guérisons certaines de névropathies bien caractérisées sont fort rares. Nul médecin ne le contestera : la rareté est ici la loi reconnue et avancée par tous les observateurs. Or, ce que la science, à juste raison, met au nombre des exceptions et des raretés, semble rentrer à Lourdes dans la catégorie des événements ordinaires. Nous pourrions facilement, pour un cas de guérison véritable opérée dans une clinique médicale, présenter cinquante faits du même genre, observés à Lourdes. Nous ferons au besoin le calcul, si l'on conteste l'exactitude de notre assertion. Pour le médecin qui ne croit pas à la possibilité d'une intervention surnaturelle, un tel ensemble de phénomènes est plus qu'étrange, il est inexplicable.

D'autant que, dans un grand nombre de cas, la guérison

de l'hystérie à Lourdes est instantanée. Or, de l'aveu de M. Bernheim, ce résultat, s'il se produit par suggestion, ne se manifeste qu'après un traitement qui va de quelques jours à quelques mois.

Enfin, une différence radicale entre les guérisons de Lourdes et les phénomènes de ce genre obtenus dans les cliniques, c'est la disparition complète de l'état morbide. Nous ne saurions mieux faire que de citer ici les lignes suivantes de M. le docteur de Saint-Maclou :

« Nous savons qu'une arthronévralgie ou qu'une paralysie hystérique, lorsqu'elles ne sont pas trop anciennes, peuvent s'en aller tout à coup; nous savons, qu'une dyspepsie nerveuse, accompagnée de vomissements alimentaires, même d'hématémèses, peut subitement faire place à des digestions régulières; nous savons, en un mot, que les désordres tellement variés, parfois tellement étranges, qu'on observe chez les névropathes, peuvent, dans certains cas donnés, cesser en un instant.

« Mais nous savons aussi que ces phénomènes, *qui sont fort rares*, ne correspondent guère à une modification durable et profonde de la santé. Une névrose disparaît, et ne tarde point ordinairement à renaître, ou à être remplacée par une autre névrose. Il s'est produit au plus un changement dans la figure du mal, une sorte de métastase: c'est tout, hélas!

« A la grotte de Massabielle, on voit autre chose.

« Là, non seulement la forme morbide s'évanouit pour toujours, mais le fond même de la maladie est emporté. La constitution s'y métamorphose; la diathèse s'y efface. En même temps que tel ou tel accident nerveux, causé par le nervosisme, prend heureusement fin, le nervosisme s'éteint, plus heureusement encore¹. »

Devant cet ensemble de phénomènes extraordinaires, dont nul effort humain ne peut expliquer le caractère et la multiplicité, il n'y a donc plus, pour les savants comme pour les ignorants, qu'à reconnaître l'action de Dieu.

En terminant cet exposé, dont nous sommes les premiers

¹. *Annales de N.-D. de Lourdes*, octobre 1886.

à reconnaître l'insuffisance et l'imperfection, nous nous permettrons de formuler quelques conclusions dont l'importance n'échappera à personne.

Le fait de Lourdes nous paraît, dans ce siècle, le fait providentiel par excellence. La science catholique devrait peut-être le comprendre, pratiquement, mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Elle ne devrait pas laisser croire à ses adversaires qu'elle redoute de les suivre sur le terrain du miracle contemporain. Dans les desseins de Dieu, les manifestations de ce genre viennent toujours à l'heure où elles sont nécessaires à la défense de la vérité religieuse. Nul ne contestera leur opportunité providentielle, à l'heure où nous sommes. Le devoir du médecin et du savant catholique est donc d'user, dans cette lutte pour le bien et la vérité, des armes que Dieu lui met en main, et qu'il essaierait inutilement de remplacer par d'autres plus fortes et plus sûres. Abandonner Lourdes sans défense à la discussion et aux injures de la libre pensée et du rationalisme, ce n'est pas seulement aujourd'hui une lâcheté, c'est aussi une imprudence, car c'est livrer à l'ennemi une forteresse de premier ordre.

D'autre part, il est à souhaiter que les faits merveilleux, quand ils se produisent, ne soient pas livrés à l'appréciation du premier témoin venu, et qu'un enthousiasme, pieux sans doute, mais trop peu réfléchi, ne se hâte pas de crier : miracle ! au risque de recevoir un démenti, dont chacun devine les conséquences.

Puissions-nous enfin, dans ces courtes pages, avoir contribué, en dissipant quelques ombres et quelques préjugés, à appeler l'attention sur le fait principal de Lourdes, c'est-à-dire sur le miracle qui s'est établi comme en permanence au milieu de nous. Sans rétrécir l'horizon de la piété chrétienne, ce point de vue nous semble mieux répondre aux grands desseins de Dieu sur ce siècle finissant. Il a coutume, dans sa miséricordieuse sagesse, de mesurer aux besoins les grâces qu'ils appellent. Voilà pourquoi Lourdes n'est pas seulement le lieu de la prière, mais aussi le théâtre où la Vierge immaculée remporte comme une victoire perpétuelle sur la grande hérésie du siècle, le naturalisme.

LES MALFAITEURS LITTÉRAIRES

LE THÉÂTRE

Les frères de Goncourt déclarent que le théâtre contemporain n'est plus de la littérature; c'est une exploitation industrielle où l'écrivain, les directeurs et les acteurs se partagent inégalement les bénéfices. Nous garderons cependant notre titre et nous rangerons les dramaturges et leurs associés parmi les *Malfaiteurs littéraires*.

Décrire tous les méfaits du théâtre serait infini; à flots ou par d'imperceptibles infiltrations il corrompt tout; mais nous nous contenterons pour aujourd'hui d'étudier son influence sur la famille.

La médecine moderne, armée de microscopes et de patientes observations, a constaté que la lutte entre la santé et la maladie, entre la vie et la mort, a pour champ de bataille décisif la cellule elle-même. Tant que celle-ci est saine, le corps résiste victorieusement aux invasions microbiennes et aux lésions extérieures; il répare avec une promptitude surprenante ses pertes ordinaires et celles que des accidents imprévus lui font subir. Quand elle est sérieusement atteinte, le mal est presque sans remède.

Ce n'est pas l'individu, comme les observateurs superficiels se le figurent à tort, c'est la famille qui est la cellule sociale, la première source et le dernier refuge de la prospérité publique. C'est jusque là qu'il faut aller pour tuer ou pour ranimer sûrement un peuple.

C'est de la famille, en effet, que sortent les laboureurs et les ouvriers vigoureux, les soldats fermes de cœur et de muscles, les industriels actifs et les honnêtes commerçants, ce qui fait la force et la solidité d'un pays, le nombre et la qualité. Sur ce tronc vivace les arts, les lettres, les sciences ne tardent pas à fleurir et à donner leurs fruits, charmants

à l'œil ou savoureux au palais. Les inventions et le progrès sont parallèles aux aspirations et aux besoins.

Lorsque au foyer de toute vie physique, intellectuelle et morale afflue un sang généreux, les ravages des guerres ou des épidémies ne sont pas à craindre. La sève stimulée par cet émondage va de tout côté porter la vie dont elle est chargée. C'est pour une nation la croissance rapide d'une jeunesse continuée, puisque les gains surpassent les dépenses. Chaque mariage devient une nouvelle création de corps infatigables et d'âmes vaillantes. Au contraire, la famille est-elle anémique ou gangrenée, c'est l'épuisement, la décrépitude, l'irrémédiable vieillesse, la mort à bref délai, sans secousse et sans gloire. Grâce à une organisation artificielle longuement combinée et à de savants états, la masse paraît encore imposante ; mais le moindre choc la renverse. Nous aurons alors Rome emportée dans une tempête de barbares, ou Byzance pourrissant sur pied.

Pour connaître ce que vaut une race et les chances de durée qu'elle a, ce n'est pas, en général, la forme de gouvernement qu'il faut étudier, c'est la constitution de la famille.

Ces réflexions, que le raisonnement et l'histoire font évidentes, doivent nous effrayer ; car il est impossible de ne pas voir que la France est menacée d'un mal dont aucun peuple n'a guéri. Elles doivent aussi nous inspirer une indignation patriotique contre ceux qui travaillent à ruiner chez nous l'esprit de famille. C'est un crime national ; si les lois ne peuvent l'atteindre, il ne faut pas lui ménager le mépris. Ce châtement est à la portée de tous ; ne pas l'infliger à ces misérables serait être leur complice.

I

Il y a beaucoup de causes de cet amoindrissement de la famille française ; naguère on les insinuait, ici même, avec une transparente réserve. Les unes tiennent à nos lois successorales et matrimoniales, d'autres à nos mœurs et à notre situation économique et politique. Dans les villes surtout, il y a tant d'emplois peu conciliables avec une vie d'intérieur et des enfants ! Les plus actives viennent de l'irrégion crois-

sante et du matérialisme égoïste qui en est le signe et le fruit. C'est dans les âmes plus que dans les corps que plonge la racine du mal, et le catéchisme offre des remèdes plus sûrs que les formules du codex ou les rêveries des économistes. Tout semble malheureusement conspirer contre la stabilité, la fécondité et la prospérité de la famille, en supprimant le respect et l'esprit de sacrifice dont elle a besoin pour se fonder et subsister. L'Église est la grande école de ces vertus.

Parmi les dissolvants qui nous travaillent, le théâtre est un des plus redoutables. Par les thèses qu'il développe et qu'il rend populaires, il ridiculise et brise le lien conjugal; par les relations qu'il crée, il mine le foyer et le bonheur domestique; enfin, par les habitudes de luxe et de désordre qu'il favorise, il défait les fortunes et entraîne les hontes et les misères de la ruine.

Un théâtre moral et utile peut-il exister? Des gens d'esprit le prétendent et font de belles dissertations pour démontrer que la tragédie, la comédie, l'opéra, le vaudeville, même le ballet, sont choses indifférentes de leur nature, quoique un peu bien dangereuses; mais, dit-on, il n'est pas impossible d'en user avec modération, décence et profit.

Bossuet, dans ses admirables *Réflexions sur la comédie*, soutient nettement la thèse opposée; et ce n'est point en passant, au cours d'une polémique, car il est revenu jusqu'à trois fois sur son travail pour le polir et le fortifier; aussi est-ce une de ses œuvres les plus parfaites. Le grand évêque, à la fois théologien solide, philosophe profond, historien érudit et très fin psychologue, appuie ses conclusions sur la faiblesse de l'homme et sur l'essence même de l'art dramatique. C'est un chef-d'œuvre d'analyse délicate et vive. On n'a jamais bien réfuté ses raisons; Dieu sait pourtant les dents et les ongles qui se sont escrimés contre ce noble granit.

Le prince de Conti et J.-J. Rousseau sont du même avis. Louis Veuillot s'y range dans sa vigoureuse étude sur *Molière et Bourdaloue*¹.

1. L'un des meilleurs articles de M. Brunetière dans la *Revue des Deux*

Quoi qu'il en soit de la thèse abstraite, l'histoire donne pleinement raison à Bossuet. Le théâtre de tous les temps et de tous les pays a été une école d'immoralité et une cause de décadence. Quelques exceptions passagères ne prouveraient rien contre un pareil ensemble.

Aristophane, dont le cynisme nous confond, est contemporain d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. D'ailleurs, avec toute trilogie, il y avait un drame satyrique d'une bouffonnerie et d'une grossièreté révoltantes. Shakespeare a des scènes ordurières, et les drames contemporains de Calderon et de Lope de Véga n'en sont pas exempts. Chez nous, le succès d'*Amphytrion* et de *Georges Dandin* l'emporte sur celui d'*Athalie* et de *Mérope* ; les mâles et patriotiques beautés de la *Fille de Roland* ne peuvent balancer les inepties de *Théodora* ou de *Francillon*. Un théâtre franchement honnête ne ferait pas ses frais ; aussi jamais spéculateur ne s'est avisé d'en dresser un de ce genre. Les braves gens eux-mêmes le trouveraient fade et l'État ne le subventionnerait pas longtemps.

Beaucoup de passions sont dramatiques et prêtent à de grands effets : l'ambition d'Agrippine, le patriotisme de Joad, l'amour maternel d'Andromaque, la fierté ironique de Nicomède, la haine de Mithridate contre les Romains, l'héroïsme religieux de Polyeucte, l'avarice implacable du juif Shylock, etc. De même, le nombre des travers et des ridicules est indéfini. Mais ce qui revient sans cesse, ce qui se mêle à tout, ce sans quoi nulle pièce n'attirera et n'intéressera les foules, c'est l'amour ; non pas l'amour conjugal, qu'on a réussi à rendre à peu près burlesque et odieux sur les planches ; ni l'amour filial, l'amour paternel ou maternel, l'amitié ; mais l'amour voluptueux, coupable, animal. Lisez les critiques en vogue, Lemaitre, Faguet, Sarcey, Fouquier, Pessard, Lapommeraye ; aucun n'en fait mystère. Or, la représentation de ces crises passionnelles, où la suprématie de la

Mondes est sur la philosophie de Molière. Sa ressemblance avec l'œuvre du grand publiciste catholique est curieuse. Évidemment le critique universitaire ne connaissait pas son illustre devancier, car il n'aurait pas manqué de s'en autoriser en le citant.

raison sur la sensualité est toujours compromise, sera toujours corruptrice et funeste ; à moins qu'on n'adopte la formule imbécile et hypocrite des écrivains et des libraires pornographes : « Ce qui est vrai ne saurait être immoral ou nuisible ! »

Si on les compare aux audaces et aux vulgarités du jour, quoi de plus poétique et même de plus inoffensif que les dialogues de Chimène et de Rodrigue, de Britannicus et de Junie, de Roméo et de Juliette ? Ce sont les accents naturels de cœurs jeunes et sincères, quelquefois héroïques. Demandez pourtant quelle impression on rapporte de ce spectacle donné au milieu des feux, des riches décors, des hommes et des femmes qui frémissent et qui applaudissent. Cette impression fera son chemin ; et si d'autres viennent la raviver et l'enfoncer dans les sens et l'imagination, Dieu sait où elle conduira l'imprudent. Corneille, Racine, Quinault, Gresset, n'ont pas jugé autrement de leurs œuvres.

Le seul point difficile à résoudre, c'est de décider ce qu'il y a de plus pernicieux, la représentation réaliste jusqu'à l'obscénité de l'*Assommoir*, ou l'idéalisation éthérée jusqu'au sentimentalisme de *Sibylle*. A notre humble avis, il n'y a pas de spectateur si épais qui ne se laisse pénétrer par le plus subtil marivaudage de la luxure ; il n'y a pas d'âme si haute qui ne soit attirée en bas par la plus grossière charge. Pas d'illusion : il faut peu d'habileté pour faire frissonner les cordes impures du cœur.

Qu'il y ait au bout un semblant de sanction morale, sous forme de récompense ou de châtement, de louange ou de blâme, cela n'importe guère au résultat pratique. On ne vient pas au théâtre pour approfondir des thèses ou prendre des leçons, mais pour recevoir des commotions agréables. Auteurs, spectateurs, acteurs même, sont bien aises de sauver quelques bienséances, quelques principes, si l'on veut ; alors les coupables seront châtiés, au moins par le mépris ou par le remords ; c'est pourquoi il y a tant de sang dans les dénouements du tendre Racine. Volontiers aussi on met de côté les préoccupations de ce genre ; le chiffre des recettes est le seul thermomètre que l'on consulte.

Les sentiments frais, naïfs et légitimes n'auraient pas de saveur pour des blasés. Il faut être *fin de siècle*, comme disent les affiches dans le baragouin à la mode. L'adultère classique, harcelé de terreurs, n'est plus de mise : on veut qu'il se complique et se pimente d'effronterie sceptique, de calculs odieux, de circonstances qui le rendent plus piquant et plus nouveau, et qui en fassent à la fois une insulte à la religion, à la société et à la nature.

Quand on n'excuse pas directement et explicitement le scandale, on se contente d'en rire ; ce qui est une manière comme une autre de propager le mal. Le plus risible n'est pas le coupable, mais la victime. Quant aux viveurs, jeunes et vieux, lâchés à travers le monde, tout leur est permis. L'innocence passe pour niaiserie ; les plus roués et les plus dissolus, de Ryons ou Marguerite Gauthier, deviennent populaires ; on en fait des sujets de lithographies, et les portraits des actrices qui les représentent s'étalent aux vitrines.

Cette faiblesse pour les mauvais sujets passe dans la pratique. Dans un monde très étendu et qui se pique d'honorabilité, voire de religion, quelle mère n'est prête à excuser les désordres de son fils ; quelle jeune fille redoute pour mari l'homme à bonnes fortunes dans les coulisses ; quelle famille enfin se ferme obstinément à une riche dot, de renommée suspecte ou de provenance trop bien connue ? De là tant de souffrances et de souillures dans les ménages ; car les vieilles plaies se rouvrent, et celui qui a été lancé dans sa jeunesse en plein tourbillon y reviendra tôt ou tard, avec plus de frénésie ; femme et enfants n'y pourront rien. Les observateurs constatent ce fait, et les moralistes l'expliquent.

Mon intention n'est pas d'analyser ou même d'énumérer ici les pièces nouvelles où la famille est bafouée ; ce serait chose peu édifiante, quand elle serait possible ; plusieurs sont déjà retombées dans un juste oubli. Mais quelle idée peut-on bien avoir de la femme, de la jeune fille, de l'épouse et de la mère, du jeune homme, du père de famille et du mari, quand on a vu jouer les comédies d'Augier, de Scribe,

de Sardou, de Pailleron, de Meilhac, d'Henri Becque et de quelques autres, moins connus et d'autant plus osés? Encore y a-t-il une certaine tenue dans les grands théâtres; mais quelles infamies et quel débraillé, si l'on descendait jusqu'au *Chat noir!*

Labiche est un des moins dangereux. Les aventures qu'il imagine sont si baroquement inattendues et si réjouissantes dans leur invraisemblable excentricité; ses commerçants et ses bourgeois sont si bien observés, si vrais avec leur physionomie fôlichonne et leur égoïsme mêlé de plate bonhomie; ses mots sont de venue si facile et de tant de bon sens! Emportés par un rire irrésistible dans ce monde cocasse où les attendent *Monsieur Perrichea, le Philosophe et l'Auvergnat*, les époux Ratinois, le capitaine Tie et tant d'autres, lecteur et spectateurs ne font plus attention aux thèses et aux situations terriblement scabreuses où le caprice du drame jette les personnages. Mais les imitateurs de Labiche remplacent sa verve étourdissante par le scandale laborieux. Dans une famille qui vient d'assister en corps à *Divorçons* ou à *Denise*, surnagera-t-il beaucoup d'estime, de confiance et d'affection réciproques? Ces gens-là ne seraient excusés et sauvés que par une immense bêtise.

Après la peinture complaisante et la glorification des amours et des unions libres, un pas restait à faire pour en venir à l'éloge du divorce accepté, prémédité, escompté d'avance et d'un commun accord. Nous y sommes en plein.

C'est en grande partie par le théâtre, par les comptes rendus et les discussions qui en prolongent le bruit et l'influence, que le public s'est familiarisé avec l'odieuse loi Naquet, d'inspiration juive et plus fatale encore à la famille française qu'à la religion catholique. Un de nos dramaturges les plus célèbres a usé sa vie et son talent à ressasser ce paradoxe et à le faire entrer dans le code. M. Alexandre Dumas fils semble n'avoir pas eu d'autre ambition dans ses drames, ses préfaces et ses brochures, depuis *la Dame aux Camélias* et *l'Ami des femmes* jusqu'à *Francillon*, en passant par *Monsieur Alphonse*, *l'Étrangère*, *le Demi-monde*, *le Fils naturel*, sans en excepter *les Idées de Mme Aubray*, *l'Homme-*

femme et la Question du divorce. Ses plaidoyers pour les enfants illégitimes, et ses raisonnements, agrémentés de mots à effet, sur la recherche de la paternité et les mariages d'argent, ne sont que des variations sur le même thème.

Pour se tailler un fief sur ce terrain, M. Alexandre Dumas avait ses raisons, où la morale, le bien public, le sort des enfants, l'honneur des maris et la sécurité des jeunes filles n'entrent absolument pour rien ; l'auteur se soucie de tout cela comme d'une guigne. C'est ce que M. Albert Millaud rappelle spirituellement.

Dans une de ses préfaces-réclames, Dumas s'était élevé contre le luxe de la mise en scène, les costumes et les décors excessifs. Tout cela « détournera l'attention, disait-il ; les jouissances de l'esprit seront troublées par l'amusement des yeux ». Le malicieux chroniqueur suppose que M. Claretie a pris le propos à la lettre et monté d'une manière primitive un drame du maître. Celui-ci est furieux :

« Alors, il faut que je fasse des pièces comme Scribe : *la Demoiselle à marier, le Mariage de raison, Une Chaîne* ? »

— Je ne vous en demande pas tant, répond M. Claretie avec un sourire ; mais au lieu de faire des *Princesse Georges*, des *Étrangère*, pièces pleines de mise en scène, de toilettes, de diamants, en un mot de « moyens factices », faites tous vos efforts pour produire une œuvre indépendante de toutes ces balivernes.

— Mais alors je ne ferai pas un sou !

— Mais vous ferez de l'art !

— Ça ne me suffira jamais ! »

Ce mot final est le cri du cœur.

Le premier Dumas jetait sur le marché ses œuvres, celles de ses collaborateurs, et, dans les moments de disette et de presse, celles d'auteurs morts et oubliés. C'était le sans-façon et l'audace du dompteur qui connaît ses fauves et qui risque tout pour faire face à la situation. Mais, en revanche, il jetait aussi à tous les vents, bons ou mauvais, l'argent venu par ces moyens. Il y avait quelque grandeur dans cette vie de pirate et de bohème et dans cette infatigable fabrication.

Le second Dumas, illustre de bonne heure, grâce à la célébrité de l'autre, semble d'un tempérament tout opposé. « Ce

nègre mal blanchi par trois générations de descendance adultérine, dit Horace de Viel-Castel dans ses *Mémoires*, cet arrière-petit-fils d'un marquis de la Pailleterie et d'une négresse de Saint-Domingue, » polit et maquignonne ses écrits avec une patiente adresse, pour leur faire donner tout ce qu'ils peuvent rendre de bruit et d'argent. Il mourra riche et académicien, pour avoir su exploiter d'une manière supérieure les plaies sociales. Nul n'a plus systématiquement bravé les convenances en rôdant autour du mariage et de la famille.

Son idéal est l'union libre, passagère comme le caprice charnel qui la produit ; c'est le divorce rendu facile par l'État, qui ne se contente pas de le légaliser, mais qui adopte tous les enfants abandonnés, une société sage ne devant faire aucune acception de naissances.

En attendant que ces théories passent dans la loi et les mœurs, qu'est-ce que M. Dumas conseille à la femme ou au mari que le joug d'un mariage indissoluble fatigue et meurtrit ? L'assassinat du conjoint abhorré. *Tue !* telle est la solution provisoire que propose avec fracas cette philosophie de tréteaux. L'auteur de cette formule sauvage sait à quoi s'en tenir sur sa valeur et sur ses chances de succès ; mais elle agite la presse, épouvante et attire le bourgeois et pousse à la vente.

Parfois le bon public regimbe et soupçonne qu'on le mystifie avec ces axiomes tapageurs. C'est prévu : une préface, depuis longtemps prête, et fort travaillée sous des airs d'improvisation cassante, tombe à propos sur cet effarement ; les représentations, qui commençaient à languir, reprennent de plus belle et les recettes atteignent le maximum : le tour est joué.

Les procédés dont M. Dumas et son école tirent los et profit sont percés à jour, mais infailibles. En accumulant contradictions et invraisemblances, en mettant les plus belles qualités et toutes les vertus d'une part, tous les torts et tous les vices de l'autre, en fermant toutes les issues à la paix et à la bonne entente, et en supprimant la possibilité même d'un remède à une situation intolérable, il nous montre un ménage

rivé à la chaîne conjugale et acculé à l'indissolubilité. Dans la *Femme de Claude*, c'est un brave ouvrier, voire un inventeur de génie, déshonoré par une gourgardine ; dans *Monsieur Alphonse*, c'est une femme intelligente et délicate, devenue la victime de quelque don Juan lâche et stupide. Souvent, comme dans le *Fils naturel*, une vie de vaillant travailleur est tout à coup barrée et broyée par ce qu'il nomme le préjugé.

Ainsi l'exige le système ; mais, dans la réalité, ces situations si tranchées et si inextricables sont à peu près imaginaires, et le bien général doit passer avant tout. D'ailleurs, en face de ces ignominies et de ces misères, un écrivain loyal aurait placé le tableau de la famille chaste, honorée, féconde et heureuse. La dignité et le contentement dans le devoir ne sont pas introuvables, même parmi ceux qui vont de temps en temps écouter les thèses de M. Alexandre Dumas fils.

Il est vrai que ces maisons respectées ne s'ouvrent pas au premier venu, et l'auteur de *l'Affaire Clémenceau* et de la *Question du divorce* ne pourrait guère s'autoriser de son nom, de sa jeunesse et de ses œuvres pour être admis dans cette intimité. Il n'a pu étudier de près que le demi-monde et les femmes de théâtre. C'est ce que l'honnête Paul Féval lui dit ingénument et bravement :

« C'est pour ces femmes-là que vous voulez le divorce, vous le dites. Nos femmes, mon cher Dumas, ne ressemblent point à cela ; absolument point, ni d'aucun côté. C'est pourquoi, entre mille raisons, nous ne voulons point de votre divorce, ni elles non plus. A votre place, n'ayant rien à donner aux vraies femmes en échange de leur Dieu, sinon des paroles inconsidérées et de bonne vente, je leur laisserais Dieu purement et simplement. Elles vous en sauraient gré. »

Peut-être, outre le profit et l'envie de se singulariser par des paradoxes, M. Dumas a-t-il été poussé à ses thèses sur le mariage, le divorce, la paternité, l'adultère, la légitimité, l'éducation, l'argent, par un dépit secret contre des mœurs qui n'acceptent pas encore son entrée dans le monde. Nous le disons parce qu'il l'a dit lui-même solennellement, mettant ainsi à nu les faiblesses de son père, avec un manque de tact

et de pitié qui dénote un mauvais cœur d'homme et de fils. Après un éloge de l'infatigable activité de l'écrivain, il raconte sa propre naissance, les hésitations qui l'accueillirent et ajoute :

« Il compléta par le cœur ce qui manquait légalement à sa paternité, et je devins son meilleur ami... Lorsque j'eus dix-huit ans, son exubérance s'associa ma jeunesse et ma curiosité, et nous voilà partis dans les plaisirs du monde, de tous les mondes. »

On a justement reproché à Victor Hugo d'avoir déshonoré sa mère en laissant raconter par un témoin de sa vie, qui n'est autre que lui-même, comment cette malheureuse faisait essayer par ses jeunes fils les livres suspects dont elle voulait se repaître. Ce n'est presque rien toutefois, auprès de ce qu'on vient de lire. Dans ces conditions, on manque d'autorité pour écrire sur ces délicates matières.

Est-ce à dire que tous les reproches que M. Dumas et ses rivaux font à la loi civile ou religieuse et aux mœurs sociales soient également faux? Non. Le code, s'inspirant du droit romain plus que des conciles, n'a pas tenu assez compte des droits de la jeune fille, et surtout de la mère, en réglementant le mariage et le testament. La faiblesse de la femme y est sacrifiée au caprice de l'homme. C'est un abus qui appelle une réforme et que nombre d'observateurs, M. Le Play, par exemple, ont énergiquement signalé. Mais le divorce ou l'assassinat prônés sur le théâtre sont de singuliers remèdes!

Ces théories sont rendues plus révoltantes encore, s'il est possible, par le style et le ton. M. Francisque Sarcy ne s'alarme pas trop vite : il a été cependant choqué de la crudité voulue, avec laquelle ces questions sont transportées sur la scène, et de l'abondance des détails techniques dont l'auteur les assaisonne dans ses préfaces. Ce n'est point hasard ou emportement, mais calcul et système : dans toutes ces vilaines histoires, M. Dumas ne cherche que des prétextes pour émoustiller la curiosité malsaine et remplir l'imagination de brutales images. Le vieux critique le lui dit avec un bon sens indigné. Le coupable a senti ce coup cinglé en plein visage, et il a essayé d'en effacer la trace ; la balafre reste.

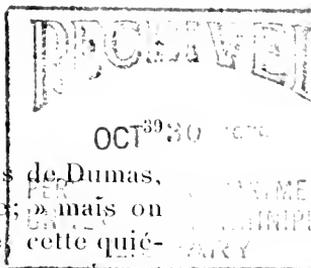
« Il y a dans les drames et les tirades morales de Dumas, dit Sarcey, comme un piment de volupté secrète; mais on n'y goûte pas « cette satisfaction pleine et douce, cette quiétude de contentement que donnent les œuvres vraiment bonnes, qui sont en même temps belles ». Cet esprit péniblement cherché sur de pareils sujets fatigue, agace, attriste et abaisse. « Dumas me fait de la morale tout le temps; je l'écoute, je la trouve juste, et je m'en vais moins bon que je ne suis entré. Corrigé? il ne s'agit pas de cela. Le théâtre n'a jamais corrigé personne. »

Le rire qu'excitent les mots de Dumas est forcé, impur, cruel. « Je l'écoutais hier, dit encore Sarcey, j'en étudiais la sonorité particulière; c'est le rire du scandale. » Ce langage de médecin et de physiologiste, en présence de femmes et de jeunes filles, est le plus insolent des mépris jeté aux spectateurs. « Mais ce qui m'enrage contre lui, c'est la prétention qu'il affiche à faire de la morale, quand il n'y a rien — ma foi, je vais lâcher le mot, il me brûle les lèvres — de plus démoralisant que ces sortes de spectacles. Il familiarise les imaginations avec cette idée de l'adultère, qu'on veut leur rendre affreuse. Il leur apprend à la considérer de sang rassis; Dumas ne se doute pas de cela. »

Pardon, excellent homme! L'auteur d'*Une visite de noces* sait parfaitement ce qu'il fait, et c'est pourquoi il y prend tant de peine. Ses pièces et ses préfaces sont d'un *réclamiste* qui possède toutes les roueries et toutes les impudences du métier.

Quant au style, voici le jugement d'un expert que M. Dumas ne peut songer à récuser, car il avait infiniment plus d'esprit, de goût et de français que lui. D'autre part, n'ayant jamais travaillé pour le théâtre, il est à l'abri de tout soupçon de rivalité.

Comme main-d'œuvre, dit Louis Veillot, on ne voit pas beaucoup de choses aussi curieuses. Ce style a l'air d'avoir été fabriqué avec des pinces, des marteaux, des aiguilles, toutes sortes d'outils, excepté la plume. Tout est ajusté, plaqué, faufilé, cloué : ni le dessin ni la couleur ne font partie de l'étoffe; et s'il y a une étoffe, on ne le sait pas. Les matières employées sont multiples et disparates. Des verroteries, du cailloutage, du plomb, du fer, du bois blanc, du plâtre, des pierres précieuses en moindre quantité, de l'or quelquefois. Cependant l'en-



semble raffiné et barbare produit une surprise qui n'est pas sans attrait. Les ingrédients de la pensée, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, ne sont pas moins incohérents et divergents. Cette pensée existe et ne peut s'exprimer; elle se cherche et ne se trouve pas; elle se sent généralement à l'envers, et l'effort douloureux qu'elle prolonge pour se retourner n'aboutit qu'à mettre à l'envers les parties qui étaient naturellement venues à l'endroit. La sensation que ce contresens fait éprouver est particulière. L'on voudrait s'éloigner, et l'on s'arrête, dans un mélange de compassion et d'irritation, sans pouvoir démêler si l'on contemple un effet de l'impuissance ou un acte propre de la volonté. Et l'auteur le sait-il lui-même? Sait-il ce qu'il pense? Dit-il ce qu'il croit, ou veut-il croire ce qu'il dit?

On assure que M. Dumas prend beaucoup de peine à lisser et cahoter sa prose; il rature, recopie et suit à la lettre le conseil de Boileau. Véritablement son travail sent l'huile, l'huile de pétrole! comme tout travail qui ne glisse pas. Comme le jour, la charité et l'espérance sont absentes.

On nous pardonnera de nous être arrêté si longtemps à M. Dumas. Il s'est occupé plus que les autres, plus directement et avec plus de talent, de notre sujet. C'est un chef d'école, un maître souvent imité, un type supérieur à ses copies. Chez lui on trouve des pensées, de l'observation, de l'esprit et du style, frelatés souvent, c'est vrai, et employés à mal faire; c'est néanmoins quelque chose.

Rien de pareil dans ce pauvre Scribe, qui a chiffonné si platement tant de scènes, où ce qui touche à la famille est habituellement rapetissé, ridiculisé, souillé. Sardou, l'auteur heureusement inspiré de *Rabagas*, semble avoir résumé ses idées sur ce point dans les *Demoiselles Clochart* et la *Famille Benoiton*. Ce n'est pas autre chose que la mise en scène d'un ménage désorganisé, avec des plaisanteries et des lazzi de mauvais goût et de mauvais exemple en si grave matière. *Divorçons* n'est également qu'une série de turlupinades sur le divorce. Dans les *Petites Cardinal*, Halévy nous peint au vif une famille d'actrices, mère et filles, avec tout ce qui s'ébat et grouille autour. M. Pailleron, si heureux dans quelques petites pièces de vers et dans la représentation plus étincelante qu'innocente du *Monde où l'on s'ennuie*, a surtout bafoué la vie de famille dans la *Poupée* et la *Souris*, où quelques jolis détails ne peuvent faire excuser la licence du fond. Disons la même chose de *Ma cousine*, de Meilhac, et soyons

plus sévère encore pour *Froufrou*, du même auteur. Si la *Parisienne*, de Becque, a tant de mal à réussir, ce n'est pas faute d'avoir fait large part au scandale. L'*Art de tromper les femmes*, de MM. Perrier et Najac, les *Revenants*, de M. Henri Lavedan, le *Petit Margemont*, de M. de Bonnières, la *Lutte pour la vie*, d'Alphonse Daudet, le *Député Leveau*, de Jules Lemaitre, sont aussi gravement répréhensibles au point de vue qui nous occupe, tantôt par des maximes favorables au divorce, tantôt par la mise en scène d'une corruption effrénée, souvent par les deux vices à la fois. Sans descendre jusqu'à *Germinie Lacerteux*, des Goncourt, au sadisme de Catulle Mendès ou du Théâtre-Libre, on peut affirmer que la « bête » est au fond de la plupart des drames en vogue. Les personnages, les acteurs et souvent, hélas! les spectateurs, ressemblent à des brutes déchainées; les gens un peu sérieux en reviennent épouvantés.

Les romans les plus perfides et les plus populaires, contre les mœurs en général et contre le mariage et la famille en particulier, passent d'ordinaire sur le théâtre. C'est ainsi que George Sand, Balzac, Eugène Sue, Paul Bourget, Ohnet, ont vu leurs principales œuvres devenir des drames. Les œuvres les plus naturalistes de Zola, *Nana*, *Pot-Bouille*, *Germinal*, n'ont pas écœuré les arrangeurs. On se met à deux, s'il le faut, pour faire accepter sur les planches ce qui avait paru vif dans le livre. La résignation, l'empressement du public en face de ces vilénies tient de la stupidité autant que de la corruption. Des pères de famille y mènent leurs femmes et leurs filles, et c'est une récompense que l'on promet aux jeunes lycéens! On est abasourdi de cette absence complète de pudeur.

On n'attend pas que nous entrions ici dans de plus grands détails. Les titres seuls des pièces sont un scandale. Toutes les putréfactions se ressemblent; c'est dans Tacite, Suétone et les historiens des douze Césars qu'on trouve le tableau exact de notre décadence; mais la pourriture des peuples longtemps chrétiens et qui ont abusé de grandes grâces a quelque chose de plus triste et de plus repoussant.

II

Les thèses prêchées et les scandales étalés sur les scènes contemporaines, depuis le Théâtre-Français jusqu'au Théâtre-Libre, contribuent pour une large part à l'immoralité qui dévore la France; mais la fréquentation habituelle des théâtres a pour la famille des conséquences plus désastreuses encore par les relations qu'elle amène et les intrigues qu'elle noue. C'est une porte honteuse ouverte à toutes les tentations, à toutes les infidélités et à toutes les ruines.

Un monde entier s'agite dans ce tourbillon de fièvre et de plaisir qui forme l'atmosphère morale et physique du théâtre, monde profondément vicieux et corrupteur. Il n'y a pas uniquement l'auteur de la pièce et le directeur qui la fait représenter; il y a les acteurs, les actrices, les figurants et figurantes, les fournisseurs et les employés. Ce personnel est entretenu par la luxure et la sottise publiques, et les sommes qu'il engloutit sont énormes, car il est affamé de jouissances.

Pour satisfaire les besoins de sa situation, surtout les caprices de sa vanité, les gages officiels ne suffisent pas; c'est un fait reconnu. Il faut donc recourir aux ruses de la coquetterie, aux turpitudes du libertinage, pour se procurer de splendides costumes, des diamants, des chevaux, des voitures et un hôtel, quand on a du talent et de la vogue; pour s'habiller et pour vivre, quand on est au dernier rang.

M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts et en rapports intimes avec cette tribu d'artistes, a écrit deux articles sur *les Comédiens et les Mœurs*. Il y a là, malgré une extrême indulgence, des aveux terribles dans leur désinvolture et leur brièveté. « Une comédienne, dit-il, si elle veut rester honnête, doit avoir des rentes, se marier ou mourir de faim. Or, très peu ont des rentes, beaucoup ne se marient pas et aucune ne meurt de faim. » Leurs scandales, du reste, assurent en grande partie leur succès. « C'est l'avis de quelques directeurs de théâtre, fort honnêtes gens d'ailleurs, continue le moraliste universitaire avec un sérieux imperturbable, mais qui prennent la morale de leur métier. » Et à l'appui de son assertion, il cite des anecdotes qui jettent quelque jour sur ces mœurs de Cafres. Notez qu'il ne s'agit

pas de pauvres diables qui s'en tirent comme ils peuvent, mais d'un directeur qui est un gros personnage, et d'une débutante de valeur qui en deviendra certainement un plus gros encore. Écoutons M. Larroumel.

Une comédienne très courtisée, mais qui s'obstinait à rester honnête, se plaignait de ne pas recevoir de rôles : « Que voulez-vous, lui répondait son directeur, vous ne faites pas recette, vous n'avez pas de clientèle. » Un peu sous l'influence de ce conseil, elle se décide à choisir. Le même directeur va lui rendre visite dans l'hôtel où on l'a installée, et lui laisse entendre que la fidélité dans l'irrégularité est chose bien difficile au théâtre, et que, si l'on ne peut satisfaire tout le monde, on ne doit décourager personne.

D'autres font des réponses plus courtes et plus claires encore à celles qui leur demandent comment, avec cinq ou six cents francs par mois, elles pourront se procurer tout ce qu'on exige d'elles. Est-ce assez cynique ?

Comment ces pauvres créatures, d'un tempérament passionné, sans éducation morale, très souvent névropathes, vivraient-elles autrement dans un tel milieu et avec leurs préoccupations habituelles ? Qu'on puisse trouver une perle dans ce fumier, ce n'est pas impossible, mais peu vraisemblable. A l'examen, ces prétendus diamants sont faux, ou du moins ont une paille. En règle générale, on peut dire qu'une femme de théâtre est une femme perdue ; le déshonneur est plus ou moins doré, mais le fond est le même. La logique mondaine l'entend ainsi, et on parle des plus bruyantes avec un peu moins de respect que des chevaux de luxe. Une vertu farouche paraîtrait absurde et serait sifflée.

Un bon nombre des célébrités de ce genre sont de race sémite. Est-ce l'effet du talent naturel ou de l'intrigue ? Probablement des deux à la fois. Pour ruiner le paysan polonais, le juif a la séduction de l'eau de vie ; pour venir à bout de l'aristocratie française, il a celle des actrices. De mémorables exemples prouvent qu'elles s'acquittent merveilleusement de leur rôle.

En se jetant dans ce hideux métier, la femme devient littéralement esclave du public, des directeurs, des auteurs dramatiques, des critiques, de tous ceux qui peuvent influencer sur

le succès en lui faisant de l'opposition ou de la réclame. « Je suis à la merci de tous, écrivait une de ces malheureuses, même du chef d'orchestre; il peut me donner la note, si je me trompe, ou me laisser enferrer sans pitié. Quelle galère et quel borbier! »

L'esclave a sa vengeance toute prête. Malheur aux fils de famille imprudents, aux maris et aux pères oublieux du foyer et de leur devoir, au riche désœuvré, au vaniteux sensuel et au viveur curieux! Elle est à l'affût, et jamais filets ne furent plus perfides. Son audace provocante ne se lasse pas et sa cupidité trouve de nouvelles ruses féminines, jusqu'à ce que la proie soit dans le piège. C'est alors un jeu pour la chasseresse, un plaisir aussi et une gloire, de dépouiller et de dépecer à belles dents cette victime imbécile. Réputation, fortune, âme, corps, présent, avenir, femme charmante, nobles aïeux, petits enfants, tout est immolé à l'insatiable vampire. Heureux qui parvient à tirer de l'engrenage son existence à demi broyée!

Qui pourrait dire ce que dépensent ces folles créatures? C'est par millions que se chiffrent les recettes des plus en vogue; et tout n'est pas connu! Pour entretenir ce luxe insolent d'une tragédienne ou d'une danseuse, que de familles compromises, de larmes arrachées aux mères et aux femmes, de peines préparées aux enfants! On ne saura jamais tout ce que ces sirènes aux appétits formidables ont détruit de probité, de courage, de bonheur, de talent et de vertu, au grand dommage de la patrie. Tel héritier de grande race, magnifiquement doué par la Providence et qui semblait appelé à régénérer son pays, traîne une vieillesse inutile, parce qu'il n'a pas su éviter cet écueil. L'histoire publique et secrète des personnages contemporains en dirait long sur ce douloureux sujet; il suffit de tendre l'oreille et de regarder autour de soi; ce n'est même pas toujours nécessaire. Passons bien vite!

C'est donc un crime que ces réclames enthousiastes et continuelles que les journaux vendent aux théâtres et aux actrices; car on pense bien que tout cela n'est pas gratuit. L'une de ces héroïnes se vantait dernièrement de dépenser

jusqu'à trente mille francs par mois pour faire chanter la presse. Voici comment le *Gaulois* exalte les mérites de Mlle Réjane :

La voilà, la Cléopâtre de 1890, l'adorable couleuvre de la Seine, la gamine perverse, la très grande comédienne, l'interprète supérieure des temps présents, la déesse de la déraison, celle qui parle toutes les langues et sait toutes les danses, la Minerve de la blague athénienne !

Si de prétendues feuilles conservatrices et honnêtes parlent ainsi, qu'on juge du ton de la *Vie Parisienne*, de *Gil Blas* ou de l'*Écho de Paris* !

Parfois les circonstances donnent à ce bruit d'ovation quelque chose de poignant et de sinistre. La Prusse vient de glorifier le vieux maréchal de Moltke. On peut trouver excessives les fêtes données à ce rude soldat, et discuter sa renommée. Il n'en reste pas moins vrai que Guillaume II et son peuple récompensaient ainsi soixante-dix ans de travail, et le génie de l'homme qui a combiné des plans victorieux, pour les campagnes contre le Danemark, l'Autriche et la France. Il y a là quelque grandeur.

Pendant ce temps, Paris était aux pieds de Sarah Bernhardt ; la meilleure société s'extasiait devant la vieille comédienne qui fait revivre au naturel la courtisane Cléopâtre et se joue en public avec une couleuvre vivante. Ce contraste n'est pas très rassurant pour l'avenir : l'Égyptienne n'a pas porté bonheur au frivole Antoine ; la juive ne nous serait pas d'un grand secours contre l'état-major et les soldats du César allemand. Les compagnons du feld-maréchal se proclament les premiers tacticiens du monde ; ce n'est pas leur répondre dignement que de nous vanter d'être les saltimbanques les plus divertissants du siècle. A ce moment, en effet, il n'était bruit que d'une danse « canaille, mais décente », dont le public avait été enthousiasmé. Quel était l'inventeur de ce pas ? Mlle Réjane, Mlle la Goulue ou Mlle Grille d'Égout ? Remarquons en passant ces noms significatifs ; ils témoignent de l'estime que le public a pour celles qui les portent. Il a fallu bien des reportages et de la prose pour éclaircir ce point de notre histoire et faire équitablement à chacune sa part. Le grand journal qui a réussi s'est décerné un laurier. Qu'on

ne plaisante plus des factions byzantines des *verts* et des *bleus*; nous voyons pire.

Actrices et danseuses, chanteuses et écuyères ne sont pas seules à faire des ravages. Nous avons honte de le dire, mais cela peut être utile : les femmes n'échappent pas à cette folie du cabotinisme. Si beaucoup d'entre elles, non seulement du trottoir, du comptoir, du demi-monde ou de la banque, mais du vrai monde, millionnaire, fonctionnaire, décoré, blasonné, vont aux théâtres, aux édens et aux cirques, ce n'est pas toujours pour des vers, de la musique ou des chevaux savants; c'est pour jouir des roulades, des *willades* et des effets de torse d'un acteur, d'un chanteur ou d'un sauteur favori. Et quand elles ne peuvent y aller à leur gré, elles écrivent. Ces autographes tendres ne sont pas excessivement rares, et pour un nom que vous demandez on vous en cite quatre. Un ténor a ainsi forcé les portes de plusieurs riches hôtels. Et la garde républicaine n'en défend pas les filles des nouveaux rois !

Au delà des Pyrénées, c'est par cette perversité féminine qu'on explique l'or et la soie des toréadors : le même phénomène se produit ici; mais les vainqueurs déploient moins de costumes, de souplesse et de courage.

Le théâtre réunit dans une avilissante promiscuité un peuple d'hommes et de femmes qui ne demandent généralement qu'à mal faire. C'est dangereux; c'est pourquoi le meilleur est de fuir. En face de la scène, l'œil ébloui par la rampe et brûlé par le gaz et la lumière électrique, les oreilles pleines de bruits énervants, l'imagination hantée par les fantômes qu'évoquent les personnages présents en chair et en os, l'âme et le corps amollis par les émanations d'une atmosphère saturée de scandales et d'effluves malsains, que voulez-vous que devienne un jeune homme, une jeune fille, et même un homme mûr et une matrone arrivés à l'âge où commencent les cheveux gris ? Ceux qui seraient assez forts pour ne pas succomber sont les seuls qui aient la sagesse de ne pas s'exposer.

Soyons francs ; dans cette foule de mille ou deux mille personnes, il n'y en a pas cent qui ne cherchent, d'une façon

plus ou moins consciente, une aventure et des émotions condamnables, qui ne les acceptent volontiers, si l'occasion les amène. Je sais bien qu'on affirme très haut le contraire, mais c'est pour tromper le public et soi-même.

Ces liaisons désastreuses, qui s'étendent aujourd'hui sur tant de familles mondaines, se formeraient peut-être ailleurs, au bois, dans une soirée, en visite, dans la rue. On en cite qui sont nées en ballon, d'autres au sommet de la tour Eiffel; mais aucun lieu n'est plus favorable que le théâtre à cette maudite éclosion.

Ce qui meurt là d'innocence, de bonheur, de loyal amour; ce qui s'y prépare de troubles, de défiances, de remords, de larmes, de duels et de divorces, il est difficile de le préciser; mais les romans réalistes, les journaux, les cancan et les annales judiciaires en donnent quelque soupçon. En feuilletant la *Gazette des Tribunaux* et les recueils des *Causes célèbres*, on est frappé du rôle qu'y jouent les théâtres. Les fréquenter assidument et ne pas y perdre la fraîcheur de son âme et la pureté de ses affections est plus merveilleux que de rester sain dans un milieu contaminé. Tout cela est clair à quiconque réfléchit à la faiblesse humaine, surtout quand elle n'est pas soutenue par le respect de Dieu et la crainte de l'enfer. Ces vieilles barrières, dont on fait fi dans la nouvelle éducation et les nouvelles mœurs, sont encore les seules devant lesquelles la passion hésite et recule quelquefois.

III

Ce n'est pas uniquement par la perversion de l'esprit et par les relations suspectes que le théâtre est fatal à la vie de famille; c'est encore par les dépenses et la ruine matérielle qu'il entraîne. Cette considération, pour être moins relevée, a son importance pratique.

On va là pour regarder, mais aussi pour paraître, pour briller et pour séduire. Dès lors, exhibition de parures, de toilettes, d'équipages et de laquais. C'est une émulation fiévreuse entre les femmes, et par suite entre les hommes. On consulte son orgueil plus que ses rentes, et ce qui eût été nécessaire et suffisant pour le ménage, pendant plusieurs

semaines, est stupidement gaspillé dans une soirée. Où et comment s'arrêter ? On empruntera, on jouera ; on volerait au besoin, et ce ne serait pas une nouveauté. C'est par là que la finance juive tient à ses genoux l'aristocratie parisienne.

Un excès amène l'autre. Il faut accepter et faire des invitations, se prêter aux parties de plaisir, aller aux bains de mer, parier aux courses, se fournir chez les tailleurs à la mode ; que sais-je ? Les tyrannies de l'étiquette et les façons de dissiper son argent défient l'énumération.

Pendant que les maîtres sont au théâtre, que devient la maison ? Comment iront les affaires abandonnées à des commis ou à des intendants maladroits, peu zélés ou peu fidèles ? Ainsi s'écroulent des fortunes que plusieurs siècles de travail intelligent et de probité rigide avaient élevées. Tandis qu'on s'amuse ou qu'on se délasse des amusements, tout va moins bien d'abord, puis mal, jusqu'à la catastrophe. Un matin, avant d'avoir dépouillé les joyeuses toilettes, on apprend le désastre ; réveil lamentable, mais très mérité. Tout ceci n'est pas supposition chimérique ou imagination pessimiste ; c'est l'histoire trop réelle, hélas ! de tous les jours. Il faut voir comment, la débâcle imminente, tous les parasites prennent la fuite !

Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit un proverbe. Cela dépend. Lorsque Dieu envoie la pauvreté et qu'elle trouve des cœurs unis, c'est une épreuve qui se tourne en bénédiction. La famille se resserre sous cette rude étreinte, et d'ordinaire elle en sort meilleure. Des trésors d'énergie, d'activité, de confiance en soi-même et dans les autres, de tendresse mutuelle et de religieuse patience s'amassent dans les âmes, comme un incomparable patrimoine. La souffrance est un creuset d'où sortent les caractères énergiques et entreprenants. On ne tremble pas facilement devant l'inconnu de l'avenir, quand on vient de traverser victorieusement les noires crises du passé. Le corps lui-même s'aguerrit dans cette âpre lutte. C'est la bataille qui fait les braves, et beaucoup d'hommes considérables et illustres doivent à la gêne austère de leur jeunesse leur opulence et leur célébrité.

Il n'en est pas de même quand le mari peut reprocher à la femme, et le fils au père, les malheurs qui assombrissent la

vie. Après des tiraillements, des récriminations et des scandales plus ou moins affichés, le mariage se dissout, et chacun va de son côté à la recherche des plaisirs. On a bientôt fait du chemin. Quelqu'un reprochait à une femme de lettres ses romans risqués. « Que voulez-vous, répliqua-t-elle avec une ingénuité cynique, mon mari a tout dévoré ; j'ai besoin d'argent : on en trouve dans la crotte ; je l'y ramasse. »

Au milieu de tout cela que deviennent les enfants ? On les supprime pour augmenter les revenus. L'économie, la sensualité, la coquetterie font ce hideux calcul et s'interdisent ce qui assure la beauté, la sécurité et la joie du foyer. Le théâtre est ainsi un des obstacles à la natalité progressive ; il multiplie toutes les causes de dépopulation, surtout dans les villes. C'est un des attrait qui font affluer les hommes et les capitaux dans ces gouffres où les uns et les autres se fondent bien vite.

Si, malgré tout, les enfants sont venus, on les abandonne à des mercenaires souvent vicieux, et dès qu'ils sont assez âgés on les jette dans un pensionnat, le premier venu, sans s'inquiéter des principes religieux qu'on y reçoit et de la corruption qui les y guette. Que feraient-ils à la maison, pendant les soirées d'hiver ? Les parents sont au théâtre ou en soirée ; les domestiques s'amuse. On envoie bien les pauvres petits au lit ; mais cela ne peut durer toujours, et ils soupçonnent bientôt la vérité. Il n'est pas rare de les voir courir des aventures qui ne sont pas encore de leur âge, comme le père et la mère en cherchant qui ne sont plus du leur.

Autre phénomène curieux : les femmes honnêtes ont la fureur d'imiter dans leurs costumes, leur langage, leur luxe, leurs manières et leurs mœurs, ces femmes de théâtre qui débauchent leurs maris, leurs frères et leurs fils, et dont les succès scandaleux reçoivent chaque jour les éloges des chroniqueurs et des boulevardiers. C'est ainsi que l'ignoble argot, le sans-gêne, les modes débraillées et les usages les plus excentriques pénètrent dans la bourgeoisie et l'aristocratie.

Tous les journaux n'ont-ils pas raconté, comme un fait

d'armes comparable à la prise de la Smala, que le duc d'Aumale avait invité et conduit à Chantilly, en train de gala et avec de grands honneurs, les principaux comédiens et comédiennes de la Comédie-Française ? C'est ainsi qu'il se souvient, dans sa vieillesse, qu'il est le premier prince du sang et qu'il doit l'exemple à ses neveux. Ailleurs, c'est une duchesse bruyante qui se console de la politique en faisant applaudir ses comédies : travers inoffensif au milieu de la dégénérescence de cette race étrange et déséquilibrée, où le sang des croisés est coupé de champagne !

Que penser maintenant d'un régime et d'hommes d'État qui trouvent toujours, au milieu de la détresse de nos finances, des ressources pour subventionner les théâtres, même cet abominable Théâtre-Libre, dont l'indécence contre nature soulève le dégoût et les réclamations des plus intrépides ? La simple tolérance serait une immoralité. On ferme les couvents et les églises ; on s'ingénie à ruiner les filles de Saint-Vincent de Paul, les Frères de la Doctrine chrétienne et les Petites Sœurs des pauvres, par de monstrueuses lois sur le droit d'accroissement ; mais il y a toujours de l'or et des faveurs pour les cabotins.

Un pas avait effrayé jusqu'ici les plus osés ; il est fait : on décore les histrions. La même croix d'honneur brille sur la poitrine du général qui a bravé les boulets sur le champ de bataille, et sur la flanelle de l'acteur qui affronte les sifflets du parterre. Les soldats présentent les armes à l'un et à l'autre, et les Français, après Metz et Sedan, trouvent cela naturel et légitime. Bel encouragement aux familles, pour se dévouer à la patrie !

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail les causes qui font honorer parmi nous une profession qui a été largement payée, mais plus largement encore méprisée chez tous les peuples. Les comédiens ont-ils cessé d'être impudents, vaniteux et jaloux ? Coquelin est-il donc tellement supérieur à Roscius, à Baron et à Talma ? La maison de Molière cesse-t-elle de donner une idée de l'abjecte et orde conduite des comédiens et des comédiennes ? Non ; comme autrefois, de la représentation passionnée à la réalité, et de la réalité au

métier, il n'y a qu'un pas. Qu'on ne vienne pas nous parler du dédoublement de l'acteur moderne, infâme en face du public, honnête père de famille et gardien jaloux des convenances devant ses chenets ! M. Larroumet nous a dit plus haut ce qu'il convient d'en penser.

Il y a peu de temps, la presse a eu de longues tirades pour célébrer une de ces vertus. Regardez les pièces et les rôles qu'a joués cette rosière. Sans aller chercher plus loin, que peut-on penser de la pauvre créature qui ose déclamer de pareilles obscénités, en costume assorti, devant un millier de lorgnettes braquées sur elle ? Que ses panégyristes s'imaginent pour une minute qu'il s'agit de leur sœur, de leur femme ou de leur fille : le jugement sera tout autre. Il faut avoir jeté son bonnet et tout le reste par-dessus tous les moulins, pour se présenter ainsi en public.

Ajoutons, à la décharge des actrices, que dans la salle aucun regard de femme ne se baisse. Toutes ouvrent des yeux démesurés, admirent, envient peut-être, certainement étudient pour imiter. L'art, le style, la conduite de la pièce sont bien le dernier de leurs soucis.

Ce n'est qu'aux époques de décadence et chez les peuples en décomposition que les comédiens sont ainsi officiellement honorés. Molière lui-même, avec tout son génie d'incomparable comique et de souple courtisan, n'eut jamais l'idée de demander le collier du Saint-Esprit, pas même de se présenter à l'Académie.

Quand on est averti et en éveil, cette fringale de cabotinisme se trahit de toute part. Il y a quelques mois, les journalistes enfourchaient leurs grands chevaux, parce qu'un agent des mœurs avait arrêté une sociétaire du Théâtre-Français. Le lendemain, le préfet de police, en personne et en grand costume, allait porter des excuses à cette dame, dans sa loge. Deux jours auparavant, une Petite Sœur des pauvres avait été conduite au poste comme mendicante. Pas un chevalier ne s'était levé ; à peine quelques entrefilets de trois ou quatre lignes.

Il n'y a pas que les députés qui s'occupent du corps de ballet ; mais tous n'ont pas comme eux la ressource du budget.

On fait ce qu'on peut, et les provinciaux qui viennent passer huit jours dans la capitale trouvent une soirée et un billet de banque pour aller au théâtre, sauf à s'étonner, à leur retour, de tant d'immoralité. C'est grâce à cette complaisance pour l'animal qui sommeille, au dire de Baudelaire, au fond de tout homme, que *Cléopâtre*, un drame où il n'y a rien, fait de grosses recettes, et qu'une chanteuse de l'Opéra peut laisser à sa couturière des commandes de cinquante-sept mille francs à la fois, pour chemises fines et pantalons en dentelles.

Grâce aussi à cette aberration du sens moral, les théâtres se multiplient et rivalisent d'audace. Ils pullulent à Paris; on en bâtit partout en province. Ce sont d'excellents foyers où s'attise la flamme démocratique. Il faut bien d'ailleurs remplacer les églises et les cérémonies religieuses. On organise même des soirées pour les écoles; on multiplie les entrées gratuites pour les lycéens; les jeunes Français des bataillons scolaires aussi sont initiés de bonne heure à l'art chorégraphique et aux exercices guerriers. On pense bien que leur petite imagination ne s'en tient pas scrupuleusement au répertoire officiel, déjà passablement large, mais qu'ils se mettent au courant de ce qu'on a joué la veille et de ce qu'on jouera le lendemain.

L'effet naturel et nécessaire de ces habitudes ne tarde pas à se faire sentir, dans les classes riches d'abord, et bientôt, par contrecoup et par imitation, dans le peuple. Les mœurs deviennent d'une brutalité sauvage. La fiction ne suffit plus: il faut le drame vrai des cours d'assises, où magistrats, médecins, public, témoins, accusés, juges et jurés ont leur rôle. On se rue aux audiences de l'affaire Gouffé; Gabrielle Bompard éclipse pour quelques jours toutes les étoiles dramatiques, et attire en foule ambassadeurs, sénateurs et députés.

Cependant les suicides, les assassinats, les violences de toute sorte, les banqueroutes ne se comptent plus; la hideuse dépopulation s'étend sur la moitié de nos départements, et la famille française, gloire de notre passé, espoir de l'avenir et couronne de la patrie, chancelle sur ses vieilles bases.

Les théories et les pratiques perverses, vulgarisées par le théâtre et la presse, ont obscurci et presque effacé dans les

esprits le pur et sublime idéal du mariage ; les liaisons immorales ont tué l'esprit de famille et le goût de la vie paisible d'intérieur ; enfin, le luxe et le désordre occasionnés par ces divertissements minent la fortune privée et le bien-être, condition matérielle, mais importante, du bonheur domestique.

N'avons-nous donc pas raison d'infliger cette flétrissure de *malfaiteurs* à tous ceux qui, de près ou de loin, touchent au théâtre ? Il n'y en a guère de pires.

La famille refaite referait bien vite la France. Malheureusement, nous roulons ici dans un cercle vicieux. C'est en partie parce que la famille n'existe plus que les théâtres prospèrent, et c'est parce que les théâtres sont si fréquentés, que la famille dépérit de plus en plus. Qui nous fera sortir de cette impasse ? Le réveil du sens religieux et de la pratique catholique pourrait seul triompher de ce redoutable problème.

ÉT. CORNUT.

LE SURINTENDANT FOUQUET

AMI DES LIVRES

Une cause célèbre n'est jamais jugée. Chaque siècle ou chaque génération ne résiste guère à l'envie de réviser l'affaire, pour prononcer en appel et formuler à son tour la sentence définitive. Le procès Fouquet en est là.

Il y a près de trente ans, un savant consciencieux, M. Chéruel, publiait deux volumes de *Mémoires* sur la vie publique et privée du fameux surintendant, et se croyait en droit de tirer des conclusions sévères. Un deuxième écrivain, connu déjà par sa belle étude sur Mlle de La Vallière, M. Jules Lair, reprend aujourd'hui cette première révision, non en sous-œuvre, mais en compulsant à nouveau l'immense dossier original qui se conserve à la Bibliothèque et aux Archives nationales; il a composé sur ces pièces un admirable plaidoyer, fait de sincérité et de talent, en faveur de l'éternel accusé¹. Ancien élève de l'École des Chartes, et directeur actuel des Magasins généraux de Paris, M. Lair unit à l'art de savoir interroger et faire parler les documents, une compétence remarquable en matière de finances; l'auteur s'était donc préparé à l'œuvre. Nous avons lu avec émotion son beau livre, qui a peut-être un seul défaut, celui d'avoir été écrit de même. Mais c'est l'honneur de Fouquet d'avoir pu éveiller dans l'âme de son défenseur cette sympathie profonde. Un troisième historien vient de porter le débat devant l'Académie. Dans une des dernières séances hebdomadaires, M. Camille Rousset, s'attachant à un côté spécial, donnait lecture d'un travail sur Fouquet financier. Quant aux articles du même académicien, dans la *Revue des Deux Mondes*, ils sont un résu-

1. *Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV*, par J. Lair, ancien élève de l'école des Chartes. Avec deux portraits. Paris, Plon, 1890. Deux vol. in-8.

mé fidèle, mais un résumé des travaux originaux de M. Lair.

Au milieu de ces controverses d'un si grave intérêt, incapables peut-être de recevoir une solution, il nous a semblé qu'un léger oubli avait été parfois commis. On a vanté le Mécène des gens de lettres, le protecteur de La Fontaine et de Pellisson, de Molière et des deux Corneille; le protecteur des arts a eu aussi son panégyrique¹; l'ami des livres, le fondateur de deux grandes bibliothèques, attend encore le sien. Ceux qui ont envisagé la question sous ce jour n'ont renouvelé en apparence les données de la tradition, que pour en altérer le fond et amasser des nuages autour de l'histoire d'un bienfait. Nos lecteurs, s'ils veulent bien nous suivre jusqu'au bout de ces recherches, comprendront à quel mobile nous obéissons ici en rétablissant la vérité, et ils ne nous reprocheront pas, nous osons l'espérer, d'avoir accompli un de ces devoirs contre lesquels ni siècles ni erreurs ne prescrivent : celui de la reconnaissance.

I

Le goût des livres et des objets d'art n'était pas développé sous la régente Marie de Médicis, comme il le fut vingt ans après, au temps de la seconde régence. A l'aurore de la Fronde, la curiosité française, encouragée par Mazarin, avait pénétré partout et s'était prise à tout. En 1648, d'après les calculs les plus précis², quatre-vingt-dix villes de France sont fières de posséder un ou plusieurs cabinets de curieux; Paris à lui seul en compte une cinquantaine, tandis que Rome n'en a que huit (qui en valent, il est vrai, beaucoup) et Londres cinq. Ducs et partisans, hommes de robe et hommes d'église, médecins et apothicaires, orfèvres et horlogers, rivalisent à qui aura la bibliothèque la mieux pourvue, la galerie la mieux montée. Il y a l'amateur, ou, suivant le mot d'alors, le *grippé* des médailles et de la rocaille, des tableaux et des miroirs, des pierreries et des fleurs, sans parler des estampes et surtout des livres.

1. *Les Amateurs de l'ancienne France : le surintendant Foucquet*, par Edmond Bonnaffé. Paris, 1822, librairie de l'Art. Un vol. in-4.

2. Bonnaffé, p. 8.

Moins nombreux au début, bibliophiles et collectionneurs étaient plus sérieux. Les parlementaires et les érudits donnaient le ton. Il suffit de rappeler le président de Thou et le cercle des frères Dupuy.

Un des amateurs les plus distingués parmi ces ouvriers de la première heure était François Fouquet, conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller d'État et de la marine. Un connaisseur de province, qui avait ouvert à Aix et à Belgentier deux musées renommés, Claude Fabri de Peïresc, visita celui-ci en 1610 ou 1616, et en écrivit une description. Malgré sa relation, le souvenir de ces belles choses serait disparu, si elles n'avaient constitué le premier fonds et comme le noyau de la magnifique bibliothèque continuée par le fils du vieux magistrat, le surintendant Nicolas Fouquet. Elle comprenait quinze mille volumes, tous livres utiles et portant au dos les initiales du maître, le double Φ entrelacé. Ce chiffre gracieux, qu'avait adopté vers la même époque Philippe Desportes, a été, le croirait-on, très discuté. Nous y reviendrons¹.

Avec ces livres s'étaient, selon l'usage régnant, médailles d'or et d'argent et curiosités de toutes sortes. Ceux qui en désireraient le dernier détail peuvent recourir à l'inventaire des meubles de François Fouquet, dressé en 1640 et retrouvé par M. Lair dans une étude de notaire. Contentons-nous d'apprendre qu'on y admirait « deux gros globes, céleste et terrestre, montés² », et qui passaient pour les plus beaux alors connus. Mappemonde et sphère astronomique étaient bien à leur place chez ce conseiller d'État, qui était un véritable savant. A ce titre il s'était rencontré, en 1634, avec Étienne Pascal, Duquesne et Daniel Hay, dans la commission chargée de déterminer la ligne méridionale en dehors de laquelle « tout estoit de bonne prise sur mer », et d'indiquer comme premier méridien celui de l'île de Fer. On y voyait en outre, avec une importante collection de cartes, une de ces barques en écorce de bouleau, légères comme une flèche,

1. Constatons seulement ici que dans la marque du poète les deux Φ étaient séparés. Cf. J. Guigard, *Nouvel Armorial bibliographique*, 1890, t. I, p. 268.

2. J. Lair, t. I, p. 64.

sur lesquelles Hurons et missionnaires affrontaient les rapides du Saint-Laurent et traversaient les grands lacs.

Comment le « petit bateau d'escosse de bois de Canada » était-il venu échouer là ? Son heureux possesseur, il est temps de le dire, s'occupait beaucoup de marine marchande. Il était Breton et père d'une nombreuse lignée. Sa femme, Marie de Maupeou, que tous les contemporains s'accordent à saluer comme une *sainte*, lui avait donné seize enfants à élever dans la crainte de Dieu, et ensuite à pourvoir. En ce temps-là, il n'était pas question de dépopulation, mais de colonisation. François, chargé par Richelieu de réorganiser la Compagnie des Cent associés, devenue en 1635 la Compagnie des Isles d'Amérique, avait des intérêts au Canada, aux Antilles, au Maroni (Guyane) et au Sénégal. Il avait donc pu installer dans sa bibliothèque ce que nous nommerions aujourd'hui une petite exposition coloniale.

Pour achever d'esquisser sa physionomie si complexe, cet administrateur des choses de la mer encourageait avec activité au dedans notre industrie naissante ; entre une audience au parlement et une séance du conseil, une mission diplomatique et l'équipement d'une flottille, François Foucquet, ami des arts, établissait la fabrique de tapisseries de la Savonnerie¹ et achetait le domaine de Vaux². Ce singulier mélange d'aptitudes universelles, de rêves maritimes et de goûts artistiques va reparaitre, transmis et accru par l'hérédité, dans la figure si originale et si séduisante de son deuxième fils, Nicolas. La passion des livres en restera un des traits dominants.

François Foucquet mourut le 22 avril 1640. Deux mois auparavant, il avait fait un testament où l'on reconnaît à chaque ligne le juge intègre et le catholique fervent que Goulas appelait « un bon homme tout chrétien et tout vertueux », mais aussi l'amateur épris de ses trésors et inquiet sur leur avenir. C'est bien le fidèle de ces âges pieux qui veut, en sa qualité de « misérable pécheur³ », être mis en terre sans cérémonie aucune, implore les prières de la Visitation Sainte-

1. *Ibid.*, t. I, p. 57.

2. *Ibid.*, t. I, p. 73.

3. *Ibid.*, p. 75.

Marie, où quatre de ses filles sont entrées en religion, recommande à son fils aîné, François, évêque de Bayonne, de maintenir l'union entre ses frères et sœurs, et le conjure de se souvenir de lui « toutes les fois qu'il célébrera la sainte messe », enfin sollicite pour le repos de son âme les secours spirituels des Chartreux, des Carmes, des Bernardins, des Blancs-Manteaux et des Jésuites. Voici venir maintenant le bibliophile. Le cauchemar de tout collectionneur prêt à quitter ce monde, est de songer à la dispersion imminente de ce qu'il a réuni à si grand labeur. Dans la prévision d'un pareil accident, plusieurs dépouillent leurs descendants au profit de quelque établissement public; là du moins, on ne partagera pas, et l'on ne vendra que les doubles. François Fouquet donnait ses « livres et antiquités, qui ne seroient considérables *s'ils estoient partagés* », à son fils cadet Nicolas, déjà avantaagé. Ce legs de confiance ne pouvait tomber entre meilleures mains. Après le père, nous allons voir le fils à l'œuvre.

II

Nicolas Fouquet entraît alors dans sa vingt-sixième année. Sa carrière avait été rapide et brillante. A seize ans, il avait porté la tonsure et obtenu un bénéfice. Bientôt, renonçant à la perspective des honneurs ecclésiastiques, il s'était fait recevoir avocat au parlement de Paris. A dix-huit ans, il était nommé conseiller à Metz, dans le nouveau parlement, sorte de cour politique ou de chambre de réunion, créée par Richelieu pour confisquer légalement et pièce à pièce les états d'un voisin gênant, le duc de Lorraine. La vive et précocce intelligence du jeune conseiller eut occasion de se révéler. Sûr de lui et de la faveur ministérielle, il achetait à Paris, en 1636, une charge de maître des requêtes. Aussitôt entré en scène sur ce théâtre plus en vue, il s'y faisait remarquer par sa puissance de travail et sa souplesse d'esprit.

Ces qualités supérieures et l'entrée de son frère aîné dans les ordres avaient fait de lui le chef naturel de la famille et légitimé les faveurs du testament de François Fouquet. La seule qui nous occupe, le legs des collections, avait une autre raison d'être. Un éminent savant auquel est due l'histoire

des origines de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, a cru voir dans Nicolas Fouquet, installant ses livres à Saint-Mandé, un amateur qui obéit « à la mode du temps¹ ». La mode y fut sans doute pour quelque chose; mais un goût instinctif avait, après l'exemple de son père, exercé depuis longtemps sur lui la maîtresse influence. Nous en avons recueilli un témoignage authentique dans une pièce peu connue, l'épître par laquelle le P. Philippe Labbe, auteur de la collection des *Conciles*, lui dédia son ouvrage intitulé : *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*². Que ne pouvons-nous rendre en français la clarté et l'énergie du latin ! « Au milieu des affaires si nombreuses et si importantes du Parlement, du Trésor et de l'État dont tu soutiens le faix, tu ne peux t'arracher à la passion des livres ni à leur commerce délicieux. Parmi ces embarras, ton souverain plaisir est ta bibliothèque, plaisir d'autant plus doux qu'il remonte plus haut dans ta vie. En effet, tu n'as point suivi la mode de ces hommes qui s'amassent enfin une bibliothèque lorsqu'ils s'en voient l'usage interdit, véritables profanateurs des livres dont ils font servir la montre plus à leur ambition qu'à leur savoir. Pour toi, ton lot dans le vaste patrimoine paternel fut la bibliothèque. Celle-ci, loin d'être née de ta propre fortune, l'a au contraire engendrée. La vérité est qu'elle t'a rendu, par la lecture studieuse et l'habitude familière de tous les ouvrages, tel que te voulaient le Parlement et les charges les plus élevées du royaume, tel que tu te montres aujourd'hui pour le plus grand bien de la chose publique. » Ce ne sont donc point les circonstances qui ont fait du surintendant un ami des livres sur le tard; elles mirent seulement en lumière des goûts sérieux, qui chez lui dataient de la jeunesse.

De la maîtrise des requêtes à la surintendance des finances et au ministère, plus d'une étape restait à franchir, plus d'une alternative de bonne ou de mauvaise fortune à traverser. Avec la mort de Richelieu, Nicolas perdait un bienfaiteur de son père et un tout-puissant protecteur. Une seconde fois il quitta Paris pour la province, et fut commissionné intendant auprès de l'armée du Nord. L'avancement sur place n'étant

1. *Le Cabinet des Manuscrits*, par Léopold Delisle, t. I, p. 270.

2. Paris, 1657. Deux vol. in-fol.

pas d'ordinaire le plus rapide, il affronta les déplacements. Du Nord il se promena au Midi, et de la frontière de Flandre il descendit en Dauphiné, où il arrivait en qualité d'intendant de justice, de police et de finances; c'était un pas de plus en avant. Une terrible émeute faillit l'arrêter à jamais en si bon chemin, en lui coûtant la vie. Sa merveilleuse présence d'esprit le sauva. L'homme de gouvernement, fécond en ressources et en expédients, prompt à concevoir un plan et plus prompt à l'exécuter, s'était révélé. Il eût été difficile de faire preuve de plus d'intrepidité, unie à plus de sang-froid. Les pâtres et les bûcherons de ces rudes montagnes n'étaient pas des insurgés dignes de tenir tête à un officier du roi si habile et si résolu. La capitale, avec ses bourgeois mécontents et ses parlementaires factieux; la cour, avec ses intrigues embrouillées et ses conspirations savantes, lui offraient seuls des adversaires à sa taille et un terrain assez large.

Après avoir achevé de se rompre aux difficultés dans la pénible administration des troupes de Catalogne et de Flandre, Nicolas Fouquet était nommé intendant de Paris, et, au mois de février 1648, en pleine Fronde, les ministres lui confiaient les redoutables fonctions de procureur général de la chambre de justice. Une série de petites révolutions se succédaient. Dans ces conflits bizarres et inextricables, où plus d'un sage esprit et d'un vaillant courage chercha sa voie d'un parti à l'autre, passant du Mazarin au coadjuteur, du service de la cour à la solde de l'Espagne, Fouquet ne connut pas un instant de déviation. Tant de droiture fut récompensé; le lendemain même du retour de Mazarin à Paris (février 1653), le procureur général était appelé à joindre à son premier titre celui de surintendant. Désormais il pouvait se livrer, sans crainte d'éloignement ni d'exil, à des goûts qui demandent un domicile plus fixe et une situation moins précaire.

Toutefois il n'avait pas attendu cette heure, lente à venir, pour agrandir les diverses collections dont nous l'avons laissé heureux légataire en 1640. Un document officiel et inédit, l'« Extrait de l'inventaire fait à Saint-Mandé, le mardy, 4^e octobre 1661¹ », nous fournit par calcul la date

1. Bibliothèque nationale, f. lat., Ms. 17172, fol. 101.

approximative des plus anciennes acquisitions. Il y avait alors dix-huit ou vingt ans environ qu'un des bibliothécaires, celui-là même dont nous essayerons tout à l'heure d'esquisser le portrait, travaillait par ordre de Fouquet « à recueillir des livres et faire lad^e bibliothèque ». C'est donc vers 1642 que s'ouvrit la période des premiers accroissements. Nous ne savons rien de plus sur ces dix années, où le propriétaire fut presque toujours absent. Quand Mazarin réunissait 50 000 volumes et 400 manuscrits, le modeste cabinet du maître des requêtes et de l'intendant n'attirait pas assez les regards pour que ses développements fussent signalés au public. Les acquisitions du surintendant ne pouvaient demeurer aussi inaperçues.

En 1651, une collection de manuscrits grecs et latins, remarquables par leur âge et leur contenu, avait été mise en vente par les héritiers d'un érudit, auteur de *Mémoires* connus, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse; ils avaient été proposés à la reine de Suède, la savante Christine, au prix de 10 000 écus. Le marché ne fut point conclu, et en 1654 il n'y avait pas encore acquéreur. Sur ces entrefaites, Jean Bouhier, de Dijon, se présenta et en offrit 3 000 livres. « Je ne crois pas, disait-il, le 10 janvier 1655, qu'aucun particulier autre que ceux à qui l'argent ne coûte rien en veuille donner davantage ¹. » Fouquet était un de ces particuliers, et il le lui prouva. Les manuscrits toulousains, au lieu de prendre la direction de la Bourgogne, s'en allèrent à Saint-Mandé. Bouhier évincé n'eut que la consolation platonique de répéter son mot du premier jour : « un de ces particuliers à qui l'argent ne coûte rien ² ». Il oubliait que Fouquet avait payé fort cher ses charges lucratives. Mais déjà une sournoise envie sème de perfides insinuations contre le surintendant, jusqu'au jour où la jalousie trop longtemps comprimée éclatera ³. A Paris, c'est Gui Patin qui fait écho, deux ans après,

1. Léopold Delisle, *Cab. des Mss.*, t. I, p. 271.

2. *Ibid.*, t. II, p. 276.

3. « Enfin Nicolas Fouquet..... n'ayant été trouvé coupable d'aucun crime capital, fut condamné, par la *jalousie* que les ministres avoient conçue contre luy, à un bannissement perpétuel. » (*Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 280.)

au magistrat dijonnais. De quoi ne se mêlait pas M. Fouquet? N'avait-il pas osé s'en prendre aux livres d'un collègue du docteur? L'ennemi juré de l'émétique et des traitants en eut un accès de bile : « Les quatre libraires, écrit-il¹, qui avoient acheté la bibliothèque de feu M. Moreau, avoient arrangé les livres dans une belle grande boutique de la foire, pour les vendre lundi prochain, mais ils en sont soulagés de moitié. M. Fouquet, procureur général, a acheté tous les livres de médecine, qu'il a fait enlever aussitôt, et emporter chez lui, moyennant 10 000 livres d'argent comptant. Deux jésuites y sont qui les arrangent. On n'en a fait aucun catalogue. Qui a de l'argent passe partout; c'est *anima mundi* des platoniciens et de tous les autres philosophes, jusqu'au pape et aux jésuites. *Et genus et formam regina pecunia donat.* » Même dans ses boutades de mauvaise humeur, Gui Patin ne perdait jamais son latin.

Manuscrits anciens et ouvrages d'occasion ne suffisaient pas à Fouquet. Cramoisy, l'imprimeur du roi, lui procurait les nouveautés. Mal en prit à celui-ci d'avoir été fournisseur du surintendant. Après la saisie des biens qui suivit l'arrestation, le pauvre libraire fut réduit à envoyer ses doléances au chancelier Séguier, un autre bibliophile, de ses clients, et qui se montrerait sans doute pitoyable. « Un intérêt qui m'est très sensible et bien pressant, lui écrit-il à la date du 13 septembre 1661, est la disgrâce arrivée à Monsieur Fouquet. J'ay fourni des livres pour la somme de dix à douze mil livres desquels je n'ay touché². » Le chancelier était-il peu pressé de répondre? Le 4 octobre, le créancier en souffrance revient à la charge : « Je vous supplie, Monseigneur, d'avoir mémoire de moi dans l'occasion pour l'opposition que j'ay faite sur les biens de Monsieur Fouquet, attendu qu'il me doit³. » A qui incombait la responsabilité du tort fait à Cramoisy et à tant d'autres? Ceux-là le savaient, qui avaient brusquement arrêté et emprisonné un ministre à l'apogée de sa fortune et de son crédit, tandis qu'on mettait sous le scellé

1. *Lettres de Guy Patin*, éd. Réveillé-Parise, t. II, p. 276. De Paris, le vendredi 16 février 1657.

2. Bibl. nat., f. fr., Ms. 17398. *Correspondance de Séguier*, t. xxxii, f. 154.

3. *Ibid.*, f. 295.

toutes ses habitations. Le chancelier garde des sceaux Séguier le savait mieux que personne, lui qui, délivré par ce coup d'autorité d'un rival ambitieux aspirant à sa succession, avait mis lui-même les scellés à l'hôtel de la surintendance et triomphait par ce jeu de mots cruel : « Fouquet vouloit les sceaux, il les a. » Le malheureux financier n'avait-il pas encouru tout au moins l'accusation de dépenses imprévoyantes et excessives ? Nous avons déclaré nous retrancher ici dans la question des livres ; or il semble qu'en cette matière il échappe à tout reproche fondé. Sa bibliothèque, l'inventaire en fera foi au jour de la dispersion, n'était pas une bibliothèque de montre et d'apparat. Les reliures faites pour Fouquet sont d'ordinaire en *veau* fauve ; on les reconnaît en général aux initiales entrelacées $\Phi\Phi$ alternant avec le blason chargé d'un écureuil au dos et sur les plats ¹. Des livres reliés en veau, comme les œuvres des vulgaires « gredins » raillés par Molière ! Nous-même avons parcouru la liste complète des titres, et nous n'avons pas eu de peine à compter la rare indication « maroquin » accolée à plusieurs ². Leur marque habituelle, sans plus de prétention, était celle que Nicolas Fouquet tenait de son honnête père. Dans sa piété filiale, il avait rarement eu l'idée de les remplacer par ses initiales personnelles, les lettres NF entrelacées ³.

III

Fouquet estimait trop ses livres pour ne pas leur donner dans ses appartements la place d'honneur. Le local qu'il leur consacra fut choisi dans le logis qu'il affectionnait le plus, sa campagne de Saint-Mandé. Le surintendant imitait les grands seigneurs blasés. Sa demeure de prédilection, celle où il résidait le plus souvent et se reposait, dans les douceurs de la famille, du tracas des affaires, n'était point son château somptueux de Vaux. A Vaux, il faisait de l'art pour l'art, démolissait pour relever et renverser encore, s'entourait des

1. Cf. Bibl. nat. f. fr. Ms. 9740, *Finances des Romains*, et f. lat., Mss. 3837 et 7340.

2. *Inventaire, prise et estimation des livres trouvés à Saint-Mandé*, le 12 septembre 1665. Bibl. nat., f. fr., Ms. 9438.

3. Cf. Guigard, t. II, et le *Cabinet d'un curieux*, 1890, n° 73.

premiers artistes en chaque genre, architectes, peintres sculpteurs, sans parler de quatre cents artisans ou terrassiers. Tout proche, à Mainey, il avait installé une manufacture de tapisseries de haute lice ; nulle part il ne se sentait chez soi. Sa maison de Saint-Mandé répondait à ses goûts plus intimes. Située à quelque distance du faubourg Saint-Antoine, elle joignait aux agréments bourgeois de la banlieue le voisinage royal de Vincennes, où se transportaient fréquemment le cardinal-ministre et la cour. Fouquet était encore jeune ; il aimait planter et construire. Les ailes de Saint-Mandé formaient cinq ou six cours. Dans les jardins, contigus au parc du château, des fleuristes de Hambourg cultivaient les parterres. A l'intérieur, les deux pièces les plus remarquables étaient la galerie et la bibliothèque. Dans la galerie, un peuple de statues et de bustes trônaient sur des scabellons et des colonnes. Les antiques s'y étaient donné rendez-vous avec des sujets modernes, la plupart dus au ciseau de Michel Anguier, le sculpteur favori du maître. La plus délicate inspiration de l'ingénieux artiste était une Charité, groupant quatre enfants dans ses bras et à ses côtés, pour représenter Mme Fouquet et « marquer la tendresse et l'union qui régnoient dans cette famille¹ ».

La bibliothèque servait de première salle de réception. Parmi les visiteurs et les hôtes illustres qu'elle a vus défiler et faire antichambre, l'histoire a retenu les noms du grand Corneille et du bon La Fontaine. Doué d'une intuition naturelle affinée par le commerce assidu des beaux esprits, Fouquet sut avant Louis XIV discerner partout le vrai mérite. A Vaux, son architecte s'appelait Le Vau, son peintre Le Brun, ses jardiniers Le Nôtre et La Quintinie, son cuisinier Vatel. A Saint-Mandé, il avait pour secrétaire Pellisson, pour pensionnaires ou amis les écrivains qui ont fait le grand siècle. Puissant, il était bienveillant. Il armait les jeunes contre la timidité ; il soutenait les vaincus de l'âge ou de l'opinion contre le découragement. Le théâtre lui fut redevable de la rentrée inespérée de Corneille dans la carrière dramatique, après son échec presque définitif de *Pertha-*

1. Guillet de Saint-Georges, *Vie de Michel Anguier*. Bonnaffé, p. 15.

rîte (1652). Grâce à cette protection libérale et éclairée, le vieux poète, ainsi qu'il en témoigna dans les vers à la fois humbles et fiers de son remerciement, recouvra vigueur et jeunesse et retrouva (il s'en flatta du moins)

La main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.

Œdipe, sujet indiqué par Fouquet, ne fut pas un succès, mais rendit possible *Sertorius*. « Chacun sait, dit l'auteur dans l'*Avis* en tête de la première tragédie, que ce grand ministre n'est pas moins le surintendant des belles-lettres que des finances; que sa maison est aussi ouverte aux gens d'esprit qu'aux gens d'affaires, et que, soit à Paris, soit à la campagne, c'est dans les *bibliothèques* qu'on attend ces précieux moments qu'il dérobe aux occupations qui l'accablent, pour en gratifier ceux qui ont quelque talent d'écrire¹... » Si triste que soit ce spectacle du grand poète payant ses gages en compliments, on se représente volontiers l'auteur de *Cinna*, de *Pompée* et des *Horaces*, en contemplation chez le nouveau Mécène devant les bustes des héros et des empereurs romains.

Corneille solliciteur fait pleurer; La Fontaine fait sourire. Ce n'est pas que le bonhomme ne se crût sérieusement à plaindre, lorsque, venu pour apporter au surintendant quelque *quartier* arriéré, il perdait une heure dans la galerie de Saint-Mandé et s'en allait comme il était venu :

Il fallut prendre patience,
Attendre une heure, et puis partir.
J'eus le cœur gros, sans vous mentir,
Un demi-jour, pas davantage.

Que n'avait-il lu Baruch pour se distraire, ou bien saint Augustin ! Mais il était allé à plus curieux. Ce grand enfant de génie avait avisé deux sarcophages égyptiens, le principal ornement de céans, et il s'était mis à rimer,

En ce superbe appartement,
Où l'on a fait d'étrange terre,
Depuis peu, venir à grand'erre
(Non sans travail et quelques frais)

1. *Œuvres de P. Corneille*, éd. Marty-Laveaux, t. VI, p. 121.

Des rois Cephrim et Kiopès
 Le cercueil, la tombe ou la bière....
 Il me fallut entretenir
 Avec ces monuments antiques,
 Pendant qu'aux affaires publiques
 Vous donniez tout votre loisir.
 Certes j'y pris un grand plaisir.

(*Épître à Fouquet.*)

Les deux cercueils, l'un de pierre, l'autre de basalte, contenant chacun leur momie, attiraient d'autant plus l'attention qu'ils étaient les premiers venus à Paris. Trouvés à Saïd en 1632 et débarqués à Marseille, après une odyssee ignorée, ils avaient été achetés pour Saint-Mandé. Aujourd'hui ils sont au Louvre. Leurs noms ont été déchiffrés par la science actuelle. Au lieu des rois Chéops et Chephrem, on lit : Hor-Kheb et Ank-mer, deux inconnus¹.

Preuve de plus que les poètes tendent toujours à idéaliser ! Aussi n'est-ce pas à leurs descriptions fantaisistes que nous nous en remettons pour savoir au juste le contenu de la bibliothèque de Saint-Mandé. Les mémoires et les procès-verbaux des hommes d'affaires nous inspirent plus de confiance. Nous avons de Renard, conseiller au parlement de Paris, chargé d'apposer les scellés, « le sommaire et l'élixir » de son inventaire, copié dans le *Journal* de d'Ormesson² ; de La Fosse, conseiller d'État, autre commissaire, les lettres originales envoyées par lui à Séguier³ ; du P. des Champ-neufs enfin, bibliothécaire, une déclaration, la plus précise de toutes, consignée dans l'inventaire du 4 octobre 1661⁴. Au dire de ce dernier témoin, il devait s'y trouver « environ sept mil volumes in-folio, sept à huit mil in-quarto et environ douze mil in-octavo et infra ». Les différentes salles de la bibliothèque proprement dite ne les contenaient pas tous ; ils avaient débordé au-delà.

D'après Renard, la cour dite de la Ménagerie accède à « une belle et grande chambre remplie de neuf cent volumes

1. Bonnaffé, p. 58.

2. *Discours sommaire de ce qui s'est passé et a été inventorié de plus remarquable à Saint-Mandé, le 6 octobre 1661*, Bibl. nat., f. fr., Ms. 10958.

3. Bibl. nat., f. fr., Ms. 173-88.

4. *Extrait de l'inventaire*, Bibl. nat., f. lat., Ms. 17172.

dont il y a plus de sept cent soixante in-folio, outre et par-dessus la grande bibliothèque ». Au milieu des livres, les statues ont un peu l'air égarées; le surintendant avait eu garde de les y multiplier; elles sont là beaucoup moins nombreuses que dans la galerie. Suivant la *prise* du 26 février 1666, cette pièce est ornée de trente-trois bustes de bronze et de marbre, reposant sur des socles ou des meubles et alternant harmonieusement avec quatorze divinités de l'Olympe, grandeur naturelle. C'est le sanctuaire de l'art; la bibliothèque est celui de la science. Deux bustes de bronze, demi-nature, en font seuls l'ornementation plastique¹. Renard a vu de plus, dans l'une des chambres, le bahut du médaillier, « c'est un coffre médiocre, rempli de médailles parmi lesquelles il y en a six-vingt deux d'or, du poids chacune d'environ une pistole à l'exception d'une seule qui peut être du poids de quatre pistoles, quelques autres médailles d'argent, et le restant de moindre matière, toutes peu antiques et peu considérables ». Les sarcophages des prétendus roi et reine d'Égypte ont élu domicile à part, « dans un appartement fermé à clef », et ils s'y trouvent en honorable compagnie au milieu de « statues et tables de marbres et de bronze ». Renard, qui décrit complaisamment ces « deux grands corps égyptiens tous entiers embaumés et en momie », paraît moins curieux de livres; il s'en rapporte sur ce chapitre à deux visiteurs étrangers, et oubliant tout d'un coup la langue morte de la procédure, il conte, entre parenthèses, cette vivante anecdote :

« Deux cordeliers d'Espagne, personnages de lettres et de prud'hommes, étans venus voir la bibliothèque, moyennant une lettre ou passe-port de M. le Tellier, ils se sont principalement arrêtés dans la chambre où sont les alcorants, les talmudes, les rabins, et quelques vieux interprètes de la Bible. et comme je les ay estés prié de venir dîner avec nous, ils m'ont fort civilement et religieusement refusé, et que (*sic*) le livre qu'ils tenoient et sur lequel ils faisoient des recueils étoit d'un auteur espagnol, qui avoit interprété *vocabula Bibliorum*, et lequel livre ils n'avoient jamais pûs voir en Espagne, et après s'être arrêtés cinq ou six heures

1. Bonnaffé, p. 63.

dans la bibliothèque et s'être un peu promenés dans le jardin, ils nous ont affirmés, faisant en latin des réflexions morales sur la chute de M. Fouquet, et frappant leur poitrine pour donner plus de foy à leurs dires, que *Rex Hispaniarum nihil tale habebat.* » Ces deux excellents moines jeûnant de si bon cœur pour copier des gloses et jargonnant en sentences latines au milieu des élégantes splendeurs de Saint-Mandé, n'est-ce pas un tableau de genre qui manquait à la galerie ?

Mis en verve, Renard parle à son tour en style macaronique et conclut comme au palais : « Sur ce vous diray-je que le maître de la maison étoit *omnium curiositatum explorator.* » — Il étoit cela et autre chose encore. La Bruyère a défini la curiosité : un goût non pas pour le bon et le beau mais pour le rare et l'unique. Le plus grand nombre des livres de Saint-Mandé n'étaient ni introuvables ni précieux ; c'étaient de bons ouvrages dans toute l'acception du terme. Les momies elles-mêmes ne méritent guère de reproches. Leur découverte avait été un événement mémorable dans le monde savant. A peine étaient-elles naguère arrivées à Marseille que le P. Kircher, informé de la nouvelle par le P. Brusset, avait couru les voir pour en faire profiter son *Œdipus Ægyptiacus*¹. Dans ce temps où les riches particuliers s'imposaient les obligations acceptées dans la suite par le roi et aujourd'hui par l'État, le cardinal Mazarin avait ouvert à ses frais la première bibliothèque publique ; le surintendant Fouquet posait la première pierre du musée des Antiquités égyptiennes.

IV

Deux bibliothécaires se partageaient l'administration et le soin des livres. Tous deux sont demeurés longtemps ignorés ; l'un a été quelque peu tiré de sa pénombre² ; nous voudrions aider son collègue à en sortir.

Le premier étoit un Lyonnais, Pierre de Carcavy, ancien conseiller au parlement de Toulouse, monté au grand conseil, puis jeté par la ruine de sa fortune dans la domesticité des

1. *Œdipi Ægyptiaci*, t. III, p. 477. Romæ, 1664.

2. *Annuaire du Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1874, p. 236.

nobles maisons. Après la catastrophe de Fouquet, il passa au service des Liancourt, ensuite de Colbert, l'auteur de la perte de Fouquet. Levé chaque jour, même en hiver, dès quatre heures du matin, il émerveilla son nouveau patron par cette activité matinale ; celui-ci lui commit, dans sa haute estime, les clés de la bibliothèque du roi, et, dans sa large munificence, il établit ses filles et casa ses fils. Décidément Carcavy n'avait pas tout perdu au change. D'ailleurs grand mathématicien, ami de Descartes et de Pascal, il a écrit l'histoire de la roulette.

Le second, qui a été qualifié bibliothécaire « à titre honoraire ¹ », et qu'on appellerait aussi bien bibliothécaire en chef, était un Breton, Pierre des Champsneufs, jésuite, celui-là sans doute que nous avons vu avec son *socius* mettre au désespoir Gui Patin. Comment Fouquet avait-il été amené à demander à ce religieux son concours ? Pour le comprendre, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière.

Depuis un siècle, les Fouquet se montraient pleins de sympathie envers les membres de la Compagnie de Jésus. L'aïeul de Nicolas les avait aidés de tout son pouvoir. Son père, François, avait été un des deux maîtres des requêtes choisis — le choix est significatif — pour porter au collège de Clermont (18 février 1618) l'autorisation de la réouverture des classes. Rien de commun d'ailleurs que le nom avec Fouquet de La Varenne, le fondateur du collège de la Flèche.

Moitié magistrat, moitié armateur, François Fouquet ne croyait pas nécessaire d'expulser des régents utiles à la jeunesse française, pour établir leurs frères dans les colonies. Au même temps où il procurait des colons à la Guadeloupe et à la Martinique, il avait à cœur de leur assurer le secours des missionnaires de la Compagnie. Deux Pères y furent martyrisés. François Fouquet demanda également et obtint des fils de saint Ignace pour nos établissements de la Guyane. Dans l'esprit de cet homme d'Etat chrétien, évangéliser était synonyme de coloniser, et c'était à la fois l'assistance des Français et la conversion des infidèles qu'il poursuivait par le moyen deux fois efficace de l'apostolat.

1. Lair, t. I, p. 510.

Non content d'avoir rouvert le collège de Clermont, il y mit ses enfants. Pour son fils Gilles, le fait est encore attesté par l'inventaire des meubles de la chambre. L'autorité de M. Lair nous est garant pour Nicolas. Tous les détails ne viennent pas cependant à l'appui. Gabriel Cossart est donné comme camarade du futur surintendant, en quoi il n'y a rien que de vraisemblable, Fouquet étant né à Paris et Cossart à Pontoise, et tous deux en la même année 1615. Il est moins aisé d'admettre que le P. René Rapin, plus jeune de six ans, ait été leur régent. Toujours est-il que l'un et l'autre, condisciple ou maître, gardèrent au surintendant un attachement aussi prolongé que ses malheurs.

Le P. Pierre des Champsneufs, le premier de ces fidèles à toute épreuve, n'apparaît pour nous dans son histoire qu'à l'époque du premier mariage (1640), et si l'on peut ajouter quelque foi au pamphlet haïeux et violent dont l'auteur s'intitule modestement l'*Homme de conscience*¹, le Père, voué à la renonciation de ses biens et à la mort civile par la loi du temps, n'aurait pas été étranger à la conclusion de cette brillante union. L'anonyme avance que le jeune conseiller de Metz se ruina entièrement pendant son séjour en cette ville, « en sorte que sy ce bon religieux, le pere des Champsneufs, ne luy peut procurer le mariage aduantageux de sa niepce, avec un dot puissant et considerable (dont M. Fouquet l'a depuis reconeu par les mémoires), il ne se seroit jamais rellevé ensuite ». Sans discuter l'autorité du *factum* ni la valeur de l'assertion, nous n'en voulons retenir qu'un point, c'est que le P. des Champsneufs passait pour avoir soutenu Fouquet. Lorsque celui-ci, parvenu à la source des honneurs et des richesses, fera découler ses libéralités sur le collège de Clermont, ce n'est pas seulement aux éducateurs de son enfance qu'il payera tribut de reconnaissance : il fera peut-être ce que fait tout homme d'honneur sauvé de la mauvaise fortune, il ne se montrera pas oublieux dans les jours meilleurs.

La jeune fille bien dotée qui apportait ses cent soixante

1. *L'Homme de conscience au Roy sur le subject de plusieurs libelles qui ont été mis au jour pour la justification de M. Fouquet*. Factum manuscrit. Bibl. nat., f. fr., 10228, fol. 155.

mille livres à Nicolas Fouquet, était Louise Fourché de Quéchillac, « fille mineure et unique héritière¹ » de Messire Mathieu Fourché de Quéchillac, en son vivant conseiller au parlement de Rennes, et de dame Bourriau. C'est par cette dame que le P. Pierre des Champsneufs devint oncle, plus qu'à la mode de Bretagne, du jeune maître des requêtes Nicolas Fouquet, riche lui-même d'un office estimé cent cinquante mille livres et de quatre mille de rente, valeurs qui avec les apports et dons de sa femme représenteraient aujourd'hui deux millions. L'écureuil parlant du blason de famille tournait à l'emblème prophétique ; le *Quo non ascendet* commençait à se réaliser. L'enfant née de cette union fut la duchesse de Charost. Le nom malsonnant de Bourriau faisait-il un contraste trop violent avec ces superbes alliances ? Si le P. Pierre y renonça, la cause de l'abandon est ailleurs.

Amelot de la Houssaye lui-même, qui dans ses *Mémoires* a tracé un portrait peu flatté de ce religieux, constate le fait sans en rechercher la raison, tout heureux d'y trouver matière à invectives. « Il s'appeloit, dit-il, Bourriot, et changea ce nom qui convenoit très-bien à sa rusticité, et à son humeur féroce en celui de Bariot². » La raison de cette première transformation est facile à conjecturer, et les attaques moins que délicates d'Amelot en démontrent assez l'opportunité et la convenance. Pierre *Bourrijau*, né à Nantes, le 20 mai 1602, et entré au noviciat de Paris, le 8 octobre 1621, n'avait pas attendu que sa nièce offrit un beau parti à celui qu'on surnommait déjà « l'Avenir », pour alléger un nom peu commode à porter au milieu d'écoliers coiffés parfois du bonnet d'*âne*. « Barijot » substitué dès 1625, était encore sujet à embarras ; en 1633, frère Pierre étant scolastique en théologie au collège de Clermont et préfet de chambrée, se fait appeler « Bariot », plus court, par ses pensionnaires. En 1635, professant les humanités à Rennes, il profite sans doute de sa présence au pays des Fourché de Quéchillac pour opérer une métamorphose radicale ; le nom patronymique si vainement remanié fut échangé contre la particule et un nom de terre ; il

1 Lair, I, p. 74.

2. *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, 1731, t. II, p. 70.

n'est plus trace désormais que de Pierre *des Champsneufs*.

C'était un humaniste d'un rare talent et un érudit. Tour à tour professeur de seconde, de rhétorique et des deux sections de philosophie, dites alors logique et physique, il passa presque toute sa vie au collège de Clermont, dans l'enseignement, puis dans la préfecture des classes de grammaire. Maintenu dans cette seconde charge, à partir de 1639, pendant seize années consécutives, il sut y acquérir ce que les années ne donnent pas nécessairement, une expérience consommée dans l'art de diriger les études. Il ne reste de lui, en dehors de quelques livres à l'usage des commençants, qu'une anthologie de locutions cicéroniennes et autres, traduites en français, qui a fait sa renommée en même temps que la fortune des éditeurs. Son détracteur Amelot de la Houssaye en convient de bonne grâce. « Il est Auteur, dit-il, d'un livre de frases latines qu'il renouvelloit et augmentoit tous les ans, intitulé, ce me semble : *Flores latinitatis*, auquel le bon-homme Cramoisy disoit qu'il avoit plus gagné, qu'à tous les autres livres qu'il avoit jamais imprimez, à cause du débit infini qu'il en faisoit dans tous les collèges de cette Société, tant en France qu'en Allemagne et dans les Pays-Bas. »

Le spectacle de son activité a de quoi surprendre. Aussi bien que M. de Carcavy, il se levait en toute saison à quatre heures et ne perdait point pour cela un seul instant par jour. Les quelques heures laissées libres par un emploi qui ne connaît guère de loisirs, il se hâte d'aller les passer à Saint-Mandé, se reposant des écoliers au milieu des livres. C'est pour lui une « peine » et un « tracas » qu'il « préfère à tous les plaisirs et satisfactions de la campagne », à Vaux, ou chez sa nièce Mme de Martel, encore qu'on soit aux vacances de septembre et qu'il soit invité à aller huit ou dix jours dans la solitude des champs.

De catalogue, il ne faut pas lui en demander. Le fonds de Harlay a été acquis par bonheur avec son inventaire en quatre volumes. Livres ou manuscrits qui viennent s'y ajouter sont notés sommairement au fur et à mesure sur des « feuilles » mal écrites (là-dessus on peut en croire le bon Père; ses lettres en témoignent), rédigées pour lui seul « fort viste et en peu d'espace ». Les notes s'entassaient confusément dans des

registres « fort grand in-4^o, fort incommodes¹ ». Peut-il s'attendre qu'un jour il devra conduire La Fosse et Poncet apposant les scellés, et que M. de Carcavy lui réclamera le catalogue ?

La bibliothèque du surintendant elle-même ne suffisait pas à absorber ces heures d'un repos furtif converties en travail volontaire. A défaut de temps pour se laisser aller, comme son voisin Jean de La Fontaine, aux distractions sans fin de la composition poétique, il utilise son talent de classification à réunir, suivant un ordre ingénieux, les plus belles sentences de l'Ancien ou du Nouveau Testament; il publie ainsi de petits livres de piété qu'il dédie à Madame la Procureuse générale, à l'illustriissime Procureur, surintendant et ministre d'État, au non moins illustriissime prince de l'Église Louis Foucquet, leur fils, évêque et comte d'Agde². Pour la mère et l'épouse chrétienne, c'est la *Pratique de la véritable dévotion conforme aux maximes évangéliques*, ouvrage qui dans la pensée de son auteur a pu être une réponse indirecte à la *Dévotion aisée*, œuvre d'un de ses confrères parue en la même année 1652. La préface expose le dessein du recueil et offre d'utiles avis pour la lecture, la méditation et l'application des maximes. Avec la meilleure volonté, Nicolas Foucquet n'aurait pas le temps de se livrer à de longues oraisons. Hélas! cet heureux du monde, que le tourbillon des fausses joies a éloigné de Dieu, n'a pas encore été ramené par la dure main de l'épreuve. A lui, le religieux présente les *Davidis suspiria*. David, qui fut un grand prince, veillait pour soupirer devant le Roi des rois; le surintendant en est-il donc plus empêché? Au jeune évêque d'Agde, des conseils sévères; la morale relâchée n'était pas celle du P. des Champsneufs; est-ce cela qui l'a fait traiter de « féroce »? Il prêche le salut éternel, l'unique nécessaire, le petit nombre des élus, le péché à fuir et ses occasions à retrancher, la pénitence à ne pas remettre au lendemain, la différence infinie entre les jugements et la conduite du Christ et ceux des politiques de ce siècle.

1. Bibl. nat., f. lat., Ms. 17172.

2. Voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel. Édit. in-fol., t. I, col. 1211.

La leçon directe blesse souvent plus qu'elle ne guérit; celle qui se dégage d'un malheur s'insinue avec la tristesse et pénètre au fond de l'âme. Le P. des Champsneufs saisit une de ces occasions providentielles pour faire entendre de salutaires avis au surintendant, cet Augustin sur qui pleurait une Monique. La première union de Nicolas Fouquet avait été de brève durée. Au bout d'un an et demi de mariage, il avait perdu Louise de Quéhillac, morte le 23 août 1641, lui laissant une petite fille. Dix ans plus tard, le 7 février 1651, il s'était remarié avec Marie Magdelaine de Castille, de la famille des Jeannin, gens de finance comme lui. C'était au milieu des agitations de la Fronde. Un an après, pendant la retraite du parlement à Pontoise, un fils lui naissait. L'avenir d'une grande maison semblait maintenant assuré. Le père se penchait avec d'autant plus d'orgueil et d'amour sur le berceau de son François, cinquième du nom, que ce fils aîné promit bientôt au vicomte de Melun un digne héritier. Ce n'était pas un enfant, mais déjà presque un homme, étonnant chacun par la maturité précoce de ses propos et par la vivacité d'un esprit, reflet vivant du génie paternel. Merveilleuses espérances qui grandirent pendant quatre années et furent brisées en un jour. Ce jour-là, le petit prodige, en sortant des jardins de Vaux, se retourna gravement et leur fit ses adieux. En vain ceux qui l'aimaient voulurent chasser de son front candide la noire pensée; François était insensible au plaisir et dégoûté de tout amusement. La nuit, il rêvait du paradis ou voyait avec effroi des spectres ramper vers lui pour l'enlever. Son étrange pressentiment ne l'avait point trompé. Il fut ravi par la mort en sa cinquième année¹.

Tous les poètes scolaires du collège de Clermont prirent part à l'affliction de ses parents. Le P. Cossart composa une de ses plus émouvantes élégies². A la prosopopée de la mort succède, dans ses vers aux sentiments exquis, le portrait du surintendant, cet homme à qui la fortune n'a rien enlevé de sa politesse de mœurs, de son égalité d'humeur, de sa parfaite

1. Jordanus, S. J. *Expostulatio de morte Francisci filii*.

2. *In obitum Francisci Fouquet pueri quadrimumuli, apologia mortis*. Cette pièce porte, dans les *Cossartii carmina et orationes*, 1675 et 1723, la date fautive de 1652, qui est celle de la naissance et non de la mort.

intégrité. Simple dans ses manières et constant dans ses affections, il est resté avec ses amis digne sans orgueil, magnifique sans excès, attentif à faire des heureux. Tous les membres de ce foyer domestique, large et hospitalier, sont dépeints avec la même bienveillance : en première ligne, Marie de Maupeou, la sainte aïeule dévouée aux pauvres de saint Vincent de Paul ; deux frères du surintendant, évêques, l'un de Narbonne, le second d'Agde ; ses deux fils et ses filles en bas âge, qui ne le consolent pas du départ de François.

L'éloge du P. Cossart est la seule pièce émanée du collègue de Clermont que M. Lair paraisse avoir connue, et qu'il a traduite comme il excelle à le faire. D'autres pièces, composées par les confrères de Cossart et réunies par le P. des Champneufs, méritent une mention. Elles forment un recueil de poèmes élégiaques, épitaphes, sonnets signés des Pères Vavasseur, Rapin, de Vallongnes, Labbé et Le Moyné¹. Dans ce livre de deuil, traversé par le souffle d'une attendrissante pitié, le sentiment poétique de l'enfance s'épanouit avec une grâce mélancolique, peu commune au dix-septième siècle.

L'idée de ce bouquet de fleurs littéraires, jeté par des mains pieuses sur une tombe d'enfant, appartenait au P. des Champsneufs. En tête il fit insérer un ravissant portrait gravé par Lochon. Dans la préface, il verse des larmes sincères sur la perte de celui avec qui, d'oncle à neveu, il avait échangé maintes caresses.

Ce malheur n'était qu'un avertissement et un prélude. Depuis longtemps, le sol était miné sous les pas incertains du surintendant. Ce n'était plus seulement un faible enfant de quatre ans ; c'était lui, l'homme fort, qui allait y descendre tout d'un coup, et pour y être enseveli vivant. Après Vaux, Paris et Saint-Mandé, ce fut Vincennes, la Bastille et Pignerol. Après quelques années de règne ministériel, vingt ans de cachot, et la mort pour délivrance.

Avez-vous visité le parc de Vaux ? Je me souviens de l'avoir revu un de ces automnes derniers. L'aurore avait été

1. *Ad Illustrissimum virum Nicolavm Foucquet. In Francisci Maximi natu filii nondum quadrimi obitum*, s. l. n. d. (1660).

L'ouverture d'une fête. Le soleil dorait la façade et les pavillons, et faisait ruisseler l'argent sur le dôme. Insensiblement le décor se ternit. Par un phénomène peu fréquent dans ces plaines reposées de la Brie, un orage se formait dès le matin. Des clartés intermittentes et à demi noyées émergeaient des nuages violets ou rayonnaient à travers une éclaircie, pour s'éclipser aussitôt. De vagues et sourds grondements semblaient s'entrechoquer et partaient de divers points de l'horizon. Fausse alarme ! La sérénité se rétablit et les menaces se dissipèrent. Fausse sécurité ! Brusquement, dans l'azur uni, le tonnerre éclate ; une averse se précipite. Puis le soleil scintillant reprend, comme un dieu vainqueur, sa marche radieuse et tranquille. En sortant alors de la grotte artificielle où je m'étais abrité, je me trouvai au bas de la grande terrasse, devant le groupe des écureuils (les *fouquets*) jouant entre les pattes du lion de pierre, contemporain de Louis XIV. Je me pris à penser aux imprudences et aux illusions du ministre, aux luttes et au triomphe de la minorité du roi.

Nicolas Fouquet appréhendé à Nantes par d'Artagnan (5 septembre 1661) et enfermé sous bonne garde, des mousquetaires furent dirigés sur Saint-Mandé pour s'assurer de la maison. Le 19, on procède à l'inventaire. Le lendemain, on découvre, oublié derrière une glace, depuis 1657, le fameux projet de défense que le surintendant, aux prises avec Mazarin, avait élaboré dans un moment d'exaltation fébrile. Ce plan, rédigé en prévision d'une arrestation et transformé par les accusateurs du prisonnier en acte séditieux, était en réalité aussi maladroit qu'anodin. Nous ne le mentionnerions point, si, à côté des hommes de guerre désignés pour se jeter dans Ham, Concarneau et Tombelaine (quelles places fortes !) le nom du bibliothécaire n'avait pas figuré. Fouquet comptait que son parent ne l'abandonnerait pas dans sa détresse et se ferait pour lui sollicitateur. « Le Père des Champs-Neufs, écrivait-il, n'a pas tout le secret et toute la discrétion nécessaire ; mais je suis tout à fait certain de son affection, et il pourroit estre employé à quelque chose (d'un) commerce de lettres, par des jésuites, de maison en maison¹. » Qu'en

1. Cheruel. *Mémoires sur Fouquet*, appendice, t. I, p. 495.

advint-il après coup ? Le droit de s'intéresser à un accusé appartient à tout le monde : l'exercer est un devoir de charité, une œuvre méritoire de miséricorde. Ce serait faire tort à la mémoire du religieux et du parent que de supposer l'inaction ou le désintéressement chez le Père des Champsneufs.

Il eût été le seul des amis du « cher malheureux » (le mot est de Mme de Sévigné) à ne point déployer toutes ses ressources en sa faveur. Pellisson, détenu à la Bastille, parvenait à publier (1662), malgré la vigilance des gardiens, son éloquent *Discours au Roy par un de ses fidèles sujets, sur le procès de M. Fouquet*. La Fontaine composait son admirable élégie aux *Nymphes de Vaux*. Les poètes latins que Fouquet avait aimés et protégés¹ pouvaient-ils garder un lâche silence ? Ils n'en firent rien. « Il court ici, écrit Gui Patin le 18 mai 1663, un poème imprimé in-quarto avec ce titre : *Fuquetus in vinculis, ad Virginem Matrem*. On prétend que c'est un jésuite qui l'a fait, et il est bien fait ; d'autres croient que c'est un de nos bacheliers en médecine, nommé Gervaise, qui est fort bon poète latin². » Nicolas Gervaise avait fourni, avec Madelenet, des inscriptions et des distiques au surintendant pour les fontaines de Vaux, les statues et les peintures de Saint-Mandé. M. Lair pense que le jésuite anonyme est le P. des Champsneufs, qui aurait collaboré avec Gervaise. Quel que soit l'auteur, je ne sache rien, après certaine requête de Mme Fouquet, présentée à Louis XIV un jour de la Chandeleur au nom de la sainte Vierge, où la foi vive de nos aïeux et leur dévotion envers Notre-Dame soient traduites en vers plus mélodieux et plus suaves. Fouquet, est-ce fiction ? est-ce réalité³ ? adresse lui-même, au milieu de son

1. Vissac, *Tableau de la poésie latine au siècle de Louis XIV*, 1879, in-8, p. 196.

2. *Lettres*, t, III, p. 436.

3. M. l'abbé Vissac, *Tableau*, p. 197, attribue à Fouquet, en prison, la composition du *Fuquetus in vinculis*. Les preuves font défaut. C'est le lieu de rappeler qu'on s'obstine à faire de l'ancien surintendant converti l'auteur de trois opuscules ascétiques qui certainement ne sont pas de lui : la *Méthode pour converser avec Dieu*, les *Conseils de la sagesse* et les *Conversations avec les gens du monde*, trois petits traités du P. Michel Boutault S. J. — L'Ami des livres, de 1862, pp. 249-252, a publié, sur ce sujet, une dissertation concluante, intitulée : *Fouquet théologien*, par Pierre Clauer (P. Sommer-

nauffrage, sa confiante prière à l'Étoile de la mer qui tant de fois a calmé la tempête :

*Cur ego qui primis tibi sum devotus ab annis
Talia non sperem? Tua magna potentia, Virgo,
Nota mihi.*

Tout en suivant les péripéties de l'interminable procès (1661-1664), le P. des Champsneufs n'avait pas renoncé à ses courses à Saint-Mandé. Un double intérêt le ramenait dans cette demeure désolée : l'entretien des livres du surintendant et des siens. Il avait en dépôt, comme le substitut Jannart¹, une bibliothèque personnelle, qui était tombée sous le coup de la saisie. Une première fois, le 4 octobre 1661, il s'y était rendu, à la prière de MM. Poncet et de La Fosse, commissaires, pour la visite et les scellés. Désireux d'y retourner, il s'adressa au secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier, pour obtenir du roi la libre entrée une fois par semaine, « avec un compagnon ». Il eut la satisfaction de recevoir la réponse suivante :

LE TELLIER AU R. P. DE CHAMPNEUF

A Fontainebleau, le 26 octobre 1661.

Mon Révérend Père, je vous envoie l'ordre du Roi que vous désirez pour entrer dans la bibliothèque de Saint-Mandé une fois la semaine ; Sa Majesté vous ayant accordé cette liberté, je souhaiterais bien, en quelque autre chose plus considérable, pouvoir soulager la juste douleur que vous avez de la disgrâce de M. Fouquet, votre parent, et vous témoigner le ressentiment que j'ai des bontés que vous avez eues pour mes enfants pendant qu'ils étaient en votre collège².

Le roi écrivait en même temps au duc de Mazarin, ou, en son absence, au commandant de Vincennes, pour lui signifier l'autorisation gracieuse qu'il accordait.

Muni de ces pouvoirs, le P. des Champsneufs continua, quatre années durant, à remplir son emploi de conservateur

vogel) ; résultats confirmés par le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes de la Compagnie de Jésus*, du même, 1884, in-8, t. I, p. 158, etc. Nous regrettons que M. Lair, moins affirmatif que MM. Chéruel, Paul Lacroix et Bonaffé, n'ait pas rejeté tout à fait la légende.

1. F. fr., Ms. 9438, fol. 175.

2. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, p. 390.

bénévole. Il ne se rendait ordinairement à la bibliothèque « que tous les quinze jours une fois, faute de commodité ». Retirer des mains des relieurs ou des emprunteurs les livres sortis, protéger les médailles d'or contre les voleurs qui s'introduisaient par les fenêtres mal fermées, et les volumes contre les soldats se mettant « peu en peine » d'en dérober ; garantir le tout « des vers de la corruption et des souris », travailler des journées entières à « séparer, trier », placer par ordre de format en vue de l'inventaire : telles sont, d'après ses lettres, les occupations laborieuses auxquelles il se livrait en souvenir du maître absent et dépossédé. Il manquait de « tablettes » dressées, et sa besogne était malaisée. Le P. Gabriel Cossart, bibliothécaire du collège de Clermont, dut lui prêter une main secourable pour effectuer les derniers rangements.

L'inventaire sonna l'heure de la dispersion. Nous ne referons pas cette lamentable histoire. En parcourant les prix inférieurs, auxquels furent estimés ces livres réunis au moyen de tant d'efforts et de persévérance, nous ne pouvions nous défendre d'admirer le sérieux qui avait présidé à leur acquisition. L'Écriture Sainte et la théologie étaient mieux représentées dans cette bibliothèque privée qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les bibliothèques publiques. Les ouvrages historiques de tout pays et en toute langue, d'Italie notamment, s'y trouvaient en abondance. De nombreux manuscrits modernes, copies exécutées par les ordres de Fouquet, formaient une collection, facile à consulter, de mémoires, de documents, de relations diplomatiques. Carcavy acheta, pour le roi, 14 000 volumes, et l'archevêque de Reims 400 manuscrits de Montchal.

Le total général de l'estimation s'élève à 38 544 livres. De ce chiffre il faut retrancher une somme de 400 livres pour la bibliothèque particulière du substitut Jannart, et 1 131 livres pour celle du P. des Champsneufs.

Parmi ces petites tribulations du métier de bibliothécaire, le sensible religieux eut une joie profonde, bien qu'incomplète. Nicolas Fouquet, accusé du crime de lèse-majesté, avait échappé à la peine capitale. Son salut était l'œuvre du rapporteur de l'affaire, Olivier Le Fèvre d'Ormesson, un des

magistrats les plus honnêtes et les plus accomplis de son siècle. La nouvelle de la sentence favorable fut à peine répandue dans Paris que le peuple fit éclater une véritable liesse. Les plus petites gens des boutiques acclamaient le rapporteur et le comblaient de bénédictions. Dans les auberges on buvait à sa santé. Le lendemain, écrit d'Ormesson, « j'allai entendre la messe à Sainte-Geneviève, et de là aux Jésuites, où je trouvai le père de Champneuf et autres, qui me firent bien des complimens. Le père Cossart m'en tesmoigna bien de la joye¹. » Manifester ces sentiments, c'était braver la colère du roi. Avant la politique on fit passer la reconnaissance.

C'est que tout rappelait au collège de Clermont la munificence de Fouquet. L'année 1657, le surintendant avait fondé, en donnant 22 000 livres comptant, une rente perpétuelle de 1 000 livres, destinée à l'augmentation de la bibliothèque². Je précise la date et les circonstances, parce que, ces détails n'ayant pas été produits, les historiens de nos jours les plus compétents ont contesté le nom du donataire. MM. Edouard Fournier, de Montaiglon et Bonnaffé³ vont jusqu'à attribuer les générosités de Nicolas Fouquet à son père François, ou même à un étranger, le marquis de La Varenne. Que n'ont-ils lu seulement le témoignage du P. Garnier ! Ils y auraient vu que le surintendant fit plus encore. Dans les années antérieures à 1657⁴, un bâtiment nouveau avait été construit, en partie à ses dépens, pour recevoir les livres⁵.

1. *Journal de d'Ormesson*, éd. Chéruel, t. II, p. 284.

2. *In collegio Parisiensi Bibliothecam nostram perpetuo mille librarum censu dotata vir illustrissimus Nicolaus Fouquet, Regius in supremo Parisiorum senatû procurator generalis et summus ærario præfectus numeratis duobus et viginti librarum gallicarum millibus*. Lettre inédite.

3. E. Fournier, *Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, t. I, p. 132. — Bonnaffé, p. 16, note 2.

4. Le P. Labbé, *Nova Mss. bibliotheca*, épître dédicatoire. Il offre au surintendant : « bibliothéque pour bibliothéque ».

5. *Vir utraque fortuna illustrissimus Nicolaus Fouquetius, Regius in suprema Parisiorum curia Procurator, Ærario Gallici Imperii cum suprema potestate præfectus, et Status Administer, Bibliothecam libris et donariis auxit, novam suis sumptibus extruxit, et libras Gallicas mille annui redditus munificentia singulari, ad Bibliothecam in perpetuum novis libris instruendam, attribuit*. I.e P. Garnier, successeur immédiat du P. Cossart à la

Les successeurs des Pères Cossart et des Champsneufs n'oublèrent jamais ce qu'ils devaient à l'insigne fondateur. A l'intérieur de l'édifice, des fresques représentaient la Renommée s'élançant dans les airs et laissant tomber ces paroles : « L'illustre Fouquet a élevé cette bibliothèque et l'a dotée avec magnificence. » Son portrait, par Le Brun, entre la Foi et la Justice, occupait le fond². Toutes les reliures portaient, avec le monogramme de la Compagnie de Jésus et le blason chargé de l'écureuil, le double Φ entrelacé, marque de ce grand amateur de livres.

Si l'infortuné surintendant fut honoré par des amis qui ne faillirent jamais à sa personne non plus qu'à sa mémoire, peut-être est-ce un indice qu'il était digne de leur attachement et qu'eux n'étaient pas indignes de ses bienfaits.

bibliothèque du collège, écrivait ces lignes, vingt ans après la fondation, dans son *Systema Bibliothecæ collegii Parisiensis*, S. J., 1678, in-4, p. 5. Nous avons eu entre les mains un magnifique exemplaire de cet ouvrage, donné par le P. Charles Fouquet, fils du surintendant et prêtre de l'Oratoire, au séminaire Saint-Magloire.

1. Le P. Pierre des Champsneufs mourut le 20 mai 1675. Il est dit de lui dans son *nécrologe* inédit : *De collegio Parisiensi quam optime meritis, ut pote cujus studio atque industria ad novam ædificiorum structionem et ad bibliothecæ fundationem magna vis pecuniæ collecta est : vir bonus atque candidus et erga omnes maxime officiosus, paupertatis obedientiæque laude sane insignis.*

2. G. Emond, *Histoire du collège de Louis le Grand*, p. 206.

H. CHÉROT, S. J.

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

ET L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

Si dans ce beau pays de France, aujourd'hui la nation la plus imposée de l'univers, l'idée vient à un contribuable de parcourir la Déclaration des droits de l'homme, base de nos institutions, l'article 13, statuant que l'impôt « doit être *également* réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés, » le laissera convaincu que jamais Français ne se verra forcé de payer au fisc ce qui ne lui est pas dû, pas plus qu'il ne pourra compter sur la faveur pour se soustraire au droit commun, fût-il fils ou frère de ministre et de député.

On objectera peut-être à cela qu'il y a pourtant par le monde certains enfants terribles, comme M. Rémondière¹, qui osent écrire, même de nos jours, que « beaucoup de particuliers, souvent des moins nécessaires, n'éprouvent aucun scrupule à faire ce que..... tout le monde fait », sous cet étrange prétexte que « voler le fisc n'est pas voler », d'après l'adage reçu. Ce qui nous surprend ici, c'est que M. Rémondière, en émettant cette opinion, n'ait pas fait quelques réserves, qu'il n'ait pas hautement reconnu que « cette triste morale » ne saurait être celle de nos députés anticléricaux, ni même de leurs proches, aussi longtemps du moins que la tribu dont ils sont l'honneur restera fidèle à leur école et s'inspirera de leurs vertus civiles.

Deux lettres retentissantes, adressées presque coup sur coup², à M. le ministre des finances par M. Henri Brisson, seraient assez de nature à fortifier chez nous cette persuasion. Il est vrai qu'il n'y est pas précisément parlé de ses proches, au contraire, mais des congréganistes, qu'il semble avoir pris pour point de mire. Et quel reproche leur adresse

1. *Les Congrégations religieuses, le fisc, etc.*, page 2.

2. Le 7 et le 15 sept. 1890.

donc ce gardien vigilant du Trésor, ce nouveau dragon du jardin des Hespérides? De se soustraire au « droit commun ».

Vous aviez cru, n'est-ce pas, les congrégations plus bas que terre, depuis les décrets? Il n'en est rien, foi de Brisson! Plus que jamais, elles vivent de privilèges et, circonstance aggravante, en face d'un pareil danger, M. Rouvier lui-même agirait mollement et favoriserait presque les pires ennemis de la République.

Quand un homme de la valeur de M. Brisson porte en public, contre toute une classe de citoyens, une accusation aussi grave que celle dont il accepte la responsabilité, on y regarde à deux fois avant de protester, et on se donne pour cela le temps de réfléchir et de se renseigner. C'est ce que nous avons fait consciencieusement, pour notre part, et nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le résultat de nos recherches : elles sont loin d'être favorables au député du Cher, est-il besoin de le dire?

« Qu'un homme soit dans l'erreur, écrit à ce sujet *l'Univers*, c'est un malheur. Mais qu'il mente sciemment, méchamment, voilà qui est humiliant pour sa dignité, quoi qu'en dise Voltaire. Et ici le mensonge est si clair et si flagrant! » L'on en jugera.

Nous affirmons donc, n'en déplaise au porte-voix des sectes, que les congrégations sont non seulement soumises au droit commun, mais que, en matière d'impôts, l'État crée contre elles d'odieux privilèges, aussi ruineux que contraires à la justice et à l'égalité. On sera sans doute de notre avis, quand nous aurons montré, pièces en main, ce que le fisc les oblige à payer de *fait*.

I

Acquitter exactement l'impôt foncier, l'impôt personnel et mobilier, celui des portes et fenêtres, et des patentes, voilà bien, croyons-nous, se trouver en règle avec *le droit commun*. Or, M. Brisson voudrait-il nous dire auquel de ces impôts se soustraient les congrégations? S'il le sait, qu'il monte

donc à la tribune, pour dénoncer cette violation de la loi.

Ce n'est certes pas à l'impôt foncier. Demandez plutôt à l'agent du fisc : leur a-t-il jamais fait grâce d'un centime ?

Est-ce à celui des portes et fenêtres ? Pas davantage. Peuvent-elles percer un trou dans un mur, afin d'y voir un peu plus clair, qu'aussitôt le commissaire répartiteur ne soit là, pour le constater et dire ce qu'il en coûtera ? Que l'on nous cite le percepteur qui se soit jamais vu réduit à envoyer à quelque communauté son porteur de contrainte, pour obtenir satisfaction sur ce point.

L'impôt des patentes aurait-il peut-être quelques vieux comptes à régler avec elles ? Mais qui ne sait qu'un chef d'établissement chrétien ne peut ouvrir aujourd'hui sa maison sans commencer par payer la taxe, comme un vulgaire débiteur de boisson ?

A quoi bon insister ? Si M. Brisson eût découvert quelque méfait de ce genre, le pays le saurait aujourd'hui, et la tribune eût tremblé sous son indignation de commande. Dès l'instant qu'il s'est tu, c'est que les congrégations ne prêtent pas flanc à la critique et aux reproches : voilà la vérité ; et voilà comment elles se trouvent en dehors du droit commun.

II

Jusqu'en 1849, les sociétés religieuses reconnues ou simplement tolérées avaient ainsi vécu, et c'était rigoureusement pour elles l'égalité devant l'impôt. Mais l'État devient le tuteur des congrégations qu'il reconnaît, dont il approuve les statuts, qu'il déclare enfin « d'utilité publique » aux termes de la loi. Comme tel, il doit les traiter en bon père de famille, veiller non-seulement aux intérêts de ses pupilles, ne point gaspiller leurs revenus, moins encore dévorer le capital, mais savoir leur octroyer même certains privilèges comme récompense et encouragement.

Cela étant, n'est-il pas évident que, plus une société se sacrifiera en faveur du bien public, plus l'État devra se montrer bienveillant, généreux au besoin envers elle ? Telle devrait être alors sa manière d'agir avec les congrégations. Parmi les nombreuses sociétés qu'il prend sous sa protection,

en trouvera-t-il, en effet, qui soient plus désintéressées, plus victimes de leur dévouement que celles-là ? Est-ce par amour du lucre, est-ce pour percevoir de gros dividendes que leurs membres y sont entrés ? Comment pourraient-ils même en avoir le désir, quand, d'après la loi civile, toute société religieuse reconnue par l'État acquiert une personnalité juridique et devient seule propriétaire des biens et des revenus, sans que les membres puissent y prétendre aucun droit, même en cas de dissolution ?

Dira-t-on que la société s'enrichit à son profit ? Mais, ne sait-on pas au ministère des cultes que la plupart des biens appartenant aux congrégations reconnues, provenant de donations, sont grevés de charges écrasantes, auxquelles on ne pourrait souvent faire face avec les revenus ordinaires, si la charité des fidèles ne venait en aide ? Que dans le nombre, quelques-unes, peut-être plus richement fondées, parviennent à réaliser des économies, ont-elles donc autre chose en vue que d'agrandir leur sphère d'action, que de soulager plus de malheureux ?

Voyez, du reste, passer les membres des congrégations. Que sa communauté soit riche ou non, la Fille de Saint Vincent de Paul en porte-t-elle un habit moins pauvre ? La voit-on se payer des voyages d'agrément, parcourir la France d'un bout à l'autre, en première classe, et aux frais des contribuables, comme nos sénateurs et députés ? Et quand elle vient à mourir, laisse-t-elle un sou vaillant ? Des regrets, oui ; le souvenir de son dévouement et de ses vertus, oui encore, mais pas autre chose.

Les membres des sociétés laïques reconnues par l'État suivent-ils de tels exemples de désintéressement ? On fait néanmoins de grandes faveurs à ces sociétés, qui ne songent qu'à leurs propres intérêts, et ne travaillent que pour l'enrichir. Nous n'en sommes point jaloux, d'ailleurs ; mais nous vous demandons qu'au moins vous soyez justes et conséquents avec vous-mêmes ; que vous n'ayez pas deux poids et deux mesures, comme vous le laissez trop voir.

En effet, le premier privilège qui fut accordé par l'État à ses pupilles, comme allègement d'impôts, date de 1849, et ce fut pour les appauvrir. « Chaque fois qu'un particulier vend ou

lègue ses biens à un autre, leur a-t-il dit, je perçois un droit de transmission, tandis que vos biens de mainmorte¹ qui, par leur nature, ne changent jamais de possesseur, me font perdre ce précieux avantage. Ne trouvez donc pas mauvais que, pour m'indemniser, j'ajoute à vos impôts ordinaires une taxe nouvelle, « représentative » de mon droit, que vous aurez à me payer *désormais annuellement*. »

Pourquoi cette surtaxe? Est-ce parce qu'il avait été officiellement constaté, alors, que les biens possédés par les corps de mainmorte restaient, sous le rapport de la production, dans un sérieux état *d'infériorité*? Si encore le législateur y eût mis de la discrétion; si, tout en apaisant le fisc, il eût tenu compte de l'état de ces immeubles, ou improductifs, ou grevés de lourdes charges! Mais non, rien de semblable. La preuve en est que l'impôt de mainmorte, y compris les décimes, est aujourd'hui de 87 fr. 50 pour 100! Ce qui veut dire que, là où les simples contribables ne payent que 100 fr. d'impôts par an, la congrégation reconnue, elle, paie 187 fr. 50 c., presque le double, à son tuteur. Soutenez donc, après cela, que la protection de l'État n'est pas une vraie calamité!

Voilà les privilèges des congrégations. Regardez au contraire les compagnies de chemin de fer : la partialité ne vous paraîtra que plus évidente. Réunissez en un seul tenant les vastes et nombreux terrains qu'occupent, en France et dans les colonies, nos réseaux de voies ferrées, et calculez ce que donnerait en hectares cette superficie. Que sont les biens de mainmorte des congrégations, comparés à ceux-là? Autant les uns sont pour la plupart improductifs, autant les autres rapportent. Ce sont pourtant des biens de *mainmorte*, au même titre que ceux des congrégations. Eh bien! Quelle taxe l'État leur impose-t-il comme dédommagement? Aucune! Tandis que les congrégations payent 87 fr. 50 pour 100, les compagnies n'auront pas un sou à déboursier. Et M. Brisson viendra parler d'égalité devant l'impôt!

1. La main est l'organe de la tradition d'une chose (tradition *brevi manu*). La tradition étant un mode de transférer la propriété, la main-morte désigne la transmission *morte*, c'est-à-dire l'absence de *mutation*, et conséquemment de droits à payer pour entrer en jouissance.

III

Mais enfin, si criante que soit cette différence d'attitude envers deux sociétés également reconnues par l'État, si lourd que pèse sur les congrégations la taxe de mainmorte, a-t-on jamais refusé de la payer depuis 1849? On avait même fini par en prendre son parti, quand en 1880, année restée célèbre par le rejet de l'article 7 et l'exécution des décrets, fut inaugurée cette guerre fiscale, hypocrite et acharnée, qui devait, à partir de 1884, aboutir à la confiscation. C'est alors que M. Brisson déposa sur le bureau de la Chambre son projet de loi contre les congrégations.

Inutile d'ajouter que le rapporteur général, M. Rouvier, en appuyant la proposition, n'avait bien entendu qu'un but : mettre un terme aux immunités fiscales dont jouissaient les congrégations, et consacrer le grand principe de l'égalité de tous devant l'impôt¹. On va voir ce que signifient ces mots dans la bouche de ces gens-là. Que le lecteur veuille bien nous prêter ici toute son attention ; nous lui réservons des surprises telles qu'il en viendra à se demander si nous ne forçons pas un peu la note pour le besoin de notre cause. Il appréciera.

M. Henri Brisson demanda la parole pour défendre son projet ; mais malgré ses efforts désespérés, sa haine farouche n'obtint pas d'abord, en 1880, tout le succès qu'il s'en était promis. Le projet comprenait sept articles et devait produire, s'il eût passé à la Chambre, une révolution juridique dans nos lois, comme l'a dit M. Clausel de Coussergues ; heureusement il fut ravagé, mutilé par la Chambre et le Sénat. On n'en garda, et encore avec des changements, que deux paragraphes, qui forment aujourd'hui les articles 3 et 4 de la loi de finances de 1880, articles visant évidemment les congrégations religieuses, bien qu'elles n'y soient pas nommées.

Le premier est ainsi conçu :

L'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 sur les produits et bénéfices annuels des actions, parts d'intérêt et commandites, sera payé par toutes les sociétés dans lesquelles les *produits* ne doivent pas être dis-

1. *Journal officiel*, 1880.

tribués en tout ou en partie entre *leurs membres*. Les mêmes dispositions s'appliquent aux associations *reconnues* et aux sociétés ou associations même de *fait*, existant entre tous ou quelques-uns des membres des associations *reconnues* ou non reconnues.

Les congrégations religieuses, reconnues ou non, ne *distribu*ant manifestement pas de *dividendes* à leurs membres, se trouvaient donc atteintes par ce texte de loi. L'article 3 étendait de plus à toutes les congrégations religieuses l'impôt sur le revenu, créé par la loi de 1872.

Mais quel est ce nouvel impôt, et à quel taux monte-t-il? D'abord de 3 pour 100, il a été élevé depuis au 4 pour 100. Le fisc prend donc aujourd'hui 4 fr. sur 100 fr. de revenus, 40 fr. sur 1000 fr., et ainsi de suite. Joignez cette taxe annuelle aux 87 fr. 50 c. pour 100 d'impôt de mainmorte, sans parler des quatre contributions directes, et, calcul fait, comprenez qui pourra que c'est là une façon équitable de faire rentrer les congrégations dans le droit commun.

Et cependant, est-ce pour échapper à cet impôt que plus de 400 procès sont intentés au fisc, en ce moment, par les congrégations? Point. Comme il est clairement inscrit dans la loi, les congréganistes consentent à le payer, pourvu qu'ils se trouvent réellement alors dans les conditions prévues par la législation. C'est malheureusement le cas de toutes les pauvres congrégations autorisées, qui ne distribuent pas de dividendes à leurs membres et, ne pouvant d'ailleurs changer leurs statuts sans l'agrément de leur tuteur, tombent sous le coup de la loi.

La situation des autres est moins inextricable. Au moyen d'une combinaison très simple et très ingénieuse, que MM. Jules Roche et Brisson peuvent, tant qu'il leur plaira, qualifier de « fraude et de mystification », mais qui n'a rien en soi que d'avouable et de légitime, elles ont su, pour la plupart, passer à travers les mailles du filet dans lequel on voulait les prendre. Comment? En modifiant leurs statuts.

Il leur a suffi, pour cela, d'autoriser la distribution de dividendes entre leurs membres; dès lors, la loi ne les atteignait plus. Et si, par cette ruse innocente, elles parviennent à soustraire à la rapacité du fisc de maigres revenus, qu'elles emploieront plus utilement à soulager les malheureux, qui

oserait leur en faire un crime? De bonne foi, à leur place, qui donc agirait autrement? Pas même M. Brisson.

C'est à peu près sur ce pied qu'ont pu vivre les congrégations, de 1880 à 1884, avec l'article 3. Leurs rapports avec l'article 4 de la même loi furent quelque peu différents. Pour plus de clarté, donnons-en d'abord le texte officiel :

Art. 4. Dans *toutes* les sociétés ou associations civiles qui admettent l'*adjonction* de nouveaux membres, les accroissements *opérés* par suite de clauses de réversion, au profit des membres restants, de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis aux droits de mutation par décès, si l'accroissement se réalise par décès, ou au droit de donation, s'il a lieu de toute autre manière, d'après la nature des biens existants au jour de l'accroissement, nonobstant toutes cessions antérieures faites entre vifs au profit d'un ou de plusieurs membres de la société ou de l'association.

La liquidation et le paiement de ce droit auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établis par les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles ¹.

L'article 4 est divisé, comme on le voit, en deux paragraphes : le premier établit les bases du nouvel impôt, connu sous le nom de droit d'accroissement; le second a trait au mode de perception. Nous ne parlerons en ce moment que du premier. Pour ceux de nos lecteurs qui auraient eu rarement l'occasion de faire connaissance avec certains termes du code civil employés ici, commençons par dire ce qu'il faut entendre par droit d'accroissement, par clause de réversion et d'adjonction.

« On nomme accroissement la dévolution *effective* et proportionnelle qui se produit de la part d'un communiste dans le bien commun au profit des autres communistes, dans des cas déterminés. C'est ce qui a lieu par exemple dans les tontines ² ou dans les sociétés où il est stipulé que la part des associés, qui pour une cause quelconque cesseront de faire partie de la société avant sa dissolution, sera dévolue

1. *Journal officiel*, 1880.

2. La *tontine* (du nom de son inventeur Tontù Lorenzo, en 1635) est une association dans laquelle, par l'effet seul de la convention, chaque *associé aliène* son droit de propriété au profit de la masse et du dernier survivant; dès lors, la propriété *réside tout entière dans l'être moral* qui compose l'association tontinière.

aux associés restants. La part de l'associé sortant dans les biens sociaux est alors transmise aux survivants. Cette transmission est appelée *accroissement*, parce que la part des associés restants s'accroît de la part laissée vacante par l'associé sorti de l'association par décès ou par retraite¹ ». Avant même la loi de 1880, beaucoup de congrégations non reconnues par l'État, incapables par conséquent d'acquérir ou de vendre comme telles, puisqu'elles n'ont point de personnalité juridique, avaient eu recours à la forme des sociétés civiles, pour perpétuer la propriété du patrimoine social. A cet effet, Rome les avait engagées, dès 1840, à insérer dans leurs statuts la double clause de réversion et d'adjonction. Cette sage mesure empêchait qu'au décès de chacun des associés, la part lui appartenant fût recueillie par ses héritiers naturels. Tel était l'effet de la clause de réversion : la part de quiconque cessait de faire partie de la société, était dévolue aux membres restants. La seconde clause permettait d'y introduire, à toute époque, un ou plusieurs membres nouveaux.

Ces points éclaircis, voyons maintenant quel sera le sort des congrégations devant l'article 4. Il est évident que toutes celles qui réuniront les trois conditions dont il vient d'être parlé, auront à payer ce nouvel impôt; mais, par contre, qu'une seule des trois conditions disparaisse des statuts de la Société, l'État ne peut plus rien. D'après ces principes incontestables, les congrégations autorisées eurent, cette fois, la bonne fortune d'échapper au désastreux impôt. En effet, d'après l'article 4, pour que les agents du fisc aient le droit d'exiger la taxe, il faut que l'accroissement se soit *opéré*, c'est-à-dire qu'il y ait eu réellement *transmission* de biens à la société : or, il ne peut jamais en être ainsi dans les congrégations autorisées, où la société seule est propriétaire.

L'administration de l'enregistrement a été, du reste, la première à le reconnaître :

Les associations, dit-elle à ses agents, dans lesquelles ce droit personnel n'existe pas, ne peuvent donner ouverture à l'accroissement, *puisque cet accroissement n'a pas d'objet*. Tel est le cas, notamment, des

1. Cf. *Consultation*, Bosviel et Louchet, p. 5.

congrégations *reconnues*... Le membre qui cesse de faire partie de l'association ne transmet donc rien à ceux qui restent. L'accroissement ne s'opère pas.

Et de fait, le patrimoine de cet être moral, la société *reconnue*, ne subit aucune mutation par le décès ou la retraite des membres de l'association, puisqu'ils n'ont aucun droit personnel sur l'actif social. C'est pour cela que, de 1880 à 1884, les congrégations *reconnues* ne furent pas inquiétées par l'administration, du chef de l'article quatre. Quant aux autres, elles eurent pour la plupart l'heureuse inspiration de se protéger, en biffant tout simplement de leurs statuts, ici la clause de réversion, là celle d'adjonction de nouveaux membres, ou bien en formant dans leur sein des sociétés civiles. On ne peut s'empêcher, devant cette lutte engagée entre le fisc et les congrégations, de penser à la fable du chasseur et de la perdrix, de trouver même que nos ennemis se couvrent de ridicule, tandis que les congrégations ont de leur côté les rieurs, et ce qui vaut mieux, le droit.

IV

Mais cette petite guerre, où l'État perdait chaque jour du terrain et beaucoup de son prestige, ne pouvait faire le compte de la régie. Au point de vue financier, les deux nouvelles taxes ne donnèrent, et il devait en être ainsi, qu'une recette presque insignifiante et hors de proportion avec les travaux ingrats qu'elles entraînent.

Que fit alors l'administration de l'enregistrement, qui voulait avoir des recettes et ne pas travailler pour rien? Elle suggéra à la commission des finances du budget de 1885 l'idée d'une disposition nouvelle, destinée à fermer cette fois toutes les issues aux congrégations. Ces perfides conseils ne furent que trop bien suivis, nous allons le voir.

« Un contribuable ordinaire, dit M. Robert², a la faculté de prendre, en matière d'impôts, la voie qui donne lieu au droit le moins élevé. C'est un principe qui n'est pas subordonné à la législation fiscale, mais qui la domine;... il est reconnu

1. *Instruction* du 20 juin 1881, n° 2651.

2. *Le Droit d'accroissement*, page 28.

par tous les jurisconsultes modernes; mais, quand il s'agit des congrégations religieuses, ce qui est un moyen loyal, bien que détourné pour les autres, devient une fraude et une mystification. »

Tels sont les prétextes qui ont motivé la loi de 1884. C'est son article 9 qui renferme, on peut le dire, l'arrêt de mort des congrégations, dans la pensée des loges. En voici la teneur :

Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, *autorisées ou non autorisées*, et par toutes les sociétés ou associations *désignées* dans cette loi (de 1880), dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits, en tout ou en partie, entre leurs membres.

Un second paragraphe ajoute :

Le revenu est déterminé à raison de 5 pour 100 de la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés et occupés par les *sociétés*, à moins qu'un revenu supérieur ne soit constaté.

Ce qui frappe d'abord dans cette rédaction, c'est de voir confondus, dans une même disposition, deux textes de loi ayant des objets tout à fait distincts; l'article 3 de la loi de 1880, visant l'impôt sur le revenu, et l'article 4, visant l'impôt d'accroissement. Une seconde remarque plus importante, c'est que les congrégations « autorisées » seraient, cette fois, assujetties comme les autres au droit d'accroissement.

Quant à l'impôt sur le revenu, si le législateur de 1884 n'avait édicté que le premier paragraphe de son article 9, rien ne serait changé à l'article 3 de la loi de 1880. Mais il en a malheureusement ajouté un second, portant que : « le revenu est déterminé à raison du 5 pour 100 de la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés ou occupés par les *Sociétés*. » Or cette modification rend cet impôt intolérable.

En effet, sous l'empire de la loi de 1880, une congrégation n'ayant, par exemple, d'autre but que le soulagement des malheureux, d'autre ressource effective que la charité des fidèles et fournissant de cela les preuves, échappait à la taxe, ses revenus étant nuls¹. Aujourd'hui, plus de ces ménagements.

1. La Cour de cassation s'est prononcée en ce sens.

L'article 9. lui, ne s'inquiète pas de cela; il procède avec la dernière brutalité. Que les congrégations soient riches ou pauvres, n'importe, il lui faut de l'argent, et, pour en avoir, il changera l'*assiette* de l'impôt, en attribuant *factivement* aux congrégations, sur leurs biens meubles et immeubles, même les plus *improductifs*, un revenu de 5 pour 100, — ce qui, aujourd'hui, vu la dépréciation énorme de la propriété, est exorbitant — et sur ce revenu, le fisc viendra prélever 4 pour 100!

Eh bien ! est-ce contre cette mesure que les congrégations plaident en ce moment devant les tribunaux ? Non, elles courbent la tête et versent au trésor la taxe annuellement réclamée. Et voilà encore comment elles cherchent à échapper « au droit commun ! »

Croirait-on, après cela, que l'article 4, fixant l'impôt d'accroissement, puisse avoir, appliqué par le fisc, une portée plus désastreuse que le précédent ? C'est pourtant ce qui arrive.

Bien qu'aucune disposition nouvelle du législateur ne soit venue l'aggraver, l'administration de l'enregistrement, dans sa circulaire du 3 juin 1885 (n° 2712), interpréta la loi dans le sens que voici.

Elle prétendit que les congrégations, autorisées ou non, y étaient également soumises. Après avoir déclaré les premières hors de cause en 1880, elle entreprend de les atteindre en 1884. En effet, son instruction aux agents du fisc se termine par ces mots : « La loi nouvelle a une portée plus étendue que celle de 1880, qui laissait en dehors de son action les congrégations religieuses *reconnues*. »

C'est, hélas ! cette doctrine que la régie a eu l'heureuse fortune de faire prévaloir devant les tribunaux. Une contrainte avait été décernée dans ce sens contre l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes; elle a été validée, sur opposition, par un jugement du tribunal de la Seine, en date du 18 mars 1887. Le pourvoi dirigé contre ce jugement fut admis par la chambre des requêtes de la cour de cassation; mais, le 27 novembre 1889, soit deux ans et demi après ! il fut rejeté par la chambre civile.

Tel est, dans ce grave débat, l'état actuel de la jurisprudence.

Le 9 décembre dernier, nous avons entendu M. Rouvier, ministre des finances, déclarer à la Chambre, malgré l'irréfutable plaidoirie de M. Clausel de Coussergues, que, si l'administration appliquait l'article 9, dans toute sa rigueur, aux congrégations autorisées comme aux autres, c'était « par ses ordres », à lui, et qu'agir autrement serait à son avis violer la loi ; qu'il ne faisait ainsi que se conformer au jugement du tribunal civil de la Seine, confirmé par un arrêt de la cour de cassation.

Pour bien comprendre maintenant les conséquences monstrueuses qu'entraîne, pour les congrégations reconnues surtout, l'application de l'article 9, d'après les récentes instructions de la régie, il importe d'observer qu'elle distingue, en se référant à l'article 4 de la loi de 1880, deux modes de perception fort différents, selon que l'accroissement fictif a lieu par la retraite volontaire, ou par le décès d'un congréganiste.

S'agit-il de l'accroissement dû à la retraite d'un membre ? C'est un droit de mutation entre vifs de 11 fr. 25 pour 100 que la société devra payer au fisc. Voici alors comment les choses se passeront :

La congrégation fera sa déclaration au bureau de l'enregistrement, dans le ressort duquel se trouve la maison-mère. On estimera les biens meubles et immeubles de la société ; puis on divisera la somme qui représente leur valeur par le nombre des membres vivants plus un : le quotient obtenu donne précisément la quote-part que le congréganiste, en se retirant, abandonne fictivement à la société ; et c'est là-dessus que sera calculé le droit d'accroissement. Cette part est-elle de 100 francs, par exemple ? L'État perçoit 11 fr. 25, taux légal de ce droit. La supposez-vous de 1 000 francs ? Il prendra 112 fr. 50. Qu'un religieux reste vingt-quatre heures dans sa congrégation pour en sortir le lendemain, renvoyé ou non, l'agent du fisc se présentera et réclamera impitoyablement ses 11 fr. 25 pour 100.

Ce sera pire en cas de décès :

Un membre d'une congrégation religieuse reconnue vient-il à mourir, il faudra faire autant de déclarations que la congrégation possède de biens immeubles ou meubles corporels, situés dans le ressort de

bureaux d'enregistrement différents. Le droit sera liquidé et perçu dans chaque bureau distinct, sur la part réputée appartenir au défunt dans les biens, objet de la déclaration particulière passée dans ce bureau, quelque minime que puisse être cette part qui constitue la matière imposable.

Il arrivera, pour un grand nombre de congrégations, notamment pour les congrégations enseignantes, que cette quote-part pourra être d'une valeur infime. En vertu de l'étonnante fiction fiscale consacrée par la jurisprudence, chacun des congréganistes est supposé propriétaire d'une part indivise dans *chacun* de ces mobiliers ; cette quote-part se réduira par conséquent à une somme de quelques francs ou même de quelques *centimes*. Chacun de ces mobiliers devant être déclaré séparément, c'est sur cette part insignifiante que sera calculé et perçu le droit proportionnel.

Mais ce droit à percevoir descendra-t-il dans la même proportion que la valeur imposable, de manière à rester proportionnel à cette valeur, comme son nom l'indique et comme il le faudrait pour que le taux fixé par la loi ne fût pas dépassé ? Il n'en est rien.

On sait, en effet, qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX, la perception du droit proportionnel doit suivre les sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs, inclusivement et sans fraction ; c'est-à-dire que la valeur imposable, sur laquelle le droit proportionnel est calculé et perçu, ne peut pas descendre au dessous du minimum légal de 20 francs.

Cette loi en soi est rigoureuse ; cependant il est juste de remarquer que, dans les cas pour lesquels elle a été faite, elle n'entraîne pour le contribuable qu'une surcharge légère.

Ici, grâce au système de perception qu'elle prétend imposer, l'administration détourne cette règle de son but ; et en l'appliquant à un impôt qui n'était jamais entré dans les prévisions du législateur de l'an IX, elle transforme ce qui n'est qu'un simple règlement de fractions, en une majoration inouïe de l'impôt, qui absorbera, et bien au-delà, la valeur imposable tout entière.

D'une part, en effet, le minimum de la valeur imposable étant de 20 francs, d'après l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX ; et, d'autre part, le droit d'accroissement étant tarifé par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 au taux de 9 pour 100, soit de 11 fr. 25 pour 100, avec les décimes additionnels, le minimum du droit proportionnel perçu dans chaque bureau sera toujours de 2 fr. 25, quelque minime que soit la quote-part réputée appartenir au défunt, dans les biens déclarés à ce bureau, et lors même que cette quote-part, qui constitue la valeur imposable, descendrait à quelques francs ou à quelques centimes¹.

On peut prévoir dès lors à quels résultats monstrueux conduit un pareil mode de perception.

1. *Consultation*, Bosviel et Louchet, p. 21.

Le *Journal de l'enregistrement*, bien que favorable au fisc, nous les fait toucher au doigt par le calcul suivant. Il suppose que l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, auxquels le fisc applique en ce moment cet odieux système, compte environ 10 000 membres et possède, dans le ressort de 2 000 bureaux différents, des mobiliers scolaires dont la valeur moyenne ne dépasse pas 1 000 francs. A chaque décès, on obtiendrait ainsi une valeur imposable de 10 centimes! Eh bien! cette valeur imposable de 10 centimes se trouvera assujettie à un droit de 2 fr. 25 c. La Congrégation devra donc déjà payer au trésor 2 fr. 25 c. pour hériter de 10 centimes; car elle ne peut renoncer à la succession.

« Cette perception, continue le même journal, répétée dans 2 000 bureaux, pour lesquels, nous le supposons, la valeur imposable ne dépassera pas $\frac{1}{10} \frac{000}{000}$, donnera un produit de 4 500 francs pour une valeur de 200 francs. Acceptons l'hypothèse assez vraisemblable d'un décès par jour, et l'administration arrivera à percevoir chaque année, dans ses 2 000 bureaux, $4\,500 \times 365 = 1\,642\,500$ francs, pour une valeur de $200 \times 365 = 73\,000$ francs. » Cela constituerait, comme le faisait remarquer Mgr Freppel à la Chambre, un impôt vingt-deux fois et demie supérieur au capital fictif dont la Congrégation serait censée héritière au bout d'un an. Faites cette razzia pendant quelques années, et vous aurez complètement confisqué le patrimoine de l'Institut.

Mais pourquoi recourir aux hypothèses, quand nous avons sous les yeux la triste réalité? Ne sait-on pas que le fisc réclame, à l'heure qu'il est, aux Filles de Saint-Vincent de Paul 200 000 francs d'arriéré, portant sur le droit d'accroissement? MM. Bosviel et Louchet, s'appuyant sur des faits et des chiffres réels, montrent aussi que ces appréciations du *Journal de l'enregistrement* n'ont rien d'exagéré.

Le premier exemple qu'ils apportent est emprunté à la Congrégation des Sœurs de Saint-Paul, qui a sa maison-mère à Chartres.

La part fictive réputée appartenir à chaque religieuse a été calculée; elle est de 878 fr. 88 c. C'est la valeur qui doit servir de base à la perception du droit d'accroissement.

Qu'une religieuse sorte ou soit exclue de la Congrégation,

on aura à payer au fisc 99 fr. 85 c. C'est déjà bien : mais qu'une de ses compagnes vienne à décéder, l'État exigera pour *la même somme* 224 fr. 15 c.

Dans les deux cas, la valeur imposable est de 878 fr. 88 c., le taux est le même, 11 fr. 25 pour 100, et pourtant, dans le premier, la Congrégation aura à payer 99 fr. 85 c., soit sur le pied de 11,25 pour 100, comme le dit la loi de 1880; dans le second, elle devra payer 224 fr. 15 c., soit sur le pied de 24,48 pour 100.

A la Chambre des députés, nous avons entendu M. Clausel de Coussergues citer l'exemple des Filles de la Charité et donner, lui aussi, des chiffres réels. En France, ces religieuses sont plus de dix mille. En évaluant les biens de la Congrégation d'après des données certaines, on trouve, comme part de chaque personne, la somme de 2 300 francs. Quand l'une d'elles vient à se retirer, que leur dit le fisc? « Vous êtes dix mille; chacune de vous est censée avoir dans les biens de l'Institut, une part valant 2 300 francs; j'applique à la Communauté, qui bénéficie de votre retraite, un droit de 11,25 pour 100, et vous allez payer 258 fr. 85 c.

Voilà ce qui a lieu en cas de retraite; mais en cas de décès on dit à la Congrégation: « Nous exigeons de vous une déclaration à chacun des bureaux de l'enregistrement où vous avez des maisons. » Les Sœurs de la Charité se trouvent en avoir dans le ressort de 800 bureaux au moins: donc, 800 déclarations à faire; ce sera, pour une somme qu'on suppose ne pas dépasser 20 francs, une taxe à payer de 2 fr. 25 c.; mais il faut multiplier cette somme par le nombre de bureaux, c'est-à-dire par 800, et on arrive à un total de 2 280 francs. Ainsi à chaque décès, ces pauvres filles, pour un héritage purement fictif, représenté par 2 300 francs, devront verser au trésor 2 280 francs. Supposez deux décès par semaine, et sur 10 000 personnes c'est une faible moyenne, vous pourrez vous rendre compte de la somme que leur coûtera par an ce droit d'accroissement.

Mgr Freppel, de son côté, révèle à la Chambre un fait non moins saisissant. La Congrégation de Saint-Charles, dans le département de Maine-et-Loire, se compose de 640 membres; elle possède, dans de petites écoles, quelques mobi-

liers scolaires fort modiques, dont l'un est estimé 58 francs par l'administration elle-même. Sur un mobilier de 58 francs, la part de chaque religieuse est de *neuf centimes* : voilà la valeur imposable ! Sur ces 9 centimes, quote-part de la religieuse qui se retirerait de la Congrégation, le fisc percevrait un droit de 2 fr. 25 c. : c'est-à-dire une taxe 25 fois supérieure à la valeur imposable.

Mais en cas de décès, le prélèvement de cet impôt va se répéter dans tous les bureaux où la Congrégation possède des biens. Supposons qu'il y en ait cent : cela fera 100 fois 2 fr. 25, c'est-à-dire 225 francs, pour un mobilier de 58 francs. En d'autres termes, la taxe sera quatre fois supérieure au capital lui-même ! Et l'évêque-député ajoute avec raison : « Si vous n'appellez pas cela une confiscation, je vous prie de me suggérer un terme qui me permette de qualifier un pareil mode de liquidation ¹. »

Encore un dernier exemple, fourni par la Congrégation enseignante et hospitalière de Notre-Dame, dont la maison-mère est à Briouze, département de l'Orne. La quote-part, réputée appartenir à chaque religieuse et constituant la valeur imposable qui donne ouverture à l'accroissement fictif, est de 374 fr. 45 c. Une religieuse quitte la Congrégation : une seule déclaration sera faite au bureau d'enregistrement de la maison-mère, et la Congrégation aura à payer au fisc, accessoires compris, 43 fr. 60 c. Une autre meurt ; avec le système de la déclaration multiple, pour une valeur imposable absolument identique, c'est-à-dire pour 374 fr. 45 c., la Congrégation devra déboursier, non plus cette fois 43 fr. 60 c., mais bien 255 fr. 10 c. Voici donc deux cas identiques, qui donnent ouverture au même droit proportionnel, tarifé par la loi au même taux, 11 fr. 25 c. pour 100, calculé sur la même valeur imposable de 345 fr. 45 c. Dans l'un, la Congrégation aura à payer 43 fr. 60 c., sur le pied de 11 fr. 25 c. pour 100, et dans l'autre, 255 fr. 10 c., sur le pied de 71 fr. 86 c. pour 100 ² !

Si, du moins, le principe de l'égalité devant l'impôt était respecté ; mais non, le système inique de la déclaration mul-

1. *Journal officiel*. Séance du 9 décembre 1890, p. 2514.

2. Cf. MM. Bosviel et Louchet, p. 30.

tipte conduit aux inégalités les plus choquantes d'une congrégation à l'autre. Nous venons de produire en effet deux congrégations, dont la première payera le droit d'accroissement au taux de 25 francs pour 100, tandis que la seconde devra l'acquitter au taux de 74 francs pour 100, au lieu de 11 fr. 25 c. pour 100 !

Nous pourrions multiplier les exemples ; mais pour ne point fatiguer le lecteur, demeurons-en là et résumons-nous.

Pour répondre au député Brisson, nous avons à montrer qu'en matière d'impôts, les congrégations religieuses sont soumises « au droit commun », et que l'État ne leur laisse même d'autre privilège que celui de payer plus cher que les simples contribuables. Nous croyons en avoir fourni la preuve, en établissant les points suivants :

1° Elles payent annuellement, comme tous les citoyens, l'impôt des quatre contributions directes, en y ajoutant même celui des patentes ;

2° Chaque année, le fisc prélève sur leurs biens de *main-morte* un droit de 87 fr. 50 c. pour 100 ; en d'autres termes, là où le simple contribuable ne doit que 100 francs d'impôt foncier, la Congrégation verse au fisc 187 fr. 50 c., près du double ;

3° Outre cet impôt « représentatif » des droits de mutation, l'État prend encore 3 pour 100 sur le revenu, taxe élevée au 4 pour 100 à partir du 1^{er} janvier 1891¹ ;

4° Droit d'accroissement, au taux de 11 fr. 25 c. pour 100, pris sur la quote-part que le religieux est censé abandonner en quittant la Congrégation ;

5° Au décès d'un membre de la Congrégation, le droit d'accroissement à prélever ne sera jamais inférieur à 2 fr. 85 c., y compris le papier timbré, même pour une valeur de 10 centimes ;

6° Cet impôt variera, tantôt de 20, tantôt de 70 pour 100, de la matière imposable ; il absorbera souvent tout l'héritage et ira même au-delà dans bien des cas.

1. L'article 4 de la loi de finances de l'exercice de 1891 élève à 4 pour 100, à compter du 1^{er} janvier, la taxe de 3 pour 100 sur le revenu. (*Journal officiel*, 28 décembre 1890.)

Voilà exactement le bilan des congrégations. Quoi donc ! un repris de justice sortira du baigne pour rentrer dans la société, et l'État ne demandera de lui que le droit commun, en matière d'impôt. Mais d'intrépides apôtres, d'héroïques femmes s'en iront au péril de leur vie, soutenir dans l'extrême Orient le prestige de la France et les intérêts de la civilisation chrétienne, et, le jour où ils succomberont victimes de leur dévouement, le fisc, sans cœur et sans entrailles, s'empressera de les soumettre au régime de la confiscation et s'enrichira aux dépens de ceux qui pleurent leur mort comme une perte irréparable !

C'est ainsi que l'État-tuteur comprend aujourd'hui l'égalité devant la loi.

En faut-il conclure que le mal soit sans remède et la cause des congrégations désespérée ? Nous ne le pensons pas.

En répondant à M. Clausel de Coussergues, M. Rouvier lui-même a dit en pleine Chambre : « Les tribunaux sont ouverts : si vous vous croyez lésés, adressez-vous à eux. » La droite a pris acte de ces paroles au nom des congrégations : l'action judiciaire reste ainsi entière, après comme avant le débat parlementaire qui vient d'avoir lieu. Or, plus de quatre cents procès sont, à l'heure qu'il est, intentés à l'enregistrement. Il est bien permis de penser qu'il se rencontrera au moins un tribunal pour porter un jugement contraire à celui du tribunal de la Seine, et alors la question de fond reviendrait forcément devant la cour de cassation, toutes chambres réunies, et y recevrait sans doute, cette fois, la solution qu'attendent avec impatience les vrais amis de la justice et de l'égalité devant l'impôt.

L. DURAND.

L'UNION DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

L'état social des catholiques de France, depuis quinze ans, se résume dans ces deux faits :

Les ennemis de la religion ne cessent de l'attaquer avec acharnement et perfidie ; les fidèles ne résistent en général que trop faiblement et avec trop peu de constance.

Les premiers, divisés sur tout le reste, ne le sont jamais dès qu'il s'agit de poursuivre leur travail de destruction morale ; les seconds, même pressés par la nécessité de se défendre, demeurent divisés dans l'action, ou du moins trop peu rapprochés pour être forts en proportion de leur nombre.

Cette situation, à l'étranger, on la constate et on s'en étonne ; dans le pays, on en souffre et on la déplore. Mais ni dissertations ni doléances ne sauraient modifier le cours des événements. Les deux faits persistent, ils vont s'aggravant d'une année à l'autre, ils se développent dans une série de conséquences qui doivent aboutir rapidement à la déchristianisation de la France.

Résiste-t-on faiblement parce qu'on est divisé, ou bien est-on divisé parce qu'on n'a qu'une volonté trop faible de résister ? L'un et l'autre sans doute. Un accord plus étroit de tous augmenterait l'ardeur de chacun, et un zèle individuel plus ardent faciliterait l'accord en inspirant l'oubli de soi et de ses vues personnelles. Cependant, à voir tout ce qui vit encore de foi féconde dans les entrailles de ce peuple, sur lequel pourtant, depuis deux siècles, se concentre l'effort principal de la Révolution ; à voir tout ce qui germe sur cette terre de dévouements, de libéralités, d'œuvres magnifiques, on ne peut s'empêcher de penser que l'entente fait défaut, plus même que la bravoure chrétienne, et que les énergies catholiques, telles qu'elles sont, mais rassemblées et organisées, suffiraient pour ressaisir la victoire.

Quoi qu'il en soit de cette question spéculative de cause

et d'effet, la question pratique de conduite ne saurait être douteuse. Elle l'est si peu, que tous en voient et en indiquent la solution générale; s'il y a divergence, ce n'est que sur les moyens à prendre pour y arriver.

Nous n'avons la prétention de donner des conseils à personne. Mais, dans une matière qui se confond avec les intérêts les plus essentiels de l'Église, nous avons le droit de manifester ici notre pensée. Si nous gardions le silence, les lecteurs des *Études* les trouveraient sans doute trop réservées; quand nous aurons parlé, ils ne leur reprocheront pas, nous l'espérons bien, de l'avoir été trop peu.

I

Que faut-il donc faire ?

Tout le monde répond : Ce qui s'imposait, ce que les plus clairvoyants demandaient, ce qu'on n'a malheureusement pas fait assez, au moment où le parti de la franc-maçonnerie, devenu le maître, a décidément engagé les pouvoirs publics dans la voie de la persécution législative et administrative.

S'unir pour résister.

Résister, parce que c'est un droit, un devoir, comme aussi une nécessité : le droit d'un peuple de ne pas se laisser arracher du cœur son antique foi ; le devoir du chrétien de se mettre du côté de son Dieu quand il est attaqué ; la nécessité inhérente à ces situations extrêmes qui n'ont d'issue que celle que l'on se fait. Nous sommes en face d'adversaires incapables, ils l'ont prouvé en toute occasion, de se laisser désarmer par la résignation et la douceur de leurs victimes, dociles seulement, mais très dociles aux conseils de la peur et de l'intérêt. Il faut crier assez fort, agir assez hardiment pour les obliger à compter avec nous.

S'unir, parce que c'est le moyen d'être redoutable. Quand, dans un peuple que l'on mène à la ruine morale, pour ne parler que de celle-là, il se trouve une forte minorité, ou mieux encore, une majorité d'hommes qui désavouent cette politique ouvertement ou en secret, ce serait folie coupable de leur part de ne pas s'entendre pour se compter, pour se donner mutuellement de l'audace, pour revendiquer, léga-

lement tant qu'on voudra, mais énergiquement, que justice soit faite à eux et au pays.

Mais sur quel terrain faut-il s'unir ?

Il y a vingt ans, après nos désastres, dès qu'on eut compris que la France était à refaire, on se demanda par où il fallait commencer. Était-ce par la tête, ou par le corps, ou par l'âme ? par le gouvernement, ou par les institutions civiles, ou par la religion et les mœurs ?

Les uns disaient : Donnons vite à la nation le bon gouvernement dont elle a besoin et qu'elle appelle de ses vœux ; il amènera tout le reste. D'autres disaient : Occupons-nous d'abord, non de réforme politique, mais de réforme sociale ; créons de bonnes lois, réglons l'usage de la liberté, décentralisons, protégeons et consolidons la famille, rendons l'éducation à qui de droit, chassons enfin l'esprit de la Révolution de tout cet organisme qu'elle a vicié ; quand il sera redevenu sain, mais alors seulement, il se trouvera en état d'être bien gouverné ou de se bien gouverner lui-même. D'autres enfin pensaient que le plus urgent était de travailler à la réforme religieuse et morale, de rendre à l'Église toute son influence et, par elle, de purifier les mœurs, de relever les caractères, de ranimer les vertus privées et civiques.

Qui avait alors raison ? Il serait aujourd'hui oisif de l'examiner. L'occasion favorable à une restauration monarchique passa vite. Dès lors, on ne pouvait plus poursuivre, et, de fait, on ne poursuivit plus, comme but immédiat, que les deux autres réformes. De là, dans le pays, le parti conservateur, d'ailleurs assez mal défini et plus mal constitué ; de là, dans les Chambres, cette union des droites trop peu déçidée, elle aussi, et trop peu constante. Le résultat a été nul ou bien petit, soit dans le Parlement, où tout s'est heurté au parti pris d'une majorité dont le programme est celui des Loges ; soit dans le pays, dont la réaction, toujours assez forte pour montrer qu'il serait possible de triompher, ne l'a cependant jamais été assez pour gagner du terrain. Une des causes de cet insuccès ne serait-elle pas que l'union conservatrice, par le mot et par la chose, n'offre rien que de vague, de complexe, d'abstrait et d'impersonnel ; précisément le

contraire de ce qu'il faut pour atteindre les masses et les pénétrer ?

Du reste, dans l'insuccès actuel des partis monarchiques et conservateurs, le choix n'est plus libre. C'est sur le terrain franchement catholique qu'il faut enfin s'entendre en faisant appel à tout ce qui subsiste encore dans l'âme de la France de cette foi chrétienne qui lui fut donnée au baptême de Clovis et de ses Franes. L'union des catholiques, n'est-ce pas là ce que les circonstances exigent, ce qui est demandé de tous les côtés ? Nous dirions plus volontiers une *Ligue catholique*, si tous pouvaient supporter ce mot ; il est plus militant. On ne se ligue que pour la lutte ; on s'unit pour tout, pour le gain, pour la science, pour le plaisir. Mais si ce nom tout guerrier doit effrayer des oreilles trop délicates, laissons-le à l'histoire glorieuse du passé, pourvu que nous gardions ce qu'il exprime : l'entente et la vaillance.

C'est donc aux catholiques, pour la défense de la religion catholique, et au nom de l'Église catholique, que l'appel devrait être adressé. Au fond, le but poursuivi et les adhérents seront à peu près les mêmes que dans une union conservatrice, le premier bien à conserver étant la religion, et la religion, de son côté, sauvegardant tous les autres. Mais dans l'union catholique, les termes sont plus clairs ; ils offrent à l'esprit des réalités plus saisissables, au cœur des motifs plus élevés et plus pressants ; ils promettent pour appui l'autorité, la hiérarchie, l'organisation de l'Église ; ils prêtent moins au soupçon d'intérêt personnel et à des interprétations perfides ; ils sont par eux-mêmes une profession de foi, et les accepter pour mot d'ordre c'est déjà faire un acte de religion capable de toucher le cœur de Dieu.

On dit sans cesse : Une pareille union, facile et déjà réalisée ailleurs, aura beau être chez nous indispensable, être souhaitée de tous ceux qui veulent le salut du pays, être demandée par les autorités spirituelles les plus vénérées : elle ne se réalisera point, toujours empêchée par l'obstacle insurmontable de nos divisions politiques. Les catholiques appartiennent aux différents partis qui aspirent au pouvoir. Ils n'oublieront jamais assez leurs querelles pour se ranger tous à un même signe de ralliement, ce signe fût-il la croix.

Examinons de près cet obstacle. C'est en le considérant sous tous ses aspects, c'est en le ramenant à ses vraies proportions, qu'on verra s'il peut vraiment être franchi, et de quelle manière. Nous touchons ici au cas de conscience d'un peuple. Plus encore que celui d'un homme, il doit se traiter, non en s'arrêtant aux premières apparences du bien et du mal, non en ne prenant que du cœur des conseils de rigidité ou d'accommodement, mais en remontant à des principes certains et lumineux. Que sont en elles-mêmes et aux yeux de l'Église les convictions politiques ? Il est nécessaire de le rappeler pour discerner le cas qu'il faut ou ne faut pas en faire. Est-ce en les plaçant au-dessus de tout, est-ce en n'en tenant aucun compte, est-ce en suivant une opinion moyenne, et laquelle, qu'on pourra, en dépit et en dehors d'elles, former cette union vraiment nationale des catholiques français, qui sauverait notre pays et d'autres peut-être avec lui ?

II

Que sont donc les convictions politiques ?

En touchant à ce sujet, inséparable malheureusement de la question religieuse, nous déclarons nous renfermer absolument dans la théorie, sans prétendre appliquer à l'une ou à l'autre des opinions actuellement en cours parmi nous les vérités élémentaires que nous allons résumer. Nous ferons, pour le moment, de la philosophie et de la théologie, et non de l'histoire contemporaine.

Les convictions politiques sont un attachement de raison pour telle ou telle forme constitutionnelle de l'État ; ou, dans une forme déterminée, pour tels ou tels dépositaires du pouvoir, ou encore pour telle ou telle tendance générale du gouvernement. Une question politique peut donc être une question de constitution, ou de dynastie et de personnes, ou de principes généraux touchant la direction de la société.

Nous disons un attachement de raison, parce que la conviction est avant tout une adhésion de l'esprit à une vérité connue. A proprement parler, donc, ceux-là seuls ont des convictions politiques dont les préférences s'appuient sur la perception du droit et des autres motifs d'ordre public. Ne

s'inspirer que des sympathies du cœur ou de l'intérêt privé, c'est avoir des passions politiques, c'est être d'un parti politique ; ce n'est pas avoir des convictions.

Les convictions politiques ne sont pas dans la vie un objet de luxe. Elles sont nécessaires pour remplir autrement qu'en machine humaine les devoirs du citoyen. Ce sont elles qui apprennent à qui il est juste d'obéir, et, si le fait se trouvait être en contradiction avec le droit, dans quelle mesure. Tout homme donc devrait en avoir.

Tout homme aussi pourrait en avoir. Il y a dans le droit naturel et chrétien des principes universels, dans la vie des peuples des traditions ayant force de loi, dans leur histoire des faits saillants, dans leur caractère et leur situation des particularités qui déterminent de quelle manière et par qui il convient que la nation soit gouvernée. Ne pas s'en mettre en peine, c'est, à certains moments troublés, le parti le plus facile, ce n'est jamais le plus raisonnable. L'indifférence pour les choses qui sont indifférentes est un indice de droiture du jugement et d'énergie de l'âme ; l'indifférence pour les choses qui ne le sont pas est scepticisme ou insouciance, faiblesse d'esprit ou faiblesse de volonté.

L'état normal et heureux pour un pays, c'est que les mêmes convictions politiques l'attachent tout entier à un pouvoir légitime reconnu, accepté, aimé de tous. Alors il y a unité et stabilité, deux conditions premières de puissance et de prospérité. Que faut-il pour cela ? La justice en haut et en bas : en haut, dans la prise de possession et dans l'exercice du pouvoir ; en bas, dans la soumission qui lui est due. Or, cette justice n'a pas de meilleure sauvegarde que l'esprit chrétien. C'est la religion chrétienne qui a dit aux rois et aux magistrats : « Toute autorité légitime vient de Dieu, et elle est donnée pour le bien. » C'est elle aussi qui a dit aux sujets : « Obéissez à vos maîtres comme à Dieu. » C'est là tout l'ordre moral, porté sur la hiérarchie des pouvoirs comme sur les degrés d'une double échelle d'or qui va de la terre au ciel : d'un côté, Dieu descend vers l'homme par le commandement ; de l'autre, l'homme monte vers Dieu par l'obéissance ¹.

1. Voir Encycl. de Léon XIII, sur le Pouvoir civil (*Diuturnum illud*),

Grâce à cette notion chrétienne du pouvoir, tel grand peuple, en dépit de sa mobilité naturelle et de sa promptitude à s'éprendre des nouveautés, a pu vivre dix siècles sans éprouver jamais dans son sein une division assez profonde pour atteindre et menacer la structure même de son organisme politique. Pour avoir perdu cette notion, le même peuple, en un seul siècle, a dix fois pris, quitté, repris monarchie, empire, république, sans parler des gouvernements dits provisoires et des Constitutions qui se compteraient par douzaines. Le résultat, c'est un pays divisé en cinq ou six partis, et chaque parti en autant de fractions, la guerre civile des esprits et des cœurs passée dans les mœurs, un état épileptique où les crises périodiques abattent de plus en plus les forces, émoussent l'intelligence, brisent tout le corps du malade.

Mais plus l'union politique d'un peuple est précieuse et sa désunion funeste, plus aussi ceux qui lui enlèvent ce bien fondamental et lui causent ce mal se rendent coupables du crime de lèse-nation, et moins ils méritent de bénéficier de leur attentat. Le fait, même accompli et triomphant, ne crée par lui-même aucun droit, si ce n'est celui qui découle de l'obligation d'en réparer les suites. Pas plus dans l'ordre public que dans l'ordre privé, la violation de la justice ne la change. La rupture inique des traditions nationales ne les annule pas, et un trône n'est pas un de ces biens meubles pour lesquels, d'après nos codes modernes, possession vaut titre ¹.

Il faut le reconnaître cependant : ce qui à l'origine était en soi illégitime peut ensuite recevoir du dehors une réelle légitimation. Ce changement juridique, venant parfois après le changement historique, a le plus souvent pour cause la prescription politique, analogue à la prescription civile, et

29 juin 1881, et sur la Constitution chrétienne des États (*Immortale Dei*), 1^{er} nov. 1885.

1. *Syllabus*, prop. 59, 60, 61, condamnées. — Voir aussi dans l'Encycl. *Quanta cura* cette thèse condamnée : « Voluntatem populi, publica quam dicunt opinione vel alia ratione manifestatam, constituere supremam legem ab omni divino humanoque jure solutam, et in ordine politico facta consummata, eo ipso quod consummata sunt, vim juris habere.

comme elle reposant en fin de compte sur un droit supérieur, celui de l'intérêt général. Mais il faut se rappeler qu'une des conditions de la prescription politique, la principale même, c'est l'impossibilité manifeste et définitive, les détenteurs nouveaux du pouvoir le voulussent-ils, comme ils le doivent, de revenir à l'ancien ordre de choses. Impossibilité définitive qu'il sera d'ailleurs difficile de définir et de reconnaître lorsque les gouvernements naissent et vivent de ce seul principe, que chacun a le droit d'agir sur le peuple pour y créer une majorité conforme à ses vues politiques, que le bon plaisir de cette majorité créera la légalité, et que cette légalité créera une nouvelle légitimité, destinée à durer, elle aussi, ce que voudra le caprice du nombre.

Tout le temps que l'usurpation n'a pas acquis, d'une manière ou de l'autre, sa légitimation, il n'est pas seulement permis, il est obligatoire pour tout citoyen qui se rend compte de cette lutte entre le fait et le droit, de se ranger du côté du droit, de lui garder ses sympathies et sa fidélité. Agir autrement, ce serait adhérer à l'injustice.

Cette fidélité, il est vrai, prolongera les divisions, et avec elles le malaise; elle amoindra les forces, elle servira peut-être de prétexte à des abus de pouvoir. La faute en sera à ceux qui ont mis la main sur le pays, pour le jeter et le retenir hors de sa voie traditionnelle. La paix intérieure est précieuse sans doute, mais à condition qu'on ne prenne pas l'apparence pour la chose. Or, elle n'est pas seulement l'union, elle est l'union dans l'ordre.

III

Voilà ce que sont, d'après les enseignements de la philosophie naturelle, les devoirs du citoyen, et par suite, les convictions politiques. Que sont ces devoirs et ces convictions d'après la doctrine de l'Église ?

Ils sont les mêmes, et il ne peut en être autrement. Le christianisme n'est pas venu changer l'ordre social réclamé par la nature de l'homme, mais l'élever comme tout le reste, l'ennoblir et le consolider. Les lumières de la Foi, s'ajoutent à celles de la raison; elles ne les éteignent jamais; et les

préceptes qui viennent de Dieu par diverses voix ne sauraient se contredire. Ceux qui font le chrétien fidèle font aussi le fidèle citoyen.

On nous objectera: Quoi qu'il en soit de la doctrine de l'Église, son exemple conseille l'indifférence au sujet des régimes politiques. Elle les accepte tous, pourvu qu'ils n'aient en eux-mêmes rien de vicieux. Ses enfants sont par là même autorisés, encouragés à regarder d'aussi haut qu'elle le fait ces formes changeantes des cités de la terre, et à ne point s'en préoccuper du moment qu'elles peuvent se concilier avec les intérêts permanents de la cité du ciel.

Nous répondrons d'abord: Non, l'Église n'est pas indifférente en fait de gouvernements, ou, si elle l'est, c'est dans un sens tel qu'on n'en peut rien arguer pour la question présente.

S'agit-il des formes de pouvoir, démocratie, aristocratie, monarchie, avec toutes leurs variétés et tous leurs noms, considérées en elles-mêmes, en théorie, en l'air pour ainsi dire, en dehors des faits et de toute relation avec tel peuple particulier? C'est vrai, l'Église n'en rejette aucune, du moment qu'en soi elle n'est pas mauvaise, c'est-à-dire vraiment impropre au but de la société. La raison en est haute et lumineuse: c'est que l'Église est destinée à embrasser, à vivifier tous les peuples et toutes les sociétés; aussi a-t-elle été conçue et constituée de telle sorte par son divin auteur, qu'elle ne répugne à rien dans la nature et le genre humain, qu'elle s'adapte à tout, du moment que cela est légitime et conforme à l'ordre.

Peut-on dire cependant que, même à ce point de vue spéculatif, l'Église soit vraiment indifférente à toutes les formes de gouvernement? On ne le peut pas. Ses théologiens et ses philosophes, interprètes de sa pensée, ont longuement comparé les avantages et les inconvénients de tous les systèmes, et ils s'accordent à admettre des conclusions singulièrement éloignées de cette indifférence. Ajoutons que les considérations qu'ils apportent dans les plateaux de la balance, ne la font pas incliner vers la démocratie ¹.

1. Voir par ex. saint Thomas, *Somme Théol.*, p. I, q. 103, au 3, et p. I, 2^e, q. 105, art. 1.

S'agit-il des formes de gouvernement envisagées par rapport à tel peuple déterminé, et à tel moment de son histoire, l'Église alors n'est pas, ne peut pas être indifférente. S'inspirant de la justice en cela comme en tout le reste, de son respect traditionnel pour tous les droits acquis, de son zèle pour le bien, elle donne ses préférences au régime que les principes et les faits lui désignent comme seul légitime, ou comme plus légitime que tout autre, et, si ni les principes ni les faits ne parlent, à celui qui, vu le caractère du peuple, ses mœurs et ses usages, son passé et son état présent, paraît être pour lui le plus avantageux. C'est encore la réponse des docteurs, aussi bien que du bon sens¹.

Ses préférences, il est vrai, l'Église ne les laisse paraître aujourd'hui qu'avec une souveraine réserve. Elle voit des usurpations évidentes s'accomplir sans élever la voix; elle traite avec un gouvernement de fait de la même manière à peu près qu'avec un gouvernement de droit; c'est une distinction dont elle ne paraît plus se mettre en peine. Peut-on en conclure qu'elle ne la fasse plus et qu'en politique elle ait perdu le sens du discernement? Non, mais seulement qu'elle ne manifeste ses pensées intimes et qu'elle ne règle sa conduite qu'avec une extrême prudence; qu'elle n'use de ses prérogatives de modératrice des consciences qu'avec un à-propos surhumain.

Sans doute, chaque fois que le droit politique d'un pays chrétien a été violé, même sans aucun détriment pour la religion; l'Église, gardienne de toute morale, pourrait intervenir pour signaler l'injustice et lui opposer son *veto* divin.

1. « Il n'y a pas de motif pour que l'Église n'approuve pas le principat d'un seul ou celui de plusieurs, *pourvu qu'il soit juste*, et qu'il tende au bien commun. Il s'ensuit que, *les droits de la justice étant saufs*, il n'est pas interdit au peuple de choisir la forme de gouvernement qui *convient le mieux à son caractère, aux institutions et aux coutumes de ses ancêtres*. » Encycl. de Léon XIII, *Diuturnum illud*, 29 juin 1881, sur le Pouvoir civil.

« Des diverses formes de gouvernement, *pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens*, l'Église n'en rejette aucune; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur *institution ne viole les droits de personne* et respecte particulièrement les droits de l'Église. » Encycl. de Léon XIII, *Libertas*, 22 juin 1888.

Autrefois, elle le faisait plus facilement et plus volontiers. Depuis que la Réforme et le régéralisme ont commencé, que la Révolution et le libéralisme ont achevé de soustraire les peuples à la pleine obéissance qui lui est due, elle use de ménagements et renonce, le plus souvent, à exercer un rôle qui, mal accepté du plus grand nombre, produirait peu de bien et pourrait causer un mal immense, celui d'irriter des fils peu soumis et de les changer en rebelles. Elle s'abstient donc et se tait ; elle laisse triompher en dehors d'elle, et sans elle, ce désordre politique et moral : le désordre politique, parce que les intérêts politiques ne sont pas l'objet propre et direct de sa mission ; le désordre moral qui accompagne le premier, parce que, si elle est tenue de ne jamais approuver et favoriser le mal, elle n'est pas tenue de le combattre publiquement partout où il se montre, au risque de ne pas empêcher celui-là et d'en amener un autre mille fois plus lamentable.

Mais en agissant ainsi, elle a tenu à déclarer, et elle le rappelle de temps en temps, quelle est la signification de ses égards et de ses courtoisies envers les pouvoirs, même les plus illégitimes. Termes honorifiques, relations diplomatiques, titres en usage dans les chancelleries, échanges de présents, prières publiques, et plus encore, tout cela s'adresse à la souveraineté civile, qui prise en elle-même, indépendamment des hommes bons ou mauvais qui la détiennent, est sainte et respectable, et avec laquelle il est indispensable pour le bien des fidèles d'entretenir des relations ; mais tout cela ne tend nullement à préjuger la question de droit politique, ni à déclarer ou rendre légitime un état de choses qui ne le serait pas ¹.

1. Voir les Lettres apostoliques de Grégoire XVI, du 5 août 1831, un an après la Révolution de 1830. En voici la conclusion : « ... Nous déclarons pour l'avenir que si, pour régler les affaires du régime spirituel des Églises ou des fidèles, quelqu'un a été qualifié et honoré par Nous, ou par Nos prédécesseurs, du titre d'une dignité quelconque, et même de la dignité royale, par paroles, par constitution, par lettres ou par ambassadeurs envoyés de part et d'autre, ou de quelque autre manière qui reconnaisse en lui cette dignité ; que s'il arrive de traiter ou de régler quelque chose, pour les mêmes motifs, avec ceux qui sont à la tête des affaires dans quelque gouvernement que ce soit : aucun droit ne leur est attribué ni acquis par ces actes, règle-

Telle est la prétendue indifférence de l'Église. Mais, poursuivra-t-on, c'est au moins dans cette abstention extérieure, dans cette résignation officielle à toutes les fluctuations de la politique que les fidèles doivent imiter leur Mère. Qu'ils gardent dans l'esprit les jugements qui leur paraissent les mieux fondés, dans leur cœur les sympathies qu'il leur plaît; mais qu'ils cessent, à l'exemple de l'Église, de les montrer au dehors. Auraient-ils la prétention de faire mieux qu'elle, ou la faiblesse de faire moins bien? — Non, mais ils peuvent avoir, ils ont le droit et même le devoir de faire autrement, parce qu'ils sont autre chose qu'elle. Ils sont citoyens d'un pays, l'Église ne l'est pas. A ce titre ils ont comme objet propre de leur activité les affaires politiques de ce pays, l'Église ne les a pas. Ils ont des charges, des engagements, de légitimes préoccupations, au-dessus desquels l'Église plane. Comment donc prendre pour unique règle de la conduite du citoyen dans sa vie politique, la conduite de l'Église et de ses Chefs? Qu'il n'y ait pas opposition de l'une à l'autre, bien; mais qu'il y ait identité, non. Vouloir que les sujets catholiques ne fassent pas de politique parce que l'Église n'en fait pas! Autant vaudrait dire à une armée de soldats catholiques qu'ils ne doivent pas se battre, parce que l'Église et ses Pontifes ne se battent pas¹!

IV

Ainsi ni le droit naturel, ni la doctrine de l'Église, ni son exemple ne sauraient porter à l'indifférentisme politique.

Mais ses intérêts ne peuvent-ils pas le conseiller et même l'exiger? Lorsque les divisions d'un pays y deviennent un obstacle à la religion et par suite au bien même social, n'est-ce pas un devoir pour les catholiques de sacrifier des droits et des intérêts d'un ordre inférieur à des droits et à des intérêts d'un ordre bien supérieur, ceux du règne de

ments et conventions, et qu'on n'en peut tirer aucune preuve contre les droits et privilèges des autres, ni quelque détriment ou changement à leur préjudice.»

1. Nous ne parlons pas de certaines circonstances où des raisons exceptionnelles pourraient commander l'abstention, comme en Italie.

Jésus-Christ, des âmes et de l'éternité? Or, n'est-il pas évident que les luttes civiles les compromettent et de plusieurs manières? D'abord, l'opposition faite au pouvoir existant l'excite à la malveillance et à la persécution. Ensuite, ces maîtres du moment tiennent tout naturellement leurs adversaires catholiques éloignés des fonctions publiques, par lesquelles ils rendraient des services éminents. En troisième lieu, les opinions des partis empêchent ces mêmes catholiques de s'entendre entre eux pour constituer une majorité ou du moins une minorité assez forte pour se faire respecter.

Ces inconvénients sont sérieux sans aucun doute. Observons toutefois qu'ils ne peuvent se produire, les deux premiers surtout, que dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses : ou que le parti de l'opposition est dans son ensemble le parti des catholiques, et celui du pouvoir le parti de ceux qui ne le sont pas; ou que ce pouvoir, quels que soient ses adhérents, est décidé à persécuter la Religion. Dans les deux cas ce serait à sa charge une bien mauvaise note et plus que suffisante pour persuader de ne pas déposer les armes, si tant est qu'on les eût prises.

Mais voyons sur quelle doctrine repose l'objection.

On ne peut le nier, s'il y avait conflit, la Religion devrait passer avant la politique, et même le droit de celle-là pourrait aller jusqu'à annuler le droit de celle-ci. Ce principe doit guider les chrétiens dans leur vie civile et leur interdire de faire, sans nécessité suffisante, en faveur d'une cause, des actes qui seraient préjudiciables aux âmes. Ce même principe peut aussi dans certaines circonstances s'imposer aux peuples et les obliger à faire une brèche à leur droit public plutôt que de compromettre leur religion. Ce fut là le motif inspirateur, la justification et l'honneur de la Ligue dans ce qu'elle eut de sincère, de généreux et de patriotique, c'est-à-dire presque en tout. Le droit du Béarnais hérétique à succéder à la couronne n'existait plus, ou était suspendu, parce qu'il faisait courir à la véritable religion le plus grand danger. L'histoire nous montre parfois le Saint-Siège prononçant lui-même de pareils jugements politiques. Remarquons-le cependant : il le faisait toujours au détriment d'un pouvoir persécutateur et pour détacher de lui, jamais à son

avantage et pour lui attacher les peuples; par la simple raison de très gros, mais très précieux bon sens qu'il ne faut pas plus augmenter la puissance d'un ennemi que fortifier les bras qui vous étouffent, ni accorder des primes d'encouragement à la persécution, ni trancher un conflit en faveur du coupable dont la faute l'a fait naître et le prolonge.

Mais enfin, si dans certains cas l'Église, pour sauvegarder ses intérêts supérieurs, peut intervenir dans une question de régime politique au point de demander une dérogation au droit public d'un peuple et l'abandon de revendications légitimes, à quelles conditions le peut-elle ? Aux trois suivantes, si nous ne nous trompons.

D'abord, il faut qu'un intérêt suprême, et non un intérêt quelconque ou même sérieux. Py oblige: quelque chose comme la nécessité pressante de ne pas laisser périr la foi dont elle est la gardienne, ou l'autorité spirituelle dont elle est investie, ou la mission qui lui est confiée, d'éviter une hérésie générale, un schisme, un asservissement total. Rappelons-le toujours, en effet, les affaires politiques ne sont point par elles-mêmes la sphère propre de l'action de l'Église. « *Mon règne ne concerne pas les choses de ce monde.* » Les questions de cet ordre appartiennent aux peuples; elles relèvent de leur droit propre et de la justice naturelle. Que l'Église s'en empare cependant; qu'elle les évoque à son tribunal; qu'elle s'attribue, dans un cas particulier, le droit de se substituer à tous pour les trancher, et qu'elle le fasse, c'est de sa part un acte extraordinaire, d'une extrême gravité, capable, s'il n'est manifestement justifié par les circonstances, de susciter contre elle de profonds ressentiments et de lui causer des maux plus terribles que ceux dont elle était menacée.

Ce n'est pas bagatelle non plus que de dire, d'enjoindre, peut-être à des millions de sujets, d'abandonner ce qui leur paraît être le droit, de renoncer à leurs traditions de fidélité, à de vieilles affections, à des espérances toujours plus fortes que l'épreuve, et ce n'est pas chose facile à obtenir. Beaucoup de catholiques restèrent en dehors de la Ligue, beaucoup même la combattirent, et pourtant, créée pour maintenir la religion du pays, encouragée par les évêques

et par les Papes, elle était manifestement le parti catholique. Tous ceux qui n'ont puisé ni dans l'étude de l'histoire, ni dans leur éducation de famille, ni dans leurs propres réflexions, aucune préférence pour un régime ou pour un autre, les sceptiques pour qui la question de gouvernement n'est qu'une question d'étiquette à coller sur l'ensemble des services d'Etat, les comédiens de la vie publique qui jouent par genre ou par ambition aux principes et au drapeau, les égoïstes qui ne se soucient d'une révolution que dans la mesure où leurs rentes et leur avancement peuvent s'en ressentir, les sages à courte vue eux-mêmes, qui, pour choisir entre les chefs de partis, ne regardent guère qu'aux professions de foi et fort peu aux titres sérieux, les bonnes âmes toujours prêtes à acclamer un parvenu comme sauveur providentiel à son premier signe de croix, tous ceux-là comprendront sans doute difficilement ce qu'il en coûte pour faire le sacrifice des convictions politiques. D'autres, dont on ne saurait s'empêcher de tenir compte, le comprennent et le sentent.

L'Église, amie de tout ce qui est droit et généreux, le sait aussi, et si elle n'a pas toujours voulu prendre en mains les causes légitimes et vaincues, elle ne leur a pas ménagé ses sympathies. Indépendamment de la question de justice, tout ce qui s'élève au-dessus de l'intérêt et de l'égoïsme, plaît à son spiritualisme. On pourrait se demander si c'est bien servir ses intentions que de travailler à faire disparaître ce qui reste encore de ces sentiments de fidélité, d'honneur, de loyauté si conformes à sa conception élevée du pouvoir.

La seconde condition qui nous paraît nécessaire pour que l'Église, au nom de ses intérêts majeurs, déclare qu'un droit politique est périmé, c'est l'espérance très fondée et comme certaine que le but sera obtenu, c'est-à-dire que ces maux extrêmes dont nous avons parlé seront évités. Cela découle de la gravité même d'une pareille intervention. Si le nouveau régime qu'il s'agit d'appuyer n'offre pas de très sérieuses garanties qu'il respectera et soutiendra la religion, si ses principes et ses antécédents, sa caducité, ses engagements de secte donnent à craindre qu'il ne veuille pas et, le voudût-il, qu'il ne puisse pas accorder autre chose que des répara-

tions de surface, que des satisfactions insignifiantes, toutes partielles et momentanées, il est clair qu'à se rapprocher de lui, sans que des conditions aient été formulées, acceptées et réalisées, les catholiques feraient un métier de dupes et de victimes, et perdraient leur cause aussi bien que leur honneur. Et ces conditions, même dans ce cas, ne seront jamais qu'une attrape, si avant tout la persécution n'abandonne pas les positions qu'elle a prises dans la législation du pays.

Ajoutons enfin que selon toute apparence, l'Église, avant de trancher par son autorité des compétitions politiques, surtout en faveur de ses adversaires, attendra toujours que les autres moyens d'améliorer sa propre situation aient été vainement tentés. C'est en effet, pour les catholiques, un moyen extrême de salut, si c'est un moyen, que de fortifier le pouvoir qui les opprime en adhérant à lui, en lui ôtant la crainte très salutaire que ses excès ne mécontentent les populations et ne les rejettent dans les partis opposés. Il faudrait donc, avant de songer à ce remède désespéré, voir si on a d'abord employé ceux qui peuvent guérir et qui ne peuvent pas tout perdre. A-t-on fait, pour résister à des adversaires dont l'audace se mesure d'ordinaire aux ménagements qu'on garde avec eux, a-t-on fait tout ce qui était possible, fait-on tout ce qui le serait encore? Voilà la question préalable qui s'imposerait.

A une pareille question, il est bien rare que les catholiques puissent répondre affirmativement. La torpeur de la foi, la tiédeur pour les intérêts de l'Église, la timidité, l'amour du repos, la préoccupation de ne s'exposer à rien, en retiennent loin de la lutte un grand nombre, qui de cœur sont du bon côté. C'est la part de cette faiblesse humaine avec laquelle toute cause doit compter, qui toutefois n'empêcherait pas de triompher, si c'était là le seul obstacle.

Mais il y en a de plus sérieux et de plus généraux, qui se rencontrent souvent même chez les bons : il y a les illusions d'une loyauté confiante jusqu'à la naïveté, il y a la prudence se perdant dans ses propres combinaisons, la charité se trompant d'objet, les erreurs accréditées sur le rôle du clergé, le respect de la légalité passant avant le souci de l'équité, la crainte de compromettre l'Église en la défendant

toujours plus forte que celle de la perdre en ne la défendant pas, une bonté d'âme inclinant plutôt à l'abnégation personnelle et à la patience qu'au zèle efficace pour le droit et la justice, les habiletés de la politique substituées aux droites inspirations de la conscience; bref il y a des principes vrais mais mal appliqués, des vertus bonnes en elles-mêmes mais séparées des autres, des sentiments respectables mais inopportuns : voilà ce qui paralyse trop souvent, chez les chrétiens, une foi incbranlable, un dévouement sincère, des intentions pures, un courage capable de braver le péril.

Il en est ainsi surtout aux époques où la lumière du ciel est obscurcie par des brouillards plus épais de la terre, où le bon sens s'est affadi, où les caractères sont affaiblis, où, par un étrange démenti donné aux lois de l'être moral, ceux mêmes qui aiment le bien paraissent incapables de haïr le mal. Notre France, pour ne citer qu'elle, est à une de ces époques : il fallait résister de toutes ses forces, faire arme de tout : on a gémi on a parlé; mais a-t-on assez agi, assez lutté? En résistant on était sûr de vaincre : on en est aujourd'hui, après une série ininterrompue de défaites, à la prostration du découragement. L'histoire des maux de l'Église, en France, pendant ce dernier demi-siècle, sera l'histoire de nos silences, de nos résignations et de nos désarmements, comme l'histoire de ses succès antérieurs est celle des réclamations, des indignations et des luttes de nos pères. Serait-ce là une raison de nous convier à une capitulation sans conditions et sans remède?

Mais sortons des thèses générales et des principes abstraits, dont nous verrons tout à l'heure l'application; revenons aux faits et au problème actuel.

V

Serait-il donc impossible de former cette union catholique, de la maintenir, de la développer, de la rendre vite redoutable et puis victorieuse? Nous ne le croyons pas.

Que faut-il? — Trois choses. Nous les nommons à dessein dans un ordre inverse à celui de l'exécution.

Des adhérents nombreux.

Un programme.

Des chefs.

Les adhérents se recruteraient dans ces multitudes de chrétiens sincères et de gens honnêtes qui pratiquent la religion ou du moins qui désirent qu'elle soit librement pratiquée par les individus, loyalement reconnue par le gouvernement. C'est la moitié de la nation et plus encore. Tous ne viendraient pas ; mais, la part faite de l'apathie, des intérêts égoïstes, de la peur, des millions pourraient encore se trouver. Quelques millions, un million même de catholiques unis, décidés et disciplinés, ce serait une armée invincible.

La difficulté capitale se présente aussitôt à l'esprit : les divisions politiques s'opposent à cette union. — Beaucoup moins sans doute qu'à toute autre, puisqu'elle assigne un rendez-vous situé hors de la sphère de tous les partis. Nous l'avons cependant, du moment qu'elle prétend réunir des hommes professant de fait des opinions différentes, cette diversité, sinon par elle-même, du moins par la défiance et les rivalités qu'elle suscite entre les personnes, peut, même sur un terrain commun, rendre l'accord plus difficile. Admettons donc, si l'on veut, qu'il ne se fera pas sans quelque renoncement de chacun à ses préférences ou à la lutte pour ses préférences. Mais ce renoncement peut avoir divers degrés, et c'est ici qu'il faut se garder de trop demander, de peur de ne rien obtenir. Expliquons-nous clairement.

On peut renoncer à ses convictions au point d'en prendre d'autres et d'adhérer sans arrière pensée à un nouveau gouvernement, que l'on regardera désormais comme légal, comme légitime et, de droit, comme définitif. C'est être disposé même à le soutenir.

On peut renoncer à ses convictions au point de les abandonner, mais sans en prendre d'autres et pour se placer dans cette indifférence pratique qui s'en tient toujours au fait, à celui d'aujourd'hui, comme à celui de demain. C'est ne vouloir ni combattre ni soutenir le gouvernement du jour.

On peut renoncer à ses convictions au point, non de les contredire ni de les abandonner, mais, tout en les gardant,

d'agir pour le moment comme si on ne les avait pas, remettant à d'autres temps d'en poursuivre le triomphe. C'est cesser de combattre, mais avec l'intention de reprendre les armes, si les circonstances y invitent.

Enfin, on peut renoncer à ses convictions de la manière suivante. Tout en les gardant dans le cœur, tout en s'en inspirant même sur le terrain pratique de la vie publique, on les sacrifie, on les place au second rang, chaque fois que le demandent les intérêts d'une cause supérieure et la discipline de l'armée qui la défend. C'est être à la fois homme d'un parti et chrétien, mais ceci plus que cela. C'est rester catholique avant tout. C'est n'inféoder l'Église à aucun drapeau. Ces formules et autres semblables, en tant qu'on les érige en règles obligatoires de conduite, ne peuvent signifier que cela; si on veut leur faire dire quelque chose de plus, elles cessent d'être vraies et sont bonnes seulement à brouiller les idées et à troubler les consciences.

Ainsi, changement de convictions politiques, indifférentisme politique, abstention temporaire des luttes politiques, subordination de la politique à la religion, voilà, en allant du plus au moins, les diverses mesures possibles de ce renoncement qui paraît indispensable à la formation d'un parti catholique. Reprenons.

Demander aux adversaires du régime républicain de changer d'opinions, de se rallier à lui, ne serait-ce pas aller beaucoup plus loin que ne l'exige l'union des catholiques; enlever à cette ligue son caractère d'indépendance de tout parti politique sans lequel elle sera mort-née; en compromettre le résultat en fortifiant le pouvoir qui abuse de sa force; pousser à une démarche que les circonstances n'imposent pas assez manifestement pour que beaucoup ne s'y refusent; par suite créer une nouvelle et plus profonde division? Et tous les bons s'y prêteraient-ils, ne serait-ce pas encore gagner très peu de chose en échange de ce qu'on donnerait? Très peu du côté des adhérents, puisque le parti républicain ne semble renfermer qu'une intime minorité d'hommes disposés à prendre la défense de l'Église; très peu aussi du côté du gouvernement, puisqu'il a toujours montré, en dépit des plus pressants motifs, qu'il ne veut pas, ou ne peut pas, ou

ni ne veut ni ne peut rompre avec ceux qui lui imposent une attitude hostile à l'Église.

Quant à l'indifférentisme, c'est un pis aller qui n'est jamais à conseiller. Nous l'avons dit, c'est un état d'esprit contre nature chez un citoyen. S'il offre à première vue quelque avantage, ce n'est qu'apparence. Au fond, comme tout scepticisme, il est démoralisateur : il soustrait un des fondements de l'ordre social, il dissout un des éléments du patriotisme. Même inspiré par l'espoir — ou l'illusion — de mieux servir l'Église, il peut encore ne paraître ni sage ni utile.

L'abstention provisoire serait plus raisonnable et moins fâcheuse. Cependant, si elle était complète et prolongée, n'aurait-elle pas des conséquences trop graves pour qu'on puisse l'exiger ? Une cause politique qui se tait ou qui fait la morte est bien près d'être oubliée et de mourir en effet. Les royalistes, pour ne citer que ceux-là, ne se demanderaient-ils pas s'il est juste, s'il est prudent de proposer ce suicide obscur à un parti qui a la prétention de représenter les traditions séculaires de la France, de le lui prescrire au nom des intérêts catholiques dont il a toujours été, dont il est resté le plus dévoué défenseur, et de le rendre ainsi victime de sa fidélité à la religion ? Se contenteraient-ils de ce culte des souvenirs, qu'on leur laisserait pour la cause qu'ils ont servie comme pour les défunts ? Ne l'oublions pas d'ailleurs : de ce que l'Église ne fait pas de politique dans un État, il ne s'ensuit nullement que les sujets de cet État ne doivent pas en faire. A quel titre donc pourrait-on leur imposer cet abandon du champ de bataille politique en face de rivaux qui se garderont bien, eux, de l'abandonner ?

Bref, si, pour entrer dans un parti catholique, on met la condition de renoncer à son parti politique dans une mesure plus large que ne le réclame manifestement le but proposé, on éloignera le plus grand nombre, et ceux-là d'abord qui par la ferveur de leur foi auraient apporté le concours le plus précieux. Qu'on se contente donc de l'indispensable, dans cette matière si délicate, où le mieux, si mieux il y avait à un point de vue, serait en somme l'ennemi du bien.

Or, la simple subordination des vues politiques aux intérêts de la religion ne suffit-elle pas pour que tous les hommes

de bonne volonté puissent s'entendre, s'unir et lutter efficacement? Ils s'engageraient à agir sur le terrain catholique de concert avec cette Ligue, et, dans le cas où son action devrait souffrir de leurs propres revendications politiques, à s'abstenir de celles-ci, libres le reste du temps de combattre en dehors d'elle pour leur drapeau. Un appel ainsi conçu ne blesserait aucun sentiment légitime et ne se heurterait à aucune objection plausible. L'Église pourrait l'adresser à tous ceux qui ne sont pas contre elle de parti-pris, avec l'espoir que bientôt ils seraient tous avec elle.

VII

Mais cette union ainsi entendue, quelle force la réalisera? L'équité même du programme et l'autorité des chefs.

Ce programme, ce n'est point à nous de le tracer. Notre sujet nous oblige cependant à dire comment nous l'entendrions. Il ne porterait que sur les réformes qui intéressent la religion, et sur les plus essentielles, les plus indiscutables, les plus urgentes :

Exécution du Concordat, puisque en droit il y a encore un Concordat, quant à la lettre et quant à l'esprit.

Liberté de réunion des Évêques entre eux et avec leur clergé.

Exemption du service militaire pour tous ceux qui sont dans les ordres sacrés ou qui s'y préparent.

Intangibilité de l'indemnité due par l'État sous forme de traitements ecclésiastiques.

Liberté pour les congrégations religieuses approuvées par l'Église.

Point de laïcisations systématiques d'hôpitaux.

Repos dominical devenant une institution légale.

Liberté des processions et cérémonies publiques, sauf entente entre les deux autorités dans les cas où l'ordre le demanderait. Affranchissement des Fabriques ; indépendance des églises, des presbytères, des sépultures.

Organisation large de l'aumônerie dans les armées de terre et de mer, en temps de paix et en temps de guerre.

Dans l'enseignement : libre exercice du droit paternel

substitué à l'obligation ; accomplissement du devoir des parents selon leurs moyens, substitué à la gratuité ; autonomie des communes substituée à la laïcité forcée ; quels que soient les maîtres, rentrée de Dieu et du prêtre dans l'école.

Point de restrictions à la liberté d'enseignement secondaire et supérieur, établie par les lois de 1850 et de 1875.

Abolition de la loi autorisant le divorce.

Liberté pour tous les fonctionnaires, hautement proclamée et loyalement respectée par le gouvernement, de se montrer ouvertement catholiques, sans avoir à en redouter aucunes suites.

Tous ces points paraissent nécessaires, sinon pour que l'Église recouvre le plein exercice des droits qui lui appartiennent dans un pays chrétien, du moins pour que les persécutions toujours croissantes, dont elle est la victime depuis quinze ans, prennent fin et qu'une vraie liberté lui soit rendue. Se contenter de proposer comme but d'une grande Union catholique quelques améliorations de détail, quelques demi-mesures de justice, ce serait échouer dans la formation de ce parti, parce que rien n'attirerait à lui, et, se formerait-il quand même, ce serait encore échouer dans ses résultats, puisque le profit serait loin de répondre à l'effort.

De réformes purement sociales il ne serait point fait mention dans ce programme, si ce n'est peut-être de telle ou telle qui touche de plus près au sort même de la nation et qui ne saurait être une cause de dissentiment, par exemple l'économie et le bon emploi des finances publiques.

Quant à la politique, il n'en serait nullement question, pas même pour dire qu'on ne s'en occuperait pas ; le titre et le programme le diraient assez. De quelque manière qu'on en parlât, même pour l'écarter, on rendrait l'entente plus difficile. Elle est un obstacle ; ce n'est pas en le signalant toujours et en le grossissant qu'on le surmontera ; il vaut mieux le faire oublier et pour cela montrer plutôt ce qui attire et rapproche : le but commun, les intérêts religieux chers à tous. Accepter soi-même le programme, s'engager à soutenir les hommes politiques dans la mesure où ils l'accepteront, voilà les conditions d'entrée nécessaires, suffisantes et seules possibles.

VII

Aux chefs d'achever ce que ne ferait pas l'attrait du programme et d'amener à cette ligue les parties encore saines du pays. Car il faut des chefs à tout prix. Sans eux on n'aura que des groupements locaux et temporaires, que des velléités sans énergie et sans constance, que des éléments d'armée sans ordre et sans unité d'action. Ces chefs donc quels seront-ils ?

Nous avons en France dans l'élite de la nation, des hommes d'une vie chrétienne exemplaire, d'un caractère élevé et séduisant, de talents supérieurs et divers, d'un dévouement prêt à tout, d'une popularité légitimement conquise. Sans doute, ces hommes marcheraient dignement à la tête d'un parti catholique, et ils en seraient assurément les chefs, si on ne pouvait, si on ne devait avoir mieux. Qu'ils nous pardonnent ce mot : ils vont voir qu'il ne tend en rien à diminuer leur mérite et qu'il répond à leurs désirs les plus ardents.

Un grand évêque de France, à propos de la question qui nous occupe, rappelait ces jours derniers, que les catholiques de notre pays, plus unis que jamais dans les doctrines, ne l'étaient pas assez dans l'action, et il ajoutait :

« Si nous devons laisser à d'autres, qui en ont reçu la mission, le soin de conduire les affaires politiques et civiles, sur le terrain des intérêts religieux cette direction est pour nous (évêques) un droit que personne ne saurait nous contester, et un devoir auquel nul d'entre nous ne songe à se soustraire... Si, conformément au vœu du Saint-Père, cette union des catholiques entre eux, avec leurs évêques et leurs prêtres, venait à se resserrer et à se fortifier de plus en plus, nous pourrions espérer des jours meilleurs pour l'Église de France, et, par une conséquence aussi nécessaire qu'heureuse, pour la patrie elle-même¹ ».

Tel est l'ordre hiérarchique : quand un peuple catholique est dans la nécessité de revendiquer les droits de sa religion

1. Allocation de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à son clergé, le 1^{er} janvier 1891.

et de sa conscience, son chef né et tout désigné par la nature des choses, c'est le corps de ses Pasteurs, c'est son Épiscopat. Tous les fidèles unis entre eux, sous la direction de leurs Évêques pareillement unis, pour lutter avec toutes les armes légitimes en vue du triomphe de la vérité et de la justice chrétiennes, n'est-ce pas là ce que le Souverain Pontife, glorieusement régnant, n'a cessé de montrer comme la voie du salut, de recommander, de souhaiter ardemment.

C'est aussi, nous ne saurions en douter, ce que nos Prélats appellent de leurs vœux. Grâce à Dieu, comme vient de le dire l'un des plus illustres d'entre eux, ils ne songent ni à oublier leurs droits ni à se soustraire à leurs devoirs de gardiens responsables de la foi, de soutiens attitrés des droits de la sainte Église, de premiers lieutenants dans un pays de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de défenseurs armés par Lui de sa royauté spirituelle. Ils ont recueilli l'héritage glorieux, héritage de vertus et de patriotisme, de ces Pontifes qui ont fait la France catholique, et ils ont eux aussi l'ambition d'en sauver d'abord les restes d'une destruction totale et puis de la refaire.

Eh bien ! la formation de l'Union catholique ferait tomber devant eux toutes les barrières qui peuvent entraver leur action ; elle leur offrirait l'occasion et le moyen d'exercer pleinement dans cette grande œuvre de régénération l'influence qui sied à leur dignité et à leur zèle ; elle grouperait autour d'eux une armée de soldats tels qu'ils puissent sans déroger à leur caractère en prendre le commandement. A l'égard d'un parti politique ou simplement conservateur, la prudence pouvait, même quand ce parti luttait pour la cause religieuse, leur conseiller une extrême réserve, dans la crainte d'engager l'Église ou de paraître l'engager sur le terrain des discordes civiles et de fournir un semblant de prétexte aux animosités de ses adversaires.

Mais du moment qu'il se forme, sur le terrain religieux, un parti catholique de nom et de fait, arborant un programme purement catholique, ouvert aux catholiques de toutes opinions et de toutes couleurs, né du seul désir de rendre sa liberté et sa dignité à l'Église catholique, et ne poursuivant en réalité pas d'autre but, dès lors, le clergé tout entier,

chefs en tête, peut s'y enrôler le premier, s'en faire l'âme et le moteur, lui donner pour appui ses cadres et le réseau de la hiérarchie ecclésiastique, lui apporter toute l'autorité de sa voix et la puissance de son action, sans que personne, à moins de ne s'inspirer que de la mauvaise foi, lui reproche de sortir de son rôle et de mettre sa mission spirituelle au service des ambitions humaines. Il le peut si bien, et on comprendrait si peu qu'il ne le fit pas, que son abstention serait aussitôt interprétée par tous, amis et ennemis, comme une désapprobation, et ce serait probablement la ruine de l'entreprise.

Voilà, nous le répétons, quel serait le principal avantage de la formation d'un grand parti catholique : permettre à l'épiscopat français de se placer ouvertement et efficacement en qualité de chef et de guide, accepté de tous, à la tête de tous ceux qui veulent lutter pour la cause religieuse. Par les adhérents, par le programme, ce parti différerait peu, en réalité, d'un parti conservateur; mais, par là, par cette participation éclatante, par cette direction active de tout le clergé, il serait incomparablement plus fort, plus compact, plus solide, plus généreux.

Sans doute, dans cette attitude du sacerdoce se dressant avec le peuple chrétien en face d'un gouvernement pour réclamer justice, il y a un fait d'une extrême gravité comme d'une souveraine grandeur. Mais, après tout, ce n'est là que l'exercice du droit de défense appliqué aux intérêts les plus sacrés par ceux qui en ont la garde, et cela s'est fait du jour où il y a eu dans le monde une Église investie d'une mission divine, des pouvoirs obstinés à lui faire obstacle et des pontifes craignant Dieu plus que les hommes. Il n'est pas de plus belle manifestation de l'affranchissement des consciences. Aussi les pays catholiques seuls offrent-ils ce spectacle. Leur décadence morale date en général du moment où, quand il était nécessaire, ils ont cessé de l'offrir.

C'est là ce qui, sous Henri VIII et Élisabeth, aurait soutenu l'Angleterre catholique, s'il s'y était trouvé alors en plus grand nombre des fidèles et des pasteurs ayant comme ceux d'aujourd'hui la fermeté et l'indépendance du caractère. C'est là ce qui a conservé à l'Irlande, quand tout le reste lui était

enlevé, sa foi et sa dignité. C'est là ce qui empêcha l'hérésie d'entraîner la fille aînée de l'Église dans l'apostasie, et la Révolution d'implanter sur notre sol l'impiété. C'est là ce qui vient d'obliger le plus puissant empire protestant à s'avouer vaincu par sa propre persécution. C'est là, espérons-le, ce qui sauvera de la ruine dont elle est menacée la France catholique.

Pour conclure, citons quelques paroles qui disent en résumé tout ce que nous avons voulu dire dans ce travail, mais avec une autorité dont il est dépourvu. Elles sont empruntées à un prince de l'Église qui, au nom de son clergé, les adressait tout récemment au Vicaire de Jésus-Christ :

« Le grand moyen serait la mise en pratique des conseils lumineux et sûrs, élevés et précis, que Votre Sainteté, avec une sagesse souveraine et l'exacte connaissance des maux et des remèdes, a maintes fois formulés. Que les catholiques français en fassent leur règle de conduite et leur programme d'action : qu'ils comprennent que leurs devoirs civils ne les obligent ni moins étroitement ni moins constamment que leurs autres devoirs privés et domestiques ; que, *libres de suivre dans l'ordre purement politique leurs opinions et leurs préférences, ils mettent au premier rang des intérêts à défendre ceux de la religion, au premier rang des droits à revendiquer ceux de la conscience, au premier rang des libertés nécessaires celle de l'Église ; et, pour assurer à leurs persévérants efforts l'efficacité, qu'ils se rallient autour de leurs évêques, unis à eux dans la soumission et la docilité aux directions pontificales*¹. »

1. Adresse de Son Éminence le cardinal Placc, archevêque de Rennes, à Sa Sainteté Léon XIII, déc. 1891.

MARINS ET MISSIONNAIRES

LA CAMPAGNE DU *PHOQUE*

OCCUPATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(Troisième partie.)

XI

L'amiral Febvrier-Despointes, impatient de savoir si la *Constantine* était arrivée à Balade, pendant l'absence du *Phoque*, résolut de partir dès le lendemain du jour glorieux où il avait pris possession de l'île des Pins, sous les yeux des Anglais. Il voulait aussi commencer au plus vite les travaux de construction.

Avant de lever l'ancre, il eut un moment la pensée d'aviser par écrit le capitaine du *Herald* de l'acte qu'il venait d'accomplir au nom de la France; il aurait en même temps arboré son pavillon de commandement, au lieu et place de la simple flamme qui flottait au grand mât du *Phoque*. Cette façon d'agir lui paraissait plus loyale, et par là même, plus française.

Mais son entourage le supplia de n'en rien faire. Son conseil fut unanime à déclarer que ce serait une imprudence. Qu'arriverait-il, en effet, si le capitaine du *Herald* suscitait des difficultés? L'Anglais, furieux, était capable de se montrer impertinent, même menaçant, et, comme l'amiral ne disposait pas de forces sérieuses, il pouvait se trouver dans l'impossibilité de défendre son honneur. Comme il avait tenu jusqu'alors son grade caché, le commandant du *Herald* s'obstinerait peut-être à ne pas vouloir le reconnaître, ce qui entraînerait de graves complications au point de vue diplomatique. Ne fallait-il pas éviter un conflit possible?

L'avis de l'état-major fut qu'on devait partir immédiatement, sans rien dire ni écrire, et aller attendre à Balade les

événements. Si les Anglais récriminaient contre le fait accompli, il serait toujours temps pour l'amiral de déployer son pavillon.

Il répugnait au brave et loyal marin de se ranger à ce parti. Il en reconnaissait toutefois la sagesse et il se rendit à la nécessité.

Une circonstance assez originale obligea le *Phoque* de communiquer au dernier moment avec le *Herald*. Lors de sa visite du matin, en l'absence du commandant anglais, le capitaine du *Phoque* avait été reçu à bord de la corvette par l'officier en second, qui offrit de vendre aux Français une part de viande fraîche. Ayant abattu des bœufs en plus grande quantité que ne le demandait la consommation, les Anglais se voyaient dans l'impossibilité de conserver toutes ces provisions. Le capitaine du *Phoque* avait cru devoir les accepter. Bien que ces procédés de confraternité maritime soient très fréquents entre navires de différentes nations et qu'en réalité ce fût une pure transaction commerciale, dans les circonstances où l'on se trouvait, il déplaisait à l'amiral de traiter avec ses rivaux. Il regretta la promesse faite; mais on ne pouvait revenir sur la parole donnée. On prit donc la viande, on la paya, elle fut mangée avec le plus grand plaisir par nos matelots, et les officiers du *Phoque* rirent de bon cœur de l'aventure.

Tout eût été pour le mieux, si les Anglais, toujours persuadés que notre navire était en tournée protectrice des missions catholiques, n'avaient pas demandé naïvement au capitaine du *Phoque* de se charger d'un sac de lettres pour la Nouvelle-Zélande. Il fallut s'exécuter. Pauvres lettres, victimes de la politique! Elles n'arrivèrent jamais à destination: car elles furent jetées à la mer.

Vers le soir, après une baisse rapide du baromètre, le ciel se couvrit, dans le sud-sud-est, de nuages de lugubre apparence. Le temps devint mauvais, presque subitement, et tourna à la bourrasque. La mer se fit grosse. La sortie au travers des coraux devenait dangereuse. Comme la grande passe du sud n'avait pas encore été reconnue, le *Phoque* dut attendre la fin de cette bouffée. Il ne put appareiller que le lendemain, 28 septembre, vers trois heures du soir.

Il prit une nouvelle route, en contournant les grands bancs du sud de l'île et dissimulant sa véritable marche : car c'était la direction à prendre pour gagner la Nouvelle-Zélande. L'amiral remplissait ainsi un double but : il voulait, tout en jouant de nouveau les Anglais, reconnaître la passe au travers des grands bancs. Il constata qu'elle était large et très praticable. Les lames s'étendaient larges et profondes, à cause du mauvais temps ; mais en temps ordinaire, les alisés du sud-est devaient la rendre très maritime.

La marche du *Phoque* debout à la grosse mer, tout d'abord, fut lente et pénible. Le navire ne commença à contourner les bancs qu'à la tombée de la nuit, au moment où, hors de vue de la baie, il échappait aux regards des Anglais. Lorsque l'obscurité fût complète, le commandant ordonna de mettre le cap au nord. Alors le vapeur navigua en mer libre, en remontant vers Balade. Les vents étaient favorables : le capitaine les utilisa pour économiser le charbon. Poussé par la lame qui secondait son allure, l'amiral espérait arriver à Balade, le lendemain, avant le coucher du soleil ; mais après avoir navigué la nuit entière à toute vitesse, le bateau cessa d'être porté par le vent qui faiblit au matin, et lorsqu'on fut tout près des récifs de ceinture de la grande terre, il fallut encore modérer la marche. A l'heure de la hauteur méridienne, force fut de reconnaître que l'on n'arriverait pas le soir à Balade. L'amiral donna l'ordre de chercher un mouillage près de la côte. Le *Phoque* passa à l'intérieur des grands récifs, et grâce à une journée claire et à la hardiesse du capitaine, il put avant la nuit se rendre dans la baie de Yenguène.

Le capitaine s'était tenu, depuis une heure de l'après-midi, jusqu'à six heures du soir, dans la mâture ; de là, il faisait gouverner, pour éviter toute fâcheuse rencontre. Il montra un coup d'œil surprenant, d'une précision telle qu'à la seule vue des nuances de la mer, il appréciait la quantité d'eau qui couvrait les bancs, sans que les vérifications de la sonde vinssent jamais lui donner des démentis. Le *Phoque* mouilla en dedans des deux rochers amers qui figurent les tours de Notre-Dame de Paris.

L'ordre d'appareillage fut donné pour le lendemain au

jour fait, et, le 30 septembre, le *Phoque* rentrait au chef-lieu provisoire de la nouvelle colonie française. Il avait été absent pendant sept jours. Le vieux commandant, débarrassé du souci que lui avait causé la présence des anglais, revenait triomphant. On le comprit à la mission, en voyant le *Phoque* porter fièrement le pavillon national.

Dès que l'ancre fut mouillée, le commandant en chef envoya chercher le détachement laissé à la garde du drapeau français. Les couleurs nationales flottaient gaiement au dessus de la demeure des missionnaires. Il n'était donc rien arrivé de fâcheux depuis le départ du navire. Bientôt le personnel du poste montait à bord. Il n'avait pas eu à faire usage de ses armes, et son chef rendit compte à l'amiral de la parfaite sécurité, dont la mission n'avait cessé de jouir pendant ces premières heures d'occupation. Il annonça la visite du P. Monrouzier.

Ce beau jour avait cependant un nuage, et la joie ne pouvait être complète. La *Constantine* n'était pas en rade, elle n'avait point paru. C'était inexplicable. D'après les instructions ministérielles, il y avait neuf mois qu'elle était partie de Rochefort !

L'amiral prit bravement son parti de l'isolement auquel il était condamné. La tâche serait plus difficile, mais plus glorieuse : « Le plus gros est fait, dit-il à son chef d'état-major, puisque la Nouvelle-Calédonie est acquise à la France, sans que le gouvernement ait lieu de craindre aucune complication diplomatique ; reste maintenant à tirer le meilleur profit possible des circonstances où nous nous trouvons. Vous surtout, vous aurez besoin d'énergie et de courage, car je vous charge des travaux de l'établissement. »

Pour commencer, il fallait obtenir un terrain qui devint et restât la propriété de l'État. Le Père avait été prié de négocier avec les Canaques cette affaire délicate : l'amiral apprit avec une vive satisfaction qu'il avait pleinement réussi. La plaine où les Français voulaient fonder leur premier établissement, leur était cédée ; ils pouvaient en disposer à leur guise. Le commandant en examina le croquis, dessiné à main levée par son aide de camp, et il ordonna d'élever un

blockhaus sur le plateau qui dominait la plaine, de construire en contre-bas un logement pour un personnel d'au moins cent hommes, et un magasin pour abriter le matériel, les vivres et les munitions. Le tout devait être complété par un grand hangar situé près de la plage, afin de couvrir le parc à charbon.

Ces projets arrêtés, l'emplacement de chaque construction bien déterminé, le chef d'état-major de l'amiral fut chargé officiellement de la direction supérieure des travaux. Les plans détaillés devaient être révisés avant la première exécution. Le vieux garde du génie, embarqué à Taïti, fut mis à la disposition de cet officier avec toutes les ressources que pouvait offrir le *Phoque*.

L'amiral, impatient de voir commencer cette grande entreprise, demanda qu'on donnât le premier coup de hache dès le lendemain, 1^{er} octobre, au plus tard dans l'après-midi. En même temps, il voulut que le capitaine du *Phoque* s'occupât de l'étude hydrographique de la baie de Balade et des diverses passes, étudiant les moyens de franchir les coraux de ceinture et déterminant le chenal à suivre, au nord et au sud, le long des côtes.

Pour se mettre au plus vite à la besogne, on ouvrit la caisse d'outils embarquée à Papéiti. Mais, quelle déception, elle ne contenait à peu près rien de ce qui était nécessaire pour exécuter le plan projeté : ce qu'on y trouva n'était même pas en bon état de service. Il fallut faire confectionner à bord par les mécaniciens l'outillage indispensable. Ils exécutèrent des truelles de maçons, des marteaux pour les tailleurs de pierre, une grande scie pour fabriquer des planches. Le peu d'instruments trouvés dans la caisse fut mis en état. Il y avait heureusement quelques haches de charpentiers, qui, une fois affilées, permirent de commencer l'ouvrage. Le zèle et l'habileté du maître mécanicien avait procuré en quarante-huit heures ce qui était de première nécessité, et le dévouement des matelots fit le reste.

La plaine était très boisée. De gros arbres peu élevés, mais touffus, la couvraient en partie. Il fallait la dégarnir suivant son axe, en remontant de la plage jusqu'au plateau, mettre sept à huit cents mètres de terrain bien en vue du *Phoque*,

enfin éclaircir les alentours du plateau le plus loin possible, afin que les travailleurs pussent accomplir leur besogne en parfaite sécurité.

Le petit nombre de haches dont on disposait et l'inhabileté des nouveaux bûcherons demanderait de nombreuses et longues journées d'un travail opiniâtre. Mais ne devait-on pas compter sur l'aide et les ressources attendues ? La *Constantine* ne pouvait tarder bien longtemps. Un quartier-maître et un matelot charpentier dirigeraient l'entreprise. Ils savaient manier la hache avec dextérité : quant aux simples matelots, ils auraient pour eux leur aptitude instinctive à tout ce qui est destruction. Si l'on pouvait éviter qu'ils se coupassent pieds ou jambes, leur entrain donnerait encore quelque bon résultat.

Dans l'après-midi, le directeur improvisé des travaux se rendit à terre avec le garde du génie et les deux charpentiers du bord. Ils réglèrent l'ordre à suivre, marquèrent les arbres à abattre, et prirent les mesures pour dresser le plan des constructions. Après leur retour, l'équipage fut soumis à une inspection. Les matelots qui semblèrent avoir quelque aptitude pour le métier de charpentier, de maçon, de tailleur de pierre, de tuilier ou de chauxfournier, furent embauchés. A vrai dire, sauf deux ou trois anciens ouvriers qui avaient exercé l'un ou l'autre de ces métiers avant leur entrée au service, le chef d'état-major ne trouva que des hommes animés de la meilleure volonté, mais ignorant complètement la pratique de ces différents arts. Il prit au petit bonheur, dans le tas, et l'événement prouva que l'on peut tout oser avec des matelots français.

Pour les premiers jours, il n'était besoin que de haches et de bras vigoureux, capables de saccager la plaine en abattant les arbres. On se mettrait à la besogne dès le lendemain. Vingt-cinq hommes, commandés par un enseigne de vaisseau, se rendraient à terre tous les matins, à six heures, pour retourner à bord, le soir, à la même heure. Il y aurait sur le terrain un repos, de onze heures et demie à deux heures, pour le diner. Les travaux ne seraient interrompus que le dimanche et les jours fériés. En outre une embarcation, avec armes et munitions, resterait en permanence près de la

plage, à l'entrée de la plaine. Six hommes et un second maître avec fusils chargés auraient pour mission de veiller à la sûreté des ouvriers et se tiendraient près du plateau, dont un factionnaire garderait le sommet. Ces ordres libellés furent communiqués au capitaine du *Phoque*, et tout fut disposé en conséquence.

Le plan de construction soumis et approuvé par l'amiral portait que le blockhaus comprenait un rez-de-chaussée, bâti en pierres, et un grenier à machicoulis en bois et en briques, recouvert de tuiles, pouvant abriter vingt-cinq hommes avec vivres et munitions pour deux mois. Le tout serait entouré d'une plate-forme, avec parapet concentrique en pierres, assez haute pour protéger les défenseurs et suffisamment large pour permettre tout autour la manœuvre d'un obusier de montagne ou d'un canon de 16 cent.

Plus loin, la caserne aurait un rez-de-chaussée de pierre; elle formerait un parallélogramme allongé, placé perpendiculairement à l'axe transversal du blockhaus, et pourrait recevoir cent hommes et deux officiers; elle serait munie d'ouvertures et de meurtrières sur les deux grandes faces et sur celles qui étaient en regard de la mer. Enfin, le magasin tout en pierre, pouvant contenir six mois de vivres et de munitions diverses pour cent cinquante hommes, placé entre le blockhaus et la caserne, serait en communication avec ces deux constructions.

Le 1^{er} octobre, à cinq heures et demie du matin, la petite cohorte de travailleurs quitta joyeusement le bord avec un entrain admirable, et, moins de deux heures après, toutes les haches disponibles attaquaient l'ennemi. Mais la bonne volonté n'avait pas compté avec la fatigue, et les hommes furent obligés de se remplacer fréquemment. Les arbres offraient une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Le bois des niaoulis est en effet très dur, et il faut de nombreux coups de hache pour l'entamer. Le chef de l'entreprise constata, dès les premières heures, que la besogne n'irait pas vite; les navires annoncés auraient le temps d'arriver avant qu'il fût possible de tenter la construction du blockhaus.

En attendant, il se réjouit d'une trouvaille qu'il venait de faire sur les indications du P. Monrouzier. A une centaine

de mètres du plateau, on pouvait extraire de la terre glaise excellente pour la fabrication de briques et de tuiles. En même temps, le vieux garde du génie reconnaissait sur la plage d'immenses tas de coquilles blanches et sèches, avec lesquelles il savait qu'on pourrait faire une espèce de chaux. Mêlées au sable et à la terre glaise, elles constitueraient d'excellent mortier. On avait donc les éléments essentiels pour exécuter plus tard les constructions projetées.

Lorsque le directeur des travaux retourna à bord, vers neuf heures du matin, il n'y avait pas encore un seul niaouli étendu à terre ; deux ou trois seulement gémissaient, tout en résistant. Ils n'allaient pas tarder à tomber sur le sol, à la grande joie de leurs bourreaux inhumbles, qui les déchiraient cruellement avant de leur donner le coup de mort. Ils cédèrent enfin et presque en même temps, non sans un grand fracas. Les matelots ne purent retenir leur enthousiasme et ils l'exprimèrent par des cris de triomphe tellement bruyants, qu'on aurait dit qu'ils voulaient associer la patrie à leurs premiers exploits.

Mais les Nouveaux-Calédoniens, accourus en grand nombre pour savoir ce que les sauvages blancs allaient faire de la chevelure de leur île, ne saisirent pas la signification de ces hurlements. Ils les prirent pour des cris de guerre, car ils n'en poussent jamais d'autres, et ils s'enfuirent vers leurs villages, visiblement effrayés. Ils annoncèrent aux autres le danger qui menaçait la tribu.

La méprise fut de courte durée. L'officier de service ayant remarqué l'affolement des Canaques, défendit ces manifestations bruyantes. Les naturels, n'ayant pas été poursuivis, reprirent confiance et reparurent à l'heure du repas. D'abord un peu méfiants, ils se tinrent prudemment à distance, mais ils se remirent progressivement et, dès le lendemain, ils continuèrent à être les spectateurs assidus et pacifiques des travaux gigantesques des Français. Ils finirent par devenir familiers et, au bout de quatre ou cinq jours, ils laissèrent voir qu'ils accepteraient très volontiers des biscuits, si on leur en offrait. Après une semaine de contact, on pouvait les croire même sympathiques à leurs hôtes : ils semblaient oublier leurs instincts de cannibales.

XII

Les travaux se poursuivaient avec la même ardeur, lorsque dans la matinée du 10 octobre apparut tout à coup, au nord-est, un bâtiment à voiles. Ce navire avait l'air d'être d'un fort tonnage et faisait route vers la Nouvelle-Calédonie. Le matelot en vigie permanente dans la mâture, cria : « La *Constantine* en vue ! » Aussitôt une joie indescriptible se manifesta à bord. C'était le salut ! La solitude du *Phoque* allait cesser ; on n'avait plus à redouter l'abandon qui avait fait naître des appréhensions cruelles.

La brise du sud-est étant fraîche et favorable, le navire, qui gouvernait à peu près au sud-ouest et semblait se diriger vers Puébo ou Yenguène, se rapprocha rapidement. A la longue vue, les officiers distinguèrent les nuances du pavillon. Hélas ! l'illusion se dissipa : ce n'était pas la *Constantine*. On reconnut un navire de commerce. Il changeait de route pour se diriger vers Balade. Une heure après, un trois-mâts américain mouillait près du *Phoque* et envoyait sa baléinière saluer le navire français.

Le capitaine yankee, qui était à la barre, accosta et demanda à parler au commandant du steamer de guerre. Le chef d'état-major, accompagné du capitaine du *Phoque* comme interprète, alla chercher l'Américain pour le présenter à l'amiral. Le nouveau venu fit le récit suivant :

« Je suis dans ces parages depuis peu de temps, avec le but de faire la pêche des tripans. J'ai à mon bord pour m'aider vingt naturels des îles Fidji. Avant-hier je suis descendu à terre, sur une des petites îles du Nord, en vue de tenter des observations astronomiques, afin de régler mon chronomètre. Nous avons été surpris par des Canaques embusqués, qui voulaient nous massacrer. A peine avons-nous eu le temps de sauter dans notre canot et de pousser au large au milieu d'une grêle de pierres, lancées avec des frondes. J'ai dû abandonner à terre un sextant, un chronomètre compteur, une longue-vue et un horizon artificiel. Nous n'avons pas osé aller à la recherche des objets perdus. Alors je me suis décidé à aborder à Puébo, où je savais que je trouverais des missionnaires catholiques. Je venais pour leur demander

assistance auprès des Canaques qui nous ont volés.

« Mais, ayant aperçu un navire à vapeur français, que je jugeais devoir être un bâtiment de guerre au mouillage de Balade, j'ai fait route pour le rejoindre. Je prie le commandant français de m'aider à retrouver les instruments que j'ai perdus. Mon navire s'appelle le *John H. Millay*. »

Bien que le pavillon amiral fût arboré sur le *Phoque*, le capitaine du *John H. Millay* n'avait pas l'air de se croire en présence d'un officier général. D'ailleurs, ajoutent nos Mémoires, « les Américains ne sauraient jamais mettre en doute leur importance : ils s'imaginent qu'ils n'ont qu'à parler pour que le monde entier s'incline devant eux. » Ce capitaine était un vrai « frère Jonathan » et son étonnement le prouva, quand on lui traduisit la réponse du commandant français.

Elle lui faisait savoir qu'il était devant un amiral, lequel venait de prendre possession, au nom de la France, de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins. Ayant déjà commencé des travaux d'établissement à terre, le commandant en chef ne pouvait les abandonner pour aller chercher des instruments astronomiques, que probablement il ne retrouverait pas. De plus, ces réclamations pourraient avoir des conséquences très graves, peu en rapport avec le dommage causé. « Assurément, ajoutait l'amiral, je suis disposé à faire respecter les intérêts des étrangers sur un sol devenu français, mais autant que cela est possible et à condition que les intérêts lésés en vaillent la peine. Ce n'est pas le cas. Je regrette donc de ne pouvoir accueillir la demande qui m'est adressée. »

L'Américain, dont la physionomie avait d'abord exprimé un grand étonnement en voyant un commandant français, à cheveux blancs et à visage de vieillard, monter une si mesquine barque de guerre, prit un air indigné et même méprisant, quand il entendit la réponse de l'amiral. Cependant ses traits presque menaçants se transformèrent graduellement, lorsque son interlocuteur fit ajouter :

« Je ne demande pas mieux que de vous aider à réparer cette perte : elle peut être compensée au quintuple, et même au-delà, si vous voulez ou si vous pouvez laisser affréter votre navire pour Sydney, en partant au plus tard dans quarante-huit heures. Il s'agit d'y prendre un plein chargement ; vous

débarquerez tout votre matériel de pêche à Balade et le placerez sous la protection de la France. »

Cette proposition inattendue et des plus séduisantes pour un marchand, eut comme effet de colorer la face de l'Américain et d'amener sur ses lèvres un sourire presque gracieux, indice de joie. Mais soudain, regrettant de n'avoir pas su dissimuler sa première impression et laissant l'intérêt reprendre le dessus, il recomposa son visage et, feignant l'insouciance, répondit froidement : « Je suis à peu près sur lest ; j'ai à peine quelques barils de tripans. Je consentirai peut-être à un affrètement, même avec l'obligation de partir tout de suite ; mais j'ai un associé à bord, il faut que je le consulte. Nous réfléchirons avant de faire connaître notre réponse. »

Il voulait arrêter avec son complice les conditions qu'il poserait, et profiter de l'aventure pour puiser largement dans la bourse des Français. Il demanda jusqu'au soir pour faire connaître sa décision. Mais, tout malin qu'il était, l'Américain avait été dévisagé. Ses interlocuteurs virent son jeu et, après quelques mots échangés en français avec ses officiers, l'amiral reprit sur un ton qui affectait l'indifférence : « Je vous accorde volontiers jusqu'à la nuit ; mais c'est à prendre ou à laisser. Passé six heures, je refuse d'entendre votre réponse. Je ferai alors moi-même ce que je vous propose. »

Le capitaine du *John H. Millay* retourna à son bord, se demandant peut-être si les Français étaient ou non enchantés de l'occasion qui s'offrait à eux de ravitailler l'expédition. Il dut croire qu'on avait parlé sincèrement. En l'accompagnant jusqu'à sa baleinière, le capitaine du *Phoque* et le chef d'état-major s'assurèrent de nouveau que le Yankee accepterait la proposition. On n'aurait à redouter que des conditions draconiennes.

Après en avoir conféré avec l'amiral, tous furent d'avis qu'il n'y aurait pas lieu de rompre le marché, si l'Américain se contentait d'exploiter la situation. L'arrivée de ce navire était une bonne fortune inespérée. Il venait à point nommé pour remédier à l'absence de la *Constantine* et suppléer au manque absolu de ressources indispensables pour le complément de la prise de possession.

Ses services étaient d'autant plus précieux que, si les deux corvettes à vapeur attendues, le *Prony* et le *Catinat*, étaient fidèles au rendez-vous, elles ne pourraient être que d'un faible secours en matériel, en vivres et en charbon. Il fallait la *Constantine*; mais il était probable qu'un cas de force majeure la retenait. Le capitaine, qui la commandait « après Dieu », était un excellent officier : ce qui donnait le droit de juger au pire et d'agir en conséquence. Son navire à voiles ne devait-il pas passer à travers les coraux ? La navigation était des plus difficiles pour un voilier, engagé dans ces mers parsemées d'écueils. La *Seine* avait fait naufrage peu d'années auparavant, dans les mêmes conditions. On devait donc profiter à tout prix d'une occasion qui peut-être ne se représenterait plus.

Le capitaine du *John H. Millay* n'attendit pas jusqu'à la dernière limite fixée par l'ultimatum de l'amiral. Il apporta sa réponse dans l'après-midi. Ses conditions furent acceptées sans difficulté. Elles n'étaient pas trop exagérées. Séance tenante, on stipula que le *John H. Millay* recevrait à bord deux officiers français, comme délégués de l'amiral; il partirait le 12 octobre, au matin, et reviendrait à Balade ou en tout autre lieu où mouilleraient le *Phoque*, au plus vite, sous peine d'une réduction de prix de fret, à moins de force majeure. A Sydney, le capitaine se mettrait à l'entière disposition du consul de France pour le chargement. Il s'entendrait avec les délégués pour l'ordre de l'arrimage à bord.

Les points principaux étant réglés, le capitaine du *John H. Millay* songea à se débarrasser des Fidjiens embarqués à son bord. Il ne les avait enrôlés que pour la pêche des tripons et avait défense de les exporter hors des archipels Salomon, de Nouvelle-Calédonie et des Mariannes. Il demanda à les laisser à terre avec un matériel assez encombrant, destiné aux besoins de son industrie : il les confierait à la protection de la France. Toute latitude lui fut accordée. Mais quand les Fidjiens furent avisés de la décision, la perspective de vivre dans le voisinage des Canaques, dont ils connaissaient les goûts anthropophagiques, leur fit pousser des cris de désespoir. La réputation de leurs futurs hôtes était si

bien établie dans toute la Polynésie que, malgré l'assurance qu'on leur donnait de la protection des blancs, ils se refusèrent à écouter les beaux raisonnements, ayant pour but de leur démontrer que les Nouveaux-Calédoniens étaient des hommes doux et charitables, abominablement calomniés.

Cependant, comme ils ne pouvaient pas s'en retourner chez eux à la nage, le capitaine leur ayant déclaré qu'il ne les garderait pas à son bord, sinon dans les conditions du marché passé avec leur roi, ils finirent par se soumettre, en tremblant et en versant d'abondantes larmes. Lorsqu'ils se virent à terre dans un abri barricadé, à portée de la plage et à l'entrée de la plaine, surtout lorsqu'ils constatèrent qu'on les avait bien approvisionnés en vivres, ils commencèrent à se rassurer, et, se sentant sous les yeux des blancs prêts à leur porter secours, ils parurent presque satisfaits.

D'ailleurs, qu'avaient-ils à craindre, le jour ? Ils étaient sur notre terrain et près du lieu où travaillaient les matelots français. — Et la nuit ? Ils savaient que tous leurs pareils de la Polynésie, par crainte des esprits nocturnes, ne sortent jamais de leurs cases, lorsque les ténèbres recouvrent la terre. Ils ne pouvaient redouter quelque surprise que le matin, au petit jour. Mais, en un tour de main, ils avaient élevé une forte palissade et organisé entre eux un service de surveillance. Si la palissade était forcée, ils avaient la ressource de se jeter à la mer et de se sauver à la nage. Au pis aller, s'ils étaient massacrés, tout au moins les blancs ne se permettraient-ils pas de les manger. Tout était donc pour le mieux.

Les Fidjiens appartiennent à la plus belle des races polynésiennes. Il sont grands, bien taillés. Leurs traits ne rappellent en rien le type nègre. Leur physionomie est agréable, plus encore que celle des Taïtiens. Au témoignage de nos Mémoires, ceux qu'on venait de débarquer étaient infiniment supérieurs en beauté aux matelots du *Phoque*. Leur chevelure longue et crépue encadrait leur visage bronzé dans une auréole noire, débordant sur le front et sur les deux joues. Ils avaient l'air intelligent ; l'expression de leurs yeux était douce et caressante. L'anthropophagie n'est plus dans leurs mœurs, et ces beaux Canaques, relativement civilisés, peuvent être em-

ployés à toute espèce de travaux, bien que naturellement ils soient d'une grande paresse.

Les petits et hideux Canaques calédoniens ne virent pas s'installer à terre ces beaux hommes, sans une arrière-pensée gastronomique. Mais le Père Monrouzier fut chargé de leur transmettre la défense la plus sévère de dépasser une ligne protectrice, que l'on dessina en demi-cercle, en avant du lieu où campaient les victimes appétissantes.

Dans presque tous les archipels polynésiens, cette pratique est en usage : elle s'appelle le *tabou*. Quand le *tabou* est décrété sur des êtres vivants ou inanimés, ceux-ci sont sacrés et toute violation est punie de mort. En Calédonie, elle n'était pas connue : l'amiral en fut l'introducteur et se chargea de la faire respecter.

Dans la journée du 11 octobre, les Américains, aidés par les canots du *Phoque*, opérèrent le débarquement du matériel. L'amiral commissionna son secrétaire et son officier d'ordonnance, pour être ses délégués près du consul de France à Sydney. Il régularisa la forme administrative des acquisitions à faire en Australie, ainsi que celle de l'affrètement du *John H. Millay*. Les deux officiers allèrent s'installer et coucher à bord, le soir.

Le 12, à la pointe du jour, le trois-mâts appareilla et, accompagné des vœux de ceux qui restaient, il fit route par la passe du nord à l'intérieur des grands bancs de ceinture. Une jolie brise favorisant sa marche, il contourna l'île et la doubla par la pointe nord-ouest ; puis, une fois en mer libre, il se dirigea vers Sydney avec des vents traversiers et à toute vitesse.

Suivant les calculs faits par les officiers français, la charte partie provisoire portait d'abord par approximation : le départ le 12 octobre, l'arrivée à Sydney du 18 au 22, le chargement du 22 octobre au 11 novembre, et le retour vers le 10 décembre. Mais le capitaine du *John H. Millay*, qui connaissait à merveille la navigation de ces parages, regarda les chiffres comme forcés. Il assura qu'en cette saison et avec son navire, qui était bon marcheur, il arriverait au port en six ou sept jours. Il ne pensait pas être arrêté par les difficultés de la route, bien qu'il eût à traverser d'innombrables bancs de

coraux au nord de l'île. S'il pouvait arriver en mer libre dans la soirée du 12 octobre, la partie était gagnée. Une fois à Sydney, dix ou douze jours suffiraient pour le chargement. Tout dépendait alors du consul de France : il était à croire qu'il lui fournirait le moyen de faire promptement ses acquisitions, de transporter et d'arrimer à bord ses marchandises en peu de temps.

Par contre, le capitaine déclara que le retour devant s'effectuer à la fin de la saison sèche et au commencement de l'hivernage tropical du Capricorne, trente jours n'étaient pas une moyenne suffisante : on devait compter un aléa d'au moins une quinzaine. Donc, tout en promettant de gagner dix jours sur l'aller et le séjour à Sydney, il ne pensait pas qu'il lui fût possible d'être à Balade avant le 15 décembre au minimum, et il demanda le 25 comme maximum.

« Du reste, ajouta-t-il, mes intérêts répondent de mon activité. Il faut que je me remette à pêcher les tripans le plus tôt possible, afin d'arriver en Chine avec un chargement complet pour l'époque des bonnes ventes. » L'argument du Yankee, basé sur son amour pour les dollars, persuada l'amiral. Les quinze jours supplémentaires lui furent accordés. Les faits prouvèrent plus tard qu'il avait vu juste et qu'il était un praticien expérimenté dans la navigation des mers océaniques.

D'après ces calculs, on ne pouvait compter sur les approvisionnements apportés par le *John H. Millay* que pour le milieu de décembre. Or, il n'y avait de vivres que jusqu'au 1^{er} décembre, en supposant même que tout ce qui était à bord du *Phoque* fût mangeable. C'était la famine en perspective ! La *Constantine* redevenait pour le moment le seul espoir des Français, avec les deux cervettes à vapeur qui devaient, selon les ordres de l'amiral, avoir rempli leurs cales de vivres.

« Puisque nous étions abandonnés à nous-mêmes, disent nos Mémoires, il fallait aviser au nécessaire, se débrouiller le moins mal possible et travailler à l'œuvre de l'établissement, à la grâce de Dieu ! »

XIII

Les matelots continuaient le déboisement des abords du plateau. Après onze jours d'un travail acharné, les bûche-

rons constatèrent qu'un mois ne suffirait pas pour dégarnir la plaine. On ne pouvait si longtemps retarder le commencement des constructions. L'amiral était impatient. Il voulait voir le plateau se couronner sans retard d'un ouvrage qui fût la preuve matérielle de l'occupation française ; il désirait aussi établir au plus tôt à terre un poste armé. De concert avec son second, il décida que l'on se contenterait de dégarnir la hauteur à une distance de 50 mètres et qu'immédiatement après, on commencerait les bâtisses.

En conséquence, le directeur des travaux distribua, avec un sérieux parfait, à chaque homme sa besogne particulière, comme s'il se fût adressé à des ouvriers de profession. Il savait par expérience que, lorsque les officiers donnent des ordres avec confiance, il ne vient même pas à la pensée des matelots qu'ils ne sauraient pas les exécuter : ils ne songent qu'à obéir et à bien faire. « En toutes circonstances, petites ou grandes, cette race à part est tout simplement admirable ! »

Evidemment, les bras manquaient pour une entreprise aussi compliquée. Le *Phoque* ne pouvait donner que quelques hommes de renfort ; il y avait déjà des malades, des travailleurs blessés par maladresse ou atteints d'insolation, d'autres aux prises avec les maux qu'engendre la mauvaise nourriture. On songea à utiliser les Fidjiens. Mais, soit qu'ils ne comprissent pas ce qu'on leur proposait, ce qui est peu admissible, soit qu'ils ne voulussent pas travailler, ce qui est plus vraisemblable, ils refusèrent de quitter leurs retranchements. Il fallut se résigner à marcher lentement et à mettre en ligne de compte de longs mois d'efforts.

On scinda le travail : en même temps que les cognées continuaient à fonctionner, les autres préparatifs furent commencés. Le vieux garde du génie reçut à son service les hommes honorés du titre de tuiliers et de chauxfourniers. Malheureusement, le patron improvisé ne sut pas diriger la bonne volonté de ses ouvriers : il prouva, au bout de quelques jours, son incapacité par un échec complet.

Un sous-officier du *Phoque* s'offrit pour tenter de nouveau l'aventure. Il recueillit de vieux souvenirs de trente ans qui remontaient à l'époque où il était dans sa douzième année. Il arriva à de meilleurs résultats. Après des tâton-

nements nombreux, il confectionna des briques utilisables.

Mais on dut, pour le moment, renoncer à la chaux. Sa fabrication demandait qu'on recueillît sur la plage les débris épars de coquilles sèches et qu'on les broyât, à grand'peine : pour ce travail les bras manquaient aussi bien que l'outillage. C'est à ramasser ces coquilles et à les mettre en poussière que le directeur des travaux voulait employer les Fidjiens. Ils ne purent se décider à sortir de leur campement : ils ne s'aventureraient en dehors que pour aller chercher de l'eau douce, à l'heure où les blancs, prenant leur repos, n'auraient eu qu'à les secourir en cas d'attaque. La peur les annihilait.

Quant au garde du génie, on le renvoya à bord avec cette recommandation peu flatteuse : « Homme à payer dix centimes au maximum pour son travail, et auquel il vaudrait mieux donner le triple pour qu'il ne fit rien. » Au reste, le malheureux tomba malade, peu après avoir donné la mesure de son insuffisance. On le relégua à la mission pour l'empêcher de mourir d'ennui à bord.

Les Nouveaux-Calédoniens se rapprochaient toujours plus des travailleurs : ils s'aventuraient même en pirogue le long du navire. Quelques-uns poussèrent la hardiesse jusqu'à monter sur le pont. Mais il ne fallait pas songer à les embrigader pour le travail. Au contraire, la surveillance la plus active était plus nécessaire que jamais pour leur enlever toute tentation de vol et même d'actes plus graves. L'attitude des plus intelligents, après une vingtaine de jours, avait pris un caractère de familiarité toute amicale. Ils paraissaient surtout apprécier très fort le mauvais biscuit et les affreuses salaisons que les matelots commençaient à ne plus pouvoir manger. Ceux-ci les jetaient aux sauvages avec autant de générosité que de dégoût.

Cette avidité fit concevoir à quelques-uns l'espoir de les gagner au travail par l'appât des bons morceaux : on les aurait employés à transporter les pierres qui allaient être nécessaires prochainement, et qu'à défaut de brouettes on devait chercher sur des civières à une grande distance. Des démarches furent tentées dans ce sens auprès d'eux par le P. Monrouzier, mais elles furent inutiles. Le père reconnut sans doute l'existence de quelque complot ; car non seulement

il déclara qu'il fallait renoncer à ce projet, mais il conseilla de redoubler de prudence.

Il avait appris, en effet, que le chef Tiangoun, déjà signalé comme un homme dangereux, nous était manifestement hostile, et cherchait à entraîner dans ses ressentiments les chefs des villages voisins de la plaine. Lui-même s'était plusieurs fois approché des travailleurs en se dissimulant dans les bois, profitant de l'aube du matin et de la brume du soir.

En même temps, les naturels s'enhardissaient dans leurs rapports avec les matelots à terre, et leur nombre augmentait à bord. Ils commençaient à apporter des poissons et divers menus objets que l'équipage leur achetait.

Parmi ces visiteurs il y avait un Canaque que les matelots surnommèrent, dans leur langue pittoresque, « le blondin », à cause de sa chevelure d'une nuance plus claire. Il était d'humeur facile, et, quand on faisait quelque manœuvre sur le pont, il donnait gaiement un coup de main, sans qu'on l'en priât. Bien qu'il ne fût pas chef, il avait de l'influence sur ses pareils. C'était le seul qui fit vraiment cause commune avec les blancs. Hélas ! mal lui en prit. Il fut fusillé plus tard pour avoir cassé la tête à un matelot. Il ne reste comme consolation à ses premiers amis de France que d'admirer son crâne, exposé au musée calédonien, dans le palais de l'avenue des Champs-Élysées.

Les relations avec les naturels donnaient donc quelques inquiétudes ; mais une difficulté bien plus grave se dressa tout à coup. Le capitaine du *Phoque* prévint, vers la fin du mois d'octobre, le chef d'état-major que l'agent des vivres lui avait déclaré que les denrées alimentaires devenaient de plus en plus mauvaises. Il avait fait récemment une triste découverte : les biscuits d'une des soutes étaient pleins de vers, des barils entiers de lard salé étaient gâtés et plusieurs pièces de vin ne contenaient plus que du vinaigre. On commençait depuis quelques jours à expérimenter l'exacritude de cette triste révélation. Comme la situation s'aggravait sérieusement, le chef d'état-major crut ne pouvoir se dispenser d'en faire part à l'amiral. L'état sanitaire de l'équipage, qui était loin d'être bon, rendait cette communication de plus en plus urgente.

L'amiral, vrai père de famille, en fut très affecté. Il donna l'ordre de procéder à l'examen complet des vivres. Une commission fut nommée dans ce but. Pendant qu'elle accomplissait sa tâche, on pensa remédier au mal en faisant donner des coups de seine. Le poisson frais pouvait suppléer en partie aux denrées gâtées et véreuses. Mais la pêche ne réussit pas. Le fond de la mer, parsemé de petits pâtés de coraux, ou trop vaseux, mit la seine en morceaux après la première tentative.

Toutefois, le projet ne fut pas abandonné. Les matelots avaient remarqué, le long de la côte, des quantités considérables de petits poissons, assez semblables aux sardines. Ils fabriquèrent de petits filets, avec les débris de la seine, et purent ainsi prendre à volonté de ce fretin. On le trouva bon. Le nouvel aliment reposa du bœuf salé, déjà atteint, et du lard, qui était devenu infect. Le fromage, le riz, le café et le sucre tiraient à leur fin, et les légumes défiaient les plus fortes cuissons : ils n'étaient plus bons qu'à servir de projectiles. On mangea du poisson frais. L'équipage ne se doutait pas alors du péril que cette nourriture allait lui faire courir et des malheurs qu'elle provoquerait bientôt.

Nouvelle calamité ! La faiblesse de l'amiral s'aggrava. Des hémorragies se déclarèrent coup sur coup. Le docteur conjura le danger, mais il était très inquiet. Après une crise plus forte, il prit à part le chef d'état-major, au moment où celui-ci rentrait à bord après une longue journée de travail, et lui dit confidentiellement : « L'amiral pourrait nous être enlevé subitement. Un épanchement cérébral est à craindre et l'emporterait en quelques heures. Comme le plus ancien de grade, il faut que vous preniez des dispositions, du vivant de l'amiral, pour parer à cette redoutable éventualité. Agissez avec prudence et ménagements, mais sans tarder. » Puis il ajouta : « Dans tous les cas, il faut que l'amiral quitte le bord et aille s'établir à la mission. Là il se trouvera dans les meilleures conditions hygiéniques. Un repos absolu de corps et d'esprit lui sera imposé, pendant qu'on le soumettra à un régime plus nutritif, en remplaçant les salaisons par des végétaux. »

Le chef d'état-major avait remarqué cette faiblesse crois-

sante. L'énergie morale avait seule pu soutenir son vaillant chef pendant les derniers événements ; mais le courage lui-même fléchissait, à mesure que le mal faisait des progrès. Il prit donc son parti.

L'amiral, qui s'était endormi d'un profond sommeil à la suite d'une opération de tamponnage, se réveilla très faible, mais moins souffrant que le chirurgien ne l'avait craint. Il parla de la mission, de sa situation très avantageuse : sujet de conversation qu'il affectionnait, parce qu'il réveillait en lui la joie qu'il avait éprouvée en donnant à la France une magnifique colonie. Le moment parut favorable pour aborder la question et lui proposer de s'établir à terre, dans la maison des missionnaires. A sa grande joie, le chef d'état-major obtint sans difficulté l'acquiescement de l'amiral. Le malade parut heureux de quitter sa petite chambre, où malgré les précautions prises par tous, retentissaient, surtout pendant les manœuvres, tous les bruits du pont.

Le chef d'état-major se rendit sans tarder à la mission, et fit part au Père Monrouzier du projet. Le missionnaire accepta de grand cœur de loger l'amiral, son aide de camp et son domestique. Il mit toutes ses ressources à la disposition du malade et profita de l'occasion pour demander un matelot jardinier, assurant que son potager, qui n'était qu'un champ inculte, pourrait être d'un grand secours pour l'alimentation végétale, prescrite par le docteur. Il lui restait de vieilles graines de légumes. Il avait la certitude de les voir lever promptement, grâce à la fertilité de ce terrain vierge, pourvu que le sol fût remué. Il se chargeait de diriger l'opération.

La maison de la mission était grande, parfaitement tenue, très aérée. En complétant par quelques meubles, apportés du bord, le mobilier des chambres, l'installation de l'amiral serait suffisamment confortable. Quant aux soins réclamés par l'état maladif de son hôte, le P. Monrouzier se les réservait, et c'était tout dire.

Le lendemain, le chirurgien jugea que son malade pouvait supporter sans inconvénient la fatigue du déplacement. Vers dix heures du matin, l'amiral, en compagnie du docteur et de son aide de camp, se rendit à la mission, où il prit son quartier général.

Un service télégraphique de jour et de nuit, par pavillons et fanaux, fut installé entre la résidence et le *Phoque*. Il fut convenu que le chirurgien verrait son malade quotidiennement, et que le chef d'état-major irait chaque soir rendre compte à l'amiral des faits du jour et prendre ses ordres.

La balcinière du commandant en chef resta à la mission. Les marins qui la montaient furent casés, et le P. Monrouzier mit à leur disposition ses ustensiles de cuisine. Ils purent faire eux-mêmes leur « popote ». On créa un jardinier : assisté d'un Taitien du bord, il ne tarda pas à faire sortir de terre, comme par enchantement, des légumes d'excellente qualité. En quelques jours les forces revinrent à l'amiral, jusqu'à lui permettre de petites promenades autour de sa villa. L'appétit reprit ses droits, et, grâce au régime suivi avec fidélité, on put espérer un rétablissement complet.

Le déplacement de l'amiral était d'autant plus urgent qu'il fallait le soustraire au triste tableau que le bord allait offrir. Sous l'influence de l'affreuse nourriture forcément distribuée chaque jour, la santé de l'équipage était sérieusement atteinte. Aux poissons, dont on ne pouvait manger à tous les repas, on avait bien tenté d'ajouter des plats de gibier. Les matelots firent la chasse aux courlis, qui couraient sur leurs longues pattes aux abords des marais et des côtes. Mais comme l'avait annoncé le P. Monrouzier, malgré les cuissons savantes qu'elles subirent, il fut impossible de surmonter le dégoût que causaient ces viandes noires, sursaturées de graisse huileuse. On revint aux salaisons, au biscuit plein de vers et aux légumes durs comme la pierre. Dès la fin d'octobre, il y eut de nombreux malades atteints de prodromes scorbutiques, ou d'anémie.

Les travaux marchaient avec une lenteur désespérante, surtout depuis que les malades étaient remplacés par de nouvelles recrues sans expérience. Au train où l'entreprise s'exécutait, une année serait trop peu pour la mener à bonne fin. Parfois, la cohorte de vingt-cinq hommes se trouvait réduite au tiers. Il était à prévoir qu'on devrait se borner à préparer les matériaux, pour les mettre en œuvre seulement quand les navires attendus fourniraient des bras solides. « Pour être juste, disent nos Mémoires, on doit relater que malgré tout,

ni l'amiral, ni les officiers n'eurent un instant de défaillance. Ils marchèrent à l'unisson, avec une énergie, un dévouement tels qu'ils soutinrent le moral de leurs hommes par l'exemple d'une confiance, d'un mépris des privations, dignes de leur ardent patriotisme. »

Tout en travaillant avec lenteur, mais plus de neuf heures par jour, les matelots avaient fait quelque besogne. Des tuiles et des briques étaient en bon nombre au séchoir; une quantité notable de pierres avaient été apportées, et de bien loin. Le plateau était nivelé au dessus et complètement dégarni tout autour; des troncs d'arbres avaient été équarris, et une grande scie, fabriquée à bord, avait fourni les planches nécessaires. Il ne manquait plus que des maçons, et bientôt s'exécuterait le plan tracé sur papier; le blockhaus, la caserne, le magasin s'élèveraient au-dessus du sol.

Aucune voile n'ayant été signalée à l'horizon, la dernière limite fixée par l'amiral étant atteinte, on traça le plan des assises, et les fondations furent creusées. Le 1^{er} novembre, pour coup d'essai, les matelots, maçons improvisés, posèrent la première pierre. Un doigt fut écrasé dans ces débuts; mais on constata la bonne qualité du mortier préparé.

Dès cette première journée, les assises du périmètre rectangulaire furent achevées sur deux des quatre faces : le tout avait environ quarante mètres. Le résultat fut satisfaisant et donna lieu d'espérer qu'on arriverait à bâtir, sinon suivant les règles de l'art, du moins solidement. Il n'y avait pas à craindre qu'on élevât un château de cartes.

Le directeur de ces grandes entreprises se rendit le soir à la mission, pour faire sa visite quotidienne à l'amiral et lui rendre compte des résultats obtenus. A sa grande satisfaction, il trouva le malade en excellent état : le Père Monrouzier lui avait sauvé la vie. Mais le brave marin, connaissant les souffrances de ses chers matelots, ses enfants, était impatient de revenir à bord pour partager leurs épreuves. Son bon cœur lui faisait oublier que l'intérêt général demandait avant tout son rétablissement complet. Lui seul, en effet, pouvait prendre la grave détermination de tout abandonner pour échapper à l'épidémie et à la famine, ou de rester, à la garde de la Providence.

Ce ne fut pas sans peine que le docteur, le chef d'état-major et le P. Monrouzier obtinrent qu'il prolongeât son séjour à la mission. Ils le supplièrent de mettre toute sentimentalité de côté et de n'écouter que la raison. Le malade heureusement se laissa persuader. La vue de la triste réalité, la connaissance du péril qui menaçait l'équipage, exposé à mourir de faim sous peu de jours, l'eût achevé. En effet, la commission chargée de la visite des vivres venait de constater, en fouillant dans les cales, que toutes les denrées étaient mauvaises. Le lard, le biscuit, le vin, étaient avariés. On n'avait plus de sucre et de café que pour quelques jours. Le fromage devait être réservé en cas d'urgence. Le riz était échauffé. Le bœuf salé, qu'on ménageait jusqu'alors comme se conservant mieux, commençait à s'altérer. La farine seule avait échappé au désastre ; mais il n'en restait plus que pour trente ou quarante jours, si l'on en usait suivant les conditions réglementaires. Si on l'employait pour remplacer le biscuit, au bout d'une semaine elle serait épuisée.

Le nombre des malades augmentait. Le chef d'état-major lui-même était atteint. Sa jambe gauche n'était plus qu'une plaie, et pour diriger les travaux dans ses allées et venues, il devait s'appuyer sur le bras d'un matelot. Près de la moitié de l'équipage avait payé comme lui tribut à la souffrance.

Que de fois les regards s'étaient tournés, depuis deux mois, vers l'horizon ! Les cœurs étaient pleins d'espérance, mais que de déceptions ! Le secours attendu n'arrivait pas. Faudrait-il lutter seuls jusqu'au bout contre les Canaques mécontents, braver la maladie et même la famine, abandonnés de tous ? La vigie guettait toujours, et aucune voile ne se montrait au large.

Enfin, le 20 novembre au matin, apparut tout à coup au-dessus des flots une colonne de fumée, qui se perdait dans les airs en tourbillons noirâtres. « Navire en vue ! » Tel fut le cri qui s'échappa de toutes les poitrines, depuis le haut des mâts du *Phoque* jusqu'à fond de cale. Dans le nord-est se dessina peu à peu la silhouette d'un vapeur. Il venait droit sur Balade. Dès que l'équipage put distinguer ses couleurs, il reconnut le *Prony*. On lui télégraphia la passe

du grand récif, et il vint mouiller, deux heures après, à côté du *Phoque*. L'expédition était sauvée.

Ce fut une allégresse indescriptible, un vrai délire.

Le retard de la corvette était dû à des causes de force majeure. Elle n'avait reçu les premiers ordres qu'un mois après son départ de la côte d'Amérique, et elle avait été obligée de séjourner longtemps à Taïti. L'amiral avait laissé des instructions formelles, enjoignant de ne faire voile pour la Nouvelle-Calédonie que les soutes et les cales bondées de charbon et de vivres. Or le charbon manquait : il avait fallu attendre l'arrivée des navires qui en faisaient le commerce.

Le commandant du *Prony*, ancien élève de l'École polytechnique, joignait à toutes les qualités qui font un officier instruit et expérimenté, une grande énergie, beaucoup d'activité et un absolu dévouement aux exigences du service. Cela seul suffisait pour qu'on pût affirmer *à priori* que, s'il avait rallié le *Phoque* si tard, c'était bien contre sa volonté. Le plus cordial accueil lui fut fait par l'amiral, tout heureux d'avoir en lui un brave lieutenant et dans le *Prony* un secours devenu indispensable.

Il fut possible, en effet, d'élever aussitôt à une centaine le nombre des travailleurs. Parmi les matelots nouvellement arrivés se trouvaient des maçons et des charpentiers. Les outils du bord étaient en bon état : ils furent distribués. Le charbon apporté par le *Prony* était excellent et en assez grande quantité pour approvisionner le *Phoque*. Celui-ci n'avait de matières grasses, à l'usage de sa machine, que pour deux ou trois jours : il reçut une part des fournitures du nouveau venu.

Mais, par contre, les vivres étaient en petite quantité et d'une qualité inférieure. Après le partage fait, les deux équipages comptèrent qu'ils auraient de quoi se nourrir jusqu'au 45 décembre environ. Taïti était décidément un port de relâche bien mal approvisionné ; cependant toutes les denrées y venaient de Valparaiso, largement fourni : l'incurie des hommes chargés de ce service était donc la seule cause de tant de mécomptes. Ce désordre pouvait avoir des conséquences terribles : sans le faible secours que lui apporta le *Prony*, l'équipage du *Phoque* eût péri par la famine.

Et encore ces deux navires devaient-ils compter à leur tour sur le *Catinat*. Le commandant du *Prony* fit espérer que ce navire arriverait chargé au complet de denrées de première qualité.

L'amiral avait espéré recevoir des dépêches d'Europe du *Prony*. Il ne lui fut remis que des plis sans importance; et il n'y avait pas une seule lettre pour les exilés qui, depuis quatre mois, étaient sans nouvelles de la France.

Quelques jours après l'arrivée de la corvette à vapeur, son commandant reçut la direction des travaux en cours dans la plaine. Le chef d'état-major de l'amiral, ne pouvant plus faire usage de ses jambes couvertes de plaies scorbutiques, reprit ses fonctions spéciales. Plus libre de son temps, il put se charger de réunir les documents nécessaires pour rédiger un rapport sur la Nouvelle-Calédonie. Mais, seul, il eût été embarrassé pour donner des détails sur les richesses du pays, les mœurs et coutumes des indigènes. Il s'adressa au P. Monrouzier, le plus humble, le plus modeste et le plus dévoué des hommes, unissant à ces vertus une science peu commune. Il eut avec lui de longues conférences et put enfin remettre à l'amiral un long mémoire dont tout le mérite revenait au Père missionnaire.

Ce dernier allait nous rendre de nouveaux et plus importants services auprès des sauvages, dont l'attitude était devenue, dans ces derniers temps, de moins en moins rassurante.

(*La fin prochainement.*)

A. DE SALINIS.

BIBLIOGRAPHIE

Le Divorce et la séparation de corps, par Henri COULON, avocat à la Cour de Paris. Deux vol. in-8. Paris, Marchal et Billard. 1890.

Des six volumes que M. Henri Coulon annonce ou publie sur la matière du divorce et de la séparation de corps, deux seulement ont paru ¹. M. Coulon n'a pas la prétention de faire une œuvre originale. Son but est plus modeste : c'est de rassembler les documents relatifs au divorce et à la séparation de corps, et de mettre sous la main des magistrats, des avocats et des publicistes les matériaux nécessaires à la confection des arrêts, des plaidoiries et des livres.

Le premier volume raconte l'histoire du divorce : dans une revue complète et exacte, l'auteur examine la législation des différentes nations sur le divorce, depuis la loi de Babylone jusqu'à la loi Naquet du 19 juillet 1884, complétée par la loi du 20 avril 1886.

Le second volume est consacré aux débats parlementaires relatifs aux lois nouvelles : c'est, à propos d'une loi en particulier, un travail analogue aux travaux préparatoires de Fenet sur l'ensemble du Code civil. On assiste de nouveau à ces tristes discussions dans lesquelles les droits de l'Église ont été si outrageusement méconnus ; on retrouve les sophismes habiles de M. Naquet, les détours adroits de M. de Marcère pour persuader aux catholiques qu'ils doivent être ravis des articles de la loi : ils sont bénins, bénins..... C'est seulement pour déterger, déterger les époux malheureux, qui ont rejeté la foi catholique et l'autorité de l'Église : on croirait entendre M. Purgon ! Quant aux vrais croyants, on confectionne pour eux un remède particulier, et s'ils se montrent mécontents, ils ont vraiment bien peu de cœur ! Puis, après cette parade, s'ouvre la lente et laborieuse discussion de la pro-

1. Le troisième vient d'être publié. (*N. d. l. R.*)

cédure, à travers laquelle brillent çà et là les éclairs d'éloquence de M. Lucien Brun, la lumière vacillante de M. Jules Simon, la science claire et complète de M. Allou. Aucun document utile n'est oublié : dans le choix des textes, M. Coulon fait preuve de sagacité et de science autant que de patience et d'amour du travail ; son ouvrage est un excellent répertoire.

Pourquoi faut-il que nos éloges ne dépassent pas ce côté matériel de l'œuvre ? Un ouvrage a beau n'être qu'une compilation, l'esprit de l'auteur peut percer à travers le choix des textes empruntés. Gresset affirme — et je lui laisse la responsabilité de son affirmation — qu'il est un art de donner un petit air mondain aux guimpes et aux coiffures les plus austères : cet art se retrouve aux mains des écrivains, même lorsqu'ils ne sont que des copistes.

M. Coulon le connaît, et, dans son premier volume, il laisse entrevoir, malgré son apparente impartialité, un esprit d'hostilité déclarée contre les doctrines de l'Église catholique.

On retrouve dans son ouvrage les préjugés qui ont cours à l'École de droit de Paris et, en général, dans la magistrature française qui se croit obligée d'être encore un peu gallicane. M. Coulon est un écho. Malheureusement le son qui lui arrive n'est pas pur, et il le rend tel qu'il le reçoit. Objectera-t-il qu'il ne fait que reproduire la pensée d'autrui ? Nous lui répondrons qu'il ferait bien, s'il ne la partage pas, d'y apporter dans une note quelques restrictions ou réserves : sinon, le lecteur ou le critique sont en droit de conclure qu'il accepte les doctrines et les jugements imprimés dans son ouvrage.

Ces doctrines sont parfois incohérentes : il arrive à M. Coulon de détruire à la page 20 ce qu'il avance à la page 10 et de brûler à la fin du livre ce qu'il adorait au début. Qu'il me soit permis de lui signaler trois erreurs graves : une erreur de fait, une erreur de doctrine et une erreur d'appréciation.

L'erreur de fait porte sur la question de l'indissolubilité du mariage. L'auteur écrit à la page 6, en reproduisant, je crois, un rapport de M. Odilon Barrot : « Il n'y a pas eu plus d'unanimité parmi les théologiens pour lui lancer l'anathème (au divorce) que parmi les philosophes pour le défendre et le préconiser. » — Et à la page 123 : « La doctrine de l'Église sur ce point (le divorce) ne fut pas solidement établie avant le concile

de Trente. » Voilà une affirmation bien étrange ! Heureusement que M. Coulon prend soin, aux pages 125 et suivantes, de la réfuter et qu'il apporte, pour proclamer l'indissolubilité du mariage chrétien, l'autorité formelle et précise de saint Basile, d'Origène, de saint Jean Chrysostome, de saint Épiphane, de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme ! Il y ajoute tous les papes, entre autres Innocent 1^{er}, saint Léon, saint Grégoire le Grand et Nicolas 1^{er}. Seul, Asterius, évêque d'Amasée, paraît approuver le divorce en cas d'adultère. C'est peu, aussi peu que rien, pour appuyer une thèse en faveur du divorce. Aux saints Pères et aux Papes, il est permis d'ajouter tous les grands théologiens scolastiques.

En présence de pareilles autorités, comment ose-t-on soutenir que la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage n'était pas solidement établie avant le concile de Trente ? M. Coulon pense-t-il qu'il n'y a pas dans l'Église d'autre doctrine solide que celle qui a été expressément définie par un concile œcuménique ? Faut-il donc lui apprendre que l'affirmation constante et unanime des saints Pères suffit pour faire foi de la tradition de l'Église, et que l'on encourt une censure théologique, outre que l'on porte atteinte au bon sens et à la logique, en récusant un témoignage aussi solennel ? Qu'il relise, pour bien comprendre cette doctrine, le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins ou le savant travail du cardinal Franzelin : *De verbo Dei scripto et tradito*. Non, sur ce point capital de l'indissolubilité du mariage, la doctrine de l'Église n'a jamais varié, et pour la défendre, comme faisant partie de la foi révélée, les papes n'ont pas hésité à entamer des luttes redoutables, même à perdre des royaumes, plutôt que de reculer d'un pas ; c'est le cas de répéter avec Pascal : « J'en erois des témoins qui se font dépouiller. »

Affirmer que la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage n'a été solidement établie qu'à partir du concile de Trente, est donc une erreur de fait.

Voici l'erreur de droit. Renforçant (p. 143), par une attaque contre l'encyclique *Arcanum* de Sa Sainteté Léon XIII, la doctrine qu'il avait empruntée (p. 7) à M. Odilon Barrot sur la séparation du spirituel et du temporel, l'auteur préconise la doctrine des libres penseurs contemporains ; je la résume :

Depuis la Réforme, qui a donné au monde la liberté des religions, et depuis la Révolution de 1789, qui nous a dotés de la liberté de la pensée, l'Église catholique est descendue au rang de secte religieuse ; elle vit à l'ombre de l'État et parce que l'État la tolère, mais elle a perdu son autorité séculaire. Les sphères où se meuvent l'Église et l'État sont distinctes : à l'une, de régler les consciences invisibles et les intentions intimes que la loi n'atteint pas ; à l'autre, de diriger l'action visible et la vie extérieure. Par conséquent, l'Église, qui revendique pour sa législation et ses tribunaux toute la matière du mariage, met le pied sur le domaine de l'État, mérite qu'on la rappelle à l'ordre et, au besoin, qu'on lui envoie l'huissier d'abord, le gendarme ensuite.

Eh bien ! cette doctrine est fautive ; elle a été condamnée par les anathèmes du concile de Trente et par le *Syllabus* du pape Pie IX. La Réforme est une révolte contre l'autorité enseignante de l'Église, soit ; la Révolution de 1789 est une révolte contre l'autorité dirigeante de l'Église, je ne le nie pas : mais jamais une révolte n'a mutilé un droit. Qu'elle le veuille ou non, la société actuelle est, en droit, soumise à l'Église, comme la société du dix-septième ou du dix-huitième siècle ; ni ses réclamations ni ses violences ne retrancheront un iota des prérogatives que Notre-Seigneur Jésus-Christ a conférées à Pierre et à ses successeurs ; elles ne feront qu'en suspendre, pour le malheur des citoyens, le libre et facile exercice. La France de 1890 reste fille de l'Église, et, quoi qu'en dise M. de Pressensé (cité p. 144), elle n'est pas redevenue et elle ne peut pas redevenir païenne. Donc l'Église, par l'organe du Pontife suprême Léon XIII, a fait acte légitime en revendiquant le mariage comme une matière qui lui est réservée, et les pouvoirs publics, par leur refus d'obéir, n'ont fait qu'aggraver la lourde responsabilité qui pèse sur eux devant Dieu. Soutenir le contraire est une erreur doctrinale.

De la négation des droits de l'Église à des appréciations malveillantes de la législation canonique, il y a grande distance, et bien des auteurs se gardent de la franchir. M. Coulon a été plus hardi. On apprend avec étonnement, à la page 139, que l'Église a accumulé les empêchements dirimants, afin d'établir dans le mariage une porte de sortie pour les empereurs et les princes, porte que l'on ferme plus obstinément devant les faibles. C'est le mot

de *Figaro* contre la justice de son temps, que les hommes de loi de nos jours retournent contre l'Église : « Souple pour les grands, dure aux petits. »

Que M. Coulon me permette de lui dire qu'il connaît fort mal ce dont il parle. Je ne veux point ici parcourir chacun des empêchements établis par l'Église et faire ressortir les puissants motifs qui les défendent. Qui désire faire cette étude, n'a qu'à ouvrir un livre de morale ou de droit canonique. Il y verra quel a été l'esprit de l'Église dans l'organisation des nullités de mariage, esprit protecteur de la famille, défenseur de la pureté des mœurs, esprit prévoyant qui arrête les désordres de la passion et maintient, par le respect dont il entoure l'union de l'homme et de la femme, les fortes vertus dont la société a besoin.

Les trois erreurs graves que je viens de signaler ont pour effet d'abaisser l'Église devant l'État ; ce ne sont pas les seules qui déparent l'ouvrage dont je m'occupe : il y a aussi de la menue monnaie.

Par exemple, que signifie cette affirmation singulière (pp. 145 et 146) ? « Les croyances des protestants se rapprochent beaucoup plus du droit naturel que celles des catholiques. » Je n'entends pas bien cette phrase ; elle a quelque chose de louche et d'obscur. Celui-là, à mon sens, se rapproche le plus du droit naturel, qui en accepte davantage les principes avec leurs déductions ; plus il va loin dans les conséquences, plus on doit dire qu'il se rapproche du droit naturel ; moins il s'avance dans les conséquences, et moins il se rapproche de ce droit. Le sauvage qui, par amour pour son père, le tue et le mange afin de lui épargner les inconvénients de la vieillesse, se rapproche moins du droit naturel que l'homme civilisé qui, par amour filial, entoure ses parents âgés de prévenances et de respect. Tous les deux acceptent le même point de départ ; mais, presque aussitôt, l'un s'écarte du droit naturel dans ses déductions, tandis que l'autre s'en rapproche.

Or, en matière de droit naturel, le protestant fait comme le sauvage, et le catholique comme l'homme civilisé. Tous deux acceptent, comme édictée par le droit naturel, l'obligation de croire à la parole de Dieu et d'obéir à ses ordres ; mais presque aussitôt ils se séparent : le catholique accepte toute la révélation, tandis que le protestant n'en garde qu'une faible partie. En bonne

logique, qui des deux se rapproche le plus du droit naturel ? N'est-ce pas le catholique ? Il faudrait donc, pour rester dans le vrai, prendre le contre-pied de la phrase malencontreuse que j'ai citée et déclarer que la religion protestante s'écarte beaucoup plus du droit naturel que la religion catholique, et que la libre pensée, par son refus de croire à la révélation elle-même, s'en écarte encore bien davantage.

Si j'ai relevé l'affirmation de M. Coulon relative à la religion protestante, ce n'est pas pour le plaisir d'exposer un raisonnement subtil : c'est qu'il est toujours dangereux de laisser passer sans protestation des affirmations erronées, qui peu à peu s'incrument dans les esprits et produisent un gâchis intellectuel, où se mêlent et se confondent la vérité et l'erreur.

Je termine en relevant une appréciation malveillante contre l'Église. M. Coulon raconte avec impartialité le long procès qui divisa Philippe-Auguste et son épouse Ingeburge de Danemark, et l'instance en divorce qui sépara Napoléon I^{er} et Joséphine de Beauharnais ; il termine en disant : « On ne peut s'empêcher de faire de singulières réflexions, si l'on rapproche le divorce de Napoléon de celui de Philippe-Auguste. Le roi de France luttant quinze ans pour être obligé de renoncer à ses projets, après avoir fait mettre son royaume en interdit ; l'empereur des Français obtenant son divorce en moins de deux ans, et pouvant se remarier moins de six mois après avoir manifesté son désir de divorcer. »

J'avoue que ces réflexions, si on les prend en elles-mêmes, ne me paraissent pas « singulières ». Elles ne sont que banales. Mais au fond, quelle est la pensée qui vient à l'esprit, à la lecture de cette phrase terne ? C'est que l'Église du dix-neuvième siècle ne marche pas de parfait accord avec l'Église du treizième. Il me faut donc examiner jusqu'à quel point ce jugement est vrai.

Avant tout, recherchons sur quoi il porte. Est-ce sur les hommes ? est-ce sur les doctrines ? S'il ne s'agit que des hommes, il ne me coûte pas de les abandonner. Il paraît assez vraisemblable que les présidents de l'officialité et du tribunal métropolitain de Paris, l'abbé Boylesve et l'abbé Legeas, en 1809, n'avaient aucun goût pour le château de Vincennes : ils n'étaient pas du bois dont on fait les martyrs ; et certes Innocent III était d'une autre trempe que le bonhomme Boylesve.

Mais si l'on s'en prend aux doctrines, ceci mérite réflexion. Pas plus dans le procès de Philippe-Auguste que dans celui de Napoléon I^{er}, la doctrine catholique de l'indissolubilité du mariage n'était en jeu. Ni Philippe ni Napoléon ne disaient à leurs juges : « Mon mariage est valide, consommé, complet ; malgré tout, cassez-le et prononcez le divorce. » Tous les deux étaient si convaincus que cette demande brutale aboutirait à un refus, qu'ils n'osèrent jamais la formuler ; ils invoquèrent des motifs de nullité, et ce fut sur des motifs de nullité que les tribunaux ecclésiastiques eurent à se prononcer. Ce n'est donc pas comme législateur et pour défendre en droit l'indissolubilité du mariage, mais comme juge et pour ne pas sacrifier une victime, que le pape Innocent III s'est montré si énergique et a déployé une des premières vertus que Beaumanoir (*Coutumes du Beauvaisis*) demande aux baillis : *Ung grand cuer*. Ce n'est pas comme législateur, mais comme juge, que l'official Boylesve a, dit-on, plié devant la volonté tyrannique de Napoléon. La doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage reste en dehors de ces débats. La décision de l'officialité de Paris, en 1809, ne forme pas plus présomption contre la doctrine de l'Église sur le divorce, que la décision du tribunal des conflits, à propos des congrégations religieuses en 1880, ne laisse présumer que toute la magistrature française est d'avis de livrer à la juridiction administrative la liberté individuelle des citoyens. L'opinion du tribunal des conflits reste à la charge de M. Cazot et des magistrats que sa bouche d'or a persuadés, comme le jugement du tribunal métropolitain de Paris, en 1809, reste à la charge des juges ecclésiastiques et ne peut rejaillir ni sur le reste du corps de l'Église, ni sur une doctrine qui n'était pas en litige.

De ces erreurs répandues sur tout l'ouvrage de M. Coulon, résulte un certain vernis antichrétien qui ne l'embellit pas. En somme, l'auteur se montre partisan trop peu douteux du divorce. Et cependant, même sur ce dernier point, il lui échappe des mots qui amènent « de singulières réflexions ».

Voici, par exemple, comment il termine la narration du procès de Philippe-Auguste : « Ce n'est pas une femme, un mari, un prêtre : c'est l'époux, l'épouse et le civilisateur ! » Glissons sur l'emphase de cet épiphonème ! M. Coulon a fréquenté, pendant son travail, de mauvais modèles : Treilhard, le tribun Carion-

Nisas et autres faiseurs de galimatias du premier empire. Quoi qu'il en soit, le civilisateur, c'est Innocent III ; Philippe ne représente pas un mari, c'est l'époux en général ; Ingeburge n'est pas une femme, c'est l'épouse ! Pourquoi donc Innocent III est-il qualifié de civilisateur ? Parce qu'il refuse de rompre le mariage entre l'époux et l'épouse. Faut-il en conclure que les magistrats du dix-neuvième siècle, qui prononcent le divorce entre l'époux et l'épouse, ne sont point des civilisateurs ! C'est une bonne conclusion, à laquelle M. Coulon fera bien de se tenir.

Et pour s'encourager, qu'il médite le *mea culpa* du représentant Mailhe. Mailhe, le 17 septembre 1792, plein d'enthousiasme pour le divorce, fait ajouter un cas spécial aux cas déjà trop nombreux que renfermait la loi du 20 septembre. Et quel cas ? L'épouse restée en France avait droit de divorcer avec son époux émigré ! Trois ans après, le 21 juillet 1795, le même représentant disait tristement : « Le mariage n'est plus en ce moment qu'une affaire de spéculation : on prend une femme comme une marchandise, en calculant le profit dont elle peut être. »

Peut-être que M. Naquet — et c'est un souhait qu'il est permis de lui faire — se verra réduit, dans quelques années, à demander lui-même le retrait de sa déplorable loi. Dans cette hypothèse, l'ouvrage de M. Coulon ne conserverait plus qu'un intérêt d'érudition ; mais il serait encore consulté avec fruit par les publicistes et les historiens, parce qu'il est complet et que, de tous les livres parus sur la matière du divorce, c'est celui qui réfléchit le mieux ce que pense sur la loi nouvelle la majorité des juriconsultes français, en l'an de grâce 1890. E. BOULANGÉ.

L'Ennemie sociale. Histoire documentée des faits et gestes de la Franc-Maçonnerie, de 1717 à 1890, en France, en Belgique et en Italie, par le Très illustre Souverain Grand Inspecteur Général du 33^e et dernier degré de la Franc-Maçonnerie, Paul ROSEN. Ouvrage approuvé et recommandé par bref pontifical de N. S. P. le Pape Léon XIII, en date du 7 juillet 1890. In-8 de XII-428 pages. Paris, Bloud et Barral, 1890.

Le bref placé en tête de l'ouvrage dont nous allons donner quelque idée, s'exprime en ces termes : « Nous faisons des vœux

pour que non seulement tous les catholiques, mais tous les hommes de bien, aient pour ces fraudes et ces méfaits (des francs-maçons) une horreur égale à celle dont vous les poursuivez si justement. » Ces paroles sont dignes du courageux Pontife qui, dans une encyclique célèbre, a si énergiquement dénoncé la franc-maçonnerie comme l'armée de Satan et la grande ennemie moderne de l'Église catholique.

Or, M. Paul Rosen, auteur du livre que Léon XIII daigne encourager de ses vœux, démasque un à un les agissements des francs-maçons en France, en Belgique et en Italie.

En ce qui concerne *la France*, il démontre, avec documents souvent inédits à l'appui, que notre république actuelle est une *république maçonnique*, pour laquelle les francs-maçons français sont feu et flamme : car elle est leur œuvre et leur domaine. Par elle, ils gouvernent et exploitent le pays ; — ils travaillent tous et agissent « pour la République *et pour la franc-maçonnerie, qui en est inséparable* » (Discours du F. : Albert Pétrot, conseiller général et conseiller municipal de Paris, au grand Convent maçonnique de juillet 1889).

La république est, de fait, maçonnique dans son personnel, dans ses lois, dans son esprit et ses actes journaliers :

« Nous sommes deux cents députés francs-maçons à la Chambre, et notre influence y est considérable ; car, si nous sommes aujourd'hui les alliés les plus acufs de la République, nous sommes aussi une société secrète agissant secrètement » (M. Colfavru, député, président du Grand-Orient de France, 1889).

« Nous avons organisé dans le sein du Parlement un véritable *syndicat de francs-maçons*, pour obtenir des interventions extrêmement efficaces auprès des pouvoirs publics » (*Journal offic. de la Mac. franç.*, année 1888, p. 529).

« Il faut que la franc-maçonnerie reste ce qu'elle doit être, la *maîtresse* et non la servante des partis politiques » (*La République maçonnique*, 30 avril 1882).

Actuellement, les francs-maçons, devenus plus nombreux encore et plus puissants, forment la majorité et à la Chambre et au Sénat.

M. Le Royer, président du Sénat, est cet illustre *Vénérable* qui reçut jadis à la loge du *Parfait Silence* M. Andrieux, de fatécieuse mémoire. Le président de la Chambre, M. Floquet, est

un des maçons les plus actifs et les plus haineusement hostiles à la religion. Le président de la République et presque tous ses ministres sont francs-maçons : la plupart d'entre eux ne s'en cachent pas, et assistent dans l'occasion aux tenues et aux fêtes maçonniques. M. Constans, le grand homme du gouvernement actuel, est un franc-maçon émérite, estimé comme tel par ses frères. En septembre 1884, le F. : Constans étant candidat à la présidence du grand Convent du Grand-Orient de France, le F. : Blatin, député, prononça avant l'élection ces paroles significatives : « L'élection de ce frère, qui a pris l'initiative de la lutte anticléricale dans notre pays et de l'application des décrets, sera une bonne réponse à l'encyclique papale¹. » Et le F. : Ernest Constans fut élu président par 206 voix de ses frères en truelle, sur 240 votants. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, sous de tels chefs, toutes les administrations républicaines sont encombrées de francs-maçons, et que montrer patte maçonnique est un titre à l'avancement.

Maçonnique dans son personnel, la République l'est aussi dans sa législation. Toutes les lois antireligieuses qu'a faites et que maintient le gouvernement républicain, ont été préalablement conçues dans les loges, puis imposées au pays par les votes du Parlement maçonnique.

On pourrait entrer dans le détail de cette législation tout imprégnée de haine contre l'Église et visant avec une persévérance satanique à déchristianiser la France. Signalons seulement, comme plus foncièrement maçonniques, les lois contre l'enseignement chrétien et la dernière loi militaire.

Au sujet de *l'école sans Dieu*, les aveux des francs-maçons eux-mêmes sont d'une franchise brutale. « C'est dans le sein de la franc-maçonnerie, écrivait le *Mot d'Ordre* en mai 1885, par la plume du F. : Lepelletier, que s'élaborent la plupart des grandes réformes sociales : l'instruction laïque et obligatoire a été étudiée, préparée et pour ainsi dire *décrétée* dans les loges, il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fût réclamée par le pays (lisez par les journaux maçonniques) et votée par la Chambre. » — Et que veulent les francs-maçons par l'instruction laïque? « Nous voulons arracher l'avenir au clérica-

1. L'Encyclique *Humanum genus* contre les francs-maçons.

lisme; c'est pourquoi nous voulons la liberté de l'enfant, c'est pour cela que nous voulons *qu'il soit instruit par nous* » (Le F.: Desmons, député. *Journal de la maç. univ.* 1889, p. 365).

Le service militaire pour les séminaristes et les prêtres a été depuis longtemps réclamé avec acharnement par les loges. Pourquoi? Comme moyen de *terrasser le cléricalisme*. — « Avec cette loi, nous l'espérons, après vingt ans il n'y aura plus de prêtres, après cinquante ans plus de pape » (F.: Bourgoingt-Lagrange).

Ces lois, forgées par la franc-maçonnerie pour détruire l'Église, ont été docilement votées par nos Chambres précédentes et acclamées à différentes reprises par le Parlement actuel; elles sont appliquées avec une rigueur inexorable par nos ministres francs-maçons.

Ce n'est pas tout. La franc-maçonnerie a pour but de détruire l'Église catholique et toute religion; elle proclame ce but en toute circonstance: « Le rôle de la franc-maçonnerie, disait le F.: de Lanessan, député, est de travailler à faire disparaître les croyances et les superstitions pour supprimer ainsi la puissance du prêtre. » Or, notre régime républicain actuel est animé de ce même esprit, et il le prouve, non seulement par sa législation, mais encore par tous ses actes politiques et administratifs: sœurs chassées des hôpitaux, prêtres mis à la porte des bureaux de bienfaisance, processions religieuses interdites, catholiques pratiquants exclus de toute fonction publique, employés quelconques forcés, sous peine de disgrâce, de mettre leurs enfants dans les écoles sans Dieu, budget des cultes amoindri d'année en année, en attendant qu'on le supprime, athéisme légal devenu le mot d'ordre, partout où s'étend l'influence gouvernementale.

Nous venons de résumer quelques-unes des révélations de M. Paul Rosen, par rapport à la France. Nous pourrions ajouter que les maçons français sont unis de cœur aux maçons italiens, dont la rage contre l'Église et le Saint-Père est actuellement à son paroxysme. Dans sa récente circulaire aux francs-maçons, à propos des élections italiennes, le Grand-Orient d'Italie exprime l'espoir « que la prochaine Chambre comptera 400 députés francs-maçons, qui, agissant comme dépositaires de la volonté des loges italiennes et étrangères, feront enfin tomber le Vatican sous les coups de leur marteau vicifiant ».

Nous ne pouvons qu'engager tous les catholiques à prendre

connaissance des renseignements multiples et précis que donne *l'Ennemie sociale* sur le maçonisme de notre gouvernement actuel. Ils en concluront sans doute que, s'il ne leur est pas défendu absolument d'adhérer à la République, il ne saurait leur être permis de *fraterniser avec la franc-maçonnerie régnante*, la lutte contre les fraudes et les méfaits des francs-maçons étant, selon la parole de Léon XIII, le devoir strict du catholique.

D'ailleurs, de son côté, la franc-maçonnerie sera toujours et nécessairement réfractaire, comme le démon qui en est l'âme, à toute conciliation avec l'Église; en espérer autre chose qu'une guerre à mort, serait une illusion impardonnable. Toutes les concessions qu'on lui fera resteront stériles, comme le seront aussi toutes les habiletés politiques des partis, jusqu'au jour où ils consentiront enfin à se fondre pratiquement et loyalement dans une seule et grande union catholique.

E. ABT, S. J.

I. — La Chevalerie, par Léon GAUTIER, membre de l'Institut.

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert. Nouvelle édition accompagnée d'une table par ordre alphabétique. In-8 de 850 pages, richement illustré. Paris. Ch. Delagrave, 1890.

II. — La Vie de saint Ignace de Loyola, par le R. P. CLAIR,

S. J. D'après Pierre Ribadeneira, son premier historien. Un très beau volume grand in-8 colombier, illustré de quinze planches en taille-douce, eaux-fortes et héliogravures hors texte, et de nombreux dessins dans le texte et hors texte. Paris, E. Plon, 1891.

I. — L'Église n'aime pas la guerre; mais elle connaît trop l'humanité pour croire que ce fléau disparaîtra un jour. Elle s'efforce du moins de l'adoucir, de la régler et de la rendre moins contraire à l'honneur, à la justice et à la charité. C'est sous cette inspiration et cette action incessante qu'est née la *Chevalerie*. Par elle le soldat germain se trouve peu à peu transfiguré en soldat chrétien. La force, jusqu'alors au service de la passion et de la cupidité, se met au service de la faiblesse et du droit. Tel est du moins l'idéal.

C'est à faire connaître intimement, d'après les textes et les autres documents historiques, cette admirable et célèbre institu-

tion que M. Léon Gautier a consacré son magnifique volume. Les *Études* n'étaient pas encore ressuscitées quand la première édition parut en 1884; elles n'en purent faire l'éloge. L'œuvre fut vite remarquée et obtint le grand prix Gobert, la plus honorable récompense dont l'Académie dispose. Peu de temps après, l'auteur devenait membre de l'Institut. Une nouvelle édition était nécessaire; l'auteur en a profité pour y joindre une table analytique très détaillée, qui facilite les recherches et augmente singulièrement la valeur pratique du livre.

M. Léon Gautier semblait prédestiné par ses études et par son talent à écrire la *Chevalerie*. Ses quatre beaux volumes sur les *Épopées françaises*, si bien accueillis du public, ses travaux approfondis sur la *Chanson de Roland*, grâce auxquels le merveilleux poème est devenu populaire et classique, ses recherches sur les prières liturgiques et la poésie mystique au moyen-âge, enfin sa connaissance parfaite de tout ce qui touche à l'histoire de nos vieilles institutions et de l'art chrétien l'avaient de longue date familiarisé avec toutes les sources et tous les secrets de son sujet.

A cette érudition étendue, précise et sûre, puisée directement dans les textes et les autres monuments archéologiques, M. Léon Gautier joint un style facile, clair, coloré, plein de vie et de chaleur. Cet élan et cet enthousiasme de bon aloi sont provoqués et soutenus par de vigoureuses croyances et par l'amour sincère de ce qui fut pur, héroïque et saint dans le passé. C'est grâce à ce rare mélange de science, d'art, de patriotisme et de foi que l'écrivain est particulièrement sympathique et qu'il contribue à relever les âmes en faisant admirer, sans flatter leur austère beauté, l'Europe des croisades et la France de Charlemagne et de Saint-Louis. D'autres amassent des lingots plus ou moins précieux; ils les fond et les coule en vivante statue.

Pour rendre son étude plus concrète et plus intéressante, M. Léon Gautier crée un baron idéal qu'il suit depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Dans ce cadre naturel entrent facilement tous les détails de l'éducation, de la vie domestique, sociale, religieuse, militaire et politique du temps. Ceux qui aiment les études de mœurs faites sur le vif trouveront dans la *Chevalerie* une mine presque inépuisable.

Le livre s'ouvre par quatre chapitres plus généraux et plus

abstrait, où l'auteur expose les origines germaniques et chrétiennes de la chevalerie et résume ses lois fondamentales en un code réduit à dix commandements ; nous les citons :

I. Tu croiras à tout ce qu'enseigne l'Église et observeras tous ses commandements.

II. Tu protégeras l'Église.

III. Tu auras le respect de toutes les faiblesses, et t'en constitueras le défenseur.

IV. Tu aimeras le pays où tu es né.

V. Tu ne reculeras pas devant l'ennemi.

VI. Tu feras aux infidèles une guerre sans trêve et sans merci.

VII. Tu t'acquitteras exactement de tes devoirs féodaux, s'ils ne sont pas contraires à la loi de Dieu.

VIII. Tu ne mentiras point et seras fidèle à la parole donnée.

IX. Tu seras libéral et feras largesse à tous.

X. Tu seras, partout et toujours, le champion du droit et du bien contre l'injustice et le mal.

Nous trouvons ensuite le jeune baron au maillot dans le manoir en liesse. Il grandit vite, reçoit une éducation virile, mais plus soignée qu'on ne se le figure d'ordinaire, et devient un jeune homme à la fière et mâle tournure, habile à manier la lance, à chasser le sanglier, à lancer le faucon et à tenir un fief. Le moment d'être armé chevalier arrive enfin. *L'adoubement* est presque un sacrement militaire ; il faut s'y préparer, et il impose de nobles obligations.

La cote de mailles n'étouffe pas le cœur. Le sentiment de la famille est intense dans ces natures simples et vigoureuses, et le mariage s'entoure de naïves et gracieuses coutumes.

Il est difficile, dans notre civilisation, d'imaginer ce qu'était la vie domestique dans le château féodal. M. Léon Gautier nous fait assister, heure par heure, à tous les détails de la journée du baron devenu époux, seigneur, père et justicier. Le pittoresque, l'inattendu, l'attendrissant, le comique abondent ; ça et là quelques notes réalistes. Nos chevaliers avaient le cœur excellent, pieux, fier, loyal, secourable ; mais le sang bouillonnait vite, le bras était prompt, le poing lourd, même sans gantelet.

Le repas tient une large place dans cette vie ; les tables sont chargées de vin et de venaison, et les hôtes font honneur à tout. Aussi les jongleurs ont quelque peine à obtenir le silence après

ces copieux dîners, et les jeux d'échecs qui suivent ne sont pas toujours sans rixes. Ces gens-là ne savaient rien dissimuler.

Les chevaliers rêvant à leurs couleurs et chantant des romances à leurs dames ne sont venus que plus tard, quand la décadence était déjà commencée.

Mais le baron n'est bien lui-même et dans toute sa beauté que sur son cheval de guerre, le corps enveloppé des mailles du haubert, le heaume sur la tête, l'écu au bras, l'épée au poing et l'ennemi en face. La fin du volume est consacrée à cette vie militaire. Exercices préparatoires, tournois, combats singuliers avec leur cérémonial, mêlées, assauts, expéditions d'outre-mer, blessures, victoires et défaites, rien n'est omis.

Enfin le dernier chapitre raconte la mort du chevalier. Ce n'est pas le moins beau. Qu'elle vint sur le champ de bataille, en pays de croisade ou sur le lit de famille, elle trouvait un brave qui lui faisait bonne contenance, l'ayant vue de près bien des fois. Souvent même le mourant se réjouissait de quitter cette terre, où il y avait autant de coups à recevoir qu'à donner, où il fallait s'acquérir bon renom et servir son seigneur en perdant de sa peau et de sa chair ; le chrétien était content d'aller se reposer sur les saintes fleurs du Paradis, près de Jésus et de la Vierge Marie, entre les *glorieux* ; il laissait de bon cœur son corps au suaire et remettait avec une confiance naïve et attendrissante son âme à Dieu.

En réalité, c'est toute la vie du monde féodal qui est décrite dans ce volume. Il tient plus que ne promet le titre. L'aisance et le naturel du récit feraient illusion, si des milliers de vieux textes et de notes savantes, au bas des pages, ne rappelaient au lecteur entraîné que les plus minces détails de costume, d'armement, de cérémonial, d'habitation ou d'usages sont fondés sur d'innombrables et d'indiscutables documents.

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur l'illustration. Elle fait honneur à la maison Delagrave, car on peut la citer comme un modèle du genre. Sobre malgré son abondance, variée, pittoresque sans affectation, très instructive sans pédantisme, suivant de près le texte et l'enveloppant pour ainsi dire d'un commentaire lumineux et rapide.

La *Chevalerie* de M. Léon Gautier est un des plus beaux livres illustrés que nous connaissons. Comme prix ou comme étrennes,

on ne trouvera rien de mieux. Enfants, jeunes gens, hommes ou femmes, de culture classique ou d'instruction plus élémentaire, il convient à tous ceux qui veulent un plaisir honnête pour les yeux, un enseignement solide pour l'esprit, de patriotiques et chrétiennes émotions pour le cœur. On ne saurait trop le répandre et le recommander.

II. De la *Chevalerie* de M. Léon Gautier au *Saint Ignace de Loyola*, par le P. Ch. Clair, la transition est naturelle. Le fondateur de la Compagnie de Jésus est un des plus intrépides et des plus loyaux capitaines qui aient ambitionné les éperons d'or. L'idéal des héros légendaires hanta son adolescence, passionnée pour les batailles, les fêtes et la gloire. Quand un biscaien eut brisé sa carrière sur les remparts de Pampelune, il demanda pour se distraire quelques romans de chevalerie. La méditation de la vie de Jésus-Christ et des saints éleva son ambition et lui montra un autre but, sans en modifier la forme; c'est pourquoi il est difficile de bien comprendre sa vie, ses *Exercices spirituels* et la constitution intime de son Ordre, sans avoir présents à l'esprit les usages, les mœurs et les lois de la chevalerie. L'idée fondamentale est la même : se signaler par le dévouement. Il y a chez les Jésuites des novices, des scolastiques, des coadjuteurs spirituels, des profès et des frères laïcs, tout comme il y avait, du temps d'Ignace, des pages, des varlets, des chevaliers, des prud'hommes et des servants. Lorsqu'on poursuit ce parallèle, on est étonné des points de ressemblance; mais ce n'est pas ici notre affaire.

Les Vies de saint Ignace ne manquent pas; on en compterait bien près d'un demi-cent; aucune n'est tout à fait digne du sujet. L'Italien Bartoli, incomparable pour l'ampleur de l'exposition, a fait l'histoire apologétique de la Compagnie naissante, plus que la vie propre du patriarche. Le volume récemment publié en allemand par le P. Genelli et traduit par Sainte-Foi est encore une œuvre polémique, composée surtout pour restituer à saint Ignace la gloire d'avoir écrit les *Constitutions*, qu'on voulait attribuer au P. Laynez. Sa vie par le P. Bouhours, comme la plupart des biographies de cette époque, est d'un style pur, bien bâtie et pleine de faits, mais froide, monotone et sans intérêt. Les Bollandistes ont réuni de nombreux et excellents matériaux, plutôt

qu'ils n'ont composé une histoire proprement dite. Il y avait donc place pour une œuvre originale. La volumineuse *Correspondance* que publient, avec un soin digne de tout éloge, les Jésuites d'Espagne apporte d'inappréciables secours.

Le P. Ch. Clair n'a pas cru pouvoir ou devoir entreprendre un pareil travail; il s'est contenté de nous donner la traduction d'une vie ancienne, retouchée, augmentée de faits puisés ailleurs et allégée de dissertations ou de récits, moins intéressants pour le grand nombre des lecteurs modernes.

Cette résolution prise, on pouvait hésiter entre Bartoli et Ribadeneira; ce dernier a eu la préférence, et il la mérite à beaucoup d'égards. Non pas que sa *Vie de saint Ignace* soit sans défauts, mais parce que, en somme, elle reproduit plus qu'aucune autre la vie intime, la physionomie personnelle, l'âme et le cœur de l'homme et du saint. C'est là, du reste, le mérite particulier de l'infatigable hagiographe et ce qui explique la popularité de sa *Fleur des Saints*.

Ses rapports familiers et exceptionnels avec son héros devaient contribuer encore à donner ce caractère à son récit. Ce n'était pas seulement chez lui de l'admiration pour l'homme de génie à la fois ardent et calculé, aux larges vues, à l'énergie indomptable, au zèle universel et à la profonde et surnaturelle sagesse; c'était aussi le culte le plus vif et le plus sincère pour le saint qu'il avait personnellement connu et apprécié; c'était enfin et par dessus tout une affection filiale faite de reconnaissance, de respect et de dévouement. Ignace avait été pour son enfance le plus tendre et plus d'une fois le plus patient des pères, l'homme auquel il devait tout. C'est donc ce côté de la vie et de la physionomie, un peu négligé par les autres, qu'il fait surtout ressortir; non par système assurément, mais par besoin de cœur, par l'effort spontané de celui qui veut faire aimer l'homme qu'il a éprouvé si bon, si doux et si paternel.

Ignace visitait un jour, suivant son habitude, la cuisine du Collège Romain. Il remarqua parmi les serviteurs un nouveau venu d'origine espagnole, de figure vive, intelligente et candide dans son pauvre accoutrement. Il l'interroge, et les réponses le charment par leur à-propos et leur spirituelle gaieté. Il y avait là quelque chose de mieux à faire qu'un marmiton. Le jeune Pierre fut instruit, puis admis au noviciat; mais la formation fut

laborieuse et quelque peu accidentée. La pétulance de l'enfant s'échappait toujours en saillies, très innocentes sans doute et souvent ingénieuses, mais peu en rapport avec l'habit, la gravité et le ton général du lieu. Un jour, par exemple, l'espiègle mettait de l'encre dans les bénitiers pour savoir au juste quels pères étaient les plus fidèles à faire le signe de la croix. On se plaignait, on demandait même le renvoi de ce turbulent incorrigible.

Ignace aimait les natures un peu exubérantes, pourvu qu'elles fussent généreuses et franches, et il avait trop de justice pour exiger d'un enfant le sérieux d'un homme mûr. Ribadeneira, d'ailleurs, n'ayant rien de secret pour lui, Ignace connaissait à fond cette âme, les ressources cachées sous cette vivacité intempestive, la piété sincère, les efforts surhumains et même les progrès du pauvre candidat. Que dire à un enfant qui se lie les jambes jusqu'à les meurtrir pour n'être pas tenté de grimper sur un échafaudage de maçons? Le Père Général laissait dire, grondait souvent, punissait raide quelquefois, et surtout encourageait d'un sourire la bonne volonté. Dans ses courses de visites ou d'affaires il prenait volontiers Ribadeneira pour compagnon. Le novice avait bien vite compris que ce saint l'aimait, et du coup il lui avait voué une confiance, une vénération et un attachement que quinze ans de vie intime ne firent que grandir et qui persista jusque dans l'extrême vieillesse de l'illustre religieux, devenu l'une des gloires de son Ordre et le modèle de ses frères. Nul peut-être n'a plus fait pour la mémoire d'Ignace et pour sa Compagnie.

De ce sentiment est née cette biographie, qui fut la première et qui reste peut-être la meilleure. C'était pour Ribadeneira une dette sacrée et il a mis tout son cœur à l'acquitter. Il n'avait qu'à dire la vérité pour commander l'admiration, et personne n'a jamais soupçonné sa bonne foi. On pourra être plus complet, plus savant, plus grandiose, plus exact peut-être dans quelques détails; c'est chose relativement facile et peu méritoire: il ne faut que de la patience et un peu de talent; mais rien ne remplacera le charme pénétrant et la chaleur communicative de ce simple récit d'un témoin naïvement épris d'enthousiasme pour les vertus d'un saint et justement passionné pour la gloire d'un père.

La traduction du P. Ch. Clair est fort bonne; égale-t-elle toujours l'original? Sans être tout à fait un des premiers prosateurs espagnols, Ribadeneira, comme son confrère Rodriguez, est un

des plus difficiles à faire passer dans une autre langue. La composition un peu négligée et la marche un peu traînante sont largement compensées par la bonhomie du ton et la pureté du style. On sent partout une âme loyale et candide qui s'épanche, plutôt qu'un écrivain qui rature et cherche l'effet. Il faudrait un Amyot pour ne pas laisser évaporer le parfum qui se dégage de la *Fleur des Saints*, dont la *Vie de saint Ignace* est le bouquet.

Ce qu'il y a de plus nouveau dans l'œuvre du P. Ch. Clair, et ce qui est digne de tout éloge, c'est l'illustration. Lui-même, dans sa préface, nous dit quelles sont là-dessus ses idées :

« Ces documents historiques, de la plus grande valeur, sont accompagnés de *documents artistiques*, où l'imagination n'a rien à voir. Il aurait paru peu convenable d'accompagner d'une « illustration » de fantaisie un ouvrage, dont l'intérêt est assez grand pour se passer de cet ornement d'emprunt. A côté des chefs-d'œuvre d'Alonso Cano, de Segers, de Rubens, de Mignard..., reproduits par l'eau-forte et l'héliogravure, le lecteur verra passer avec plaisir et profit sous ses yeux grand nombre de dessins, dus aux membres de la *Réunion artistique* de la rue de Sèvres, et tous faits en vue d'éclaircir le texte et d'aider à l'intelligence du récit. »

L'ensemble est d'une belle harmonie et d'une exécution parfaite. Le seul reproche que pourraient lui faire quelques esprits plus préoccupés du succès populaire que de la valeur esthétique, c'est d'être d'une sobriété trop distinguée et d'un goût trop élevé. Les connaisseurs en seront enchantés; mais quelques lecteurs moins délicats et habitués aux couleurs tapageuses de la chromolithographie trouveront ces ornements un peu bien austères. Ils auront tort, sans doute; mais n'y aurait-il pas eu moyen de leur accorder quelque chose? Le P. Ch. Clair et son habile éditeur ont évidemment examiné la question et ont eu d'excellentes raisons pour la trancher comme ils ont fait; nous ne nous permettrons pas de hasarder une autre décision.

ÉT. CORNUT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

DÉCEMBRE 1890

ROME

Les journaux et la rumeur publique ont propagé à plusieurs reprises de mauvaises nouvelles sur la santé du Saint-Père. Léon XIII, qui a été en effet légèrement souffrant vers le milieu du mois, s'est trouvé heureusement rétabli au bout de quelques jours. Le 18 décembre, il a pu recevoir longuement plusieurs catholiques de divers pays. Son état n'a cessé depuis d'être très satisfaisant.

Le mardi 23, le Pape a reçu les vœux du Sacré-Collège à l'occasion des fêtes de Noël. Après ses remerciements adressés au cardinal doyen, il a parlé des douleurs prodiguées à l'Église par les nations comblées de ses bienfaits, et surtout par l'Italie. « En vain, a-t-il dit en terminant, on cherche à dénaturer le caractère de la lutte, en accusant le Vatican d'intérêts humains et de but politique. Quand l'Église revendique la souveraineté et la complète indépendance du Pape, ce n'est que des intérêts religieux qu'il s'agit ; que les catholiques ne se laissent pas prendre à ces pièges, qu'ils n'aient point peur des menaces ; les hommes sages et l'avenir diront qu'en combattant pour la cause de la religion et de l'Église les catholiques ont rendu à leur patrie le service le plus signalé. »

On a inauguré à Carpineto, patrie de Léon XIII, un asile pour deux cents enfants, construit par ses ordres et à ses frais.

En faisant le relevé des dernières élections pour le Parlement italien, on a constaté que les abstentions avaient été plus nombreuses dans les régions où le parti catholique est mieux organisé.

Les élections municipales de Rome ont montré également la force du parti catholique. Les vingt-cinq candidats de sa liste ont tous été élus, à la stupéfaction du gouvernement italien.

Le roi Humbert n'en a pas moins bravé l'opinion par son discours d'ouverture au Parlement, où il s'est exprimé ainsi : « En suivant les traditions de ma maison, j'ai, en douze années de règne, maintenu ferme le pouvoir civil. Celui-ci, expression de la volonté nationale, ne peut être attaqué et redouté que par les ennemis des institutions.

Gardien jaloux des droits de tous, j'ai garanti ceux de la religion de mes pères, sans offense à la liberté des autres cultes et avec le plus ample respect pour la liberté de conscience, qui est le premier titre d'honneur de nos temps. Je ne permettrais pas que, *pour des fins politiques*, on portât offense, au nom de cette religion, à mon autorité souveraine.

« La monarchie italienne, fondée sur les plébiscites et sur la tradition, retremée par la loyauté et par les événements, est, du reste, pour tous un gage de pacification et de liberté. »

La triple alliance, plus forte que jamais, est un de ces gages de pacification.

FRANCE

Le lundi 8 décembre, le débat sur les congrégations s'ouvre devant la Chambre, à propos de l'article 19 de la loi de finances fixant le total des recettes pour le prochain exercice à 3 165 292 627 francs. (Les centimes ?)

Ces recettes seront-elles grossies du montant du droit d'accroissement à percevoir sur les congrégations autorisées, pour la période 1884-1890, en vertu de l'arrêt de cassation du 27 novembre 1889 ? Là est la question.

M. Brisson demande par son amendement qu'il en soit fait état au budget.

M. Piou propose, en sens contraire, l'amendement suivant :

« Les biens des congrégations autorisées, acquis en conformité de l'autorisation du gouvernement, ne sont pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880, et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884. »

Dans un discours admirable de clarté, l'orateur conservateur démontre que les droits d'accroissement établis par les lois de 1880 et de 1884 s'appliquent aux seules congrégations non autorisées, et point aux congrégations reconnues.

M. Brisson se garde bien d'accepter la lutte sur le terrain du droit ; il fait appel aux considérations politiques et engage la majorité républicaine à montrer encore moins de faiblesse dans cette question que dans celle des lois militaire et scolaire. Il est appuyé par le ministre des finances, M. Rouvier, qui intervient au nom du gouvernement. La Chambre, par 350 voix contre 166, repousse l'amendement Piou. Les 166 opposants se répartissent entre la droite et le groupe boulangiste.

Le lendemain, mardi 9 décembre, la lutte recommence plus vive que la veille.

De la combinaison des lois sur l'enregistrement et de la loi dite d'accroissement, il résulte dans la pratique des iniquités qualifiées de monstrueuses. La déclaration dans chaque bureau du ressort où la congrégation possède, multiplie tellement les frais que souvent ils constituent au moins une confiscation totale. Pour prévenir ces ano-

maliés, M. Clausel de Consergues propose un amendement en vertu duquel la déclaration ne sera obligatoire désormais qu'au siège principal des établissements de la congrégation. Son discours, d'un ton modéré et d'une logique vigoureuse, est acclamé par la droite et le centre. L'amendement est repoussé quand même par 312 voix contre 243. Mgr Freppel, toujours prêt à défendre la cause du droit et de la justice, fût-elle désespérée, propose en vain un nouvel amendement. Le gouvernement a fait passer la victoire à gauche, et M. Brisson se déclare assez satisfait pour retirer son propre amendement. Conclusion : l'article 19 de la loi de finances est adopté.

Toute la presse, sauf les journaux radicaux, flétrit l'attitude sans dignité ni indépendance des ministres. La réunion de la droite décide de s'abstenir au vote du budget.

La séance du jeudi 18 décembre prouve de nouveau à l'évidence la parfaite entente qui règne entre le gouvernement et les gauches. Après les espérances de conciliation qui avaient été formulées à la rentrée des Chambres par quelques optimistes naïfs ou obstinés, la leçon est complète et il n'y a plus qu'à renoncer à toute illusion. Cette fin de session est l'affirmation pure et simple de la politique radicale. Trente membres de l'extrême gauche s'imposent au Parlement et dictent leurs volontés au ministère.

Cette séance, présidée par M. Spuller, offrit pendant quatre heures le spectacle du tumulte le plus épouvantable auquel on ait assisté depuis plusieurs années. Le docteur Després, après avoir déposé une interpellation au sujet de la laïcisation des hôpitaux de Paris, avait transformé son interpellation en simple question. Sa mesure de conciliation, pas plus que la modération de son langage, ne lui concilie la tolérance de la majorité. Il est sans cesse interrompu par les ricanements et les injures. Au milieu de cet indescriptible désordre, d'une part, et du silence glacial du centre ministériel, le docteur républicain établit que, d'après toute la législation, c'est au ministre de l'intérieur seul qu'il faut reprocher les laïcisations. Il rappelle la protestation indignée de quatre-vingt-quinze médecins et chirurgiens des hôpitaux, lors des premières expulsions des sœurs. Assuré de la complicité du gouvernement, le conseil municipal continua son œuvre néfaste, et les établissements mêmes qui dépendent de l'État furent injustifiables prétentions. Le résultat, le voici. M. Després, qui a été trente ans médecin d'hôpital, ne rencontre plus rien qui remplace les soins désintéressés et le dévouement intelligent des sœurs; il ne voit plus que des malades malmenés, exploités, tyrannisés, et cela au profit d'infirmières dont les contribuables savent les frais. Il parle au nom des intérêts de la République et des particuliers. On lui crie que ce sont là des capucines. M. Constans, ministre de l'intérieur, lui répond par un persiflage officiel; à l'entendre, la liberté de conscience a dû être respectée sur ses ordres; les infirmières nouvelles sont admirables; le conseil municipal de Paris est le maître. M. de Cassagnac demande alors pour-

quoi on ne respecte pas également les volontés du conseil de Vicq; le ministre invoque la loi.

M. Després a fait inutilement le tableau des hôpitaux en proie aux infirmières, et montré le pillage du linge ainsi que la curée des provisions, tandis qu'en regard il traçait le portrait de la sœur de charité : « Une femme qui n'a ni famille ni intérêts pécuniaires; qui n'a même pas de nom, car elle s'appelle *la Sœur*; qui couche au dortoir, mange au réfectoire; une femme qui pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année peut fournir son service, de quatre heures du matin à neuf heures du soir, avec la régularité d'une horloge. » La question, retransformée en interpellation, n'aboutit qu'à l'ordre du jour pur et simple accepté par le ministre et voté par 353 voix contre 176.

Le même jour, commençait au Sénat la discussion sur le budget qui lui avait été renvoyé par la Chambre des députés. En quelques séances, les seules qui lui restaient, la Chambre haute a examiné, discuté et voté la loi de finances. Tout l'intérêt se concentrait sur l'amendement présenté par M. Bardoux au sujet de l'article 19. Il était ainsi conçu : « Pour l'application en cas de décès de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, il sera fait une déclaration unique au siège principal des établissements y énoncés. » S'étaient joints à M. Bardoux, pour présenter cet amendement, MM. Jules Simon, Wallon, Barthélemy-Saint-Hilaire, Léon Renault, de Marcère, et d'autres notabilités du parti républicain modéré.

Dans la séance du mardi 23 décembre, la discussion a été abordée. Prévenant l'ouverture des débats, M. Rouvier a apporté, au nom du gouvernement, la déclaration suivante sur le droit d'accroissement à appliquer aux biens des congrégations.

« Je ne pense pas, a-t-il dit en résumé, qu'il soit opportun de modifier une loi, au cours de la discussion du budget. Toutefois, j'ai fait vérifier la situation des congrégations, dont on avait apporté l'exemple à la Chambre. D'après mes renseignements, il y a en effet deux congrégations, dont l'une payerait une taxe double, et l'autre une taxe triple. J'espère remédier à cet état de choses par simple voie administrative. Si l'administration n'a pas un pouvoir suffisant, nous apporterons un texte législatif. »

M. Bardoux se contente de la déclaration ministérielle et retire son amendement. M. Lucien Brun intervient pour faire remarquer qu'il y a, en dehors de la question de procédure, une question de fond, celle de savoir si le droit d'accroissement doit frapper le patrimoine social, et il se réserve d'examiner ce point quand le moment sera venu.

M. de Freycinet vient confirmer les déclarations de M. Rouvier, tendant au maintien de la loi avec atténuation. « Si l'on avait proposé un amendement modifiant cette loi, le gouvernement l'aurait combattu. Ce qu'il promet de faire, c'est d'examiner si la loi de 1884 conduirait à des résultats hors de la pensée du législateur. Dans ce cas, le gouvernement proposerait des modifications, soit par voie administrative, soit par voie législative. »

L'ensemble du budget est voté au Sénat par 220 voix contre 10. Il est caractérisé par de nouveaux impôts et un énorme emprunt.

ÉTRANGER

Hongrie. — Le 17 décembre, deux brefs signés du cardinal Rampolla ont été publiés dans le journal du cardinal Simor, le *Magyar Allam*. Dans ces brefs, le Pape, répondant à la question du primat de Hongrie, sur l'affaire du conflit entre le gouvernement et l'épiscopat, désapprouve hautement le décret du ministre des cultes, le comte Csacky, relatif au baptême des enfants issus de mariages mixtes. Le Pape donne au cardinal Simor l'autorisation de manifester sa désapprobation aux évêques et au gouvernement. Ces brefs ont produit une profonde impression.

Allemagne. — Le parti catholique vient de recevoir une organisation nouvelle de l'illustre chef du centre, M. Windthorst. Un appel a été publié pour former une grande Ligue populaire, destinée à défendre l'Église, et à lutter contre le socialisme. Cette vaste association s'étendra jusqu'aux plus petites localités de l'empire, et recevra de chacun de ses membres la cotisation d'un mark.

Mgr Hermann Dingelstaedt, évêque de Munster, a publié un rescrit invitant son clergé à empêcher de tout son pouvoir la diffusion des doctrines révolutionnaires.

Le 14 décembre, a eu lieu à Mayence, sous la présidence du prince d'Isenburg, une imposante réunion de catholiques. Après d'éloquents discours, une déclaration en faveur des ordres religieux, des écoles confessionnelles, de l'ordre social chrétien et de l'indépendance du Saint-Siège, a été acclamée.

Suisse. — Le jeudi 11 décembre, le Conseil fédéral a été intégralement renouvelé par l'Assemblée fédérale. Ce Conseil, qui constitue le gouvernement central, se compose de sept membres ; la durée de ses pouvoirs est de trois ans. L'Assemblée fédérale, qui équivaut au Congrès dans la constitution française, est formée des quarante-six membres du Conseil des États et des cent quarante-sept députés du Conseil national. L'intérêt particulier de la présente élection consistait dans le remplacement du colonel Hammer, de Soleure, démissionnaire. A la place de ce libéral conservateur a été élu un radical, le colonel Frei, de Bâle. Des sept membres du Conseil, six appartiennent désormais à la gauche, et un septième, M. Welte, au parti modéré. Les catholiques n'y sont pas représentés. Il y a longtemps cependant que la Suisse catholique réclame un membre au Conseil suprême de la Confédération, et en a obtenu la promesse. L'occasion de la contenter était belle, puisque M. Hammer, le conseiller sortant, était catholique au moins de religion, et devait en bonne justice être remplacé par un de ses coreligionnaires. Les radicaux au pouvoir ayant pensé autrement, il en résulte que les catholiques, qui sont le tiers du peuple, ne

comptent plus un seul représentant. Le président de la Confédération, élu pour 1891, est M. Welti, d'Argovie, libéral.

Irlande. — Jeudi soir, 4 décembre, M. Parnell, compromis dans un scandaleux procès d'adultère, avait offert de quitter la présidence du parti nationaliste, si M. Gladstone voulait prendre l'engagement de remettre au futur Parlement irlandais le contrôle de la police et la solution de la question territoriale.

Vendredi, 5 décembre, à dix heures du soir, la réponse de M. Gladstone, refusant de confondre la démission de M. Parnell avec la rédaction du futur programme libéral, fut remise aux chefs antiparnellistes. Après avoir passé la nuit en délibération, le lendemain matin, samedi, 6 décembre, ils soumièrent à leurs collègues assemblés les résolutions adoptées. La déposition formelle de M. Parnell était proposée. Séance des plus tumultueuses. Elle se termina par la scission des représentants du parti en deux groupes. Les quarante-cinq membres composant la majorité antiparnelliste quittèrent la salle et élurent pour *leader* M. Justin Mac-Carthy, ancien journaliste et écrivain de talent. M. Parnell conservait vingt-neuf adhérents.

Le Parlement à peine ajourné pour les vacances de Noël, parnellistes et antiparnellistes partirent pour l'Irlande, afin d'en appeler au peuple. A Dublin, M. Parnell a été reçu avec enthousiasme, et sa voiture dételée par la populace. M. Healy, membre de la fraction opposée du parti, a été sifflé. Un manifeste fut lancé par les antiparnellistes, exposant les entraves apportées au *Home-Rule* par le maintien du *leader* découronné. De son côté, M. Gladstone a prononcé un discours, par lequel il protesta de sa fidélité à la cause de l'Irlande.

Une élection législative, qui eut lieu peu après à Kilkenny, a confirmé la défaite des parnellistes. Le candidat national et catholique, sir John Pope Hennessy, a été élu avec une écrasante majorité, malgré les efforts de M. Parnell en faveur de son candidat personnel. Le clergé catholique, ses évêques en tête, s'est déclaré contre l'ancien *leader*.

H. CH.

Le 31 décembre 1890.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

LE

« BLAISE PASCAL » DE M. JOSEPH BERTRAND
ET LA CRITIQUE¹

Pascal possède le privilège immortel des grands esprits et des esprits incompris : il s'en va ballotté sans trêve par le flux et le reflux de la critique. Philosophie et littérature, physique et mathématiques, presque toutes les sciences le saluent comme un maître et s'inclinent devant son génie. La pensée humaine reconnaît en lui un de ses plus sublimes représentants et contemple dans ses œuvres une de ses expressions les plus hautes. Pascal toutefois n'a point que des admirateurs absolus, et parmi ceux qui lui prodiguent le plus estime et vénération, il en est qui formulent des réserves. Un certain courage n'est point de trop à ces indépendants pour se poster ainsi contre le courant ou en dehors. Quiconque ne se met pas à la remorque des panégyristes à outrance court le risque d'être traité de suspect et même d'adversaire. Il semble qu'il n'y ait pas de milieu possible et qu'il faille accepter toutes les idées de l'auteur des *Provinciales*, partager tous les sentiments de ses partisans, ou passer au camp ennemi.

Le commun des penseurs et des écrivains a pris depuis longtemps position du côté du vainqueur ; il est venu parfois aux vaincus des secours inattendus et des défenseurs incépérés.

1. *Blaise Pascal*, par Joseph Bertrand, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Paris, Calmann Lévy, 1891, in-8. — Les « *Provinciales* », par M. J. Bertrand, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} septembre 1890. — *Une Nouvelle appréciation des « Provinciales »* par Mgr d'Hulst, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1890. — *A propos des « Provinciales »*, par M. Ferdinand Brunetière, dans la *Revue bleue* du 25 octobre 1890.

I

En pleine *Revue des Deux Mondes*, un académicien plus connu par ses ouvrages scientifiques que par ses travaux littéraires, M. Joseph Bertrand, osait publier, il y a quelques mois, un article sur les *Provinciales* qui a tout l'air d'une apologie. Avec une finesse de style et une verve de bon sens qui dérideraient le lecteur le plus ennuyé de la prose des *Petites lettres*, il disait ce que plusieurs autres avaient dit, mais peu avec la même justesse et le même charme. Ce n'est pas que le loyal écrivain ait rompu avec tous les préjugés ni qu'il se soit gardé de toutes les erreurs. Il admet un peu vite que les textes cités dans les *Provinciales* sont exacts, et, pour un homme qui décharge Pascal de l'accusation de calomnie, il crie bien fort à l'*impudence* de Joseph de Maistre¹. Éloges et blâmes, caresses et égratignures, sont distribués par ses mains libérales avec égale générosité; d'après lui, la franchise aurait fait défaut des deux parts; Nicole lui-même se serait montré d'une audace voisine aussi de l'*impudence*², seul point de contact entre lui et de Maistre. Pauvre Nicole! On ne lui accorde même pas l'excuse d'avoir manqué de droiture faute de connaître les règles de la logique; pour son malheur, il avait composé la *Logique de Port-Royal*.

Avec M. Bertrand les casuistes du moyen âge ne sont pas beaucoup plus heureux, ayant les premiers (et encore?) composé des cas de conscience, attribués au dix-septième siècle en général et à la Compagnie de Jésus en particulier. « Il n'est rien tel que les Jésuites », s'était écrié Pascal au commencement de la quatrième *Lettre au provincial*. J'ai bien vu des Jacobins, des docteurs et de toute sorte de gens; mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier³. » C'est le contraire d'après M. Bertrand : « Les Jésuites, dit-il, n'avaient qu'à copier⁴. » Sous une forme nouvelle, c'est la même observation que

1. *Blaise Pascal*, p. 172.

2. *Ibid.*, p. 187.

3. *Oeuvres de Blaise Pascal*, par Prosper Faugère, 1886, t. I, p. 75.

4. *Blaise Pascal*, p. 192.

M. Raymond Thamin développait en 1884 dans sa curieuse *Étude sur la casuistique stoïcienne*¹, que M. Ferdinand Brunetière analysait dans la *Revue des Deux Mondes* de 1885²; mais alors M. Brunetière était modéré et impartial, et l'on pouvait espérer qu'il le demeurerait plus longtemps. Revenons à M. Bertrand.

Sagace dans ses recherches, l'honorable académicien fait preuve d'une seconde qualité appréciable : il n'est pas facile au scandale. Avec un art de distinguer que l'on croirait ravi aux docteurs les plus subtils, il met en lumière cette idée, nouvelle, à l'en croire, et pourtant bien vieille, que les collections de cas de conscience ne sont pas des ouvrages de morale, encore moins des traités de la perfection chrétienne. Ce ne sont que des guides pour les directeurs, auxquels sont enseignées la nature et la gravité des péchés; ainsi éclairés, les directeurs peuvent à leur tour éclairer leurs pénitents et trancher leurs doutes. Si les fidèles se présentaient au confessionnal pour y faire l'aveu de leurs vertus, le prêtre n'aurait besoin que de lire les ascètes. Au lieu d'absoudre, il approuverait; au lieu de détourner du mal, il conseillerait le mieux. Son unique effort tendrait à conduire les âmes par ce rude sentier où le juste monte plutôt qu'il ne marche. Mais à la voie étroite beaucoup, hélas, préfèrent la voie large ou tout au moins celle qui, sans aboutir à la perte, se maintient à mi-côte. Ce qu'ils sollicitent ce n'est pas l'encouragement à gravir toujours plus haut, mais le moyen d'éviter un faux pas qui les précipiterait aux abîmes. Tel acte est-il contraire ou non à la loi de Dieu; telle faute est-elle mortelle ou vénielle; telle infraction aux commandements de l'Église est-elle passible de telle peine, c'est tout ce qu'ils demandent à savoir et l'un des devoirs du prêtre est de le leur apprendre. Connaitre, du code, juste ce qu'il faut pour éviter les assises, n'est-ce point aux yeux de beaucoup de gens la science des lois nécessaire et suffisante? M. Bertrand, longtemps professeur, emploie la comparaison

1. *Un Problème moral dans l'antiquité. Étude sur la casuistique stoïcienne*, par Raymond Thamin. Paris, Hachette, 1884, in-12.

2. *Une Apologie de la casuistique*, par M. Ferdinand Brunetière, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} janvier 1885, pp. 200-213.

du baccalauréat. Il dépeint le candidat peu zélé pour l'étude dont le diplôme est l'unique but; ce qu'un pareil élève exige de son préparateur est de l'instruire des fautes entraînant l'exclusion et de celles qui ne compromettent point la note *passable*. Le préparateur consulté peut-il se refuser à éclaircir ces cas d'examen? A sa façon, c'est un casuiste.

L'utilité de la casuistique pourrait et même devrait être démontrée par de meilleures raisons; M. Bertrand ne va pas si loin et passe à la discussion du probabilisme. Tel cas, par exemple, est si complexe que les docteurs ne parviennent pas à le débrouiller. Deux solutions sont en présence; les uns tiennent pour l'affirmative, les autres pour la négative. Laquelle des deux autorités en conflit suivre alors? De même, dans le cours de la vie, il y a un parti à prendre et l'on n'a pas assez de lumières pour trancher la question de licéité: il faut cependant, avant d'agir, se former la conscience en toute sûreté, puisque agir avec une conscience douteuse, sans se mettre en peine de savoir si l'action à commettre est bonne ou mauvaise, c'est accepter la possibilité du mal, y consentir et s'en rendre coupable. A quel parti s'arrêter? Sera-ce à celui qui favorise le plus notre liberté, ou à celui qui se tient le plus près de la loi? Ici intervient l'usage de l'opinion *probable*, c'est-à-dire *approuvable*; il est permis de la suivre pourvu qu'elle soit sérieuse et fondée, et non point légère et superficielle. M. Bertrand qui s'en rend compte, trouve, après Vinet, que le probabilisme n'est que « le nom extraordinaire de la chose du monde la plus ordinaire¹ ». Il a la méchanceté d'ajouter que l'application de cette théorie ne fut pas si extraordinaire, même à Port-Royal, et il tire des *Mémoires* de Fontaine une bien jolie histoire sur nos Messieurs².

C'était au temps de la Fronde, pendant le siège de Paris. Des batteurs d'estrade couraient la campagne et menaçaient la retraite des solitaires. Ce danger créait-il un cas de légitime défense et donnait-il le droit de repousser la force par la force? Pouvait-on « tirer tout de bon » sur ces coureurs?

1. *Blaise Pascal*, p. 250.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par M. Fontaine. Cologne, 1738, in-12, t. II, p. 47 et suiv.

M. de Sacy, qui était prêtre, et avec lui Singlin et les autres ecclésiastiques amis opinèrent qu'au-dessus des lois humaines, qui permettent beaucoup en ces rencontres, il y a « un droit plus haut et plus sacré » et que ceux qui se consacrent à Jésus-Christ doivent ménager des vies rachetées par sa mort; qu'en conséquence, « on pouvait tirer pour faire peur ». Cet avis de décharger les mousquets en l'air parut peu solide à ceux des solitaires qui étaient de vieux routiers convertis¹, les « vrais centurions de l'Évangile » de Sainte-Beuve²; ils avouaient que c'était le plus chrétien, mais soutenaient que ce n'était point le plus sûr. Ils invoquaient la loi naturelle outre les lois civiles, et l'on s'opposait de part et d'autre des textes et des exemples de l'Écriture. M. de Sacy, dit Fontaine, très fertile en ces traits d'esprit, était « très ignorant dans cette espèce de Théologie, qui dégénérait en *Thuologie* » et il parvint à persuader les solitaires de ne tuer que leurs péchés.

Ce n'était pas la première fois qu'un cas de conscience de cette sorte exerçait le bel esprit des jansénistes. M. Bertrand aurait pu apporter encore cet autre fait que le patriarche de la secte, du Vergier de Hauranne était entré dans la renommée par la porte de la casuistique la plus étrange et de la probabilité la plus incertaine. Dès les premières années du dix-septième siècle, non seulement les docteurs dans les universités, mais les plus grandes dames de la cour s'appliquaient ou s'amusaient à ces problèmes avec passion. Ainsi l'on débattait dans l'entourage de Henri IV « ce qu'il y aurait à faire, si le roi était enfermé dans une place forte propre à soutenir un long siège où les vivres manqueraient, et si en ce cas il ne pourrait pas faire égorger un de ses gardes pour se nourrir, n'ayant rien autre chose à manger³. » Une femme d'esprit jugeait, continue le P. Rapin, « que cela ne lui serait pas permis, et qu'il vaudrait mieux rendre la place.

1. M. J. Bertrand appelle l'un d'eux : M. de *Berry*, au lieu de *Bessy* (p. 242); ailleurs il nomme l'auteur de l'*Apologie pour les casuistes* : *Pitot*, pour *Pirot* (pp. 169 et 170). Cette dernière faute est au moins un anachronisme.

2. *Port-Royal*, 4^e éd., t. I, p. 406.

3. *Histoire du jansénisme*, par le P. Rapin, p. 45.

Il se trouva des courtisans, qui sont d'ordinaire ou qui du moins étaient alors gens peu instruits dans la religion et sans principes, qui, pour flatter leur maître, soutenaient que par le droit qu'il a de vie et de mort sur ses sujets, il pouvait sans doute faire égorger un de ses soldats. Le roi qui n'était pas le mieux instruit du monde dans l'essentiel de sa religion, n'en doutait pas, tout équitable et élément qu'il était, mais il faisait ce que font tous les princes dans leurs intérêts, qui se flattent toujours. Les esprits s'étant partagés sur cette question, chacun en parlait selon ses vues, et rien n'était plus à la mode à la cour que cette dispute. » Henri IV voulut avoir l'avis de Jean du Vergier, le futur abbé de Saint-Cyran, qui pour lui plaire écrivit la *Question royale et sa décision*. En mauvais clerc, l'auteur entasse un fatras de cent douze pages, écrites dans un français à faire paraître élégant par contraste le latin scolastique, et conclut à la légitimité du suicide et même à son obligation pour l'infortuné soldat. Quant au roi, il lui fera en le mangeant beaucoup d'honneur. « Jugez, s'écrie du Vergier, si la mesme fin qui oblige le sujet à mourir pour nuire à l'ennemy, ne le devra pas plustost obliger à mourir pour empescher la perte du Prince, et la desolation generale de la chose publique. Que s'il y a de l'horreur à s'enfermer de ses propres mains, il y a des moyens plus doux qui ne tiennent pas tant de la cruauté; comme par retention d'haleine, par la suffocation des eauës, par l'ouverture de la veine..... Doutera-t-il di-je qu'il ne soit pas obligé de prevenir le dernier moment de sa vie pour convertir la nécessité qu'il y a de mourir en la gloire qu'il y a de mourir pour le Prince? Non il n'en doutera pas¹. » La raison qui doit exclure le doute de son esprit est que l'homme a été créé plus pour autrui que pour soi. C'est de l'altruisme, compliqué de cannibalisme et de plat servilisme. L'œuvre de courtoisie casuistique de du Vergier ne fut pas goûtée dans le cercle galant où la question avait été posée pour divertir Henri IV. Le Béarnais qui pendant le blocus de Paris avait fait passer des vivres aux affamés de sa bonne ville, n'était pas en appétit de la chair de ses sujets. Le loup quelque peu probabiliste

1. *Question royale et sa décision*. Paris, Tovssaint de Bray, 1609, p. 54 et suiv.

qui permettait à sire lion de manger moutons, canaille, sottie espèce, était le saint fondateur de Port-Royal!

Sans sortir des cas de conscience militaires et jansénistes, je dois rappeler une solution semblable, établie par le même Saint-Cyran à l'encontre de toutes les probabilités et de toutes les certitudes, et qui, malgré cela ou à cause de cela, était invoquée naguère à la Chambre par un de nos nombreux députés théologiens. Ce texte était présenté comme émanant d'un docteur très grave, unique il est vrai, mais passant en autorité la doctrine universelle de l'école, les règles du droit canonique, les décisions des conciles et des papes. C'est histoire ancienne que ce livre de Saint-Cyran, mais qui se confond avec l'histoire la plus tristement contemporaine.

De solitaire près Bayonne, du Vergier était devenu conseiller de l'évêque de Poitiers. Louis Chastaigner de la Rochepozay était un prélat grand seigneur, à la fois lettré et batailleur. Les réformés de son diocèse s'étant soulevés, il se mit à la tête d'un parti de troupes et les battit. Scandale parmi les fidèles. Du Vergier de Hauranne, accusé d'avoir été l'instigateur de cette répression armée, loin de passer condamnation sur la conduite de son fougueux Mécène, publia une *Apologie pour messire Henry-Lovys Chastaigner de La Rochepozay, Evêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques d'avoir recours aux Armes en cas de nécessité*¹. Sous sa forme apologétique et déclamatoire, ce plaidoyer résout un vrai cas de conscience. Sainte-Beuve, un peu gêné, n'a pu moins faire que de le qualifier à regret « d'incroyable ». Voici le premier raisonnement auquel le docteur poitevin avait recours pour justifier les exploits de son chef spirituel : « Les anges qui sont des évêques de l'Église triomphante, ont mené en une bataille les mains contre le diable » ; *a fortiori* les évêques de l'Église militante peuvent-ils guerroyer². Et dans quel style ces choses-là sont mises ! — Récidive de paradoxe ! gémit Sainte-Beuve. Du Vergier était de ceux qui ont besoin de jeter leur gourme

1. S. l. 1615. Sainte-Beuve dit à tort : 1617.

2. *Apologie, Av lecteur.*

d'écrivain¹. C'est une variante du dicton « il faut que jeunesse se passe ». Si Sainte-Beuve eût vécu vingt ans de plus et que, le mercredi 6 juin 1887, il eût assisté à la séance de la Chambre, il eût constaté qu'il y a des paradoxes dangereux et des gourmes qui sont tenaces.

M. HANOTAUX. J'aborde un dernier point, qui est très délicat et que je traiterai avec les plus grands ménagements, car je ne veux blesser personne : il s'agit du service militaire des séminaristes... La question est délicate et *les théologiens sont divisés*.....

Il y a d'abord des théologiens qui ont soutenu l'opinion qu'il était interdit à tout chrétien de porter les armes. (*Bruit sur divers bancs*).....

Il y a d'autres théologiens non moins éminents qui ont soutenu l'opinion qu'il était permis aux ecclésiastiques de porter les armes.

Cette opinion est consignée dans un livre de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, un des plus nobles esprits du dix-septième siècle, un des fondateurs du jansénisme et un bon catholique ; je ne pense pas qu'on refuse à un janséniste le titre de bon catholique. (*On rit.*)... Ce livre se termine par un rôle, comme on disait alors, et un rôle considérable des cardinaux et des prêtres qui ont porté les armes.

Si la casuistique a versé parfois dans le sophisme, ce n'est pas seulement au siècle où a vécu Pascal et dans les livres qu'il a dénoncés. On s'étonne qu'il ait omis Saint-Cyran pour s'en tenir à Escobar. Ne peut-on pas s'étonner davantage que, chez les critiques modernes, Escobar soit toujours à la peine, Saint-Cyran toujours à l'honneur ? Et n'est-il pas aussi curieux de voir un de nos modernes docteurs laïques raisonner, pour rendre sa thèse *probable*, sur le prétendu partage des théologiens ? Eh bien, il y aurait à gager que M. Gabriel Hanotaux, décernant de son autorité privée un brevet de parfaite orthodoxie à un janséniste, est de ceux qui, imbus des préjugés de Port-Royal, se voilent la face au seul mot de probabilisme. Au temps où Paul Bert avait porté le débat à la tribune, ne voyait-on pas un ministre qui passait aux yeux de son propre parti pour dire le plus naïvement le contraire de la vérité, professer une sincère horreur pour l'ombre même d'une réticence mentale ? Sur ce chapitre encore, il paraît qu'on était moins farouche au pays de *Jansénie*. Une comédie

1. *Port-Royal*, t. I, p. 278 et suiv.

que l'avocat Le Maistre fit jouer à Fontaine pour tromper Arnauld d'Andilly, est remise en scène par M. Bertrand et qualifiée par lui de mensonge en action.

La conclusion de l'honorable académicien est que les *Provinciales*, si éloqu岸tes et si plaisantes qu'elles paraissent, imposent des réserves pour le fond au juge le plus impartial et constituant, somme toute, une œuvre *injuste*¹. Ce n'est point nous qui y contredirons.

II

Sur ce terrain, la critique de M. Bertrand était demeurée presque irréprochable. La tentation vint de sortir de ces limites et de se lancer à l'aventure dans des sentiers moins faciles. La morale, d'ordinaire, va en ligne droite et plane; le dogme est plus escarpé et réserve à maint imprudent des surprises. Une extrême circonspection eût été de rigueur; l'auteur ne doutait pas de lui-même. Avec la meilleure foi du monde, il commit d'inévitables erreurs, et ces erreurs ne devaient pas échapper aux regards sûrs et prompts d'un théologien de profession. Elles furent signalées au public. Moins d'un mois après l'apparition de l'article des *Deux-Mondes*, le *Correspondant* publiait une remarquable réfutation due à la plume de Mgr d'Hulst. Les principales erreurs que l'éminent recteur de l'Institut catholique relève à travers les assertions de l'intrépide mathématicien, appelaient et méritaient cette réponse. Là où avaient abondé les ombres, a surabondé la lumière. Mgr d'Hulst unit à une connaissance supérieure de la théologie le talent d'en exposer les questions les plus obscures dans une langue nette et brillante. Lorsqu'on met des qualités aussi distinguées de dialecticien et d'écrivain au service de la vérité, on peut, sans trahir aucun devoir à son égard, user de quelque clémence envers un adversaire. Mgr d'Hulst l'a fait parfois et il a su gré à M. Joseph Bertrand d'avoir bien voulu nous accorder l'existence des cinq propositions dans l'*Augustinus*; mais un théologien ne pouvait admettre certaine description esquissée par l'auteur de *Blaise*

1. *Blaise Pascal*, p. 248.

Pascal dans sa peinture de la liberté, sollicitée en sens contraire par la passion et le devoir. Les Pélagiens admettaient que l'homme peut faire des *actions méritoires* du bien surnaturel sans la grâce surnaturelle ; les jansénistes soutenaient que, sans la grâce efficace, l'homme ne peut faire que le péché et que l'impulsion divine, moteur nécessaire qui le détermine à opérer le bien, est en même temps irrésistible. M. Bertrand ne veut pas qu'il y ait de système mixte, ni qu'on puisse sauver la liberté sans détruire la grâce, ou respecter la grâce sans tuer la liberté. Mieux instruit de l'état de la question et des longues controverses qu'elle a soulevées, Mgr d'Hulst rend à chaque agent son vrai rôle. Dieu concourt à nos actes surnaturels comme à nos actes naturels, et ce concours surnaturel, qui ne s'oppose en rien au jeu de notre libre arbitre, constitue la grâce.

Une erreur en appelle une autre. M. Bertrand en a semé plus d'une jusque dans sa morale. N'a-t-il pas confondu ou semblé confondre la velléité indéléberée avec le désir volontaire et coupable ? N'ignore-t-il point d'après quels principes le prêtre donne ou refuse l'absolution ? Ne traite-t-il pas la casuistique de « mal nécessaire »¹ ? Or, dans cette dernière expression, l'épithète ne suffit pas à absoudre le substantif. Tous ces écarts de doctrine devaient être redressés, et ils l'ont été de main de maître². Ils étaient moins surprenants pourtant chez un auteur étranger aux notions abstraites et précises de la théologie que n'étaient méritoires la rectitude de son bon vouloir et le courage de ses efforts. Pour nous, sans mesurer la distance qui le sépare encore de la vérité, nous le félicitons des pas qu'il a déjà faits pour l'atteindre, persuadé que ce ne seront point les derniers. C'est un indice d'heureux augure d'avoir excité le mécontentement de la presse irréligieuse. Nous connaissons des ennemis de l'Église que *Blaise Pascal* a mis en fureur ; nous en savons d'autres

1. Le *Correspondant*, p. 1064.

2. Par une distraction qu'explique la rapidité de la lecture, l'éminent écrivain du *Correspondant* a confondu (p. 1072) une réponse du P. G. Daniel avec la cinquième *Provinciale*. Il est fâcheux qu'il en ait conclu à une série de méprises de la part de M. Joseph Bertrand et qu'il parte de là pour lui demander si son procédé est « bien honnête ».

qui se sont vantés d'avoir découvert dans l'auteur un croyant¹. Ces circonstances atténuantes sollicitent plus qu'un verdict d'indulgence.

III

Parmi les penseurs hostiles dont l'article de M. Bertrand a excité la verve malveillante, M. Ferdinand Brunetière occupe une place d'honneur. Le chroniqueur de la *Revue saumon* (était-il piqué au vif de voir un passant prendre la liberté de n'y point penser comme lui?) s'en alla déverser sa colère dans la *Revue bleue*. Le moi, ce moi que Pascal déclarait haïssable, y prononce sur les œuvres et les hommes, avec une hauteur, non de vues mais de dédain, à en imposer. Pour M. Brunetière, l'ennemi est la Compagnie de Jésus, et c'est d'elle qu'est venu tout le mal. S'il n'avait développé que cette thèse, nous n'aurions point parlé ici de ses attaques; mais le professeur de Normale cite devant sa chaire, cette barre sans appel, littérateurs, philosophes et théologiens, Voltaire, de Maistre, Bossuet, l'abbé Maynard et Mgr d'Hulst « un de nos évêques² »; son tribunal n'admet aucune exception : après le procès des individus, il passe à celui de l'Église même. Nous ne pouvons dès lors nous montrer indifférents.

Pour Bossuet, l'auteur avait cependant tout avantage à se couvrir, contre certains casuistes, de son autorité protectrice : pareil auxiliaire n'était peut-être pas d'un secours inutile; après tout, « on a souvent besoin d'un plus petit que soi. » Mais non. Cela était vrai autrefois, au temps du respect et de la tradition, de la routine et des préjugés. « Il y a longtemps, dit avec désinvolture M. Brunetière, qu'en pareille matière l'admiration de Voltaire ou celle même de Bossuet ne commandent, n'engagent, ni ne déterminent plus la liberté de nos appréciations. Nous voulons voir et juger par nous-mêmes³. » Que dites-vous, lecteurs, de ce « en pareille matière », signifiant que Bossuet n'entendait guère en théologie, et de ce « même Bossuet », insinuant que Voltaire y entendait

1. Cf. *Pascal*, par M. Anatole France, dans le *Temps* du 23 novembre 1890.

2. *Revue bleue*, p. 523.

3. *Ibid.*, p. 515.

moins mal, et de la fin de non-recevoir opposée à tous deux ?

Quant à Joseph de Maistre, il se voit bien puni d'avoir traité les *Petites lettres de belles menteuses* et d'avoir placé la cause de leur succès dans la qualité des religieux auxquels elles s'en prenaient; il a commis là un « impertinent paradoxe ». M. Brunetière, lui, n'est ni paradoxal, ni impertinent; il est modeste, et c'est sur ce ton qu'il juge les jugements de l'Église : « ...Voilà ce que Pascal, dans ses *Pensées* comme dans ses *Provinciales*, s'est appliqué à mettre en lumière; et, quoi que l'Église en puisse dire, voilà l'honneur du jansénisme, que de n'avoir pas voulu transiger avec le monde et d'avoir mis toute la morale dans la victoire de la grâce sur la concupiscence. » Molière s'est raillé quelque part d'un *quoi qu'on die*; sur celui de M. Brunetière comme sur celui de Trissotin, on peut faire la réflexion de Philaminte : « ce *quoi qu'on die* en dit beaucoup plus qu'il ne semble¹. » Evidemment, le moraliste de la *Revue bleue* et des *Deux-Mondes*, qui en donne le démenti à l'Église, est infailible, et l'Académie, nous le lui souhaitons, ne tardera pas à proclamer son infailibilité; seulement, qui empêchera le public de ne se soumettre pas à ses arrêts et de répéter au nom du libre-examen : « quoi qu'en dise M. Brunetière. » En attendant, l'autoritaire écrivain dogmatise et s'arroge le droit de parler théologie sans être théologien. Pascal l'a fait, et il imite Pascal : « Le monde a le droit d'examiner les principes au nom desquels on prétend le conduire; et, souvent, ces principes, si les théologiens les ont comme à plaisir enveloppés, ou embrouillés dans le réseau de leurs subtilités, le monde a le droit de les en dégager; et, s'il ne le peut pas, il a le droit de juger d'eux sur les conséquences qu'on en tire.² ». Le monde, c'est M. Ferdinand Brunetière. S'instruire pour avoir des clartés de tout étant son droit et même son devoir, il a si bien accompli ce devoir qu'il se fait fort de montrer, au besoin, ce que c'est que « la grâce prédominante, concomitante ou subséquente »; bref, il possède toutes les grâces, sauf peut-être, la grâce d'état, et, dans un autre ordre de choses, la grâce du style.

Il en a d'ailleurs l'énergie, qualité qui s'allie bien ici

1. *Femmes savantes*, III, 2.

2. *Revue bleue*, p. 517.

avec les emportements de la pensée. L'auteur est un des lions de la critique officielle. Or, suivant le bon La Fontaine,

La colère du roi, comme dit Salomon,
Est terrible, et surtout celle du roi lion,

Cette explosion de mauvaise humeur, nous sommes heureux de le redire, nous a étonnés de la part d'un écrivain qui nous avait habitués à plus de courtoisie et de modération, et à qui une haute situation et des talents incontestés sembleraient permettre plus de calme dans la polémique et de sérénité dans les jugements. Que s'est-il donc passé dans ces cinq dernières années qui ait pu lui faire traverser des opinions successives, diamétralement contraires, et le conduire d'une critique digne et de bon goût à des violences de langage et d'appréciation? Nous l'ignorons; mais il nous est impossible de ne pas constater cet étrange changement.

En 1885, M. Ferdinand Brunetière se montrait agréablement des trompeurs ou des dupes qui voient dans la casuistique une invention de Filiucius et de ses contemporains, et placent son berceau à l'ombre des confessionnaires catholiques. Avec beaucoup de justesse d'esprit, il leur montrait que la casuistique est à peu près de toutes les époques, de tous les pays et que tout le monde en fait plus ou moins dans la vie.

En 1890, le même Brunetière en est arrivé à prétendre que Pascal n'a pas manqué à la justice en ne s'en prenant qu'aux seuls jésuites « et en n'enveloppant qu'eux dans le réquisitoire qu'il dressait contre la casuistique ». Peu lui importe que Caramuel ou Diana, qui ne sont pas des moins victimés par Pascal, aient été, celui-ci clerc régulier et celui-là cistercien. Alléguer de semblables raisons pour la défense de la Compagnie de Jésus, c'est tomber dans les rivalités d'école et les querelles de boutique. « Qu'importe, en effet, qu'il y ait eu des casuistes de toutes les robes et de toutes les couleurs; qu'il y en ait eu de *déchaussés* et d'*encapuchonnés*; qu'on en pût découvrir au besoin jusque parmi les jansénistes, si nul ordre ou nulle famille religieuse n'en a compté de plus nombreux, de plus accommodants et de plus justement fameux que la Société de Jésus? si les Jésuites ont vu mieux que personne le parti qu'on pouvait tirer de la casuistique, non

seulement pour la direction ou la domination des consciences, mais encore pour incliner la religion elle-même dans le sens qu'ils voulaient, si ces *janissaires de l'Église catholique*, — puisqu'on a cru les honorer en les nommant de ce nom, — en ont seuls su faire un moyen de politique, une arme de combat, un instrument de règne? »

En 1885, c'était la lente transformation des institutions qui avait occasionné, nécessité l'évolution et les progrès de la casuistique. A mesure que le mécanisme social devenait plus compliqué, il avait fallu restreindre davantage la spontanéité individuelle, concilier entre eux des devoirs de plus en plus nombreux, parfois les plus opposés en apparence, enfin organiser une jurisprudence morale et un tribunal des conflits au siège même de la conscience. Point d'imagination, chez les casuistes, mais de l'observation. Ils enregistraient les formes nouvelles du crime et du vice, et sur cette matière ils appliquaient les principes. Était-ce la faute au confesseur si le pénitent lui apportait l'aveu d'une étonnante perversité et d'une corruption raffinée? Ces casuistes de profession n'étaient-ils pas d'ailleurs de fort honnêtes religieux pour la plupart et « quelques-uns presque des saints »? S'ils mirent jamais des coussins sous les coudes des pécheurs, ils ne s'en servaient pas pour eux.

En 1890, le même M. Brunetière voit dans la morale relâchée des casuistes la cause prochaine de l'incrédulité philosophique au dix-huitième siècle et de la dépravation des mœurs, sa conséquence. « Libertins ou Jésuites, tous ont compris, — tous ont senti, pour mieux dire, — qu'avec l'auteur des *Pensées* et des *Provinciales*, c'était leur grand ennemi qu'ils avaient eu le bonheur de perdre. Le temps alors a recommencé de couler. La morale des honnêtes gens, avec les facilités qu'elle offrait, a reconquis son empire naturel sur le monde. »

En 1885, M. Brunetière affirmait que les casuistes écrivaient « pour les confesseurs et non pas pour les fidèles ». En 1890, le même M. Brunetière s'écrie : « Non, les traités des casuistes ne sont pas à l'usage des seuls confesseurs, quoi qu'on en veuille dire. »

En ce temps-là, il traitait de *Tartufes* ceux qui, sans pra-

tiquer les austérités et les pénitences de Pascal, s'autorisent des *Provinciales* pour attaquer Reginald et Bauny, Lessius et Coninck, Escobar lui-même, dont les complaisances paraîtraient encore bien sévères à nos viveurs modernes. Maintenant, la morale qui paraît obtenir les préférences du même M. Brunetière n'a rien à recevoir de la religion. « Il n'y a pas de religion dont les observances puissent nous dispenser de travailler constamment à nous rendre meilleurs et désintéressés, parce qu'il n'y a pas d'observances ni de pratiques, il n'y a pas d'absolution ni de communion qui puissent suppléer l'effort qu'il nous faut faire contre nous-mêmes. » C'est entendu, le Christianisme n'a point enseigné ou n'enseigne plus à l'humanité ni l'abnégation constante, ni la lutte contre soi, ni l'amour du prochain; c'est du protestantisme d'abord et du jansénisme ensuite que date cet évangile. Les doctrines de Pascal elles-mêmes n'ont pas survécu; heureusement, elles renaissent, à la plus douce satisfaction de M. Brunetière, sous les formes rajeunies du bouddhisme, de l'utilitarisme, du mysticisme russe et du socialisme cosmopolite. Schopenhauer, Auguste Comte, Stuart Mill, George Eliot et Tolstoï, tels sont les apôtres de ce renouvellement immense. Il n'y a pas jusqu'au roman naturaliste, à la poésie pessimiste et à la philosophie réaliste qui ne fortifient cette foi en l'avenir. Le jour où ces idées auront triomphé, les hommes, à défaut d'une « règle de conduite » toujours à découvrir, auront du moins rencontré le vrai!

Assez de tirades. L'éloquent dithyrambe se termine par une apothéose de Pascal, de ses invectives et de ses livres.

Si les auteurs qu'on vient de nommer sont les légitimes héritiers de l'immortel écrivain, si c'est à de pareils fruits qu'il faut reconnaître ses œuvres, ne semble-t-il pas que la mesure de son châtement soit comblée? Si, par impossible, le grand chrétien des *Pensées* revenait assister un instant aux scènes de ce monde qui est le nôtre, le monde où l'on s'ennuie et le monde où l'on s'amuse, quelles seraient bien sa joie et sa fierté de se voir réclamé comme un des leurs et acclamé pour leur chef, par les contempteurs de l'Église, les corrupteurs de la morale? Qu'éprouverait-il, lui, l'ami de l'austérité et de la souffrance, à s'entendre proclamé père

d'un Schopenhauer, le philosophe dont Jules Simon disait à l'Institut qu'il n'y a dans sa vie ni une bonne action, ni une tristesse? A quoi songerait aussi le rieur heureux des *Provinciales*, et n'aurait-il nul remords, lui qui, le premier, apprit avec succès à se railler des choses saintes, au milieu du concert d'injures et de plaisanteries sacrilèges qui va du ricanement léger de Voltaire aux lourds sarcasmes de nos lettrés? Soit, le rire des *Provinciales* a été inextinguible, mais sur quelles lèvres?

Avec la question du succès des *Provinciales* et de leurs résultats, M. Brunetière en examine une troisième, celle de la sincérité de Pascal dans sa polémique. En deux tours de phrase, il met l'exactitude des textes hors de doute : autrefois les pères Annat, Nouet et Brisacier auraient perdu leur temps à la contester, et à notre époque, M. l'abbé Maynard, dans son ouvrage si recommandable les *Provinciales et leur réfutation*, n'aurait guère plus abouti. Pascal ne s'astreignait pas toujours à la traduction ni à la reproduction littérales; il lui est échappé des inadvertances et des oublis; mais il n'a point commis d'imposture¹, telle est l'assertion de M. Brunetière, suivant qui il serait temps d'élargir le débat et de s'élever au-dessus d'une vieille querelle de mots. Notre dessein n'est pas de raviver ici une controverse éteinte; de cette lave refroidie, tout l'esprit de M. Brunetière n'a pu faire jaillir une étincelle. Nous aimons mieux exprimer un souhait : c'est de voir le brillant critique, qui naguère avait défendu la cause de la justice et de la vérité, revenir à ses premières idées.

Il en aura bientôt une magnifique occasion. On dit que la publication des *Œuvres de Pascal*, entreprise par M. Prosper Fougère et interrompue par la mort de cet éditeur, en 1887, a été confiée à l'écrivain si familier avec la littérature du dix-septième siècle, à l'érudit si distingué, avec lequel nous aurions préféré pouvoir être toujours en parfait accord. C'est M. Ferdinand Brunetière qui est chargé de faire paraître le tome second des *Provinciales*, ainsi que les volumes suivants qui comprendront les autres ouvrages de Pascal et sa biographie. Nous osons espérer que les torts les plus condam-

1. *Revue bleue*, p. 515.

nables des *Petites lettres* ne seront plus défendus avec une apreté sans mélange et un ton agressif sans respect pour l'Église catholique elle-même.

IV

Dès maintenant, plusieurs points obscurs de la vie privée et des travaux scientifiques de Pascal viennent d'être déjà élucidés d'une manière que des critiques ont proclamée, bien qu'un peu tôt, complète et définitive, par M. Joseph Bertrand. Son article sur les *Provinciales* n'était qu'un chapitre détaché de son ouvrage, paru deux mois après sous le titre de *Blaise Pascal*. Dans ce livre, on trouve, mêlés aux détails biographiques ou insérés entre l'étude des *Provinciales* et celle des *Pensées*, des observations techniques sur les premières découvertes de Pascal et un jugement magistral sur Pascal envisagé comme physicien et comme géomètre. Ici, M. J. Bertrand était sur son terrain et il ne craint plus les contradicteurs. De longue date, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences a composé une galerie des mathématiciens les plus illustres. Pascal vient d'y rejoindre les *Académiciens de 1668 à 1793*, *d'Alembert*, *Arago* et les *Fondateurs de l'astronomie moderne*. Si bien dessinées que soient les figures de savants retracées par M. Bertrand, nous pensons qu'il était prédestiné davantage encore à nous donner le portrait de Blaise Pascal. Joseph Bertrand fut, lui aussi, un prodige de précocité, et l'on se souvient dans le monde scientifique qu'à l'âge de onze ans il concourait pour l'école polytechnique.

Pascal devait être mieux compris par un pareil historien que par aucun autre; il en a été toutefois moins admiré, nous n'osons pas dire moins surfait. Les phrases de Chateaubriand sur les ronds et les barres, le récit même de Gilberte ne sont plus guère aujourd'hui que les débris d'une légende. L'édifice subsiste encore, mais sapé par la base et entamé en beaucoup d'endroits.

Simple profane dans le sanctuaire de la science, notre devoir est de suivre M. Bertrand et de nous attacher à lui pas à pas. Nous n'avons aucune autre prétention que de rendre le plus

fidèlement possible le résultat de ses explorations à travers le dédale des traditions et des hypothèses.

Étienne Pascal aimait les mathématiques et les mathématiciens. Sa maison de Paris était ouverte aux savants les plus fameux de l'époque, tels que Le Pailleur, Roberval, Carcavy, le P. Mersenne et Descartes. Dans ce milieu d'hommes graves, son fils Blaise, à peine âgé d'une douzaine d'années, semblait déjà un vieillard; il n'avait de l'enfance que la curiosité; encore cette curiosité n'était-elle point vaine, mais toute sérieuse. Cet enfant de douze ans, à qui l'on apprenait la grammaire, s'était élevé d'instinct aux principes généraux de la philologie, « trait le plus étrange, dit M. Bertrand, d'une précocité qui n'a jamais été surpassée¹ ». Une expérience vulgaire, celle d'un verre frappé, qui rend un son tant qu'il vibre et s'arrête dès qu'on le touche, est pour lui le point de départ d'un traité de l'acoustique, ouvrage aujourd'hui perdu, qui fut jugé alors « tout à fait bien raisonné ». Au même âge, Blaise découvrait la trente-deuxième proposition d'Euclide, c'est-à-dire la somme des angles d'un triangle.

Ce fait célèbre a été raconté par Gilberte Pascal, trente ans après l'évènement. Il n'est pas surprenant qu'à ce témoignage très postérieur M. Bertrand applique une rigide critique et soit conduit à rejeter une partie des détails. Selon le naïf récit de Gilberte, Étienne Pascal ne voulant point distraire son fils de l'étude des langues anciennes, aurait cherché à lui tenir secrète toute connaissance dans « la mathématique ». Raison de plus pour un enfant aussi curieux que le petit Blaise, de demander à son père quelle était cette science qu'on lui interdisait. Plus le fruit est défendu, plus il est attrayant. Le père répondit que c'était la science de faire des figures justes et d'établir leurs proportions entre elles. Blaise d'en rêver pendant ses récréations et de se mettre à l'œuvre sur le carreau. Il esquisse des figures, leur distribue lui-même des noms, appelant « rond » un cercle, et « barre » une ligne. Pris en flagrant délit de génie par son père, il avoue que de proposition en proposition il est arrivé à la trente-deuxième d'Euclide. Étienne Pascal, épouvanté et pleurant de joie, va confier toute la scène à son ami Le Pailleur.

1. *Blaise Pascal*, p. 9.

Telle est ce récit d'une sœur. Les savants sont impitoyables, et M. Bertrand discute au nom de l'esprit géométrique cette page dictée par le cœur. Il n'hésite pas à affirmer que la géométrie avait été déjà révélée à Blaise « par des indices qu'on ne dit pas¹ ». L'enfant n'ayant pas pu interroger ainsi son père sur une science dont le but lui aurait été inconnu. Les conversations entre savants, auxquelles Blaise prenait part, avaient sans doute éveillé sur ce point sa jeune curiosité. Deuxième erreur de Gilberte : elle s'imagine que la géométrie étant la science de l'enchaînement par excellence, il faut traverser les trente et une premières propositions pour atteindre la trente-deuxième. Pas n'est nécessaire de passer par une série de déductions. « Un regard clairvoyant peut apercevoir directement, et sans préparation, l'évidence du théorème placé le trente-deuxième² ». Quelle était donc la question qui tourmentait l'esprit de Blaise? La voici. Il est probable, qu'ayant entendu énoncer que la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits, il s'efforçait d'en découvrir et d'en saisir la raison. A défaut de démonstration plus subtile, la clarté lui suffisait, et, dans ces conditions, le problème était abaissé « au niveau d'un enfant de génie ». M. Bertrand restitue la méthode qui dut être la sienne et il conclut que « pour deviner, pour comprendre même les objections soulevées par une démonstration aussi simple, il aurait fallu à l'enfant de douze ans plus de génie que pour l'inventer³ ». Si la narration de Gilberte ne demeure pas intacte, la précocité de Blaise est à peu près sauvée.

Le caractère du prodigieux, mais irascible génie ne sort pas aussi indemne de l'exposé de son antagonisme avec Descartes. Blaise, âgé de seize ans, avait de nouveau étonné les géomètres par un livret sur les sections coniques, où anciens et modernes étaient dépassés. Descartes reçut le chef-d'œuvre avec indifférence et répondit froidement en avoir déjà lu une partie ailleurs. Descartes et Pascal avaient à la fois le tort et le mérite d'apporter aux mêmes études plusieurs qualités semblables, et un défaut commun, peu fait pour les rappo-

1. *Blaise Pascal*, p. 14.

2. *Ibid.*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 16.

cher : un dédain transcendant des œuvres d'autrui. Toute amitié était impossible; deux électricités de même nom se repoussent.

Blaise, que ses panégyristes en chœur nous représentent comme supérieur à l'estime de la gloire, était un de ces esprits altiers auxquels l'isolement semble un élément nécessaire de leur grandeur. Tout rival, humble ou superbe, était par le fait même son ennemi. Un modeste ouvrier de Rouen éprouva à ses dépens combien il était dangereux de se poser en émule d'un inventeur si jaloux. « Blaise, dit M. Bertrand, pour abrégé le travail de son père, avait inventé une machine à calculer, souvent vantée comme preuve de son génie. Le problème est facile, il n'était pas besoin d'un Pascal pour le résoudre. Un horloger de Rouen, sur l'annonce d'une machine à calculer, avait eu, sans aucune science, l'adresse d'en construire une, fort admirée par ceux qui l'essayèrent¹ ». Pascal s'emporta en invectives contre l'ignorance et la témérité de son présomptueux rival. Dans un avertissement au public, il railla sans pitié ce bonhomme sans autre talent que celui de manier ses outils, et ne sachant pas si la géométrie et la mécanique existent. Il appelle sa machine « un petit monstre auquel manquent les principaux membres, les autres étant informes et sans aucune proportion² ». Sur cette description, il abandonne son audacieux copiste au mépris et au ridicule. L'infortuné artisan a trouvé un défenseur en M. Bertrand, qui reproche à Pascal irrité, non seulement son ironie, mais son injustice.

Une autre histoire, sans rapport à celle-ci avec les mathématiques, fit éclater une seconde fois dans la même ville de Rouen le tempérament batailleur et violent de Blaise, devenu jeune homme. Cousin a qualifié l'affaire de déplorable et aurait voulu la passer sous silence. M. Bertrand, qui y voit un symptôme de l'intolérance et de l'ardeur déployées par Louis de Montalte dans la querelle des *Provinciales*, y insiste au contraire. Les dénonciations de Pascal contre frère Ange et les poursuites qu'il intenta devant l'archevêque à ce prédicateur suspect d'hérésie, font pressentir un lutteur intransigeant

1. *Blaise Pascal*, p. 44.

2. *Ibid.*, p. 292.

et obstiné, incapable de céder qu'il n'ait cru terrasser son adversaire et triompher dans son honneur de savant ou dans l'étroitesse de ses convictions. Frère Ange fut traité comme un vulgaire casuiste.

Pascal ne quitta point Rouen, qui l'avait vu trois ans occupé à construire sa machine arithmétique, sans s'être illustré à jamais par la plus heureuse de toutes ses découvertes : le principe de l'équilibre des liquides, et sa magnifique application dans la presse hydraulique.

Ses théories sur le vide le mirent aux prises avec Descartes et avec d'autres. Rien n'est plus confus que l'histoire de ces assertions contradictoires et des explications laborieuses imaginées après coup pour les concilier. Des points noirs de la vie et des écrits de Pascal, c'est un des plus sombres. Le P. Mersenne avait apporté d'Italie en France le baromètre inventé par Toricelli. Pascal étudia l'instrument et fit paraître une théorie en 1647. Il croyait encore à l'horreur du vide. Toricelli plus avancé attribuait l'ascension du mercure à la pression de l'air, sans invoquer l'action du vide. Pascal dans son livret n'avait pas nommé Toricelli, mais il ne lui volait pas la découverte et l'on s'est trompé en l'accusant là-dessus de plagiat. Les victimes des *Provinciales* ont payé chèrement l'imprudente attaque des régents de Montferrand en 1651. Instruit de l'explication de Toricelli, Pascal la trouve belle et vraisemblable, et en demande la confirmation à des expériences. La plus connue est celle que Périer son beau-frère fit, à sa prière, sur le Puy-de-Dôme. Ici encore, il y a une ombre au tableau. « La plus retentissante des tentatives scientifiques de Pascal, dit M. Bertrand, est loin d'en être la plus importante. Justement fier de l'avoir *seul imaginée*, il a dédaigneusement, trop dédaigneusement même, repoussé sur ce point les réclamations de Descartes ¹ ». Fort bien, mais la question si vivement débattue de nos jours plus encore qu'à cette époque, est de savoir si Pascal a « seul imaginé » l'expérience. Descartes revendiqua la priorité de l'idée et prétendit avoir insisté auprès de Pascal pour qu'il la mit à exécution ; il en écrivit à Carcavy ; Pascal informé ne répondit même pas.

1. *Blaise Pascal*, p. 307.

M. Bertrand essaie de répondre pour lui et construit un véritable échafaudage d'hypothèses qui prouvent du moins un talent exercé aux solutions ingénieuses, fussent-elles imaginaires. Le point noir subsiste et s'étend.

Au sujet du calcul des probabilités, M. Bertrand renverse une deuxième accusation de plagiat, trop légèrement formulée par Condorcet contre Pascal; mais, sur le problème de la roulette, il condamne ouvertement ce dernier. Le démêlé de Pascal avec le jésuite Lalouère est rapporté à l'aide de documents nouveaux qui semblent trancher la question. Deux lettres de Pascal, demeurées longtemps inconnues à tous les historiens des mathématiques et publiées par le P. Colombier d'après un manuscrit de la bibliothèque Nationale, sont ici reproduites¹. Elles montrent le grand homme impuissant à contenir sa colère contre le religieux coupable d'avoir trouvé comme lui la théorie de la cycloïde. Un autre concurrent, le géomètre anglais Wallis, ne reçut pas une meilleure récompense de ses efforts. Il est impossible, conclut M. Bertrand, d'accorder le récit de Pascal avec ses deux lettres à Lalouère, et Lalouère « aurait pu, saisissant cet avantage, répondre, avec quelque apparence de raison, aux accusations fondées ou non de Pascal : *Mentiris impudentissime* ». Le mot de la quinzième *Provinciale* eût été retourné contre son auteur.

Que d'autres conclusions neuves nous avons rencontrées dans la *Blaise Pascal*! Notre regret est d'ajouter que souvent aussi notre curiosité a été plus excitée que satisfaite; la faute n'en est pas à M. Bertrand, qui n'était pas tenu d'expliquer l'énigme du roman de Pascal avec Mlle de Roannez, ni de déterminer le degré d'authenticité du *Discours sur les passions de l'Amour*, ni même de découvrir comment ont été composées et écrites les *Pensées*. M. Faugère croyait ces sublimes fragments improvisés et jetés au vol de la plume sur les fameux chiffons de papier². M. Bertrand y voit l'œuvre d'une méditation profonde et d'un égal travail de style; le caractère informe de l'écriture tiendrait à ce qu'elle aurait été

1. *Revue des quest. scientif.*, avril 1879, p. 693.

2. *Pensées, fragments et lettres de B. Pascal*, publiés par Prosper Faugère, 1844, t. I, p. xli.

le plus souvent tracée la nuit par le grand penseur malade¹. C'est le petit côté de la question. Mais ces sublimes pensées révèlent-elles dans Pascal un sceptique agité du doute ou un croyant inébranlable dans sa foi, c'est le sujet d'une controverse importante et actuelle. Après la thèse de M. Droz sur le *Scepticisme de Pascal*², et les articles de M. Sully Prudhomme³, M. Bertrand démontre presque à l'évidence que le plus éclairé après Bossuet des apologistes de la religion catholique, fut un croyant sincère et absolu, dont l'âme toute remplie des vérités éternelles ne fut jamais envahie par le doute⁴.

Si Cousin et Havet ont prétendu observer le contraire, c'est qu'ils voyaient ce qu'ils voulaient voir.

1. *Blaise Pascal*, p. 367.

2. *Étude sur le scepticisme de Pascal*, par Édouard Droz. Paris, Alcan, 1886.

3. *Le pyrrhonisme, le dogmatisme et la foi dans Pascal*, et *Le Sens et la portée du Pari de Pascal*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre et du 15 novembre 1890.

4. *Blaise Pascal*, p. 384.

H. CHÉROT.

MARINS ET MISSIONNAIRES

LA CAMPAGNE DU *PHOQUE*

OCCUPATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(*Quatrième partie.*)

XIV

Une femme d'une des tribus du nord était venue s'établir récemment dans un grand village, situé à une faible distance, entre le blockhaus et la mission. Depuis son arrivée, plusieurs naturels étaient morts sans que rien eût pu conjurer ce malheur; la saignée de la langue, très en vogue chez ces sauvages, avait échoué comme les autres remèdes. C'était la preuve manifeste d'un mauvais sort, jeté sur les victimes par les esprits invisibles, et l'agent du maléfice était évidemment cette étrangère, puisque la mort était entrée en même temps qu'elle dans le village. Le chef la condamna à mourir, et des sauvages furent chargés de l'exécution.

Mais l'un d'eux ayant fait un geste de menace avant de lui donner le coup de mort, la malheureuse, effrayée, se sauva à toutes jambes vers la plage. Son bourreau la poursuivit, l'atteignit et la frappa. Par un mouvement instinctif la victime leva la main pour protéger son crâne : le Canaque la lui trancha à moitié. Malgré cette grave blessure, la femme sauvage eut la force de continuer sa course vers le camp des Fidjiens. Elle put s'y réfugier à l'abri du *tabou*, que son meurtrier n'osa franchir. Aussitôt elle enveloppa sa main d'herbes fraîches et, un peu avant l'heure du retour des travailleurs à bord, elle vint s'accroupir en silence sur la plage, auprès des canots. Elle ne demandait rien et ne faisait même pas remarquer son bras entortillé et souffrant cruellement.

L'officier de service embarqua ses hommes à l'heure réglementaire. Les canotiers lui montrèrent cette malheureuse

créature. Celle-ci se leva alors, et sembla implorer la grâce d'être emmenée. L'officier ne comprit pas, ou ne crut pas devoir permettre de l'embarquer. Sans lui répondre, il donna l'ordre de pousser au large.

A ce moment, les matelots distinguèrent quelques Canaques, nonchalamment couchés à plat ventre sur le sommet de la dune de sable qui dominait la plage. Ils étaient derrière la femme et non loin du lieu d'embarquement. Ces sauvages paraissaient être là en curieux, pour assister au départ du canot des blancs. On ne fit pas grande attention à eux, et lorsque l'embarcation fut à une centaine de brasses de la côte, les marins ne remarquèrent que confusément ces hommes, qui alors se relevèrent, s'approchèrent de la victime, la saisirent et l'emmenèrent dans la direction du blockhaus, sur le terrain français. Mais les Fidjiens, de leur campement, et les hommes de garde, de la plate-forme du blockhaus, virent parfaitement les barbares étrangler la malheureuse, la frapper à coups de casse-tête et emporter son cadavre dans leurs cases, pour servir probablement à un monstrueux festin.

Les matelots de garde avaient pour consigne de ne descendre du plateau que dans le cas d'une attaque et pour les besoins de la défense. Ils restèrent à leur poste; mais, lorsque le cortège passa à une faible distance du blockhaus pour se rendre au village, ils purent reconnaître deux ou trois des assassins, tout particulièrement l'étrangleur, l'un des hommes les plus assidus auprès des matelots, et des plus empressés à demander et à dévorer les biscuits qu'on lui jetait.

Le lendemain, le chef du poste de nuit avertit l'officier de service. Le chef d'état-major, l'amiral et le P. Monrouzier furent mis au courant de ce drame féroce. Le premier, ayant été prévenu au moment où il débarquait, se rendit aussitôt sur le théâtre du crime. Il constata que le meurtre avait réellement eu lieu sur le terrain concédé aux Français. On voyait encore à terre une large tache de sang. Après avoir donné ses ordres pour le travail de la journée, il alla droit à la mission et demanda à l'amiral comment il entendait venger cet acte de sauvagerie, accompli sur une terre abritée par le pavillon national.

Le commandant en chef fit prier le P. Monrouzier de venir pour conférer avec lui. Il l'avisa du fait et de ses conséquences probables, ajoutant qu'il ne laisserait certainement pas ce crime impuni. C'était une violation du territoire français. Il fallait, dès le principe, châtier énergiquement les coupables et montrer aux chefs sauvages que la France ne tolérerait aucun acte contraire à ses lois.

Le bon père missionnaire redoutait fort le mauvais effet que pourrait produire l'exécution de cette menace : car il ne s'agissait de rien de moins que de pendre l'assassin et de mettre aux fers ses complices. Il supplia l'amiral de ne pas opérer un débarquement en armes, pour cette fois, et lui offrit d'instruire la cause. Il promettait d'amener les coupables, si les gardes de nuit ne s'étaient pas trompés dans les signalements donnés.

L'amiral céda bien à contre-cœur et malgré l'avis de son second. Le missionnaire partit immédiatement pour aller trouver le chef du village. Il voulait surtout empêcher un acte de cannibalisme. Dans ce but, il prit avec lui quelques-uns de ses néophytes, afin de rapporter le corps de la victime et de lui donner la sépulture. Il réussit au delà de toute espérance. En très peu de temps, son excursion était terminée et le succès le plus complet couronnait sa démarche.

Il avait fait comprendre au chef du village la gravité de la faute commise. Les Canaques s'étaient rendus coupables d'une violation de territoire, et le grand chef de toutes les tribus était très mécontent. Il avait tant de fusils et de canons qu'il pouvait les tuer tous. Pour cette fois, il promettait de ne pas punir tout le village, mais à la condition expresse que le chef amènerait lui-même à la mission celui qui avait étranglé la femme canaque et tous ceux qui l'avaient aidé dans son crime. Le chef pria qu'il eût ordonné la mort de l'étrangère : il déclara n'avoir prescrit que son expulsion. Il acceptait la condition posée.

Dans la journée, en effet, le chef amena l'assassin et deux de ses complices. L'amiral envoya les coupables à bord et les fit mettre aux fers. Ils restèrent sur le pont, pour l'exemple, afin que les autres Canaques pussent constater le châtiment. L'effet produit fut salutaire. Les visiteurs parurent

consternés. Ils revinrent moins nombreux. Quelques-uns seulement se permirent, les jours suivants, de rares apparitions. Ils étaient sans doute envoyés par leurs chefs pour s'assurer qu'on tenait la promesse faite par le missionnaire et que les prisonniers auraient la vie sauve.

Tel fut le premier crime que les Français eurent à réprimer. Cet incident prouva la puissance morale vraiment extraordinaire que le P. Monrouzier exerçait sur les sauvages non catéchumènes. Le corps expéditionnaire en fut surpris et admira cet ascendant, qui ne semblait pas naturel.

L'amiral regrettait, il est vrai, son indulgence et persistait à croire qu'une répression énergique eût été préférable. Mais le missionnaire insista et soutint avec une conviction inébranlable qu'une trop grande sévérité eût produit le plus fâcheux effet. Connaissant les mœurs et le caractère des Canaques, il affirmait qu'au lieu de les effrayer, la vue du pendu eût provoqué une révolte générale. La politique de l'amiral y eût perdu et l'œuvre évangélique accomplie par les missionnaires, au prix de tant de sacrifices, eût été ruinée en un seul jour.

L'amiral n'avait qu'une parole : il y fut fidèle. Satisfait de la soumission du chef du village, il se borna à ordonner que l'on gardât aux fers ces misérables, se promettant pour l'avenir de réprimer plus énergiquement tout fait analogue.

La punition des fers, même lorsqu'elle consiste à être attaché par les deux pieds à la barre dite de justice, effraye plus encore par son appellation que par sa réalité, surtout à bord, où le maximum de sa durée est de deux ou trois jours seulement. Dans le cas présent, elle devait être illimitée, et elle fit sur les Canaques une impression profonde. Quand ils se virent attachés, ils crurent qu'on les embrocherait, et comme ils n'étaient pas loin des chaudières, ils considérèrent avec effroi le fourneau où ils allaient rôtir et les cuisiniers qui devaient les retourner sur le feu. Leurs compatriotes furent plus épouvantés encore et, chaque jour, quelques-uns d'entre eux venaient vérifier si les captifs n'étaient pas encore dévorés. A la longue, ils durent se rassurer, en voyant les prisonniers toujours en vie et bien portants ; mais ils n'en firent pas moins des démarches auprès du P. Mon-

rouziers pour obtenir la grâce de leurs camarades. Le charitable missionnaire finit par se décider à implorer du grand chef français la mise en liberté des coupables.

Après quelques jours de captivité, il présenta la requête au nom du chef du village. L'amiral, n'étant plus sous la première impression, consentit à accorder le pardon des deux complices, mais non pas celle de l'assassin. Il déclara nettement qu'on ne lui ferait aucun mal, mais qu'il ne retournerait plus dans son village. A la première occasion, il le ferait exporter à Taïti. A partir de ce jour, le Canaque fut descendu à fond de cale et tenu aux fers, hors de la vue des visiteurs.

L'émotion causée par l'incident parut se calmer. Les naturels revinrent un peu plus nombreux ; mais ils n'apportaient plus d'armes pour faire des échanges. Divers indices, dans leurs allures, montraient qu'ils avaient des intentions perfides et qu'il était bon d'ouvrir l'œil, surtout à terre. A bord, ils n'auraient osé rien tenter. Ils se contentaient de chercher à savoir ce que devenait le prisonnier, qu'ils n'apercevaient plus. En effet, ceux qui montaient sur le pont du *Phoque*, toujours en petit nombre, fouillaient du regard, par toutes les ouvertures à leur portée, les profondeurs du navire. Parfois ils poussaient certains cris, qui devaient être des appels, après lesquels ils prêtaient l'oreille et se montraient inquiets de n'entendre aucune réponse. Puis ils descendaient dans leurs pirogues, et là se parlaient entre eux, mystérieusement et tout bas, mais avec animation. En même temps, dans la plaine, les Canaques se tenaient beaucoup plus à distance des travailleurs. Au moment des repas, quelques-uns seulement se rapprochaient pour demander des biscuits.

Le Père Monrouzier apprit, sur ces entrefaites, que le chef Tiangoun, exploitant la colère soulevée par les mesures qu'avait prises l'amiral, préparait un mauvais coup. Dans leurs visites à bord, les sauvages cherchaient toujours à découvrir la retraite du prisonnier. L'un d'entre eux, pendant une manœuvre qui occupait tous les matelots à l'arrière, s'enhardit jusqu'à descendre dans l'entrepont ; quelques coups de corde bien appliqués firent remonter prestement le curieux, qui se hâta de sauter dans sa pirogue.

Pour rassurer ces visiteurs inquiets, et aussi par mesure sanitaire, l'amiral ordonna de mener le captif sur le pont, pendant une après-midi. Il fut débarrassé de ses fers et solidement amarré à l'avant, par un pied, à une boucle du pont. Ses compatriotes purent le contempler de loin et constater qu'il était en bonne santé. A sa vue, ils témoignèrent bruyamment leur joie. On ne l'avait donc pas encore tué et mangé !

Cette bonne nouvelle fut portée dans les villages par quelques pirogues qui se détachèrent aussitôt à force de rames. Toutefois, ces bons procédés ne désarmèrent pas le féroce Tiangoun, et ce fut sans doute par ses ordres que les Canaques ne parurent plus qu'armés de leurs sagaies et de leurs frondes, avec leurs poches pleines de pierres à la ceinture. L'amiral, averti de ce détail peu rassurant, renouvela la défense de franchir la ligne des factionnaires, pendant le repos de midi, et ordonna de doubler la garde armée de jour et de nuit.

Un fait vint bientôt corroborer la sagesse des recommandations réitérées du P. Monrouzier, visant tout spécialement les dispositions hostiles des villages du nord, plus immédiatement soumis au grand chef.

Quelques officiers, trouvant la vie à bord bien monotone, rêvèrent de s'accorder la jouissance de blanchir eux-mêmes leur linge et de prendre un bain rafraîchissant d'eau douce. Ils choisirent, pour exécuter leur plan, le cours d'eau du nord. En ayant reçu l'autorisation nécessaire, ils partirent après leur déjeuner, avec des fusils de chasse chargés à balle : ils emmenaient quelques matelots de chambre, porteurs des paquets de linge à blanchir.

Les bords du sentier qui conduisait à la rivière étaient boisés ; à droite des arrivants on voyait des arbustes, et à gauche de hautes tiges assez semblables aux bambous, s'élevant au-dessus d'un terrain fangeux. Par prudence, un matelot fut placé en vigie au point culminant et tous les fusils chargés furent laissés à sa portée.

Les officiers, un peu impressionnés par le mystère inconnu de ces fourrés inexplorés, renoncèrent au plaisir du bain et se mirent aussitôt à leur besogne de ménage, pour

en finir plus vite, le lieu étant trop favorable pour une surprise. Ils étaient depuis peu de temps à moitié dans l'eau, tout à leur savonnage, lorsque le matelot de veille crut distinguer au sommet des joncs, en différents endroits, une agitation inexplicable. Au premier abord, la crainte de passer pour un poltron lui ferma la bouche ; mais, un moment après, constatant que les ondulations des grandes tiges se rapprochaient, il appela.

Le chef de l'expédition accourut, et, pensant que la prudence devait primer tout autre sentiment, il ordonna à ses compagnons de rallier les fusils et aux matelots d'empaqueter le linge au plus vite. Ils restèrent quelque temps en observation et suivirent des yeux les mouvements des grands herbages, qui accusaient, à ne pas s'y tromper, la marche désordonnée de Canaques à travers les marais. La caravane battit en retraite, laissant inachevé le programme de cette petite partie de plaisir, et revint à bord, mécontente, mais saine et sauve.

Le P. Monrouzier affirma qu'il y avait eu de la part des Canaques tentative hostile : ils voulaient surprendre les Français isolés. Les naturels en question appartenaient au village du chef ennemi et marchaient probablement sous les ordres de ce rusé compère, toujours bien informé par ses agents des faits et gestes des blancs.

A partir de ce jour, défense absolue fut portée de franchir les limites de la plaine. Sur les indications fournies par les excursionnistes, l'amiral chargea son chef d'état-major de faire la topographie de cette région marécageuse et de réunir tous les renseignements nécessaires pour marcher sûrement, même de nuit, contre l'ennemi, si les circonstances l'exigeaient. Dans le cas où un mouvement en armes deviendrait urgent, il fallait bien connaître les lieux, la situation des villages, le nom des chefs, en un mot avoir les informations les plus précises.

L'amiral commençait à être las de sa débonnairerie et de la patience qu'il montrait, à la prière du P. Monrouzier. Deux fois déjà, son second, le voyant dans un état d'irritation bien légitime, lui avait proposé d'enlever Tiangoun, vrai trouble-fête qui ne tarderait pas à créer de sérieux embarras : cha-

que fois, l'amiral avait été tenté de souscrire à cette proposition. Le chef d'état-major revint à la charge et obtint enfin la promesse qu'à la première occasion on agirait.

Un croquis du village habité par Tiangoum fut rédigé et un rapport adressé à l'amiral sur tout ce qui pourrait favoriser la réussite d'une expédition nocturne, ayant pour but l'enlèvement du grand chef sauvage.

XV

La gaieté et l'entrain régnaient plus que jamais parmi les braves marins, lorsque la vigie signala pour la seconde fois, à l'aube du 25 novembre, un bâtiment à vapeur. Quelques heures après, le *Catinat* jetait ses ancres entre le *Phoque* et le *Prony*. Il venait de faire une route de trois mille lieues marines. Parti de Montevideo pour Valparaiso, il était allé à Taïti; il y avait vainement attendu les navires qui devaient l'approvisionner. Craignant un trop long retard, le commandant avait mis le cap sur Balade, n'ayant que peu de vivres et de charbon et absolument dépourvu du matériel qui aurait été si nécessaire pour aider au travail commun. Par contre, son équipage était en parfaite santé. Ce fut un renfort précieux.

Après les réjouissances bien naturelles provoquées par l'arrivée de compatriotes, l'amiral décida que le vieux *Phoque*, aussi détraqué que son équipage était épuisé, se reposerait désormais sur ses lauriers et serait affecté au rôle unique de bâtiment amiral. Il contribuerait seulement à l'achèvement des études hydrographiques. Les derniers venus auraient la charge exclusive du service à terre, des travaux commencés et de la surveillance journalière des naturels pour la sécurité des ouvriers.

Le navire américain était attendu au plus tôt pour le 15 décembre. Pour le cas où il arriverait en retard, le commandant en chef fit procéder à l'examen des ressources de la division. Il fut reconnu qu'on ne pouvait plus compter que sur sept jours de charbon, au maximum, pour chacun des trois bâtiments, en marche normale de grande route. Vu la saison, le trajet de quatre cents lieues à parcourir pour se rendre à

Sydney devenait impossible. Le maximum de marche pour le *Phoque*, au tirant d'eau voulu, était de sept nœuds à l'heure, de huit et demi pour le *Prony*, de neuf pour le *Catinat* : il en résultait que, si les deux corvettes, à la rigueur, pouvaient arriver, le *Phoque* resterait en route. La seule solution possible serait de le remorquer, les corvettes s'attelant tour à tour à cette besogne. On répartit en principe le charbon entre le *Prony* et le *Catinat*, en attendant que les circonstances rendissent nécessaire le partage effectif.

Ces calculs peu rassurants étaient moins encore de nature à effrayer que le triste état des subsistances. En faisant abstraction de ce qui était avarié et hors de service à bord du *Phoque*, en supposant que toutes les denrées du *Prony* et du *Catinat* fussent utilisables, il ne restait, au maximum, que vingt-cinq jours de vivres à ration entière pour les trois équipages. Comme on était au 25 novembre, on ne pouvait donc dépasser le 20 décembre.

Il fut décidé que, si aucun secours n'était arrivé le 15 décembre, on commencerait à réduire d'un quart la ration journalière; et si de nouvelles altérations se manifestaient dans les denrées, on opérerait cette réduction dès le jour même de cette constatation. Toute latitude fut laissée aux marins pour se procurer du poisson, et il fut permis de changer le règlement des menus journaliers, afin de consommer d'abord ce qui se conserverait le plus difficilement.

Pendant ce temps, le blockhaus grandissait à vue d'œil. Le rez-de-chaussée en pierre se terminait; les pièces de charpente du grenier et de la toiture étaient très avancées; les briques et les planches séchaient. La plaine était suffisamment dégarnie pour que les constructions fussent complètement en vue des navires à l'ancre.

Mais le P. Monrouzier faisait connaître que les dispositions des chefs et de leurs subordonnés devenaient de plus en plus hostiles. Ils étaient mécontents de l'emprisonnement prolongé du Canaque assassin. Le chef Tiangoun avait fini par persuader à ses compatriotes que le captif serait certainement mangé par les blancs.

Afin de ne pas être surpris, l'heure du choc ne devant pas

tarder à sonner, l'amiral consulta le P. Monrouzier sur la position exacte des villages de la tribu, sur les us et coutumes des Canaques lorsqu'ils attaquent ou sont attaqués, et, de concert avec son chef d'état-major, il arrêta très secrètement les dispositions à prendre pour agir sans retard à la première tentative d'hostilité.

Le P. Monrouzier, qui avait pour ligne de conduite de garantir la vie de ses compatriotes et d'éviter en même temps le massacre des indigènes, redoubla de sollicitude afin d'être renseigné sur tout ce qui se tramait dans les huttes des sauvages. Ses hommes de confiance attestaient le mécontentement des Canaques ; mais rien encore ne laissait prévoir une attaque prochaine.

Le 13 décembre, vers dix ou onze heures du soir, un jeune catéchumène de la mission revenait d'une course lointaine dans le nord de l'île. Il passa par le village du grand chef. Comme il longeait la case de Tiangoun, il aperçut du feu et reconnut le timbre de plusieurs voix. Très surpris de ce fait, qui n'était pas dans les habitudes de ses compatriotes (car les réunions des chefs pour un palabre ont toujours lieu le jour), la curiosité l'emportant sur la crainte, il approcha et regarda dans l'intérieur de la hutte à travers les joncs et les branchages. Il vit autour du foyer Tiangoun et les chefs des villages voisins tenant conseil. Il y avait là Dominico, Ondou, Quidago, Toulanguï, ainsi que le surnommé Michel, héritier présomptif de l'autorité supérieure de la tribu.

De plus en plus intrigué, le jeune Canaque écouta et entendit la fin du palabre, qui probablement durait déjà depuis quelque temps. Il saisit que Tiangoun et tous les petits chefs étaient parfaitement d'accord, qu'il s'agissait de surprendre la mission au petit jour, de s'emparer de tous ses habitants, sauf peut-être du P. Monrouzier, dont le nom ne fut pas prononcé. Mais il ne put savoir si le coup projeté serait exécuté le lendemain matin ou plus tard, ni si toute la tribu serait du complot. A certaines phrases, il crut comprendre que les chefs seraient du moins secondés par les principaux guerriers. Les conspirateurs s'attendaient à une lutte avec les catéchumènes, ceux-ci devant aller sûrement

au secours des Français. Les chefs parlèrent aussi de manger ; mais quoi ou qui ? Impossible de l'apprendre.

Le catéchumène, quoique très effrayé, regarda une dernière fois les membres du conseil pour s'assurer de nouveau de leur identité. Il les connaissait tous : ils appartenaient aux trois villages du nord de la plaine situés à peu de distance du blockhaus, et à deux autres occupant l'espace qui se trouve entre le blockhaus et la mission. L'un de ces villages était celui que le prisonnier du *Phoque* habitait avant sa captivité.

Après avoir découvert par un hasard providentiel les détails du complot, le jeune Canaque se sauva à toutes jambes et se rendit au plus vite à la mission. Il y arriva à une heure du matin et informa le missionnaire de tout ce qu'il avait vu et entendu. Celui-ci voulut respecter le repos du commandant en chef ; mais il alla lui-même visiter les pailissades et donner ses ordres aux catéchumènes. Puis il revint, réveilla tout le personnel de la résidence, et, par les hommes de la suite de l'amiral, fit préparer les armes et les munitions.

Un peu avant le jour, il envoya en reconnaissance quelques-uns de ses néophytes les plus dévoués. Lorsque enfin le commandant fut averti, il trouva tout son monde armé, au poste de combat et prêt à recevoir l'ennemi. Tous les Canaques du village catholique, armés en guerre, entouraient la résidence et n'attendaient que les ordres du Père missionnaire.

Au jour fait, les éclaireurs étant revenus déclarèrent n'avoir rien vu d'insolite. Les deux villages situés en deçà de la plaine des blancs étaient tranquilles : leurs habitants dormaient. Et comme une surprise devenait désormais impossible, il était à croire que, ce matin-là, il ne serait rien tenté.

L'amiral admit à comparaître devant lui le jeune catéchumène qui avait surpris le complot, et, par l'intermédiaire de l'inépuisable missionnaire, il se fit expliquer dans les derniers détails la scène de la nuit précédente. Il prit les noms des chefs présents au palabre et nota exactement la situation des villages auxquels ils appartenaient.

L'amiral fut enchanté de l'occasion qui s'offrait de faire un acte d'énergie. Il confia en secret une partie de ses intentions

au P. Monrouzier et le pria de lui envoyer dans la journée deux ou trois de ses enfants catholiques, parmi ceux qui comprenaient un peu le français. Il comptait s'en servir comme guides, dans le cas où il se déciderait à débarquer la nuit et à marcher sur les villages des chefs qui avaient siégé au conseil.

Vers neuf heures du matin, il était à bord, encore souffrant, mais tout heureux de se retrouver au milieu de son équipage. Sa physionomie trahissait et ses douleurs physiques et la préoccupation morale que les circonstances rendaient toute naturelle. Mais nul ne soupçonna qu'il venait pour mettre à exécution, pendant la nuit suivante, une aussi grave résolution. Après une heure de repos, il reçut les commandants du *Prony* et du *Catinat*, leur fit part du complot, puis, ayant demandé son chef d'état-major, arrêta, de concert avec lui les dispositions nécessaires pour un débarquement armé.

Deux petites colonnes seront formées, l'une de cinquante-quatre hommes, armée de fusils et de sabres, avec vingt-cinq cartouches par homme; elle se composera de vingt-cinq matelots et sous-officiers du *Prony*, et d'un nombre égal de marins et de maîtres du *Catinat*. L'autre comprendra vingt hommes et deux sous-officiers du *Phoque*, armés comme les précédents.

Toutes deux seront transportées à terre par les canots de leur bord respectif.

Le débarquement aura lieu à l'entrée de la plaine et, pendant les opérations à terre, les canots resteront à flot, prêts au départ, avec leurs grappins mouillés au rivage.

La garde de nuit du blockhaus sera augmentée de six hommes et d'un quartier-maître. Quoi qu'elle entende ou quoi qu'il arrive, elle ne sortira pas sans ordre, et ne fera usage des armes à feu qu'à la dernière extrémité pour la défense du poste.

Les deux colonnes partiront des trois bâtiments au signal donné par le *Phoque* à deux heures du matin et répété par les deux corvettes. Les trois navires conserveront leurs fa-naux jusqu'au retour.

La traversée doit s'exécuter aussi vite que possible. Une

fois débarquées sur la plage, les colonnes se formeront tout de suite, la première à droite, en deux sections, la seconde de même à gauche. Les hommes du *Prony* et du *Catinat* auront deux guides, ceux du *Phoque* un seul; chaque section sera accompagnée d'un canotier, porteur d'un fanal à lumière masquée. Les chirurgiens suivront; celui du *Catinat* restera à la plage avec le personnel des canots.

Des instructions écrites, remises aux deux commandants, complétaient le plan d'attaque. Elles prescrivaient au capitaine du *Phoque* de marcher avec la deuxième colonne sur les deux villages situés entre le blockhaus et la mission, de les cerner et de surprendre dans leurs cases, pendant leur sommeil, les deux petits chefs Dominico et Ondou. Il manœuvrera sans bruit et tâchera de procéder aux deux arrestations sans effusion de sang. Il ne sera fait usage des armes à feu qu'à la dernière extrémité. L'arme blanche en cas de résistance devra suffire. D'ailleurs, les Canaques ne pourront user, pendant la nuit, de leurs armes ordinaires. Tous ceux qui tenteront quelque hostilité, seront désarmés et garrottés. Le corps expéditionnaire les amènera, en se tenant sur la défensive, et ralliera d'abord le blockhaus, puis la plaine: après avoir remis ses prisonniers à l'officier commandant les canots, il se formera en armes à l'entrée de la plaine et se tiendra prêt à marcher à l'appel de la première colonne, dont la mission sera plus compliquée.

En effet, le commandant du *Prony* devait avec l'autre troupe, divisée en deux sections, se rendre le plus silencieusement et le plus vite possible au village du grand chef Tiangoun. Muni d'un croquis du village et du tracé de la route à suivre ainsi que du signalement des chefs, il avait pour consigne de surprendre dans sa case le vieux renard, ainsi que le surnommé Michel son successeur. Cerner le village, tromper la vigilance de Tiangoun, sans doute bien gardé, le saisir pendant son sommeil afin d'éviter qu'il se sauvât, et cela sans effusion de sang, ce n'était pas, en apparence, un plan facile à réaliser.

Ces ordres libellés et approuvés par l'amiral furent tenus secrets jusqu'à six heures du soir. Lorsque la garde renforcée du blockhaus et les pirogues des naturels eurent gagné le

rivage, les trois capitaines furent appelés et reçurent leurs instructions. Les préparatifs ne devaient commencer à bord de chaque navire qu'à l'heure du coucher.

A ce moment, branle-bas général. Une heure après, il n'y avait plus qu'à attendre tranquillement l'ordre du départ.

A deux heures du matin, les fanaux furent hissés à bord du navire amiral et les deux corvettes répétèrent le signal : les embarcations partirent. A deux heures quarante-cinq, après s'être formées à l'entrée de la plaine, les deux colonnes se mirent en mouvement, selon les instructions.

La seconde avait un trajet très court à parcourir. Le capitaine du *Phoque*, en passant près du blockhaus, s'assura que le poste était en armes et que les factionnaires veillaient sur la plate-forme ; puis, il se dirigea vers le village le plus voisin. Dans le plus grand silence, il le cerna et surprit le chef Dominico en plein sommeil. On le lia solidement sans qu'il soufflât mot : la frayeur lui serrait la gorge. Il n'était pas seul dans sa hutte ; personne ne remua. Le prisonnier fut conduit aussitôt au blockhaus.

Quelques Canaques des huttes voisines, ayant entendu du bruit et des mots échangés à voix basse, sortirent ; mais, terrifiés à la vue des marins en armes, ils rentrèrent en toute hâte ou s'esquivèrent adroitement au travers des envahisseurs.

La colonne se remit en marche pour le village habité par Ondou : ce n'était qu'une agglomération d'une douzaine de cases très espacées ; celle du chef était isolée. Il dormait comme l'autre ; on le garrotta. C'était un solide gaillard : au moment où il fallut repasser près du premier village, il fut bâillonné par prudence.

En moins d'une heure et demie la tâche s'était heureusement achevée : peu après quatre heures du matin, les prisonniers se trouvaient embarqués et amarrés aux bancs du canot, mais si épouvantés et tremblant si fort qu'il n'y avait pas à redouter de les voir s'évader.

Vers la même heure, la seconde colonne cernait les cases avoisinant celle du grand chef. Contrairement aux prévisions, tout s'était passé jusqu'alors sans donner l'éveil. Quand les matelots pénétrèrent dans la hutte de Tiangoun, ils y

trouvèrent des femmes, quelques hommes, et parmi eux l'héritier Michel. Les hommes furent empoignés, garrottés et menés dehors : quant aux femmes épouvantées, les marins leur firent comprendre qu'elles devaient se tenir tranquilles. Mais on cherchait vainement Tiangoun. Les matelots désappointés supposèrent que le rusé compère, se méfiant de quelque chose, n'avait pas couché dans sa case et s'était prudemment réfugié dans une hutte quelconque de son village. Comme le village était grand, on ne pouvait aller à sa recherche ; d'ailleurs, l'éveil devait être donné, et le gaillard trouverait le moyen de s'échapper.

Comme c'était surtout ce dangereux personnage qu'on désirait capturer, le commandant de l'expédition, avant d'abandonner la partie, résolut de faire fouiller les huttes déjà cernées. Il donnait ses ordres en conséquence, lorsqu'on remarqua, dans le fond de la grande case, une sorte de soupenne, élevée de quatre ou cinq pieds, et couverte d'herbes et de jones. Le chirurgien, entré là en curieux, eut l'idée originale de larder cette botte de jones avec la pointe de son épée : aussitôt, un mouvement brusque dans les herbes trahit la présence d'un être vivant.

En un tour de main, les matelots saisirent le dormeur, le firent descendre de son lit, plus vite sans doute qu'il n'y était monté, et, une fois à terre, tous reconnurent le grand chef, le fameux Tiangoun. On le lia sans respect et solidement ; on le bâillonna et, sous bonne escorte, on l'emmena hors du village. Il rejoignit les trois Canaques déjà arrêtés à l'entrée de sa case.

Mais ce hardi coup de main avait demandé un certain temps, et n'avait pu s'exécuter dans un parfait silence : quelques Canaques entendirent les pas des matelots et les paroles qu'ils échangeaient. Sans rencontrer une résistance formelle, il fallut cependant faire quelques actes de vigueur. Un jeune matelot, ayant passé sa tête à travers les bambous d'une hutte pour voir ce qui se passait dans l'intérieur, fut saisi à la gorge. Le malheureux était en train d'être étranglé par un sauvage, quand ses cris attirèrent encore à temps un de ses camarades. Celui-ci donna un coup de pointe de son sabre à travers les jones et fit lâcher prise au Cana-

que, dont le costume naturel dût rester orné d'une assez large boutonnière.

Un autre Canaque, avec son casse-tête, allait frapper un officier par derrière, lorsqu'il fut heureusement aperçu par un des matelots : le brave marin lui envoya un coup de baïonnette dans les reins, mais avec tant d'empressement que le Calédonien fut à jamais dans l'impossibilité de recommencer.

Les chefs des deux autres villages, Quidago et Tonlanguy, ayant été enlevés en passant et sans nouvelle difficulté, la colonne se replia rapidement sur la plaine avec six prisonniers. Elle y arriva au lever du jour.

L'embarquement dans les canots s'opéra en paix. On donna de bonnes places aux nouveaux prisonniers de la division; ils eurent même l'honneur de partir les premiers. Tous les matelots, enchantés de leur promenade nocturne, étaient de retour vers six heures et demie du matin.

Le grand chef fut reçu à bord du bâtiment amiral, les sept autres prisonniers répartis entre les deux corvettes, et tous mis aux fers par les deux pieds, à fond de cale. L'ordre fut donné de les traiter sans brutalité et de leur distribuer la ration du bord. On ne les priva que de vin, d'eau-de-vie et de café. On pouvait le faire sans inhumanité : ces denrées devenaient de plus en plus rares à bord et les Calédoniens, du moins à cette époque, n'avaient aucun goût pour l'alcool. Ils différaient heureusement en cela des habitants de Taïti, l'île la plus civilisée de toute l'Océanie, où règne honteusement la passion de l'ivresse.

Cette expédition, dont la simplicité n'avait pas justifié toutes les précautions prises, avait été menée si lestement et elle avait si bien réussi que l'émotion fut profonde dans tous les villages de la tribu. Ce qui frappa surtout les naturels, c'est que les blancs, sans avoir à redouter les esprits, pouvaient agir la nuit comme le jour et s'emparer de leurs chefs impunément, sans bruit et sans combat. Ils avaient même pu enlever le grand chef, le féroce Tiangoun, qui inspirait à tous une si grande terreur. Vraiment, les hommes des navires à feu avaient une audace redoutable!

Quant aux prisonniers, ils durent bien comprendre la cause de leur enlèvement : lorsqu'ils se virent tous réunis de nou-

veau comme au palabre, ils furent épouvantés ; ils constataient que le grand chef français pouvait tout savoir, même les délibérations les plus secrètes.

Ceux qui étaient à bord du *Prony* et du *Catinat*, embrochés à la même barre de fer, étaient atterrés. Seul Tiangoun, l'hôte du *Phoque*, sans compagnon à sa barre, gardait une attitude fière, et même menaçante. Ce Canaque n'était pas un sauvage ordinaire : si sa tribu avait été plus forte, si les tribus voisines de l'autre côté des montagnes n'avaient pas été si difficiles à entraîner, si l'action morale du P. Monrouzier n'avait pas contribué à adoucir les instincts cruels et les passions belliqueuses des indigènes, jamais, contre le gré de ce chef intelligent, énergique et très autoritaire, le *Phoque* seul avec ses quatre-vingt-huit hommes d'équipage n'eût pu s'emparer de l'île et sauvegarder sa prise de possession.

XVI

Dès le matin de cet heureux jour (15 décembre), le P. Monrouzier, qui ne connaissait pas les détails des exploits accomplis pendant la nuit précédente, vit venir à la mission des Canaques, hommes et femmes, accourus de tous les villages pour solliciter sa protection. Ils demandaient l'intervention du missionnaire en faveur des prisonniers et en même temps pour eux ; ils se croyaient tous menacés, ne sachant pourquoi les blancs avaient enlevé leurs chefs et se demandant ce qu'ils allaient en faire.

Le P. Monrouzier fut assez embarrassé. Il ne pouvait pas dire comment le grand chef des blancs avait connu le complot tramé contre lui, il ne pouvait pas avouer qu'il avait eu connaissance des projets de l'amiral. Il manœuvra avec habileté, comme c'était son devoir, et promit à ses ouailles de se rendre auprès du chef de toutes les tribus de l'île, pour lui demander la grâce des captifs. Il affirma d'abord qu'il ne leur serait fait aucun mal, ajoutant que, si on les avait enlevés, c'est qu'ils étaient certainement coupables de quelque lourde faute. Le grand chef, en ayant eu connaissance, avait été obligé de les punir. Il profita de l'occasion pour certifier que les Canaques n'auraient rien à craindre, tant qu'ils se con-

duiraient bien; ils seraient même protégés contre leurs ennemis, si les tribus de l'intérieur ou du nord de l'île venaient les attaquer, pourvu que les torts ne fussent pas de leur côté. « Les Français sont très forts, dit le Père en terminant sa harangue; mais ils sont, avant tout, très justes ».

Les Canaques, un peu rassurés, s'en retournèrent dans leurs villages, d'où ils ne sortirent pas de toute la journée. On n'en vit aucun ni en rade ni dans la plaine. D'ailleurs, les matelots ouvriers ne vinrent pas non plus à terre, ce jour-là; les équipages se reposèrent. Le blockhaus seul resta occupé par la garde renforcée.

Le P. Monrouzier, suivant sa promesse, vint à bord du *Phoque*. Il était ému. Le trouble que l'enlèvement des chefs avait jeté parmi les tribus, pouvait nuire à sa mission apostolique auprès des pauvres Canaques.

Le dévoué missionnaire venait donc une fois de plus plaider la cause des prisonniers, même celle du chef Tiangoun. Toutefois il reconnaissait que, si un exemple devenait nécessaire, c'était cet homme influent et plein d'activité, le seul ennemi des Français, qu'il fallait sacrifier. Il demanda que les autres fussent relâchés et qu'on ne fit aucun mal à celui qui avait entraîné ses subordonnés dans le complot.

L'amiral avait tant d'obligations envers le Père, « le type parfait de la vertu », qu'il se laissa toucher par les supplications de l'ambassadeur de paix et de charité. Il pensa qu'il ne serait pas désavoué par son entourage : tous avaient en effet pour le saint homme la plus profonde vénération et la plus vive reconnaissance. Cependant, il n'accorda pas tout. Bien que resté à l'état de projet, le complot n'en avait pas moins été formulé, et la culpabilité des prisonniers était grande, puisqu'ils avaient parlé de manger les blancs qu'ils auraient massacrés. La peine capitale n'eût pas été un châtiment trop sévère.

Le commandant en chef exprima son regret sincère de ne pouvoir satisfaire entièrement le Père : son devoir devant primer ses sentiments personnels, il n'userait de clémence qu'envers ceux dont l'arrestation n'avait pas été commandée. Les deux Canaques saisis à l'entrée de la case du grand chef seraient remis entre les mains du Père; on leur adjoindrait

Quidago, âgé, infirme, et pouvant d'ailleurs à peine être regardé comme un chef, puisqu'il ne commandait qu'à quelques huttes. Enfin, comme il lui parut qu'un mois de captivité était une peine assez sévère pour expier l'assassinat commis sur notre terrain, d'après les ordres de Dominico, par le Canaque arrêté précédemment, il accorda également à ce captif sa liberté. Mais, pour les autres, l'amiral pria le P. Monrouzier de ne pas insister.

Les quatre grâciés lui furent remis, et le missionnaire les ramena à terre. Il était en même temps autorisé à faire savoir aux Canaques qu'ils n'auraient jamais rien à craindre des Français, s'ils agissaient pacifiquement; en attendant, les coupables seraient bien traités, mais resteraient longtemps aux fers, pour s'être conduits en ennemis à l'égard des blancs, qui ne leur avaient fait aucun mal, et pour avoir tenu un palabre dans le but d'attaquer les Français.

Au fond de son âme, il est bien probable que le P. Monrouzier, en se rendant à bord, ne comptait même pas obtenir la délivrance d'un seul prisonnier. Son intention principale était de plaider l'indulgence en faveur du chef Tiangoun, sachant que l'amiral avait le projet de le faire passer par les armes. Aussi parut-il très content des résultats de sa démarche, lorsqu'il se rembarqua presque triomphalement avec ses quatre libérés.

Les prisonniers furent maintenus aux fers et à fond de cale. Leur présence devait être cachée aux naturels qui viendraient à bord. Il fut recommandé de les surveiller rigoureusement, surtout lorsqu'on les ferait monter sur le pont avant huit heures du matin et après cinq heures du soir, c'est-à-dire avant la venue et après le départ des pirogues.

L'effet général produit sur les naturels par ces événements fut en somme très satisfaisant. Les Canaques constatèrent que les blancs ne tuaient pas leurs prisonniers; ils s'imaginèrent que nous avions le don de divination, et se persuadèrent que la lutte était impossible avec des hommes aussi forts et aussi habiles. Au bout de deux jours, à force d'éloquence, le P. Monrouzier les eut rassurés complètement: il obtint même qu'ils reprissent leurs anciennes habitudes.

Quant à Tiangoun, vu de près, il ne justifia pas le renom

que lui avaient fait ses prétendues grandes qualités. Cependant, l'amiral était résolu à profiter de la situation et de l'autorité de ce chef pour assurer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Il décida que Tiangoun serait envoyé à Taïti : là, on essaierait de lui donner des habitudes plus civiles et, de retour dans son pays, il pourrait devenir plus tard un auxiliaire puissant de colonisation.

Ce projet était plein de sens politique; mais, avant tout, il fallait mettre le prisonnier dans l'impossibilité de s'échapper. Son évasion pouvait être le signal d'une guerre à mort, non seulement avec sa tribu, mais avec toutes celles qui l'avoisinaient.

Il fut donc précisé qu'on ne le quitterait ni le jour, ni la nuit; qu'on lui mettrait les fers aux deux pieds; qu'il serait enchaîné, non dans la cale, qui avait trop d'ouvertures, mais à l'avant du navire, dans le magasin général où sont déposés les menus approvisionnements du matériel de bord, comme clous et ferrailles. Ce réduit ne reçoit l'air et la lumière que par un panneau carré de 80 centimètres, placé dans le plancher du faux pont où loge l'équipage. Les communications se font par une échelle de fer.

Le prisonnier fut descendu dans ce petit palais sous-marin. Pendant la nuit, il était plongé dans une obscurité complète; mais il lui était possible, malgré ses fers, de s'étendre sur un matelas; il avait une couverture de laine pour se couvrir. Un factionnaire spécial, préposé à sa garde, se tenait, sans une minute de relâche, dans le faux pont. La nuit, ne pouvant pas rester debout à cause du branle des hamacs, le matelot s'asseyait sur le plancher, passait ses jambes dans l'intérieur du panneau et reposait les pieds sur une des marches de l'échelle de fer. Le service de nuit comportait une ronde de sous-officier ou de quartier-maître, toutes les heures, pour contrôler la vigilance du factionnaire et la présence du prisonnier.

Deux fois par jour, Tiangoun était délivré de ses fers pendant une demi-heure. Il restait alors, attaché par un pied à une boucle solide, sur le pont, sous la garde du factionnaire. Chaque fois qu'on le déchargeait de ses entraves, il regardait sournoisement comment on s'y prenait pour cela. En passant de l'échelle de fer dans le faux pont, et de là par une échelle

en bois sur le pont, il inspectait le parcours ; arrivé à l'avant, il étudiait du regard le lieu d'embarquement et de débarquement. Ces observations terminées, il demeurait immobile jusqu'à la fin de sa demi-heure de grand air, les yeux invariablement fixés dans la direction de son village. L'expression de ses traits, à la fois triste et pensive, indiquait ses préoccupations : on pouvait deviner quel rêve il caressait. Il se montrait soumis, résigné, digne même dans son malheur, bien différent en cela des autres prisonniers, qui ne faisaient que pleurer, supplier, avec une frayeur grotesque : la pensée d'être rôtis bientôt et servis sur la table des Français les rendait comme fous.

Pendant quatre jours tout se passa au mieux, suivant les ordres donnés ; mais, dans la nuit du 19 au 20 décembre, le rusé Canaque, ayant trouvé à sa portée un clou, en façonna la pointe en forme de clef avec ses belles et fortes dents. Son gardien s'étant profondément endormi sans même avoir eu la précaution d'introduire ses jambes dans le panneau, Tiangoun ouvrit le cadenas qui fixait ses fers, franchit la barre et monta à l'échelle, en sautant par-dessus le factionnaire. Arrivé sur le pont, il y prit un seau, descendit l'échelle d'embarquement à tribord, se mit à l'eau sans bruit et se sauva en nageant, soutenu à flot par le seau vide.

Il ne fut ni vu, ni entendu par les deux factionnaires du pont, qui étaient assez loin de l'échelle d'embarquement.

Vers trois heures du matin, le sous-officier de ronde avait cru constater encore la présence du prisonnier. Passant son fanal en dedans du panneau, il avait éclairé le magasin de manière à voir si sous la couverture de laine il y avait un corps. Il est vrai qu'il trouva le factionnaire endormi, et il l'inscrivit pour cette faute sur le cahier de pénitence ; mais, ne se doutant pas d'autre chose, il avait repris sa tournée sans inquiétude.

Vers quatre heures, lorsque le maître d'équipage monta pour commencer le quart, non seulement le prisonnier n'y était plus, mais son matelas lui-même n'était plus chaud. Par contre, on constata que la barre était à sa place, que la couverture était bien étendue et qu'on pouvait, à distance, croire qu'il y avait quelqu'un dessous.

Rapport immédiat de la fâcheuse découverte fut transmis à l'officier en second, qui informa aussitôt le capitaine du *Phoque*. Le chef d'état-major reçut l'ordre de fouiller le navire dans tous les sens, et une baleinière partit à toute vitesse en ligne directe pour la plage.

Tiangoun pouvait s'être caché à bord pour attendre la nuit suivante ; s'il s'était déjà jeté à l'eau, il restait quelque espoir de le rattraper, avant qu'il eût touché terre.

Mais le canot expédié ne put arriver à la plage qu'au petit jour. Le seul objet qu'on aperçut en accostant, fut un seau que la lame roulait au bord de la mer. Quand on eut débarqué, les Fidjiens firent comprendre par leurs pantomimes qu'un Canaque était sorti de l'eau à cet endroit et s'était sauvé à toutes jambes dans la direction du Nord. Le prisonnier des blancs, le sauvage Tiangoun, était donc plus fin que ses géoliers. S'ils avaient su le prendre, ils n'avaient pas su le garder. Par son intelligence et son audace, il avait rendu inutiles les chaînes dont on l'avait chargé et la surveillance rigoureuse dont il était l'objet.

C'était fait. Impossible de remettre la main sur lui : probablement il était déjà arrivé à son village ; il se garderait bien d'y séjourner et se réfugierait en lieu sûr.

XVII

Comment exprimer le mécontentement de l'amiral, lorsqu'à son réveil il reçut la communication du chef d'état-major ? Il y avait eu faute contre la discipline : le malheureux factionnaire fut mis aux fers, à la place du prisonnier, et menacé de comparaître devant le conseil de justice du bord. Le sous-officier de ronde fut sévèrement réprimandé pour ne s'être pas mieux assuré de la présence du captif ; mais pour lui, on s'en tint aux reproches, car c'était un homme d'élite, qui avait donné maintes fois des preuves de son courage et de son dévouement, et, d'ailleurs, tout permettait de croire qu'au moment de la ronde, le prisonnier était encore blotti sous sa couverture.

Deux heures après l'arrivée de Tiangoun dans son village, le P. Monrouzier fut avisé par ses catéchumènes des

plus petits détails de l'évasion. Le fugitif avait une frayeur que rien ne pouvait dissiper. Il reconnaissait qu'il n'avait pas été maltraité, que les Français n'étaient pas féroces et qu'ils ne tuaient ni ne mangeaient leurs prisonniers ; néanmoins, à peine de retour parmi les siens, il avait déclaré qu'il ne voulait pas rester si près des blancs et qu'il transplanterait la tribu au loin, plus au nord.

La nouvelle de cette évasion, qui allait diminuer notre prestige auprès des Canaques et nous exposer à leurs moqueries, consterna le missionnaire ; d'autre part, il ne se dissimulait pas que l'amiral userait de représailles énergiques, et il redoutait les conséquences d'une déclaration d'hostilités qui pouvait ruiner son œuvre d'apostolat. Les naturels, chassés de leurs villages par les Français, se réuniraient aux tribus voisines, et une lutte à mort commencerait pour se terminer dans le sang.

Le Père prit son parti et, n'écoutant que sa charité, il résolut de s'interposer de nouveau. Il arriva à bord du *Phoque*, vers huit heures et demie du matin. Sa pirogue croisa en chemin la baleinière de l'amiral, qui allait le chercher.

Celui-ci ne fut pas médiocrement surpris en apprenant que le missionnaire était bien plus au courant que lui de toutes les circonstances de l'évasion. Le digne commandant était très irrité. Il parla d'ordonner immédiatement une descente à terre de tous les hommes qu'il pourrait armer, afin de ressaisir le fugitif ; si on ne le reprenait, on ferait main basse sur les autres et l'on brûlerait tous les villages.

Ce plan aurait eu des conséquences fatales, surtout si l'expédition, comme on pouvait le craindre, était obligée, à la fin, de battre en retraite pour aller chercher des vivres à Sydney. Dans ce cas, après une lutte ouverte avec les Canaques, il ne fallait pas songer à laisser une garnison, qui serait toujours trop faible pour défendre le territoire occupé. C'était donc la ruine de notre établissement.

Le P. Monrouzier exposa doucement que son expérience lui permettait d'espérer une solution moins violente ; il ne croyait pas impossible d'obtenir la soumission de Tiangoun, par des voies bienveillantes, et se proposait comme intermédiaire pour une réconciliation. Elle serait plus efficace que

des massacres et amènerait plus sûrement la pacification de toute la tribu : celle-ci n'était point hostile par elle-même et ne s'armerait jamais qu'à l'instigation du chef, notre ennemi. Ne vaudrait-il pas mieux se faire de Tiangoun un ami ?

Bien qu'un peu calmé, l'amiral ne se sentait pas encore porté aux mesures pacifiques : il ne croyait pas que la soumission de Tiangoun pût être sincère, et ne se rendit pas tout d'abord à l'avis du P. Monrouzier. Il voulait en finir avec ces sauvages et les châtier d'une façon exemplaire. La colère reprenant bientôt le dessus, il revint à l'idée d'incendier les villages, de fusiller tous ceux qu'on pourrait saisir, enfin d'une guerre à mort. Il regrettait les trois mois de patience pendant lesquels il avait dû se contenir. Le missionnaire ne se découragea point, et, après une heure bien longue de supplications, il obtint enfin que l'amiral s'en tiendrait pour le moment à l'ultimatum suivant :

« Si, dans vingt-quatre heures, le grand chef Tiangoun n'a pas fait sa soumission absolue au grand chef français, désormais maître de l'île, celui-ci lui enlèvera son autorité et l'exilera loin de la Nouvelle-Calédonie. Si les autres guerriers, dans ce cas, ne nomment pas un autre grand chef et ne s'engagent pas à refuser à l'exilé l'entrée de l'île ou à le livrer au chef des blancs, ou si lui-même ose revenir, tous les villages seront brûlés et la tribu chassée vers le Nord.

« Au contraire, si le chef Tiangoun vient à bord du *Phoque*, faire en personne sa soumission au grand chef de toutes les tribus, il sera gracié et pourra conserver son autorité. Toutefois, si, après avoir été pardonné, il manquait à ses promesses, toute la tribu serait châtiée, transportée au loin, et ne reviendrait plus dans le pays. »

Le Père accepta sans balancer la charge de négocier un accord sur ces bases et se disposa immédiatement à la remplir. Comme elle n'était pas sans danger, l'amiral lui offrit de le faire accompagner par un détachement de matelots ; mais le brave missionnaire ne craignait rien et refusa : « S'il y a lieu, dit-il, les catéchumènes sauront bien me défendre ; mais d'ailleurs, dans notre ministère apostolique,

nous ne devons pas nous alarmer, lorsque nos personnes seules sont exposées. Nous faisons l'œuvre de Dieu : à lui de nous protéger et de nous aider, s'il le juge bon ! »

L'amiral et son second, tout en admirant le dévouement de ce parfait apôtre, ne crurent pas un seul instant à la réussite de sa tentative. Le chef d'état-major se rendit au blockhaus avec un canot plein d'armes et de munitions, destinées aux travailleurs ; il devait, à la première alerte, marcher avec eux au secours du missionnaire. Quand celui-ci traversa la plaine, accompagné seulement de deux jeunes néophytes, pour gagner le village du fugitif, on le prévint de cette mesure de prudence. Il répéta qu'il n'y avait rien à craindre et qu'il serait de retour sain et sauf dans quelques heures, ou du moins dans la soirée, si Tiangoun était parti au loin.

Au village, que se passa-t-il ? Que fit, ou que dit le missionnaire ? Il ne l'a pas raconté ; mais, peu d'heures après, comme on le vit revenir le long de la plage au milieu d'un groupe de Canaques, évitant le blockhaus et se dirigeant vers la mission par des sentiers marécageux, au lieu de prendre le chemin direct, on supposa que Tiangoun était avec lui. On ne se trompait pas : le fugitif était ramené par le Père.

Cependant, le plus difficile restait à obtenir. Tiangoun avait bien consenti à faire sa soumission et même à promettre le secours de sa tribu en cas de guerre, ce qui est la plus grande preuve d'amitié que puisse donner un chef calédonien ; mais il redoutait de se mettre à la merci des blancs en leur rendant visite à bord. Le sauvage se méfiait des Français. Arrivé à la résidence, le P. Monrouzier fut si persuasif que, dans l'après-midi, après un palabre d'au moins deux heures, le chef se résolut enfin à aller présenter son hommage à bord du *Phoque*.

Vers trois heures, il prit place dans la pirogue de la résidence, à côté du missionnaire, et ils se dirigèrent vers le navire. Le Père craignait qu'en route son compagnon n'eût des regrets et ne se jetât de nouveau à la mer : il ne cessa de l'encourager, tout le temps qu'ils naviguèrent, et lui répéta avec assurance que jamais le grand chef français ne manquait à sa parole.

Enfin, on accosta. Visiblement ému et tremblant de tous ses membres, ne pouvant plus reculer, Tiangoun dut monter sur le pont, accompagné de son protecteur. Parvenu en haut, il s'arrêta, comme si on l'avait cloué sur place, et sa figure était toute décomposée. Mais le missionnaire, qui l'observait, s'empressa de lui parler amicalement et de lui prendre doucement le bras pour le conduire à l'arrière du navire ; ils descendirent ensemble chez le commandant en chef.

Là, quoiqu'il fût encore fort peu à son aise, la vue du salon de l'amiral, qui ressemblait si peu à celui qu'il avait habité les jours précédents, et surtout l'aspect vénérable du vieil officier à cheveux blancs, produisirent sur lui un bon effet ; son visage changea subitement d'expression. Le grand chef français l'accueillit avec un sourire et chargea le Père Monrouzier de traduire ses paroles :

L'amiral lui renouvelait la promesse déjà faite de lui accorder sa grâce, de le remettre en liberté et de lui rendre son autorité sur la tribu, s'il faisait sa soumission. La soumission faite au grand chef de l'île, il sera regardé comme l'ami des Français, et ce sera ainsi tant qu'il se conduira avec eux en ami. Le chef des blancs, comme il vient de le prouver, peut tout savoir ; ainsi tous les détails du dernier palabre lui sont connus ; il peut tout tenter, la nuit comme le jour, et c'est pour cela qu'il a réussi à faire prisonniers tous les chefs qui assistaient au palabre. Tiangoun doit voir que les Calédoniens ne sont pas aussi forts que les blancs et ne pourront jamais leur faire la guerre. Enfin l'amiral demanda à Tiangoun pour-quoi il avait agi en ennemi, puisqu'il ne lui avait été fait aucun mal. Les Français ont puni seulement, et avec justice, un Canaque qui avait tué une femme sur leur territoire. En terminant, l'amiral déclara qu'amis des blancs, les Canaques seraient protégés ; mais que, s'ils devenaient leurs ennemis, ils seraient châtiés.

Pendant toute la durée de ce discours, aussitôt traduit par le P. Monrouzier, Tiangoun resta immobile et tremblant. Il tenait les yeux baissés ; mais il était facile de voir que la scène et surtout les paroles du chef l'impressionnaient vivement.

Quand le Père eut rempli son rôle d'interprète, il ajouta en son propre nom quelques mots d'encouragement et conseilla au sauvage de faire sa soumission à titre d'ami déclaré. Tiangoun demeura encore quelques instants sans mouvement. L'amiral, s'étant levé, se trouva face à face avec lui. A ce moment, le Canaque se jette à genoux, et mettant le front sur le tapis qui recouvrait le plancher, il saisit l'un des pieds de l'amiral, pour se le poser sur la tête en signe de soumission. Le grand chef français, qui n'avait déjà pas trop de ses deux jambes malades, résista juste assez pour ne pas tomber à la renverse, comme il advint jadis au roi Charles le Simple, en pareille occurrence. Il se rassit, par prudence, et fit expliquer au sauvage trop zélé qu'on lui tenait compte de l'intention, qu'il pouvait se relever de terre, où il demeurerait prosterné, que son autorité de chef de la tribu lui était rendue et qu'enfin il était libre de retourner dans son village. Sans se faire prier, le gaillard mit lestement à profit la générosité de son vainqueur, et, en habitué du *Phoque*, il retrouva facilement son chemin ; tout joyeux, en quelques bonds, il gagna la portière de l'embarquement et descendit dans le canot mis à la disposition du P. Monrouzier.

Pendant ce temps, le charitable missionnaire recevait les remerciements de l'amiral et ne manquait pas l'occasion pour renouveler sa demande au sujet des quatre prisonniers encore détenus à bord ; mais il rencontra une résistance inflexible. Il dut se contenter de l'assurance, donnée de nouveau, qu'ils seraient bien traités. Ils étaient destinés à faire un voyage dont l'île de Taïti, la reine de l'Océanie, serait le but ; après avoir reçu quelques leçons de civilité, ils pourraient revenir dans leur pays. Le Père n'insista pas pour le moment.

La soumission et la mise en liberté de Tiangoun produisirent le meilleur effet. Les naturels revinrent à bord en grand nombre ; ils se montraient plus familiers que jamais et véritablement désireux de vivre en parfaite amitié avec les blancs. Quelques jours après sa libération, l'illustre grand chef en personne se rendit au blockhaus et n'y montra que des sentiments tout à fait pacifiques.

La joie d'une si heureuse détente dans les relations mu-

tuelles eût été sans mélange, si nos marins avaient été sûrs d'échapper à la famine, qui devenait de plus en plus menaçante. Mais ce nuage aussi n'allait pas tarder à disparaître.

XVIII

Le navire américain ne se voyait pas encore à l'horizon et les vivres tiraient à leur fin. Le 21 décembre, après une délibération des plus sérieuses, le conseil décida qu'à partir de ce jour on réduirait la ration journalière, de manière à pouvoir aller jusqu'au 25, en réservant pour cette date un surplus de huit jours de demi-ration.

Le lendemain, 22 décembre, vers onze heures du matin, la vigie signala une voile dans l'E.-S.-E. Personne ne mit en doute que ce ne fût le *John-H.-Millay*, si impatiemment attendu. On n'apercevait encore que ses voiles hautes; mais comme les alizés du S.-E soufflaient assez fort, il se rapprocha vite et l'on reconnut, hélas ! un bâtiment de faible tonnage, probablement un sandalier anglais. On en eut la certitude au moyen de la longue-vue. A la corne du navire, qui était une goëlette, flottait le pavillon rouge du commerce britannique. Deux heures plus tard, la goëlette prenait mouillage à Balade, près de la division française.

On apprit alors que le nouvel arrivé apportait cent cinquante tonneaux de charbon, qu'un négociant français de Sydney s'était empressé d'expédier à Balade, sur avis donné par le consul de France. Celui-ci avait affrété le *Marian-Watson* et acheté son chargement, sous toute réserve, lui imposant l'obligation expresse d'arriver à destination avant le 25 décembre.

Le *John-H.-Millay*, porteur des délégués de l'amiral Febvrier-Despointes, était arrivé à Sydney le 20 octobre; dès le surlendemain, il avait commencé son chargement. Il était probable qu'il avait pu partir entre le 5 et le 10 novembre: sa marche excellente, secondée par l'expérience du capitaine, l'amènerait aisément en quarante-cinq jours. Il pouvait donc, lui aussi, à moins d'accident imprévu, paraître à l'horizon d'un jour à l'autre.

Le subrécargue du *Marian-Watson* raconta qu'en appre-

nant, à l'arrivée du *Herald*, l'occupation de la Nouvelle-Calédonie par les Français, le commodore anglais préposé à la station navale de l'Australie avait été foudroyé par un coup de sang ; depuis plus d'un an, il gardait en poche l'ordre de s'emparer de l'île, remettant toujours à plus tard l'exécution des volontés de son gouvernement. On juge si nos marins le plainquirent.

Une lettre personnelle du consul faisait part à l'amiral de nouvelles assez graves, venues d'Europe. La France était à la veille de déclarer la guerre à la Russie. Quant à l'acte accompli en Nouvelle-Calédonie, il avait blessé au vif les sentiments patriotiques des Anglais ; ils allaient jusqu'à dire que c'était un affront à leur adresse et que l'Angleterre ne reconnaîtrait pas l'usurpation française. Mais il ne fallait voir là, sans doute, qu'une de ces fanfaronnades assez habituelles à nos rivaux et ne tirant pas à grande conséquence. L'amiral ne s'en émut pas outre mesure. Après tout, la terre sauvage sur laquelle, obéissant à ses instructions, il avait le premier posé le pied, ne pouvait légitimement lui être disputée que par ses habitants. Il se contenta de dire simplement : « Je l'ai et je la garde, au nom de la France ».

Ce qui fit le plus de plaisir au vieil amiral, ce fut la certitude de l'arrivée prochaine du *John-H.-Millay*. Sans cette assurance il aurait fallu partir le lendemain ; il ne restait plus de vivres que pour une dizaine de jours, en réduisant l'équipage à la demi-ration. Encore un peu de patience, et le salut arriverait.

On était à la veille de Noël. Le Père Monrouzier désira profiter de la présence des bâtiments de guerre pour donner à cette fête un caractère plus solennel que de coutume : il voulait frapper l'imagination de ses catéchumènes en ajoutant aux cérémonies liturgiques l'éclat des uniformes et l'aspect imposant d'un détachement en armes. Ayant préparé avec soin ses néophytes à chanter une grand'messe, il vint faire ses invitations.

L'amiral accepta pour lui, pour son chef d'état-major et son aide de camp : il promit en outre au Père de transmettre son désir à la division et d'accorder à ses inférieurs toute latitude. Le missionnaire s'en retourna enchanté. Au dire de

l'amiral lui-même, les six cents hommes de l'équipage de la *Porte*, libres de s'abstenir de la messe, y assistaient régulièrement avec le plus grand respect. Il était donc certain d'avoir plus de monde que sa chapelle n'en pouvait contenir.

Par un ordre du jour, qui fut lu le 24, à l'heure de midi, l'amiral fit connaître l'invitation du missionnaire. Une lettre d'avis, adressée à chacun des capitaines des trois navires, les informa en même temps qu'il avait accepté pour lui, qu'il laissait complète liberté à chacun et toute facilité aux commandants pour autoriser les hommes de leurs bords respectifs. La petite tenue était prescrite pour les officiers, la tenue la moins malpropre pour l'équipage du *Phoque*, qui n'avait plus que des vêtements usés, et pour les équipages des deux corvettes la grande tenue. L'ordre du mouvement en rade était réglé, ainsi que le placement hiérarchique dans la chapelle de la mission.

L'équipage répondit à cette invitation avec tant d'empressement que tous les hommes valides se présentèrent pour composer le détachement en armes. Les officiers, qui eux aussi s'offraient tous, déterminèrent entre eux quel serait l'heureux élu chargé de commander. Les trois capitaines arrêtèrent que le détachement serait composé par moitié des hommes des corvettes. Les matelots du *Phoque* furent exclus, parce que leur pauvre tenue aurait juré à côté de celle de leurs camarades. On fit nécessairement des mécontents : le transbordement par canots limitait le nombre.

Le 24, dans l'après-midi, l'amiral s'établit à la mission. Le soir même, quand le soleil venait de se coucher, la vigie crut voir une petite voile blanche à l'horizon, dans l'E.-S.-E., mais à une très grande distance. Le ciel étant chargé de vapeurs et le brun du soir commençant à s'étendre sur la mer, il fut impossible de s'assurer de la réalité de l'observation : toutefois, le cri de la vigie, répété de navire en navire, fut accueilli par un transport de joie et d'enthousiasme. Afin de venir en aide au navire tant désiré, les trois bâtiments de guerre hisserent leurs fanaux de position. A partir de ce moment, les regards fouillèrent anxieusement les ténèbres, interrogeant la nuit sombre : longtemps elle ne donna aucune réponse. Enfin, un peu après minuit, à l'heure où la pauvre église de

la Nouvelle-Calédonie célébrait la naissance du Sauveur du monde, un feu se montra dans l'est, à petite distance. Comment ne pas songer à l'étoile qui guida les bergers ?

La fête religieuse fut vraiment imposante et dépassa tout ce qu'auraient pu concevoir même les plus croyants : les indifférents, en petit nombre, virent avec admiration ce qu'un homme seul, abandonné à lui-même, manquant de tout, avait pu obtenir de ces féroces anthropophages. Sans indécision, sans fausses notes, sous la direction d'un des leurs, les Canaques avaient fort bien chanté la messe ; ceux qui ne couraient pas aux chants s'étaient tenus, pendant la cérémonie, dans une attitude religieuse qui révélait et leur foi et leur respect absolu envers la personne du bon Père Monrouzier.

Un grand nombre de Canaques non évangélisés étaient venus de tous les villages en simples curieux. Ils se montrèrent fort respectueux à l'intérieur de la Mission et devant la chapelle ; mais il faut avouer que leurs regards semblaient surtout attirés par les uniformes des officiers et peut-être plus encore par les armes, que les marins manœuvrèrent suivant le cérémonial prescrit pour les messes militaires. En somme, le divin Enfant de Bethléem ne dut pas être trop mécontent, ni des sauvages ni des marins.

Tout étant terminé, lorsqu'au petit jour le soleil levant permit de distinguer les flots et leur immensité, les trois équipages acclamèrent le *John-H.-Millay*, voguant à quelques milles au large des récifs de ceinture : il faisait route droit sur la passe de Balade. Bientôt les délégués et le capitaine yankee débarquaient.

L'amiral était revenu à bord après la cérémonie de la chapelle : son secrétaire lui fit de vive voix le compte rendu rapide de la mission qu'il venait d'accomplir. Il apportait d'excellents vivres de campagne, du charbon, des matières grasses et tout le matériel qui avait manqué jusqu'alors, ainsi qu'une foule de petites utilités de circonstance.

A son tour, l'officier d'ordonnance fournit, au point de vue maritime, toutes les explications nécessaires pour justifier le temps si long écoulé entre le départ du 12 octobre et le retour au 25 décembre : la faute en était aux contrariétés que

la faiblesse des vents et leur direction avaient fait subir à la marche du navire.

Enfin les deux officiers confirmèrent la cause de la mort subite du commodore anglais. Ils étaient arrivés à Sydney juste à temps pour figurer en uniforme, avec le consul de France, aux obsèques de l'infortuné.

L'amiral témoigna sa vive satisfaction à ses délégués, pour le zèle intelligent dont ils avaient fait preuve, et, à titre de récompense, il leur décerna des félicitations officielles par un ordre du jour adressé à la division.

Le déchargement et le partage, réglés d'avance avec précision et exécutés avec entrain, ne prirent que cinq jours. Pendant ce temps, le blockhaus se terminait avec le matériel apporté par le *John-H.-Milly*; la construction était complètement achevée au 30 décembre. Tout était calme à terre : les naturels ne semblaient plus se préoccuper des prisonniers. Le grand chef était devenu presque familier et paraissait avoir renoncé à toute lutte avec les blancs.

Le 29, l'amiral fit connaître à son chef d'état-major ses intentions pour le départ.

Le 1^{er} janvier 1854, à huit heures du matin, il arborerait son pavillon de commandement à bord de la corvette le *Catinat*, et partirait immédiatement pour Taïti. Tout le personnel de l'état-major général, le vieux garde du génie, les malades sérieusement atteints et tous les scorbutiques, enfin les quatre prisonniers, Oudon, Michel, Dominico et Toulanguy, seraient embarqués à bord du *Catinat* une heure avant le départ.

Le commandement supérieur de l'établissement et de la station navale sera confié au capitaine du *Prony*, qui séjournera à la Nouvelle-Calédonie avec son bâtiment, jusqu'à nouvel ordre.

L'avis le *Phoque* restera en sous-ordre à la station locale, jusqu'à ce que le commandant du *Prony* juge ne plus avoir besoin de sa présence. Il ne séjournera pas au-delà du jour d'arrivée de la *Constantine*, que la lettre du consul de Sydney annonçait pour la mi-janvier. Des instructions particulières et très détaillées seront remises au nouveau chef de la station locale et de la colonie naissante.

Le chef d'état-major devait prendre les dispositions néces-

saires et formuler les ordres voulus pour que, le 30 décembre au soir, ou le 31 au plus tard avant midi, tout fût prêt à terre et en rade.

Le 30, le commandant en chef, par un ordre du jour adressé aux équipages, leur exprima ses remerciements pour le dévouement avec lequel tous, officiers, sous-officiers et matelots, avaient supporté les privations et les souffrances des mauvais jours, heureusement écoulés, et pour la bonne volonté, l'abnégation patriotique, l'esprit de discipline qu'ils avaient toujours apportés dans l'exécution de leurs travaux extraordinaires à terre, et dans l'accomplissement de leurs devoirs ordinaires à bord.

Il terminait par ses adieux à l'équipage du *Phoque*, qu'il ne devait plus revoir. Avant de quitter ces chers compagnons d'armes, dont il n'avait jamais eu qu'à se louer et qui lui étaient fort attachés, il voulut adresser lui-même de vive voix ses félicitations à ces braves qui avaient eu la part la plus rude dans l'œuvre accomplie. Il leur parla avec une émotion pénétrante et promit de leur prouver que leur ancien chef se souvenait de leur héroïsme. Hélas! la mort est venue avant qu'il ait pu tenir sa parole, donnée sincèrement, et payer la dette contractée par la France.

L'amiral Febvrier Despointes est mort en mer, quelque temps après, et bien des services rendus, n'ayant plus pour les rappeler ce témoin éclairé, ont été oubliés.

Dans la soirée du 31 décembre, les états-majors du *Prony* et du *Phoque* vinrent prendre congé de l'amiral. Il embrassa les deux capitaines, serra la main à chaque officier, et, s'adressant à tous, il s'exprima en ces termes :

« Messieurs, j'ai été très heureux de vos bons services et de votre remarquable dévouement. Je les signalerai au ministre de la marine, en bonne conscience et en toute justice. Je lui rendrai compte de ce que nous avons fait. Je lui dirai que, contrairement à ses intentions et malgré ses combinaisons, nous avons été complètement abandonnés à nous-mêmes, manquant de tout. Mais il saura que nous avons suppléé à ce dénuement par notre énergie, notre résignation et notre discipline. A ce triple point de vue, les officiers ont dignement soutenu le vieil honneur de la marine française et

bravement donné l'exemple du dévouement à la patrie. Personnellement, je vous remercie pour le concours que vous m'avez apporté dans l'accomplissement de ma mission. Soyons heureux d'avoir pu donner une nouvelle colonie à la France, et de l'avoir fait malgré des difficultés sans nombre, et en l'absence de moyens suffisants.

« Je ne vous oublierai pas, Messieurs, et je souhaite vivement de pouvoir vous en donner plus que l'assurance verbale. Au revoir en France, ou adieu, si la terre de la patrie ne nous réunit plus! »

Le 1^{er} janvier, au matin, l'amiral, appuyé sur le bras du bon P. Monrouzier, gravit avec peine l'échelle d'embarquement du *Catinat*, et monta sur le pont de ce navire qui devait sous peu être son tombeau. Il embrassa le missionnaire; on arbora son pavillon et, les couleurs nationales étant hissées au coup de huit heures, le *Catinat* prit sa route vers la passe. Le missionnaire et le marin se saluèrent de loin une dernière fois. Un peu avant midi, le conquérant de la Nouvelle-Calédonie perdit de vue les hautes terres de l'île.

Cette terre, il l'avait faite française en unissant fraternellement ses efforts à ceux des missionnaires : ils ont continué depuis à la faire catholique. Les hommes qui marchent à l'ombre du pavillon de la France, et ceux qu'abrite un pavillon encore plus glorieux, celui du Christ, sont bien faits pour travailler ensemble à la civilisation du monde.

A. DE SALINIS.

LES
CONGRÉGATIONS « RECONNUES »

ET LES LOIS FISCALES DE 1880 ET 1884

En réponse à M. Brisson, accusant les congrégations de vivre en dehors du droit commun et de se soustraire à l'impôt, nous avons montré, dans un premier article¹, comment le fisc ne leur octroie au contraire d'autre privilège que celui de payer beaucoup plus que les simples contribuables et d'enrichir le trésor en se ruinant.

Ne laisserions-nous pas notre tâche inachevée et le lecteur mal satisfait, si après avoir dit ce que les congrégations se voient forcées de payer de *fait*, nous n'indiquions aussi ce qu'elles ne devraient pas payer de *droit*? Tel sera l'objet de ce travail.

Les congrégations non autorisées ayant eu soin de modifier leurs statuts pour échapper aux nouvelles lois fiscales forgées directement contre elles, il a bien fallu, par une amère ironie du sort, se rabattre, faute de mieux, sur les congrégations *reconnues*, auxquelles on eût peut-être moins pensé sans ce mécompte. A ce premier désagrément pour le fisc, vint s'en joindre un autre plus sensible et plus inattendu. Le piquant de la chose, dans ce procès singulier, c'est que les meilleures armes, les seules même dont on puisse user avec avantage, contre les monstrueuses prétentions de la régie, nous sont précisément fournies par ces deux lois fiscales de 1880 et 1884, au moyen desquelles on semble vouloir arriver à la confiscation. Une telle anomalie s'expliquera facilement, quand les travaux préparatoires des Chambres, le sens naturel du texte, l'intention expresse du législateur, les principes généraux du droit nous auront appris que ces

1. Voir le numéro du 15 janvier 1891.

deux lois mettent complètement en dehors du droit d'accroissement et de la déclaration multiple les congrégations *reconnues*, et qu'en conséquence on ne peut leur en faire l'application sans arbitraire et sans injustice.

I

Pour commencer par le droit d'accroissement, nous admettons, si l'on y tient, qu'aux termes de l'article 9 de la loi de 1884, toutes les congrégations y sont soumises, chaque fois que la matière imposable, déterminée par cette loi, se trouvera réalisée chez elles; mais, contrairement aux prétentions du fisc, nous soutenons hautement que leur patrimoine de mainmorte en est toujours exempt. Voilà le point précis du débat.

Nos preuves seront empruntées aux deux uniques sources qui permettent d'apprécier l'esprit et la portée d'une loi : nous voulons dire le vrai sens des termes dans lesquels elle est conçue, le but et la volonté du législateur clairement exprimés.

1°

Dès 1880, époque à laquelle on commença à s'occuper du droit d'accroissement, la matière sur laquelle il porterait fut précisée, définie, telle que nous la trouvons dans le texte voté par le Parlement.

C'est M. Brisson lui-même qui va plaider pour nous. Que disait-il dans le premier projet de loi qu'il présenta à la Chambre? Écoutons-le : « 7° En cas de retraite ou de décès d'un congréganiste, la part dévolue aux membres restants sera soumise au droit¹. »

Il n'y a donc pas à équivoquer, ce que l'auteur veut imposer, ce sont « les parts dévolues » ; ce que la commission, dont le texte a prévalu, veut imposer, elle aussi, ce sont les accroissements *opérés*; « parts dévolues, accroissements opérés » : termes équivalents en matière de succession. Mais M. Brisson n'ignorait pas que dans les congrégations reconnues, il ne pouvait jamais y avoir de dévolution de parts,

1. *Off.*, 24 décembre 1880, ch. n° 3002, p. 11424.

puisque les membres n'y ont aucun droit de propriété; aussi, en homme logique, avait-il fait précéder la partie de son amendement relative à la taxe d'accroissement, d'une disposition ainsi conçue : « Tous les membres des congrégations quels qu'ils soient, auront droit de demander le partage et la liquidation des biens de la congrégation. » Et dans son discours, il ne s'exprima pas moins clairement : « J'aurais voulu, disait-il, que l'on donnât l'action en partage, même contre les congrégations autorisées ».

Si ce paragraphe eût été voté, le patrimoine des congrégations reconnues cessait d'appartenir exclusivement au corps moral, à la personne juridique; il se trouvait réduit au rang de simple propriété particulière. Tous les congréganistes devenaient ainsi copropriétaires. Dès lors, au décès ou à la sortie d'un membre, il y avait dévolution de parts : l'accroissement *s'opérait* réellement.

Heureusement qu'il n'en fut rien et que, le jour où la discussion de ce point du projet arriva devant la commission, le ministre de la justice eut le bon goût de s'élever contre une nouveauté si contraire à nos lois.

Le Parlement repoussa donc cette partie de l'amendement Brisson, pour ne conserver que le paragraphe 7, qui devint l'article 4 de la loi de 1880.

Telle est, jusqu'ici, la matière génératrice du droit, dont l'existence doit seule donner lieu à l'exigibilité de l'impôt édicté; la voilà fixée et définie, puis votée, en des termes qui ne se prêtent à aucune interprétation en dehors de leur sens naturel. Il n'y aura d'impôt que lorsqu'il y aura accroissement *opéré*; toutes les congrégations où s'opérera cet accroissement payeront la taxe.

Le droit est donc formellement dû pour tous les biens des congrégations sur lesquels les membres ont des parts et où, par suite, on trouve, comme le veut l'article 4 de 1880, des accroissements *opérés*.

Or, l'événement ne se réalisant jamais au sein des congrégations autorisées, quant à leurs biens de mainmorte, cet article ne les atteignait pas : rien n'était changé pour elles.

Voilà ce qui se disait à la Chambre, par ses organes autorisés; tenait-on au Luxembourg un autre langage? Interro-

geons les comptes rendus du Sénat, et nous verrons que sur ce point l'accord est parfait entre les deux assemblées. Le rapporteur du projet, M. Roger-Marvaise, est aussi explicite que possible : « Je veux bien le reconnaître, dit-il, ce ne sont pas les congrégations autorisées qui sont atteintes par l'article 4, mais bien les associations, et particulièrement les congrégations non autorisées. Savez-vous pourquoi ? Parce que les congrégations non autorisées ne sont pas soumises à la taxe de mainmorte¹. » Enfin, dans la séance du 24 décembre, il renouvelait cette déclaration à peu près dans les mêmes termes. Il ressort déjà de là que les congrégations reconnues n'étaient pas en cause en 1880.

Nous en serons plus convaincus encore, si à l'argument de texte et de droit vient s'ajouter l'argument des chiffres, et il a bien son éloquence ici.

En 1880, la Chambre votait contre les congrégations deux impôts nouveaux : l'impôt sur le revenu, qui s'appliquait à toutes, et le droit d'accroissement, tel que nous venons de l'expliquer. Dans son rapport, M. Rouvier estime le rendement de chacun d'eux, en indiquant les bases de son évaluation. Quand il calcule le rendement de la taxe sur le revenu, il fait ainsi son compte :

« La fortune immobilière de toutes les congrégations est de 600 millions, en chiffres ronds. Les valeurs mobilières, connues, de ces congrégations, sont de 26 millions. Mais l'administration, armée de nouveaux moyens d'investigation, élèvera aisément ce chiffre à 300 millions : par conséquent la matière totale sera de 900 millions. »

Voici le calcul relatif à la taxe d'accroissement. Si toutes les congrégations y sont soumises, la même somme de 900 millions devrait servir de base aux calculs. Eh bien ! non : le rapporteur général déclare lui-même qu'il n'existe que 470 millions de biens mobiliers et immobiliers soumis à des clauses de reversion, et ces 470 millions servent de point de départ aux calculs sur le rendement de la taxe d'accroissement.

Or, la différence entre ces deux chiffres représente, à peu

1. *Off.* du 24 décembre, p. 12777.

de chose près, la fortune immobilière des congrégations reconnues. Pourquoi l'avait-on retranchée des 900 millions, sinon parce qu'on reconnaissait que ces biens n'étaient point frappés par le droit d'accroissement ? Que répondre à cet argument ? Nous ne le voyons pas ; ni, sans doute, M. Rouvier non plus.

Après avoir assisté à la confection de la loi, prenons maintenant la peine de la suivre dans son application, et nous verrons la régie reconnaître que tel en est bien le sens, et le déclarer en des termes d'autant plus précieux à retenir qu'elle les a trop oubliés depuis. « Les associations, dit-elle dans sa circulaire du 20 juin 1881, dans lesquelles ce droit personnel n'existe pas, ne peuvent donner ouverture à l'accroissement, puisque cet accroissement n'a pas d'objet. Tel est le cas notamment des congrégations religieuses *reconnues*. »

2°

De leur côté, les législateurs de 1884 n'eurent pas d'autre pensée ni d'autre but que ceux de 1880. M. Jules Roche, rapporteur général, motiva la présentation de l'article 9, en invoquant les procédés employés par les congrégations, disait-il, pour s'exonérer du droit d'accroissement¹, mais ni directement ni indirectement il ne visa le patrimoine des congrégations reconnues. Il ajouta même : « La rédaction que nous proposons ne *change rien aux dispositions générales de la loi de 1880*. »

Il y a plus, M. de Mackau ayant dit : « L'article 9 ne sera jamais applicable aux associations autorisées, quant à leurs biens de mainmorte, » ni le rapporteur ni le commissaire du gouvernement ne firent la moindre objection, et pourtant ils répondaient à l'orateur.

Enfin, M. J. Roche, calculant, en 1884, le produit présumé du droit d'accroissement, indiqua approximativement le même résultat qu'avait trouvé M. Rouvier en 1880. Ce qui prouve chez lui la conviction que cet impôt ne devait pas porter sur les biens de mainmorte des congrégations *reconnues*.

1. *Off.*, 21 décembre 1881. Débats parl. Chambre, p. 2993.

Au Sénat, M. le rapporteur Dauphin assigne au projet un but identique à celui de la Chambre.

Il s'agit, dans l'article 9, d'empêcher les congrégations « de se créer une situation particulière ». Rien là qui ait trait au patrimoine légal des congrégations reconnues. Il expose que c'étaient les congrégations religieuses elles-mêmes qui, « par leur conduite, par leur attitude, par leurs combinaisons », avaient nécessité les modifications proposées, et que la loi nouvelle avait pour but de faire payer effectivement les taxes votées en 1880. Or les congrégations reconnues n'avaient pas à les payer en 1880.

La déclaration du sous-secrétaire d'État M. Labuze était encore plus précise : « Nous n'avons pas voulu faire une loi d'exception, disait-il... Eh bien, cette loi de 1880 à laquelle nous ne voulons pas *toucher*, que nous voulons rendre applicable, etc. Les dispositions nouvelles qui vous sont proposées n'ont d'autre but, dans la pensée du gouvernement, que de mettre fin à des manœuvres frauduleuses qui avaient empêché la loi de recevoir son application. » Mêmes déclarations de la part de M. Tirard, ministre des finances.

Il résulte de ces paroles que la loi de 1880 ne s'appliquant pas, de l'aveu de tous, aux congrégations *reconnues*, la nouvelle ne les atteint pas davantage.

Ainsi, ni la Chambre ni le Sénat ne voulurent, par l'article 9 de la loi de 1884, imposer aux congrégations *reconnues* rien qui ne fût déjà compris, en matière d'accroissement, dans la taxe de 1880.

L'article 9, nous le reconnaissons, soumet en principe au paiement du droit d'accroissement les congrégations autorisées : mais quel est ce droit ? Celui, est-il dit, « établi par l'article 4 de la loi de 1880 », et non un autre. Quelle est la matière de ce droit, la matière imposée, génératrice de son exigibilité ? C'est l'article 4 qui nous l'apprendra. Or, quels sont, d'après cet article, les faits juridiques « assujettis au droit de mutation » ? Son texte l'exprime sans ambiguïté : ce sont « les accroissements opérés ».

Ainsi, toutes les fois que sera constaté, au sein d'une congrégation quelconque, reconnue ou non, « un accroissement opéré », cette congrégation sera redevable du droit,

en application de l'article 9 qui l'impose à « toutes ».

Mais aussi longtemps qu'il ne s'opérera aucun accroissement réel chez une congrégation, le fisc ne pourra rien lui réclamer, du chef de l'article 9 de la loi de 1884.

Que le fait se produise souvent ou rarement, peu importe ; le principe reste. Il trouvera d'ailleurs son application même dans les congrégations reconnues, quand leurs membres formeront entre eux certaines sociétés particulières pour acquérir des biens en dehors de l'autorisation de l'État. L'administration de l'enregistrement indiquait elle-même ce cas dans son instruction de 1880. Le législateur de 1880 a donc assujéti « toutes » les congrégations autorisées ou non, à payer ce droit, chaque fois que les accroissements réels s'opèrent chez elles. Or, l'accroissement ne s'opérant jamais sur les biens de mainmorte, ces biens ne sont donc pas soumis à l'impôt en question. Au surplus ne sait-on pas que la taxe de 87 fr. 50 pour 100, établie en 1849 et 1872 sur les biens de mainmorte, est, comme dit la loi, « représentative » des droits de mutation ? Ce serait, par conséquent, faire payer à ces biens deux fois le même impôt, en y ajoutant le droit d'accroissement : chose inouïe en matière fiscale et contraire aux principes généraux de notre droit civil. Ce serait encore frapper d'une mesure odieuse d'exception les congrégations autorisées, les seules que l'État reconnaisse et protège.

Tout concorde donc ici, les travaux préparatoires, le sens naturel du texte, l'intention du législateur, les principes généraux du droit, pour établir que les biens de mainmorte des congrégations reconnues n'ont rien à démêler avec les lois fiscales de 1880 et 1884 ; nous croyons en avoir fourni la preuve. Il nous reste à établir que, quand même on les y soumettrait, contrairement à tout droit, c'est, en cas de décès, comme en cas de retraite, le système de la déclaration *unique* qui devrait leur être appliqué pour le paiement de cet impôt.

II

S'inspirant sans doute de la savante et lumineuse consultation Bosviel et Louchet, sur ce point spécial, les défen-

seurs des congrégations, dans les récents débats de la Chambre, se sont surtout attachés à trois arguments de droit, dont nous voudrions faire saisir au lecteur toute la solidité. Le premier est dû à la genèse de l'article 4 et aux changements successifs qu'il eut à subir au Sénat et à la Chambre, avant d'arriver à sa rédaction définitive. C'est le système de la déclaration unique qui a fini par triompher : l'historique de l'article 4 le fait voir, jusqu'à l'évidence, à quiconque voudra juger équitablement des choses, sans parti pris ni passion.

L'argumentation de la régie, qui voudrait justifier son mode révoltant de perception, se réduit à dire qu'il est écrit tout au long dans le paragraphe premier de l'article 4 de la loi de 1880. Ce paragraphe assujettit clairement, selon elle, au droit de mutation par décès, l'accroissement qui se réalise par décès, ou au droit de donation, celui qui a lieu de toute autre manière. De plus, le second paragraphe du même article, qui a pour objet la liquidation et le paiement de cet impôt, ne renvoie-t-il pas, au moins d'une manière générale, aux lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles ? Or, ces mots : *transmissions d'immeubles*, ont un sens générique ; ils conviennent tout aussi bien aux mutations par décès qu'aux mutations entre vifs ; le législateur a donc suffisamment manifesté par là sa volonté que l'on recourût à la déclaration multiple en cas de décès, et à l'autre, en cas de retraite volontaire ou forcée d'un membre de la congrégation. Voilà uniquement sur quoi l'on s'appuie. Mais l'histoire vraie de l'article 4 met à néant ces prétentions du fisc ; nous allons le voir.

1°

Remarquons d'abord que le paragraphe premier de cet article, invoqué par l'enregistrement, n'a rien à faire dans la question qui nous occupe : il s'agit ici de perception d'impôts, et il y est complètement étranger.

L'article 4 comprend en effet deux objets bien distincts : le premier paragraphe établit l'impôt et en fixe la quotité ; le second regarde la forme, les délais de la liquidation et le paiement de la taxe. Or, le différend soulevé ici entre les

congrégations religieuses et le fisc se rattache uniquement au paragraphe second ; c'est donc là, et pas ailleurs, qu'il faut en chercher la solution, puisque c'est là que le législateur a dû s'expliquer sur le point en litige.

Reproduisons-le avant de le discuter : « La liquidation et le paiement de ce droit (d'accroissement) auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur pour *les transmissions d'immeubles*. »

Or, nous prétendons que par ces mots : « transmissions d'immeubles », le législateur a voulu désigner la déclaration *unique*, comme mode de perception de l'impôt d'accroissement, et exclure celui que fait appliquer en ce moment la régie.

Pour le prouver, il suffit de rappeler le projet de loi voté par la Chambre des députés, le 9 décembre 1880 ; on y lisait la disposition suivante :

« La liquidation et le paiement de ce droit auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur *pour les successions* et pour les transmissions d'immeubles¹. »

Qui ne voit, au premier coup d'œil, que deux modes de perception sont indiqués là ? Êtes-vous en présence d'un accroissement par décès, c'est aux lois en vigueur pour les successions qu'il faudra recourir, c'est-à-dire à la déclaration *multiple* ; n'avez-vous à régler qu'une donation entre vifs, il suffira de la loi qui régit les transmissions d'immeubles, et ce sera le système de la déclaration *unique*.

Le rapprochement et l'opposition de ces expressions fixent le sens qu'il faut y attacher. Les mots : « pour les successions », se rapportent à la loi du 22 frimaire an VII, et aux mutations par décès ; ces autres : « pour les transmissions d'immeubles », se réfèrent exclusivement à la loi du 27 ventôse an IX et aux transmissions entre vifs. Il est bien évident qu'ils ne peuvent plus viser encore les transmissions par décès, qui ont déjà été visées par ces termes : « pour les successions ». Les accroissements entre vifs se trouvent donc placés, pour la perception de la taxe, sous le régime des transmissions

1. *Journal officiel* du 20 décembre 1880, p. 12556.

d'immeubles entre vifs; mais c'est précisément celui de la déclaration *unique*, conformément à l'article 4 de la loi du 27 ventôse. Ne perdons pas ce point de vue : il contient contre la régie un argument auquel elle ne saurait rien opposer de sérieux. Ce projet, voté par la Chambre sous cette forme et transmis au Sénat, y devint le paragraphe second de l'art. 4 de la loi de 1880, mais après avoir subi la modification suivante : « La liquidation et le paiement de ce droit auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles¹. »

Le Sénat, ayant d'adopter le projet, en avait biffé ces mots : « pour les successions », qui, en se référant à la loi de frimaire an VII, impliquaient la déclaration multiple, et il conservait les autres : « pour les transmissions d'immeubles », qui renvoient à la loi de ventôse an IX, et désignent du même coup la déclaration *unique*. Le projet ainsi modifié fit retour à la Chambre, où ce changement fut ratifié sans discussion².

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer nous permettent de bien saisir maintenant et le vrai sens de ces mots : « pour les transmissions d'immeubles », insérés dans l'article 4, et la volonté du législateur relative au mode de perception. En supprimant les mots : « pour les successions » qui indiquaient la déclaration multiple, et en ne conservant que ceux-ci : « pour les transmissions d'immeubles », auxquels correspond la déclaration unique, le législateur pouvait-il plus clairement signifier qu'il entendait soumettre la perception de l'impôt d'accroissement au régime de cette déclaration, en excluant l'autre ?

C'est cet argument que fit valoir à la Chambre Mgr Freppel, et il parut justement surpris que personne ne l'eût encore apporté à la tribune avant lui. Voici en quels termes concluait l'orateur : « Du moment que le mot : « pour les successions », a disparu du texte, ce n'est pas la loi des successions qu'il faut invoquer ici, mais purement et simplement la loi des transmissions entre vifs. La première eût exigé la déclaration multiple; la seconde nous renvoie à la déclaration unique.³ »

1. *Journal officiel* du 22 décembre 1880, p. 12667.

2. *Journal officiel* du 28 décembre 1880, p. 12987 et 12988.

3. *Journal officiel*, séance du 9 décembre 1890, p. 2515.

2°

La nature même du droit d'accroissement et le texte de l'article 9 de la loi de 1884, combinés avec les principes de la loi de frimaire an VII, fournit un second argument contre la déclaration multiple. Il ne pouvait échapper à l'évêque d'Angers, qui a su l'exposer avec autant de force que de clarté.

En quoi consisterait donc ce mystérieux accroissement que le législateur aurait étendu aux congrégations reconnues, par son article 9 de la loi de 1884? L'enregistrement lui-même a pris soin de le définir dans son instruction n° 2651. Pour les congrégations reconnues, nous est-il dit, l'accroissement « n'a pas d'objet, il ne s'opère pas ». Voilà le langage que tenait l'administration en 1881, quand elle faisait exécuter la loi du 28 décembre 1880. Et pour l'application de celle de 1884, parle-t-elle autrement? Non. Ne dit-elle pas à ses agents « que le droit de mutation à titre gratuit est acquis au trésor, par cela *seul* « qu'un membre de l'association cesse d'en faire partie, qu'il s'agisse de son décès ou de sa sortie? »

Que conclure de ces aveux significatifs? Que, depuis l'article 9 de la loi de 1884, le fait *seul* du décès ou de la sortie d'un membre de la congrégation donne au fisc le droit d'exiger la taxe, bien qu'il n'y ait en réalité ni succession réelle, ni donation, ni accroissement d'aucune sorte.

Mais nous pouvons invoquer ici un témoignage plus autorisé que celui de la régie. Dans le jugement par lequel il condamne les Frères de la Doctrine chrétienne à payer l'impôt d'accroissement établi par l'article 9, le tribunal de la Seine reconnaît loyalement qu'il ne saurait y avoir, entre les membres d'une congrégation *autorisée* et la congrégation, « d'accroissement de parts susceptible de servir de base à un droit de mutation »; il affirme encore ailleurs « que la main-morte légale des congrégations reconnues ne comporte aucune mutation de parts sociales. Il est donc admis par les adversaires eux-mêmes que, dans l'article 9, il ne s'agit plus d'une succession réelle, d'un accroissement effectif, mais au contraire purement fictif, n'ayant d'existence que dans l'imagination, ou si l'on veut, dans la volonté du législateur. Mais s'il en est ainsi, et comment en douter? cette nouvelle

taxe n'a donc aucune *assiette déterminée* sur laquelle on puisse asseoir le droit, comme on le fait quand un immeuble est réellement transmis par héritage. Or, où doivent avoir lieu légalement la déclaration et le paiement de la taxe qui atteint ces valeurs sans assiette déterminée? Interrogeons la loi de frimaire au VII. L'article 27 nous répond : « Les rentes et autres biens meubles sans *assiette déterminée*, lors du décès, seront déclarés au bureau du domicile du décédé. » Et nous voilà ramenés juridiquement au régime de la déclaration unique.

3°

Dans un discours magistral sur la question, et souvent applaudi, M. Clausel de Coussergues, qui réclamait, lui aussi, la déclaration unique, comme mode de perception, arrive aux mêmes conclusions que l'évêque d'Angers, mais en se plaçant sur un terrain où ne l'eût certainement pas suivi son éminent collègue. Pour lui comme pour Mgr Freppel, il ne s'agit plus, dès que l'on parle de congrégations reconnues, de droit d'accroissement dans la véritable acception du mot. Mais cependant, que l'on ne s'y trompe pas, l'article 9 a fait « une nouvelle classe de contribuables, il a créé un nouvel impôt ». Ce n'est pas un droit d'accroissement, non, bien qu'il y ait entre l'un et l'autre quelque analogie. Écoutons :

Dans une congrégation *reconnue*, « lorsqu'un membre meurt, il est parfaitement certain — comme le disait l'administration — qu'il n'y a pas de transmission de biens;... néanmoins, par la retraite ou la mort d'un de ses membres, l'association recueille un *avantage*, celui de s'affranchir de la charge qui pesait sur elle et d'une participation dans les revenus des fonds dont la jouissance était commune ». Le sujet qui la quitte avait « un droit », celui d'être entretenu, nourri, défrayé par elle. Or, qu'est-ce que ce droit, sinon une *créance*? Ce droit, cette créance, s'éteint avec lui, et en s'éteignant procure un avantage à la congrégation. Telle est la théorie de M. Clausel de Coussergues. Nous en demandons bien pardon à l'orateur, que nous avons suivi à la Chambre avec le plus vif intérêt : non, la mort de l'un de ses membres n'est pas un avantage, mais plutôt une perte, parfois même

un désastre pour un ordre religieux. Les interruptions qui eurent lieu alors, du côté de la droite ne durent laisser aucun doute à cet égard. Appelez donc un avantage pour une congrégation la mort de zélés missionnaires préparés de longue main à leur apostolat, et succombant dans la force de l'âge, au moment même où ils saluent les contrées lointaines qu'ils devaient évangéliser ! L'ordre auquel le religieux apporte en y entrant la somme de dévouement dont il est capable, l'a en plus haute estime, et ne considère pas sa mort comme une délivrance et un gain. Mais peut-être l'orateur, en parlant ainsi, n'a-t-il voulu que se concilier son auditoire, en essayant de justifier la loi. Quoi qu'il en soit de cette théorie, admise par la gauche, elle devient une arme.

Veut-on absolument appliquer à cet impôt, ainsi précisé, la loi de frimaire ? Qu'à cela ne tienne : les congrégations n'ont rien à en redouter, car bien comprise, elle ramène forcément le fisc à la déclaration unique. Notre code ne dit-il pas que, lorsqu'il y a un droit de créance, une part d'intérêt dans la société, ce que l'on nomme des droits qui n'ont pas d'*assiette fixe*, on fait une déclaration unique au lieu du décès, au domicile de la personne décédée ? La loi est donc en faveur des congrégations, loin de leur être contraire.

4°

Les avocats des congrégations à la Chambre des députés, trouvent un nouvel appui pour leur thèse dans le silence absolu que garde la loi de 1880 sur le lieu du paiement. Elle parle de la forme de la déclaration, du délai dans lequel cette déclaration doit être faite, des peines encourues en cas de non déclaration : quant au *lieu* du paiement, elle n'en dit pas un mot.

Or, le lieu du paiement ne rentre aucunement dans la *forme*, qui consiste simplement dans la *déclaration des valeurs* soumises au droit ; mais si la loi se tait sur le lieu ou les lieux du paiement, il faut nécessairement en revenir au droit commun, puisqu'il n'y est pas dérogé par une disposition spéciale. Et quel est ici le droit commun ? D'après l'article 1247 du code civil, le lieu du paiement n'est autre que le

domicile du débiteur; et quel est le débiteur en cas d'accroissement? La congrégation elle-même, car c'est elle qui paie la taxe. Le paiement devra donc s'effectuer au bureau du siège social de la congrégation, qui est le bureau du domicile du débiteur. Une fois de plus, le régime de la déclaration unique se trouve ainsi confirmé par la loi de 1884¹.

Ces considérations justifient pleinement l'avis que formulent en ces termes MM. Bosviel et Louchet, à la fin de leur savant Mémoire sur ce point particulier : « La faculté pour les congrégations religieuses reconnues, d'acquitter l'impôt d'accroissement établi par les lois des 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884, et dû par elles, au moment du décès de chacun de leurs membres, au moyen d'une déclaration unique, souscrite au bureau du siège social et comprenant l'universalité de leur patrimoine, constitue pour elles un droit que la loi fiscale et la loi civile consacrent également. La régie ne saurait les en dépourvoir par de simples instructions administratives, dépourvues à leur égard de toute autorité légale, et elle n'est pas fondée à refuser la déclaration régulièrement offerte dans ces conditions. »

5°

En supposant même, ce que nous avons de la peine à croire, que la cour de cassation, toutes chambres réunies, déclare les biens de mainmorte soumis au droit d'accroissement dans les congrégations reconnues, on se demande comment elle parviendrait à justifier légalement la déclaration multiple. Ne sait-on pas qu'à la séance du 9 décembre dernier, l'amendement de M. Clausel de Coussergues a pu réunir 243 voix contre 312, sur 555 votants, et qu'il eût certainement passé, si M. le ministre des finances ne fût monté à la tribune pour donner des explications, devenues nécessaires, et faire des promesses à la Chambre avant le vote?

A-t-on oublié les engagements formels pris alors par M. Rouvier? Certains actes commis depuis par les agents du fisc et dénoncés par les journaux, feraient presque supposer qu'on ne se souvient déjà plus de la parole donnée. Voici

1, *Journal officiel*, séance du 9 décembre 1890.

pourtant ce qui nous a été promis; le *Journal officiel* l'a religieusement enregistré : « Ce que je peux dire, c'est que nous examinerons cette situation, et nous verrons si elle est exacte. S'il est vrai que les résultats exorbitants qu'on a signalés sont atteints; s'il est vrai que l'application des lois aboutisse, même pour une *seule* congrégation,... je n'hésite pas à déclarer, et je suis convaincu que je ne serai désavoué par personne, même dans la majorité de gauche, que s'il est vrai que l'application des lois aboutisse, pour une seule congrégation, à des effets exorbitants, indéfendables, voisins de la confiscation, personne ne refusera de les rapporter, et le gouvernement prendra lui-même l'initiative des modifications que comporterait une telle législation.... »

«Je déclare que le gouvernement ne pense pas qu'il y ait lieu, au cours de cette discussion, de modifier la législation fiscale sur les congrégations. S'il reconnaît qu'elle aboutit aux excès qu'on a voulu vous signaler, il prendra l'initiative des modifications, non pas en touchant au régime des congrégations, qui est l'œuvre d'une législation récente, mais en examinant s'il n'y a pas lieu d'apporter des changements aux lois organiques de l'enregistrement¹. »

La preuve que, sans cet engagement, M. Clausel de Coussergues l'eût emporté, ce sont les paroles prononcées aussitôt après par M. Delmas, pour expliquer son vote et celui de ses amis politiques : « Nous avons entendu à cette tribune, disait l'orateur, l'énonciation de faits qu'il nous paraît difficile de révoquer en doute, étant donnée l'honorabilité de ceux qui les ont apportés. Ces faits existent ou n'existent pas. M. le ministre des finances est venu nous déclarer que s'ils existaient réellement, que si même pour une seule congrégation, une iniquité dans l'application de la taxe, comme celles qui ont été signalées, était reconnue, il serait le premier à prendre l'initiative des mesures nécessaires pour la faire cesser. Les amis qui m'ont chargé de parler en leur nom et moi, nous considérons que cette déclaration du ministre doit nous suffire. » Et il ajouta : « S'il m'était démontré qu'il y eût en France un seul citoyen payant non pas cent ou cinq cents fois,

1. *Journal officiel*. — Chambre des Députés. — Séance du 9 décembre 1890, p. 2512.

mais seulement deux fois, ce qu'on est en droit de lui réclamer, je *voterais* la proposition de M. Clausel de Coussergues¹. » Sans l'intervention de M. le ministre, la voix de M. Delmas et celles de ses amis politiques étaient donc acquises à l'amendement, et il eût passé.

Dans la séance du 23 décembre, au Sénat, les déclarations du gouvernement ont été plus accentuées encore. Reprenant pour son compte l'amendement de M. Clausel de Coussergues, M. Bardoux se disposait à le défendre, quand M. Rouvier, montant à la tribune, avant même l'ouverture des débats, fit connaître sa manière de voir sur le droit d'accroissement à appliquer aux congrégations.

« Je ne pense pas, dit-il en substance, qu'il soit opportun de modifier une loi, au cours de la discussion du budget. Toutefois, j'ai fait vérifier la situation des congrégations dont on avait apporté l'*exemple* à la Chambre. D'après mes renseignements, il y a, en effet, deux congrégations, dont l'une payerait une double taxe et l'autre une taxe triple.

« J'espère remédier à cet état de choses par simple voie administrative. Si l'administration n'a pas un pouvoir suffisant, nous *apporterons* alors un texte *législatif*. »

Sous le bénéfice de ces observations, et dans l'espoir que le gouvernement tiendrait ses engagements dès la rentrée, M. Bardoux retira alors son amendement, qui avait de sérieuses chances d'être adopté au Sénat.

En présence de déclarations si nettes, formulées deux fois par les membres du gouvernement devant les Chambres, l'échec apparent des vaillants défenseurs du droit des congrégations ressemble beaucoup, si l'on y réfléchit bien, à une victoire remportée, et vaut peut-être mieux encore. Que demandait en définitive M. Clausel de Coussergues ? Une loi nouvelle ? Nullement. Une modification grave à celle de 1884 ? Pas davantage. Exprimer mieux, par une rédaction plus claire et plus précise, ce qu'avait voulu le législateur, ce qui était certainement contenu dans sa loi, de manière à enlever à l'avenir tout prétexte au doute et à la chicane : c'est à cela que se bornaient les modestes prétentions de

1. *Journal officiel*. — Chambre des Députés. — Séance du 9 décembre 1890, p. 2513.

l'orateur. Or, les ministres, qui n'ont pas trouvé bon de se rallier à son amendement, payent leur succès, en accordant plus qu'il n'était demandé. A quoi se sont-ils engagés en effet? « A un changement aux lois organiques de l'enregistrement; » à une nouvelle loi, par conséquent, destinée à prévenir « les effets voisins de la confiscation », qui leur ont été signalés.

Il était inadmissible qu'un homme d'État qui se respecte consentit à s'engager à ce point sans avoir l'intention de s'exécuter. Aussi, des promesses, le gouvernement vient-il de passer aux actes : les journaux nous annoncent qu'à la séance du 25 janvier, M. Rouvier a déposé un projet de loi relatif au droit d'accroissement, et qu'il en a demandé le renvoi à la commission des finances. Si l'on peut féliciter le ministre de sa promptitude à tenir ses engagements, comment ne point blâmer la manière étrange dont il répond à l'attente des députés qui, sur ses déclarations, n'ont pas voté contre lui, et à la confiance des sénateurs qui ont renoncé à la parole et retiré leur amendement? La satisfaction accordée est insuffisante et vraiment dérisoire; la droite ne saurait s'en contenter : les prochains débats parlementaires le prouveront, nous n'en doutons pas.

Qu'est-ce donc que ce nouveau projet? Quelles espérances donne-t-il aux victimes du fisc? quel adoucissement à leur malheureux sort? A peu près aucun : à peine atténue-t-il les rigueurs de la loi pour les congrégations nombreuses; quant aux petites, elles n'ont rien à en attendre; il ne leur faut donc compter, comme auparavant, que sur les tribunaux.

D'après ce nouveau projet, au lieu de faire, à chaque décès, la déclaration légale dans tous les bureaux de la situation des biens; au lieu de payer au moins 2 fr. 25 à l'État, ne fût-ce que pour hériter de quelques centimes, les congrégations ne seraient plus tenues qu'à deux déclarations semestrielles. De cette manière, le droit « perçu sur la valeur *cumulée* des parts » pourrait, après six mois, se rapprocher plus ou moins de la somme de 20 francs, minimum d'accroissement toujours supposé par la loi¹.

1. Voici ce projet : Art 1^{er}. — Pour le paiement des droits d'accroissement établis par les articles 4 de la loi du 28 décembre 1880 et 9 de la loi du

Les grandes congrégations, où les décès se comptent en assez bon nombre, trouveraient, il est vrai, quelque avantage à l'adoption du projet ministériel; mais les autres, qui n'ont guère que deux ou trois décès tous les six mois, ne recevraient presque jamais de soulagement.

Enfin, ce qu'il eût fallu supprimer d'abord, c'était la déclaration multiple : or, elle est maintenue en principe, et voilà le côté perfide et dangereux de la nouvelle loi. « Elle consacrerait désormais, dit M. de Mackau, les artifices cruels que l'enregistrement a inventés pour rendre plus néfaste à la religion ce droit d'accroissement qui est déjà si injuste au point de vue juridique et au point de vue moral. » Que les congrégations continuent donc à attendre des tribunaux seuls la justice qui leur est due, et qu'elles se gardent bien de renoncer à la revendication de leurs droits.

Mais comment, en présence de tels actes de nos gouvernants, nous empêcher de redire une fois de plus qu'il est vraiment triste et désolant, pour un cœur catholique et français, de voir ces congrégations religieuses vouées par état à l'éducation de la jeunesse, au soulagement de toutes les misères et à l'apostolat, de les voir aujourd'hui abandonnées sans défense, par ceux-là même qui devraient en être les protecteurs, et réduites, dans ce délaissement, à demander aux tribunaux ce qui n'est refusé à aucun citoyen, le droit commun, l'égalité devant l'impôt? Quand comprendra-t-on enfin que vouloir systématiquement et de gaieté de cœur la ruine des congrégations en France, c'est travailler à la ruine de son propre pays, c'est faire baisser du même coup, dans la société, le niveau de la morale et de la foi, dont les ordres religieux se sont toujours montrés les zélés apôtres et les vigilants gardiens?

29 décembre 1884, les accroissements qui se réalisent par décès au cours d'une même période de six mois peuvent faire l'objet d'une seule déclaration, souscrite par l'association aux bureaux désignés dans l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII. Dans ce cas, le droit proportionnel est perçu sur la valeur *cumulée* des parts déclarées.

Art. 2. — Les dispositions des articles précités des lois des 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884 sont maintenues en ce qu'elles n'ont rien de contraire à la présente loi.

L. DURAND.

LE PAPE JEAN VIII (872-882)

Si ce qu'on dit est vrai, nous entendrons plus d'une fois, cette année, prononcer le nom de Photius. D'après l'opinion universellement admise¹, c'est en 891, le sixième jour de février, que mourut, dans la solitude d'un cloître, le personnage fameux dont le nom évoque partout, chez les Grecs séparés comme chez les catholiques romains, le souvenir de leur lamentable rupture. Il est donc bien naturel que l'Orient ne laisse point passer ce millénaire, sans exalter l'homme qui depuis si longtemps couvre sa défection de l'autorité d'un immense savoir. Peut-être embarrasserait-on certains orthodoxes modernes, si on leur proposait, sur la suprématie du Saint-Siège, les idées que Photius garda toujours, au milieu même de ses plus ardentes luttes avec Rome. Peut-être aussi se hâte-t-on un peu trop de s'emparer du présent anniversaire.

Dans un ouvrage depuis trop longtemps sous presse, mais qui finira bien, je l'espère, par arriver au public, je crois avoir apporté d'assez sérieux arguments pour prouver que le célèbre Byzantin a vécu sept années de plus qu'on ne pense, et que sa mort doit être reportée au 6 février de l'année 898². En réalité, Photius a vu tout le pontificat du pape Formose (891-896). Au fond du monastère des Arméniens, où la disgrâce de l'empereur Léon VI l'avait relégué, il put savourer l'àpre plaisir d'apprendre que son plus mortel ennemi, le pontife romain qui avait renouvelé contre lui les anciens

1. En Orient, aussi bien qu'en Occident. V. Hergenræther, *Photius patriarch von Constantinopel*, t. II, p. 713-4, n° 2. Sophocles, ΤΑ ΑΜΦΙΛΟΧΙΑ, *Prolégomènes*, p. 29'.

2. V. *le Pape Formose*, ch. iv, p. 116-119.

anathèmes de Nicolas I^{er} et d'Hadrien II, venait de subir, après sa mort, le plus épouvantable de tous les outrages. Il connut que, par l'ordre du pape Étienne VI, le cadavre de Formose avait été arraché du tombeau, trainé dans la basilique de Saint-Pierre, jugé comme un criminel vivant, condamné, mutilé, rejeté dans une fosse vulgaire, où une bande de scélérats était allée le déterrer de nouveau, pour le précipiter ignominieusement dans le Tibre¹. La nouvelle de cette sinistre tragédie surprit Photius au moment où, dans le dépit de sa dernière condamnation, il recommençait à attaquer l'orthodoxie latine. Son traité de la *Mystagogia* du Saint-Esprit n'était pas encore achevé, et il eut le temps d'y introduire, sur la destinée du malheureux pontife, une allusion cruelle², dont les anciens écrivains grecs ont parfaitement saisi le sens et l'application³, mais qui n'a pas également éveillé la perspicacité des historiens modernes⁴.

Quoi qu'il en soit de ce millénaire, prématuré ou non, sa célébration aura pour effet de ramener l'attention sur le pape Jean VIII. Jean VIII, comme Formose, mais pour des raisons toutes contraires, doit demeurer inséparable de Photius dans le souvenir des hommes. Sa politique orientale, son attitude conciliante à l'égard du patriarche byzantin, les motifs qui l'ont inspirée, constituent, dans l'histoire du neuvième siècle, l'un des sujets d'étude les plus curieux, et peut-être aussi l'un des plus féconds en surprises.

Presque tous les documents qui ont servi à édifier l'histoire des rapports du Saint-Siège avec Photius, depuis le

1. V. Jaffé-Læwenfeld, *Regesta*, p. 439-440; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 229.

2. Ap. Migne, *Patrologie grecque*, t. CII, p. 378-9, ch. LXXXVIII.

3. Cette application à Formose du passage de Photius se déduit clairement de la comparaison du LXXXVIII chapitre de la *Mystagogia* avec les *Opuscules* grecs contre les Latins, rédigés dans les onzième et douzième siècles. V. *Opusc.* I, II, III, ap. Hergenræther, *Photius, Monumenta*, p. 160, 168, 179.

4. On y a vu jusqu'ici une allusion au pape Nicolas I^{er}. Allatius est l'inventeur de cette interprétation. (V. *Exercitationes contra Rob. Creyghton*, Romæ, 1665, p. 231, 232), et le card. Hergenræther l'a consacrée. (V. Migne, t. CII, p. 378, n^o 78; *Photius*, t. I, p. 708.) Sans nier que les Grecs du moyen âge eussent reporté l'allusion au pape Formose, Hergenræther estimait qu'ils s'étaient abusés en cela. V. *Photius*, t. III, p. 850.

pape Jean VIII jusqu'à la conclusion définitive du débat, sous le pape Jean IX (a. 898), sont tirés d'une vaste compilation grecque¹, que l'on croyait contemporaine, et qu'à ce titre on a prise trop facilement pour guide². Je raconte ailleurs³ comment j'ai été amené à me persuader que cette prétendue compilation contemporaine est postérieure aux événements de plusieurs siècles; qu'elle a été formée dans un but de polémique, avec une exactitude et une bonne foi plus que douteuses, qu'à côté et par-dessus les documents, s'entassent plusieurs couches de gloses de date et d'autorité très diverses, destinées, dans la pensée de leurs auteurs, à préciser et parfois à fausser le sens des lettres pontificales; que c'est enfin pour n'avoir pas fait le départ rigoureux de ces éléments disparates, pour n'avoir pas assez scruté les documents en eux-mêmes, au lieu de s'en rapporter à des commentaires suspects, que l'on est arrivé de nos jours à se représenter la politique orientale du Saint-Siège, dans la dernière phase de son intervention, sous un jour très différent de la réalité.

Si je n'ai pas eu le malheur de me tromper, ni la conduite de Jean VIII, ni celle de son huitième successeur, Jean IX, n'ont été telles qu'on se les imagine d'ordinaire⁴. A l'égard du pape Jean VIII, s'il reste vrai qu'avant de se décider à reconnaître Photius, il a pris toutes les précautions nécessaires pour enlever à son acte de pardon le caractère d'une réparation injurieuse à la mémoire de ses prédécesseurs; si, l'événement une fois accompli dans des conditions trop peu semblables à celles qu'il avait imposées, il s'est employé sérieusement à en diminuer le scandale, sévissant contre ses légats, coupables de n'avoir pas assez tenu la main à l'exécution de leurs instructions, essayant même, par l'envoi d'un nouvel

1. Reproduite dans les diverses collections de conciles. V. Coleti, t. X, p. 681-994; Mansi, t. XVI, p. 209-459.

2. Hergenrœther, comme tout le monde avant lui. V. *Photius*, t. II, p. 710.

3. Dans *le Pape Formose*, ch. II, p. 33-71.

4. Telles, par exemple, que se les représentent Jager, *Histoire de Photius*, p. 342-343; Hefélé, *Histoire des Conciles*, éd. fr., t. VI, p. 56; Hergenrœther, *Photius*, t. II, p. 710 sqq.; *la Civiltà cattolica*, 1891, 14^e série, t. IX, p. 21-22, et, en général, tous ceux qui se sont occupés de la question.

ambassadeur plus énergique, d'obtenir du patriarche byzantin un supplément de rétractation, il n'est nullement établi, par contre, que le pontife ait défait son œuvre dans ce qu'elle avait d'utile à la pacification de l'Orient. Il n'y a pas eu, de sa part, de nouvelle déposition de Photius, encore moins de nouvelle réprobation de son clergé. Quant à la dernière décision du Saint-Siège, à défaut d'autres preuves qui existent cependant, il suffit de regarder d'un peu près la lettre du pape Jean IX à Stylien¹, pour se convaincre qu'elle a été un acte de conciliation aussi complet que possible : l'admission pure et simple du clergé photien dans la communion de l'Église romaine. A l'ancienne théorie, qui faisait de la papauté l'ennemi intraitable de Photius et de son parti, il conviendrait donc d'en substituer une autre où la politique d'accommodements a joué un rôle considérable et attiré à elle la victoire définitive.

De la position où nous nous trouvons aujourd'hui, sachant que de fois, par la suite, l'autorité du trop fameux Byzantin, à tort ou à raison, a servi d'arme de guerre aux dissidents orientaux, quelles ressources on a tirées de ses écrits pour battre en brèche la foi des Églises occidentales, une telle modération dans la conduite du Saint-Siège peut paraître excessive à plusieurs. Mais les papes du neuvième siècle, qui n'avaient en face d'eux que les maux présents, avec le devoir impérieux d'y remédier, ont pu se faire d'autres idées et porter, à bon escient, d'autres sentences. Leur sage politique a eu du moins ce grand avantage, qu'elle a retardé de deux siècles environ la séparation violente des deux grandes Églises chrétiennes. Le résultat valait bien le sacrifice, et l'honneur en revient primitivement à Jean VIII.

On comprendra que ce n'est pas ici le lieu de reproduire un travail déjà fait et en partie imprimé. Aussi bien, sans sortir de l'Orient, l'inépuisable activité du pape Jean VIII a de quoi solliciter la curiosité de l'historien. Il reste encore, dans l'histoire des relations de ce pontife avec les peuples slaves, des points obscurs, et qu'un peu plus de lumière rendrait singulièrement intéressants, à l'heure surtout où de ces

1. V. Coleti, t. X, p. 933.

mêmes régions s'élèvent, au sujet de la liturgie slavonne, des vœux semblables à ceux du neuvième siècle, où, par l'analogie de certaines situations politiques et religieuses, on se croirait revenu au temps de Jean VIII.

C'a été, d'ailleurs, le privilège de ce pape extraordinaire, que, mis en demeure par les circonstances de prendre en mains les plus graves affaires de son époque, il leur a donné des décisions vigoureuses, dont l'effet ne s'est pas arrêté après lui; dont quelques-unes même gardent aujourd'hui encore une actualité très vivante, très digne d'occuper l'attention de l'homme politique et du chrétien. Le pouvoir temporel, en particulier, lui doit de n'avoir point succombé dans sa période de formation et d'organisation. Sans lui, probablement, il n'eût pas pris des assises assez solides pour résister aux furieux assauts qui suivirent. Sur ce terrain aussi, les travaux antérieurs, encore que plusieurs soient fort estimables, ne paraissent pas avoir épuisé toutes les recherches¹. On peut encore se demander s'il est vrai, comme on l'assure souvent, que le pape Jean VIII, pour affermir son pouvoir, a détruit dans son principe la vitalité du jeune empire carolingien, et compromis pour longtemps la sécurité de l'Italie².

Enfin, malgré le cadre étroit où je l'enferme, la physionomie générale de Jean VIII se dégagera peut-être de ce travail aussi nette et aussi complète que le permet la difficulté de l'observation. Ce n'est certes pas une opération aisée que de fixer les traits de cette figure si vive et parfois si passionnée. Par la rapidité de son action, par l'ardeur qui l'emporte sans cesse en de nouvelles entreprises, Jean VIII ressemble à ces sujets trop mobiles qui font le désespoir du plus patient des photographes. On s'en aperçoit de reste à lire les

1. V. Balan, *Il pontificato di Giovanni VIII*, Roma, 1880 (Extrait de la revue *Gli studi in Italia*, a. III, vol. I); A. Gasquet, *Jean VIII et la fin de l'Empire carolingien*, dans *l'Empire byzantin et la Monarchie franque*, Paris, 1888, p. 427-471. Sans parler des auteurs qui ont touché plus ou moins profondément la question dans des histoires générales, comme Dümmler, Gregorovius, Giesebrecht, etc.

2. V. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 1^e édit., t. I, p. 154; Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. I, p. 433 sqq.

historiens, même les plus récents. Tandis que les uns se plaisent à voir en lui le type achevé de la loyauté et de la grandeur d'âme¹, d'autres le considèrent comme un politique aussi habile que peu scrupuleux², actif, mais brouillon et faux³, énergique, mais jusqu'à la cruauté⁴, alliant par avance aux principes d'un Machiavel les instincts sanguinaires d'un Borgia⁵.

Il est possible que, par plus d'un côté, le portrait qu'on trouvera ici ne soit pas plus ressemblant que les autres. Du moins n'y verra-t-on pas un trait particulièrement maladroit, qui a trop longtemps déshonoré l'énergique figure de Jean VIII. S'imaginant sans doute que la conduite de ce pape à l'égard de Photius avait produit sur ses contemporains une impression semblable à celle qu'ils en éprouvaient eux-mêmes, que tout le monde alors y avait reconnu la manifestation d'une immense faiblesse, Baronius, et, à sa suite, quelques savants illustres, se sont persuadés que la légende de la papesse Jeanne avait pris là son origine⁶. Ce n'est qu'une mauvaise plaisanterie, *insipida arguzia*, a dit un peu vivement, quoique très justement, l'historien Amari⁷, grand ennemi de la papauté en général et de Jean VIII en particulier, montrant ainsi que la haine est parfois plus clairvoyante que le dévouement.

On peut, il est vrai, chercher encore les origines de cette incroyable fable, même après le travail si érudit de Døllinger⁸. L'an dernier, un savant d'Allemagne, M. Bernheim, s'étonnait que l'on n'eût pas encore songé à la découvrir

1. V. Balan, *op. cit.*, p. 103; Guglielmotti, *Storia della marina pontificia nel medio evo*, t. I, p. 109.

2. V. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, 4^e édit., t. V, p. 205.

3. V. Gasquet, *op. cit.*, *Préf.*, p. xi.

4. V. Amari, *op. cit.*, p. 434.

5. M. Dümmler, avec beaucoup d'impartialité, a déjà relevé cette accusation, échappée à Gregorovius dans la 1^{re} édition de sa *Geschichte der Stadt Rom*. V. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, t. II, p. 188.

6. V. Baronius, *Annales ecclesiastici*, a. 879, n^o v. De même, le cardinal Mai, et jusqu'au cardinal Hergenræther, du moins au début de sa carrière scientifique. V. Migne, *P. G.*, t. CII, p. 380, n^o 85.

7. V. Amari, *op. cit.*, p. 434.

8. V. Døllinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*, p. 1-45.

dans un passage de la *Chronique de Salerne*, rédigée en Italie, durant le dixième siècle¹. Cette trouvaille a, pour le moins, un défaut. Depuis longtemps déjà elle repose mélancoliquement dans le *Pape Formose*, avec des détails de filiation et un ensemble de renseignements auxquels M. Bernheim ne paraît pas avoir encore pensé. On la retrouvera ici même, et l'on jugera de ce qu'elle vaut. Mais à coup sûr, les lecteurs n'en auront pas besoin pour s'ôter désormais l'envie de mêler le nom de cette femme ridicule à celui du plus intrépide et du plus entreprenant des hommes. Ce qu'ils verront du caractère de Jean VIII leur suffira.

Si la légende de la papesse Jeanne a poussé quelque part, ce n'est certes pas sous les pieds de cet infatigable remueur d'hommes et de projets, de ce pontife à la fois homme d'État et homme d'Église, soldat, marin même, quand il le fallait; battant en personne les Sarrasins, sans cesse chevauchant sur les routes de l'Italie, levant des troupes, bâtissant des forteresses, prenant un jour la mer et débarquant inopinément dans les Gaules pour y secouer l'apathie des princes carolingiens; âme de fer avec une santé chancelante, aussi hardi parfois dans son langage que dans son action, comme lorsqu'il traitait de fille perdue la femme du marquis de Toscane; patient au besoin, indulgent même, mais terrible à la fin dans la répression, allant toujours au bout de ses desseins à travers la diversité et l'apparente contradiction des moyens; de ce Jean VIII enfin, que l'on peut bien apprécier diversement, mais dont le nom fût certainement arrivé jusqu'à nous avec un éclat aussi retentissant que celui des plus grands papes du moyen âge, si le flot de barbarie qui passa sur Rome après sa mort, n'en avait éteint le souvenir et effacé presque entièrement la trace.

Assurément, il serait plus agréable de se mettre immédiatement en contact avec les personnes et les événements. L'intermédiaire entre eux et nous étant le plus souvent la correspondance du pape Jean VIII, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire de cette source, et qu'il suffise d'y puiser à pleines mains. L'étude que l'on va lire montrera qu'un exa-

1. V. Bernheim, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* de L. Quidde, t. III, fasc. II, p. 112.

men préliminaire de ces lettres n'était pas inutile, et que pour pénétrer dans le vif du sujet, il était nécessaire de passer par ce vestibule un peu froid.

I. — HISTOIRE DU REGISTRE

La correspondance du pape Jean VIII nous est arrivée de trois côtés différents. Tout d'abord et principalement, par le manuscrit très connu, actuellement aux archives vaticanes (n° 1), qui contient, sous forme de registre, les lettres écrites par Jean VIII durant les six dernières années, ou mieux les six dernières indictions de son pontificat¹. Qu'entre ce registre fragmentaire et le registre officiel rédigé autrefois par la chancellerie de Jean VIII, selon l'usage en vigueur depuis au moins le pape Damase, il y ait un lien quelconque d'origine, c'est ce que personne ne conteste. Quelques-uns même eurent, un moment, que l'on avait affaire au manuscrit original. Viennent ensuite les diverses compilations canoniques où se rencontrent d'assez nombreux extraits de lettres, de dates que je préciserai par la suite, et qui dérivent, elles aussi, plus ou moins directement, de l'ancien registre pontifical. Parmi ces compilations, les deux plus importantes sont la *Collectio canonum* de Deusdedit, achevée sous le pape Victor III (1086-1087), et surtout la Collection britannique, formée au commencement du douzième siècle, et si bien décrite par Ewald². Il nous reste enfin quelques épîtres, empruntées aux expéditions, c'est-à-dire aux authentiques expédiés jadis à leurs destinataires, et dont la copie, tout au moins, est parvenue jusqu'à nous.

De ces dernières, je n'ai rien à dire, puisqu'elles n'ont rien à voir avec le recueil primitif de la chancellerie romaine,

1. Elles ont été éditées pour la première fois, à Rome, en 1591. V. *Epistolarum decretalium summorum pontificum*, t. III. — C'est ce qu'on appelle communément l'édition romaine. Dans cette étude, je me réfère toujours au texte de Migne (*P. L.*, t. CXXVI), mais en le rectifiant d'après un collationnement très soigné du manuscrit du Vatican.

2. V. Ewald, *Neues Archiv*, t. V, p. 316-326. On trouvera les textes, soit dans le *Neues Archiv* (*Ibid.*, p. 298-316), soit chez Löwenfeld (*Epistolæ romanorum pontificum ineditæ*, p. 24-34), soit dans le *Regesta* de Jaffé-Ewald, p. 376 sqq.

dont on se propose uniquement ici de retrouver la composition et de raconter les singulières aventures. Je ne parlerai même des compilations canoniques que plus tard, au moment précis où leur intervention pourra apporter plus de force et de lumière aux données déjà fournies par le manuscrit du Vatican, source première de nos informations et point de départ de toutes ces recherches.

La description du manuscrit du Vatican n'est plus à faire. M. Guido Levi s'en est acquitté depuis longtemps déjà, avec un soin et une exactitude dignes de tout éloge¹. Après lui d'autres encore ont repassé sur le même volume et en ont achevé l'étude. Ainsi le cardinal Pitra², ainsi, plus récemment, le P. Denifle³. Tous ces travaux, malheureusement, s'arrêtent au même point. S'ils donnent du registre fragmentaire des archives vaticanes une connaissance aussi parfaite que possible, ils ne vont pas jusqu'à nous dire dans quel rapport il se trouve avec le registre original aujourd'hui perdu; ou s'ils le disent, c'est, à mon avis, pour se tromper. D'après l'opinion qui semble dominer, le manuscrit du Vatican ne représenterait qu'une compilation postérieure, formée, il est vrai, au moyen d'éléments tirés du registre original, mais dont on ne sait ni où, ni par qui, ni à quelle époque elle a été composée.

La question, pour l'historien, n'est pas sans conséquence. Du moment que l'on n'a devant soi qu'un recueil privé et d'origine inconnue, il est clair que la seule présence dans ce recueil d'une pièce quelconque ne constitue pas en sa faveur une garantie absolue d'authenticité. Les gens mal informés, ou mal impressionnés, peuvent continuer à en suspecter les plus importantes. Cela est tellement vrai que M. Guido Levi lui-même nous a laissés, au bout de son excellent travail, en suspens devant l'authenticité des lettres slaves, et de celles qui ont trait à la suprématie d'Arles⁴. Il me semble donc que je

1. V. G. Levi, *Il tomo I dei registri vaticani*, Roma, 1881. (Extrait de l'*Archivio della società romana di storia patria*, vol. IV).

2. V. Pitra, *Analecta novissima*, t. I, p. 114 sqq.

3. V. Denifle, *Die päpstlichen Registerbände des 13 Jahrhunderts*, etc., dans l'*Archiv* de Denifle-Ehrle, t. II, p. 87.

4. V. G. Levi, *op. cit.*, p. 30. M. Levi n'a pas assez dédaigné l'opinion de

n'aurai pas entièrement perdu mon temps, si je parviens à donner au manuscrit du Vatican une autorité indiscutable, en démontrant qu'il est dans un rapport plus intime qu'on ne le croit avec le registre officiel de Jean VIII, qu'il n'en est pas seulement un extrait abandonné à l'initiative privée, mais la reproduction exacte, la transcription fidèle, quoique laborieuse, pour les dernières indictions, bien entendu.

Aux yeux de ceux qui connaissent les idées qui ont cours, dans le monde savant, sur la composition des anciens registres pontificaux, j'ai l'air de poursuivre un but à peu près chimérique ou tout au moins bien éloigné. Je ne désespère pas cependant d'y arriver par étapes successives, dont la première sera de reprendre, à un point de vue plus spécial, l'examen du manuscrit du Vatican. Peut-être même qu'arrivés au terme de la dernière, nous nous trouverons en face d'un dénouement inattendu, et qu'au lieu d'un simple article de diplomatique, nous aurons acquis un chapitre d'histoire, retrouvé un très curieux épisode du plus tragique événement de l'époque.

LA COPIE DU MONT-CASSIN. — Le premier effet d'une considération attentive du manuscrit des archives vaticanes, a été de faire évanouir le rêve de registre original, qui était sorti d'une indication mal comprise de Marino Marini¹. Il est prouvé dès à présent que l'on n'est pas en possession de l'autographe exécuté par la chancellerie de Jean VIII. La main qui a tracé ces caractères est d'un scribe du onzième siècle, non du neuvième et ce n'est pas dans une salle du Latran qu'elle écrit, mais dans une cellule du Mont-Cassin. Le moine qui tient la plume appartient, soit à cette forte génération de copistes que suscita, dans la célèbre abbaye bénédictine, l'intelligente impulsion du pape Victor III, alors abbé sous le nom de Didier², soit encore à la génération anté-

Blumberger, qui avait suspecté les lettres slaves (V. *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften*. Philos.-Hist.-Classe, juin 1855, t. XVII, fasc. I, p. 3), ni celle de Noël Alexandre, qui, sans plus de raison, s'est élevé contre l'authenticité des pièces relatives à la suprématie d'Arles, dans son *Historia ecclesiastica*, t. VI, p. 157, de l'édition de Venise, 1776.

1. V. G. Levi, *op. cit.*, p. 4.

2. Dans la liste des manuscrits que fit transcrire Didier, on trouve : « Registrum Leonis papæ. Registrum Felicis papæ. » V. Leo Marsicanus, *Chronicon Casinense*, l. III, ch. LXIII (Migne, *P. L.*, t. CLXXXIII, p. 800.)

rieure, qui déjà, nous le savons, s'occupait parfois à transcrire des registres¹.

Au surplus, l'histoire du manuscrit est en partie racontée sur son premier folio, dans une note marginale que M. Levi croyait du quatorzième siècle, mais qui est plus vraisemblablement de la fin du treizième. Il est dit, dans cette note, que le présent livre, autrefois propriété des frères du Mont-Cassin, a été attribué au seigneur pape par Bérard, chanoine de la basilique de Saint-Pierre. Ce qui autorise à conclure qu'il a passé de la bibliothèque du Mont-Cassin dans celle du Saint-Siège, vers le déclin du treizième siècle, probablement sous le pontificat de Clément IV (1265-1276). M. Guido Levi n'a pas osé se prononcer sur la date, même approximative, de cette mutation, parce qu'il hésitait encore à identifier le chanoine Bérard. Des documents nouveaux, publiés d'abord en extraits par Charles Wenk, et plus complètement ensuite par le P. Ehrle, sont de nature à dissiper tous les doutes.

En même temps que l'on rencontre, dans l'entourage et la familiarité de Clément IV, un personnage du nom de Bérard, qualifié, lui aussi, de chanoine de la basilique de Saint-Pierre², on constate par les anciens inventaires, que précisément vers la même époque, la bibliothèque pontificale est en possession du susdit manuscrit. L'inventaire romain de 1295 le mentionne d'une manière vague³, suffisamment toutefois pour permettre de le reconnaître⁴. Quelques années après, la description ne laisse plus rien à désirer. Il y a là des gens qui connaissent mieux le prix des choses, ou qui ont un plus grand besoin de le bien spécifier.

On n'était pas riche alors en vieux manuscrits, dans la bi-

1. *Bibliotheca Casinensis*, t. I, p. ix.

2. M. Levi avait cependant songé à cette identification, car je la trouve dans une notice manuscrite qui est son œuvre, et que je dois à la complaisance du regretté comte Riant.

3. En ces termes : *quidam liber antiquus de lictera Beneventana*. V. Denifle, *Archiv*, t. II, p. 87.

4. C'est ce qu'a fait M. de Rossi. V. *De origine, historia, indicibus scripturæ et bibliothecæ Sedis apostolicæ*, p. cv. Dissertation qui sert de préface au t. I du catalogue des manuscrits latins du fonds palatin de la bibliothèque Vaticane.

bibliothèque des papes. Une irréparable catastrophe, dont les circonstances demeurent encore un peu confuses¹, l'avait entièrement dispersée. ou mieux, anéantie, dans les commencements du treizième siècle. Tout avait disparu, même les registres des papes, ceux du moins qui étaient antérieurs à Innocent III (a. 1198-1216)². Dans le nouveau trésor, laborieusement reconstitué depuis par le Saint-Siège, et qui, dans les premières années du quatorzième siècle, se trouvait à Pérouse, où l'avait amené un changement de résidence pontificale, ce manuscrit, vieux de deux siècles et demi, ce volume qui se donnait pour le registre d'un très ancien pape, constituait un joyau rare, l'unique peut-être en son genre³. Aussi, dans l'inventaire rédigé à Pérouse, en 1311, le décrit-on avec une précision d'autant plus grande qu'on s'apprête à le faire voyager de nouveau. De Pérouse, l'ancien pensionnaire du Mont-Cassin va se rendre à Assise, et d'Assise à Avignon⁴. Mais il peut aller où l'on voudra, son signalement est pris.

« C'est, dit le catalogue pérugin, un très ancien livre, qui a pour titre : *Johannes episcopus Bosoni illustrissimo comiti*. Il est écrit sur parchemin en vieux caractères. Le second feuillet commence par ces mots : *connominet per omnes*, l'avant-dernier finit ainsi : *universo clero sancte*. Sa couver-

1. M. de Rossi la rattache avec beaucoup de vraisemblance à la défection des Frangipani, gardiens attitrés de la *Turris chartularia*, où se trouvait alors conservée une bonne partie des archives pontificales. Elle se serait produite après la mort d'Honorius III, vers 1227. V. De Rossi, *op. cit.*, p. xcvi-xcix.

2. Sur les causes probables qui auraient arrêté le pillage au registre d'Innocent III, V. de Rossi, *op. cit.*, p. xcvi-xcix.

3. Actuellement encore les archives vaticanes ne renferment que deux registres anciens des papes antérieurs à Innocent III, le nôtre et celui de Grégoire VII, rangés sous les nos 1 et II. Il semble même qu'au commencement du quatorzième siècle, le manuscrit du registre de Grégoire VII que possède aujourd'hui le Vatican, ne faisait pas partie de la bibliothèque pontificale. Du moins il ne figure pas aux inventaires publiés par le P. Ehrle, dans son *Historia bibliothecæ roman. pontif. tum Bonifatianæ tum Avenionensis*. Rome, 1890.

4. V. Denifle-Ehrle, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, p. 324-364. Ehrle, *Historia bibliothecæ roman. pontif. etc.*, t. I, p. 83, n° 1.

ture est en planches revêtues de cuir blanc, et en tête de l'ouvrage on lit cette inscription : *Liber fratrum Cassinensium assignatus per Berardum canonicum basilice principis apostolorum domino pape* ¹. »

A part le cuir de la reliure, modifié depuis, et qui, de blanc qu'il était, est devenu rouge avec filets d'or, tout ce minutieux relèvement se réfère point pour point au registre arrivé jusqu'à nous. C'est le même manuscrit. Si vous pénétrez dans la première chambre des archives vaticanes, par la porte qui ouvre sur la grande salle de la bibliothèque, vous le trouverez dans la première armoire de gauche, identique à ce qu'il était au quatorzième siècle, encore qu'un peu plus chargé de vieillesse. Faites le récolement sur l'inventaire de 1311, et vous ne découvrirez qu'un seul écart. Le deuxième feuillet ne commence pas par les mots *connominet per omnes*; c'est *cognovimus per omnia* qu'il aurait fallu lire ². Mais de telles erreurs de déchiffrement ne sont le plus souvent qu'un hommage involontaire rendu par les copistes à l'antiquité des manuscrits.

Deux siècles auparavant, le scribe du Mont-Cassin en avait commis bien d'autres dans la confection du volume qu'il nous a légué. Ce sont même ces erreurs ou ces lacunes qui vont nous permettre de faire un pas en avant, et de passer du manuscrit du onzième siècle à celui que copiait le moine du Mont-Cassin, et que, pour plus de clarté, nous appellerons le manuscrit modèle.

Pour quiconque, en effet, a manié de ses mains le codex vénérable du Mont-Cassin, ou qui en a sous les yeux, comme je l'ai en ce moment, un collationnement d'un soin extrême, il est manifeste que, si l'on doit aux religieux de cette abbaye la transcription consciencieuse, au onzième siècle, d'un registre de Jean VIII, ce n'est pas à eux ni à leur temps que revient l'honneur de l'avoir compilé. Ils l'avaient pris tout fait, dans la forme où il est encore, et leur unique souci a été de le déchiffrer, sans l'abrégé ni l'augmenter.

Or, il paraît bien que les choses n'ont pas marché toutes seules. Il sont là trois au moins qui collaborent à l'œuvre : le

1. V. *Recensio Perusina a. 1311*, ap. Ehrle, *op. cit.*, p. 83, cod. 499.
2. V. Migne, t. CXXVI, ep. 31, p. 685.

scribe qui a la lourde tâche de copier le texte, le vermillonneur qui passera ensuite pour mettre en rouge les suscriptions et quelques initiales, enfin le reviseur chargé de tout vérifier et, au besoin, d'imposer des corrections. Je n'ai rien à dire du vermillonneur, son rôle ayant dû se borner, selon l'usage, à parfaire les rubriques ou d'après le modèle, ou d'après des minutes en noir laissées à la marge par son confrère le copiste. Mais pour celui-ci, il n'y a pas de doute qu'il ne soit aux prises avec un très vieux texte en mauvais état, d'une écriture passée de mode, et dont il se tire avec plus d'honnêteté que d'honneur. A tout instant, le malheureux se livre, sur les noms propres en particulier, à des variations presque fantastiques. Hincmarus devient sous sa plume *Per ignarus*, Rothomagensis est transformé en *Detoronia*, quand ce n'est pas en *Rodonensis*. Où il y a Bisuntinensi, il lit *Bisenconensi*; Narbonensis lui fait l'effet de *Narrabones*, Conrado de *Cobunado*, Lausannensi de *Laozonnersi*¹.

Ce n'est pas qu'il soit plus distrait ou plus sot qu'un autre. Quand il est sorti des noms propres, quand le latin qu'il a dans la tête peut lui suggérer des idées sur celui qu'il a sous les yeux, sa copie, sans être une merveille, ne va pas cependant jusqu'à dénaturer, du moins aussi souvent, la forme des mots. Mais c'est cette terrible écriture. Les caractères en sont à certains endroits si bizarres, si inusités, qu'ils ne parviennent même pas à éveiller son imagination. De désespoir, il laisse là le trop fatigant logogriphe, et passe à des exercices plus commodes. Parfois, il perd pied au milieu d'un mot et s'éclipse prudemment avant la fin, comme dans sa première rencontre avec l'épouvantable nom du prince morave Swatopluk². Mais toujours, avant de s'éloigner, il laisse dans sa copie un espace blanc proportionné, témoin de sa probité autant que de son impuissance.

Ces blancs révélateurs arrivent même à prendre des proportions telles, qu'il n'est plus possible de les expliquer uniquement par l'ancienneté du type d'écriture employée

1. Toutes ces bévues, corrigées dans le texte imprimé, sont tirées par moi du registre manuscrit.

2. Il écrit : *Swentapu*, V. Reg. mscr., n° 203.

dans le modèle. Visiblement, ce modèle est gâté en maints endroits; il est gravement malade de vétusté. Par exemple, le scribe n'est pas encore arrivé à la fin d'une lettre au prince de Salerne, Guaifer, qu'il s'arrête interdit; son texte ne lui dit plus rien qui vaille, et le voilà qui laisse vide la colonne qu'il avait mise en train, puis la suivante, puis une troisième, puis une quatrième ¹. Il ne rattrape le fil qu'au beau milieu d'une autre lettre que M. Ewald croyait, à tort, destinée à l'empereur Charles le Chauve ², et qui me paraît très probablement adressée à sa femme, l'impératrice Richilde ³. Beaucoup plus loin, au verso de son 64^e feuillet, pareil accident lui arrive. D'une allocution pontificale prononcée vraisemblablement au printemps de l'année 879, il ne réussit à lire que le commencement et la fin. L'intervalle reste en blanc, comme aussi tout le reste de la colonne ⁴.

Là, comme ailleurs, ce souci de laisser toujours la place libre est la preuve manifeste, non seulement qu'il n'y avait pas, en ces endroits, d'interruption dans le modèle, mais qu'on tenait beaucoup, au Mont-Cassin, à le reproduire intégralement. Si difficiles ou si endommagés que fussent les passages non déchiffrés, le copiste conservait l'espoir qu'après lui viendrait un reviseur plus avisé, qui saurait dissiper le mystère et rendre au registre toute son intégrité.

Son espoir ne s'est pas réalisé. Le reviseur s'est heurté aux mêmes difficultés, sans les mieux résoudre. Et cependant il n'était pas d'usage d'atteler à cette besogne les premiers venus. C'était les plus doctes, les plus expérimentés, qui avaient la mission de collationner les manuscrits. Mais, ni la science ni l'expérience de notre reviseur ne lui ont servi à grand'chose. On le voit bien essayer quelques corrections plus ou moins heureuses. Pour témoigner de son bon vou-

1. Reg. mscr., n° 53. Migne, ep. 85, p. 735.

2. V. Jaffé-Ewald, *Reg.*, n° 3105. La façon indirecte dont il y est parlé de l'empereur Charles le Chauve prouve que la lettre ne lui est pas adressée.

3. En raison surtout des recommandations qui semblent y être faites au destinataire pour une action à exercer sur l'esprit de l'empereur. Certain trait même rappelle une autre lettre de Jean VIII à Richilde, la 45^e de Migne. (*Reg. mscr.*, n° 27.)

4. Reg. mscr., n° 161; Migne, ep. 367, p. 958.

loir, et peut-être aussi pour montrer au copiste qu'il a affaire à plus malin que lui, il le crible, à la marge, d'observations comminatoires, lui intimant l'ordre, au moyen de la lettre R, de recourir de nouveau au registre primitif¹. Mais il se garde bien d'appliquer lui-même le remède, de rectifier les noms estropiés ou de combler les lacunes. En définitive, le vieux registre de Jean VIII a résisté, au onzième siècle, à toute la paléographie du Mont-Cassin.

Est-ce à dire que l'on s'y trouvait en présence du recueil même, composé deux cents ans auparavant par le rédacteur officiel de la cour pontificale ? Était-ce le propre manuscrit sorti de la bibliothèque du Latran ? En était-ce même une reproduction exacte ? Nous n'en sommes pas encore là ; mais peut-être allons-nous pouvoir, à l'aide d'une autre série d'observations, nous approcher davantage d'un dénouement de ce genre.

Le meilleur service, je crois, que M. Levi ait rendu à la correspondance de Jean VIII, est d'avoir attiré l'attention sur ce fait ignoré avant lui, que le registre du Mont-Cassin reproduit généralement les lettres de ce pape, non pas avec la forme plus achevée qu'elles avaient dans leurs expéditions, mais avec celle que revêtent d'ordinaire les simples minutes (*notæ*) ou brouillons de chancellerie.²

C'a été longtemps, et c'est même encore pour plusieurs une question de savoir si, dans la rédaction de ses registres, la chancellerie pontificale se servait autrefois des minutes ou des expéditions³. A vrai dire, l'essentiel est de bien distinguer les temps. Avant le treizième siècle, il n'est guère douteux que l'emploi des minutes n'ait été la règle générale. Puis la trace des minutes semble aller peu à peu en s'effaçant, et ce sont les expéditions qui trahissent davantage leur présence. Et cela se conçoit de reste. Un jour vint, en effet, où les particuliers sollicitèrent d'eux-mêmes l'insertion

1. C'est à lui aussi, ce semble, que l'on doit à deux reprises cette curieuse admonestation marginale : « Nota Cajetam ». Reg. mscr., n^{os} 275, 281.

2. V. *op. cit.*, p. 23.

3. V. H. Bresslau, qui donne l'état actuel des opinions dans son récent ouvrage : *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien* t. I, p. 99-100. Leipsig, 1889.

au registre du Saint-Siège des lettres ou privilèges qu'ils en avaient reçus. Se contenter, en pareil cas, d'enregistrer d'après les brouillons de la chancellerie eût été s'exposer aux soupçons des solliciteurs, naturellement portés à se demander si la pièce transcrite au registre était bien conforme à celle qu'on leur avait expédiée. Les intéressés avaient d'autant plus le droit de se montrer difficiles sur l'enregistrement, qu'ils le payaient à beaux deniers¹. Mais, dans des temps plus reculés, quand les registres n'avaient pas encore étendu leur objet aussi loin qu'ils le firent à partir du quatorzième siècle, quand ils semblaient surtout destinés aux besoins de la cour pontificale, il était naturel que l'on choisit, pour les confectionner, la méthode la plus commode. Or, l'emploi des minutes l'était infiniment plus. Il permettait de composer le registre à loisir, sans trop gêner les scribes, qui, à Rome, comme ailleurs, ne sont pas infatigables. Il permettait même, au besoin, de faire un triage dans les pièces, et d'en former un recueil plus maniable, mieux approprié à un but déterminé.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous reste du registre de Jean VIII a gardé la trace visible des minutes de la chancellerie romaine. Ainsi les suscriptions y sont fréquemment accompagnées de la mention significative, que les présentes lettres doivent être faites en double, en triple et même davantage, à l'adresse de différents personnages. C'est manifestement un avis donné au scribe par le minuteur². Une fois, au moins, à la suite d'une lettre destinée à plusieurs, on trouve une sorte d'appendice, avec cette injonction plus significative encore : « Ceci est à ajouter pour un tel »³.

Souvent, c'est dans le texte même que l'on rencontre les variantes appropriées aux divers destinataires d'une même lettre, variantes qui, dans la minute, devaient se lire à la

1. V. Léopold Delisle, *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, p. II (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, t. III et IV); Elie Berger, *les Registres d'Innocent IV*, t. I, p. xviii.

2. V. Migne, op. 129, 235, 273, 321, 355.

3. A la suite de la lettre 273, on lit : *Hoc addendum est in epistola ad Pulcarem* (Migne, p. 893). Dans le mscr. (n^o 232), la note a été mise en rouge.

marge. De là, dans le texte que nous avons, certaines confusions qui ont égaré les éditeurs et les critiques modernes. Il y a, par exemple, une épître dont on ne saurait décider tout d'abord si elle est adressée au roi de France Louis le Bègue, ou au roi de Germanie Louis III, attendu que si la suscription est à l'adresse du second, dans le corps de la lettre, le pape interpelle également le premier¹. M. Ewald, après Jaffé, l'a mise au compte de Louis de Germanie². En réalité, elle était destinée aux deux. Seulement le rédacteur de la minute commune, après l'avoir composée en vue du roi de France, s'est contenté, pour le roi de Germanie, d'écrire en tête : *Item Hludowico Hludowici regis Bajoariorum filio*³. Puis, comme dans le courant de la lettre, il avait interpellé nommément Louis le Bègue, en ces termes : *te Ludowico, filio Karoli*, il a ajouté en marge, comme variante à l'adresse de Louis III de Germanie : *Ludowico, filio Ludowici regis*. Distract ou peu intelligent, le scribe chargé de transcrire la minute sur le registre, ne s'est aperçu de rien, et a mis bout à bout dans son texte les deux appellations.

Une méprise de plus de conséquence s'est produite ailleurs, par suite d'une distraction semblable. Une lettre à l'abbé Hugues devant être expédiée simultanément à plusieurs grands personnages, une note de la minute en faisait la mention. Or, cette note, le scribe registrateur l'a si malheureusement soudée au texte, qu'il a fait retomber sur ces infortunés destinataires toute la force de l'adjectif *excommunicati*, uniquement destiné à Formose⁴. Et voilà pourquoi, auprès de très graves historiens modernes, le pape Jean VIII passe pour avoir excommunié trois archevêques français, Jean de Rouen, Adalard de Tours et Frothaire de Bourges⁵.

Il faut du reste rendre cette justice au registrateur de

1. Migne, ep. 116, p. 769.

2. Jaffé-Ewald, *Reg.*, n° 3138.

3. Telle est la véritable suscription dans le *Reg. mscr.*, n° 87.

4. Migne, ep. 130; *Reg. mscr.* n° 103.

5. V. Hauréau, *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 44, où, de plus, Jean VIII est appelé Léon, et la lettre, qui appartient à l'année 878, reportée à l'année 882.

Jean VIII, que, s'il a pris quelque souci de recueillir dans sa copie les notes marginales des minutes, il n'a pas dépensé à les mettre en bonne place tout son esprit ni toute son attention. Après avoir rédigé un projet de lettre pour l'archevêque de Milan, Anspert, le minuteur pontifical s'étant aperçu qu'il avait oublié la recommandation du porteur, l'avait ajoutée après coup, sur son brouillon. Aussi bien ce porteur en valait la peine. C'était un nommé Pierre, cardinal de la sainte Église romaine et grand familier du pontife. Mais, pour important que fût le personnage, le scribe registrateur ne s'est pas gêné davantage avec lui. Ramassant d'un geste distrahit la note marginale qui le concernait, il l'a poussée négligemment dans son texte, où elle est tombée juste au milieu d'une phrase sur les malheurs de l'Italie. Le cardinal Pierre, grand familier de Jean VIII, se trouve pris entre le participe *grassante* et l'adverbe *minime*¹.

On pourrait multiplier les exemples de ce genre, si la démonstration en avait encore besoin. Pour ne rien négliger cependant, j'ajouterai qu'il y a de la filiation de notre registre aux minutes, une preuve qui court d'un bout à l'autre de l'ouvrage. A voir la façon dont les adresses y sont libellées, tantôt donnant tout au long aux destinataires leurs titres et qualités, avec les formules de salut appropriées²; tantôt, et le plus souvent, se bornant à la seule indication de leur nom; à voir surtout le style dans lequel certaines d'entre elles sont conçues, l'emploi qu'on y fait de ce latin vulgaire qui servit longtemps, à Rome, d'acheminement vers l'italien³, il est clair qu'on n'a pas affaire à un copiste trop pressé, qui abrègerait, d'après un système préconçu, le développement des adresses habituel aux expéditions, mais qu'il se conforme à la variété des minutes. Là, en effet, pour s'épargner un travail inutile, le minuteur se dispensait,

1. Migne, ep. 118, p 771. Reg. mser., n° 914.

2. Comme dans les lettres au roi de Bulgarie et au prince Branimir. V. Migne, ep. 307 et 308, p. 918-919.

3. La suscription de la lettre 72 (Migne, ep. 107) est ainsi conçue, dans le Reg. mser. « *Ad archiepiscopo de mediolano ad patriarcha de foro juli, ad Johannis de papia* » Dans une autre, la 281^e du mser. (Migne, ep. 321), on lit: *Ad omnibus episcopis cajetam neapolim, etc., a parisiis*.

quand il pouvait, de détailler les suscriptions. Là aussi, les adresses sommaires étant moins des formules à transcrire que des indications pour les scribes, on devait plus facilement se mettre à l'aise sur la qualité de la langue.

Voilà donc un point acquis. Le recueil modèle du Mont-Cassin était composé d'éléments empruntés à la chancellerie pontificale. Mais ses emprunts ne s'arrêtaient pas là. Ce ne sont pas seulement ses éléments, c'est sa disposition générale, la façon dont les pièces y sont distribuées et classées, qui trahit les habitudes des registrateurs pontificaux.

A vrai dire, on sait peu de chose sur les règles qui présidaient à la confection des registres des papes, antérieurement au treizième siècle. A part l'emploi des minutes, qui est maintenant hors de conteste, à part aussi, du moins jusqu'au onzième siècle, l'habitude de les transcrire sur papier et non sur parchemin, on sait seulement avec certitude que les pièces y étaient disposées chronologiquement, indiction par indiction, sans que toutefois, on s'astreignît, dans le corps de la même indiction à une chronologie rigoureuse, suivant les lettres jour par jour, ou même mois par mois¹. Le trouble s'accroissait d'ordinaire dans la dernière indiction², par la raison sans doute qu'on y recueillait les quelques lettres oubliées ou dont la date n'avait pas été retenue. Or, tous ces caractères se retrouvent fidèlement dans le registre copié au Mont-Cassin.

1. Le passage de Jean Diaire est célèbre: « *Ad plenitudinem serinii vestri tot charticiorum libros epistolarum Patris, quot annos probatur vixisse, revolvat,* » dit-il en parlant du registre de saint Grégoire, dans sa *Vita Gregorii M.* (Migne, P. L., t. LXXV, p. 62). Et de fait, encore que le registre que nous avons de ce pape ne soit qu'un recueil formé très postérieurement, il reproduit les lettres par indictions, mais sans ordre rigoureux à l'intérieur de chacune d'elles. V. Ewald, *Studien zur Ausgabe des Registers Gregor I*, dans *Neues Archiv*, t. III p. 433-625. Ainsi en est-il du registre de Grégoire VII qui est arrivé jusqu'à nous. V. Jaffé-Læwenfeld, *Reg.*, p. 597. Cette habitude, du reste, a persisté au-delà du douzième siècle. V. E. Berger, *Registres d'Innocent IV*, p. xvii; Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII roman. pontif.* t. I, p. viii. (*Monum. Germ. hist.*) Quant à l'emploi du papier, il persista jusqu'au commencement du onzième siècle. V. de Rossi, *De origine bibl. sed. apost.*, p. xxvii.

2. Sur le trouble des dernières lettres du registre de Grégoire VII, V. Jaffé-Læwenfeld *Reg.*, p. 597.

Sur la matière dont il était fait, on ne peut raisonner que par conjecture, mais il faut avouer que son mauvais état de conservation, au onzième siècle, rend l'hypothèse du papier beaucoup plus vraisemblable. Les autres rapports sont manifestes. Classification par indictions, pêle-mêle relatif dans chacune d'elles, confusion plus grande dans la dernière, rien n'y manque¹. Il n'est pas jusqu'aux courts sommaires dont deux lettres au moins y sont accompagnées, qui ne rappellent les habitudes d'autres registres². La formule *data ut supra*, qui termine un grand nombre de pièces, ouvre le champ à plus d'une conjecture. M. Jaffé y voyait la déformation, par un copiste, des mots *data et cetera*. C'est sûrement une erreur. Mais Ewald en a commis une, à mon sens, bien autrement funeste, lorsqu'il a pris cette formule pour une référence aux lettres antérieures consignée et contrôlée par les copistes du Mont-Cassin³. De là, dans la récente édition du *Regesta* de Jaffé, un ordre chronologique nouveau qui s'écarte beaucoup plus de la réalité que l'ancien, et constitue même pour l'historien de Jean VIII un véritable danger. La solution exacte du problème est peut-être encore à trouver. Ce qui n'est plus à trouver et ce qui nous suffit pour le moment, c'est que là encore on est en présence d'une formule autrefois familière à la registrature pontificale⁴.

Arrivé à ce terme, il faut bien reconnaître que le vieux recueil échoué l'on ne sait encore comment, à l'abbaye du Mont-Cassin, s'il n'était pas le registre original sorti du Latran, ni même sa reproduction complète et adéquate, en constituait tout au moins un extrait abondant, formé de longue date, à une époque très rapprochée de Jean VIII.

Au point de vue du service qu'il doit rendre à l'histoire, la différence est peu sensible, ce que nous avons constaté de son étroite filiation au registre de la chancellerie romaine, comme aussi du soin scrupuleux des copistes bénédictins à

1. V. G. Levi, *Op., cit.*, p. 26-27.

2. Migne, ep. 226 et 319. Cf. E. Berger, *Registres d'Innocent IV*, p. XII, n° 4.

3. V. Jaffé-Ewald, *Reg.* p. 376.

4. V. Rodenberg, *Epist. rom. pont.*, t. II, p. xv; E. Berger, *Op. cit.*, p. XIII.

nous le transcrire fidèlement, ne pouvant que rassurer les plus difficiles sur la provenance et l'authenticité de toutes ses pièces. L'essentiel est fait; et je prie ceux qui refuseraient de me suivre jusqu'au bout de ne pas l'oublier. Il y a connexité, il n'y a pas solidarité entre ce que j'ai dit et ce que je vais dire.

LE REGISTRE ORIGINAL. — Dans l'opinion qui a cours aujourd'hui, le registre que nous possédons de Jean VIII ne serait qu'un extrait de son registre officiel, un choix de lettres, une sélection opérée dans un but spécial et privé¹. On n'en a, il est vrai, qu'une seule preuve à produire, mais elle paraît d'importance. Dans ce registre, il n'est entré, dit-on, aucun des actes de l'administration temporelle du pontife, aucun privilège, aucune dotation d'église ou de monastère, rien que des pièces ayant trait à la discipline ecclésiastique ou aux rapports du Saint-Siège avec les évêques et les princes. Il en est de lui comme du registre fameux de Grégoire VII : c'est l'œuvre de quelque compilateur en quête de documents sur la suprématie pontificale.

On pourrait tout d'abord se récrier très sérieusement sur la précision du but qui est assigné au registre actuel de Jean VIII. Il se trouve, dans ce recueil, plus de choses qu'on ne pense, et de plus de sortes. Il y a même de l'administration temporelle, ne fût-ce que dans les quatre lettres relatives à l'abbaye de Poitiers, où le pontife établit ses droits sur les biens du monastère². En réalité, Jean VIII s'occupe un peu de tout dans ces lettres, d'affaires matérielles comme d'affaires spirituelles, de dogme, de discipline comme de finances, de marine et de guerre. La politique y abonde, parce que Jean VIII a été par excellence un pape politique, parce qu'entre ses mains se sont concentrés tous les grands intérêts de l'Italie et de l'Empire. Ceux-là ont le regard bien pénétrant qui parviennent à découvrir, dans le recueil du Mont-Cassin, autre chose que le tableau général de l'activité prodigieuse de Jean VIII sur tous les terrains où elle s'est développée.

1. V. Levi, *op. cit.*, p. 28; Pitra, *Anal. noviss.*, t. I, p. 17; Ewald, *Reg.*, p. 376.

2. Migne, ep. 254, 255, 256, 257.

Et puis, quand je veux me représenter, dans la Rome de la fin du neuvième siècle, même de presque tout le dixième, de tranquilles canonistes en travail de compilations laborieuses, des gens préoccupés de recueillir, à grands efforts, les éléments du droit ecclésiastique et pontifical, j'avoue que l'hypothèse seule m'effraye. Il s'agissait en vérité de bien autre chose alors que de compulser des archives et de préparer de longs ouvrages. Il faut avoir pénétré dans l'horreur de ces temps troublés, sanglants, qui ont suivi la mort de Jean VIII et ne commencèrent à s'apaiser un peu qu'un siècle après, pour comprendre ce qu'une pareille supposition a d'in vraisemblable dans un milieu romain. C'est l'époque où toute vie intellectuelle semble s'arrêter autour du Latran. Le *Liber pontificalis* se ferme; Jean VIII lui-même n'y a plus de notice. Seul après lui, Étienne V en possède une, mais inachevée. Le vieux livre d'or du Siège apostolique est pour longtemps scellé, et les clercs de l'Église romaine n'ont même plus le courage de continuer l'histoire de leurs pontifes¹. Ont-ils seulement le courage de continuer à rédiger leurs registres? Certains indices feraient croire que celui-là aussi leur a manqué².

L'hypothèse fût-elle d'ailleurs aussi vraisemblable qu'elle l'est peu, il resterait à prouver que l'absence, dans le registre actuel de Jean VIII, de certaines pièces, en particulier des privilèges, est la marque assurée qu'on n'a affaire qu'à un extrait postérieur du registre officiel. Pour le soutenir, il faudrait avoir quelque certitude sur le nombre et la nature des pièces qui devaient régulièrement entrer au registre. Or on n'en a aucune, du moins pour la période antérieure au treizième siècle, la seule, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, dont il soit ici question.

Autant il serait téméraire de prétendre que les privilèges et autres documents administratifs devaient nécessairement y entrer, autant il serait inexact de dire qu'ils en étaient nécessairement exclus. Leur admission ou leur exclusion plus ou moins complète dut dépendre de causes diverses, dont

1. V. *Liber pontificalis*, ed. Duchesne, t. II, p. 221.

2. De tout le dixième siècle, il n'existe aucun extrait direct ou indirect d'un registre pontifical. Le dernier du neuvième siècle est d'Étienne V.

l'une me paraît avoir été le plus ou moins de développement qu'aurait pris en certains cas le registre. D'après une opinion récemment émise, avec preuves, par Kaltenbrunner, et mieux encore par le P. Denifle, les grands registres pontificaux qui nous sont restés du treizième siècle ne seraient eux-mêmes que des réductions de registres plus considérables, aujourd'hui disparus¹. C'est avouer, ce me semble, qu'au treizième siècle la nécessité s'était imposée à la chancellerie romaine d'avoir à sa disposition des recueils plus maniables, d'un emploi plus pratique. Or, il est à croire que l'on n'avait pas attendu si longtemps pour faire cette découverte. L'intrépidité des scribes pontificaux n'ayant pas été précisément plus active au neuvième siècle, par exemple, qu'au treizième. Il y a même lieu de penser que, l'usage des minutes rendant alors la chose possible, on ne prenait pas toujours la peine de rédiger d'abord un plus grand registre; qu'on se contentait, quand surtout la correspondance d'un pape prenait des proportions inquiétantes, de faire un triage dans les documents et d'en composer exclusivement le registre officiel. Dans ces occasions, le reliquat des minutes non utilisées était vraisemblablement formé en *tomii*, et conservé dans les archives, quand la négligence de certaines époques ne le laissait pas tout simplement aller à l'abandon.

Là seulement se trouve l'explication d'un fait qui n'a pas encore été signalé, du moins à ce point de vue. Il est à remarquer en effet que, dans les temps anciens, la composition d'un registre pontifical a constitué, aux yeux des historiens, un mérite personnel pour leurs auteurs, un titre littéraire bon à noter et à mettre en relief. C'est ainsi que Pierre Diacre, dans son *De viris illustribus Casinensis cœnobii*, relève, à l'honneur du docte et éloquent cardinal Léon, le fait d'avoir composé le registre du pape Urbain II². C'est ainsi encore qu'un autre ancien moine du Mont-Cassin, l'historien-poète Jean de Gaète, plus tard pape sous le nom de Gélase II, est

1. V. Kaltenbrunner, *Römische Studien*, dans *Mittheilungen d. Inst. f. österr. Geschichte*, t. V, p. 215 et 223; Denifle, *Die päpstlichen Registerbände d. 13 Jahrh.*, etc. (*Archiv*, t. II, p. 55, *sqq.*)

2. Leo, . . . scripsit ex nomine Urbani papæ quamplures epistolas, fecit et registram ejus. » (Migne, *P. L.*, t. CLXXIII, p. 1039.)

loué par le même Pierre Diaire, pour avoir rédigé le registre de Pascal II, lorsqu'il n'était encore que chancelier de l'Église romaine¹. On ne s'explique réellement pas comment de tels hommes eussent attiré la louange, ou même simplement fixé le souvenir de la postérité sur cette partie de leur œuvre, si le registre pontifical n'avait été alors qu'une compilation banale de pièces mises bout à bout; si, par son caractère de sélection et de choix, il n'avait pris au moins l'apparence d'une composition individuelle.

J'oserai même ajouter que la vérification de cette théorie, trop nouvelle peut-être, est fournie par le registre de Grégoire VII, arrivé jusqu'à nous. Si extraordinaire que puisse paraître ce sentiment, je me permets de croire que, malgré le petit nombre relatif de ses pièces, malgré l'esprit de discernement qui paraît avoir présidé à sa confection, le recueil des lettres de ce pape, tel qu'il est surtout contenu dans le manuscrit actuellement aux archives vaticanes, et édité par Jaffé², représente un registre original, formé à l'époque même de Grégoire VII et déposé de son temps dans la bibliothèque du Saint-Siège, à titre de document officiel. La preuve que j'en ai est unique, mais, à ce qu'il semble, suffisante. C'est ce même recueil que, vers la fin du onzième siècle, presque aussitôt après la mort de Grégoire VII, les fureteurs d'archives ont rencontré dans la bibliothèque pontificale, qu'ils ont compilé, à l'autorité duquel ils se sont référés. C'est celui que le cardinal Deusdedit a vu et qu'il a cité.

Ou plutôt, entendons-nous. Il y a Deusdedit et Deusdedit comme il y a registre et registre. Quoi qu'on ait écrit à ce propos, et malgré la science profonde de certains des opinants, je ne suis pas encore parvenu à me persuader que la partie si intéressante pour les anciennes archives de l'Église romaine, qui, dans la collection canonique de Deusdedit, forme les chapitres CXLIX et CL du livre III, jusqu'aux mots : *In nomine Domini Dei omnipotentis*, de la page 333, ait été compilée par le cardinal en personne³. Je suis au contraire porté à

1. « Gelasius S. R. E. cancellarius descripsit registrum Paschalis papæ II. » *Ibid.*, p. 1046.

2. V. Jaffé, dans la *Bibliotheca rer. german.*, t. IV.

3. M. de Rossi adopte pleinement (V. *De origine*, etc., p. xci) le sentiment

croire que c'est l'œuvre de quelque attaché à la bibliothèque pontificale, travaillant probablement sur commande pour le compte de Deusdedit, et recueillant à son intention tout ce qu'il rencontrait de relatif au domaine temporel du Saint-Siège, dans les registres, comme dans les *tomii* et les *tomuli carticii*, au Latran comme dans la *Turris chartularia*, dans toutes les retraites enfin dont il avait la clef, et dont il connaissait les bons coins. Il ne paraît pas le moins du monde évident qu'il se retrouve, dans cette partie de la collection canonique de Deusdedit, la même méthode, les mêmes habitudes que dans le reste de l'ouvrage. L'opposé serait plutôt vrai, ce me semble.

Ce qui caractérise le fragment en question, c'est le souci de bien renseigner le lecteur sur l'origine et les conditions matérielles des manuscrits qu'il exploite; de dire comment ils sont faits, s'ils sont de grand ou petit format, à quelle place et dans quelle salle de la bibliothèque on les trouve. A chaque instant, l'auteur s'arrête pour nous prévenir que tel tome est en papier et qu'il fait partie de la bibliothèque Latérane, qu'il a découvert tel cartulaire auprès du *Palladium*, que tel synode, au contraire, est conservé dans le sacré palais du Latran¹. Son respect pour les vieux textes est poussé à un tel point, qu'il aime mieux avouer par un signe convenu, un θ , son impuissance à déchiffrer certains passages, plutôt que d'en donner une transcription infidèle². C'est l'habitude, j'allais dire le rat de bibliothèque.

Ce qui caractérise au contraire le reste de l'ouvrage,

émis sur ce sujet par M. Eur. Stevenson, dans ses *Osservazioni sulla Collectio canonum di Deusdedit*, 1885, p. 94-95. (Extrait de l'*Archivio della R. società Romana di storia patria*, vol. VIII, p. 305-398.) A vrai dire, il me paraît difficile d'élever un doute sérieux sur ce qui fait la partie principale de la thèse de M. Stevenson (p. 63-94), à savoir que c'est la collection de Deusdedit qui a fourni le même passage à Albino, pour ses *Collectanea* (a. 1182-1187); de même qu'à son tour Cencio l'a emprunté à Albino pour son *Liber censuum* (a. 1189-1192).

1. V. Deusdedit, p. 315, 318, 321, 331, 333.

2. Ce passage ne se trouve pas dans le ms. palimpseste édité par Martiniucci; mais Albino et Cencio l'ont donné, et M. Stevenson montre qu'il faisait partie du texte primitif de Deusdedit. V. Stevenson, *op. cit.*, p. 84.

c'est l'indifférence absolue pour ce genre de renseignements. c'est un scrupule fort peu exagéré dans la reproduction des textes. Pas une seule fois, que je sache, la provenance des volumes n'y est indiquée. Quand l'auteur a produit le titre des livres ou des registres, ses instincts bibliographiques sont pleinement satisfaits, et il ne se gêne guère pour nous donner des textes amalgamés bizarrement¹, ou chargés d'éléments parasites². Aussi, quoique également, dans cette partie, figurent de nombreux documents empruntés aux archives pontificales, convient-il de la surveiller davantage, parce qu'on n'a pas toujours la même certitude que ces documents aient été puisés directement à la source.

Cette distinction eût peut-être abrégé le long et rude combat qui s'est livré naguère en Allemagne, pour décider si Deusdedit avait utilisé, oui ou non, dans sa compilation canonique, le registre que nous conservons de Grégoire VII; M. Lœwenfeld, après Jaffé, soutenant que oui³, M. Pflugk-Harttung, en compagnie d'Ewald, et à la suite de Schæfer et de Giesebrecht, première manière, affirmant avec non moins d'énergie que le registre de Deusdedit était plus étendu⁴. La vérité est, selon moi, que M. Lœwenfeld a parfaitement raison, du moins en ce qui concerne la portion de l'ouvrage où les archives du Saint-Siège ont été directement exploitées. L'archiviste, ou tout autre, qui a donné là ses citations (p. 327-331), d'après les sources mêmes de la bibliothèque pontificale, avait certainement entre les mains un registre de Grégoire VII identique au nôtre. On peut bien chicaner sur deux ou trois de ses références, mais l'ensemble en est tellement concordant;

1. V. Deusdedit, p. 432-433, où sont fondues très maladroitement les lettres de Grégoire VII à Théodore de Verdun et à Henri de Liège.

2. L'une de ces additions m'a donné autrefois beaucoup de mal; car elle met sous la plume du pape Nicolas I^{er} une citation formelle des fausses décrétales. V. Deusdedit, p. 98. M. Lœwenfeld en a signalé d'autres. V. *Neues Archiv*, t. X, p. 318-319.

3. V. Lœwenfeld, dans *Neues Archiv*, t. X, p. 311-329.

4. Pflugk-Harttung, dans *Neues Archiv*, t. VIII, p. 229-240; et t. XI, p. 141-172; A. Schæfer, *Zum Register Gregor VII* (se trouve dans les *Historische Untersuchungen* formées en l'honneur de son jubilé de vingt-cinq années. Bonn, 1882, p. 296-318); W. Giesebrecht, dans Jaffé-Lœwenfeld, p. 594-595

l'accord s'établit sur tant d'endroits divers, à des numéros d'ordre si variés, si éloignés les uns des autres, qu'il rend impossible l'hypothèse de deux registres dissemblables par le nombre et la disposition générale de leurs pièces¹.

Était-ce aussi notre registre que compulsait le rédacteur du reste de la compilation? Il paraît plus difficile de le démontrer. Mais si le trouble des références, si les divergences du texte font obstacle à cette identification, en revanche il résulte, à mon avis, de ces divergences mêmes que le recueil utilisé en cet endroit, quel qu'il fût, n'était pas plus considérable que celui que nous avons, et qu'il n'y a partant rien à tirer de là pour l'existence de ce prétendu grand archétype dont on a tant parlé. A supposer que Deusdedit ait établi tous ses renvois avec exactitude, et que nous les ayons dans l'édition Martinucci tels qu'il les a établis, son registre de Grégoire VII aurait été différent du nôtre, il n'aurait pas été plus complet.

Dans ce cas, en effet, l'élévation comparative du chiffre des références devrait toujours être à l'avantage du registre de Deusdedit, puisque le nombre des lettres s'y trouvait plus élevé. Or, non seulement cette loi ne se vérifie pas, mais c'est le contraire qui a lieu le plus souvent. Ainsi, telle lettre de Grégoire VII est, dans le registre actuel, la 35^e du livre VIII, tandis qu'elle n'est que la 26^e dans celui de Deusdedit. Une autre lettre qui est, dans notre recueil, la 45^e du livre II, n'est, chez Deusdedit, que la 43^e du même livre. Celui-ci donne encore pour la 6^e du deuxième livre une pièce qui, dans le même livre de notre registre, figure la 12^e².

Après tout, que Deusdedit, dans la partie moins précise de sa collection canonique, ait eu entre les mains le recueil que l'on voudra, il n'en demeure pas moins démontré par l'autre fragment, qu'à cette époque, figurait aux archives romaines, faisant fonction de document officiel, un registre de Grégoire VII, identique à celui que nous avons, un registre à la rédaction duquel avait présidé une pensée de discernement et de choix, un registre enfin dont la similitude très réelle avec celui que nous possédons de Jean VIII, avait fait dire à

1. V. le tableau comparatif de ces références dressé par Løwenfeld dans *Neues Archiv*, t. X, p. 319-320.

2. V. *Neues Archiv*, *ibid.*

tort de ce dernier, qu'il ne devait pas être, lui non plus, la reproduction fidèle du type original.

Ceux qui peuvent mesurer la distance qui sépare ce résultat des idées reçues jusqu'ici m'excuseront, je l'espère, d'avoir consacré tant d'efforts pour y parvenir. Sans cela, du reste, il nous eût été impossible de pousser plus avant et d'apporter à l'histoire du registre de Jean VIII un dénouement quelque peu extraordinaire, mais de nature à jeter une lumière nouvelle sur des temps encore trop obscurs.

Le vieux recueil que possédait, au onzième siècle, l'abbaye bénédictine du Mont-Cassin, n'était pas seulement, dans mon opinion, la répétition fidèle du registre original, c'était l'original même, le propre manuscrit du Latran, primitivement dérobé aux archives pontificales, déchiré, mutilé dans un but très intéressé, et par des mains qui, heureusement pour nous, se sont trahies. L'histoire du registre de Jean VIII constitue, à vrai dire, un épisode inconnu d'une des plus épouvantables tragédies de l'époque.

MUTILATION DU REGISTRE ORIGINAL. — Le moment est ici venu d'insister sur une particularité intéressante, que je n'ai fait encore qu'indiquer : l'absence, dans le registre du Mont-Cassin, des premières indictions du pontificat de Jean VIII. Il s'ouvre avec la dixième indiction, au 1^{er} septembre de l'année 876, bien que Jean VIII ait commencé à régner le 14 décembre de l'année 872, dans le courant de la sixième indiction. La seule inspection du manuscrit suffit à prouver que ce déficit n'est pas le fait des copistes du Mont-Cassin, mais de l'ancien recueil qu'ils avaient sous les yeux. C'est d'ailleurs un point non contesté¹. De là à soupçonner que ce lambeau de registre aurait bien pu être arraché à l'exemplaire du Latran, il semble que la distance soit grande à franchir; et peut-être ne l'aurais-je jamais franchie, si je n'y avais été aidé par une autre observation, celle-là aussi dûment constatée.

Il était en effet bien évident que si, au onzième siècle, le Mont-Cassin détenait en sa possession la dernière partie du registre original de Jean VIII, les canonistes qui, vers le

1. V. G. Levi, *op. cit.*, p. 29.

même temps, dépouillèrent les archives pontificales, ne pouvaient l'y découvrir, mais qu'ils avaient chance au contraire d'y rencontrer la première. Or c'est précisément ce qui est arrivé. Dans la collection du cardinal Deusdedit sont entrées d'assez nombreuses lettres empruntées au registre de Jean VIII, et dont Ewald a fait le relèvement avec soin¹. Mais pas une n'appartient aux dernières années du pontificat; toutes s'arrêtent avant la dixième indiction².

Et ce qui est arrivé à Deusdedit, tous ses collègues en compilation canonique l'ont éprouvé, soit un peu avant, soit un peu après lui, soit qu'ils aient dépouillé directement les archives romaines, soit qu'ils aient pris leur dépouillement à d'autres³. Aucun n'a fait d'emprunt à la partie du registre qui se trouvait au Mont-Cassin. Chacun, en revanche, a pu puiser, quelquefois même très largement, à la partie qui ne s'y trouvait pas. Ainsi, le *deflorator* auquel Deusdedit a emprunté l'un de ses chapitres⁴; ainsi, l'auteur de la collection britannique, qui a jusqu'à cinquante-cinq fragments de lettres tirées des premières indictions, sans compter les *Varia*; ainsi les auteurs de la collection de Turin, et de la collection dite des *trois parties*; ainsi Anselme de Lucques, Yves de Chartres, le Pseudo-Yves, Gratien, pour ne citer que ceux-là⁵.

Le moins que l'on puisse conclure de cette remarquable coïncidence, c'est qu'au onzième siècle, le registre officiel

1. V. *Neues Archiv*, t. V, p. 320-321.

2. V. Jaffé-Ewald, p. 376-388.

3. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des extraits qui ont quelque dépendance avec le registre pontifical, et non de ceux qui ont pu être faits sur les expéditions arrivées aux destinataires.

4. V. Deusdedit, *Coll. can.*, liv. III, chap. cxxxii, p. 461-3. Ce *deflorator* apporte deux extraits d'une lettre de Jean VIII à l'impératrice Engelberge (p. 463), qui ont échappé à Ewald. On les retrouve, il est vrai, dans Gratien (P., II, c. xxiii, q. 8, c. 1), mais tronqués et altérés.

5. Sur Yves de Chartres, le Pseudo-Yves, la *Collectio trium partium* et Gratien, voir Ewald, dans *Neues Archiv*, t. V, pp. 322-326, 395. Sur les fragments contenus dans le ms. de Turin, voir Dümmler, *Gesta Berengarii*, pp. 22-73, 156-157; Pflugk-Harttung, *Iter italicum*, t. I, p. 170; *Acta ined.* t. II, pp. 34-47. Anselme de Lucques, pour autant que l'on connaît sa *Collection*, nous donne sept extraits de lettres de Jean VIII (V. lib. X, c. xxx; l. III, c. cvii; l. XII, c. xxxii; l. IV, c. xlv; l. II, c. lxxiii; l. V, c. l; l. VI, c. xcii).

du pape Jean VIII se trouvait partagé en deux morceaux, dont l'un était resté dans la bibliothèque pontificale, dont l'autre s'en était allé, on ne sait comment, dans la célèbre abbaye bénédictine. Je pense qu'on ne soupçonnera pas les moines du Mont-Cassin de s'être introduits furtivement dans le Latran ou dans la *Turris chartularia*, et d'y avoir dérobé une partie du registre de Jean VIII. Pour tant faire, ils eussent emporté le tout. Il n'est pas non plus à croire qu'on soit en présence d'un de ces cas déjà signalés par M. de Rossi, où, pour mettre à l'abri certains registres pontificaux, on les faisait transporter dans quelque monastère bien fortifié¹. Pour tant faire aussi, on eût mis tout le registre à l'abri. De quelque manière que les moines du Mont-Cassin aient obtenu leur précieux manuscrit, soit par dépôt officiel, soit plutôt par donation ou acquisition privée, le maintien dans les archives du Saint-Siège d'un fragment du même manuscrit ferme la porte à toute autre hypothèse qu'à celle d'une lacération antérieure, intentionnelle et d'un caractère clandestin.

J'ajouterai même, une lacération de vieille date, très voisine de l'époque de Jean VIII. On ne fait pas de ces coups-là, on ne mutile pas dans les archives du Saint-Siège un monument aussi solennel que le registre officiel d'un pape, sans des motifs graves et personnels. Or, je me demande quel intérêt l'on pouvait bien avoir au onzième, voire au dixième siècle, à s'attaquer à des documents qui ne regardaient plus personne, dont la matière était à peu près chose morte et oubliée. Ceux-là seulement ont osé l'entreprise, qui, parmi les contemporains, se sentaient atteints par quelques pièces du registre.

Ici intervient une remarque de premier ordre, que je n'ai encore rencontrée nulle part, mais qui, je l'espère, va mettre enfin la lumière sur le bon endroit. Il n'est pas rigoureusement exact de dire que le registre de Jean VIII avait été déchiré en deux morceaux. Les deux tronçons ne se rejoignent pas. Le manuscrit du Mont-Cassin commence seulement à la dixième indiction, et les lettres extraites du Latran par les

1. V. de Rossi, *De Origine bibliothecæ Sedis apostolicæ*, p. xciv.

divers compilateurs n'arrivent à elles toutes que jusqu'à la fin de la huitième¹. Il y a une indiction, la neuvième, qui manque, un cahier entier qui a disparu. Il n'y a pas eu seulement lacération du registre, il y a eu destruction de l'une de ses parties. C'est donc à l'endroit mutilé qu'il faut chercher la main du coupable. Ceux là certainement ont fait le coup qui avaient un puissant intérêt à anéantir les documents de la neuvième indiction.

LES FORMOSIENS. — Or, ceux-là nous les connaissons bien, car ils ont fait assez de bruit dans l'histoire de cette terrible fin du neuvième siècle. On les nomme Formose, plus tard pape, alors évêque de Porto; Grégoire, nomenclateur du Saint-Siège; Georges de Aventino, maître de la milice; Sergius, autre maître de la milice; Étienne, secondicier de l'Église romaine; Constantina, noble patricienne et fille du nomenclateur Grégoire; toute une fraction enfin de l'aristo-

1. Ici, je dois me séparer d'Ewald, qui a certainement mal daté quatre lettres de Jean VIII, dont une nous est venue par Deusdedit, et les trois autres par le manuscrit de Turin. La dernière en date que nous ayons de Deusdedit (p. 419) est adressée à Charles le Chauve. C'est une invitation à venir recevoir la couronne impériale. Ewald l'a placée dubitativement, il est vrai, en septembre 875 (Jaffé - Ewald, n° 3019), et partant dans la neuvième indiction. Il y a erreur. On sait en effet combien Jean VIII était pressé de donner la succession de l'empire à Charles le Chauve. Or, l'empereur Louis II étant mort le 12 août 875, il n'est pas vraisemblable que l'ardent pontife ait retardé son appel jusqu'en septembre. La lettre en question est du mois d'août, c'est-à-dire de la huitième indiction. Parmi les lettres tirées du manuscrit de Turin, qui a certainement aussi un rapport d'origine avec le registre de Jean VIII, Ewald a eu le tort d'en ranger trois sous l'année 876 (V. Jaffé-Ewald, n° 3029, 3030, 3031.) En supposant que la première est adressée à l'empereur Charles le Chauve (v. *Neues Archiv*, t. VIII, p. 363), Ewald a fait œuvre de pure imagination. Il y a autant de raison, et même davantage, de la supposer écrite à l'empereur Louis II. Quant aux deux autres lettres adressées à Engelberge, leur contenu indique qu'à cette date l'impératrice était encore au pouvoir, et par conséquent que l'empereur Louis II, son mari, n'était pas encore mort. M. Dümmler avait donc été mieux inspiré en les disant écrites avant le 12 août 875, V. Dümmler, *Gesta Berengarii*, p. 73. M. Ewald en laisse flotter six autres (n° 3023-3028) entre les années 873 et 876. Il aurait pu tout aussi bien, et même mieux, les laisser flotter entre 873 et septembre 875. Deux d'entre elles au moins, les n° 3023 et 3028, ne peuvent pas avoir été écrites après la mort de Louis II.

eratic et du haut clergé de Rome. C'est en effet durant cette neuvième indiction, au printemps de l'année 876, que le pape Jean VIII, pour des motifs insuffisamment pénétrés par les historiens¹, se décidait à frapper un grand coup sur les plus hautes têtes de son entourage, jugeait, excommuniait, condamnait à l'exil perpétuel ces mêmes grands dignitaires qu'il avait retenus jusque-là dans ses conseils et comblés de ses meilleures faveurs. C'est au milieu de cette indiction-là que le pontife irrité, dans des lettres fameuses arrivées jusqu'à nous par leurs expéditions, dénonçait au monde chrétien, non sans quelque exagération peut-être, les crimes inouïs dont s'étaient rendus coupables les amis de Formose, et, dans une certaine mesure, Formose lui-même, leurs menées ambitieuses, leurs parjures, leurs adultères, leurs assassinats par le fer et le poison². Pour être juste, le monument élevé à l'infamie de ce parti dans la correspondance de Jean VIII était tellement écrasant, tellement intolérable, qu'il était impossible qu'un jour ou l'autre ces flétris ne tentassent point de le détruire, et, si la fortune les favorisait, qu'ils n'y réussissent.

La fortune les favorisa largement. Peu de temps après la mort de Jean VIII, Marin I^{er}, son successeur, rappelait Formose de l'exil, avec les autres condamnés de la neuvième indiction³, les réhabilitait, les replaçait dans leurs premières fonctions, leur donnant ainsi, dans le palais du Latran, assez d'accès pour atteindre le registre du pape défunt et en effacer la trace de leur déshonneur⁴.

Tout d'ailleurs, jusqu'à la façon dont les auteurs de la mutilation ont procédé dans leur œuvre, porte la marque des

1. On y voit généralement une lutte entre le parti français, que représentait Jean VIII, et le parti allemand, que représentait Formose. V. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. II, p. 27 (1^{re} édit.); Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, t. V, p. 176-178 (4^e édit.). J'espère que l'opinion émise dans le *Pape Formose* paraîtra se rapprocher davantage de la réalité.

2. V. Migne, op. 24, Cf. Jaffé-Ewald, n° 3041. Cette lettre nous est parvenue au moyen de l'exemplaire lu au concile de Pontion en 876.

3. V. Jaffé-Lewenfeld, p. 425.

4. Le nomenclateur Grégoire est rentré dans sa charge d'apocrisiaire et de missus du Saint-Siège c'est-à-dire du poste qui donnait alors le plus d'importance et de pouvoir. V. Jaffé-Lewenfeld, n° 3401.

anciens proscrits de Jean VIII. S'ils ont laissé aux archives du Latran les trois premières indictions du registre, c'est que, bien loin d'être pour eux un monument d'ignominie, cette partie gardait la preuve de leur fortune première et du crédit singulier dont ils avaient longtemps joui près du Saint-Siège. Là en effet étaient enregistrées ces lettres que nous avons encore, où le nomenclateur Grégoire était traité de fils chéri par Jean VIII, et Sergius d'illustre maître de la milice¹, où l'on pouvait voir les mêmes personnages investis par le pontife des missions les plus hautes et les plus délicates auprès du pouvoir impérial².

Peut-être se demandera-t-on si ce sont eux aussi qui, après avoir détruit la neuvième indiction du registre, ont jugé à propos d'en emporter les six dernières, et quel motif a pu les pousser à ce larcin. Mais là encore se trahissent des préoccupations trop naturelles chez Formose et ses partisans. Formose, je le prouve ailleurs, a cru devoir, après comme avant sa condamnation, adopter à l'égard de Photius une ligne de conduite différente de celle de son juge le pape Jean VIII. Toute sa vie, il mit à réduire le schisme byzantin par la rigueur, autant de constance qu'en avait mis Jean VIII à le ramener par la conciliation.

De là, dans Rome, deux courants d'opinion qui partagèrent longtemps les esprits et déchainèrent plus d'une tempête. Or, si l'on veut bien considérer que toutes les lettres où Jean VIII accuse sa politique de conciliation à l'égard de Photius et de son clergé étaient enregistrées dans le fragment dérobé de son registre³, qu'elles y constituaient, pour ceux qui continuaient les mêmes vues, la matière d'un appel et d'un recours permanents, il n'est pas difficile de s'expliquer pourquoi les Formosiens, sans aller jusqu'à détruire des documents où leur intérêt personnel n'était pas engagé,

1. « Gregorio dilecto filio nomenclatore misso et apoerisario Sancte Sedis nostrae cum Georgio illustri magistro militum ac vestiario sacri nostri palatii. » *Lettre de Jean VIII à l'empereur Louis II*, (Migne, t. CXXVI, p. 655, ep. 7.)

2. V. *Lettre de Jean VIII à l'impératrice Engelberge*, ap. Deusdedit, p. 296.

3. V. Migne, ep. 243-248.

ont cru bon cependant d'en supprimer l'usage, en les enlevant de la bibliothèque pontificale.

En définitive, le seul point qui reste obscur, et il n'est pas sans importance, on va le voir, c'est la fixation précise du moment où la mutilation fut opérée. Les excommuniés de l'année 876 s'y sont-ils livrés dès que leur rentrée au Latran leur en eut donné les facilités? Ont-ils, au contraire, remis la partie à neuf années plus tard, lorsqu'un nouveau souffle de la fortune eut porté leur ancien compagnon d'exil, l'évêque Formose, jusque dans la chaire de saint Pierre, et remis entre ses mains un pouvoir discrétionnaire sur les archives du Saint-Siège? De ces deux suppositions, la première semble plus vraisemblable. Il y a des occasions qu'on saisit dès qu'on les rencontre, et l'on ne renvoie pas d'ordinaire à un avenir inconnu certaines satisfactions que l'on peut se donner dans le présent.

Plus vraisemblable en soi, cette hypothèse a de plus l'avantage de préparer une solution à l'un des plus épineux problèmes de ce temps. Quatre ans après la mort de Jean VIII, le pape Étienne V, son troisième successeur, prenait une mesure de la plus haute gravité, dont l'émotion, prolongée à travers les âges, n'est pas encore calmée de nos jours. Il interdisait aux nouvelles chrétientés slaves l'usage de leur langue maternelle dans la liturgie sacrée¹. Assurément, cette décision n'est pas pour nous surprendre. De très sérieux motifs ont pu la justifier. Mais ce qui provoque un réel étonnement chez nous surtout, qui possédons la dernière partie du registre de Jean VIII, c'est qu'en édictant cette proscription, Étienne V se recommandait de l'autorité de son prédécesseur, c'est qu'il affirmait que saint Méthode, en continuant d'user de la liturgie slavonne, avait violé le serment

1. *Lettre d'Étienne V à Swatopluk*, ap. Ginzcl, *Geschichte der Slavenapostel Cyrill und Method*, 2^e édit., *codex*, p. 67. V. aussi le *Commonitorium* ou *Instructions* remises par Étienne V à ses légats en Slavonie, dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 409-410. C'est même ce *Commonitorium*, sûrement extrait du Registre pontifical, qui, par sa parfaite conformité avec la lettre d'Étienne V à Swatopluk et la mention expresse qu'il en fait, a mis définitivement hors de discussion l'authenticité de celle-ci, jusque-là contestée par plusieurs, par Ginzcl, entre autres (*Op. cit.*, p. 9-10), et par M. Louis Léger, dans son *Cyrille et Méthode*, p. 148-149.

naguère prêté par lui entre les mains du pape Jean VIII. Comment Étienne V a-t-il osé dire qu'un pareil serment avait été exigé de l'illustre missionnaire, s'il avait à sa disposition le registre de Jean VIII, où l'on pouvait lire clairement le contraire¹? Et s'il n'a pas puisé là ses renseignements, où les a-t-il puisés? N'y aurait-il pas eu, à la base de cet acte fameux d'interdiction, avec le rapt que nous savons, la falsification audacieuse d'une lettre de Jean VIII, dont le pape Étienne V a été la première victime, et sans laquelle peut-être il eût pris d'autres mesures ou, du moins, tenu sur le compte de saint Méthode un tout autre langage? C'est ce que je me propose de rechercher dans le chapitre suivant.

1. V. la *Lettre de Jean VIII à Méthode* (Migne, op. 319, p. 929), dont on trouvera du reste plus loin une analyse détaillée.

(A suivre.)

A. LAPÔTRE.

BERRYER (1790-1868)

ORATEUR POLITIQUE ET JUDICIAIRE

(*Dernière partie.*)

IV

Berryer atteignait à cette époque l'apogée de sa gloire : la France attendait ses discours « comme un événement », selon le mot de Royer-Collard, et M. Thiers, répondant au grand orateur, le 25 mars 1840, ne put s'empêcher de lui adresser cet éloge : « Je crois, Messieurs, que je rendrai le sentiment unanime de la Chambre, quand je dirai que vous venez d'entendre une parole magnifique. »

La question d'Orient agitait alors le monde politique et préoccupait vivement Berryer. Un fait des plus graves venait de s'accomplir à Londres, à l'insu de M. Guizot, notre ambassadeur. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient concertées pour régler sans nous le sort de notre allié, le vice-roi d'Égypte. Les conditions les plus dures lui furent signifiées. Méhémet-Ali refusa d'y souscrire. La reconnaissance et l'honneur nous faisaient un devoir de soutenir l'ami et le propagateur de l'influence française en Orient. Le gouvernement n'avait qu'un mot à dire pour soulever tout le pays, froissé par l'insolence de l'Europe. Dans l'élan de sa générosité, la France avait compté sans la prudence pusillanime de Louis-Philippe. L'humeur belliqueuse de M. Thiers s'était elle-même calmée ; ses allures pourtant n'étaient pas encore assez paisibles pour rassurer complètement le trop pacifique roi des Français, qui, trouvant dans l'ambassadeur de Londres, M. Guizot, un instrument plus docile, le rappela pour former un nouveau ministère.

La discussion de l'adresse survint après ces douloureux événements. Jaloux de l'honneur national outragé, Berryer

se fit l'interprète de l'indignation publique. C'est peut-être son plus beau discours. Ayant signalé quelques incidents des négociations, il s'écrie, pour couper court aux pénibles réflexions qui l'assiègent :

Je ne veux pas parcourir encore ce triste inventaire, ce déplorable amas d'hésitations funestes, d'efforts impuissants, d'espérances aveugles et déçues. N'en parlons plus ; et, surtout, qu'elles ne soient jamais répétées les humiliantes paroles qu'on a fait venir ici, et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsonby et de lord Palmerston : « Il viendra une résolution anglaise, et la France accédera... Après beaucoup d'humeur et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée, comme l'Angleterre l'aura voulu ! » Eh quoi ! Messieurs, il y a un pays au monde, où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent, et restent à leur poste et deviennent ministres, pour assister au jour où les choses s'accompliront comme elles ont été dites !

Cette véhémence sortie contre M. Guizot fut accueillie par de « longs applaudissements dans la Chambre et dans les tribunes ». Soulevé par ces sympathies et son amour patriotique, Berryer fit cette émouvante évocation de notre bravoure guerrière :

Non, Messieurs, non ! ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui, au jour de nos plus grands désastres, ceux qui à Waterloo même ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France, ce n'est pas de la France, ce n'est pas d'elle qu'on a parlé ¹.

Cette protestation, où l'on saisit sur le vif l'ardeur impétueuse d'une improvisation, couverte de « bravos et d'applaudissements redoublés », fut suivie d'une « longue interruption », au témoignage du compte-rendu officiel.

Ce n'est là qu'un commencement d'exécution pour le ministère du 29 octobre. Berryer lui demande ce qu'il a fait de notre influence en Orient :

Fortifiée, je dois le dire, par l'expédition de Grèce et surtout par la prise d'Alger, elle avait des siècles d'origine ; elle avait été rajeunie par Napoléon dans la savante et héroïque expédition d'Égypte. Cette influence, quel homme est allé en Orient sans en parler, sans la recon-

1. *Disc. parlement*, t. III, pp. 56-57.

naître, sans ouvrir son imagination à de magnifiques spéculations sur les avantages que la France pouvait y tirer de son ascendant, de son crédit, de son autorité morale, intellectuelle et guerrière, dans ces contrées? Qui ne l'a pas constatée? Et que devient-elle? Messieurs, je n'aime point les vaines phrases; mais les idées m'appellent.

Messieurs, je l'entends, je l'entends, ce canon de Saint-Jean-d'Acre; j'entends, au fond de la Méditerranée, le canon anglais qui brise Saint-Jean-d'Acre, devant lequel Napoléon s'était arrêté. (*Mouvement.*) Et vous allez entendre, aux rives d'une autre mer, un autre canon qui vient vous annoncer l'arrivée des restes du prisonnier des Anglais. A ses funérailles et dans sa tombe même, est-ce que vous ensevelirez, sans gémir, sans protester, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardiez encore? (*Longs applaudissements* ¹.)

Que penser après cela de cet humble langage de l'adresse : *Si les droits méconnus, si l'honneur de la France le demandent ?...*

Il semblerait donc que nos droits n'ont pas été méconnus, et que l'honneur de la France n'a pas reçu d'atteinte? Comment! nos droits n'ont pas été méconnus? Et que sommes-nous donc dans le monde, et de quoi s'est-il agi? D'un grand règlement territorial, d'un partage d'influence, ou d'une simple délibération, si vous le voulez, sur l'équilibre du monde européen; et la France n'a pas délibéré! Et ce ne sont pas là des droits méconnus?... Ceci ne touche point à votre honneur? (*Bravos prolongés.*) J'ai entendu que l'on consolait les cœurs blessés en leur disant qu'il y avait telle dépêche nouvelle de lord Palmerston, où il protestait, dans des termes fort honorables, qu'il n'avait pas voulu tromper la France, qu'il n'avait pas voulu l'offenser; que jamais cet esprit d'hostilité n'avait dirigé l'Angleterre. Je ne comprends pas cela, Messieurs. Est-ce l'Anglais qui sera juge du sentiment que nous devons avoir de ce que nous avons éprouvé? Que l'on disserte ingénieusement sur les nuances entre le mauvais procédé et l'offense, les faits parlent. Comment! vous avez été trompés, vous avez été trahis par l'insurrection de Syrie, vous avez été humiliés par le traité dont on vous a exclus et que l'on vous a caché; et, enfin, vous avez devant vous un ambassadeur qui vous crie : « Comme ambassadeur, officiellement, au nom de la France, je l'ai dit, et on ne m'a pas cru; » et vous déclarez que l'honneur national n'a reçu aucune atteinte! Je ne puis comprendre un tel langage. (*Bruyants applaudissements.* ²)

Puis, parcourant les tristes résultats de notre rôle effacé dans la politique européenne depuis dix ans, l'orateur continue :

1. *Id.*, *ibid.*, pp. 62-63.

2. *Disc. parlement.*, t. III, pp. 63-64.

Je demande la radiation complète des paragraphes sur l'Espagne et sur la Pologne, et je m'explique... Je me suis dépouillé dix fois devant vous de ma pensée personnelle, et je vous ai dit : Christine ou don Carlos ! Mais protégez, servez, maintenez quelqu'un ; et que le vainqueur soit votre ami et que votre ascendant reste ce qu'il doit être en Espagne. Maintenez Christine, soit ; mais donnez-lui des secours ! Et que lui avez-vous donné ? Des vœux ! Des vœux, quand la France est couverte des débris de vos amitiés et des victimes de vos sympathies ! (*Bravos prolongés.*) ... Rappelez-vous d'autres catastrophes accomplies, ces grandes paroles : « La nationalité polonaise ne périra pas. » (*Rires sur quelques bancs du centre.*)

Berryer, blessé dans ses sentiments les plus délicats, fit chèrement expier ces rires indécents :

C'est grave, Messieurs ! Heureux ceux qui ont dans le cœur une indifférence qui leur permet de rire sur une telle position de la France ; qui leur permet de rire, quand, quatre fois en dix ans, on a su que la France, pour ses propres intérêts, voulait sauver la Pologne, préserver la Belgique d'un démembrement, assurer son ascendant politique en Espagne, maintenir Méhémet-Ali ; quatre fois vous avez fait connaître au monde la volonté de la France, et quatre fois vous avez fait accuser la France d'impuissance ou d'inertie ; quatre fois en dix ans, Messieurs, c'est trop, c'est trop. (*Longs applaudissements sur les bancs de la Chambre et dans les tribunes* ¹.)

Berryer termina cette vigoureuse *philippique* par ces nobles paroles :

.... Je connais mon pays, je connais ses sentiments ; je sais que, pour les hommes les plus attachés à des convictions qui constituent un parti, il y a des sentiments qui dominent tout, qui emportent tout, et ce sont ces sentiments-là qui doivent réunir tout ce qui vit d'intelligence, de force et d'énergie en France ; ce sont ces sentiments qui prévaudront. Oui, la France, s'il le faut, se lèvera avec énergie, avec dignité, pour ce qui est juste, pour ce qui est honnête et glorieux ; et, malgré vous, elle sera encore la plus noble et la plus redoutée des nations de la terre. (*Acclamations unanimes* ².)

Une éloquence si chaleureuse méritait un triomphe : elle triompha. Le paragraphe de l'adresse relatif aux affaires d'Orient était rédigé avec une humiliante résignation aux faits accomplis. Le discours de Berryer fit substituer à ce

1. *Id.*, *ibid.*, pp. 65-67.

2. *Disc. parlement.*, t. III, pp. 72-73.

« langage résigné¹ » un langage plus fier et plus digne de la France ; et, le lendemain du 3 décembre 1840, le héros de cette grande journée oratoire était unanimement salué comme le vengeur de l'honneur national.

Si Berryer s'élevait parfois si haut, c'est qu'il était soulevé par la passion dominante de sa vie, l'amour de la France, qui faisait le fond de ce grand citoyen. Il parla dans toutes les questions de politique extérieure. Ses discours n'eurent qu'une ambition : relever la tradition de noble fermeté, dont la Restauration² ne se départit jamais dans les relations étrangères, et que le gouvernement de Juillet avait, à ses yeux, l'impardonnable tort de laisser fléchir.

Deux autres sentiments se partageaient l'âme de Berryer : l'amour de la liberté et le dévouement à la monarchie. L'histoire lui avait appris qu'un peuple esclave court vite à tous les abaissements. Mais il savait aussi que la liberté sans un pouvoir hiérarchique fortement constitué mène à la licence et, par elle, à la dissolution³. Aussi, répudiant le principe de la souveraineté du peuple, qu'il qualifie maintes fois de révolutionnaire, il chercha dans le rétablissement de la monarchie traditionnelle la solution du problème social qui nous agite depuis 89 : l'alliance de la liberté et de l'autorité. Ces deux sentiments s'équilibraient dans son âme et s'y faisaient naturellement contrepoids.

Il fallait être une « puissance » pour afficher ces prétentions devant une Chambre qui les réprouvait. Berryer trou-

1. C'est le mot propre. Berryer disait dans ce même discours : « Vous voyez nos affaires, j'en ai parlé avec chaleur, avec beaucoup de chaleur (*bruit au centre*), et vous devez la respecter, parce qu'elle est sincère ; et s'il y a un de vous qui ait le malheur d'en douter, assez d'autres n'en doutent pas. » (*Très bien ! très bien !*) *Ibid.*, p. 70.

2. « La royauté a été, plus qu'aucun pouvoir du monde, jalouse de la dignité, de l'honneur de la France. Dans des jours de lutte et de contradiction, j'ai demandé qu'on eût une seule dépêche de ce gouvernement qui n'exprimât pas hautement la jalousie la plus ardente et la plus noble de la dignité du gouvernement français, et on m'a répondu qu'elle n'existait pas. » *Disc. parlement.*, t. V, pp. 149-150.

3. « Le progrès, pour une vieille société, ... c'est la puissante union des libertés publiques et d'un pouvoir fort et incontesté. » (*Disc. parlement.*, t. V, p. 99 ; discours du 15 janvier 1851.)

vait un point d'appui dans la magnifique intégrité de son caractère. Cette autorité morale était d'ailleurs servie par d'incomparables facultés oratoires : voix harmonieuse et vibrante, geste expressif et imposant, regard qui s'anime et lance des flammes. Ajoutez une intelligence vive, pénétrante, universelle ; une mémoire qui retient classées dans un ordre parfait ces vastes connaissances ; par-dessus tout, une sensibilité exquise qui donne aux élans de son âme une émotion contagieuse.

Dans les simples discussions d'affaires, Berryer faisait paraître une logique lumineuse et une dextérité de langage à déconcerter les spécialistes. Surveillant d'un œil jaloux l'emploi des deniers publics, il discutait, avec une étonnante précision, les questions de chiffres les plus compliquées. On peut, en ce genre, mentionner les débats retentissants sur le règlement de l'indemnité américaine ¹.

Remarquable dans ces discussions techniques, Berryer était supérieur et sans rival dans les matières où la passion oratoire est de mise. Une fois maître de son sujet par la réflexion, il est capable de subjuguier l'auditoire le plus rebelle. Avant tout il veut convaincre : il éclaire, il charme, il remue, mais pour mener à son but l'auditeur ravi.

Je ne m'étonne pas que Royer-Collard, bon juge des choses de l'esprit, lui ait décerné cet éloge : « J'ai entendu Mirabeau

1. Les États-Unis réclamaient une forte indemnité, en compensation des dommages que leur avait causés la saisie de vaisseaux américains pendant le blocus continental. Ces prétentions furent repoussées par la Restauration. La monarchie de Juillet se montra plus coulante : elle présenta un projet de loi, dont l'article 1^{er} consacrait vingt-cinq millions au payement de l'indemnité. Berryer démontra si bien le mal fondé de ces réclamations que son discours mit le désarroi dans la majorité ministérielle et fit rejeter le projet de loi. (Cf. *Disc. parlement.*, t. I, pp. 393-420.) Ce succès était un échec pour le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, qui donna sa démission. Le ministère suivit bientôt son exemple. — L'année suivante, le nouveau ministère trouva une majorité plus complaisante, et, malgré deux remarquables discours de Berryer, l'indemnité américaine fut enfin votée. Le désir de favoriser le ministère et des considérations d'intérêts mercantiles (tarifs avantageux pour nos vins et nos soieries), habilement exploités par M. Thiers, amenèrent, après neuf séances, ce revirement de la majorité, qui, en se déjugant, abandonna la fière attitude de la Restauration. (Cf. *Disc. parlement.*, t. II, pp. 14-93; 93-128.)

dans sa gloire, j'ai entendu M. de Serre et M. Lainé. Aucun n'égalait M. Berryer dans les qualités principales qui font l'orateur. » Assurément, je ne veux pas rabaisser le mérite oratoire de Mirabeau. Mais comment oublier que sa fougueuse éloquence fut merveilleusement servie par les événements? Personnification des idées nouvelles, il parle à une assemblée sympathique, qui le soutient de ses acclamations enthousiastes. Berryer? au contraire, paraît dans une Chambre qui ne l'écoute qu'en frémissant¹. Il est parfois seul contre tous; il a contre lui le ministère, contre lui les députés, contre lui ses principes impopulaires; et pourtant il maîtrise cette Chambre hostile et la courbe sous son éloquence dominatrice: témoins ces grandes batailles parlementaires, où il fait rejeter l'indemnité américaine, la loi de disjonction et le langage « résigné » de l'adresse dans la question d'Orient, malgré les efforts désespérés du ministère². Mirabeau et Berryer sont

1. M. Guizot, dans ses *Mémoires* (t. VII, p. 28), caractérise bien l'éloquence de Berryer, quand il parle « de l'entraînement et du charme » de cette parole qui réussit à « surmonter si longtemps les insurmontables difficultés » d'un rôle difficile. Le même adversaire lui rendit un jour cet hommage à la tribune: « M. Berryer est accoutumé à lutter, même contre les impressions qui ne lui sont pas favorables; il en a donné dans cette enceinte, et plus d'une fois, de glorieux exemples, » Berryer, *Disc. parlement.*, t. III, p. 295.)

2. Pour l'indemnité américaine et la question d'Orient (Cf. *supra, loc. cit.*), quant à la loi de *disjonction* (Cf. *Disc. parlement.*, t. II, pp. 265-290). A la suite de la décision du jury, qui avait acquitté tous les complices de l'échauffourée de Strasbourg, le gouvernement, pris de panique, présenta une loi qui consistait, au cas où des militaires et des civils seraient compromis dans la même affaire, à *disjoindre* les poursuites, pour renvoyer les militaires devant les conseils de guerre, et les civils devant les tribunaux ordinaires. Berryer s'éleva, avec une grande force d'érudition juridique, contre ce projet, parce qu'il était contraire à « une règle aussi ancienne que nos tribunaux, aussi ancienne que la justice, c'est que tous les coupables d'un même crime, d'un même délit, doivent être livrés en même temps au même tribunal. » (*Loc. cit.*, p. 266.) C'est dans ce discours que Berryer fit cette pathétique supposition: « Supposez un moment que cette loi... (de *disjonction*) était faite la veille de l'attentat commis à Strasbourg. Supposez que votre loi a été appliquée, que les deux instructions ont été faites, que se serait-il passé à Strasbourg? Vous voulez de l'ordre, dites-vous, vous voulez maintenir la discipline militaire; eh bien! que serait-il arrivé si le jury avait été imbu des mêmes sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé au contraire de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire si

la voix même de l'éloquence; Mirabeau, c'est le tribun, mais Berryer c'est l'orateur.

Berryer perd beaucoup à la lecture. Il fallait l'entendre, comme il faut voir le volcan dans l'impétuosité de l'éruption; ceux qui viennent trop tard ne rencontrent plus qu'une lave refroidie, comme ceux qui liront Berryer y trouveront beaucoup de pages froides et décolorées. C'est qu'il y manque le geste, le regard, la voix, l'action, en un mot, qui est l'âme de l'éloquence. Malgré tout, on sent encore courir, çà et là, le frémissement d'une parole ardente.

Personne n'a mieux caractérisé le genre de son éloquence que Berryer lui-même. le jour où il disait avec cette familiarité qu'on passe au génie : « Je vous apporte mon idée, et c'est vous qui faites mon discours. » Là est tout le secret de sa force extraordinaire; là est l'idéal du véritable orateur. Berryer improvisait, mais il n'improvisait pas sans la plus sérieuse préparation. C'est un homme qui parle à des hommes, c'est une âme magnifiquement douée qui s'épanche en d'autres âmes, et non un diseur habile qui récite une leçon bien apprise et déclame des phrases bien limées. Ne lui demandez pas la vaine pompe de la rhétorique; comme Lacordaire, il en a « horreur », et l'éloquence ne la connaît pas. Mais, dans la mâle simplicité de son langage, il est plus saisissant que tous les rhéteurs ensemble avec leurs périodes harmonieuses.

Berryer s'attachait d'abord à méditer le sujet : il le retournait en tout sens, le creusait avec effort. Grâce à cette réflexion laborieuse, il ne reste pas à fleur des choses, mais il va jusqu'au fond. De la sorte, les aspects divers d'une affaire complexe sont vus, examinés, étudiés, approfondis d'avance. Aussi, quand il monte à la tribune de la Chambre, ou se lève

l'un avait prononcé un acquittement et l'autre une condamnation ? Quoi ! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes ! Ici, la marche funèbre des condamnés à mort ; là, l'ovation des acquittés et de leurs juges ! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies des triomphateurs de la justice ! » (*Bravo, bravo ! Vifs applaudissements dans les diverses parties de la salle et dans les tribunes.*—*Loc. cit.*, pp. 277-278.) — Ce discours, tour à tour savant et mouvementé, contribua, pour une bonne part, au rejet de la loi, qui fut repoussée, le lendemain, à la majorité de deux voix, par 211 contre 209. Le ministère tomba avec la loi.

à la barre du tribunal, Berryer a *son idée*, c'est à l'auditoire de *faire son discours*.

Fort de cette méditation, Berryer sait nettement le but où il veut parvenir et les chemins variés qui y peuvent conduire. Cependant, rien n'est arrêté dans le détail, d'une façon rigide et irrévocable. Deux points seulement sont fixes, le point de départ et le point d'arrivée, le sujet à traiter et le terme à atteindre, la source et l'embouchure. Entre ces deux points extrêmes, l'éloquence de Berryer, qui peut librement se mouvoir, va se creuser un lit profond : la route à suivre, pour aller de l'un à l'autre, sera choisie et tracée d'après des circonstances multiples de temps et de lieux, de personnes et d'intérêts, comme la direction d'un courant est subordonnée à la pente et aux accidents du terrain. Berryer varie son élocution, dispose ses arguments, dirige le cours de la discussion d'après les incidents que font surgir brusquement les orateurs de la partie adverse. C'est aussi l'auditoire, avec sa mouvante physionomie et ses ondulations capricieuses, qui règle sa marche, la ralentit ou l'accélère : en présence de regards qui brillent, au contact de cœurs qui battent, Berryer s'anime, Berryer s'enflamme, Berryer est transfiguré. Il y a action et réaction incessante, flux et reflux d'impressions entre lui et l'auditeur. A ce prix, Berryer est vivant, actuel, souple, mouvementé, communicatif, irrésistible.

La tableau qui précède n'est point fantaisiste : il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier l'ensemble des œuvres de Berryer. Mais nous pouvons fournir une autre preuve de la vérité et de la ressemblance du portrait, en réfutant une objection assez courante.

On a souvent porté contre Berryer l'accusation de paresse. Entendons-nous bien. Je rapporterai ici le témoignage autorisé du P. de Ponlevoy, qui vécut dans l'intimité de Berryer. Je fis un jour appel à ses souvenirs; telle fut sa réponse. « Il faut distinguer deux moments, *avant* et *après*; après avoir prononcé le discours, Berryer était paresseux; avant, il travaillait avec soin. Voici ce que Berryer m'a raconté lui-même dans un aimable tête-à-tête :

« Quand j'ai une cause à plaider ou un débat politique à soutenir, je charge un secrétaire de classer toutes les pièces

« du procès ou tous les documents sur la question à discuter.
 « Ce dossier fait, je le lis et relis plus ou moins, suivant l'im-
 « portance et la complexité de la cause, jusqu'au moment où je
 « suis parvenu à démêler l'écheveau et à loger, en bon ordre,
 « dans ma mémoire, les plus minces particularités et les
 « moindres dates. Puis, ici ou là, à temps et à contretemps,
 « dans la solitude de mon cabinet, allant et venant, avant de
 « m'endormir le soir, je rumine longuement cet amas de maté-
 « riaux, je considère les côtés divers de la question, le pour et
 « le contre, le fort et le faible, le principal et l'accessoire. Quand
 « j'ai conquis, par ce rude labeur, une idée claire, je me forme
 « une conviction et j'arrête mon plan dans ses grandes lignes.
 « Après cela, je suis prêt. » Puis il ajoutait, avec un air de
 triomphe : « Après cela, je ne crains rien. Non pas que je ne
 « ressente toujours, en montant les degrés de la tribune ou en
 « me levant à la barre du tribunal, comme un tremblement de
 « fièvre ; c'est la fièvre oratoire, dont je ne suis pas encore
 « guéri à soixante-dix ans ; mais je veux dire que je ne crains
 « pas de rester à court, car, en vertu de la préparation du sujet,
 « qui m'en a fait voir tous les tours et détours, je puis, séance
 « tenante, après la plaidoirie de la partie adverse ou le discours
 « de « l'honorable préopinant », je puis, modifiant le plan que
 « j'avais ébauché, changer la position de mes batteries et faire
 « ainsi face à toutes les attaques et à toutes les surprises. Un
 « discours est une bataille ; le mérite est de deviner le plan de
 « l'ennemi ; la tactique consiste, quand les prévisions ont été
 « déçues, à prendre sur-le-champ des dispositions nouvelles ;
 « tantôt on dirige ses arguments en masse compacte pour une
 « attaque de front, tantôt on éparpille ses forces pour un mou-
 « vement tournant. Le dernier mot de cette stratégie oratoire
 « est dans l'improvisation, mais dans l'improvisation précédée
 « d'une réflexion intense ; voyez-vous, mon Père, tout peut se
 « ramener à cet aveu que, dans un moment d'abandon, j'ai
 « laissé échapper à la tribune : « Je vous apporte mon idée,
 « Messieurs, et c'est vous qui faites mon discours. »

Mais, car il y a un mais, la plaidoirie ou le discours une fois prononcé, Berryer n'en avait cure : *après*, il était paresseux. Il ne remaniait pas ses improvisations avant de les laisser paraître au *Moniteur* ou à la *Gazette des tribunaux*.

La sténographie reproduisait cette parole coulante, vivante, spontanée, telle qu'elle s'était épanchée d'une âme débordante, avec ses élans passionnés et son style limpide, avec ses négligences et les incorrections inséparables de l'improvisation. Pour rendre la lecture de ses œuvres non seulement profitable (elle le sera toujours), mais encore agréable d'un bout à l'autre, Berryer aurait dû prendre la peine de les retoucher, d'élaguer tels développements trop touffus, d'abrégier les phrases trop longues, d'effacer certaines répétitions : imperfections qui choquent peu ou point dans le discours parlé, parce que cette allure dégagée, ce négligé heureux, est la marque authentique d'une parole vive et naturelle, qui vous emporte, sans laisser le temps de s'arrêter à ces menus défauts, comme en naviguant sur un fleuve très rapide aux bords pittoresques, on n'a pas le loisir d'être mal impressionné à la vue de quelques petits recoins maussades, car le courant vous entraîne plus loin et fait succéder des spectacles enchanteurs. C'est pourtant une grande lacune dans l'œuvre de Berryer : s'il ne s'était pas si complètement désintéressé de l'avenir ; si, comme tant d'autres moins richement doués, il avait soigné davantage sa gloire, il nous eût laissé un monument oratoire non seulement d'une grandeur incontestable dans son ensemble, mais d'une beauté achevée dans le détail.

V

Aux crises incessantes avait fini par succéder, dans les régions du pouvoir, une sérénité presque inaltérable. Le ministère Guizot était consolidé et le gouvernement avait à ses ordres une majorité docile. En face de cette soumission quelque peu servile, Berryer ressentit une sorte de lassitude et de dégoût. C'est à peine s'il aborda, durant cette période d'accalmie décourageante, quelques questions de politique générale ; il traitait de préférence les affaires d'intérêt local, les matières relatives aux finances et aux travaux publics. Il recouvra cependant toute sa vigueur et tout son élan pour repousser la « flétrissure » demandée contre lui et ses collègues, qui, comme lui, pèlerins de Belgrave-Square, avaient

porté leurs hommages au comte de Chambord. Ce débat occupa deux séances, et l'Assemblée fut très houleuse. Berryer parla jusqu'à quatre fois. Dans son premier discours, il lança à ses adversaires ce noble défi : « On peut bien combattre notre foi politique, mais on ne peut pas dire que nous ne sommes pas gens d'honneur ; non, nous ne craignons pas que la colère monte contre nous !... Nous ne serons jamais de ceux qui cachent leurs pensées et leurs sentiments, caressant le pouvoir qui est debout pour le maudire au jour de son malheur¹. » M. Guizot commit la maladresse d'intervenir à deux reprises dans la discussion. Dans la séance du 26 janvier 1844, il osa dire, en se posant comme un puritain en politique : « Il nous a paru... que dans ces manifestations la *moralité politique* a été gravement blessée. Je dis à dessein la moralité politique. Ce n'est pas le danger, vous le savez, qui nous a préoccupés, c'est la moralité politique blessée, la conscience publique offensée... Le paragraphe du projet d'adresse... exprime le sentiment moral de la Chambre sur ce qui s'est passé à Londres ; il flétrit l'oubli des devoirs du serment, l'oubli des devoirs du citoyen, l'oubli des grands intérêts du pays². » C'était trop. Berryer, poussé à bout, malgré son aversion pour les personnalités, jeta à la tête de l'imprudent ministre le souvenir de son voyage à Gand et de ses avances à Louis XVIII :

Je ne veux pas me laisser animer aux paroles que je viens d'entendre. Je veux que vous en mesuriez vous-mêmes toute la portée. Je ne reporterai pas mes souvenirs sur d'autres temps, je ne me demande pas... (*Bruit.*) Permettez ; je ne demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent dire aujourd'hui qu'on a perdu la moralité politique, qu'on a manqué aux devoirs de citoyen. La moralité politique ! mais que de choses se sont passées dans ce pays qui sont connues de tout le monde !... Quand des hommes ont été, et le déclarent sur l'honneur devant vous, devant le pays, devant Dieu qui les entend, ont été saluer, oui, saluer cette grande infortune ; oui, lui parler de sa patrie ; oui, lui dire que le premier besoin de ce pays était de demeurer en paix, de vivre par tous et du concours de tous, dans la pleine et libre exécution des lois, ... quand ils ont trouvé dans ce prince banni ces sentiments et cette abnégation de toute pensée perturbatrice du pays, on vient vous

1. *Disc. parlement.*, t. III, pp. 298-299.

2. Guizot, *op. cit.*, t. IV, pp. 219-220.

dire que c'est une atteinte à la moralité politique, et que c'est avoir trahi les devoirs de citoyen; et on nous le dit, à nous, dans quelles circonstances!

Je le demande, si nous étions allés aux portes de la France..., devant l'Europe assemblée en armes, porter quoi? des conseils politiques, aurions-nous manqué à la moralité politique? Vous ne le pensez pas (*Interruption au centre*); vous vous en êtes glorifiés!

Eh bien! moi, je ne dis pas que je suis allé porter ou chargé de porter les conseils d'un autre; je dis que je suis allé saluer le malheur et dire à celui qui pouvait laisser s'élever dans son cœur un souvenir du passé, un souvenir de tout ce dont il a été dépouillé: « Laissez la France en paix! »

On aurait bien voulu, en exaspérant les députés royalistes, les forcer à « s'expulser eux-mêmes ». Berryer, démasquant cette tactique sournoise, stigmatisa ceux qui prétendaient les *flétrir* :

Quand une Chambre... prononce les mots de *flétrir* et de *coupables*, quand elle dit qu'on a manqué à la moralité politique et qu'on a trahi ses devoirs de citoyen, croit-elle donc et veut-elle garder dans son sein des hommes sur lesquels de pareilles marques sont appliquées? Non, ou vous n'attachez aucun sens aux mots (*Agitation*), ou vous ne pensez pas ce que vous dites, ou vous abusez de la situation de majorité que vous êtes, ou vous n'infligez à ces hommes ces paroles si véhémentes, si amères, que pour qu'en ayant le sentiment ils s'expulsent eux-mêmes. C'est donc l'expulsion que vous voulez; oui, l'expulsion!

Les sentiments que j'ai dans le cœur, ils sont connus de ceux qui m'ont nommé;... ils m'ont envoyé ici et j'y reste;... ils m'y ont envoyé pour lutter contre des adversaires politiques... Et vous croyez que timidement, quand je suis arrivé au milieu de cette Assemblée contre les volontés, les paroles, les apostrophes, les accusations injustes de la majorité, je reculerais et je dirais: « La situation qu'on me fait est trop difficile, j'ai trop de cœur, trop d'élévation d'âme pour la supporter, je me retire (*Exclamations*), je ne remplis pas mon devoir?

Non, et je vous défie de remplir le vôtre².... (*Vive agitation.*)

L'agitation alla croissant; elle fut au comble quand M. Guizot essaya de faire l'apologie du voyage de Gand. C'est à grand'peine que le ministre, arrêté cent fois par les plus violentes interruptions, put arriver à la fin de sa pénible justification. Il termina par ces paroles célèbres, qui laissent voir à nu la profonde blessure faite à son orgueil :

1. *Disc. parlement.*, t. III, pp. 310-312.

2. *Disc. parlement.*, t. III, p. 313-315.

« Et quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain¹ ». Le centre lui-même, tout dévoué au ministre, n'eut pas le courage d'applaudir.

« Flétris » malgré leurs loyales explications, les députés royalistes quittèrent l'Assemblée, mais pour y rentrer bientôt, absous par leurs électeurs et « plus honorés que jamais ».

Lorsqu'il s'agit de combattre, en 1845, les fameuses interpellations de M. Thiers sur l'exécution des lois relatives aux congrégations religieuses, Berryer tint tête à MM. Thiers, Dupin, Lamartine, Odilon Barrot, au ministère lui-même. On a pu regretter² que cette puissante voix, qui a plaidé tant de causes, n'ait pas retenti plus souvent pour l'Église, cette divine cliente, la plus persécutée et la plus illustre qui fut jamais. Nous tenons du moins à rappeler que, le 3 mai 1845, elle s'éleva en faveur de la Compagnie de Jésus.

« Dès le matin du 3 mai, le P. de Ravignan se dirigeait vers la rue Neuve-des-Petits-Champs. Le grand orateur se promenait dans sa chambre et se préparait à la lutte de la journée. Le P. de Ravignan se jette à son cou, le remercie d'avance et l'anime par l'espoir d'une récompense auprès de Dieu, plutôt que du succès auprès des hommes. « Ah! sans doute, répond son illustre ami, la cause est perdue, et, cependant, elle sera gagnée. Pour le moment, il n'y a rien à espérer. Je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause. Ne me remerciez pas, mais priez pour moi. » M. Berryer avait dit vrai. Les Jésuites perdirent devant la Chambre, mais l'orateur gagna devant l'opinion... Une fois de plus, par une persécution contre les Jésuites, on préluait à une révolution³. »

Malgré sa force apparente, le pouvoir languissait, sourde-

1. Guizot, *op. cit.*, t. IV, p. 238.

2. *Univers*, 24 nov. 1868, article de Louis Veuillot.

3. *Études*, P. de Ponlevoy, numéro de décembre 1868, pp. 836-837.

ment miné par une dissolution intérieure. Berryer prévit et annonça sa chute. Fidèle jusqu'au bout à la résistance légale, il refusa de suivre l'opposition dans la rue et de s'associer à la campagne des banquets. La monarchie élevée sur les barricades tomba à son tour sous les coups d'une émeute victorieuse, et le roi des Français partit pour l'exil, répétant avec amertume : « Comme Charles X, comme Charles X ! »

Désireux d'apporter à son pays, bouleversé par des révolutions périodiques, un principe de grandeur et de stabilité, Berryer mit tout en œuvre pour rapprocher les membres de la maison de Bourbon. Mais ses efforts et ses avances échouèrent contre des susceptibilités insurmontables. Voyant les divisions se perpétuer au sein de la majorité, Berryer commença de craindre un dénouement fatal : « Je ne sais, disait-il le 15 janvier 1851, je ne sais quels seront vos successeurs, ni si vous aurez des successeurs ; ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets ¹. » A quelques mois de là, le 16 juillet, il prononça son admirable discours sur la revision de la Constitution.

M. Michel (de Bourges) avait attaqué l'ancienne monarchie et tenté la glorification de la Révolution. Écoutez en quels termes véhéments l'orateur légitimiste fit haute et promptement justice de ces louanges compromettantes :

Nous vous avons entendu accorder, et en quels termes ! un hommage aux souvenirs les plus détestables des plus mauvais jours, à des hommes dont le nom est attaché à des temps, à une époque que le sens moral de l'humanité tout entière a maudits !... Je peux dire que ces hommes, que vous avez appelés des hommes superbes, ont commis, en quatorze mois, dans cette malheureuse France, plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances, toutes les ambitions, toutes les perversités humaines n'en ont peut-être fait compter pendant quatorze siècles... (*Applaudissements prolongés.*) Avez-vous songé aux autres ? Avez-vous pensé qu'il y avait ici des fils, des neveux, des proches des victimes ? Avez-vous songé que c'est à la nation la plus impétueuse sans doute de la terre, mais aussi, quand elle est dans le calme de sa vraie nature, la plus humaine, la plus loyale, la plus généreuse, avez-vous songé que c'est à cette nation que vous avez dit en parlant de ces temps horribles : « Peuple, voilà ton Iliade ! »

Vous êtes du peuple, dites-vous ; vous êtes le fils de vos œuvres. Je le suis des miennes ; je suis plébéien comme vous ; je suis mêlé au

1. *Disc. parlement.*, t. V, p. 103.

peuple comme vous ; je l'approche, je le secours, je le plains autant que vous. Je le connais, ce peuple, il ne cèdera pas à des excitations funestes ; il recueillera ses souvenirs (il en a de récents!) ; il interrogera les souvenirs de ses pères ; il comptera ce qu'il a eu de misères, ce qu'il a eu de souffrances, ce qu'il a eu d'égarements, de honte, quand vous avez été ses maîtres, quand il a obéi à la voix de ces *enfants du doute* qui prétendent être la raison elle-même!... (*Vives acclamations*¹)...

Après cette virulente réprobation, Berryer retrace les gloires et les services de la Restauration, et, appuyé sur quatorze siècles d'histoire qu'il appelle en témoignage, il établit avec une logique entraînant la supériorité du principe traditionnel. Il avoue franchement les abus de l'ancien régime ; mais il demande à la république née d'hier si elle est sans reproche, pour oser jeter la pierre à la monarchie de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV :

Mon Dieu ! quand on accuse le passé, on a un grand avantage. La monarchie, à travers toutes les erreurs, toutes les faiblesses, tous les vices qui sont attachés à l'humanité, elle a duré quatorze siècles ; on a un long espace à parcourir pour y saisir des fautes, des jours mauvais, et les lui reprocher, comme s'ils étaient la conséquence même de son principe. La République, cette république qui doit être éternelle, cette république qui est, selon vous, la grande condition de l'avenir, nous ne l'avons connue qu'un jour. Elle s'est défendue, dites-vous ; mais le système de défense nous a fait horreur ; mais les misères qui en sont résultées ont pesé vingt années sur la nation française ! Je ne veux pas abuser de ce que vous avez duré trop peu, n'abusez pas de ce que nous avons duré beaucoup².

On avait opposé l'autorité de Napoléon et de Mirabeau :

Napoléon à Sainte-Hélène, dites-vous, a appelé la République comme un progrès naturel de la société française. Non ! non !... Lui qui avait tant fait pour comprimer vos principes, pour assouplir et dompter les hommes que vous avez exaltés, lui qui avait tant fait pour reconstituer l'autorité en France, quand cette œuvre qu'il avait étendue par-delà les frontières de son empire a été brisée, parce que la victoire lui avait manqué de parole un seul jour ; quand ce hardi génie, qui avait eu foi en lui-même, s'est vu solitaire en face de sa grande entreprise échouée ; ah ! c'est comme une menace, une menace vengeresse, qu'il a dit à l'Europe qui avait détruit son œuvre : « Tu seras républicaine ou

1. *Disc. parlement.*, t. V, pp. 142-143.

2. *Id.*, *ibid.*, pp. 147-148.

cosaque! » (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*) Ne vous y trompez pas, le mot de Napoléon, c'est la malédiction d'un grand cœur étonné et contristé de sa chute : il n'a pas d'autre sens.

Nous savons l'histoire ; elle nous a transmis les exclamations testamentaires des deux hommes qui ont agi le plus puissamment sur le temps dans lequel nous avons vécu, Napoléon et Mirabeau. Mirabeau, qu'on citait hier, cet immense tribun, cet homme qui avait tant ébranlé le pouvoir et les bases de la société française, et qui a épuisé les dernières forces de sa vie pour essayer de relever et de rétablir les ruines qu'il avait faites (*A droite. C'est cela*) ; quand ce géant s'est vu oppressé sous ces ruines et sous ses labeurs, il a poussé un cri de désespoir : « J'emporte le deuil de la monarchie, les factieux s'en disputeront les lambeaux ! »

Oui, tous deux, Napoléon, Mirabeau, ces deux grands génies qui ont eu la témérité, la superbe témérité d'oser vouloir disposer et de tout un siècle et de tout un grand peuple, d'en disposer de par le droit seul du génie, se sont sentis affaiblis sous le poids de cette responsabilité, et tous deux se sont dit : « L'autorité ! l'autorité ! elle est brisée. Là où l'autorité est brisée, il n'y a plus de société, les factions s'en partageront les lambeaux ! » Voilà les vraies paroles de tous deux. (*Bravos et applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité. — Agitation marquée.*)

M. le Président (M. Dupin). « C'est du Mirabeau ! »

Sous le coup d'appréhensions que les événements ne devaient pas tarder à justifier, il adjure² la majorité de faire trêve aux dissensions qui la rendent impuissante. Ce pressant appel ne fut pas entendu. Un coup d'État emporta cette majorité désunie ; l'Empire naquit de ses discordes. Berryer essaya d'organiser la résistance dans la mairie du dixième arrondissement, où il protesta contre le triomphe de la force. Mais le soir même, « le défenseur de Louis-Napoléon couchait à Vincennes³ ».

VI

Après vingt ans de luttes et de triomphes oratoires, Berryer rentra dans la vie privée. Ce fut pour lui une grande consolation aux douleurs du temps, de se retrouver au milieu de ses confrères du barreau, dont la politique l'avait

1. *Disc parlement.*, t. V, pp. 169-170.

2. *Id.*, *ibid.*, pp. 174-175.

3. Develle, *Éloge de Berryer*, p. 55.

momentanément séparé. Les causes civiles et criminelles revinrent, en grand nombre, réclamer son appui. Citons pour mémoire les démêlés ardents du couvent de Picpus, l'affaire si dramatique de Jeufosse, le procès pour la revendication des biens de la famille d'Orléans, dans lequel l'illustre avocat, soutenant la compétence du tribunal, réclama hautement des juges : *Forum et jus!* enfin les plaidoyers retentissants en faveur du comte de Montalembert et de Mgr Dupanloup.

Berryer arrivait à la vieillesse : sa vie avait été pleine de glorieux travaux et d'utiles services. Des honneurs bien mérités l'en récompensèrent. L'Académie lui ouvrit ses portes. Le barreau de France s'unit dans un élan commun d'admiration, pour fêter la cinquantaine de « ce vétéran du droit et de la défense ». Un banquet fut offert « au glorieux stagiaire de 1811 ». Les anciens bâtonniers de Paris, les bâtonniers de province, les membres du conseil de l'ordre et deux cents avocats du barreau de Paris prirent place dans la salle du festin. M^e J. Favre, alors bâtonnier en exercice, se fit, dans un toast éloquent, l'interprète des sentiments unanimes du barreau français : « Champion infatigable du malheur, ennemi courageux de l'arbitraire et de l'illégalité, gardien sévère de nos traditions, Berryer est au milieu de nous le maître vénéré de l'art de bien dire, et nul ne songe à lui disputer le premier rang que lui assigne notre admiration¹. » L'Angleterre même, d'ordinaire si ménagère de ses éloges, par l'organe de lord Brougham, invita Berryer à passer le détroit : il fut accueilli en souverain. L'éloquence n'est-elle pas une royauté? Le barreau organisa en son honneur un fraternel banquet, et les cours de justice suspendirent leurs audiences pour le recevoir dignement. Berryer fut également invité au dîner que le lord-maire, nouvellement élu, donne aux plus grands personnages de l'Angleterre. Lord Palmerston y parla de Berryer en ces termes élogieux : « ... Vous voyez ici un étranger de la plus haute distinction, vous voyez M. Berryer, cet homme qui a atteint le point culminant, l'apogée de la gloire dans son pays, cet

1. *Plaidoyers*, t. II, pp. 274-275.

2. Berryer, *Plaidoyers*, t. IV, p. 461.

homme dont le nom est européen, sans rival dans le barreau, aussi respecté qu'estimé pour la dignité de son caractère, pour l'élevation de son esprit et la noblesse de ses sentiments¹... »

Il semble que Berryer n'a plus qu'à jouir du charme de ses souvenirs et à couler doucement les jours de sa vieillesse sous les ombrages aimés d'Augerville. Mais non. Ce vaillant défenseur de la justice, ce fidèle serviteur de la France, ne peut se résigner à l'inaction. Il aspire à leur consacrer les derniers accents de sa voix et les derniers élans de son cœur. Cette généreuse aspiration fut satisfaite.

L'affaire de la famille de Montmorency contre le comte Adalbert de Talleyrand-Périgord lui en fournit une belle occasion, le 13 janvier 1865.

Le duc Raoul de Montmorency était mort sans enfants. Le comte Adalbert de Talleyrand, fils de la plus jeune sœur du duc, Mme la duchesse de Valençay, réclama l'honneur de relever le titre éteint par la mort de son oncle. L'empereur, sur avis conforme du conseil du sceau, autorisa le comte, qui se tournait vers le soleil impérial, à prendre le titre de duc de Montmorency. Toute la maison de Montmorency, composée des plus beaux noms de France, se leva pour protester et confia à Berryer le soin de son honneur. Nous ne pouvons suivre l'orateur dans l'histoire généalogique des Montmorency. Bornons-nous à une citation :

Sous le roi Lothaire, l'empereur Othon était venu avec une grosse armée attaquer le territoire. Il avait pénétré jusqu'à Soissons, quand Bouchart (c'est le prénom d'un Montmorency) survint et marcha droit à lui. Il remporta une victoire dans laquelle il prit quatre aigles impériales (en style héraldique, *aiglons* ou *alérions*). Le roi lui accorda pour ce fait d'armes le droit de porter ces quatre aigles aux quatre angles de la croix blanche de sa bannière.

Plus tard, au treizième siècle, au mémorable jour de 1214, Mathieu de Montmorency, qui eut si grande part à la victoire de Bouvines, contre Othon IV, empereur d'Allemagne, présente à Philippe-Auguste un trophée de douze bannières aux aigles impériales.

Quelle scène magnifique ! Le roi, qui avait poussé au plus fort de la bataille, et s'était jeté vaillamment dans la mêlée, blessé lui-même, voit, après la victoire, Mathieu de Montmorency venir à lui couvert de

1. *Id.*, *ibid.*, p. 486.

blessures; Philippe-Auguste, trempant son doigt dans le sang qui s'en échappait avec abondance, fait sur l'écusson du connétable une croix rouge, dont les quatre bras seront désormais *cantonnés* avec les douze aigles impériales que Montmorency vient d'enlever à l'ennemi¹.

A ce moment, nous a rapporté un témoin, l'orateur donna, par inadvertance, un léger coup sur le banc auquel il s'appuyait. L'auditoire était si unanimement captivé par le récit de cette grande scène qu'il tressaillit comme un seul homme. Se retournant alors vers le comte Adalbert de Talleyrand, qui mendiait de la faveur impériale l'honneur de porter des armoiries achetées au prix du sang, Berryer lui dit avec un dédain mêlé de pitié :

Voilà la superbe origine des seize alérions conquis aux batailles de Soissons et de Bouvines, dont M. Adalbert se veut parer. Ce sont là des parures héroïques, insignes, nationales, dont nul n'a le droit de disposer, pas plus qu'il n'est permis en France d'aliéner les diamants de la couronne; marques d'honneur chères et sacrées pour la famille à qui elles appartiennent, et dont un étranger ne peut pas être affublé héréditairement, comme en un jour de fête ou de folie, on revêt les costumes des anciens preux, pour s'en faire un brillant ornement dans les mascarades de la cour ou de la ville...

La tentative aujourd'hui faite n'alarme pas seulement les fils de toutes les familles de notre vieille noblesse française, elle est un légitime sujet d'inquiétude pour les survivants et les héritiers des grands noms, anoblis par l'éclat immortel des victoires remportées en notre âge : Bellune, Montebello, d'Istrie, d'Albuféra, Reggio, d'Eckmühl, Tarente et tant d'autres, et Malakoff et Magenta...

Je me sens pour eux l'indignation d'une fierté jalouse, et en cet instant se remuent dans ma mémoire les beaux vers d'Auguste à Cinna :

« Oses-tu bien penser que les Serviliens,
Les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens,
Et tant d'autres enfin, de qui les grands courages
Des héros de leur sang sont les vives images,
Quittent le noble orgueil d'un sang si généreux
Jusqu'à pouvoir souffrir?... »

Souffrir... l'usurpation de leur bien le plus cher! Non, vous ne consacrez pas une telle usurpation, Messieurs, en faveur de M. Adalbert, qui, fils de la grande maison des Talleyrand-Périgord, a pensé témérairement que ce n'était pas déjà pour lui une assez difficile tâche et un assez lourd fardeau que d'avoir à continuer les illustrations

1. *Plaidoyers*, t. IV, 1^{er} p. 335-336.

de la famille à laquelle il appartient, et de soutenir l'honneur du seul nom qu'il ait le droit de porter ¹.

Berryer avait soixante-quinze ans. Ce fut sa dernière plaidoirie, ce ne fut point son dernier discours. Aux élections de 1863, Marseille avait voulu renouer les liens qui l'unissaient à Berryer depuis 1842, et que la mort seule a pu briser. Le grand patriote fut heureux de rentrer dans l'arène. Il surveilla scrupuleusement la gestion des finances et signala, comme un symptôme alarmant, l'accroissement des dépenses. Il est assez clairvoyant pour s'opposer à l'expédition du Mexique, et, après son issue fatale, il est encore debout pour discuter les indemnités mexicaines. Mais déjà les forces trahissaient son ardeur. Il retrouva pourtant quelque chose de son ancien élan et de sa chaude éloquence pour défendre la cause du pouvoir temporel et l'indépendance de la magistrature.

Au mois de novembre 1868, le mal qui devait emporter Berryer empira. Le P. de Ravignan l'avait ramené à la pratique religieuse. Il légua en mourant la direction de cette chère âme au P. de Ponlevoy, qui s'est plu à rendre, ici même, un éloquent hommage à la foi de Berryer. Ce fut le 17 novembre, des mains de ce vénéré religieux, que le malade reçut la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction. Depuis cette heure solennelle, il dit adieu au monde qui l'avait tant acclamé, et fermant l'oreille au vain bruit de la gloire, en face de l'éternité, il se préparait à paraître devant le juge suprême, en récitant le *Salve Regina* et en invoquant saint Pierre, son patron. Il faut lire, dans les pages émues que le P. de Ponlevoy a consacrées à la mémoire religieuse de Berryer, le récit de ses derniers moments ². Après une longue agonie, « la mort, qui semblait ne pouvoir le terrasser, l'endormit vers quatre heures » du matin ; c'était le 29 novembre. Berryer était mort fidèle à son Dieu et fidèle à son roi ³.

1. *Plaidoyers*, t. IV, pp. 336-338.

2. *Études*, loc cit, pp. 840-844.

3. On sait que Berryer traça, de sa main mourante, un adieu suprême au comte de Chambord. « Dans le royal asile de Fro' sdorff, un double cadre frappe les regards : d'un côté, est le portrait de Berryer, de l'autre son tou-

La France apprit cette nouvelle avec une profonde tristesse; elle n'avait pas ménagé ses éloges à Berryer vivant, elle prodigua à Berryer mort les plus touchants regrets ¹. Les obsèques furent célébrées à Augerville. Cet humble hameau fut témoin d'un cortège triomphal. Le laboureur et l'ouvrier coudoyaient les célébrités les plus diverses, accourues sans distinction de parti. L'étranger lui-même s'associa à ce deuil national. Les voix les plus autorisées firent à l'envi l'éloge du défunt, de son incomparable éloquence et surtout de l'admirable unité de sa vie. Le bâtonnier des avocats pouvait lui adresser en toute vérité, sur le bord de la tombe, ces paroles glorieuses : « C'est par la grandeur de votre caractère, plus encore que par l'éclat de votre talent, que vous avez honoré votre pays et mérité cet immense concert de louanges et de regrets qui s'élève sur votre tombeau. »

« O'Connell... a pu s'appeler peuple; Démosthène fut le plus grand des orateurs du monde, mais il ne fut qu'un homme; Cicéron fut un académicien, Mirabeau fut une faction, Berryer est un parti ². »

Pendant plus d'un demi-siècle, en dépit d'attaques sans cesse renouvelées, malgré les entraînantés séductions de l'intérêt, Berryer demeura inébranlablement attaché à l'exil et au malheur. On ne trouvera pas dans sa longue carrière ces contradictions, en présence desquelles, comme il le déclarait en 1868 devant le Corps législatif, « le respect devient impossible et la considération est à jamais perdue ». Cette imperturbable fidélité à l'infortune est rare en ce temps. Rester debout, au milieu de défaillances misérables, et défendre sans faiblir une cause impopulaire et vaine, noble tâche, qui sera l'immortel honneur de Berryer, mais aussi grande et opportune leçon pour notre époque mobile, si oublieuse

chant et sublime adieu. Puis au-dessous cette légende dictée par Mgr le comte de Chambord :

Aussi illustre que fidèle.

Cfr. Vicomtesse de Janzé, *Souvenirs intimes*, Paris, 1881, p. 270.

1. On a rempli tout un volume de ces témoignages de sympathie.

2. Donoso Cortés, *Œuvres*, t. I de la traduction, pp. 111-112, Paris, 1859.

du droit et toujours prête à suivre le parti de la force, quand il est triomphant.

C'est surtout à la jeunesse, peu faite aux froids calculs de l'égoïsme, qu'il appartient de répondre au chaleureux appel que Berryer adressait un jour à la conférence des avocats, qu'il dirigeait comme bâtonnier : « Au milieu du désordre et de l'indécision des esprits, demeurez inébranlablement attachés au culte de la vérité, de la justice, de la liberté, de l'honneur... Qu'importe que pour ces nobles œuvres la vie se consume en efforts impuissants, si l'on garde jusqu'à la dernière heure le plus précieux de tous les trésors : la juste satisfaction de soi-même. »

Berryer ne fut pas seulement le porte-voix d'un parti, il fut mieux encore. Ses adversaires mêmes l'ont salué du beau titre d'orateur « national ¹ », car il aima passionnément son pays et sut toujours mettre au-dessus des intérêts de parti l'intérêt suprême de la France. Il aurait pu monter plus haut encore, s'il avait été avant tout, comme autrefois Montalembert et aujourd'hui le comte de Mun, orateur catholique : sur ces sommets, son éloquence aurait plané plus à l'aise et pris un plus vaste essor.

La mode est aux statues ; on les prodigue trop souvent à de méprisables pygmées, qui ne furent grands que dans le mal. Quand la fièvre de ces sacrilèges et ridicules apothéoses sera calmée, Paris, berceau de Berryer, songera peut-être à réparer l'oubli dont il s'est rendu coupable envers le plus illustre de ses orateurs, en lui consacrant enfin un monument. Mais où le placer ² ?

Les républicains d'Athènes avaient un tact exquis et le sentiment des convenances esthétiques : à leurs yeux, toute œuvre d'art doit s'harmoniser avec le milieu qui lui sert de cadre. Si les républicains de Paris s'étaient mis à leur école, ils n'auraient pas, dans la cour du Louvre, en face des magnificences royales dont la vue fait surgir tout un cortège de

1. Timon (de Cormenin), *le Livre des orateurs*.

2. L'orateur judiciaire a une statue en marbre, belle œuvre de M. Chapu, dans le Palais de Justice ; l'orateur politique attend encore la sienne, en plein soleil, dans la capitale, car le gouvernement a pris soin « d'interner la première dans une étroite enceinte. » Cfr. de Janzé, *op. cit.*, p. 7-12.

glorieux souvenirs, ils n'auraient pas, en un tel lieu, élevé à la mémoire d'un homme néfaste un monument grotesque, qui est une insolence à l'adresse du passé et une insulte permanente au bon goût.

Cette place n'appartient qu'à Berryer. Ce roi de la tribune et du barreau, avocat des têtes couronnées et défenseur de la monarchie proscrite, ne serait pas dépaysé au centre de ces royales splendeurs. Au lieu du monument d'un style dévergondé, dont le seul mérite est de merveilleusement symboliser la parole incohérente et boursoufflée de Gambetta, il faudrait un piédestal plein de grandeur et de simplicité ; au lieu d'un tribun à la tenue vulgaire, diminutif de Mirabeau, on admirerait un orateur à l'attitude majestueuse, digne émule des Démosthène et des Cicéron. Sur le socle de la statue, on pourrait graver, pour tout éloge, ces trois mots, devise de la constance et de la fidélité :

Qualis ab incepto.

G. SORTAIS.

MÉLANGES

DU NOMBRE DES ÉLUS

AU POINT DE VUE DE L'APOLOGÉTIQUE

Il ne s'agit évidemment pas ici du nombre absolu des élus, fût-ce à un milliard près; Dieu seul le connaît¹. Nous parlons du nombre relatif. Ce nombre est-il ou non inférieur à celui des réprouvés? En d'autres temps, pareille question a pu paraître oiseuse, les objections qu'elle peut faire surgir eussent été méprisées; de nos jours, l'affaiblissement de la foi donne de l'importance à ces mêmes objections. Le petit nombre des élus devient un prétexte à l'incrédulité et au blasphème, à l'indifférence religieuse et au découragement. Je dis prétexte : quel que soit en effet le nombre des réprouvés, tous ceux qui le deviennent le deviennent parce qu'ils persistent à mépriser les avances de la miséricorde divine et s'obstinent à ne pas vouloir être sauvés. Le petit nombre des élus ne saurait donc donner lieu à aucune difficulté sérieuse; mais encore, c'est un prétexte pour des esprits prévenus et des cœurs égarés: il y a tout avantage à ne pas le laisser subsister. Étudions donc cette question du nombre des élus.

I

On dit que les élus sont en minorité : quelle est la valeur de cette assertion? Est-elle appuyée sur des passages formels de la Sainte Écriture? Non, et les textes que l'on a voulu invoquer peuvent, et quelquefois doivent s'interpréter dans un tout autre sens.

Ce qui donne une certaine valeur à l'assertion du petit nombre des élus, c'est qu'elle se rencontre communément chez les théologiens. Examinons de près dans quelles conditions cette assertion s'y trouve.

1. Deus, cui soli cognitus est numerus electorum. *Orat. Missal. pro viv. et def.*

D'abord, elle n'y est pas donnée comme une proposition doctrinale qu'on ne puisse contredire sans témérité, et nous voyons de graves auteurs adopter un sentiment tout opposé. De plus, et c'est là le point que nous nous proposons de développer en cette courte étude, on peut l'établir, ces théologiens qui parlent du petit nombre des élus ne peuvent la plupart l'entendre (vu l'ensemble de leur enseignement) que de l'humanité de leur temps, ou que de l'humanité considérée à certaines époques données.

En ce qui regarde l'humanité tout entière, le grand nombre des élus et le petit nombre des réprouvés est une conclusion qui découle logiquement, mathématiquement de propositions soutenues ou au moins admises par ces mêmes théologiens.

Ces propositions sont au nombre de quatre. Afin qu'on puisse embrasser plus facilement notre démonstration d'un seul coup d'œil, nous nous bornerons à accompagner chacune de ces propositions d'un témoignage, suffisant à faire voir qu'elle est communément professée ou admise. Le lecteur désireux d'une information détaillée aura facilement les textes sous la main.

Première proposition : LES ÉLUS DE L'HUMANITÉ DOIVENT OCCUPER AU CIEL LES PLACES DES ANGES DÉCHUS.

Cette proposition est affirmée par les plus graves auteurs, dit D. Petau : *gravissimi auctores asserunt* (Petav. de Ang. l. I. c. 14). Suarez cite saint Augustin, saint Anselme, saint Bernard, le vénérable Bède. On apporte à l'appui ce passage du psalmiste : *Judicabit in nationibus, implebit ruinas* (Ps. 109, 6), et ce texte de saint Paul écrivant aux Ephésiens que Jésus-Christ est venu restaurer toutes choses, *quæ in cælis et quæ in terra sunt*. (Eph. I. 10.)

Deuxième proposition : LUCIFER ENTRAÎNA UN TIERS DES ANGES DANS SA RÉVOLTE.

Cette proposition a pour point de départ ce texte de saint Jean : Le dragon entraîna avec lui la troisième partie des étoiles : *cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum* (Ap. XII. 4). Suarez (De Ang. l. VIII, c. 17, n° 20) n'hésite pas à déclarer que cette interprétation est communément approuvée par les théologiens : *solet communitè a theologis approbari*.

Il cite le Maître des Sentences, suivi par ses commentateurs.

Ces deux propositions suffisent pour établir le nombre des élus de l'humanité relativement au nombre des bons anges. Les élus doivent remplir les trônes laissés vides au ciel par l'expulsion des anges prévaricateurs, et ces trônes vides sont un tiers des trônes du ciel; les élus occuperont donc un tiers des trônes et les bons anges les deux autres tiers; *le nombre des élus de l'humanité est donc la moitié du nombre des bons anges.*

Deux nouvelles propositions nous permettront d'évaluer le rapport numérique des bons anges aux hommes, et par suite le rapport des élus aux réprouvés.

Troisième proposition : LES BONS ANGES, DÉPUTÉS ANGES GARDIENS, SONT ATTACHÉS CHACUN A CHAQUE HOMME.

Singuli angeli singulis hominibus in tutelam delegantur (Hieron. in Math. 18).

Cette proposition de saint Jérôme, disent les théologiens de Salamanque, a été adoptée communément par tous les docteurs et scolastiques : *quem sequuntur omnes doctores et scholastici communiter cum D. Thoma* (Salmant. De Angel. disp. I, dub. iv).

D'ailleurs, les bons anges ne sont députés qu'une fois comme anges gardiens; c'est le sentiment de saint Justin, que professe Suarez : *angeli custodes hominum unicuique homini unus assignatur, nec duos simul aut successive homines, ut verisimile est, custodit* (De Ang. l. I. c. xi).

Quatrième proposition : LES ANGES DÉPUTÉS COMME ANGES GARDIENS NE SONT QU'UNE PARTIE DES BONS ANGES.

C'est l'enseignement commun des Pères et des théologiens, tous sont d'accord pour donner cette proposition comme certaine.

Nous pouvons maintenant raisonner comme il suit : Du moment que les anges gardiens sont attachés chacun à chaque homme, il y a autant d'anges gardiens que d'hommes.

Si tous les bons anges étaient anges gardiens, il y aurait autant d'hommes dans l'humanité que d'anges au ciel, et comme le nombre des élus est moitié de celui des bons anges, *il y aurait moitié d'élus dans l'humanité.* Mais il n'y a qu'une partie des bons anges qui soient anges gardiens : donc il y a moins d'hommes que d'anges, la moitié des anges est plus grande que la moitié des hommes, et *le nombre des élus qui est la moitié de celui des anges*

est plus grand que la moitié des hommes; donc la majorité des hommes sera sauvée.

Bien plus, les théologiens mettant une grande différence entre le nombre des anges gardiens et celui des bons anges¹, nous devons conclure (des quatre propositions rapportées ci-dessus) que *la grande majorité des hommes sera sauvée.*

Cette conclusion, si rigoureusement déduite soit-elle, ne saurait avoir un degré de certitude que n'ont pas les quatre propositions dont elle découle; mais elle a tout autant de probabilité que ses prémisses.

II

En recourant à l'algèbre, les *déductions* qui précèdent se révéleront telles qu'elles sont, *irréfutables*, et la solution sera à la fois plus précise et plus complète.

Soit Λ le nombre total des bons anges;

a celui des anges gardiens;

g le rapport $\frac{a}{\Lambda}$ du nombre a des anges gardiens au nombre total Λ des bons anges;

d le nombre des démons ou anges déchus;

r le nombre des hommes réprouvés;

H le nombre total des hommes;

E le nombre des élus.

Nous pourrions formuler comme il suit nos quatre propositions:

Première proposition. *Les élus de l'humanité doivent occuper les places des anges déchus :*

$$E = d \text{ [1].}$$

Deuxième proposition. *Lucifer entraîna un tiers des anges dans sa révolte :*

$$d = \frac{1}{3}. \text{ Or } \Lambda + d = 1; \text{ donc } d = \frac{\Lambda + 1}{3} = \frac{\Lambda}{2}; \text{ [2].}$$

Substituant cette valeur [2] en [1], nous avons $E = \frac{\Lambda}{2}$ [3] : le nombre des élus égale la moitié de celui des bons anges.

1. Cette supériorité ne saurait aller jusqu'au double, car alors il y aurait deux fois plus d'anges au ciel que d'hommes dans l'humanité, et par suite tous les hommes devraient être sauvés.

Troisième proposition. *Les bons anges députés anges gardiens, sont attachés chacun à chaque homme, sans double emploi :*

$H = a$. Or a égale Ag par définition, puisque $g = \frac{a}{\Lambda}$; donc $H = Ag$.

D'autre part [3] $E = \frac{\Lambda}{2}$; divisant membre à membre ces deux dernières égalités, nous avons :

$$\frac{E}{H} = \frac{\Lambda}{Ag} = \frac{1}{2g}; \quad \text{d'où } E = \frac{H}{2g}. \quad \text{C'est-à-dire que le nombre}$$

des élus est égal au quotient du nombre des hommes par le double du rapport, existant entre le nombre des anges gardiens et celui des bons anges.

Quatrième proposition. *Les anges gardiens ne sont qu'une partie des bons anges :*

$$a < \Lambda \text{ ou } \frac{a}{\Lambda} < 1 \text{ ou } g < 1.$$

Cela posé, la formule $E = \frac{H}{2g}$ se prête à une intéressante discussion. D'abord, la variable g est comprise entre deux limites, l'une supérieure, l'autre inférieure; il y aura donc pour le nombre des élus E deux limites correspondantes.

La limite inférieure est fournie par la quatrième proposition $g < 1$, d'où nous concluons $\frac{H}{2g} > \frac{H}{2}$ et $E > \frac{H}{2}$; c'est-à-dire que le nombre des élus est plus grand que la moitié du genre humain.

D'autre part, la limite supérieure est évidemment $g > \frac{1}{2}$; car si $g = \frac{1}{2}$, $E = \frac{2H}{2} = H$, ce qui serait dire que tous les hommes sont sauvés : c'est inadmissible, ne fût-ce qu'en raison de Judas.

Entre ces deux limites, $H > E > \frac{1}{2}$, ou $1 > g > \frac{1}{2}$, nous pouvons donner à g des valeurs successivement décroissantes dans la formule $E = \frac{H}{2g}$.

1° Soit $g = \frac{2}{3}$, alors $E = \frac{3H}{4}$ et $r = \frac{1}{4}$: les trois quarts des hommes seraient sauvés ;

2° Soit $g = \frac{3}{5}$, alors $E = \frac{5H}{6}$ et $r = \frac{1}{6}$: les élus formeraient les cinq sixièmes ;

3° Soit $g = \frac{5}{9}$, alors $E = \frac{9H}{10}$ et $r = \frac{1}{10}$: il n'y aurait qu'un dixième de réprouvés, comme dans la parabole des dix drachmes, où une seule est perdue ;

4° Soit $g = \frac{50}{99}$, alors $E = \frac{99H}{100}$ et $r = \frac{1}{100}$: les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité seraient sauvés ; le centième seul serait réprouvé, de même que, dans la parabole des brebis, une seule se perd sur cent que renferme le troupeau.

S'il en est ainsi, et rien de formel ne prouve le contraire, il en résulte ce corollaire, qu'il viendra pour la sainte Église des jours de triomphe dont rien n'approche dans l'histoire. En effet, si la dépravation des enfants d'Adam a pu faire croire à la majorité des réprouvés, il faut, pour que la proportion soit renversée, qu'il y ait, avant la fin du monde, une longue période où l'humanité entière, revenant à son Dieu, s'attachera à son service, réparera et au-delà ce long passé d'égarément, présentera un spectacle inouï de fidélité et par suite de bonheur. Saluons cette magnifique perspective. Nous ne saurions en concevoir de plus consolante et de plus glorieuse pour le Cœur de notre divin Sauveur.

En terminant, qu'il me soit permis d'ajouter deux petites remarques.

La première, à l'adresse de quelques théologiens : ils feraient bien de tenir compte de la recommandation que leur adressait, dès le treizième siècle, le franciscain Roger Bacon ¹, savoir de ne pas négliger la culture des mathématiques.

La seconde, pour mon profit et le vôtre, ami lecteur. Quel que soit notre ardent désir de voir parmi les élus le plus grand nombre de nos frères en Adam, chacun de nous, au point de vue de son salut personnel, doit se dire : « Que m'importe le nombre des élus ! Si petit qu'il soit, je pourrais en être ; si grand soit-il, je puis n'en être pas. Dieu veut mon salut : seul mon concours pourrait faire défaut. A l'œuvre donc, avec confiance et courage ! »

CH. LACOUTURE.

1. Opus majus ad Clement IV. Pontif. Rom. Londini, 1733.

L'INTERNONCE A PARIS, PENDANT LA RÉVOLUTION¹

A la fin de 1790, le nonce, Mgr Dugnani, « saisi d'effroi en voyant jeter dans son carrosse la tête d'un garde du corps », quitta Paris en toute hâte, et s'éloigna d'un pays qui lui aurait réservé d'autres spectacles et d'autres surprises du même genre.

L'abbé Louis de Salamon, originaire du Comtat, à la fois sujet du Pape et *régnicole*, ancien auditeur de la rote d'Avignon, puis conseiller-clerc au Parlement de Paris, et, depuis 1786, « informateur officieux » du Saint-Siège, fut alors choisi par Pie VI comme son représentant officiel. A partir de 1791, jusque sous le Directoire, M. de Salamon s'acquitta de ces fonctions délicates et périlleuses, au prix de sacrifices héroïques, de précautions inouïes ; et, après avoir subi toutes les horreurs des prisons jacobines, il n'échappa que par miracle aux massacres de septembre, « à une mort certaine et à l'échafaud » (p. 2).

Ce fut M. de Salamon qui, au commencement de 1791, reçut et fit répandre en France les brefs pontificaux contre la Constitution civile du clergé, et qui, à la fin de la même année, transmit au Saint-Père l'*Adresse des catholiques de Paris*, réclamant du roi une action énergique contre les profanateurs du culte.

Pendant les plus mauvais jours, pendant ces orgies sacrilèges et sanglantes, l'internonce ne cessa de tenir le Pape au courant des lugubres folies de la France : « Ma correspondance avec Rome, dit-il lui-même, n'a jamais été interrompue, pas même sous la Terreur. » Ses dépêches au cardinal Zelada, ministre-secrétaire d'État, étaient signées : *Giuseppe Evangelisti*; et les réponses lui arrivaient à l'adresse du citoyen *Blanchet*, nom de sa servante. Du reste, pour dérouter la police, M. de Salamon agrémentait sa correspondance de « Vive la République ! » et autres formules chères aux égorgés.

Après les massacres, l'abbé de Salamon reçut du Saint-Siège

1. Mgr de Salamon. *Mémoires inédits de l'internonce à Paris, pendant la Révolution, 1790-1801*, avec introduction, notes et pièces justificatives, par l'abbé Bridier, du clergé de Paris. Un volume in-8. Paris, Plon, 1890.

le titre de « vicaire apostolique » pour la France et le Brabant. En 1796, le Directoire ayant essayé un rapprochement avec la cour de Rome, il fut chargé de négocier cette affaire ; mais l'obstination schismatique du Directoire, gouvernement de l'*incapacité*, l'empêcha d'aboutir.

Relevé de ses fonctions, en 1801, par l'arrivée du légat *à latere*, Mgr Caprara, l'abbé de Salamon fut nommé administrateur général des diocèses de Normandie. Consacré, à Rome, évêque *in partibus*, en 1804, il obtint, après la Restauration, en 1820, l'évêché de Saint-Flour, où il mourut en 1829.

Vers 1810, sur les instances de Mme de Villeneuve, née comtesse de Ségur, Mgr de Salamon écrivit, en italien, ces *Mémoires*, ou, si l'on veut, ces causeries sur la hideuse époque qu'il avait traversée, entre la prison et la guillotine, et ce n'est pas sans raison que le prélat conteur prend pour épigraphe le vers de Virgile :

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Ces causeries n'étaient point destinées au public ; et, jusqu'en 1890, le public en ignorait complètement l'existence, comme du reste il ignorait le nom de l'internonce pendant la Terreur. Il y a quelques années, M. l'abbé Bridier acquit à Rome les *tre piccoli volumi*, contenant ces récits intimes et palpitants, retouchés et signés de la main de l'auteur, mais transcrits par un copiste maladroit, très fort calligraphe, érudit plus que médiocre. Quelle patiente habileté il a fallu au traducteur pour faire ce qu'il appelle modestement « la toilette » de l'ouvrage qu'il met au jour, c'est-à-dire pour restituer d'abord en italien intelligible, puis pour rendre en français élégant — avec une exactitude scrupuleuse — les barbarismes échappés à ce digne maître d'écriture !

Dans un article malveillant et gouailleur de la *Revue bleue*, l'homme d'esprit qui se cache sous le nom d'*Ursus* déclare qu'il croit peu à la fidélité du traducteur des *tre piccoli volumi* (*Ursus écrit volumini*). Évidemment Ursus n'avait pas, ce jour-là, déjeuné au miel ; mais ses plaisanteries de mauvais goût portent à faux : le texte, nous le savons pertinemment, a été respecté et rendu avec un soin minutieux¹.

1. M. l'abbé Bridier pousse le scrupule jusqu'à citer en note les expressions italiennes un peu crues, qu'il n'a osé rendre par des synonymes de

Au demeurant, Ursus donne la mesure de ses moyens, quand, après avoir conté la mort de l'évêque de Saint-Flour, il s'écrie : « Que ses chanoines ont dû bien dîner ! » et quand, à propos des ignominies de 1792 et de 1793, il pleure de tendresse sur ce « beau songe de justice dont l'humanité ne s'éveillera plus ». Mgr de Salamon, qui vit à l'œuvre, et de très près, ces beaux rêveurs, et à qui l'aimable Marat dit un jour, sous la galerie du Palais-Royal : « Prends bien garde à tes oreilles ! » (p. 15), est trop bien payé pour ne point partager cet enthousiasme ou ce délire. Et, après avoir parcouru ces trois livres : *Mon Martyre*, *Ma Vie sous la Terreur*, *Mon Procès sous le Directoire*, on ne saurait éprouver une affection exagérée à l'endroit des monstres qu'Ursus et d'autres rêveurs nomment encore avec des larmes dans la voix *nos pères !* Les *Mémoires* de Mgr de Salamon les définissent plus simplement et plus justement ces « cannibales » (p. 14) et ces *bestioni di sangue* (p. 216) ; ou encore, avec moins d'emphase, *questa canaglia* (p. 38).

Dans ses *Mémoires*, l'internonce parle toutefois beaucoup plus de lui-même que des *pères* de 93 ; c'est lui-même qu'il raconte ; il ne touche les événements sinistres dont il fut témoin que pour dire : *J'étais là ; telle chose m'advint*.

Il énumère, avec une certaine complaisance, ses aventures, ses odyssees à travers Paris et les environs, les misères qu'il endura, le dévouement dont plusieurs personnes lui fournirent bien des preuves, mais surtout sa fidèle servante, Mme Blanchet, « incarcérée trois fois » pour son maître (p. 41). Et, à certains égards, les *Mémoires* de Mgr de Salamon donneraient presque une bonne idée de la Terreur ; tant il y avait, même à quelques pas des coupe-rets, de nobles âmes et de cœurs généreux !

Le narrateur se montre tour à tour ce qu'il fut, grand seigneur, brave jusqu'à la témérité, franchement attaché à ses devoirs envers le Pape et l'Église, pieux et diplomate, parfois aimablement vantard, comme tous ceux qui ont grandi sous le soleil de Provence, causeur charmant et pittoresque. Il n'omet aucun des détails, même familiers, capables d'intéresser des amis bien éle-

même saveur ; ainsi fait-il pour le juron *per Bacco* (p. 280), et pour d'autres mots que tout le monde pouvait comprendre sans dictionnaire. Il était, par exemple, assez inutile de commenter pour les lecteurs des *Mémoires inédits* la phrase : *E a ciascun peccato misericordia* (p. 126).

vés. On apprend que, jusqu'à la veille de son arrestation, il refusa opiniâtrément de quitter l'habit ecclésiastique; ce jour-là, toutefois, il prit un « justaucorps rouge et un habit gris » (p. 125). En bon gentilhomme, il tenait, même dans cette vie errante, à une propreté exquise; se sentant mal à l'aise quand il n'était pas rasé de frais et poudré; mais, après les massacres de septembre, il se coupa les cheveux ras, pour que nulle main suspecte n'eût à lui toucher la tête (p. 19).

Il se met en belle humeur, lorsqu'après avoir failli périr de faim, après avoir couru çà et là, trois mois, « sans domicile, vivant uniquement de pommes de terre » (p. 181), il rencontre une bonne tasse de chocolat (p. 18), voire même une dinde cuite à point, avec des « artichauts au poivre », et des pêches qu'il aimait jusqu'à la friandise (p. 50). Il est curieux de l'entendre exprimer sa joie, quand, au fond d'une prison dégoûtante, il reçoit, pour chasser les miasmes, un flacon « de vinaigre aux quatre voleurs » (p. 32).

Il trahit son sang-froid et sa présence d'esprit, lorsque, pendant la nuit même des massacres, il remarque comment *una bella luna illuminava tanti furfanti* (p. 75); il a même retenu ce détail que le salaire accordé aux bandits, pour avoir bien travaillé (c'est-à-dire bien massacré), était de 30 à 35 francs (p. 122).

M. de Salamon n'eut qu'une seule fois grand'peur de la mort; cette fois-là, après avoir répété le *Pater* et l'*Ave Maria*, ses deux prières favorites (p. 59), il recommanda, en termes pleins de foi, son âme à Dieu et à Notre-Dame, dont il portait le « saint habit » (p. 91).

A côté de ces circonstances intimes et personnelles, combien de pages émouvantes, saisissantes, grandioses dans leur simplicité! Celles surtout où il dit la tuerie des victimes entassées à l'Abbaye, la foi, l'intrépidité, la fierté de ces martyrs ses compagnons, la dernière absolution donnée par le vénérable curé de Saint-Jean en Grève, vieillard de quatre-vingts ans; enfin cet aveu sublime d'un jeune séminariste: « Je crains qu'on ne me fasse pas mourir, parce que je ne suis que sous-diacre » (p. 57). Ces récits ressemblent bien à un extrait des *Acta martyrum*.

Après cette histoire de martyrs, les péripéties romanesques.

Le Pape avait accordé à l'abbé de Salamon « toutes les dispenses possibles, lui recommandant seulement de ne pas se laisser prendre » (p. 162). L'internonce suivit de son mieux le conseil du Saint-Père. Rien de plus intéressant que le récit de ses nuits passées à la belle étoile, dans un galetas, dans le kiosque où les gens d'Auteuil dansaient le dimanche (p. 175); à Saint-Cloud, « sous une arche du pont » (p. 176). Quoi de plus piquant que cette découverte faite dans les bois de Meudon, où l'internonce rencontre, « ramassant de l'herbe » (p. 178), un ancien chanoine de Sainte-Geneviève, lequel devint un de ses conseillers, en ces réunions théologiques tenues « dans quelque coin du bois de Boulogne » (p. 180).

Nous ne saurions analyser tout le livre, écrit non point dans « un style brillant et fleuri », mais sous l'émotion des souvenirs, « avec simplicité, sans ornement et peut-être sans suite ». On a publié, depuis quelques années, toute une bibliothèque de *Mémoires* sur la Révolution; il y en a peu de plus curieux que les trois cahiers de l'internonce; il n'y en a guère d'aussi instructifs pour la philosophie de l'histoire. On saisit là sur le vif ce que devait être, de 1792 à 1794, la vie d'un honnête homme à Paris; ce qu'était aussi la société qui *jouissait* du nouveau régime. Sans y prendre garde, tout en contant et causant, Mgr de Salamon fait défiler une nombreuse galerie de gredins, de trembleurs, de lâches, d'ingrats, d'assassins; puis, tout à côté, les admirables figures de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, des prêtres martyrisés à l'Abbaye, d'hommes et de femmes du peuple intrépides et fidèles.

Le copiste des *Mémoires* de l'internonce se servait, pour sécher ses pages et pour les fleurir, de poudre d'or; il en reste encore des paillettes attachées aux soies du papier. Ainsi, à travers ce récit de cruautés, de folies et d'infamies, on voit çà et là briller des vertus et rayonner les sacrifices. Parmi tant de brutes, on trouve des âmes.

Ces *Mémoires inédits* viennent juste à point, en ces tristes centenaires où nous sommes entrés, pour nous renseigner sur une époque d'où certains Français font dater l'ère de la liberté.

V. DELAPORTE.

BIBLIOGRAPHIE

Le Nouveau Testament et les origines du Christianisme.

Étude apologétique, par le P. J. FONTAINE, S. J. Paris, Re-
taux-Bray, 1890. In-8 de xxiii-520 pages.

Les hommes du métier diront peut-être au P. Fontaine ce qu'un érudit disait à l'auteur d'un bon ouvrage parfaitement écrit, plein de recherches et fort bien composé, mais où il n'avait trouvé aucun document *inédit* : « Vous ne dites rien de bien neuf, monsieur, et nous savions déjà tout cela. » Dans l'espèce, la remarque était certainement prétentieuse, et il y aurait à penser qu'elle était fautive. Fût-elle vraie du livre que j'ai l'honneur de présenter aux lecteurs des *Études*, je devrais encore annoncer cet ouvrage comme une œuvre de première utilité.

Tout le monde n'est pas érudit... Dieu merci ! Mais tout le monde entend parler d'érudition. Et malheureusement, aujourd'hui, ces échos arrivent presque toujours aux oreilles du public sous forme d'objections contre la vérité chrétienne. Les fidèles eux-mêmes en sont émus et ne savent que répondre. Il est bon qu'un ami bien renseigné vienne les éclairer et leur faire voir qu'en somme on a fait plus de bruit que de besogne ou que la vérité seule bénéficie des travaux et des découvertes.

Le P. Fontaine rendra ce service à un grand nombre de lecteurs, qui entendent dire que la critique a fait bonne justice des vieilles thèses théologiques sur l'authenticité et l'inspiration des livres saints, sur l'origine surnaturelle de l'Église, sur l'unité et l'identité de la dogmatique chrétienne au premier et au dix-neuvième siècle. L'auteur a lu à peu près tout ce qui a été récemment écrit en latin et en français sur ces questions ; et, s'il n'est pas le premier à utiliser les documents qu'il emploie, il a le mérite de les bien ordonner dans un ouvrage bien écrit et d'argumentation solide. Il a donc atteint son but et fait une œuvre vraiment *apologétique*.

Un adversaire qui le lirait sans parti pris, verrait que l'Église,

dans ses dernières luttes, n'a rien perdu de son dépôt sacré. N'eût-elle que la partie des livres saints acceptée par la critique rationaliste, elle aurait encore une base solide pour la démonstration de son origine surnaturelle. Le P. Fontaine ne s'interdit pas, d'ailleurs, de franchir la période des prédications apostoliques et d'emprunter aux premiers siècles ce qui peut l'aider à mieux interpréter les livres inspirés. Il arrive ainsi à bien reconstituer le cadre dans lequel l'Église s'est tout d'abord posée avec sa doctrine et son gouvernement. Rien d'essentiel ne lui manque, et s'il y a place pour l'évolution, c'est pour celle qui développe sans détruire les principes de vie et sans transformer un organisme parfait dès l'abord.

L'ouvrage du P. Fontaine est donc un ouvrage à recommander et à faire lire. Il est d'ailleurs d'un style à ne pas décourager les lecteurs amis des belles-lettres; ils y trouveront une grande variété de ton et d'inspiration. Telle page se ressent du voisinage de Bossuet ou de Lacordaire, les écrivains préférés de l'auteur. Telle autre a été pensée sur les côtes de Bretagne, un Chateaubriand à la main. Les meilleures, et elles ne sont pas rares, semblent venir après une lecture de l'Évangile et sont comme le résumé d'une méditation. Tout le chapitre sur Jésus-Christ, d'après les Évangiles, est parfait et serait une préface excellente à une *Vie de Jésus-Christ*.

Puisque l'idée m'en vient, je la suggère au P. Fontaine. Même après la dernière qui a paru, il y a place pour une vie du Sauveur, moins éclatante peut-être, mais plus simple, plus homogène et qui, sans être moins scientifique de fond, le serait moins d'allure et de forme.

Cependant, il n'y faudrait pas rencontrer aussi souvent que dans le *Nouveau Testament et les origines du christianisme* certains noms. Ce n'est pas moi qui en voudrai à l'auteur de guerroyer courtoisement avec M. Jules Simon : mais je n'eusse point, en note, expliqué mes sympathies aux bonnes âmes qui en seraient éblouies. Passe encore pour la note. Ce qui ne doit point passer, c'est que l'auteur de la *Religion naturelle* ait « magistralement démontré l'existence et les principaux attributs de Dieu. » M. Jules Simon est un de nos bons écrivains, soit ! Mais sa philosophie est très peu pénétrante et, tout particulièrement pour la question des preuves de l'existence de Dieu, elle est

d'une faiblesse remarquable. D'ailleurs, qui lit maintenant ce livre vieilli? — Il n'y aura bientôt plus, pour lui prolonger la vie, que nos traités de théodicée et de théologie, où nous aurons encore la conscience de réfuter deux ou trois erreurs, rajeunies du Fatalisme, du Pélagianisme ou de l'arianisme.

Il en sera de même des livres de M. Renan, que le P. Fontaine cite souvent, trop souvent peut-être. Mais il n'y aurait pas eu grand inconvénient à indiquer les ouvrages où sont prises les citations et à mettre moins d'épithètes au nom de critique. Si cet homme a traversé une période où il était capable de soulever l'indignation, il est entré dans une phase où il commence à exciter plutôt la pitié. Toutes les hypocrisies de sa science ont disparu, et il ne reste guère que le caractère du style. Il a dit quelque part qu'en lui le *Gascon* avait tué le *Breton*... J'aime à croire que non. Le Breton a la vie dure; il pourrait se réveiller un jour de cette longue ivresse, de cette hallucination de fausse gloire, et remettre le Gascon en place.

Ce que le P. Fontaine aurait dû prendre de ces deux écrivains, peut-être, c'est une marche un peu plus rapide. Il sait bien qu'aujourd'hui on est pressé, qu'on veut voir vite et beaucoup. Rien de mieux pour agrémenter et animer un livre que d'y semer quelques anecdotes; mais pourquoi tirer de ses souvenirs trois récits de voyages! — Je m'en serais voulu de n'avoir pas fait ces deux ou trois remarques à un écrivain de mérite et qui n'est pas près, je l'espère, de fermer ses cartons. J. AURIAULT.

La Fête oculaire dans le ciel, ou la part spéciale de la vue à la béatitude éternelle; par M. l'abbé J.-F. BRINQUANT. In-8 de xv-252 pages. Paris, Lamulle et Poisson, 1890.

M. l'abbé Brinquant est un de ces curés travailleurs, qui consacrent à la théologie les loisirs de leur vie pastorale; et, ce qui n'est pas pour déplaire, le théologien est doublé en lui d'un poète.

On ne dira pas qu'il craint les incursions en pays nouveaux et les voyages au long cours. Aujourd'hui il nous donne *la Fête oculaire dans le ciel*; et il nous promet successivement : *la Fête auriculaire*; *de la Beauté du corps des bienheureux*; *le Théâtre de la fête sans pareille*; *la Part du corps à la fête sans pareille*;

la Fête de l'intelligence dans le ciel; la Fête du cœur dans le ciel; la Double Éternité.

Ce sera donc un traité complet de la béatitude. Mais l'ordre que l'auteur s'est prescrit ne nous semble pas parfait de tous points. Il remet à parler de la beauté du corps des bienheureux et du théâtre de la béatitude à une troisième et quatrième publication; or, ces notions entrent nécessairement dans l'objet de la *Fête oculaire*, qui, en effet, leur consacre plusieurs chapitres. La spiritualité du corps est traitée après la glorification des organes de la vue et de l'ouïe : n'est-ce point poser deux conséquences partielles avant la thèse d'ensemble? Enfin les preuves de la résurrection de la chair sont rejetées au cinquième ouvrage; c'est beaucoup trop loin. Elles auraient formé avec avantage le début de toute cette vaste étude.

A dire vrai, nous aurions voulu que plusieurs principes, qui servent de préparation ou de fondement à tout l'ouvrage, fussent plus entièrement mis à l'abri de toute discussion. Une des raisons de la supériorité de l'organe des bienheureux, dit l'auteur, c'est que l'homme ressuscité retrouve la perfection de l'homme avant le péché. Or, « l'œil de l'homme déchu, comme tout son corps, ... garde de déplorables restes de la catastrophe du paradis terrestre ». (N. 34.) « Nous ne craignons pas de le dire : nul enfant d'Adam, à part Jésus et Marie, n'a échappé totalement, quant à ses yeux, aux conséquences du désastre du paradis terrestre. » (N. 27.)

La preuve d'une assertion aussi absolue serait peut-être difficile à faire. La doctrine unanime de l'école est que le péché n'a enlevé à l'homme rien qui fût exigé par sa nature; il ne l'a pas atteint dans son être naturel. La blessure que sa nature a subie n'est que la séparation brusque des dons gratuits d'avec cette nature sur laquelle ils étaient entrés. L'homme, sans doute, est devenu sujet à la maladie; mais qui prétendra que cette aptitude fâcheuse est le fruit d'une qualité maligne infusée en l'homme, ou de l'altération des organes? Le principe posé il y a un instant contredit à cette hypothèse, et la médecine tend de plus en plus à chercher en dehors de l'homme le principe de ses maladies. L'homme innocent était impassible, disent saint Thomas et Suarez, parce que Dieu, par sa providence spéciale, écartait tout ce qui pouvait lui nuire. Mais cette providence cessant, l'organisme

humain ne s'en est pas trouvé altéré dans son fond. La perfection si haute dont étaient dotés le corps de Notre-Seigneur et celui de la vierge Marie, découle uniquement de ce que l'un était uni hypostatiquement au Verbe, et l'autre destiné à être le temple vivant du Fils de Dieu : l'exemption de la tache originelle n'entre pas ici en cause.

La perfection de l'organe visuel des bienheureux vient avant tout du rejaillissement de la partie spirituelle glorifiée sur la partie matérielle. Rien de plus juste. Mais que penser de cette considération : « Conformément à l'intention originelle du Créateur, l'état matériel de la deuxième moitié de l'homme devait reproduire fidèlement, sous un autre mode, l'état immatériel de la première moitié. » (N. 42). Donc, chez l'homme innocent, il y aurait eu parallélisme constant entre la perfection de l'intelligence et celle de l'œil; on aurait retrouvé dans les qualités physiques de l'œil de chaque homme les qualités distinctives de son intelligence; et comme sa raison se serait développée successivement, au moins suivant saint Thomas et la majorité des docteurs, son œil aurait suivi les mêmes progrès. Qui ne voit que tout ceci est bien problématique?

Et quelle base donne-t-on à cette théorie? C'est que l'âme aurait modelé le corps d'après l'idéal qu'elle avait en elle (n. 43). Voilà l'âme devenue principe de vie par sa force intelligente et sa conscience!

« Chez Adam... l'âme... ne rencontrait aucun obstacle dans les... organes, ministres de sa volonté. » (N. 42.) Donc il aurait pu faire mouvoir son appareil locomoteur avec la vitesse d'une machine lancée à toute vapeur! Donc il aurait pu porter ses yeux plus loin que l'homme aidé du plus puissant télescope! Pourquoi vouloir trouver dans l'état d'innocence ce qui n'est vrai que de l'état glorieux?

Mais, pourra nous dire l'auteur, l'âme est, dans l'un et l'autre état, la « forme substantielle » du corps, *c'est-à-dire* sa « cause efficiente et directive » (N. 131, 172, 232) et ainsi elle fera le corps à son image. Voilà un « c'est-à-dire » gros de disputes; et plus d'un scolastique se récrierait d'entendre expliquer la cause formelle par la cause efficiente.

En passant, l'auteur touche un mot de la *lumière de gloire*. « Suivant une sérieuse opinion, dit-il, elle n'est autre que le

resplendissement consubstantiel de la vérité absolue. » (N. 66.) Depuis la mort de l'ontologisme, cette opinion semble avoir cessé d'être vraiment « sérieuse »; et l'on s'accorde à voir dans la lumière de gloire un don créé et fini, communiqué à l'intelligence bienheureuse.

Ces remarques, que nous aurions pu balancer par nombre d'excellents aperçus tirés de la *Fête oculaire*, n'atteignent en rien la rectitude et la solidité de l'ouvrage dans ses grandes lignes théologiques; elles prouvent avant tout à l'auteur l'estime où nous tenons son travail.

Nous avons dit que, chez M. l'abbé Brinquant, le théologien est doublé d'un poète. Le poète prête au théologien les couleurs d'un style brillant et imagé. Parfois aussi, il supplée au théologien. Là où la raison théologique s'arrête, l'imagination veut aller plus avant. C'est son droit, et personne ne songe à s'en plaindre, surtout quand le lecteur se trouve averti. Mais il arrive, quoique rarement, que l'imagination court en avant, et Béatrix a peine à suivre. Ainsi, quand il est donné comme probable que les anges seront manifestés aux regards des bienheureux sous des dehors d'emprunt (n. 143-146), ceci a l'air d'une découverte de l'imagination, bien plus que de la théologie.

Disons aussi que l'imagination a une pente à créer des expressions plus hardies qu'heureuses : *fête paradisiaque, le cosmos, l'effulgence des membres de la sainte Vierge, un grandiose indicible, imperdable, l'âme se reconjoint au corps*. La langue française n'a-t-elle pas assez d'or pur pour se passer de ce clinquant ?

Finissons en souhaitant à l'œuvre de M. le curé de Vauxbuin prompt achèvement et plein succès; et le succès que l'auteur désire est d'élever les âmes, de la *fascination des bagatelles* de ce monde, à la contemplation des splendeurs qui ne passent point.

L. ROURE.

Éléments de psychologie de l'homme et de l'enfant, appliquée à la pédagogie; par M. Eugène MAILLET, agrégé des lettres et de philosophie, docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. In-12 de xii-678 pages. Paris, Eug. Belin, 1890. Prix : 4 fr. 50.

Les programmes des écoles normales contiennent un gros

chapitre sur la *Psychologie appliquée à la Pédagogie*. C'est une région aux frontières mal tracées, où le sol est mouvant, les chemins peu sûrs et les fondrières innombrables. Il y a bien de la présomption à y lancer les jeunes gens que l'on prépare pour l'enseignement primaire. Du moins les guides ne leur manqueront pas. Nous avons parlé déjà du cours de M. Compayré¹. M. Henri Joly vient d'en publier un autre; voici celui de M. Maillet, professeur dans le plus grand lycée de Paris.

M. Maillet n'est pas le premier venu, et son livre a certainement une tout autre valeur que celui de M. Compayré. Et pourtant ce docte personnage n'a pas su mieux que son confrère se garer d'une certaine fatuité qui est, paraît-il, une maladie régnante chez les savants du jour. Philosophes ou médecins, chimistes ou pédagogues, le fond de leurs exordes ou de leurs préfaces est invariablement celui-ci : « Jusqu'ici on n'a rien fait qui vaille; enfin, nous voilà; nous allons créer la science. »

M. Maillet écrit en toutes lettres : « La psychologie de l'enfant est une science tout à fait nouvelle. On est en droit de s'en étonner. » Ce sont les sciences sociales, de formation récente, qui « nous apprennent, ce qu'on ne soupçonnait guère autrefois, que l'enfant, lui aussi, fait partie de la société » (P. vi.). Il paraît même que « dans les siècles qui ont précédé le nôtre, l'enfant tenait peu de place dans la famille... On ne s'intéressait pas à la physionomie morale de l'enfant; on ne s'intéressait pas davantage à sa physionomie physique. » Comme preuve, on nous cite des tableaux du Louvre où l'on voit les petits garçons vêtus comme de petits hommes, les fillettes comme de petites femmes : « On ne connaissait pas, on ne soupçonnait pas le *baby*. »

C'est un thème développé par M. Compayré dans son *Manuel d'éducation civique*. On ne comprend guère qu'un homme grave prenne cela pour argent comptant, et « l'on est en droit de s'en étonner ». M. Maillet devrait savoir que nos ancêtres ne comptaient pas leurs enfants par un ou par deux, à la façon des bourgeois d'aujourd'hui; ils en avaient douze, quinze, quelquefois vingt; naturellement ils ne pouvaient pas les bichonner beaucoup. Les livres de raison nous apprennent d'ailleurs qu'on s'intéressait grandement à « leur physionomie physique », et surtout

1. *Études*. Partie bibliographique, 1890, p. 504.

à « leur physionomie morale ». Quant à l'argument des tableaux, il est aussi mal choisi que possible; certes, les tableaux du temps passé ne manquent pas où de superbes enfants, vêtus seulement de leur innocence, témoignent que nos pères connaissaient et goûtaient fort le *baby*.

Soyons sérieux : on s'est occupé beaucoup de l'enfance et des enfants avant 1789; l'Église catholique, héritière de Celui qui a dit le *Sinite parvulos*, a donné au jeune âge la première place dans sa sollicitude et ses tendresses.

Bien qu'on ne paraisse pas s'en douter dans l'Université moderne, on a fait avant elle beaucoup de psychologie de l'enfance, depuis saint Augustin, saint Chrysostome, saint Basile, saint Anselme et Gerson, jusqu'à Bossuet, Fénelon et au Bienheureux J.-B. de la Salle, pour ne citer que les noms qu'entoure l'aurole de la sainteté ou celle du génie. De grands corps religieux, voués par état à l'enseignement, ne se sont pas acquittés de leur tâche pendant des siècles, sans faire un peu de psychologie de l'enfance. Jusqu'ici, il est vrai, on pensait que l'appareil scientifique est de peu d'utilité en cette matière, attendu « que toute la sublimité de la métaphysique ne consiste quelquefois qu'à dire ce que tout le monde sait, avec des mots que personne ne comprend¹ ». D'ailleurs, c'est affaire convenue chez Messieurs de l'Université, on ignore la pédagogie, que la foi religieuse a marquée d'une empreinte déplaisante. C'est à peine si l'on fait exception pour les protestants ou les jansénistes.

Malheureusement, ce dédain transcendant pour tout ce qui est chrétien ou seulement plus ancien que nous, a bien quelques inconvénients. D'abord il expose son homme à des naïvetés. Un psychologue de cette école écrivait naguère, dans une grande Revue, cette prodigieuse sentence : « La connaissance pure ne détermine pas l'action; c'est une loi que la psychologie contemporaine, la psychologie anglaise surtout, a mise hors de conteste. » (M. Lévy-Bruhl, *Revue bleue*, 22 nov., p. 645.)

La « nouvelle science » de la psychologie de l'enfance ne manquera pas, si elle est raisonnable, de faire quantité de trouvailles de ce genre : et les instituteurs chrétiens ne pourront s'empêcher d'admirer qu'il faille tant d'esprit et tant de façons pour décou-

1 Le P. Girard : *Rapport sur l'Institut de M. Pestalozzi*, 1810, p. 90.

vrir ce que le bon sens leur avait révélé tout seul. Car enfin, « les principes de l'éducation appartiennent au bon sens, ... au bon sens qui est vieux, et non à la science qui est jeune ¹. »

Ensuite, ce parti pris d'ignorance entraîne après soi beaucoup d'injustices. C'est une injustice, quand on énumère les écrivains qui ont étudié l'enfance, d'oublier les maîtres catholiques. Mgr Dupanloup a au moins autant de titres à figurer sur cette liste que Mme Necker de Saussure.

C'est une autre façon d'être injuste que de passer, dans l'histoire des questions fondamentales de la philosophie, d'Aristote ou de Platon à Locke, Condillac et Kant, en sautant à pieds joints par dessus le moyen-âge, sauf à saluer quelquefois Descartes. On a pourtant philosophé quelque peu en ce temps-là. Quand on prétend exposer *in extenso* la question de l'origine des idées, il n'est pas permis de passer sous silence la théorie scolastique, qui en vaut bien une autre. Quand on aborde la conciliation de la prescience divine avec la liberté humaine, il n'est pas vrai de dire que le problème est insoluble, à moins de se réfugier dans les bras de Kant et de distinguer avec lui entre les *noumènes* et les *phénomènes*. Du moins il ne faudrait pas laisser croire que les philosophes catholiques n'ont rien dit sur ce sujet. Même observation sur la plupart des questions étudiées dans ce livre. En fait de sciences naturelles, notre siècle a sur ses devanciers une supériorité incontestable; en métaphysique, il faut qu'il en prenne son parti : il est en retard.

Ceci nous amène à nous demander pourquoi toute cette philosophie, et ce *pourquoi* sera la grosse critique du livre. Car enfin que veut-on? Chercher dans la psychologie de l'enfant, c'est-à-dire dans la connaissance de l'âme de l'enfant, la base et comme la raison d'être des règles de la pédagogie. Il semble donc que l'on devrait s'en tenir aux données fondamentales de la science de l'âme humaine, les énoncer avec clarté et brièveté, en écarter toute discussion d'école et en déduire, par voie de conséquence, la marche à suivre dans l'éducation. Ce n'est certes pas ce que l'on trouve dans le livre de près de sept cents pages de M. Maillet; mais bien plutôt un copieux traité de psychologie, avec des annexes importantes empruntées à la logique, à la cosmologie et à l'éthique. La pédagogie qu'on tire de là est maigre, et

1. Le P. Girard, *loc. cit.*

ne justifie pas ce déploiement de forces. La science moderne ressemble parfois aux grandes dames qui font atteler leur landau pour aller au bout de la rue. Il est vrai qu'on nous promet un autre volume ; néanmoins, nous persistons à croire qu'il n'était pas besoin de mettre en réquisition tant de philosophie pour préparer les maîtres d'école à leurs fonctions. M. Maillet nous donne son cours de psychologie ; au point de vue de la pédagogie, les trois quarts de ce cours sont pur hors-d'œuvre.

Cela dit, nous ne lui contesterons pas ses qualités : la doctrine est honnête, modérée, morale ; certaines théories plus ou moins en vogue sont mises à la place que le sens commun leur assigne, c'est-à-dire classées parmi les extravagances. Par ailleurs, nous aurions bien des réserves à faire : par exemple, on nous donne du vrai, du bien et du beau des définitions purement subjectives ; la distinction entre l'instinct et l'intelligence est manifestement insuffisante. M. Maillet est hanté par l'idée darwinienne ; la *loi de continuité* vient se dresser devant lui comme une protestation contre le libre arbitre humain. Après avoir réfuté de son mieux le déterminisme moderne, voilà que la liberté l'embarrasse, car elle crée un hiatus entre les hommes et le reste de l'univers. Pour le combler, il imagine de transformer toutes les forces naturelles en énergies psychiques, douées de spontanéité à des degrés différents.

Nous avouons ne pas comprendre quelle peut bien être cette différence si profonde que l'on aperçoit entre les facultés de l'enfant et celles de l'adulte : « Ce n'est pas seulement... le *développement* qui est *moindre*, c'est, à vrai dire, la *forme* qui est *autre*. » Est-ce que la nature de l'enfant serait *autre* que la nature humaine ?

Puisque M. Maillet croit en Dieu, pourquoi donc emploie-t-il si souvent des locutions dans le goût de celle-ci : « La savante combinaison imaginée par la *nature* » ? Quelle est donc cette personne si savante et si ingénieuse ?

M. Maillet conclut son cours de psychologie en ouvrant une perspective sur la vie future. C'est bien ; mais ce serait mieux, s'il avait retranché l'allusion à la doctrine si chère à M. Paul Janet, d'après laquelle nous autres, humbles fils d'Adam, qui faisons le bien en vue de gagner le ciel, nous ne sommes que des *mercenaires*.

J. BURNICHON.

Institutiones Philosophicæ, quas Romæ in Pontificia Universitate Gregoriana tradiderat P. Joannes Josephus URRABURU, S. J. Volumen primum : Logica. In-8 de 1180 pages. Valladolid, Vve de Cuesta et fils.

L'étude immédiate des sources remet tous les jours en meilleure estime les faits moraux et sociaux du moyen-âge. L'auteur a eu l'heureuse idée d'appliquer cette méthode au fait intellectuel le plus considérable peut-être de toute cette époque, l'enseignement scolastique.

Guider les travailleurs sérieux dans l'étude des ouvrages de première main, en donner de larges extraits, ou tout au moins des résumés précis et d'une « objectivité » transparente ; ouvrir sous nos yeux tous ces vieux livres qui constituent le corps des doctrines de l'École, c'est ce qu'il a voulu.

Le premier volume montre que le but sera atteint ; il l'atteint déjà lui-même pour la partie qu'il traite. On ne peut parcourir ces pages, chargées d'extraits et de citations de penseurs, sans éprouver une vive impression de jouissance intellectuelle.

Ces documents, dont un grand nombre étaient demeurés ignorés jusqu'ici, ou n'étaient connus que d'une élite restreinte d'érudits, mettent en claire lumière l'idée dominante et le caractère général de la Logique du moyen-âge. Ce qui frappe avant tout, ce que l'auteur fait admirablement ressortir, c'est la conception véritablement scientifique au point de départ, la rigueur du procédé dans tout le détail de l'exécution. Pour S. Thomas, Suarez, les *Conimbricenses*, les philosophes de l'école thomiste et tant d'autres, cités à toutes les pages de ce beau travail, comme pour Aristote et Porphyre, dont le témoignage est souvent apporté, la Logique n'est autre chose qu'une synthèse de formules embrassant dans leur généralité la multiple activité de l'esprit humain, une sorte d'algèbre de la pensée. Car la connaissance humaine, impliquant une pluralité d'éléments et de combinaisons, s'offre dès lors comme susceptible de règles analogues à celles des nombres (Pag. 1051 seqq.). Règles qui, chez l'auteur, apparaissent telles qu'elles doivent être pour constituer un *état de penser*, telles que les scolastiques les avaient faites, exactes, multipliées, minutieuses comme des théorèmes de géométrie. Règles qui ont et doivent avoir pour objet principal,

non la matière des éléments et des groupes idéaux, mais bien leur élément *formel*. A plusieurs reprises et non sans raison, le R. P. Urraburu insiste sur ce dernier point, qui est capital. En Dialectique, il s'agit du terme (concept) considéré précisément comme terme et résidu de l'analyse logique, de l'agrégat (jugement ou raisonnement) considéré exclusivement comme agrégat logique. On prend ces unités et ces groupes comme fixés, du moins par les lois inéluctables du connaître, et constituant dès lors les éléments nécessaires d'un art de penser. Peu important ici la nature psychique de ces éléments, ou leur correspondance avec leurs « représentés » : ces questions relèvent d'autres traités ; on néglige même les équivalences virtuelles de signification pour s'en tenir aux formes précises et en quelque sorte mathématiquement déterminées de ces types idéaux qui s'appellent concept ou simple appréhension, jugement, raisonnement.

L'algèbre restreint la généralité de ses formules en assignant une valeur particulière à l'un quelconque des termes, et se rapproche ainsi de l'ordre concret. La relation qui existe entre ces deux modes d'opérer se retrouve, autant que le peut permettre la diversité des matières, entre la Logique mineure et la Logique majeure, telle que la concevaient les scolastiques. On nous pardonnera d'insister un peu sur ces rapports. Ne pouvant entrer dans un examen de détail, nous voudrions au moins indiquer comme la physionomie d'ensemble de cette Logique, traitée d'après les philosophes qui en ont le mieux délimité l'objet et reconnu les lois. Et puis nous répondrons ainsi à la principale critique qui peut être soulevée contre la seconde partie.

Aux termes succèdent les universaux, aux traités du jugement et de la proposition s'opposent les traités des principes et de la science. Un pas de plus est fait vers la réalité concrète. On n'étudie pas le rapport réel des éléments de la connaissance aux choses, ce serait empiéter sur d'autres parties de la philosophie ; on étudie le rapport hypothétique. Si l'on démontrait la valeur objective des éléments de la connaissance, quel serait leur rapport avec les choses ? tel est le point de vue. Dès lors l'*Art de penser* est constitué, la généralité des formules de la Dialectique est déterminée et restreinte (Pag. 669, 729, 199).

L'auteur a traité avec une visible complaisance ces sujets des universaux, des principes, de la science. S'il a introduit dans

la grande Logique et savamment exposé les questions de la vérité, des critères, de la véracité des facultés de connaître, nous le soupçonnons d'avoir suivi un peu à contre-cœur l'usage moderne, qui interrompt l'unité de la Logique (Page 401). Autant qu'il lui est possible, il se maintient dans le point de vue ancien. Et si tout d'abord l'on regrette, pour me borner à ce seul exemple, que le R. P. Urraburu n'ait fait nulle mention des plus subtiles difficultés élevées par Locke sur la grande question des universaux, l'on ne tarde pas à en deviner la raison. L'auteur a voulu limiter cette discussion comme l'ont fait les scolastiques ; serait-il juste de l'en blâmer ?

Ce n'est pas sans doute un mince mérite de savoir défendre une grande cause avec modération. Admirateur de la sagesse des vieux âges, le R. P. Urraburu n'est point de parti pris l'adversaire de la pensée moderne, nous allons dire : laïque. Témoin (Page 198) ce catalogue d'Histoire de la Philosophie, heureusement imité de Tennemann. Il y faut louer des appréciations sur Descartes et Montesquieu, modérées et exactes, une compréhension délicate et précise des rapports qui rattachent à la métaphysique kantienne la philosophie de l'association et de l'évolution.

Il est permis d'en juger dès maintenant : le cours, si clairement écrit d'ailleurs et si nettement ordonné, du savant professeur espagnol sera quelque chose de plus et de mieux qu'une excellente philosophie à l'usage des étudiants ; ce sera une œuvre originale et puissante, digne de servir d'équivalent aux institutions historiques de nos grands érudits et aux monuments de la renaissance scolastique du seizième siècle.

C. DE BEAUPUY.

Mémoires (Les) de Saint-Simon et le Père Le Tellier confesseur de Louis XIV, par le Père P. BLIARD, de la Compagnie de Jésus. In-8 de 11-416 pages. Paris, Plon, 1891.

Le Père Le Tellier est, comme chacun sait, un des personnages dont Saint-Simon a chargé le portrait de ses plus noires couleurs. Cela, et le grand rôle qu'il lui fait jouer dans les dernières années de Louis XIV, c'est de quoi justifier amplement une enquête *ex professo* et complète sur la vérité de ses assertions, relativement à ce célèbre jésuite. Le Père Bliard a voulu faire

cette enquête. Le livre où il en a condensé les résultats sera suspect à beaucoup, par cela seul qu'il est d'un jésuite et qu'il aboutit en somme à la justification d'un confrère. Mais quel autre, sinon un jésuite, oserait s'opposer au torrent des écrivains jansénistes, gallicans, universitaires, qui ont traité le Père Le Tellier en homme jugé et condamné sans appel possible?

M. de Boislisle, dans son édition de Saint-Simon, n'a pas encore eu occasion de se prononcer. M. Chéruel, qui, avant lui, s'est occupé le plus sérieusement de contrôler l'autorité historique des fameux *Mémoires* (*Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, 1865), s'abstient complètement de parler du P. Le Tellier et de son rôle comme dernier confesseur du grand Roi. Seul des historiens récents de Louis XIV, M. Gaillardin a eu le courage de réagir contre l'opinion dominante et s'est efforcé loyalement de réduire à leur vraie valeur les griefs contre le P. Le Tellier. Mais il n'a pu les examiner que très sommairement.

Nous savons bien que beaucoup de gens, même de ceux qui font plus volontiers parade d'impartialité et de « modération », repoussent et repousseront toujours toute idée de reviser un procès fait aux Jésuites; pour eux, les fils de Loyola sont *a priori* indéfendables, ou du moins ne doivent jamais être défendus. Ceux-là, naturellement, ne liront pas le livre du P. Bliard.

Quant à ceux qui pensent que les Jésuites même ont droit à la justice et à la vérité, nous osons les engager à le lire. Ils n'y trouveront pas un panégyrique du Père confesseur, si détesté des jansénistes et de Saint-Simon, mais un exposé consciencieux des affaires auxquelles il a été mêlé : exposé fondé sur les documents de première main, et où les accusations furibondes de l'auteur des *Mémoires* sont l'une après l'autre confrontées avec les faits publics et avec les témoignages contemporains les plus sûrs.

Je ne veux pas préjuger l'impression qui doit résulter de cette lecture; mais je crois pouvoir dire qu'on en retirera, sur le P. Le Tellier, une idée très différente de celle que ses adversaires ont réussi à populariser.

J'ajouterai que des points importants de l'histoire générale me paraissent aussi recevoir un supplément de lumière, grâce aux recherches que le P. Bliard a faites dans des sources peu connues ou même inexplorées jusqu'à ce jour. Je signalerai, à titre d'exemple, ce qu'il dit de la préparation de la bulle *Unigenitus*. Saint-

Simon avait débité sur ce sujet des imaginations grossières, qu'on regrette de voir encore admises et répétées par des historiens sérieux, tels que M. Roequain (*l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878) et d'autres.

Puisque j'ai avoué, autant du moins que la discrétion me le permettait, le bien que je pense du travail de mon confrère, je ne puis me taire sur ce qui me paraît y manquer. Suffisant, et même abondamment, comme réponse aux violences de Saint-Simon et consorts, il me semble trop incomplet comme étude du caractère et surtout de l'action du confesseur de Louis XIV.

Notamment sur son rôle et sa conduite dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques, sur son intervention dans les affaires du clergé en général, sur ses rapports avec son royal pénitent, les indications positives sont maigres et, si je puis m'exprimer ainsi, trop extérieures. On ne fait pas connaissance intime, comme on souhaiterait, avec le P. Le Tellier; on ne le voit pas penser, agir. Mais c'est là peut-être un desideratum impossible à satisfaire. Les documents font défaut. Spécialement la correspondance du confesseur ou n'existe plus, sinon par fragments presque insignifiants¹, ou est dispersée de telle manière qu'il sera toujours très difficile de la reconstituer. Je sais que le P. Bliard ne s'est point épargné aux recherches : puisse la Providence lui ménager dans un avenir prochain les bonnes rencontres qui le mettraient en mesure de peindre le P. Le Tellier tout entier !

Jos. BRUCKER.

Amélie de Vitrolles, sa vie et sa correspondance. 2 vol. in-8. Paris, Perrin.

Une sœur de saint Louis de Gonzague, une religieuse dans sa famille, un ange sur la terre, telle fut Amélie de Vitrolles. Les ascensions d'un cœur pur vers le Dieu de la pureté, voilà le résumé de ces deux volumes.

Amélie naquit en 1797. D'un tempérament tout de feu, elle a de la peine à suivre la direction rigide et un peu janséniste de sa

1. A ce propos, je signalerai une belle lettre, par laquelle le P. Le Tellier annonce au P. de Mesgrigny, capucin, sa nomination à l'évêché de Grasse. Elle vient d'être publiée par Dom Bérengier, dans son intéressante *Notice sur Mgr de Mesgrigny* (Marseille, Boy, 1889).

première maîtresse. Cette religion froide et compassée ne peut suffire à son âme ardente, et Mlle de Vitrolles cherche un dédommagement dans l'étude. On est stupéfait de tout ce que put apprendre cette jeune fille, avec une santé toujours chancelante. Lettres et sciences, musique et peinture, histoire et géographie, philosophie et théologie, elle veut tout savoir. Le latin et le grec lui sont familiers ; elle peut traduire saint Jean Chrysostome à livre ouvert, et se hasarde même à l'étude de l'hébreu. Convenons pourtant que, sur la fin de sa vie, elle regrettait d'avoir donné trop de temps à des occupations plus curieuses qu'utiles, et d'avoir négligé les exercices de dévotion et les œuvres de charité, qui eussent été plus profitables à son âme.

L'appel de Dieu ne tarda pas d'ailleurs à se faire entendre. Les déboires politiques de son père, le baron de Vitrolles, la poussent à chercher secours et consolation dans la prière. Bientôt, durant la mission de Tournon, Dieu la met en relation avec les Pères de la Foi, et surtout avec le P. Gloriot ; c'est de cette rencontre qu'elle datera sa conversion. Elle renonce au mariage et se fait apôtre, apôtre auprès de son père et de ses frères, apôtre auprès de ses amies et des pauvres qu'elle va visiter, apôtre dans le hameau de Vitrolles, où elle installe les Sœurs de la Providence, fonde une école, restaure la vieille église, et obtient de l'évêché l'érection d'une succursale.

Mais peut-être manquait-il encore à sa dévotion ce parfum de suavité que les saints aiment tant ; le P. Ronsin et la vénérable Mère Barat lui en montrèrent la source dans le Sacré Cœur. Dès lors l'Eucharistie devient sa vie ; elle ne respire plus que pour Jésus ; on la voit passer quatorze heures de suite en adoration et des nuits entières à regarder avec envie, de la fenêtre de sa chambre, la petite lampe qui brûle devant le tabernacle. Ses derniers jours sont un acte ininterrompu d'amour. *Qu'est-ce que la mort ?* dit-elle ; *le saut d'un enfant sur les genoux de son père.* Enfin, mûre pour le ciel, elle expire à Florence en odeur de sainteté, le 23 avril 1829.

C'est donc ici, avant tout, l'histoire d'une âme. L'auteur l'a compris ; à chaque instant, il s'efface pour céder la parole à Amélie, et la laisse se révéler elle-même, dans sa correspondance et ses œuvres spirituelles.

Là pourtant n'est pas l'unique source d'intérêt. Des détails

piquants sur l'émigration, l'éducation des filles à cette époque, le retour des Bourbons et la part qu'y prit M. de Vitrolles, les fameuses missions des Pères de la Foi et des Jésuites, les principaux événements et les personnages les plus saillants de l'époque viennent à propos jeter de la variété dans le récit d'une vie qui n'est pas marquée par de grandes vicissitudes.

Lamennais a dit d'Amélie : « Mademoiselle de Vitrolles est la femme la plus parfaite qu'on puisse voir, unissant à la piété la charité, l'intelligence et la science. » Il paraît même que la famille avait chargé l'homme de génie d'écrire la vie de celle qui sut lui inspirer tant d'admiration. L'auteur de la présente biographie regrette modestement que ce projet n'ait pas abouti. Nous nous permettrons de n'être pas de son avis. C'est un bonheur que, des mains du prêtre apostat, la correspondance d'Amélie soit tombée dans celles d'un homme de Dieu : les lettrés n'y perdront pas grand'chose, et les âmes pieuses y gagneront beaucoup.

J. MAVEL.

I. — Physiologie de l'amour moderne, par Paul BOURGET.

In-12 de 436 pages. Paris, Alph. Lemerre, 1890.

II. — L'Abbé Roitelet, par Ferdinand FABRE. In-12 de 213 p.

Paris, Charpentier, 1890.

I. — Cela devait arriver. Après avoir voltigé à la surface ou y avoir trempé ses pieds avec une certaine timidité, M. Paul Bourget vient de se précipiter, tête baissée et jusqu'aux talons, dans la pornographie. La *Vie parisienne* a joué la première de cet ébat, et ses lecteurs l'ont trouvé un peu risqué pour un écrivain qui se pique de tenue ; mais dans le livre tout passera, nous assure le *Temps*. Sans doute, il y a dans cette *Physiologie de l'amour moderne* des pages vraiment honteuses, et sur lesquelles un honnête lecteur, surtout une honnête lectrice, ne voudrait pas se laisser surprendre ; mais on peut sauter les plus répugnantes, et, si quelque visiteur arrive, cacher le volume dans son tiroir avant de dire : *Entrez !* C'est M. Anatole France, en personne, qui nous fournit ces détails. Parle-t-il sérieusement, ou veut-il pincer sournoisement un confrère qui s'est mis dans un mauvais cas ?

Il y a dans ce nouveau livre de M. Paul Bourget ce qu'il y a dans tous ses livres, mais écrit, cette fois, sans raffinement et

sans déguisement. Ces propos gras sont censés des fragments posthumes d'un ouvrage médité par le viveur Claude Larcher. Son ami et exécuteur testamentaire les a recueillis et publiés. On reconnaît tout de suite un pastiche du *Graindorge*, travail inférieur de M. Taine, où perce du moins quelque chose d'un talent robuste; mais la brutalité de l'Américain est presque chaste à côté de celle du Parisien.

Nous voudrions détacher du volume de M. Paul Bourget quelques pages sur la corruption des lycées. C'est une imitation évidente d'Alfred de Musset dans sa *Confession d'un Enfant du siècle*; mais la mise au point est parfaite, car l'auteur, fils d'universitaire et ancien lycéen, connaît ce monde-là. Malheureusement, la crédité du langage nous empêche de transcrire ici le morceau.

M. Paul Bourget se trompe, quand il croit avoir peint la société contemporaine. J'ignore si le monde où il se confine est bien réel et s'il s'étend très loin; à coup sûr, ce n'est pas encore tout le monde. Le *Récit d'une Sœur*, par Mme Augusta Craven; *Corbin et d'Aubecourt*, par Louis Veuillot, sont aussi vrais et supposent d'autres mœurs.

Pendant que paraissaient les prétendues élucubrations de Claude Larcher, les journaux annonçaient le mariage de M. Paul Bourget. Le fiancé a-t-il mis cette horreur dans la corbeille de noces? Nous espérons du moins que, si les enfants arrivent, maman aura bien soin de leur cacher cette œuvre de papa.

II. — M. Ferdinand Fabre doit beaucoup de reconnaissance aux prêtres et aux cléricaux; c'est à leurs dépens qu'il a toujours vécu. Enfant, ils l'ont nourri; adolescent, ils l'ont élevé; écrivain, ils lui ont valu de l'argent et quelque gloire.

Il y met de l'art et de l'épargne. Au lieu d'aller droit au scandale, comme ce gros Zola dans la *Faute de l'abbé Mouret*, il se contente de médisances, d'insinuations, de calomnies à petite dose, de cancan assez vraisemblables pour la foule des lecteurs. Ses prêtres sont généralement niais, parfois ambitieux, fanatiques et jaloux; rarement ils sont pervers et scélérats. Au lieu de dévorer, M. Ferdinand Fabre grignote. Avec ce système, le morceau peut durer longtemps et même s'allonger de quelques débris du pâté Montyon. Pour l'auteur des *Courbezou*, de l'*Abbé Tigrauc*,

du *Marquis de Pierrerue*, de *Barnabé*, de *Mon oncle Célestin* et de *Lucifer*, le cléricisme n'est pas l'ennemi, il est le garde-manger.

L'abbé *Roitelet*, par exemple, n'a guère d'autre défaut que d'aimer follement la chasse aux oisillons et d'être naïf jusqu'au ridicule. Cette simplicité idyllique ne donne guère l'idée de ce que peut et doit être, et de ce qu'est véritablement le prêtre. En somme, l'œuvre de M. Ferdinand Fabre est d'une littérature médiocre et d'une inspiration mauvaise. Cette exploitation continuée peut être lucrative; elle est peu honorable.

L'*Abbé Roitelet* est le premier volume d'une *Nouvelle collection* pour la jeunesse et les familles, entreprise par la maison Charpentier. On peut se demander quelles garanties offre au public un éditeur qui publie les romans les plus dévergondés, notamment ceux de Zola, et qui récemment encore mettait en vente *Truandailles*, de Richepin, une série d'histoires dignes de leur titre et qui n'ont pas même l'excuse du style, car elles sont écrites en argot ignoble et inintelligible.

La librairie Charpentier et la *Bibliothèque des Chemins de fer* sont probablement les deux plus vastes entrepôts de livres dangereux qui existent dans le monde; elles doivent être considérées comme des fléaux pour la moralité publique.

ÉT. CORNUT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS
JANVIER 1891

ROME

Lettre apostolique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, à propos du troisième centenaire de saint Louis de Gonzague.

LÉON XIII, PAPE.

A tous les fidèles du Christ qui liront cette Lettre, salut et bénédiction apostolique.

C'est assurément un fait bien heureux que la mémoire de saint Louis de Gonzague doive être pieusement célébrée, le 21 juin de cette année, par des fêtes solennelles, à l'occasion du troisième centenaire de sa sainte mort. Nous avons appris que cet événement, dont on ne saurait trop se réjouir, a enflammé d'un admirable amour de la religion et d'un zèle ardent les âmes des jeunes gens chrétiens, qui y trouvent l'occasion la plus favorable pour témoigner de mille façons leur dévotion et leur vénération au patron céleste de la jeunesse. Et cela, on le voit se produire non seulement dans le pays où saint Louis de Gonzague naquit pour la terre et pour le ciel, mais partout où son nom et la renommée de sa sainteté se sont répandus. Nous, habitué dès notre tendre jeunesse à vénérer avec un zèle tout particulier l'angélique jeune homme, Nous avons ressenti une joie très douce en apprenant ces faits. Nous espérons donc et Nous avons confiance qu'avec l'aide de Dieu ces fêtes ne resteront pas sans fruits pour les chrétiens et surtout pour les jeunes gens. Ces derniers, en effet, rendant des honneurs à leur patron céleste, ne pourront pas manquer de songer aux grandes vertus dont il a donné aux autres, durant sa vie, un si haut exemple. Et il est à espérer que lorsqu'ils méditeront et admireront ces vertus, ils auront, Dieu aidant, le désir de former leur esprit et leur cœur à cet exemple, et de devenir meilleurs en l'imitant.

Il serait certainement impossible de proposer à l'imitation de la jeunesse chrétienne un modèle plus parfait, possédant à un plus haut degré les vertus qui constituent l'ornement que l'on souhaite le plus de trouver dans les jeunes gens. La vie et les mœurs de saint Louis de Gonzague peuvent, en effet, fournir aux jeunes gens de nombreux enseignements, leur apprenant

avec quelle sollicitude ils devront châtier leur corps pour apaiser l'ardeur des passions, combien ils devront dédaigner les richesses et les honneurs, dans quel esprit et avec quelle énergie ils devront se livrer aux études et à l'accomplissement de tous les autres devoirs et obligations de leur âge, enfin, ce qui est, de nos jours surtout, de la plus haute importance, avec quelle fidélité et avec quelle affection filiale ils devront rester attachés à l'Église et au Siège Apostolique.

L'angélique jeune homme, en effet, aussi bien quand il habitait encore la maison paternelle que quand il se trouvait comme page à la cour royale de Madrid, ou quand il se consacrait aux études et aux exercices de piété, alors que, après avoir renoncé aux avantages de son rang princier, il était entré dans la Compagnie de Jésus, où il se réjouissait de ce que, l'accès des honneurs lui étant interdit, comme il l'avait tant désiré, il pouvait consacrer sa vie entière au salut des âmes, s'est montré, dans toutes les circonstances de sa vie, digne de tout éloge plus que nul autre et a laissé des exemples illustres de sa sainteté. C'est pourquoi ceux qui dirigent l'éducation et l'instruction de la jeunesse chrétienne agissent très sagement en lui proposant saint Louis de Gonzague comme modèle à imiter, se conformant ainsi aux intentions de Notre prédécesseur Benoît XIII, qui a désigné saint Louis comme principal patron céleste de la jeunesse adonnée aux études.

Les sociétés de jeunes gens catholiques qui se sont formées non seulement dans les villes d'Italie, mais aussi en d'autres pays, dans le but de célébrer avec une dévotion toute particulière cette fête de saint Louis de Gonzague, sont donc dignes de tout éloge. Nous savons quels efforts elles font pour que la mémoire de l'angélique jeune homme soit honorée, à cette occasion, dans le monde catholique tout entier, et comment elles cherchent à obtenir, par tous les moyens en leur pouvoir, que les pèlerinages qui devront être entrepris soit à la patrie de saint Louis, soit à cette ville qui conserve ses chastes dépouilles, se distinguent autant par la piété que par le nombre des pèlerins.

Aux petits garçons même, comme nous l'avons appris, et aux petites filles, a été offert le moyen de consacrer à saint Louis les prémices, pour ainsi dire, de leur amour et de leur piété; on a répandu partout, à cet effet, des feuilles déjà signées de noms augustes, dans lesquelles eux et leurs parents peuvent s'inscrire comme les dévots de saint Louis.

Nous désirons vivement que cette ardeur si louable appliquée à un but si excellent, ces résolutions et ces vœux si saints aient, avec l'aide de Dieu, un résultat heureux. En attendant, comme Nous avons été prié de nouveau de vouloir, pour le plus grand bien des âmes, enrichir et honorer cette fête des trésors célestes de l'Église, Nous avons jugé bon de faire droit à ces pieuses instances.

C'est pourquoi, par la miséricorde de Dieu tout-puissant et appuyé sur l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, ayant pris part chaque jour aux prières du *triduum*, ou cinq fois au moins à celles de la neuvaine qui doivent être célébrées avant la solennité de saint Louis, aux jours qui seront fixés par

l'Ordinaire du lieu, et, au jour même de la fête ou à l'un des jours susdits à leur choix, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront dévotement une église ou un oratoire public quelconque dans lequel se célébrera la fête de saint Louis, et là prieront Dieu pieusement pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Église, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés.

A ces mêmes fidèles qui, au moins contrits de cœur, auront accompli les pèlerinages dont il est parlé plus haut, et aussi aux petits enfants, suivant leur capacité, et à leurs parents qui auront donné leurs noms pour se mettre sous le patronage de saint Louis, pourvu qu'ils assistent, comme il vient d'être dit, au triduum et à la neuvaine, Nous concédons, dans la forme accoutumée de l'Église, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Nous accordons que toutes et chacune de ces indulgences, rémission des péchés et remises de peines, puissent être appliquées par mode de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

La présente valable seulement pour cette année.

Nous voulons que les transcriptions et les copies même imprimées de la présente Lettre, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtiennent la même foi que si la présente Lettre elle-même était produite ou montrée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 1^{er} janvier 1891: de Notre Pontificat la treizième année.

M. Cardinal LEDOCROWSKI.

Un grand pèlerinage doit se réunir à Rome au mois de septembre prochain, pour les fêtes de ce glorieux centenaire. La Société de la Jeunesse catholique d'Italie y convie tous ses jeunes frères de la catholicité dans un éloquent appel signé par le président honoraire du pèlerinage, Son Eminence le cardinal Mermillod.

« Jeunes catholiques du monde entier, y est-il dit, répondez à notre invitation cordiale et pressante, multipliez vos rangs, entraînez vos compagnons et vos amis, faites-vous les apôtres de ce pèlerinage. Que tous les cercles catholiques, que toutes les conférences de charité, que les associations diverses travaillent au succès de ce noble dessein, que recommande avec instance, dans son bref, notre Pontife et Père. Montrons au monde étonné ce qu'est la vigueur chrétienne, montrons-lui une jeunesse croyante, inaccessible aux doctrines perverses, une jeunesse qui comprend cette béatitude enseignée par le Sauveur : Bienheureux les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu. La piété, nous dit l'Apôtre, est utile à tout ; elle a les promesses de la vie présente et de l'éternité.

« A Rome donc, jeunesse catholique ! à Rome ! pour rendre à l'héroïque Louis de Gonzague l'hommage de notre foi, de notre piété, de notre culte.

« A Rome! pour affirmer l'unité de nos esprits et de nos cœurs à travers toutes les divisions nationales.

« A Rome! pour recevoir les lumineux et sublimes enseignements et les bénédictions fécondes de l'auguste Léon XIII, le doux et invincible Vicaire de Jésus-Christ, du Sauveur Jésus, ami de la jeunesse et libérateur des peuples. »

Dès les premiers jours de l'année, les catholiques ont été douloureusement surpris par la nouvelle de la révocation de Mgr Puyol, supérieur de Saint-Louis des Français. Mgr Puyol avait servi d'intermédiaire au Souverain Pontife dans les négociations relatives aux prêtres du diocèse de Bayonne, déplacés à la suite des dernières élections législatives. On craignait que cette mesure du gouvernement français ne fût un nouveau manque d'égards pour un Père, cependant si doux et si plein de condescendance. Les déclarations du ministre des affaires étrangères n'ont pas pleinement rassuré les consciences à ce sujet. Ces ecclésiastiques en avaient appelé à Rome de la décision de leur évêque, qui les déplaçait. Puis, sur le désir du Saint-Père, ils avaient retiré leur appel. Le Saint-Siège leur avait alors accordé des distinctions honorifiques en récompense de leur soumission. M. Ribot a déclaré qu'il interdirait à ces prêtres de porter les insignes de ces mêmes dignités.

Le Souverain Pontife vient de décider que, désormais, sauf le jeudi, il serait perçu une taxe de 1 fr. à l'entrée des musées du Vatican. Il veut ainsi éviter de faire supporter par les aumônes du Denier de Saint-Pierre l'entretien très coûteux de ces musées. Là-dessus, la *Riforma* et le *Capitan Fravassa*, organes de M. Crispi, sont partis en guerre. Ils ont prétendu que le Souverain Pontife n'avait pas le droit d'établir de pareils règlements. Mais alors, sans parler du droit de propriété du Pape sur les palais du Vatican et même du Quirinal, que devient la prétendue loi de garantie? Que vaut une loi qui ne garantit rien que dans les limites du bon plaisir d'un gouvernement ennemi qui, après avoir fabriqué cette loi, se croit libre de l'interpréter, de la modifier, au gré de sa mauvaise humeur?

Les rois de Belgique et de Portugal ont offert au pape Léon XIII d'être leur arbitre dans la contestation soulevée au sujet du Mouata Yanvo, dont les deux pays revendiquent la possession. Le Souverain Pontife a accepté l'offre des deux rois. Actuellement, une commission de cardinaux et de prélats se livre à l'examen préalable de l'affaire. Les représentants du Portugal et de la Belgique lui soumettent les documents qui servent de base à leurs prétentions réciproques.

Le R. P. Larroca, supérieur général de l'Ordre des Dominicains, est mort à Rome, le 8 de ce mois. Il était né à Saint-Sébastien en 1813 et était général de l'Ordre depuis 1880. Le R. P. Laboré, provincial de Lyon, a pris la direction de l'Ordre avec le titre de vicaire général.

FRANCE

Les réceptions du jour de l'an se sont passées sans incident notable. Son Excellence le nonce apostolique a terminé sa harangue au président de la République par le souhait ; « Dieu protège la France! » M. Carnot n'a fait dans sa réponse aucune allusion à ce vœu trop clérical. Impossible de rien voir de plus correctement neutre.

Les élections destinées à renouveler un tiers du corps sénatorial ont eu lieu le 4 janvier. Il fallait pourvoir à 81 sièges. Sur ces 81 sièges, les conservateurs en occupaient 16. Il n'y a eu cette fois que 6 conservateurs élus. Ils perdent la Seine-Inférieure, la Vienne, deux sièges dans le Pas-de-Calais, un dans le Tarn-et-Garonne. L'opposition conservatrice, qui comptait 65 membres au Sénat, est maintenant réduite à 55. A Paris, M. de Freycinet a obtenu la presque unanimité des suffrages. Grâce aux Vosges, M. Jules Ferry renait à la vie politique.

L'emprunt national de 870 millions, émis le 10 janvier, a été couvert plus de 16 fois. Les souscriptions s'élevaient à 14 milliards et demi. C'est magnifique. C'est éblouissant. Il est bon de rappeler que, sur ces 870 millions, 170 sont destinés à *convertir* en titres amortissables en 1953 seulement, 115 millions de bons de liquidation qui devaient être totalement remboursés en 1899, dans 9 ans, et 55 millions d'obligations trentenaires qui devaient disparaître du budget en 1907. L'économie réalisée par cette *conversion* est considérable, de 1891 à 1899. Mais de 1899, surtout de 1907, à 1953...? Les 700 autres millions sont demandés à de la rente perpétuelle. Ils sont destinés, jusqu'à concurrence de 540 millions, à remplacer des obligations à court terme que la prospérité de nos finances n'a pas permis ou ne permettrait pas de rembourser quand elles sont venues ou allaient venir à échéance, c'est-à-dire en 1888, 1889, 1890, 1891 et 1892. On avait résolu précédemment de demander aussi les 160 autres millions à une émission de ces mêmes obligations à court terme. Mais pour n'avoir pas à les rembourser bientôt, on émet aujourd'hui de la rente perpétuelle. Nos arrièrenouveaux pourraient très bien apprécier autrement que nous ne le faisons notre emprunt si vanté.

Les Chambres sont rentrées le 13 janvier. M. Floquet a été réélu président de la Chambre des députés, par 282 voix sur 333 votants ; M. Le Royer, président du Sénat, par 168 voix. M. Floquet n'a pas manqué de donner le petit discours belliqueux qu'il aime à faire entendre avant de reprendre le rôle pacificateur qui sied mieux à son titre de président.

Les congrès catholiques tenus précédemment à Lille et à Nantes avaient adopté par acclamation le vœu : « que chaque année, au moment de la rentrée des Chambres, des prières publiques soient faites, dans les conditions approuvées par N. S. les archevêques et évêques pour chaque diocèse, afin d'appeler les bénédictions de Dieu sur la France. » Ce vœu a été entendu, et dans presque tous les diocèses, des prières

publiques ont été ordonnées par les ordinaires des lieux. A Paris, ces prières ont été l'occasion d'une manifestation superbe. Presque toutes les notabilités catholiques du Parlement et des Œuvres étaient là, unies de cœur avec leur vénéré archevêque, célébrant les saints mystères. Avec quel élan ont été entonnés pour la France, par cette élite des Français et par la foule qui remplissait l'immense enceinte, le *Veni Creator*, le *Credo*, le *Magnificat* ! Mieux encore, beaucoup ont communiqué pour cette même France.

Le *Journal officiel* a publié la statistique des laïcisations effectuées du 1^{er} novembre 1889 au 31 octobre 1890. Nous nous bornons à faire remarquer qu'à côté de 219 laïcisations dites opérées obligatoirement en vertu de la loi, il y en a eu 136 autres qui étaient facultatives, et dont 61 ont été effectuées à la demande des municipalités, 75 d'office par l'administration, c'est-à-dire contre le gré des communes.

Par contre, le nombre des enterrements civils continue à diminuer à Paris.

E U R O P E

Allemagne. — Aux laïcisations systématiquement poursuivies en France, nous avons la douleur d'opposer le projet de loi concernant l'enseignement primaire, qui vient d'être soumis au Landtag prussien. Il y est dit que tous les enfants doivent recevoir l'instruction religieuse. Le programme scolaire confessionnel devra être élaboré d'accord avec les autorités religieuses ; et on leur reconnaît le droit de contrôle sur les livres d'enseignement.

A Bochum, où il s'agissait de remplacer M. de Schorlemer-Alst, député du centre, le candidat national-libéral l'a emporté, grâce à l'abstention des socialistes. Ceux-ci avaient jusqu'ici appuyé les catholiques, en haine des nationaux-libéraux.

A l'occasion de ses quatre-vingts ans, M. Windthorst a été l'objet de manifestations tout à fait extraordinaires. A l'issue de la séance du Reichstag, le président s'est levé et a adressé au vaillant chef du centre une courte allocution qui a été couverte des applaudissements unanimes de l'Assemblée. Le Souverain Pontife lui a envoyé, avec sa bénédiction, ses félicitations les plus affectueuses. Un évêque polonais lui a prédit qu'il serait un jour appelé dans l'histoire *Ecclesie libertatis defensor*. Noble exemple pour ceux qui voudraient parmi nous se consacrer uniquement à la défense des intérêts de l'Église.

Le gouvernement prussien vient de déposer un nouveau projet de loi sur l'emploi des fonds qui proviennent de la confiscation du traitement des ecclésiastiques pendant la persécution religieuse. On se rappelle que, dans un premier projet, la Prusse ne restituait pas les capitaux confisqués ; elle se contentait d'en constituer un fonds spécial dont les intérêts devaient être consacrés à diverses œuvres diocésaines désignées. Les victimes du *Kulturkampf* ne devaient recevoir aucune indemnité. M. Windthorst s'opposa à cette transaction, qu'il

considérerait comme peu conforme à la justice. Nouvelle et importante victoire pour lui, l'État prussien consent cette fois à remettre les fonds confisqués aux diocèses respectifs, et ces sommes devront servir à indemniser les spoliés eux-mêmes.

La nomination de M. Fritzen au siège de Strasbourg est un fait accompli. On sait combien le gouvernement allemand tenait à avoir à Strasbourg un évêque d'origine allemande. M. Fritzen est né en 1836, à Clèves ; il a été précepteur dans la famille royale de Saxe, puis directeur au petit séminaire de Metz à Montigny. Deux de ses frères sont députés au Reichstag, fraction du centre. On annonçait en même temps que M. Marbach, archevêque de Strasbourg, Alsacien, était nommé coadjuteur sans future succession.

Angleterre. — Le résultat des conférences de Boulogne, entre M. Parnell et le député O'Brien, ne se dégage pas encore bien nettement du milieu des bruits contradictoires qui circulent à ce sujet. A la rentrée du Parlement anglais, M. Justin Mac Carthy a bien pris possession de la place de *leader* du parti ; mais M. Parnell n'a pas tardé à notifier son intention de présenter une motion relative à l'application de la loi de sûreté générale en Irlande, donnant ainsi à comprendre qu'il entend bien, lui aussi, continuer à agir comme *leader*. C'est une chose très remarquable et d'un intérêt très piquant, de voir combien M. Parnell est devenu grand homme pour les *tories*, depuis qu'il fait leur jeu. Il y aurait même là sans doute matière à de bien vertueuses indignations si, en France, nous aussi, nous ne nous entretoisions le plus souvent avec la même aune.

Heureusement pour les Irlandais, le déshonneur de leur ancien chef ne semble pas devoir nuire à leur cause, aux yeux des électeurs anglais. Ceux-ci avaient dernièrement à remplacer un député unionniste décédé, M. Richardson, élu en 1886 par 3 381 suffrages, contre 2 469 donnés au candidat libéral. Cette fois, le candidat unionniste a obtenu 4 305 voix ; mais le candidat libéral, M. Furness, en a réuni 4 603. C'est un gain de 2 134 voix depuis 1886. M. Gladstone télégraphiait qu'en raison des circonstances de cette élection et de sa date, il la considérait comme la plus importante des élections partielles qui ont eu lieu depuis 1886. On peut donc espérer que si les Irlandais ne s'abandonnent pas eux-mêmes, leur cause triomphera à bref délai.

La grève des employés des chemins de fer en Écosse va prendre fin. Les grévistes, à bout de ressources, ont décidé de se rendre et de reprendre leur travail aux conditions des Compagnies. Ils avaient eu le tort de violer leurs contrats en commençant la grève sans avis préalable. Cependant l'opinion publique était plutôt en leur faveur, depuis qu'un rapport officiel a établi que 70 pour 100 des employés des chemins de fer ont depuis longtemps des journées de travail de plus de douze heures, que même 10 pour 100 des mécaniciens ou aiguilleurs ont eu à fournir des journées de seize heures et plus. Aussi est-il

constaté que bien des accidents n'ont pas eu d'autre cause que l'excès de fatigue de ces nouveaux corvéables à merci. L'affaire a été portée devant le Parlement, et la motion qui tendait à réclamer l'intervention gouvernementale n'a été rejetée que par 141 voix contre 124. Plusieurs de ceux qui se sont opposés à son adoption, par respect pour la liberté individuelle, ont néanmoins reconnu qu'il y avait abus de la part des Compagnies.

Autriche-Hongrie. — Une dépêche nous apprenait dernièrement la dissolution soudaine et inattendue du Reichsrath cisleithan. Cette Chambre n'avait plus qu'une session à fournir avant d'arriver au terme légal de son mandat. Il faut que les embarras du ministère Taaffe soient bien considérables pour qu'il n'ait pas cru pouvoir attendre paisiblement une date si rapprochée. On sait, en effet, toutes les difficultés soulevées en Bohême par le fameux compromis qui devait tout concilier. En Galicie, Polonais et Ruthènes, en nombre presque égal, forment toujours deux groupes hostiles l'un à l'autre. Au Tyrol, la situation est encore plus critique. A la Diète d'Inspruck, un député a demandé l'urgence pour la proposition de la commission concernant l'autonomie du Tyrol méridional, et a déclaré qu'il y avait lieu de discuter ces propositions avant toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour. L'urgence a été votée à une grande majorité. Le gouverneur a alors prononcé la clôture de la Diète, au nom de l'empereur, et a invité le sénéchal de la province à exécuter immédiatement ce décret. Bien que la session ait été close aux cris trois fois répétés de : Vive l'Empereur ! on peut se demander si les Trentins n'aspirent pas d'ores et déjà à autre chose qu'à une simple séparation administrative. Tous les députés italiens à la Diète du Tyrol ont donné leur démission. En vertu de quels efforts peut-on arriver à maintenir et à gouverner toutes ces races qui, loin d'être traitées sur le pied d'égalité, se voient opprimées par quelques-unes d'entre elles plus prépondérantes ? Les nouvelles élections vont se faire rapidement, dans la première semaine de mars.

La Hongrie vient de perdre son primat, S. Em. le cardinal Simor, prince-archevêque de Gran. On se rappelle que tout récemment il protestait énergiquement contre l'ordonnance du comte Czacki, relative au baptême des enfants issus de mariages mixtes.

Belgique. — Samedi 24, éclatait, on peut le dire, comme un coup de foudre, la nouvelle de la mort du prince Baudouin de Flandre, fils du comte de Flandre et neveu du roi des Belges. A en juger par l'émotion qu'a produite en France cette nouvelle si peu attendue, on peut se rendre compte de la consternation où elle a dû jeter la Belgique tout entière.

« Tout le monde aimait ce jeune prince vraiment populaire, si affable, à la figure si franche, au regard si clair, aux manières si distinguées, dont on connaissait les sentiments profondément chrétiens et patriotiques.

« Les Flamands se souviennent que c'est le prince Baudouin qui, le premier, parla publiquement dans leur langue. »

(*Courrier de Bruxelles.*)

Le prince Baudouin était né en juin 1869. Son frère cadet, le prince Albert, est né en 1875.

Peu auparavant avait eu lieu la manifestation tant annoncée en faveur du suffrage universel. Des mesures extraordinaires de sûreté avaient été prises. Puis le temps était détestable. En somme, il y aurait eu 4 000 manifestants.

Suisse. — Nous avons à enregistrer deux victoires du parti conservateur catholique. A Lucerne, la nouvelle Constitution, favorable au parti de l'ordre, a été adoptée par 13 000 voix contre 9 600. Dans le Tessin, aux élections importantes qui viennent d'avoir lieu pour nommer une Assemblée constituante, les radicaux, se sentant vaincus d'avance, se sont abstenus. Aussi l'Assemblée ne comprend que des conservateurs.

PAYS NON EUROPÉENS

Amérique latine. — Les nouvelles les plus étourdissantes continuent à pleuvoir comme grêle de l'Amérique du Sud. C'est maintenant le Chili qui se paye sa petite révolution; le Chili, ce pays naguère si sage, cette « Angleterre du Sud ». La flotte s'est révoltée contre un président impopulaire. Le président, M. Balmaceda, a fait saisir toutes les caisses de l'Etat et a contraint les banques de vider leurs caisses dans la sienne. Entre temps on bloque les ports, on se bat. Il paraît d'ailleurs que l'on considère la chute du gouvernement comme inévitable. Mais à quoi bon tout ce vacarme pour déposer un simple président? En France, nous y allons plus simplement.

Dans la République Argentine, la crise financière sévit de plus belle, agrémentée de temps en temps par quelques petits troubles dans les provinces. C'est l'Entre-Rios qui a été la plus agitée en ces derniers jours.

Au Brésil enfin, où la plus anodine des révolutions semblait devoir aboutir à la plus paisible des républiques, le Congrès vient de rejeter l'article de la Constitution légalisant les actes du gouvernement provisoire, et le ministère démissionne, et les finances baissent, et les provinces se remuent, prêtes à s'entrechoquer.

Canada. — Mgr Labelle, sous-ministre de l'agriculture pour la province de Québec, vient de mourir. C'est une grande perte pour les Canadiens français. On sait avec quel entrain et avec quel succès celui qu'on avait surnommé le roi du Nord s'était dévoué à étendre la colonisation française au Canada.

Etats-Unis. — Les pauvres Indiens se sont encore révoltés. Ils accusent le gouvernement des Etats-Unis de ne pas garder fidèlement les engagements pris avec eux. Des colons envahissent sans cesse leurs réserves. Le bureau indien spéculé d'une manière infâme sur les distri-

butions qui doivent leur être faites périodiquement. Sans doute les Peaux-Rouges ont fait la guerre en barbares. Mais un jour, des centaines de femmes et d'enfants ont été massacrés, et non cette fois par les Indiens. Quelle page atroce dans l'histoire des Etats-Unis que celle où l'on racontera comment a disparu du milieu d'eux une race que partout ailleurs, au Canada comme dans toute l'Amérique espagnole, on a su christianiser et civiliser! Et ce ne sont pas seulement des adversaires, ou simplement des étrangers, qui en jugent ainsi. Voici ce que disait en plein Sénat américain un sénateur de l'Indiana : « Je regarde la conduite de l'administration des affaires indiennes comme un crime révoltant contre l'homme et contre Dieu. »

Afrique. — C'est le 15 février que sera ouverte à Biskra la maison du Postulat de « l'Association des Frères armés ou Pionniers du Sahara ». Déjà dix-sept cents demandes ont été adressées aux bureaux du Comité national antiesclavagiste de Paris, à l'effet d'obtenir de prendre place dans cette sainte milice. Son Eminence le cardinal Lavigerie, dans une lettre à tous ces volontaires, indique quel doit être le caractère patriotique et humanitaire de l'œuvre des Frères du Sahara. Cette pénétration du Sahara lui paraît être le moyen le plus sûr de relever le prestige de la France, gravement atteint, aux yeux du monde musulman, par nos précédents échecs de ce côté, de garantir à tout jamais nos colonies méditerranéennes de tout retour offensif de la part des mahométans, enfin de porter à l'esclavage un coup très rude, car c'est par le Sahara que s'approvisionnent les marchés du Maroc, de la Tripolitaine, de l'Egypte et d'une grande partie de l'empire ottoman. Mais pour accomplir l'œuvre du Sahara, toutes les forces de la France ne sont pas de trop : force des armes; puissance de l'industrie et du commerce; force du dévouement. La lettre indique ensuite les principaux points de la règle des Frères du Sahara.

Le colonel Archinard est entré à Nioro le 1^{er} janvier. Le 30 décembre, il avait défait à Koriga l'armée d'Ahmadou, forte de huit mille hommes environ. Plus tard, le colonel Archinard atteignait encore et dispersait les forces d'Ahmadou à Youri.

— D'après un calcul récent de M. Fr. Schrader, voici quelle serait l'étendue comparée des possessions européennes en Afrique, en y comprenant la « sphère d'influence » :

	Kilom. carrés.
France	8 263 500
Angleterre	4 793 500
Belgique	2 491 000
Allemagne	2 270 000
Turquie	2 195 000
Portugal	1 977 000
Italie	669 000
Espagne	70 000
	<hr/>
	22 728 900

	Kilom. carrés.
Les <i>pays non attribués</i> comprennent.	5 705 000
Les États indépendants :	
Maroc	420 000
Transvaal	311 500
Orange	130 500
Souazi	22 500
Libéria	80 000
	6 669 500

Australie. — Son Eminence le cardinal Moran, archevêque de Sidney, dans un discours récent, constatait les progrès du catholicisme en Australie. En 1876, on comptait 450 000 catholiques et 350 prêtres; en 1890, on compte 750 000 catholiques et 620 prêtres. Le nombre des églises s'est élevé de 620 à 880; celui des écoles a doublé, de 350 à 700.
Laus Deo.

F. P.

Le 31 janvier 1891.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

UN CAS D'ASTROLOGIE AU XIX^E SIÈCLE

I

M. Flammarion est astronome, et notre astronome a un télescope. Avec son télescope, cet astronome pourrait tout bonnement faire son métier : il explorerait la vaste étendue des cieux et nous en décrirait les merveilles ; il scruterait les rugosités de la surface lunaire ; il mesurerait sur la planète Mars la calotte des glaces polaires ; il ferait monter au delà de la troisième centaine le nombre des astéroïdes qui circulent entre Mars et Jupiter, etc., etc. De notre système solaire il passerait aux systèmes stellaires ; il dédoublerait, au moyen de sa longue vue, les astres qui sont simples pour le commun des mortels ; il nous apprendrait que, de deux étoiles associées et circulant sur des courbes enlacées, l'une est bleue, l'autre est verte, l'une est rouge, l'autre est jaune, etc. ; il ne demanderait enfin à sa science astronomique, à sa lunette, que ce que science et lunette peuvent lui donner.

M. Flammarion a bien d'autres visées. Quelle mouche l'a donc piqué ? Et d'où procède le désordre de ses idées ? Ne s'en vient-il pas, en notre dix-neuvième siècle, comme un astrologue des temps passés, bruyamment et à grand renfort de cymbales, annoncer au monde que, dans le champ de sa lunette, au fond des espaces célestes, il a enfin trouvé un nouveau Dieu, une religion nouvelle, le Dieu qu'il nous faut aujourd'hui, la religion qui convient à notre époque ? Si vous en croyez notre astronome, jusqu'à lui, Flammarion, personne au monde ne savait rien de Dieu. Ouvrez son livre : *les Terres du ciel*, et lisez : « Toutes les idées, nous dit-il, qui ont eu cours jusqu'ici sur la création, sur la terre, sur le ciel, sur la situation de l'homme dans la nature et sur nos destinées, doivent aujourd'hui subir une transformation radicale et absolue. Le soleil de l'astronomie brille sur nos têtes ! La nuit est finie ! Il fait jour ! » (P. 4.)

L'heureux coup de lunette ! Et l'heureux astronome ! Et cependant on ne conçoit pas fort clairement comment un télescope peut donner la solution de problèmes si variés. L'astronomie, pour le vulgaire, est simplement la science qui s'occupe de la place relative des corps célestes et du mouvement des astres. Assurément, à l'homme faisant usage de sa raison, les cieux annoncent la gloire, la puissance et la sagesse de Dieu. Mais l'astronomie n'est point toute la science, elle n'est point la théodicée, elle n'est point la philosophie, la théologie ; et l'homme sensé ne connaît point de longue-vue qui puisse lui apprendre ce qu'il faut penser de Dieu, ce qu'il faut croire de l'homme et de ses destinées.

Enfin M. Flammarion parut et tout changea : « L'astronomie, cette reine des sciences, ne se borne plus aujourd'hui à nous montrer des masses inertes en mouvement dans le vide : elle nous fait entrevoir la vie immense qui est répandue sur les autres terres de l'espace ; elle nous découvre le véritable ciel ; elle jette les bases d'une philosophie qui nous apprend enfin ce que nous sommes, d'où nous venons, où nous allons, et quelles sont les destinées qui nous emportent dans le système du monde matériel et spirituel. » (Flammarion, *Lumen*. Préf., III.) L'astronomie est tout : « L'astronomie est à la fois la science de l'univers matériel et de l'univers vivant, la science des mondes et la science des êtres, la science de l'espace et la science du temps, la science de l'infini et la science de l'éternité ! » (*Lumen*. p. 4.)

Et cette philosophie astronomique, en quoi, enfin, se résume-t-elle ? « A nous faire connaître la place de la terre dans l'infini, et la place de l'homme dans la vie universelle et éternelle. » (*Ibid.*) Formule profonde, que M. Flammarion s'appliquera à rendre claire, mais bien en vain.

N'allez pas croire que, quand notre astronome mit pour la première fois l'œil au télescope, il se doutât quelque peu de ce qu'il allait subitement apprendre : tout à coup, raconte-t-il, le voile qui lui couvrait les yeux tomba, et il « vit soudain des perspectives auxquelles il n'avait jamais songé et qui étaient restées inconnues pour les différents astronomes, philosophes et écrivains, qu'il avait connus jusqu'alors. Ces perspectives lui parurent d'abord illusoires, incroyables, comme ces

mirages trompeurs que la caravane altérée poursuit au fond des déserts africains. Mais en y réfléchissant avec attention, en les analysant avec la sévérité des méthodes scientifiques, il a constaté leur réalité et reconnu que la connaissance du monde physique peut nous aider à commencer l'étude d'un monde, relégué jusqu'en ce siècle dans le domaine insaisissable du surnaturel. » (*Ibid.*, IV.)

Armé de son outil astronomique, ayant pour bagage les « perspectives incroyables », à quoi pouvait bien songer M. Flammarion, si ce n'est à partir en guerre contre toutes les religions du passé, c'est-à-dire, contre notre foi catholique ? Et de fait, tel est son plan, sa tactique. Il va, dit-il, chercher la solution de problèmes, réputés jusqu'ici insolubles : « Nous sentirons, ajoute-t-il, quelques-unes de nos anciennes croyances sombrer et disparaître. Mais c'est le sort de toutes choses : le progrès ne peut se réaliser que par le changement. Les antiques temples païens de Rome ont fait place à des autels consacrés à un culte plus pur. Aux églises de pierre du moyen âge succèdent aujourd'hui les aspirations de la pensée, qui s'élèvent au dessus des voûtes matérielles, au dessus même du firmament étoilé, et prennent librement leur essor à travers les espaces infinis : la grande et divine nature forme elle-même le nouveau temple, et l'esprit créateur s'y manifeste lui-même dans son insondable puissance. Élevons-nous désormais dans ses hautes contemplations ! » (Flammarion, *Lumen*. Préf., VII.)

Nous y sommes arrivés : c'est bien de l'invention d'une religion nouvelle qu'il s'agit, et cette religion n'aura pour base et pour éléments que des faits astronomiques.

Mais, si hautes que soient les contemplations auxquelles se livre notre astrologue, encore reste-t-il vrai qu'elles n'ont point le suffrage de la saine et tranquille raison. Si nous entendons bien notre docteur, ne veut-il pas nous faire admettre que ce qui était vrai hier, n'est plus vrai aujourd'hui ; que ce qui, hier, était démontré selon toutes les règles du raisonnement, et appuyé de ses preuves logiques, aujourd'hui a cessé d'être prouvé, devient faux, et sous quel prétexte ? Parce que, aujourd'hui, dans sa lunette, M. Flammarion a pu suivre le déplacement du compagnon de Sirius !

Concevez-vous que la rotation d'un astre autour d'un autre, aujourd'hui découverte, puisse être une preuve que l'Évangile est faux et que les vérités dont saint Pierre et saint Paul ont témoigné par leur martyre n'avaient rien de réel? Eh bien! voilà tout le système, toute la méthode, toute la logique de M. Flammarion. Voilà par quel bizarre procédé de raisonnement il entend faire sombrer les anciennes croyances, la foi catholique. A coup sûr, M. Flammarion voyage trop dans les astres, et sa manière d'argumenter ne montre que trop la funeste influence de ces courses aériennes : il en faut moins pour causer de fâcheuses hallucinations.

Ce n'est point que, pour prêcher la religion nouvelle, trouvée par lui tout au fond des systèmes stellaires, notre savant n'ait dépensé beaucoup d'encre et noirci grand nombre de feuilles de papier : notre Mahomet scientifique a un Coran fort volumineux : *Lumen, ou récits de l'infini* ; *Dieu dans la nature* ; *Histoire du ciel* ; *les Terres du ciel* ; *la Pluralité des mondes habités* ; *les Mondes imaginaires et les mondes réels*, et d'autres feuillets encore sous forme de revues hebdomadaires, mensuelles, annuelles. Mais n'allons pas prendre peur de la multitude de ces volumes ; si les tomes se comptent par dix ou par douze, le poids des raisons n'en est pas augmenté, la force des arguments n'en tire aucun profit. M. Flammarion est un homme qui sait habiller les mêmes idées de façons fort diverses ; mais, sous ces costumes variés, vous avez toujours les mêmes utopies, appuyées des mêmes affirmations gratuites : lisez un des volumes, et vous connaissez tous les autres ; et, s'il est permis d'employer une très vulgaire comparaison, c'est toujours le même morceau que M. Flammarion nous met sur la table ; il ne fait que changer le plat et l'assaisonnement. Peut-être on vantera la manière d'écrire, le style ! En dise du bien qui voudra ; mais est-ce le cas ? Le proverbe dit : Ce n'est pas l'habit qui fait le moine ; de même, ce n'est pas le beau style qui met la vérité dans le livre. Et pourquoi exigerait-on que je trouve digne de louanges un assemblage de mots sonores, qui ne recouvrent que le faux et le vide ?

Mais, c'est de la science ! me crie-t-on. La science ! Avec ces allures de charlatan, ce serait la vraie science ? Je me

prends à en douter ; car la vérité, la science droite et sûre, est plus modeste et plus grave : elle va au bien, à l'ordre, et ne fait pas tant de vacarme : tout ce tapage produit au nom de la science m'est d'un mauvais augure.

Sous ces grands mots, dans ces phrases enflées, cherchons ce que l'auteur a eu dessein d'y mettre, ce qu'il y a mis : l'artificieux dénigrement de notre sainte religion, le blasphème contre Dieu.

II

M. Flammarion n'est point ce qu'on appelle vulgairement un athée, un matérialiste : il prétend même dans ses livres, et à son point de vue, combattre l'athéisme et le matérialisme.

L'auteur de *Lumen* adore donc un Dieu. Mais si vous lui demandez quel Dieu il adore, vous obtiendrez une réponse équivalente à celle-ci : « Le Dieu que j'adore, c'est le *mien*, celui que je me fais : ce n'est ni le Varouna des Aryas, ni l'Élim des Égyptiens, ni le Tien des Chinois, ni l'Ahoura-Madza des Perses, ni le Brahma ou le Bouddha des Indiens, ni le Jéhovah des Hébreux, ni le Zeus des Grecs, ni le Jupiter des Latins, ni celui que les peintres du moyen âge ont assis sur un trône au plus haut des cieux. » (*Dieu dans la nature*, p. 502.) Il a son Dieu à lui.

M. Flammarion est-il spiritualiste ? Oui, puisqu'il l'affirme, mais il est spiritualiste à sa manière, et comme aucun autre ne l'est. Il n'est « ni dynamiste, ni duodynamiste, ni animiste, ni organiciste, ni vitaliste, ni protestant, ni philosophe, ni catholique. » Il n'appartient à aucune secte, nous crie-t-il fièrement, à aucune école, à aucun système : « Nous déclarons franchement que nous n'appartenons à personne. » Qu'est-il donc ?

Mais il est et reste l'astronome Flammarion ; son école est la sienne, sa secte est la sienne, et sa religion toute neuve devait avoir un nom tout aussi neuf ; elle s'appelle le « théisme ontologique ! » (*Dieu dans la nature*, p. 522.) Avec son théisme ontologique, l'inventeur prétend arriver à la régénération du monde, en le plongeant « dans le Jourdain du vrai culte, du culte pur et sans formes matérielles, du culte de l'éternel et de l'infini ». (P. 4.) Notre astronome a lu

l'Évangile; plus encore, il a été chrétien, catholique; il a prié notre Dieu autrefois : des réminiscences le trahissent. N'ose-t-il pas dire que c'est à l'esprit scientifique que s'adresse le *Renovabis faciem terræ?*

Pourquoi notre savant a-t-il changé? C'est que, d'après lui, l'idée vulgaire de Dieu est en retard : il s'est fait, affirme-t-il, dans le domaine des sciences, de tels progrès que l'idée des hommes, des chrétiens, sur Dieu, en serait devenue mesquine, inacceptable, et les croyances catholiques, comparées à la réalité de l'absolu aujourd'hui heureusement découvert, en seraient plus éloignées que ne le sont de nos pensées les idées d'un obscur poisson du fond des mers. Assurément, l'affirmation est énergique, mais encore en demandons-nous quelques preuves.

Et ces preuves? L'astronomie! la science! « Les révélations de la science nous invitent à le croire, et la science ne nous aurait-elle rendu d'autre service que celui-là, son influence serait encore immense : car en renversant les échafaudages antiques pour faire apparaître à leur place l'édifice idéal de la vérité contemplée, elle change le pivot sur lequel roule le monde et renouvelle la face de la terre intellectuelle!... »

Va pour le changement de pivot sur lequel roule le monde; mais je n'aperçois pas encore pourquoi, de par la science, nous devons cesser d'être chrétiens, d'être catholiques. Comment, s'écrie notre astronome dans son lyrique enthousiasme, vous ne voyez pas comment la science a tout modifié sur notre sphéroïde tournant? La terre est transformée... on a voyagé tout autour... Les océans sont sillonnés par les navires à voiles gonflées, par la nef rapide dont l'hélice perce les flots; les continents parcourus par le dragon flamboyant de la locomotive; sous le couvert du télégraphe, nous causons d'un bout du monde à l'autre. La vapeur, etc. L'électricité, etc., etc. Non, jamais l'humanité n'a assisté à pareille phase; jamais son sein ne s'est senti gonflé de vie et de force comme aujourd'hui; jamais son cœur n'a envoyé avec une telle puissance la flamme et la chaleur jusqu'aux plus lointaines artères; jamais son regard ne fut illuminé d'un pareil rayon. »

Et voilà pourquoi M. Flammarion s'est décidé à ne plus

aller à la messe, s'est résolu à ne plus fléchir le genou dans une église.

Il ne m'en coûte pas de l'avouer : tout aussi mal doué que « l'obscur poisson qui pense au fond des mers », je n'aperçois pas, dans le raisonnement de notre fort savant astronome, la liaison entre ses prémisses et sa conclusion. La terre est transformée, je le veux ; on en a fait le tour, je l'accorde : mais est-ce une preuve qu'on ne doit plus avoir d'églises, qu'on ne doit plus adorer Jésus-Christ ? Vous avez trouvé de nouveaux modes de locomotion : est-ce une raison qui doit me forcer à renier mon baptême ? L'ingénieur Ørsted a découvert l'influence du courant électrique sur l'aiguille aimantée et nous a ainsi livré le principe du télégraphe : est-ce un argument à apporter pour me faire renoncer à l'Évangile ? Et parce que je veux me servir du télégraphe, du téléphone et autres très scientifiques inventions, faut-il que je devienne un apostat, un renégat, que je rejette le *Credo*, le Décalogue, que je dise adieu à toutes ces bonnes et saintes pratiques qui m'ont donné les meilleurs jours de ma vie ?

Je le sais, admettre la science et rester chrétien, c'est encourir tous les dédains de notre astronome : « On ne mérite plus de compter parmi les êtres raisonnables ; on s'est mis un triple bandeau sur les yeux pour ne point voir le rayon qui illumine le monde ; on n'est qu'un esprit obscur qui s' imagine naïvement que le fantôme qu'il s'est forgé est le Dieu véritable, le Créateur du ciel et de la terre, et traite doctoralement d'impies et d'athées tous ceux qui ne pensent pas de même. »

La tactique agressive de M. Flammarion se dessine : cet ennemi de Dieu et de la religion met en son jeu de l'astuce. Rarement il attaque ouvertement : le plus souvent il se cache sous son masque scientifique, et, à propos de tout, il sait lancer des traits perfides : dédain, mépris, persiflage blasphémateur sont ses armes, et ses coups, portés sous des allures hypocrites, n'en sont que plus dangereux.

Que deviennent les chrétiens sous sa plume ? « Ces fanatiques qui non seulement croient aux absurdités les plus criantes, mais sont de plus convaincus d'être en relation directe avec Dieu lui-même, et se délivrent, en raison de

cette grâce spéciale, un brevet d'infailibilité.»—« Ces esprits obscurs s'imaginent naïvement que le fantôme qu'ils se sont forgé est le Dieu véritable, créateur du ciel et de la terre. » — « A les entendre, il faut croire à leurs sornettes ou ne croire à rien; tout religieux qui ne revêt pas leur costume est anathème. »

Et notre Trinité sainte, vous la retrouverez sous cette charge burlesque, quoique le savant cherche à donner le change en mettant la scène dans l'Inde : « Si l'on en croit les traditions du Dhammapadam et les inscriptions d'Aschoka, Bouddha a un fils, Bodhisakva, médiateur assis à sa droite, et une troisième personne, Bouddha Manouschi, la réalisation de Dieu par l'homme. » L'allusion ne vous paraît pas assez transparente? Continuez à lire : « Ils vivent dans les hauteurs du Nirvana éternel, entourés d'esprits, de trônes, d'apôtres, de martyrs, de pontifes, de confesseurs, etc.; le tout éternellement disposé en gradins, chacun selon le mérite d'une vie éphémère. » Vous n'êtes point encore convaincu qu'il en veut au Dieu des chrétiens? Voyez comment il livre au ridicule notre dogme de la Providence : « La majorité de ceux qui croient en Dieu se représentent cet être inconnu comme un homme supérieur, assis quelque part au dessus de nos têtes, qui de là haut préside aux actions terrestres, est doué d'une excellente vue, d'une ouïe non moins parfaite, tient les rênes du monde, et, dans le cas où le besoin s'en fait sentir, appelle un ange de service pour l'envoyer remonter quelque mécanisme un peu rouillé. »

M. Flammarion a beau placer la scène au Thibet et mettre les Bouddhistes en jeu, personne ne s'y trompe, et c'est au Dieu des chrétiens qu'il en veut, quand il se moque « de ce Dieu dont la main met un frein à la fureur des flots, ... dirige la pluie vers les pays où les processions la demandent; ce Dieu qui ressuscitait un mort sur la tombe d'un saint, gardait sain et sauf un martyr au milieu des flammes, portait un prédicateur à cent lieues de là en un clin d'œil, et dérogeait à chaque instant à ses lois éternelles. » Done, point de miracles.

Et M. Flammarion a parfaitement conscience du mal qu'il cherche à faire. Dans le même livre, *Dieu dans la nature*, il

nous en donne l'aveu : « Nous sommes persuadé que les prétendus gardiens de la religion et de la morale vont immédiatement crier au blasphème, à l'iniquité, et défendre à leurs ouailles la lecture de ce livre. Nous pourrions inscrire ici d'avance le titre des journaux et le nom des écrivains qui nous traiteront de blasphémateur. On rencontre de ces étroits esprits dans toutes les croyances et dans tous les dogmes catholiques ou protestants. »

Aussi l'auteur le confesse; ses livres : *Lumen, Dieu dans la nature*, et autres volumes qu'il nous présente, sous couverture de science, ne sont que machines de guerre contre le vrai Dieu et la vraie religion.

Sans doute, on se met en parlant ainsi, sous les foudres de M. l'astronome; on est un attardé, un revenant d'un autre âge. « Malheur! s'écrie-t-il, aujourd'hui nous avons encore des savants, philosophes, théologiens, métaphysiciens, penseurs, qui parlent de Dieu, de la Providence, de l'âme, de la vie future et présente, des rapports de la divinité avec le monde, des causes finales, de la marche des événements, de l'indépendance des esprits, des formules d'adoration, etc., etc., dans les mêmes termes et dans le même sens qu'en parlait la scolastique du seizième siècle. A les entendre affirmer sur leur ton magistral les propositions les plus contestables, à les voir ignorer les difficultés si rudes que des âmes plus clairvoyantes ont tant de peine à surmonter, à les observer exposant avec leur verve intarissable, et dans leur sécurité naïve, leurs prétendues inattaquables vérités, on croirait vraiment qu'ils se sont endormis en cette année mémorable où Copernic mourant recevait le premier exemplaire de son livre *de Revolutionibus*, et qu'ils se réveillent aujourd'hui dans l'inconscience des révolutions opérées. »

M. Flammarion ne s'était-t-il pas imaginé que l'astronomie devait tuer, avait tué le catholicisme? Notre astronome avait même eu l'audace de l'écrire : « La première heure de notre siècle a sonné le dernier soupir de la religion de nos pères. »

Et pourquoi? et comment? Ah! c'est que « là où les cloîtres renfermaient dans leurs murs les moines et les prie-Dieu, on entend aujourd'hui retentir les lourds marteaux de

l'industrie, grincer les cisailles de fer, siffler la vapeur des machines enflammées! Et dans l'amphithéâtre des sorbonnes où l'on discutait à perte de vue sur les six jours de la création, les flammes de la Pentecôte..., la forme de la grâce actuelle, on voit aujourd'hui le laboratoire du chimiste... la table de l'anatomiste... le télescope de l'astronome... la chaire de l'enseignement expérimental! »

Et l'astronome a senti « le souffle d'une immense révolution qui a passé sur nos têtes, couchant sur le sol nos antiques croyances, mais fondant un monde nouveau ».

Voilà comment le catholicisme aurait été tué, ne « serait plus maintenant qu'un simulacre », car « ce qui est mort ne saurait ressusciter ».

Mais si le catholicisme est tellement bien enterré, pourquoi M. Flammarion, avec tout son appareil scientifique, part-il en guerre contre notre religion? Pourquoi cherche-t-il partout, dans les astres et sur la terre, des armes, des traits, pour l'attaquer, et, si la chose était possible, la détruire?

Malgré qu'on en ait, il faut cependant en venir aux aveux et reconnaître que la religion de Jésus-Christ ne meurt pas, et notre savant se laisse aller à se plaindre en termes dolents « que des hommes en soient encore à s'occuper de la forme sous laquelle l'âme paraît devant Dieu et reçoit dans l'autre monde la récompense ou la punition de ses actions pendant la vie; à regarder cette vie comme une vallée d'épreuves, et, pour le bien de leurs âmes, à persécuter leurs corps par le jeûne, les macérations, l'abstinence ».

A quoi donc, semble dire M. Flammarion, à quoi donc, jusqu'à présent, a servi l'astronomie? — Et, de votre astronomie, que pourrait-on donc conclure, s'il vous plait, contre l'observation du Décalogue et l'obéissance aux lois de l'Eglise catholique? Que me dit l'astronomie?

Elle me dit, par exemple, que la comète de 1811, celle qui a donné le fameux *vin de la Comète*, a passé à la distance du soleil de 15 387 800 000 lieues de 4 kilomètres. Comment cet élément astronomique pourrait-il servir à prouver que Jésus-Christ n'est pas le Fils de Dieu fait homme pour racheter les hommes, qu'il n'est pas né comme homme à Bethléem de Juda? La parallaxe de Sirius est, dites-vous, de

0°193, et il suit de là que la distance de cette étoile au soleil est, en millions de lieues, 39 516 000, et que sa lumière, pour faire ce chemin, met seize ans et huit mois. Mais s'ensuit-il, de cette observation et de ce calcul, que le Pape n'est point le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et que l'établissement de l'Église n'est qu'une œuvre humaine? Il y a des étoiles dont la lumière, à la vitesse de 75 mille lieues par seconde, met cent ans, mille ans, dix mille ans, pour arriver de l'astre à nos yeux; par conséquent, il est absurde d'aller à la messe? Certaines nébuleuses sont tellement éloignées de nous que leur lumière doit marcher pendant cinq millions d'années pour toucher enfin la prunelle de nos yeux: donc, Adam n'a point existé; il n'y a point eu de péché originel, etc., etc.

Voilà mise à nue toute l'argumentation de l'auteur des *Terres du ciel*. Ajoutez-y une forte dose de persiflage à la Voltaire, et vous aurez une idée nette de ce produit scientifique.

À quoi bon, maintenant, faire à la suite de M. Flammarion la visite des astres? Il prend prétexte de tout pour tourner en ridicule nos dogmes et notre culte catholique.

Nous sommes sur Saturne; l'auteur daube les chrétiens qui « s'imaginent sincèrement ressusciter avec leur propre corps »; il a spécialement un souvenir railleur pour le *Requiem æternam dona eis, Domine*.

Sur Mercure, c'est à l'Ascension de Notre-Seigneur qu'il s'attaque.

De Vénus, il considère notre terre, et la pensée qui lui vient, c'est que, à son sens, « il a fallu l'aveuglement volontaire de l'esprit humain sur notre infortunée planète, il a fallu les ténèbres de l'erreur, de l'ambition et du mensonge, pour que l'on ait inventé, dans le vide, des paradis imaginaires, où la divine nature est oubliée pour des ombres et des fictions extranaturelles ». Nous sommes toujours, lui semble-t-il, dans « le même état d'ineptie, d'inintelligence, de stupidité ». Cet astronome est flatteur.

Il trouve, dans les satellites de Mars, que Swift a été supérieur à Daniel et à Jérémie.

Donc plus d'Évangile, plus de catholicisme; M. Flam-

marion se vante d'avoir une plus raisonnable religion : le théisme ontologique.

Voyons ce que peut bien être ce produit astronomique.

III

« La science affirme, dites-vous, la science ordonne, la science défend; vous lui mettez de grands mots sur les lèvres, à cette pauvre science; vous lui supposez un grand orgueil dans le cœur. Non, Messieurs, et vous le savez bien : entre nous, en ces matières, la science n'affirme rien, la science ne nie rien, la science cherche! » (Flammarion, *Dieu dans la nature*, p. 26.)

Et cependant la science de M. Flammarion a trouvé, et n'a trouvé rien moins qu'une religion : le théisme ontologique.

Quelle idée pourrait-on se former du théisme ontologique? Il ne répond à rien de ce que l'on connaissait avant notre astronome. On nous apprend que, en dehors du théisme ontologique, tout n'est qu'aberration : « Il y a aujourd'hui (à l'avènement du théisme) dans le monde deux erreurs. Ces deux erreurs sont : d'un côté, l'athéisme qui nie l'existence de l'esprit dans la création; de l'autre, la superstition religieuse, qui se crée un petit Dieu à sa ressemblance et fait de l'univers une lanterne magique à l'usage de l'homme. »

M. Flammarion n'est donc point matérialiste; mais il n'est pas davantage, nous le savons déjà, chrétien, ou juif, ou adepte de quelque autre religion professée sur le globe : il est théiste ontologique; il a tenté « l'essai de l'établissement d'une philosophie religieuse sur les principes de la science ». A son avis, l'exposé « des derniers résultats auxquels l'esprit humain est parvenu dans l'étude du monde est la véritable base sur laquelle puisse être fondée maintenant toute conviction philosophique et religieuse ». Quant aux moyens d'atteindre ce but, c'est la science expérimentale qui nous les doit fournir; ce procédé n'exclut pas, bien au contraire, il demande l'emploi du télescope, du microscope, et autres instruments; ce qui ne laisse pas que d'être une assez bizarre manière de jouer au Socrate et au Mahomet : ces

inventeurs de philosophie ou de religion n'usaient point de tant d'outils.

Et quelle religion ou philosophie peut-on trouver au bout d'une lunette? Voici la réponse : « La doctrine que nous professons ici peut être considérée comme un théisme ontologique, l'effort de l'homme pour connaître l'être absolu. C'est une forme nécessaire impliquée par le théisme rationnel. L'argument tiré de la téléologie prouve un Dieu auteur universel de toutes choses; l'argument tiré de l'ontologie prouve un Dieu infini..... Le théisme est la philosophie de la religion, de toutes les religions. Il nous faut, ou cesser de penser, ou raisonner sur les grands problèmes de la création. Les individus peuvent s'arrêter au symbole; les Églises et les sectes peuvent lutter et arrêter les consciences sur le chemin en faisant appel à l'Écriture, ou essayer de fixer les limites à la pensée religieuse, tandis que Dieu lui-même n'en a pas fixé. Mais la raison de l'homme, dans son inévitable développement et son amour divin de la liberté, brise toutes les barrières et s'affranchit de toute entrave. »

Il semble bien que le théisme ontologique est un produit de la nuit sombre, à l'heure où l'astronome braquait sa lunette sur les planètes et les étoiles, car l'exposé du système n'éblouit point par un excès de lumière. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est que ce théisme ontologique veut l'indépendance complète et l'émancipation absolue de la raison, qu'il est en particulier une machine de guerre dressée contre toute religion révélée, contre l'Évangile.

Mais peut-être obtiendrons-nous quelque chose de plus net et de plus précis si nous demandons à M. Flammarion de vouloir bien nous exposer quelle idée il se fait de son Dieu: il se dit, en effet, théiste.

Qu'est-ce que Dieu? A cette question un enfant de nos petits catéchismes ferait cette belle, profonde et complète réponse: « Dieu est un pur esprit infiniment parfait, éternel, indépendant, immuable, tout-puissant, Créateur du ciel, de la terre, de toutes choses, présent partout, connaissant tout, conservant et gouvernant tout dans l'univers par sa providence. » Jamais philosophe, Socrate, Platon, ou autre, n'a parlé si bien de Dieu.

Et M. Flammarion ? Posons-lui la question : « Qu'est-ce que Dieu ? »

Réponse : « Dieu est un pur esprit, ou mieux le *pur* esprit, conscient de lui-même et de chaque partie infinitésimale de l'univers entier, personnel, mais sans forme, infini et éternel. »

Une autre : « Dieu est la force intelligente universelle et invisible qui construit sans cesse l'œuvre de la nature. » — Il continue : « Après la puissance, après la sagesse, après l'esprit, c'est la bonté ineffable qui se laisse pressentir ; c'est l'universelle tendresse d'un être toujours mystérieux, faisant succéder à la surface du monde les formes innombrables d'une vie qui se perpétue par l'amour et ne s'éteint pas. » — Il ajoute : « Pour la science spiritualiste, il n'y a plus, en face l'un de l'autre, un mécanisme automate et un Dieu retiré dans son absolue immobilité : Dieu est la puissance et l'acte de la nature ; il vit en elle, et elle en lui. » — Il conclut : « La forme vivante de la nature, cette vie mentale qui réside en elle, cette organisation de la destinée des êtres, cette sagesse et cette toute puissance dans l'entretien de la création, cette communication intime d'un esprit universel entre tous les êtres, qu'est-ce autre chose, sinon la révélation de l'existence de Dieu ? Qu'est-ce, sinon la manifestation de la pensée créatrice éternelle et immense ? »

Qu'est-ce à dire ? M. Flammarion serait panthéiste ? Il ferait de son Dieu une sorte d'âme universelle de l'univers ? Ce ne serait plus le Dieu personnel, distinct du monde créé par lui, indépendant de l'œuvre de sa toute-puissance, donnant des lois à l'univers, et attendant de l'homme libre hommage et libre obéissance ?

D'être panthéiste, M. Flammarion s'en défend. Il écrit : « Nous croyons utile de déclarer tout de suite que celui qui verrait, dans les quatre mots inscrits sur la couverture de ce livre (*Dieu dans la nature*), l'expression d'une doctrine panthéiste, serait dans une erreur complète. Il n'y a ici ni panthéisme ni dogme ; notre but est d'exposer une philosophie positive des sciences. »

Très bien ; mais encore faut-il agir avec suite, être conséquent avec soi-même et ne point mettre en son livre une doctrine qui ne répond point à l'étiquette. Si M. Flammarion

ne confond point Dieu avec le monde, cherchons un Œdipe qui nous donne le sens des énigmes suivantes : « On peut regarder Dieu comme une pensée immanente, résidant inattaquable dans l'essence même des choses, soutenant et organisant elle-même les plus humbles créatures, comme les plus vastes systèmes de soleils ; car les lois de la nature ne seraient plus en dehors de cette pensée, elles n'en seraient que l'expression éternelle. »

Et d'ailleurs que nous importe de décider catégoriquement si M. Flammarion est panthéiste ou n'est pas panthéiste, s'il a ou n'a pas un panthéisme à lui : le but de notre investigation était de découvrir quel pouvait bien être le Dieu de notre astronome. On nous avait annoncé que « les grands faits de la science moderne ont transformé l'idée de Dieu et la présentent sous un aspect bien différent de celui qu'elle offrait jusqu'à nos jours ». Et nous étions curieux de connaître ce résultat. On ajoute, il est vrai que « cet aspect nouveau est à la fois plus immense et plus difficile à saisir ».

Hélas ! nous ne nous en apercevons que trop, et l'auteur ne dit ici que la pleine vérité. Ce Dieu du théisme ontologique, être innommé, incompréhensible, inconnu, sur la nature duquel nous ne pouvons que nous taire, et dont la connaissance nous est scientifiquement inabordable ; la pensée inconnaissable dont les lois directrices du monde sont une forme d'activité, voilà à quoi on aboutit après tant de veilles longues et pénibles, passées l'œil appliqué fiévreusement à l'oculaire du télescope !

Et ce Dieu du théisme ontologique, que fait-il ? qu'a-t-il fait ? Est-ce le Dieu créateur ? De création, la science astronomique de M. Flammarion n'en admet pas : « Comment les naturalistes imprudents ont-ils traité l'immense Nature ! Ils ont admis une éternité d'inaction, une création spontanée de l'univers ; dans le vide infini, une volonté arbitraire pose la succession de la durée et de l'étendue ! Le monde est sans racines dans le passé et nous apparaît comme un pur accident. »

Il faut donc à M. Flammarion un monde, un univers éternel ; et de fait, puisque son Dieu est « la pensée inconnaissable dont les lois directrices du monde sont une forme d'activité »,

son Dieu et le monde ont dû toujours et éternellement coexister. Pas plus que son Dieu, le monde n'a eu de commencement. Son Dieu tient tellement à l'univers, et l'univers tellement à son Dieu, que l'un ne peut exister sans l'autre.

Point de Dieu créateur dans la religion du théisme ontologique; point davantage de Dieu providence.

La doctrine des causes finales a, d'une manière particulière, le don de mettre en émotion l'auteur du théisme ontologique. Serait-ce parce que cette idée de finalité nous place en présence du dogme de la Providence? Et la Providence, c'est Dieu qui gouverne le monde, lui donne des lois, et veut être obéi; c'est Dieu qui demandera des comptes, et rendra à chacun selon ses œuvres: *Ibunt hi*, dit l'Évangile, *in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam*. (S. Matth., xxv.) — La perspective est sérieuse. Aussi le sage croit-il que, si on y voulait penser, on vivrait vertueusement.

Il y a donc une Providence divine qui s'occupe de l'univers et de ce qui s'y passe, de l'homme et des œuvres de l'homme, qui doit voir, et voit en effet, d'un regard différent, le crime et la vertu. Cette Providence est éternelle, puisque c'est Dieu, c'est la sagesse de Dieu qui a conçu l'ordre de ce monde, l'harmonie des êtres; c'est la puissance de Dieu qui a tout créé, tout mis en son rang, à sa place; c'est la sagesse, la puissance, la bonté de Dieu, qui prend soin de tous ces ouvrages; chacun des êtres est pour une fin, ainsi le veut la raison: et chacun de ces êtres a, de la bonté divine, tout ce qui lui est nécessaire pour se conserver et remplir son rôle en ce monde. Ainsi l'exigent les souveraines perfections de Dieu. Donc, en cet univers, œuvre de Dieu, Dieu veut partout l'ordre, et partout agit pour l'ordre et l'harmonie. S'il y a en ce monde désordre, perturbation dans l'harmonie des êtres, c'est l'homme ennemi qui a semé l'ivraie dans le champ de froment du père de famille, c'est une volonté dépravée qui a fait ce mal, l'homme pervers ou le démon maudit. La sagesse et la puissance de Dieu le permettent, et la justice de Dieu, au jour voulu, remettra l'ordre où le méchant avait mis le désordre.

La belle, consolante et fortifiante doctrine! Si belle, elle ne pouvait point trouver sa place dans le théisme ontolo-

gique. Aussi M. Flammarion s'en déclare l'adversaire sans merci.

Ce qui l'offusque, c'est que nous disions que Dieu, dans le plan de la création, a eu l'homme en vue. Et que serait donc l'univers, s'il y manquait l'homme, intelligence et cœur, pour comprendre l'œuvre du Créateur et louer le Maître souverain? Cependant, c'est l'avis de M. Flammarion que « l'homme ne doit point prêter à Dieu ses idées étroites et supposer que ses petites combinaisons domestiques ont fait partie du plan divin ».

Si nous disons que le blé a été fait pour nous donner du pain, l'astronome ne trouve point assez de plaisanteries pour nous exposer ses griefs contre les causes finales. Laissons-le parler encore, nous aurons une nouvelle preuve du persillage par lequel, sous couleur d'astronomie, il poursuit partout la vérité. Donc, d'après M. Flammarion, « l'homme, dans sa tendance à tout rapporter à sa personne comme à un centre exclusif, rapetisse les faits et les idées ». Sa théorie de la causalité en est, à son avis, « un des exemples les plus fameux ». — M. Flammarion fournit ses preuves. « Lorsque, dit-il, l'homme prétend que les poulets ont été faits pour être mis à la broche, cet homme est un peu trop personnel dans son affirmation. On peut dire, il est vrai, puisque l'homme est omnivore et que sa constitution organique doit être soutenue par une alimentation aussi bien animale que végétale, que les animaux et les végétaux qui le nourrissent sont effectivement destinés à servir à son existence, et que sans eux l'espèce humaine s'éteindrait immédiatement; mais descendre aux détails particuliers, avancer que les perdrix sont créées et mises au monde pour se marier avec les choux à l'officine de Vatel; s'abaisser jusqu'à dire que les bœufs sont principalement destinés au potage gras, à la couronne de pommes de terre frites du beefsteak, ou à la sauce carotte à la mode; que les gigots de mouton et les rôtis de veau ont été le but de la formation de la gent ovine et bovine; que les haricots ne serviraient à rien s'ils n'étaient assaisonnés au gras ou au maigre; et que les mirabelles ont été dorées du soleil, soit pour être goûtées fraîches, soit pour être transformées en confitures ou en pruneaux; tomber dans ces détails

vulgaires, c'est oublier le système général de la nature, et croire que l'homme vit seul dans l'univers. »

On rit et on fait rire. Mais ce n'est point tout de rire ; il faudrait encore avoir raison ; car rire sans raison, ou rire contre raison, est-ce indice de santé d'esprit ?

M. Flammarion semble avoir parfaitement pénétré le système général de la nature : il doit donc pertinemment savoir pour quelle spéciale destination se sont produites sur terre les bêtes et plantes dont il vient de nous parler, poulets et perdrix, bœufs et moutons, haricots et mirabelles. Si tout cela a une autre fin, une fin plus noble, que celle d'aboutir à la marmite du cuisinier, découvrez-nous cette destinée, instruisez-nous.

Notre savant nous dit bien, quelque part, que l'homme sur cette terre, après l'office nécessaire de manger et boire, a pour exercice béat « la commune admiration de l'œuvre éternelle » : ce serait, paraît-il, en cet exercice que consisterait le culte simple et peu pesant du théisme ontologique. Il n'y a point signe en ces livres qu'il veuille associer à cette pratique de la « commune admiration de l'œuvre éternelle » poulets et perdrix, moutons et bœufs, haricots et mirabelles. Le panthéisme de M. Flammarion ne va pas encore jusqu'à cette absurdité, et il ne met pas tous les êtres, animaux et végétaux compris, en extase devant le panorama de l'ensemble immense de la création. L'homme seul, le théiste ontologique, se livre à cette hypnotisante vision. Et les autres, poulets ou perdrix, bœufs ou moutons, que font-ils ? Hélas ! M. Flammarion n'en sait rien, n'en a jusqu'à présent rien appris, dans l'avenir n'en apprendra rien. Écoutons cette désolante confession : « Osons l'avouer, c'est un problème actuellement insoluble que celui de la destinée des êtres dans la nature, un problème qui se creuse insensiblement comme un abîme, lorsque l'œil du sondeur cherche à en distinguer les profondeurs. » Et comme corollaire : « La connaissance de la causalité finale est d'une difficulté presque insurmontable pour les esprits les plus clairvoyants. »

Parfaitement, et nous voilà bien, ou plutôt fort mal renseignés. M. Flammarion, sur le poulet, la perdrix et le chou, le bœuf et la carotte, le haricot et la mirabelle,

n'en sait pas plus que l'esprit le plus vulgaire ; j'oserai le dire, M. Flammarion en sait même moins qu'un homme qui jamais n'a mis l'œil à une lunette : cet homme croit savoir et dit tout haut que cela est fait pour être mangé, accommodé l'un avec l'autre, et M. Flammarion ne se permet pas de le savoir.

C'est que notre docteur a des scrupules : il aurait peur de faire tort à la doctrine de la Providence. Il veut bien nous avertir que, « quand on appuie son sentiment sur des raisons aussi frivoles (comme de dire, par exemple, que le blé est pour le pain), on court risque de compromettre la cause aux yeux des savants ». Car, à son jugement, « ces idées ont non seulement le malheur d'être fausses, elles ont encore l'impardonnable tort d'être ridicules ».

Et il est tout à fait habile à ridiculiser les choses. Je l'entends me dire en son langage narquois : « C'est la vanité humaine qui a longtemps bâti l'univers à sa fantaisie. Lorsque l'homme se laisse entraîner par sa propension naturelle à tout rapporter à soi, il rapetisse le monde entier pour le faire entrer dans son cercle étroit et mesquin. » En quelle manière ? L'auteur vous l'explique en ces termes : « Le soleil n'est plus que l'humble serviteur de l'homme ; les étoiles ne sont plus que des ornements utiles décorant son plafond et lui servant à trouver sa route sur des mers inexplorées. Si l'attraction semi-lunaire soulève deux fois par jour les eaux de l'Océan, c'est pour faciliter l'entrée au Havre des navires qui viennent de New-York ou du fleuve Jaune ; si l'écorce du chêne sécrète le tanin, c'est afin que nous soyons chaussés de cuir ; si le bombyx file une soie légère dans son cocon, c'est pour offrir aux dames l'élément de nouvelles parures ; si l'alouette chante à l'aurore, si le rossignol célèbre en notes joyeuses les approches du soir, c'est pour charmer les oreilles qui les entendent. En un mot, la nature entière est créée dans l'intention de l'homme, et tout entière, elle concourt à son avantage et à son bonheur. Il est clair que, lorsqu'on en vient à ces excentricités, on compromet singulièrement la causalité finale et la Providence. »

Pas autant que vous le pensez, Monsieur, car voilà bien des pourquoi qui se posent, et chacun demande une réponse rai-

sonnable, même du théiste ontologique. — La division de la durée en jours et nuits, quelle cause l'a déterminée? — L'assemblage des étoiles en constellations si variées, quelle puissance l'a formé? — Ce flux et reflux de la mer, qui l'a mis en jeu? — Le chêne dépose du tanin dans son écorce; comment est-il si habile chimiste? — Le bombyx file de la soie; quel maître lui a appris ce délicat métier? — D'où vient à l'alouette, au rossignol, leur répertoire musical? Car enfin, Monsieur l'astronome, il y a une ou des raisons de tout cela; à moins peut-être, cependant, que de toute éternité tout cela se soit trouvé ainsi; et encore, en ce cas, aurais-je le droit de demander pourquoi tout cela, de toute éternité, s'est toujours trouvé ainsi: l'alouette chantant, le bombyx filant, le chêne préparant le tanin, le blé fait pour le pain, le poulet pour la broche, le mouton pour la rôtissoire, la mirabelle pour le compotier, etc., etc.

Vous voulez bien me dire que, dans votre conviction, rien de tout cela n'a été créé et mis au monde avec cette destination particulière, pour cet ouvrage spécial que l'homme en fait: ni le blé pour le pain, ni l'oie pour la terrine, ni l'étoile polaire pour guider les navires, etc. D'autre part, leur autre destinée, vous avouez l'ignorer. Si ce n'est pour le service de l'homme, à quel dessein, à quel but sont-ils là? Vous ne pouvez me le dire.

Mais enfin, c'est un fait: ces êtres divers, les voilà sous nos yeux, entre nos mains; ils existent, ayant tout ce qu'il leur faut pour que l'homme puisse en tirer utilité, profit, service. L'homme se les est appropriés, il s'en est rendu le maître. Il semble même que tous ces êtres, antérieurs à l'homme, étaient là comme préparés pour l'homme. Aussi, quand l'homme apparut sur la terre, avec la nécessité de manger pour vivre, il y trouva des provisions assorties à ses besoins; il n'eut qu'à prendre. Il devait se vêtir; il rencontra sous sa main de quoi se tisser des habits. La merveille n'est-elle pas que l'homme arrivant sur cette terre y ait trouvé et le nécessaire et l'utile pour continuer à vivre?

Voilà le problème; comment cela s'est-il fait? La raison demande une solution de ce problème.

Ma solution, la voici: *Dixit et facta sunt, mandavit et*

creata sunt. Ma solution est simple, elle est complète. Le Créateur, Dieu, par le mot de sa toute-puissance a tout fait ; le Créateur, Dieu, par le mot de sa suprême sagesse a tout ordonné, tout disposé en nombre, poids et mesure. Il prépara le palais pour l'homme. Après toutes choses déjà faites, minéraux, plantes et bêtes, vous avez, Seigneur, créé l'homme à votre image et ressemblance, *gloria et honore coronasti eum, constituisti eum super opera manuum tuarum* ; « vous lui avez mis au front une couronne de gloire et d'honneur, et vous lui avez donné pour domaine les œuvres de vos mains divines, l'univers. » Oui, ce charbon, entassé aux premiers âges de la terre dans les couches profondes du globe, c'est pour l'homme qu'il s'est là amassé par l'ordre de votre Providence. Ces êtres, végétaux et animaux, blé, fruits de toutes sortes, espèces bovines et autres, celles qui donnent la soie, la laine, de même que l'arbre à coton, sous la conduite de la sagesse de Dieu, ont commencé et continueront à naître, prospérer et travailler pour l'homme. La bonté de Dieu, la bonté de Dieu pour l'homme, voilà la cause de tout. Nous, chrétiens, croyants, nous savons donc pourquoi nous avons du pain.

Et dans le théisme ontologique, que met-on à la place de la divine Providence ? Quelle est, dans ce rêve nébuleux, la raison de cette harmonie des choses, qui permet à l'homme de les utiliser de manières si diverses ?

Écoutons l'oracle : « Nous substituons à l'idée de causalité particulière l'idée du plan général. Nous ne prenons parti ni pour ni contre la transformation des espèces ; mais nous concluons que, sans le principe de la destination des êtres et des astres, il n'est plus possible de rien expliquer, depuis l'anatomie jusqu'à la mécanique céleste ; aucune cause extérieure, aucune influence de milieu, n'exclut cette grande loi. La théorie de l'élection naturelle remplace simplement l'intervention miraculeuse, créatrice de chaque espèce, par une loi intelligente universelle. Elle laisse dans la nature la pensée organisatrice du monde, sensible au commencement, au milieu comme à la fin des choses. Cette conception plus positive, plus scientifique, du développement du monde organique, ne sacrifie ni au hasard ni à l'arbitraire (ce qui

aurait besoin d'une très bonne preuve). Elle nous présente l'univers comme une unité vivante dont l'existence se développe conformément à l'unité primordiale, et s'élève éternellement vers son idéal inaccessible. »

Comprenez qui peut.

Mais enfin, pourquoi avons-nous le blé dont nous faisons notre pain ? C'est que l'univers se développe conformément à l'unité primordiale et s'élève éternellement vers son idéal inaccessible ! Et il s'est trouvé, par le fait de ce développement, que l'homme a eu son blé sous la main, et n'est pas mort de faim en venant au monde.

Pourquoi les perdrix mangées aux choux forment-elles un mets qui plaît au palais des humains ? — Choux et perdrix, ainsi que les hommes, ont été amenés à coexister, à se rencontrer sur notre globe, avec cette remarquable harmonie de l'un à l'autre, par le fait de l'achèvement éternel de l'univers vers son idéal inaccessible. Voilà certes une merveilleuse chance qui nous procure la perdrix aux choux.

Si, maintenant que le théisme ontologique vous donne une raison si profonde de l'ordre et de l'harmonie des choses, vous n'êtes point content, c'est que vous êtes à coup sûr fort difficile.

Une lunette peut suffire pour donner naissance au théisme ontologique ; mais il faut autre chose qu'un télescope pour faire œuvre de logique et de raison.

IV

Le théisme ontologique devait avoir son paradis ; l'inventeur de cette religion astronomique n'a point voulu laisser une lacune dans son œuvre. Et d'ailleurs, que ne peut-on point trouver au bout d'une lunette ?

C'est dans *Uranie*¹ que M. Flammarion nous donne une idée du bonheur promis à ceux qui cultiveront avec ardeur la science des astres. Le système est bien encore à l'état chaotique et de vague nébulosité ; cependant cette existence ultra-terrestre porte dès maintenant un nom : elle est la *vie uranique*, la félicité uranique.

1. *Uranie*, par M. C. Flammarion. In-18 de 368 pages. Paris, Marpon et Flammarion, 1891. (20^e mille.)

Nous ne périssons pas totalement au moment de notre mort ; l'auteur d'*Uranie* veut bien nous l'affirmer : « Fait d'ordre historique et scientifique absolument incontestable, dans tous les siècles, chez tous les peuples et sous les apparences religieuses les plus diverses, l'idée de l'immortalité repose invulnérable au fond de la conscience humaine. L'éducation lui a donné mille formes, mais ne l'a pas inventée. Cette idée indéradicable existe par elle-même ; tout être humain, en venant au monde, apporte avec lui, sous une forme plus ou moins vague, ce sentiment, ce désir, cette espérance. » (P. 241.)

C'est vraiment bien commencer ; mais notre astronome ne reste pas longtemps sur la bonne route. Cette âme qu'il fait survivre au corps, demandez-lui ce qu'elle est, ce qu'il faut en penser : « Mystère et ignorance d'aujourd'hui, nous répond-il, mais *l'inconnu d'hier est la vérité de demain.* » (P. 241.) Belle avance assurément pour les humains qui vivent *aujourd'hui* et ne vivront plus *demain*.

Est-ce cependant là tout ce que peut m'apprendre de mon âme le philosophe astronomique ? Pressons un peu notre savant et nous l'entendrons dire que l'âme, quoique ne faisant partie d'aucun monde surnaturel, « appartient cependant au monde psychique » (p. 240) ; que « l'âme est une entité individuelle, et que c'est elle qui régit les molécules pour organiser la forme vivante du corps humain » (p. 239) ; qu'elle « groupe les atomes qui lui conviennent, et, partant d'un point imperceptible, d'un germe insaisissable, arrive à construire le corps humain ».

Vous croiriez assister à la leçon d'un disciple de saint Thomas ; mais n'ayez pas trop grande confiance, la suite ne répond nullement à ce beau préambule, et l'âme va se réduire à n'être qu'une force d'attraction réunissant les éléments du corps. Écoutons notre docteur : « L'âme serait donc une force immatérielle, invisible, intangible, impondérable comme l'attraction qui berce les mondes dans l'universelle mélodie, et le corps humain, quelque matériel qu'il nous paraisse, ne serait autre chose lui-même qu'un harmonieux groupement formé par l'attraction de cette force intérieure. »

On dit, et avec raison, *timeo hominem unius libri*. Mais,

en un tout autre sens, l'homme d'une seule idée est fort à redouter. Hypnotisé par la contemplation fixe d'un point unique, ce savant prétendra appliquer à tous les problèmes les plus disparates une solution identique. Ainsi, parce que la loi newtonienne de la gravitation universelle rend compte du mouvement de notre globe autour du soleil, on veut que cette même loi de l'attraction explique l'être humain, et l'âme devient une force, la force *animique*, réglant les associations et échanges divers de carbone, hydrogène, oxygène et azote dont est composé le corps humain, comme la gravitation modère la marche des planètes autour du soleil.

Ce faux pas en amène aussitôt un autre. L'âme est une force ; cette force agit d'un centre et ce centre est un point matériel. Ainsi arrive-t-on immédiatement à la conclusion que l'âme ne peut se concevoir séparée de tout élément corporel : « La matière et l'énergie n'ont jamais été vues séparées l'une de l'autre : il y a peut-être identité substantielle de l'une et de l'autre. » (P. 117.)

Mais alors se pose la question : Comment l'âme peut-elle être immortelle ? Comment, à la mort, quand les éléments matériels se désagrègent, peut-elle survivre au corps ?

« L'astronomie et la psychologie sont solidaires, » et le théisme ontologique a sa réponse pour toute difficulté. Il existe, nous assure-t-on, dans notre cerveau, un atome privilégié, l'atome cérébral organisateur, l'atome *psychique* : l'âme ne fait qu'un avec l'atome psychique, et l'atome psychique est par le fait le centre de la force animique. D'ailleurs, cet atome cérébral organisateur ou psychique est indestructible : par là, nous concevons comment l'âme attachée à cet atome indestructible survit au corps. » (P. 117, 121, 122.)

Il y a bien encore un point noir. L'âme, la force animique, va entrer dans la vie uranique et parcourir le cycle de ses perpétuelles transformations. Que devient l'atome cérébral organisateur, l'atome psychique ? *Uranie* ne nous en dit point un mot, pas plus qu'elle ne donne la preuve des précédentes hypothèses. Nous pouvons supposer que l'atome psychique partage toutes les péripéties de la vie uranique.

Les voilà donc, ces âmes « semences des humanités

planétaires ». Que leur advient-il quand, après la mort, elles quittent notre terre ? « On peut penser, répond gravement M. C. Flammarion, qu'elles se réincarnent en de nouveaux organismes, chacune suivant sa nature, ses facultés, ses destinées. » (P. 240.)

C'est que dans le programme de la félicité uranique, rien n'est laissé à l'arbitraire, et il y a un article fort remarquable qui regarde la sélection des âmes. Tous les hommes, il s'en faut, n'arrivent pas à leur destinée immortelle ; le décompte est même très grand. Nous lisons que « sur les quatorze cents millions d'êtres humains qui peuplent notre planète, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes n'entrent point dans la vie uranique ». (P. 122.) Un seul pour cent qui soit digne de la félicité ! C'est peu. Et pour quelle raison ? C'est que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes « ne pensent pas. Que feraient-ils, grands dieux, de leur immortalité ? Ce sont des âmes lourdes, grossières, à peine dégagées de la matière, incapables de concevoir les réalités intellectuelles. La plupart même ne se doutent pas de leur propre existence : elles ne sont donc pas préparées à la vie de l'esprit, et voilà pourquoi elles sont attachées à la terre, et pour longtemps ! » (P. 240, 294.)

Mais alors, à quelles conditions entre-t-on dans le bonheur sidéral ? Il faut être savant et connaître les secrets du ciel astronomique. Telles « ces âmes qui vivent dans l'étude, dans la culture du monde psychique et intellectuel ; celles-là ne peuvent rester emprisonnées sur terre : elles vivent, elles agissent, elles aspirent à la connaissance du vrai ; elles sont les seules qui soient appelées à l'immortalité consciente ».

Le paradis du théisme ontologique n'est point de facile accès ; l'ouvrier, le pauvre ne peuvent y prétendre. Le loisir leur manque pour fréquenter les observatoires et employer des heures à contempler les étoiles. La science n'a aucunement pitié d'eux et les tient attachés à la glèbe terrestre, jusqu'à ce que, après des réincarnations multiples, par un coup favorable de la fortune, ils aient enfin la bonne chance de pouvoir se livrer à l'étude, prendre quelque diplôme et vivre par l'esprit.

Heureux les savants ! Heureux les astronomes ! A leur mort ils quittent la terre et vont habiter les astres : où s'arrêtent-ils ? Quelles sont leurs étapes dans cette vie sidérale ? *Uranie* m'enseigne encore que les sorts sont divers : « Les forces animiques peuvent, me dit-elle, se transporter d'un monde à l'autre, non partout, ni toujours assurément, et non pas toutes ; il y a des lois et des conditions : tels esprits sont incapables d'activité, d'autres ont acquis des facultés transcendantes... La justice, conclut *Uranie*, règne dans le système du monde moral, comme l'équilibre dans le système du monde matériel : la destinée des âmes n'est que le résultat perpétuel de leurs aptitudes, de leurs aspirations, et par conséquent de *leurs œuvres*. » (P. 294.) Et voilà pourquoi le degré de félicité uranique dépend, pour chacun, du développement intellectuel, de la science acquise et du rang que l'on occupe dans « le cycle des grands esprits de tous les siècles ».

Telle force animique n'ira que jusqu'à Mars, « première étape du voyage ultra-terrestre en s'éloignant du soleil ; mais d'autres peuvent revivre en d'autres patries célestes, et certains esprits (les grands savants, sans doute) s'envolent immédiatement jusqu'aux régions étoilées ».

M. Flammarion n'a plus qu'à nous dire quelle idée son imagination se fait de la vie uranique.

« L'humanité martienne, lui semble-t-il, est bipède, bimana, et ce que l'on pourrait appeler *biale*, parce que ces êtres ont deux ailes ; ils voltigent dans les airs ; ils deviennent lumineux quand ils veulent. Sur Mars, on ne mange pas, on n'a jamais mangé, parce que les organismes se nourrissent par simple respiration. »

Voici mieux encore. « Nos douze sens, raconte un Martien à l'auteur d'*Uranie*, nous mettent en communication directe avec l'univers. Nous sentons d'ici, à cent millions de lieues, l'attraction de Jupiter qui passe ; nous voyons à l'œil nu les anneaux de Saturne ; nous devinons l'arrivée d'une comète, et notre corps est imprégné de l'électricité solaire qui met en vibration toute la nature. » (P. 261.)

En d'autres étapes de la vie uranique, on se passera d'autres fantaisies. Ici, c'est un monde où tous les habitants per-

coivent toutes les fonctions de l'entretien vital de l'organisme (p. 32) : il est probablement fait pour ceux qui ont brillé dans l'étude de l'anatomie et de la physiologie. En un autre séjour, les yeux humains sont lumineux; on possède une grande puissance électrique, jusqu'à pouvoir foudroyer par le regard (p. 32). Ailleurs, on a un sixième sens, le sens *autotélégraphique*, par lequel la pensée se communique au dehors, se lit sur un organe qui occupe à peu près la place de notre front; les conversations sont silencieuses: on se parle sans ouvrir la bouche.

Cette félicité uranique eût paru incomplète à son inventeur, s'il en avait exclu ce que le monde comprend sous le terme adouci de plaisirs. En tous ces astres, nouvelles patries des savants heureux, il circule des effluves de lupanar, et les aventures romanesques, commencées sur terre, s'y continuent sans devenir plus morales.

N'allez plus médire de l'astronomie, voilà où elle mène; M. Flammarion l'affirme: « La supériorité de l'humanité martienne, d'après lui, est due principalement aux progrès réalisés par la science astronomique, et à la propagation universelle, parmi les habitants de la planète, de cette science sans laquelle il est impossible de penser juste, sans laquelle on n'a que des idées fausses sur la vie, sur la création, sur les destinées. » (P. 287. « Ceux qui raisonnent en dehors des connaissances astronomiques resteront à côté de la vérité. » (P. 52.) « La philosophie astronomique sera la religion des esprits supérieurs. » (P. 52.) « L'astronomie c'est tout! Qu'est-ce que le reste des idées humaines en face de la science? Des ombres! Des fantômes! » (P. 44.)

Assez. *Uranie* vient de nous donner la claire preuve que l'on peut déraisonner, et beaucoup, à propos d'astronomie. La logique n'aurait pas moins à se plaindre du tort qu'on lui fait, quand on cherche à la rendre garant de toutes les fantaisies dont on prétend trouver le principe dans les astres.

Car enfin, pour me faire croire à la métempsycose, suffira-t-il de me conter que le système *gamma* d'Andromède se compose de trois soleils, un bleu, un vert et un jaune orangé; que le soleil bleu tourne autour du soleil vert, et

que celui-ci gravite avec son compagnon autour du grand soleil orangé ?

De ce que la terre est à la distance de 37 millions de lieues du soleil, de ce qu'elle parcourt chaque jour sur sa courbe 643 000 lieues, c'est-à-dire 26 800 lieues à l'heure et 29 450 mètres à la seconde, par quel artifice de raisonnement arriverez-vous à déduire que la force animique de l'astronome, après son départ de cette terre pour la vie uranique, fait sa première étape sur la planète Mars ?

Et quand vous ajouteriez que le mouvement propre d'*alpha* du Centaure dépasse 1 488 millions de lieues par an, et que pendant le même temps la 61^e étoile du Cygne parcourt 370 millions de lieues, pensez-vous avoir rendu tant soit peu plus plausibles les transformations successives et perpétuelles de l'atome cérébral organisateur, accompagnant la force animique à travers les étapes éternelles d'une vie uranique imaginaire ?

V

Arrêtons-nous et concluons.

M. Flammarion, se posant en spiritualiste, a dit des athées : « Ils donnent leurs théories comme le résultat du travail scientifique moderne. Par ces grands mots, ils abusent les ignorants et la jeunesse légère, et tendent à leur faire croire que les sciences, à force de progresser, ont fini par découvrir qu'il n'y a ni Dieu ni âme. On dirait à les entendre qu'il n'y a rien en dehors d'eux. Les grands hommes de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes ne sont plus que des fantômes, et la philosophie tout entière doit disparaître devant l'athéisme prétendu scientifique. »

M. Flammarion ajoute : « Ces athées appliquent les sciences à des problèmes qu'elles ne peuvent résoudre ; non seulement ils contraignent ces sciences à répondre à des questions hors de leur compétence, mais encore ils les torturent comme de pauvres esclaves, pour leur faire avouer, contre leur gré et à faux, des propositions auxquelles elles n'ont jamais pensé. »

M. Flammarion tance vertement ces savants criminels « qui enseignent de fausses et funestes doctrines. Les esprits alté-

rés et incertains qui puisent dans leurs livres les connaissances dont ils sentent le besoin, boivent avec elles un poison pernicieux, susceptible de détruire en leur sein une partie des bienfaits du savoir. Et voilà pourquoi il est souverainement indispensable de discuter ces doctrines, et de montrer qu'elles sont loin de dériver de la science, mais qu'elles sont plutôt le produit grossier de pensées systématiques qui, retournées perpétuellement sur elles-mêmes, ont eu l'illusion de se croire fécondées par la science, tandis qu'elles n'avaient reçu de cet éclatant soleil qu'un pâle et stérile rayon fourvoyé de sa direction naturelle. »

Substituez à l'athée, auquel s'adresse ce discours, le théiste ontologique, qui mérite d'en entendre autant, et vous aurez M. Flammarion jugé par lui-même.

A M. Flammarion s'adresse encore cette virulente tirade, écrite par l'auteur de *Lumen* : « Vraiment on ne sait lequel admirer le plus, ou de l'audace de ces singuliers représentants de la science, ou de la naïveté de leurs prétentions. Newton disait : « Il nous semble.... » Képler disait : « Je vous soumetts ces hypothèses.... » Ces Messieurs disent : *j'affirme; je nie; ceci est; ceci n'est pas; la science a jugé; la science a prononcé; la science condamne;....* bien que, dans tout ce qu'ils allèguent, il n'y ait pas l'ombre d'un argument scientifique. Une telle méthode peut avoir le mérite de la clarté; mais, à coup sûr, on ne lui reprochera pas d'être trop modeste, ni vraiment scientifique. » (Flammarion, *Dieu dans la nature*, p. 25, 26.)

Et cette apostrophe méritée : « Réfléchissez donc que la forme de vos phrases trompe les ignorants, et qu'elle peut même induire en erreur tous ceux qui n'ont pas eu la faculté de faire les mêmes études que vous, et songez que lorsqu'on se présente sous le titre d'interprète de la science, on se doit à ce titre de ne pas la travestir, de rester les fidèles et par conséquent les modestes traducteurs d'une cause dont la modestie est le premier mérite. » (Flammarion, *ibid.*)

Mais quand on lit des ouvrages comme *les Terres du ciel*, *Lumen*, et autres récits astronomiques, « ce n'est plus la science qu'on écoute, ce sont des savants qui pérorent, et ces savants, quelle que soit d'ailleurs leur valeur, ne sont

plus les interprètes de la science, dès l'instant qu'ils agissent en dehors de sa sphère ». (Flammarion, *Dieu dans la nature*, p. 6.)

Donc, et nous devons y prendre garde, « il ne faut pas que les imaginations populaires se laissent abuser par un jeu de paroles qui vraiment parfois ressemble à une comédie. » (Flammarion, *Dieu dans la nature*, p. 32.)

Lecteurs naïfs, qui cherchez la pure science dans *les Terres du ciel*, dans *les Mondes imaginaires et les Mondes réels*, etc., tenez-vous pour dûment avertis.

A. HATÉ.

LE CONCILE DU VATICAN

ACTA ET DECRETA SACRORUM CONCILIORUM RECENTIORUM. COLLECTIO LACENSIS. — Tome VII : Acta et decreta SS. concilii Œcumenici Vaticani.

I

Le concile du Vatican est entré dans le domaine de l'histoire. Deux importants travaux ont déjà marqué cette période nouvelle. Le premier contient, en grand détail, le récit des préparatifs du concile; malheureusement il s'arrête au jour de l'ouverture. Son auteur est Mgr Cecconi, historiographe officiel de l'assemblée, mort depuis archevêque de Florence. Son livre a été traduit de l'italien par M. l'abbé Jules Bonhomme.

L'autre a paru tout récemment. C'est le tome VII de la Collection des conciles modernes, publiée par les Pères Jésuites qui résidaient à Maria-Laach, en Allemagne, avant les expulsions de 1872. Ce recueil occupe un rang distingué dans les bibliothèques savantes. Il ne pouvait mieux se terminer que par les actes du concile général du Vatican, dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Avant tout, un hommage de reconnaissance à l'auteur regretté de cette grande entreprise, le R. P. Gaspard Schneemann. Au moment où l'épiscopat, réuni autour de son chef sous les voûtes de Saint-Pierre du Vatican, rouvrait la série des conciles œcuméniques, le P. Schneemann, aidé de plusieurs de ses confrères, reprenait l'œuvre des Hardouin, des Labbe, des Cossart, des Mansi, pour mener jusqu'à nos jours la Collection des actes des conciles. Il achevait de recueillir les matériaux relatifs à celui du Vatican lorsqu'une mort prématurée vint enlever à l'Église et à la Compagnie de Jésus cet infatigable travailleur. Mais, en mourant, il a pu dire son *Exegi monumentum*.

Le tome VII de la Collection, consacré à l'histoire du dernier concile général, est un magnifique in-quarto de 1752 colonnes, sans compter les tables. Les pièces officielles sont imprimées en caractères ordinaires, les autres en petits caractères. C'est assez dire quelle abondance de matières il renferme. Quiconque voudra connaître à fond et écrire exactement l'histoire du concile du Vatican, trouvera dans ce recueil une mine féconde de documents tirés des sources authentiques, les auteurs ayant eu à leur disposition les archives du concile, jusqu'ici restées secrètes.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première, intitulée *Acta et decreta concilii vaticani* contient les pièces officielles, bulles de convocation, diverses autres constitutions apostoliques sur le règlement à suivre dans le concile, sur l'élection du Pape en cas de vacance du Siège apostolique, allocutions du Pape, exposé des quatre sessions solennelles, enfin toute la discussion des deux constitutions dogmatiques définies par le concile.

Documenta synodalia, tel est le titre de la seconde partie ou de l'appendice premier. Nous trouvons là d'abord les *schemata* (projets de décret) préparés par les commissions pontificales et remis à tous les Pères. Viennent ensuite les nombreux *postulata*, déposés à la secrétairerie du concile par les évêques ou par les fidèles de tout l'univers. On a ajouté un compte rendu très court des congrégations générales, avec la date, l'indication du sujet traité et le nom des orateurs qui ont pris la parole. Mais quels discours ont-ils prononcés? Ont-ils parlé pour ou contre le décret? Rien de tout cela dans la *Collectio Lacensis*. Lacune regrettable, à notre avis, et que l'on aurait pu combler facilement grâce aux sténographes, dont les travaux ont dû être déposés aux archives.

La troisième partie est encore un appendice, comprenant toute l'histoire extérieure du concile, et, pour cette raison, intitulée *Documenta historica*. Nous voyons là fort au long l'exposé des travaux préparatoires, puis le tableau de l'agitation produite dans le monde religieux et politique, dès que le Pape eut annoncé officiellement son intention de tenir cette grande assemblée : agitation qui ne fit que s'accroître

durant tout le cours du concile et qui continua encore, quand les événements de la guerre franco-allemande eurent obligé Pie IX à le suspendre.

Après ce premier coup d'œil sur le tome VII de la *Collectio lacensis*, étudions, avec son secours, le concile du Vatican dans sa préparation, ses travaux et ses conséquences.

II

Ce concile ne fut pas une improvisation de Pie IX; ce fut une œuvre longtemps méditée, préparée de loin et répondant aux tendances des populations catholiques. Dès le début de son pontificat, ces tendances s'étaient clairement manifestées. La révolution de 1848 avait brusquement éclaté en France; elle emportait un gouvernement qui, sous des apparences de modération, n'avait cessé d'enrayer l'action de l'Église. Ni conciles provinciaux, ni synodes diocésains n'avaient été tolérés par un pouvoir ombrageux, toujours en défiance contre les institutions religieuses. Surpris de leur facile victoire, les chefs de la seconde République ne songèrent à entraver aucune liberté, pas même celle de l'Église; celle-ci en profita. Secouant les entraves qui depuis des siècles tenaient l'Église de France captive sous le joug de la puissance séculière, les évêques de toutes nos provinces de France se réunirent en conciles.

Loïn de s'opposer à ces réunions épiscopales, les pouvoirs publics les favorisèrent; on vit même, aux jours les plus solennels, l'armée, l'administration, la magistrature rehausser de leur présence l'éclat des cérémonies religieuses. De beaux travaux furent le fruit de ces réunions : condamnation d'une foule d'erreurs qu'avait développées l'enseignement universitaire, raffermissement de la discipline ecclésiastique, impulsion donnée aux œuvres catholiques et, par-dessus tout, retour aux saines doctrines touchant les prérogatives du Siège apostolique et son infaillibilité dans les questions de foi et de mœurs.

Ce mouvement ne s'était point arrêté à la France. Grâce aux conciles de Westminster, la hiérarchie reconstituée de l'Angleterre avait multiplié les églises, établi dans la grande

ile l'uniformité de doctrine et de discipline et hâta le mouvement de conversions si heureusement commencé.

Grâce aux conciles de Baltimore, l'Amérique voyait se multiplier les sièges épiscopaux, et la discipline générale de l'Église s'adapter aux mœurs et aux institutions de ces peuples nouveaux.

L'Allemagne, l'Irlande, le Canada, l'Amérique méridionale et presque tous les autres pays avaient vu pareillement leurs pasteurs réunis pourvoir d'un commun accord aux grands intérêts de la religion.

Le regard de Pie IX, du haut de la chaire apostolique, suivait ces assemblées partielles de l'épiscopat. Il en admirait les résultats; il bénissait l'auteur de tout bien, quand il voyait les fidèles, à l'exemple de leurs pasteurs, se grouper tous les jours plus serrés autour du trône pontifical. Il conçut alors la pensée de convoquer à Rome les évêques du monde entier.

Ce furent d'abord quelques essais. La première fois, il les invitait à venir assister à la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Deux cents prélats répondirent à son appel. C'était en décembre 1854. Huit ans plus tard, nouvelle invitation adressée aux évêques à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon : plus de trois cents accoururent à sa voix. Quand enfin le Souverain Pontife convia ses vénérables frères, en 1867, à venir célébrer avec lui le dix-huitième centenaire du martyre des saints Apôtres, on vit se presser dans l'immense basilique, autour de la Confession de saint Pierre, cinq cents évêques. Ce n'était pas encore un concile; mais une adresse offerte au Souverain Pontife, et signée de tous les prélats, proclamant déjà comme doctrine générale de l'Église les vérités qui devaient, deux ans plus tard, être définies solennellement. On y remarquait surtout l'adhésion entière de l'épiscopat au *Syllabus* et aux encycliques pontificales, et la reconnaissance du droit, conféré par Jésus-Christ à son vicaire, d'enseigner l'Église universelle avec le privilège de l'infaillibilité. Comment se fait-il que, plus tard, un certain nombre de ces mêmes évêques aient pris parti contre ce dogme et se soient opposés de tous leurs efforts à sa définition?

Lors de cette troisième réunion, Pie IX avait déjà formé la résolution de tenir le concile général. L'histoire de Mgr Cconi fournit à ce sujet de très intéressants détails, en partie reproduits par les Pères de Maria-Laach.

Le 6 décembre 1864, le Pape présidait la Congrégation des Rites. Les affaires courantes terminées, il congédia les consultants et retint les cardinaux. C'est là que, pour la première fois, il déclara, sous le sceau du secret, son projet bien arrêté de convoquer un concile général. Les nécessités extraordinaires de l'Église exigeaient ce remède extraordinaire. Ordre était donc donné aux membres du Sacré Collège d'étudier cette importante question et de donner par écrit leur sentiment, soit sur le projet lui-même, soit sur les matières à traiter. Semblable communication fut faite, peu de jours après, aux autres cardinaux résidant à Rome, avec invitation de formuler, eux aussi, leur avis.

La proposition reçut un accueil favorable, non toutefois sans soulever quelques objections. Alors commencèrent les études approfondies sur la préparation du concile, et la direction des travaux fut confiée à une congrégation de cardinaux, qui fut appelée *Congrégation directrice*. Les premières discussions roulèrent sur les matières à proposer au concile et sur le règlement à suivre pour mener à heureuse fin ses délibérations.

Jamais questions plus nombreuses et plus graves ne s'étaient imposées à un concile œcuménique. Si notre siècle n'avait pas vu naître de grandes hérésies, s'attaquant à des points déterminés du symbole chrétien, comme l'arianisme, le nestorianisme, le monophysitisme, le protestantisme, l'état de la chrétienté n'en était pas plus prospère. Au lieu d'une hérésie, on se trouvait en face des erreurs les plus radicales. Rationalisme, libéralisme, libre pensée s'unissaient pour combattre les bases mêmes de la foi et de la morale ; sans compter les restes encore vivaces du jansénisme et du gallicanisme, et surtout du réganisme, confisquant au profit du pouvoir séculier les droits les plus inviolables de l'Église. Au lieu donc d'un dogme isolé, c'était toute la révélation remise en question.

La discipline ecclésiastique n'avait pas moins souffert, de-

puis le concile de Trente et surtout dans le siècle présent. Au milieu de nos révolutions, que restait-il du corps de droit qui avait si longtemps régi le peuple chrétien ? L'Église était presque partout dépouillée de sa juridiction, souvent de ses ressources temporelles. Les gouvernements, devenus étrangers à tout culte, n'en tenaient pas moins l'Église sous leur main de fer, inaugurant un nouveau genre de persécution, celui de l'esclavage légal. Plus de tribunaux ecclésiastiques, plus d'immunités pour le clergé ; les fondations pieuses et les œuvres de miséricorde, entravées par un ensemble de dispositions législatives habilement combiné pour étouffer l'action extérieure de la société religieuse.

Une partie de la discipline se rapportait aux ordres monastiques. Depuis longtemps déjà, les communautés pieuses avaient attiré sur elles la sollicitude des conciles généraux : il suffit de citer le quatrième de Latran, celui de Vienne, et surtout celui de Trente. L'action du temps, qui vient à bout du bronze et de la pierre, avait atteint aussi ces grandes institutions. D'ailleurs, depuis le seizième siècle, la vie religieuse avait pris des formes nouvelles par la création de tant d'instituts enseignants ou hospitaliers, des congrégations à vœux simples et soumises à la juridiction des évêques.

Non moins digne d'attention était le mouvement d'apostolat, inauguré il y a trois siècles. Poussés par le souffle divin, les missionnaires avaient porté la foi dans les Indes, le Japon, la Chine et les immenses régions du Nouveau Monde. Là encore, dans ces contrées où l'application du droit commun de l'Église était impossible, que de dispositions à prendre pour étendre de plus en plus l'apostolat et organiser sagement les chrétientés naissantes !

L'Orient aussi avec les sectes schismatiques devait appeler l'attention du concile.

Il y avait enfin à se préoccuper des relations de l'Église avec les sociétés temporelles : car, depuis longtemps, la république chrétienne n'existait plus. Les liens qui unissaient les deux pouvoirs, au moyen âge, étaient brisés par le protestantisme, partout où l'hérésie du seizième siècle avait prévalu ; et dans les pays restés catholiques, ils avaient été fortement

détendus sous l'influence du jansénisme, du gallicanisme et du libéralisme.

III

Tels étaient les maux auxquels le concile devait porter remède. Quel champ immense ouvert à ses travaux ! Pour faciliter son œuvre, la commission des cardinaux pensa qu'il fallait d'avance préparer les projets de décret, et ne pas suivre en ce point la marche du dernier concile.

A Trente, en effet, les légats du Pape étaient arrivés sans instructions spéciales, et seulement avec ordre de condamner les erreurs nouvelles et de travailler à la réforme de la discipline. Quant aux questions à débattre, le choix en était laissé à la sagesse des Pères : ils devaient aussi, sous la direction des cardinaux présidents, rédiger les décrets, les discuter, les amender, enfin les promulguer sous leur forme définitive.

Cette marche avait entraîné beaucoup de longueurs : on mit sept mois entiers à élaborer le beau décret de la justification. Mais les Pères du concile étaient peu nombreux. Leurs églises ne souffraient guère de leur absence ; de plus, le concile se tenait en dehors des agitations du monde, dans une gorge des Alpes où nulle distraction ne le détournait de ses travaux. Et puis, quels théologiens ! Les Soto, les Laynez, les Salmeron, les Séripandi, et tant d'autres qui ont laissé un grand nom dans la science sacrée !

Au concile du Vatican, il fallait à tout prix éviter ces lenteurs. L'épiscopat entier y serait présent ; les vastes régions de la chrétienté resteraient donc privées de leurs pasteurs. De plus, à Rome, au milieu de l'agitation d'une grande ville, comment se livrer paisiblement à un long travail de rédaction ? Où étaient, enfin, les théologiens et les canonistes éminents qui furent la lumière du concile de Trente ?

Il fut donc décidé que les projets de constitution conciliaire seraient rédigés d'avance, afin qu'on pût, dès l'ouverture de l'assemblée, les présenter aux délibérations. On espérait ainsi avancer rapidement et obtenir en peu de temps les fruits que l'on se promettait de la réunion de l'épiscopat.

Mais les pensées de Dieu ne sont pas celles de l'homme.

Par suite de circonstances que nous rapporterons plus bas, il fallut renoncer aux *Schemata*, tels qu'ils avaient été formulés, en rédiger de nouveaux, et se borner aux deux constitutions de la Foi et du Pontife romain.

Le travail de préparation fut confié à cinq commissions, pour la foi, la discipline, les ordres religieux, les églises orientales et les missions, enfin les rapports de l'Église et de l'État. De tous les pays catholiques furent appelés les théologiens et les canonistes les plus renommés.

On en trouvera les noms soit dans l'histoire de Mgr Cecconi, soit dans le volume VII de la collection de Maria-Laach. On y verra que la France fut noblement représentée. Car, pour ne parler que de ceux qui furent plus tard élevés aux plus hautes dignités de l'Église, nous y voyons figurer Mgr Freppel, évêque d'Angers, Mgr Gay, évêque d'Anthédon, et Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens.

Ces commissions furent constituées le lendemain du Centenaire de saint Pierre, après que le Pape eut annoncé officiellement aux évêques la prochaine convocation du concile. Il serait trop long de raconter tous les travaux qu'elles accomplirent. Le lecteur curieux de connaître les *Schemata* rédigés par elles, les trouvera à l'appendice premier de la *Collectio Lacensis*. Peu d'entre eux furent discutés en concile; un seul, celui du *petit catéchisme*, fut accepté définitivement par la Congrégation générale; mais aucun ne fut voté en session solennelle. Ils sont donc restés à l'état de simples projets.

IV

La seconde question dont s'occupa activement la Congrégation directrice fut celle du règlement. Question importante, et sur laquelle allaient se réveiller les prétentions du gallicanisme. A peine, en effet, Pie IX eut-il annoncé le futur concile, on se demanda à qui reviendrait l'honneur de lui tracer son règlement. De là dépendait le droit de choisir la matière des délibérations, c'est-à-dire le droit de proposition ou d'initiative; celui de diriger les débats, de les prolonger ou de les clore quand la question serait suffisamment élucidée; enfin, celui de soumettre au vote définitif en session solennelle les constitutions élaborées.

Ceux qui jugeaient de l'Église comme de nos États constitutionnels, trouvaient tout naturel que le règlement fût tracé par le concile lui-même. Et c'était logique, si le corps du concile, abstraction faite de son chef, eût été la suprême autorité dans l'Église. De fait, ce droit fut réclamé pour lui, non seulement par les laïques catholiques-libéraux, mais même par quelques membres de l'épiscopat. Qu'il suffise de rappeler une série d'articles, publiés plus tard en brochure, qui parurent dans la *Semaine catholique* de Grenoble, et avaient pour auteur Mgr Ginouilhac, alors évêque de cette ville.

Rome envisageait tout autrement les choses. L'Église n'est pas à ses yeux une société constitutionnelle, mais une vraie monarchie, que gouverne un pasteur suprême, revêtu par le Sauveur du plein pouvoir de régir le troupeau. L'épiscopat, soit dispersé à travers le monde, soit réuni en concile, lui est entièrement soumis. N'est-ce donc pas à lui qu'il appartient de diriger souverainement les travaux de ces grandes assemblées de l'épiscopat ? La question du règlement, comme toutes les autres, était donc sous son entière dépendance.

Il aurait pu, sans doute, s'en remettre aux Pères du soin de le rédiger : eût-il jugé à propos de le faire, c'était toujours en vertu de son autorité qu'ils auraient agi et sous sa sanction souveraine. Mais c'eût été s'engager dans de graves difficultés et des retards indéfinis. On aurait perdu en discussions préliminaires un temps destiné à des travaux plus essentiels. La rédaction du règlement fut donc confiée à la Congrégation cardinalice.

On étudia longuement la question ; on fit appel aux anciennes traditions des conciles, de celui de Trente en particulier. Le projet fut remanié jusqu'aux derniers jours avant l'ouverture, et la bulle *Multiplīces inter* promulguée seulement le 27 novembre. En voici les principales dispositions. (Conf. la *Collectio Lacensis*, tome VII, première partie.)

Le concile serait présidé en personne par le Pape. Mais, pour ne pas gêner la liberté des orateurs, il n'interviendrait personnellement que dans les sessions solennelles où seraient définies les vérités de foi et promulgués les décrets de discipline. Les délibérations préalables auraient lieu, portes fermées, dans les congrégations générales, sous la présidence

de cinq cardinaux portant le titre de légats et chargés de diriger les discussions conciliaires, avec ordre de rendre compte de tout au Souverain Pontife.

Les projets de constitution avaient été rédigés par les commissions réunies à Rome. Les *Schemata*, ainsi qu'on les appelait, étaient remis d'abord aux Pères; puis, au jour fixé par les légats, commençait la discussion. Libre à tous les évêques de prendre la parole, après avoir donné leurs noms au premier légat; ils pouvaient également présenter leurs observations par écrit. La sténographie recueillait les discours; les amendements proposés étaient relevés par les secrétaires et transmis, non pas directement au concile pour y être examinés, mais à l'une des députations dont nous allons parler.

Ainsi était tranchée d'avance la question du droit de proposition, qui causa tant de troubles au concile de Trente. On peut voir l'histoire de ce conflit dans le P. Pallavicini.

L'unique décret porté dans la première session, sous Pie IV, déclarait que, sur la proposition des légats (*proponentibus legatis*), le concile traiterait des remèdes à apporter aux calamités présentes, etc.

La formule *proponentibus legatis* fut énergiquement combattue par quelques évêques; ils prétendaient qu'elle fournirait des armes aux protestants pour attaquer la liberté du concile. Malgré leurs réclamations, la formule est restée; et de nos jours le Pape, convoquant le concile du Vatican, s'est réservé ce même droit de proposition.

Il détermina également, en vertu de son autorité suprême, la méthode à suivre pour l'amendement des décrets.

Laisser à l'ensemble des Pères le soin d'introduire dans la rédaction définitive les corrections réclamées, c'était s'exposer à d'interminables lenteurs, et surtout à une confusion irrémédiable. La Congrégation cardinalice jugea plus avantageux de créer quatre députations, répondant aux quatre divisions des matières à traiter: doctrine de la foi, discipline générale, ordres religieux, missions de la Propagande avec les églises orientales.

Ces députations seraient chargées d'étudier les amendements proposés, de modifier, s'il le fallait, la rédaction première, d'en faire le rapport détaillé au concile, et de donner

la dernière forme au décret dogmatique ou disciplinaire. Chaque députation serait présidée par un des cardinaux, légats, et se composerait de vingt-quatre évêques choisis par le concile, avec faculté de s'adjoindre des théologiens et des canonistes qui les aideraient dans leurs travaux.

Pour arriver aux honneurs de la session solennelle, un *Schema* devait donc traverser toute une série d'épreuves, et des plus sérieuses : première discussion et renvoi du texte primitif avec les modifications proposées; examen dans le sein de la députation compétente; rapport général, d'abord sur l'ensemble du *Schema* et puis sur chacune de ses parties, ainsi que sur les modifications demandées. Ce rapport était fait par l'un des Pères de la députation. Afin de procéder avec ordre, à la lecture des rapports succédait celle de chaque amendement numéroté; et il était mis aux voix séparément. Agréé par les Pères, il devait entrer dans la nouvelle rédaction, laquelle était derechef soumise au concile et discutée, jusqu'à ce que le projet définitif eût obtenu les suffrages de la majorité. Alors seulement il venait en session solennelle.

Cette marche était lente, mais sûre, et bien faite pour montrer aux esprits les plus prévenus avec quelle maturité procède l'Église dans ses conciles, surtout quand il s'agit de condamner les hérésies et de définir les vérités de foi.

Pendant, en se réservant l'initiative des décrets à discuter, le Souverain Pontife n'avait pas prétendu enlever aux évêques le pouvoir de proposer les mesures qu'ils jugeraient utiles au bien de l'Église. Mais on conçoit qu'il ne fût pas permis de présenter ces *postulata* directement au concile : c'eût été ouvrir une nouvelle source de confusion.

Une commission de cardinaux et d'évêques fut donc nommée par le Souverain Pontife, pour recevoir et examiner ces demandes; elle devait rendre compte au Pape, auquel seul il appartiendrait d'en autoriser la discussion publique.

Tels furent les points principaux du règlement, rédigé par la Congrégation directrice et promulgué par la constitution pontificale : *Multiplies inter*. Il était en grande partie la reproduction de celui de Trente, transmis à la postérité par Massarelli, le secrétaire du concile. Son mémoire avait été l'objet d'une étude spéciale et approfondie. On peut voir dans

la collection de Maria-Laach, aussi bien que dans l'histoire de Mgr Ceconi, les savantes dissertations du P. Sanguinetti et de Mgr Héfélé sur ce règlement. Il servit de modèle à celui que publia Pie IX; il en diffère cependant en quelques points importants, particulièrement pour le rôle des théologiens et des canonistes envoyés par le Souverain Pontife et par les princes, ou amenés par les évêques.

A Trente, ils exercèrent une action très considérable. Ils n'intervenaient pas, il est vrai, dans les congrégations générales; encore moins dans les sessions solennelles; mais ils avaient grande part aux réunions extra-officielles, qui se tenaient chez les légats du Saint-Siège.

Les difficultés des temps n'avaient pas permis au Souverain Pontife d'apporter au concile de Trente une préparation de longue main. Cette assemblée avait dû non seulement choisir les questions à traiter, mais les rédiger après étude sérieuse : ce fut dans ce travail préparatoire qu'on trouva à utiliser les talents éminents et la science profonde des théologiens qui ont jeté un si grand lustre sur ce concile, et l'ont placé, sous le rapport de la doctrine, au premier rang des conciles œcuméniques. Les cardinaux-légats invitaient ces savants docteurs à se réunir dans leurs palais, et là, sous leur présidence, à discuter les matières qui devaient faire l'objet des définitions de foi et des décrets disciplinaires. Les évêques étaient conviés à ces séances, et, sans aucune obligation, la plupart se faisaient un devoir d'y assister.

Suivrait-on ce précédent au concile actuel? Outre les congrégations conciliaires et les réunions des députations et de leurs consultants, inviterait-on théologiens et évêques à des discussions non officielles? La question fut sérieusement examinée dans la Congrégation directrice, et résolue négativement. C'était sagesse; car le procédé contraire eût entraîné des longueurs infinies, vu le grand nombre de théologiens qui, de toutes les parties de l'univers, accompagneraient les évêques à Rome, et il se trouvait avantageusement suppléé par les travaux soit des commissions préparatoires, soit des députations, chargées d'étudier les amendements proposés et de corriger les *Schemata*, suivant le vœu du concile. Liberté fut donc accordée aux évêques d'amener leurs théo-

logiens et de conférer avec eux, mais ceux-ci ne pourraient directement intervenir dans les affaires de l'assemblée.

Ce règlement éprouva, durant le cours du concile, quelques changements, ayant pour but de faciliter la clôture des discussions quand elles devenaient inutiles et consumaient un temps précieux; mais le fond resta le même.

V

A cet acte de son autorité supérieure au concile général, Pie IX en ajouta un autre de très grande importance, concernant l'élection de son successeur, pour le cas où lui-même serait rappelé à Dieu avant la clôture.

Une fois déjà, au concile de Constance, il avait été pourvu à la vacance du Saint-Siège par une commission conciliaire de cardinaux et d'évêques. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvait alors l'Église avaient rendu nécessaire cette mesure extraordinaire; car l'incertitude des titres que possédaient les cardinaux des trois obédiences ne permettait pas la tenue régulière d'un conclave.

S'appuyant à tort sur ce précédent et prenant au sens absolu le canon de la quatrième session de Constance, relatif à la supériorité du concile sur le Souverain Pontife, les Pères de Bâle se crurent en droit de juger le pape Eugène IV, de le déposer et de lui donner un successeur, Amédée de Savoie, qui fut intronisé sous le nom de Félix V.

Ce fait était présent à la mémoire de tous, quand Paul III convoqua le concile de Trente. L'avenir était incertain. Le Pape pouvait mourir tandis que les Pères étaient assemblés: ne verrait-on pas alors se reproduire les scandales du conciliaire de Bâle? Il fallait prévoir le danger. Aussi, dès le commencement, Paul III ordonna-t-il que, si le Saint-Siège devenait vacant, le droit de nomination de son successeur appartint exclusivement au collège des cardinaux. Ce décret fut renouvelé par le pape Pie IV, quand il reprit le concile interrompu. Déjà le pape Jules II, après la convocation du cinquième concile de Latran, se sentant mourir, avait réuni autour de son lit les cardinaux, et leur avait commandé de procéder eux seuls à l'élection de son successeur.

Pie IX, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, décréta non seulement que, s'il venait à mourir durant la tenue du concile, l'élection serait exclusivement réservée au Sacré-Collège, mais encore que, dès l'instant de sa mort, le concile serait suspendu pour ne se rouvrir qu'après nouvelle convocation par le futur pape. En outre, il inscrivit au nombre des lois perpétuelles de l'Église ce que ses prédécesseurs n'avaient ordonné que pour un cas particulier, et statua qu'à l'avenir, si un pape mourait durant un concile général, on aurait à se conformer aux ordonnances que nous venons d'indiquer. Ce fut l'objet de la constitution *Cum Romanis Pontificibus*, du 4 décembre 1869.

Ainsi se développait pratiquement la foi catholique touchant la primauté pontificale, sans attendre la définition formelle du concile du Vatican. On était loin du décret de Constance, proclamant la supériorité du concile sur le Pape, — si toutefois ce fameux décret doit s'entendre absolument, et non par exception et pour le temps du schisme; — encore plus loin des décisions du conciliabule de Bâle, refusant au Pape le droit de transférer le concile ou de le dissoudre, et poussant l'audace jusqu'à citer à sa barre le Vicaire de Jésus-Christ, à le déposer et à lui donner un successeur.

Ces doctrines subversives de la constitution divine de l'Église avaient été plusieurs fois condamnées. Ce fut d'abord à Florence, où les Pères définirent la pleine puissance que possède le pasteur suprême de régir tout le troupeau; à son tour le cinquième de Latran définissait qu'au Pape il appartient, non seulement de convoquer, mais de transférer et de dissoudre le concile général; les Pères de Trente, sans porter de décret spécial sur ce point de foi, témoignèrent en toute occasion de leur respect et de leur obéissance envers le Pontife romain et acceptèrent avec la plus admirable docilité la direction qui leur venait de Rome.

Enfin, dans tous ces préparatifs du concile du Vatican, on voit cette plénitude de juridiction s'exercer d'une manière éclatante. De là à définir dogmatiquement le pouvoir absolu du Pape sur toute l'Église, dispersée ou réunie, et par suite son infaillibilité dans l'enseignement de la foi, il n'y avait

qu'un pas. Dieu réservait aux Pères du Vatican l'honneur de la définir solennellement.

Ne faut-il pas rapporter également aux préparatifs du concile la célèbre constitution *Apostolica Sedis*, par laquelle le pape Pie IX a révisé les censures ecclésiastiques qui frappaient, depuis plusieurs siècles, les grands crimes et les attentats aux droits de l'Église? Elle ne fut pas, il est vrai, publiée en concile, et le tome VII de la *Collectio Lacensis* ne la mentionne pas; mais il n'est pas douteux qu'elle fut faite à l'occasion du concile. Depuis longtemps déjà cette révision était désirée, et dans les demandes que les évêques, consultés secrètement sur l'affaire du concile, présentèrent au Pape, elle n'avait pas été oubliée. Pie IX ne jugea pas à propos de soumettre la question aux délibérations de l'assemblée; mais d'avance il fit droit aux justes réclamations de l'évêque, dans la mesure qui, devant Dieu, lui parut convenable. La constitution porte la date du 14 octobre 1869.

On voit, d'après ces détails, avec quelle souveraine sagesse le Saint-Siège avait tout disposé pour faciliter et activer les travaux du concile, afin qu'il produisît des fruits abondants et opérât une vaste réforme dans l'Église.

Malheureusement, l'homme ennemi vint semer la zizanie. S'il ne réussit pas à obscurcir la foi catholique, il mit à son développement de telles entraves qu'en sept mois de travaux, on ne put mener à bonne fin qu'une très minime partie du programme que l'on avait espéré remplir.

Ainsi, par la force des circonstances, un concile qui, dans la pensée du Pape, devait, comme celui de Trente, embrasser un vaste ensemble de définitions de foi et de décrets de réforme, se trouva réduit aux proportions des anciens conciles, convoqués en vue de quelques erreurs particulières.

Il est vrai que les deux constitutions publiées par le concile du Vatican, la seconde surtout, sont d'une importance capitale : leur laborieuse discussion fera le sujet d'une étude ultérieure.

LE CARDINAL MAURY

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE ET SES MÉMOIRES INÉDITS

Nous devons à l'obligeance de Mgr Ricard la communication en bonnes feuilles de l'intéressante publication intitulée *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury* (1792-1817)¹, ouvrage qui sera le couronnement naturel de son étude biographique sur l'*Abbé Maury*².

Avant de mourir, le cardinal prit la sage précaution de brûler ses sermons, entachés à ses yeux d'un philosophisme démodé. Peut-être eût-il fait œuvre d'égale prudence en détruisant tous ses autres papiers. Ces pièces, réunies avec un soin presque filial par son neveu Louis-Sifrein Maury, ont été tenues dans l'ombre pendant un demi-siècle. Elles sortent aujourd'hui des archives du château de Beauregard, que Mme la marquise de Billiotti, petite-nièce du cardinal, vient d'ouvrir à l'histoire. La correspondance de Maury, noncée à Francfort, avec Pie VI, celle du cardinal avec Louis XVIII, de nombreux mémoires d'affaires et des lettres familières composent cette importante contribution à la connaissance d'une époque mouvementée et d'une société très mêlée. Si la renommée de Maury perd quelque chose à ces révélations, la science du passé y gagne.

C'est donc un éminent service rendu par Mgr Ricard à tous ceux qui ont le souci exclusif de la vérité.

1. *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury* (1792-1817). Annotés et publiés par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille. Deux vol. in-8, avec deux portraits. Lille, Desclée et de Brouwer; Paris, Lecoffre, 1891. — Mise en vente : le 3 avril.

2. *L'abbé Maury* (1746-1791). (*Maury avant 1789. — Maury et Mirabeau.*) Par Mgr Ricard. Paris, Plon, 1888. In-18 anglais de 340 pages. Ce charmant volume se retrouve entièrement résumé dans la *Notice biographique sur l'abbé Maury de 1776 à 1791*, placée en tête du tome I de la *Correspondance diplomatique et mémoires inédits*.

Il est possible qu'au point de vue purement bibliographique, certains érudits soient tentés de regretter que le savant éditeur n'ait pas toujours pris soin d'indiquer ses sources d'une manière plus détaillée. D'autres souhaiteront peut-être que dans la mise en œuvre de tant de précieux matériaux, l'ordre chronologique eût été plus uniformément adopté. Nous avouons ne partager aucun de ces deux regrets et nous croyons qu'il y aura peu de lecteurs à les éprouver.

Mgr Ricard nous donne une histoire du cardinal Maury aussi documentée que vivante et complète. Le portrait de son personnage s'en dégage d'autant plus ressemblant qu'il posait moins et que, là où il a posé, il a accusé davantage ses traits naturels. Le caractère de Maury, tel qu'il nous apparaît dans son rôle de nonce en Allemagne, dans ses fonctions de ministre du roi à Rome et dans sa défection politique, c'est tout ce que nous voudrions dégager au moyen de notre rapide et imparfaite analyse.

I

Le 30 septembre 1791, la Constituante s'était séparée. Elle laissait ceux de ses membres qui avaient soutenu la cause de la religion, en butte à des animosités terribles et privés de tout moyen efficace de défense. Dépouillés du mandat de représentant qui rendait leur personne inviolable, et déclarés incapables de réélection, ils se trouvaient exposés à la fois aux fureurs populaires et aux rancunes politiques. L'abbé Maury, qui avait plus d'une fois bravé la menace de la lanterne, alors que par ses discours il espérait faire *voir plus clair* à ses concitoyens aveuglés, passa la frontière dès les premiers jours d'octobre. Assurer sa sécurité personnelle n'était que le motif secondaire de sa sortie de France. Avant tout, il se rendait au poste de ses nouveaux devoirs, à Rome, où Pie VI, qui venait de le créer cardinal *in petto* dans le consistoire secret du 26 septembre, le réclamait avec les plus bienveillantes et les plus vives instances. Le Pape insistait d'autant plus, par l'intermédiaire du cardinal Zelada, qu'il craignait de ne pas obtenir la préférence auprès de l'illustre abbé, objet d'une invitation semblable de la part des

princes émigrés. Ainsi sollicité à la fois par le trône et par l'autel, Maury traversa Coblenz. Six cents gentilshommes français l'accueillirent en battant des mains sur son passage. Seul, le comte d'Artois sembla prendre à cœur de rappeler au fils de l'ouvrier de Valréas, devenu le glorieux défenseur de l'Église et du roi, l'humilité de son origine. « Oh ! l'abbé, lui dit-il familièrement, comme vous êtes grossi ! » (P. 9.) A quoi le spirituel méridional, qui avait la répartie toujours prête, de répondre : « Et moi, Monseigneur, je vous trouve bien grandi. » Reçu partout en triomphe, de Bruxelles à Mayence, et de Mayence à Sinigaglia, Maury fut acclamé à son entrée dans Rome.

Accueilli avec une insigne bonté par Pie VI, avec joie et admiration par Mesdames de France, avec une respectueuse déférence par le cardinal de Bernis, il fut présenté dans les salons par l'auditeur de rote Consalvi, et y régna tout l'hiver. Mais ce n'était point pour des succès de ce genre que l'ancien nonce officieux du Pape à Paris avait répondu à l'appel pressant de son chef. Pie VI l'avait mandé pour le consulter sur les affaires ecclésiastiques de France. Maury répondit dignement à sa confiance. Le 13 janvier 1792, il remettait son *Mémoire* sur les huit graves questions qui, passionnément discutées par l'opinion publique, allaient être soumises à la Congrégation des cardinaux le 19 suivant.

Ce *Mémoire*, incriminé par plusieurs historiens et connu incomplètement jusqu'ici par la publication du P. Theiner, est analysé avec soin par Mgr Ricard sur le texte autographe et intégral. Maury n'y prie point Sa Sainteté d'excommunier au plus tôt tous les Français; s'il affirme sans hésitation que l'on *doit* lancer l'excommunication contre une Église schismatique de droit et de fait, il propose de tels ménagements et conseille de tels délais, en réponse à la question de l'époque, qu'il ne reste aucun doute sur ses sentiments de modération. Lorsque, peu de mois après, dans une seconde visite aux émigrés, ceux-ci lui demanderont quand le Saint-Père excommuniera les intrus et les jureurs, il ripostera à ces empressés « que la bulle sera publiée dès qu'ils auront battu et dispersé leur armée, et que le Pape a besoin de leurs sabres pour tailler ses plumes ». (P. 35.) Dans le *Mémoire*,

après avoir rappelé que l'esprit de la charité évangélique n'est pas de faire descendre le feu du ciel sur les coupables, il veut qu'on épuise tous les remèdes avant d'en venir aux extrémités et que, s'il faut enfin frapper, on remplisse d'abord la formalité usitée des trois monitions. Mais qui frapper ? On distinguera les *intrus* des *jureurs*. Pas n'est question du serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi, décrété le 4 février 1790 et prêté par l'abbé Maury lui-même avec tous les prêtres, mais de celui du 27 novembre 1790, refusé par ceux qui ne s'engageaient pas à maintenir la constitution civile du clergé. Ce serment schismatique, une moitié des curés du royaume, d'après l'évaluation de l'auteur du *Mémoire*, a eu la faiblesse de l'accepter; même en excluant ceux qui ont fait des réserves pour le spirituel, le chiffre des *jureurs* est de vingt mille. Là est l'obstacle. Excommuniés et déposés, par qui seraient-ils remplacés ? Ce ne pourrait être ni par des étrangers, ni par les vicaires, chez qui la proportion des assermentés est encore plus grande, ni par de nouveaux prêtres (il n'y a plus de séminaires), ni par les chanoines (ils sont en trop petit nombre), ni par les religieux (ils sont supprimés). Première considération qui doit porter à l'indulgence envers les jureurs. Autre, meilleure encore : ces hommes sont plutôt timides et illusionnés que méchants et malintentionnés. Ils ont péché par erreur ou par lâcheté, mais ils sont curés en vertu d'un titre légitime. Leur nomination procède de l'évêque, et de lui ils ont reçu, avec la juridiction, le pouvoir de conférer valablement les sacrements. Ce ne sont point des hérétiques formels et ils méritent quelque pitié.

Tout autre est le cas du curé *intrus*. Outre qu'il est également jureur, son crime est d'avoir été nommé par l'Assemblée, en dehors de l'autorité ecclésiastique et par suite illégalement. Il n'a donc aucune juridiction; c'est un usurpateur, et les absolutions qu'il confère sont invalides. Est encore intrus tout curé qui a étendu le territoire de sa paroisse en vertu d'un décret de l'autorité civile. Sont évêques intrus ceux qui ont exercé leur juridiction sur la totalité d'un département par la seule autorité de l'Assemblée nationale. A ceux-ci, les intrus, qu'on fasse la dernière monition cano-

nique; avec ceux-là, les jureurs, que l'on commence par la première. Il serait beau, à force de commisération, de ramener, ne fût-ce qu'un seul de ces égarés. La crainte de manquer de ressources en retient sans doute beaucoup dans les liens du schisme; la magnificence du Saint-Siège les en délivrerait en leur ouvrant des asiles dans les États de l'Église. Quant à la forme à employer pour fulminer l'excommunication, éviter tout éclat; nous ne sommes plus au moyen âge.

Au bas de la minute originale du *Mémoire*, Mgr Ricard a lu cette note ajoutée plus tard de la main de Maury : « Par ses *Lettres Monitoriales* du 19 mars 1792, que j'ai traduites en français, ainsi que par ses *Brefs* du même jour à l'archevêque de Lyon et aux évêques de France, Sa Sainteté a daigné adopter et consacrer toutes les dispositions indiquées dans ce mémoire. »

Pie VI récompensa bientôt publiquement les services de son sage et clément conseiller. Par bref du 24 avril 1792¹, il nommait l'abbé Jean-Sifrein Maury archevêque de Nicée *in partibus*, et avec cette bonne grâce charmante qui était un des traits de ce pape, il lui annonçait le cardinalat par ce mot à double entente : « Nous vous demandons pardon de vous ôter votre nom; mais nous vous le rendrons bientôt. » Le 1^{er} mai, le sacre eut lieu à la Chaire même de saint Pierre, en présence de Mesdames de France, pour qui ces honneurs sacrés, conférés à l'ancien prédicateur de la cour, faisaient luire un rayon de mélancolique bonheur entre les souvenirs brillants du passé et les sombres pressentiments de l'avenir. La première bénédiction du nouvel évêque fut pour les deux princesses, qui ne devaient plus revoir la France.

Si embrouillées que fussent les affaires ecclésiastiques au pays de la Révolution, elles n'étaient guère moins inextricables dans le Saint-Empire. La tenue prochaine d'une diète à Francfort était une occasion importante d'améliorer les rapports entre les électeurs et le Saint-Siège. Pie VI décida de s'y faire représenter par l'archevêque de Nicée, en qualité de son ambassadeur extraordinaire. Le 17 mai, il écrivait à François II, roi de Hongrie et Bohême et futur empereur des

1. Les précédents historiens paraissent avoir dit à tort : le 17 avril.

Romains, ainsi qu'aux électeurs de Bavière, de Mayence, de Trèves, de Cologne, à l'évêque de Spire et à d'autres, pour leur notifier et leur expliquer le choix du prélat son envoyé. On a dit et redit à satiété que Maury, orateur et non diplomate, manqua, dans ces fonctions, de la réserve et de la tenue requises en un ambassadeur. Sa correspondance officielle, restée jusqu'ici enfouie à Beauregard et publiée par Mgr Ricard, est la meilleure réponse à ce jugement d'une défaveur exagérée. Faute de connaître les pièces, on jugeait trop d'après le résultat¹.

La présentation de l'archevêque de Nicée à l'archevêque de Mayence sembla indiquer les meilleures dispositions de la part des principaux membres de la Diète. « Bonjour, Monsieur le Nonce, dit l'électeur. — Je ne le serai qu'à Francfort, répondit le représentant du Pape. — Ici, » reprit l'électeur. Dans cet échange de salutations réciproques, toute une bataille diplomatique venait de s'engager. L'archevêque de Nicée exposa aussitôt le but de sa mission. Ce but, le voici. Il venait traiter avec la Diète du retrait, sous une forme quelconque, du fameux article xiv de la capitulation votée deux ans plus tôt dans cette diète de 1790, où avait été élu l'empereur Léopold II, au règne si court. L'article xiv était la dernière expression des doctrines joséphistes, alors aussi florissantes d'un côté du Rhin, que de l'autre étaient répandues les idées révolutionnaires. L'empereur, que Frédéric le Grand appelait « mon frère le sacristain », avait prétendu supprimer de son propre chef la juridiction particulière exercée en Allemagne, depuis la Réforme, par les nonces. Le conciliabule d'Ems avait naguère décrété vingt-trois articles aux tendances schismatiques, et bien que la grande majorité du clergé germanique se fût honorée par sa résistance, les partisans du joséphisme avaient été assez puissants, en 1790, pour imposer au nouvel empereur le non-rétablissement des nonciatures et des anciens usages. Les principes les plus contraires à la primauté de juridiction du Pape s'étaient trouvés ainsi sanctionnés malgré les réclamations du nonce Caprara. Maury était chargé de renouveler la

1. Les Archives du Vatican ne contiennent plus rien sur la Diète de Francfort, depuis leur dispersion sous le premier Empire.

protestation de ce prélat et de faire retirer l'article xiv.

S'il se fût présenté comme nonce, il eût été éconduit à Francfort, où l'on escomptait d'avance sa maladresse. Il écrivit sur ses billets : « L'Archevêque de Nicée », et déjoua le complot par ce premier expédient. Il fut moins heureux pour faire accepter la formule *Dilectissimi filii* dans le bref du Pape aux électeurs. Ayant apporté deux brefs, en toute prévision, il dut tirer celui qui ne contenait pas cette appellation, repoussée par les membres protestants du collège électoral. De plusieurs autres embûches, il sortit avec une rare adresse, et plus d'une fois il fit rire en chœur, par ses tours ingénieux, les graves représentants des puissances. Sur le terrain des principes, il reprenait son sérieux et même son éloquence. Mal en prit au grand-électeur archevêque de Cologne d'avoir proposé, comme terme d'arrangement, de se rallier aux libertés de l'Église gallicane. Il s'attira cette sortie :

Votre Altesse Électorale voit où toutes ces belles libertés ont conduit le clergé de France. Notre exemple devrait en dégouter tout le monde. Nous avons voulu nous soustraire à l'autorité du Pape, et nous nous sommes mis dans la dépendance la plus vexatoire des parlements. Que serions-nous devenus dans ces circonstances, si nous n'avions pas recouru à la suprême décision du Pape, pour mettre à couvert nos droits et les vrais principes, après avoir fait une guerre absurde au Saint-Siège pendant cinq cents ans ? D'ailleurs, Monseigneur, je ne vois aucune analogie entre l'Empire et la France. Les souverains pontifes n'ont jamais organisé le gouvernement français, au lieu qu'ils ont transféré l'empire d'Orient en Occident ; ils ont ainsi sauvé la couronne impériale pour donner un protecteur à la chrétienté. Ce sont les papes qui ont fondé vos électors, et je ne crains pas qu'un électeur trouve le moindre abus dans une bulle qui est le titre primordial de sa souveraineté. Du reste, on connaît fort mal en Allemagne ces fatales libertés de l'Église gallicane, qu'on a l'imprudence de réclamer... Ce sont les parlements qui jugent toutes les causes bénéficiales, et ils les jugent de la manière la plus arbitraire. Quand vous aurez dépouillé le Pape des droits inhérents à sa primauté, on vous dépouillera bientôt à votre tour de cette juridiction usurpée. On vous opposera les usages de la France, et on investira la Chambre impériale de Wetzlar, la diète de Ratisbonne, le conseil aulique de Vienne, des dépouilles que vous aurez enlevées au Pape. Le clergé germanique se trouvera-t-il plus heureux sous cette dépendance séculière ? Il y a plus, les libertés de l'Église gallicane n'interdisent point le recours au Pape dans les affaires ecclésiastiques... On ne connaît que l'appel comme d'abus, et les parlements, qui trouvent de l'abus partout, s'emparent ainsi de toutes les causes en

dernier ressort... Vous réclamez donc la condition des évêques français, quoique la vôtre soit infiniment meilleure. Tous les changements sont dangereux. Nous ne sommes pas dans un siècle où l'on puisse faire des innovations impunément, et tous vos arguments contre le Pape seront faciles à rétorquer contre vous par vos suffragants, par vos chapitres, par vos curés et même par vos propres sujets. (P. 38.)

L'électeur de Cologne était Maximilien-François-Xavier, frère de Marie-Antoinette ; il écouta avec intérêt et répondit par de bonnes paroles. L'électeur de Mayence, Frédéric-Charles, avait fait des déclarations analogues, et traité les décrets du Congrès d'Éms d'« amas de sottises », l'archevêque de Salzbourg, leur instigateur, étant « un fou ». (P. 31.) Aussi, grand étonnement, lorsque de retour de la Diète, après l'élection de François II, l'archevêque de Nicée trouve Frédéric-Charles tout changé. Son Altesse Électorale lui oppose une série de défaites et refuse la Réversale, en vertu de laquelle l'article xiv eût été reconnu purement de circonstance et sans préjudice du droit général. Découragé, le nonce de Pie VI se résout à publier sa protestation et la lance dans le public.

Il était en droit d'espérer mieux de l'empereur. Sa Majesté lui avait fait l'accueil le plus honorable, témoignant combien elle était sensible à l'intérêt porté par le Pape aux têtes couronnées, et promettant de faire de son mieux pour soutenir la religion par *tous* les moyens, notamment par ses exemples. Maury, en bon natif du Comtat, de mettre aussitôt l'entretien sur la restitution d'Avignon au Pape : « Oh ! pour cela, fit l'empereur, avec un geste menaçant, nous le lui ferons rendre, rien n'est plus juste, et aucun souverain ne serait plus assuré de son trône, si le Pape n'était pas rétabli dans cette souveraineté. » Avant de conquérir la France ou de la mettre en demeure de rendre à l'Église ses domaines usurpés, l'empereur pouvait d'abord donner satisfaction au Saint-Père au sujet du simple enregistrement du bref des *prières*. L'élu était aussi sincère que les électeurs ! Sa réponse, d'une grâce parfaite, est — qu'on nous pardonne la comparaison — une pilule politique dorée sur toutes ses faces ; la phrase du milieu est seule amère : « Je commence mon règne et le Pape règne depuis dix-huit ans : il en sait plus que moi là-

dessus. *Je crains de compromettre les droits de mes successeurs.* Voyez, de ma part, le vice-chancelier et parlez-lui de cette affaire. J'écrirai au Pape, je le remercierai, je suis charmé de vous avoir vu. » L'empereur pouvait-il ignorer que son vice-chancelier était un fervent josphiste, capable de tout, excepté de condescendre à une requête du Saint-Siège? Pauvre François II, qui à peine monté sur le trône traitait le sacerdoce en ennemi de l'Empire! Et qu'allait-il en faire, des droits de ses successeurs? Combien leur en transmettrait-il intacts? L'heure n'était pas éloignée où le neveu de l'infortunée Marie-Antoinette s'engagerait dans une suite de guerres manquées, jusqu'au jour où le grand capitaine, instrument de la Révolution française, lui ravirait au front la couronne du dernier roi des Romains.

La cérémonie du sacre fut magnifique. L'empereur s'y montra pieux et recueilli; il marchait les mains jointes et ne cessa de prier visiblement; après la communion, il faillit se trouver mal. L'archevêque de Nicée, présent sur un trône, répandit des larmes qui furent remarquées de l'impératrice. Cinq ans plus tard, quand l'empereur aura accumulé faiblesse sur faiblesse et subi malheur sur malheur, le cardinal ne s'exprimera plus qu'avec indignation sur la déplorable politique du souverain qui, fier envers le Saint-Siège impuissant, usera vis-à-vis des armées victorieuses de la République d'une politique faite d'indécision et d'atermoiements, de faux calculs et de mécomptes. Maury ne lui pardonnera jamais ni sa conduite odieuse vis-à-vis du conclave de Venise, ni ses outrages envers Pie VII récemment élu. Lorsque, après l'entrée des alliés à Paris, François I^{er} offrit une audience à l'ancien nonce témoin de son sacre, le cardinal la refusa.

L'archevêque de Nicée revint à Rome par Dresde. La capitale de la Saxe lui offrit le spectacle d'une cour exemplaire, sorte de monastère catholique en pays protestant. L'électeur, à la tête de toute sa famille, assiste chaque matin à deux messes, chaque après-midi à la récitation du chapelet et à la lecture spirituelle. C'était là que, deux siècles passés, le protestantisme prenait naissance et se développait, grâce à la complicité de cette même cour de Saxe, maintenant revenue à la foi de ses pères. Au milieu des défections du présent et des

inquiétudes de l'avenir, il y avait là une leçon d'espérance pour qui savait lire dans l'histoire de l'Église.

De retour auprès du Père commun des fidèles, l'ex-noncé à la Diète de Francfort s'occupe de nouveau des affaires de France et rédige pour Pie VI une note sur le troisième serment, imposé au clergé par les décrets de l'Assemblée législative des 13 août et 3 septembre 1792. On n'ignore pas que le vénérable supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Emery, autorisa et conseilla même, comme purement civique, ce serment par lequel tout Français salarié jurait de maintenir la liberté, l'égalité, la loi, ou de mourir à son poste. Maury, au contraire, le combattit. Malgré ce dissentiment, l'ancien disciple et le maître restèrent unis par les liens de l'affection réciproque et de la charité la plus condescendante. Les jacobins y mettaient moins de tolérance. Le 22 octobre, Maury était décrété d'accusation. Bientôt deux de ses frères montèrent sur l'échafaud.

On se demande si pour la gloire de Maury cette fin tragique n'eût pas été préférable. Déjà confesseur de la foi à la Constituante, il eût resplendi d'une nouvelle auréole. La persécution l'avait grandi à la taille d'un lutteur sublime ; les honneurs vont le diminuer de jour en jour. En janvier 1794, Bernis, chargé d'affaires officieux du comte de Provence, sollicitait pour l'illustre Français le chapeau de cardinal, et, le 21 février, l'archevêque de Nicée, devenu évêque de Montefiascone, était fait prince de l'Église. Les princes de la maison de France l'appellent désormais « mon cousin, » et le fils de l'artisan de Valréas n'est pas sans en éprouver quelque inconsciente vanité. Il a toutefois assez de modestie pour se dérober à son triomphe. Prenant à cœur les obligations de l'épiscopat, l'évêque de Montefiascone et Corneto se retire dans son diocèse des États Pontificaux, et là, tout entier aux devoirs de sa charge, il goûte, comme Bossuet à Meaux, le bonheur de se dévouer, loin des grands, au bonheur des humbles.

II

Le conclave de Venise le rappela sur un théâtre plus éclatant. Le rôle qu'il y joua fut considérable. L'on n'en con-

naissait jusqu'ici qu'une partie; la curieuse correspondance mise au jour par Mgr Ricard complète, rectifie et éclaire les *Mémoires* de Consalvi et les récits du comte d'Haussonville. Est-ce à dire qu'il était à propos de publier toutes les pages de ces lettres confidentielles, par lesquelles Maury renseigne Louis XVIII sur les moindres faits et gestes des cardinaux enfermés à Saint-Georges? Oui, penseront tous ceux, parmi les catholiques, dont la foi est assez haute et assez intelligente pour démêler l'action visible de Dieu sous la trame confuse ourdie par les passions humaines, pour s'incliner devant la main divine, au lieu de regarder aux vaines agitations des créatures. Tout en essayant d'entrer dans ces pensées, n'hésitons pas à nous dire quelque peu choqué du ton impertinent et trivial de Maury, de ses commérages puérils et de ses insipides racontars. L'enfant du peuple et le gai Provençal reparaisent brusquement sous la pourpre cardinalice de l'agent diplomatique. Dans sa solitude de Montefiascone, au milieu de ses simples paysans et des prêtres français de sa petite cour, le nonce de Francfort a beaucoup perdu de sa distinction artificielle et de sa science empruntée des usages du monde; on savait déjà cela par Joseph de Maistre, qui a si joliment conté l'histoire des trois pommes données à ses enfants par le cardinal, en soirée dans un palais de Venise; on le touche pour ainsi dire du doigt, à chaque ligne de cette correspondance pleine de boutades caustiques, de traits injustes et amers, de réflexions spirituelles, mais indiscretes, de propos populaires et de façons de parler inconvenantes. Presque adulateur du roi, dont il proclame *adorable* la lettre qui lui souhaite la tiare, Maury méprise ses collègues du Sacré-Collège et les dénigre avec une morgue n'ayant d'égale que son ingratitude.

Tout autre est le ton de Louis XVIII. Le royal exilé de Mittau parle avec la dignité d'un souverain et la piété respectueuse d'un fils aîné de l'Église. Des beaux jours de la cour de France, il n'a rien oublié, ni les sentiments chrétiens, ni la savante diplomatie, ni même ce culte de l'étiquette et des formules, auquel se joignait chez lui l'amour de la belle latinité. Maury, qui connaissait le fort et le faible du comte de Provence, fait annoncer au « sérénissime roi de

France » la vacance du Saint-Siège, dans les mêmes termes qu'on écrivit à Louis XIV après la mort d'Innocent XII, et il retouche pour la circonstance le latin de l'auditeur de rote Consalvi. Louis XVIII devine aisément l'artifice et félicite son correspondant d'un « style à la fois si élégant, si noble et si touchant ». Ce sont ses propres lettres qu'à son insu le traducteur passionné d'Horace qualifiait ainsi.

La négociation dont fut chargé le cardinal Maury consistait à faire reconnaître Louis XVIII par le Sacré-Collège d'abord, et par le nouveau Pape ensuite. Il y réussit. Le 24 novembre 1799, le roi répondait à la notification officielle, mais *in petto* et non publique, des cardinaux, par laquelle ceux-ci l'informaient de la mort de Pie VI. Nous ne résisterons pas au plaisir de citer ici ce magnifique document, bien qu'il soit connu :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos très chers et bien-aimés cousins les cardinaux, évêques, prêtres et diacres, de la sainte Église romaine, salut.

Nos très chers et bien-aimés cousins, déjà nous avons appris et déploré la mort funeste de Pie VI, lorsque nous avons reçu la lettre que vous nous avez écrite de Venise, le 8 octobre dernier. Personne, plus que nous, n'a gémi des mauvais traitements exercés envers ce vénérable Pontife, et nous n'avons éprouvé quelque consolation qu'en apprenant, d'une manière bien certaine, que nos peuples ont pris l'intérêt le plus sensible à son état; qu'ils ont été en foule au-devant de lui pour lui demander la grâce de ses bénédictions; qu'ils l'ont toujours accompagné avec un religieux respect; qu'enfin ils se sont efforcés de le consoler, et en quelque sorte de le dédommager de sa captivité et de la cruauté de ses oppresseurs, par des hommages qui étaient le désaveu le plus solennel et le plus touchant des mauvais traitements exercés envers sa personne sacrée. Cette conduite de nos sujets est pour nous une nouvelle preuve que tant de forfaits commis dans notre royaume ne sont point l'ouvrage de nos peuples, mais celui d'un très petit nombre de coupables. Elle est encore une preuve que la divine Providence a conservé dans le cœur des Français le respect et l'amour de leur religion malgré tous les efforts qu'a faits l'impiété pour le détruire, et ce bienfait de la Providence est un sûr garant, pour nous et nos peuples, du retour prochain de ses anciennes bontés. Elle dirigera, nous n'en doutons point, vos suffrages, lorsque vous donnerez un chef à l'Église, et nous espérons le meilleur choix d'une assemblée aussi distinguée par la piété, la sagesse et les lumières de ceux qui la composent. C'est dans cette confiance que nous adhérons solennellement à celui qui aura été élu par vous; et, lorsque Celui par qui les rois règnent

nous aura rétabli sur le trône de nos ancêtres, nous ferons respecter ses droits légitimes, dans toute l'étendue de notre domination, et nous justifierons notre titre de Roi Très-Chrétien et de Fils aîné de l'Église. Sur ce, chers et bien-aimés cousins, nous prions ardemment le Dieu très bon et très grand de répandre abondamment ses grâces sur vous.

Donné au château de Mittan, sous notre signature, le contre-seing de notre ministre et secrétaire d'État, le comte de St-Priest, et sous notre scel ordinaire, le 24 novembre, l'an de grâce 1799, et de notre règne le cinquième.

Votre bon cousin,

LOUIS.

Le comte de ST-PIEST.

Le roi avait trouvé un correspondant trop spirituel pour garder toujours avec lui le ton noble et majestueux dont il usait vis-à-vis du Sacré-Collège. Maury le provoquait souvent à descendre de ces hauteurs grandioses, mais sévères, du style officiel ; alors les solennelles admonitions se transformaient en causeries pleines de grâce et d'abandon, qui rappelaient l'ancien châtelain de Brunoy et la petite cour du Luxembourg. Un jour (4 janvier 1800), le cardinal a raconté à Sa Majesté les aventures du premier faux Louis XVII ; c'était un Français de quinze ans, nommé Louis Dauphin, fils d'un valet de Louis XVI et tambour à Tortone. Comme on avait parlé souvent à cet enfant de sa ressemblance avec le dauphin, il avait été excité par ses camarades à se donner pour le prince. Menacé d'être fusillé, il avoua l'imposture. En même temps, le cardinal se plaignait d'une publication sur les troubles de Venise, où l'ambassadeur de la république en France, M. Capello, accusait, en 1789, l'abbé Maury de contrefaire le royaliste et d'être un affidé de la propagande révolutionnaire. Le roi répond, le 10 février :

Mon cousin, j'ai reçu vos deux lettres des 4 et 11 janvier. Je ne saurais vous dire combien votre correspondance m'intéresse et combien je suis satisfait de votre exactitude à m'écrire. Je ne puis pas toujours l'observer également de mon côté, et, pour vous tranquilliser sur vos dernières lettres, j'ai emprunté la main d'un ami, mais cette fois-ci je ne cède pas la plume. Ce n'est pas, comme vous le sentez bien, pour vous entretenir de l'absurde roman qui a fait revivre, pour un moment et dans quelques esprits crédules, une tête bien chère, dont la mort n'a été que trop constatée. Mais je veux vous parler d'une autre fable, non moins absurde et non moins méchamment inventée. Je ne connais pas

beaucoup M. Capello, mais il ne passait en France, ni pour un sot, ni pour un méchant homme. Or il faudrait qu'il fût l'un ou l'autre au suprême degré pour avoir écrit ce qu'on lui attribue. J'en conclus donc que ses lettres, au moins en ce qui vous concerne, sont pseudonymes, et que c'est une ruse, cent fois employée et presque toujours avec succès, parce que les hommes sont plus aisés à tromper que les moutons, auxquels on aurait de la peine à persuader que leurs bergers sont des loups déguisés. Je ne vous en aurais même pas parlé, si je n'avais cru remarquer que vous avez été un peu affecté de cette plate calomnie. La délicatesse est louable, mais ce serait la pousser à l'excès, et, pour réfuter vos lâches zôiles, vous avez fait ce que Pompignan conseillait au grand Rousseau dans ces beaux vers :

Le Nil a vu sur ses rivages, etc.

En commençant cette lettre je croyais qu'elle serait courte, mais je m'aperçois que j'oublie aisément le temps en m'entretenant avec vous.

Nous avons cru devoir citer ces deux fragments de la correspondance royale, pour donner les notes extrêmes entre lesquelles se joue, avec une aisance et une variété ravissantes, le talent d'écrivain que possédait Louis XVIII. Même quand il s'abaisse, il reste roi. Maury n'est pas toujours assez prélat.

Ce que nous voudrions défendre chez ce cardinal, trop libéral en injures et trop avare de sa bienveillance, ce n'est ni la charité chrétienne, ni le tact diplomatique; c'est la sincérité. A l'époque où nous sommes de ses relations avec le roi, nous le croyons fermement attaché d'esprit et de cœur et à la personne de Louis XVIII et à la cause d'une prochaine restauration monarchique. Nous ne pouvons donc accepter comme fondés les doutes émis sur la droiture de ses intentions par le comte d'Haussonville. L'auteur de *l'Église romaine et le premier Empire* se demande quel motif porta le cardinal Maury à réunir, grâce à l'innocent stratagème raconté par Consalvi, la minorité et la majorité des cardinaux sur le nom jusque-là presque inconnu du cardinal Chiaramonti. A ses yeux, l'ancien chef de la droite à la Constituante, le futur archevêque de Paris, était conduit par des mobiles qu'il n'aurait pas révélés à Consalvi, son auxiliaire dans cette opération. Il pense qu'aux regards perspicaces de Maury, l'évêque d'Imola, remarqué du général Bonaparte et

conciliant envers les nouveaux régimes, avait des antécédents à faire réfléchir. Le cardinal français aurait été assez sagace pour prévoir quel parti l'Église pourrait tirer, en cas de revers des Autrichiens, d'un pontife estimé du premier consul et si peu fermé aux idées du siècle. « Si l'on songe, ajoute-t-il, qu'à cette époque, fatigué de son long exil, Maury méditait peut-être déjà de se réconcilier avec le gouvernement de son pays, on sera, comme nous, assez porté peut-être à lui supposer en cette occasion des arrière-pensées¹. » Cette manière de voir était très naturelle et très légitime alors que, faute de preuves positives, on en était réduit à de spéculatives conjectures; désormais, en présence des lettres du cardinal Maury, il nous semble qu'on peut soutenir une opinion différente, et c'est le parti qu'il nous paraît le plus équitable d'adopter. Nous n'allons pas au-delà. Mgr Ricard lui-même a l'air peu crédule aux déclarations du correspondant de Louis XVIII et lui suppose plus de zèle apparent que de conviction sincère, plus d'attachement désespéré au malheur que de foi inébranlable à la restauration. Telle n'est point notre impression personnelle. Nous croyons, avec le comte d'Haussonville et le docte prélat, que Maury était fort désireux de rentrer dans les affaires; nous estimons, contrairement à eux, qu'il espérait y arriver pour le roi et par le roi.

La fidélité, l'ardeur même de ses sentiments monarchiques, dans les derniers temps qui précédèrent la mort de Pie VI (29 août 1799), n'est pas et ne saurait être révoquée en doute. Maury espérait que le vieux Pape avait été conduit au-delà des Alpes par la Providence pour sacrer le roi à Reims, de ses mains défaillantes (p. 195); il voyait déjà les Autrichiens et les troupes de Condé pénétrant en France par Lyon et la Bourgogne, et Louis XVIII entrant dans une « carrière de gloire » où ne cesseront de l'accompagner les vœux et les prières de son « très fidèle serviteur et sujet ». (P. 199.) Le dix-huit brumaire (9 novembre) ne change rien à ces dispositions. La veille même de l'ouverture du conclave, le 30 novembre, alors qu'il ne sait encore que d'une manière vague ce qu'il appelle une « nouvelle révolution », Maury déclare que

1. *L'Église romaine et le premier Empire*, par le comte d'Haussonville, de l'Académie française, t. I, p. 29-31.

la contre-révolution est plus mûre que jamais, fait profession d'horreur à l'égard du gouvernement militaire « hideusement démasqué », prononce que la France, en dépit de ses agitations, ne trouvera repos et bonheur que « dans le sein de son roi », et se déclare dévoué à Sa Majesté « jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de son sang inclusivement ». (P. 263.) Autour du fervent royaliste, on était moins persuadé d'un prochain rétablissement de l'ordre ancien. Un soir du conclave, le cardinal doyen se permet de lui dire que la France aspire à un changement de dynastie. L'abbé Maury n'eût pas relevé plus fièrement, aux jours de la Constituante, une insolence de Mirabeau :

Je réprimai ma colère, écrit-il, pour réserver toutes mes forces à mes raisons. Je dis que ce prétendu vœu des Français n'était qu'une lâche et stupide imposture de quelques mécontents, dont je ne daignerais pas apprécier les motifs ou les moyens; que cette prévention individuelle n'avait aucun fondement et même aucune existence; que les Français étaient trop las et trop punis des expédients arbitraires pour en essayer de nouveaux, et qu'un pareil attentat contre tous les principes ne finirait rien en mettant une révolution à la place d'une autre. Toutes ces raisons furent développées avec clarté, et aussi avec l'énergie convenable. Tout le monde fut de mon avis, excepté l'interlocuteur, qui parut confus de s'être tant avancé. (P. 285.)

La fatuité de l'observation finale est amusante. Maury croit trop à son éloquence; il oublie qu'il parle dans un monde où l'on s'arrête plus aux choses qu'aux paroles. La clairvoyance n'est pas plus de son côté que le sang-froid. Cette petite scène se passait en décembre 1799. Les premiers jours de janvier 1800 — la dernière année d'un siècle qui avait vu disparaître tant de choses — le trouvent toujours aussi enthousiaste. Le siècle à naître sera, ni plus ni moins, le grand siècle : « Nous reverrons ce beau siècle de Louis XIV, et les Français apprendront, à force d'admiration, de bonheur et d'amour, ce que c'est qu'un grand roi. » Louis XVIII sera *adoré* dans toute l'Europe aussi bien que dans son royaume. Maury *prédit* cela. Déjà Bonaparte accélére le mouvement et nettoie les avenues du trône. Est-ce que l'armée russe, qui allait se retirer, n'a pas reçu le contre-ordre du retour en même temps que des renforts. Maury en

tressaille de joie : « *Ça ira*. Je me flatte de me trouver en France avant la fin de cette année, aux pieds de Votre Majesté. Ce sera le plus beau et le plus heureux jour de ma vie. » (P. 293.) Mêmes espérances au 22 février. C'est pour la fin de la campagne que le conclave entier, selon le cardinal qui regarde tout à travers le prisme de ses illusions, désire voir Louis XVIII rétabli sur son trône par l'empereur Paul I^{er}. Quant à Bonaparte, son procès est vite terminé : « Si Bonaparte est un coquin, il est un sot. » (P. 338.) Il serait difficile de rendre une justice plus sommaire!

Sur ces entrefaites, Madame Adélaïde était morte (18 février), suivant à un an d'intervalle Madame Victoire. La terre d'exil avait le tombeau des deux filles de Louis XV. La nouvelle imprévue fut pour le sensible cardinal un coup de foudre (p. 350). Encore un peu, et les tantes du roi auraient eu la consolation de voir le rétablissement de la famille royale sur le trône. Un jour du moins leurs ossements revinrent dans leur patrie, et la crypte de Saint-Denis les garde à côté de ceux de Louis XVIII, qui attend toujours un successeur. Ces réalités lointaines eussent sans doute paru alors des rêves au confiant Maury!

Enfin le conclave est terminé, et le cardinal, qui a contribué plus que personne à réunir l'unanimité des suffrages en faveur de l'évêque d'Imola, du bénédictin Chiamonti, devenu le pape Pie VII, songe plus que jamais à continuer son propre chemin dans la voie des honneurs, au moyen de la recommandation du roi. Pie VII parle-t-il de transférer l'évêque de Montefiascone sur le siège de Fermo, dans la Marche d'Ancône, — un bénéfice de soixante-dix mille livres, — Maury prie Louis XVIII de vouloir bien appuyer ce projet; par cette adroite supplique, le roi s'affirmerait comme roi, et l'archevêque serait heureux de lui devoir une grâce de plus. « Sire... j'ai eu deux de mes frères guillotins en France. » (P. 377.)

L'exilé de Mittau répondit en nommant le cardinal Maury son ministre auprès de Sa Sainteté. Dans les lettres de crédit, Louis XVIII le disait aussi distingué par les qualités éminentes du cœur et de l'esprit, que par sa fidélité et son zèle envers sa personne royale. Il écrivait à Maury lui-même ces

paroles qu'un autre homme n'eût peut-être pas si vite oubliées : « Le roi, mon frère, est mort sans avoir pu reconnaître le courage héroïque avec lequel vous avez défendu ses droits; je n'ai pas plus de puissance qu'il n'en avait, mais du moins je suis maître de ma confiance et je vous la donne. » (P. 384.) Maury la reçut avec empressement, quitte à la trahir de même.

III

Cependant le nouveau pontife ne se hâtait point de prodiguer ses faveurs au représentant officiel de Sa Majesté Très-Chrétienne. En vain celui-ci cherchait à s'insinuer dans la direction des affaires. Il sentait qu'on se cachait de lui et qu'on agissait sans lui, sinon contre lui. Retiré, confiné presque à Montefiascone, il se contentait d'entretenir un agent sûr aux abords de la cour romaine, et il transmettait à son tour ces informations à Mittau. Elles n'étaient pas de nature à apporter la moindre consolation dans l'âme des exilés. La foudroyante campagne de Marengo avait rendu l'Italie aux armées républicaines, et, comme contre-coup, dans les régions plus hautes que celles de la politique, un événement se préparait qui allait, à côté du trône renversé, relever les débris de l'autel. Une immense révolution religieuse était sur le point de s'accomplir : le Concordat s'élaborait.

Tandis que Louis XVIII, avec la sérénité d'un vaincu qui a tout perdu fors l'honneur, joue au souverain, à distance et avec d'impuissants moyens, tantôt chargeant son ministre de présenter des candidats au Saint-Père pour les évêchés vacants, de solliciter le chapeau de cardinal pour l'archevêque de Reims et la coadjutorerie de Paris pour l'abbé Edgeworth, de recouvrer les établissements français à Rome et de se faire restituer les archives disparues du cardinal de Bernis; tantôt se proposant lui-même comme médiateur entre Rome et la cour de Russie, pour la reconnaissance de Paul I^{er} comme grand maître de Malte, ne perdant ni une ligne ni un pouce d'aucune des positions inutiles qui lui restent, et s'efforçant d'agrandir le cercle si étroit et si éloigné de son influence morale, le consul Bonaparte visitait à Verceil (25 juin 1800) le cardinal Martiniana. Le général, qui déjà

était le génie et la gloire, et qui demain allait être le pouvoir et la fortune, s'était entouré de tout son état-major.

Il dit à l'évêque, écrivait Maury, qu'il le priait de se rendre à Rome pour annoncer au Pape qu'il voulait lui faire cadeau de trente millions de catholiques français; qu'il voulait la religion en France; que les intrus du premier et du second ordre étaient un tas de brigands déshonorés, dont il était déterminé à se débarrasser; que les diocèses étaient anciennement trop multipliés en France, et qu'il fallait en restreindre le nombre; qu'il désirait établir un clergé vierge; que quelques-uns des anciens évêques n'étaient nullement considérés dans leurs diocèses, où ils ne résidaient presque jamais; que plusieurs n'avaient émigré que pour cabaler, et qu'il ne voulait pas les reprendre; qu'on traiterait avec eux de leurs démissions, et qu'il leur ferait un traitement convenable; qu'en attendant qu'il pût doter le clergé avec des biens-fonds, il lui assurerait un sort très honnête, mais sans magnificence, et que le plus pauvre des évêques aurait quinze mille livres de rente; que l'exercice de la juridiction spirituelle du Pape reprendrait librement son cours en France; que le Pape seul instituerait les évêques, et qu'ils seraient nommés par celui qui administrerait l'autorité souveraine; enfin, qu'il voulait rétablir le Pape dans la possession de tous ses États. (P. 408.)

On comprend, au ton énergique et à l'accent de maître qui vibrent dans ce mâle langage, l'impression qu'il produisit sur Martiniana, « un homme sans tête », dit Maury. Les propositions si nettes et si neuves formulées par Bonaparte furent aussitôt transmises à Pie VII, et le Pape comprit tout.

Louis XVIII ne pouvait pas comprendre. L'atmosphère où il avait vécu était celle du plus pur gallicanisme, et il en était imbu; tous les vieux préjugés de la cour de France, toutes les maximes surannées de l'ancien clergé lui revinrent à la fois dans l'esprit. L'étonnement du gallican s'accrut de la douleur du prétendant. Le coup porté à ses droits d'héritier légitime de la couronne, par un accord entre le Saint-Siège et le pouvoir né de la Révolution, l'atteignait trop profondément pour qu'il n'en fût pas ébranlé¹. La consécration indirecte

1. Louis XVIII est revenu souvent sur cet ordre de considérations; il s'en est exprimé d'une manière définitive dans la « Note conservatoire », datée de Varsovie, 6 octobre 1801, et rédigée en forme de protestation secrète: « Ces articles sont une atteinte manifeste aux droits imprescriptibles que nous tenons des rois nos aïeux. Une révolution qui a couvert la France de deuil, la retient encore sous le joug d'un gouvernement illégitime; mais

que les préliminaires de l'acte pontifical donnaient à celui qu'il regardait comme un usurpateur, le blessa au plus vif de sa conscience de roi. La nouvelle des conférences de Verceil fit perdre à ce sage par excellence quelque chose de son calme, et, mis presque hors de lui, il écrivit que le Pape s'était conduit *comme un enfant* (p. 439). A partir de ce moment, la correspondance du roi avec Maury prend un caractère d'intérêt toujours croissant. Nous n'entreprendrons pas d'analyser les curieuses notes expédiées par le souverain à son ministre, pour essayer d'entraver la grande négociation où se débattaient le passé et l'avenir du catholicisme dans notre pays, non plus que les réponses de Maury au roi et ses mémoires adressés au Pape. Nous signalons ces pièces à tous ceux qui, à l'heure présente, étudient l'histoire si instructive des origines religieuses de la France au dix-neuvième siècle.

L'année 1801 est la période capitale de cette correspondance. On y est de part et d'autre dans une perpétuelle activité. Les inquiétudes passent alternativement de l'état chronique à l'état aigu. La crise est d'instant en instant plus imminente; plus elle a été comprimée, plus elle éclate. A Rome, un impénétrable secret est gardé sur toute la conduite de la négociation. La peine d'excommunication est suspendue sur quiconque y manquerait, et la discrétion est si bien observée que Maury, après s'être flatté de tout découvrir, est réduit à se plaindre de ne rien apprendre. De temps en temps, il se rend de Montefiascone à Rome; il fait le personnage, obtient de menues dispenses pour les évêques français, et peut se croire encore distributeur officiel des grâces; il a même une audience du Saint-Père, se pose en ministre du roi et prend des airs hautains, ce qu'il appelle parler avec respect; mais avec une vigueur à laquelle on n'est pas accoutumé, il fait observer au Pape que dans l'affaire de Malte, Sa Sainteté aurait pu agir « avec bien plus de dignité et d'adresse » (t. II, p. 102), en suivant ses propres avis; il

nos droits n'en sont pas moins immuables, et nulle puissance sur la terre ne peut dégager nos sujets de la fidélité qu'ils nous doivent, bien moins encore autoriser ni surtout prescrire un acte qui lui soit contraire. » (T. II, p. 169.)

demande les noms des cardinaux *in petto*, présente les sujets désignés par le roi et rappelle que jadis le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, fut exemplairement puni d'avoir été créé sans l'agrément de Louis XIV; il proteste contre la nomination d'un autre administrateur que lui des établissements français à Rome; et, bien que le Pape lui ait déjà serré la main en disant : *Cela suffit*, il insiste avec menace. « Vous devez savoir mieux que personne, dit-il au récent élu du conclave de Venise, que les souverains légitimes qu'on pouvait croire morts ressuscitent souvent très vite. Je vous prie de vous en souvenir toutes les fois que je vous parle du roi de France. » (P. 107.)

Maury, avec tout l'art de ses rodomontades, se brisait à deux hommes plus forts que lui : Pie VII et Consalvi. Il a, pour se venger du secrétaire d'État, un mot brutal : « Consalvi, qui est et qui sera toujours du parti le plus fort, parce qu'il ne s'intéresse essentiellement qu'à lui seul; » et il se dédommage encore de ne pouvoir percer ses mystères, en se moquant « malicieusement », pense-t-il, de son silence, de ses frayeurs et de son désespoir (p. 109). Il ne s'aperçoit pas même que Consalvi lui a communiqué de fausses nouvelles, « sous le secret! », pour lui donner le change.

Avec la même naïveté, Maury s'imaginait que les menaces qu'il faisait au Pape « ressemblaient à des confidences » et produisaient « un très bon effet » sur l'esprit du Saint-Père (p. 107). Barnabé Chiaramonti avait au plus haut degré les qualités nécessaires, dans des conjonctures aussi critiques, à un chef d'État et au chef de l'Église universelle. Pas un mot imprudent ne lui échappe; pas une faute légère n'est commise; pas un signe d'impatience ne trouble au dehors sa douce sérénité. Et pourtant, autour de lui, tout le monde s'empresse et s'agite; les souverains dépossédés le tirent chacun dans son sens; les gouvernements existants exercent les influences les plus contraires. Il subit les lenteurs des conférences de Verceil et de Paris, l'absence de nouvelles de ses envoyés, la violence des vainqueurs sous apparence de modération; il n'a aucune ressource : la caisse du trésor pontifical est vide; les jacobins conspirent pour démocratiser Rome; la fièvre de la peur glace tous les cou-

rages. Et ce Pape trouve moyen de régner dans ses États à peu près évacués, de répondre aux avances des généraux et des diplomates, à Murat et à Cacault, avec dignité et courtoisie, et, là-bas, de tenir en respect ce souverain de fait, le Louis XIV des temps nouveaux, qui prétend procurer avec lui l'apaisement de trente millions de consciences.

Devant ce spectacle grandiose et à demi voilé dont il soupçonne la beauté ; au milieu de ces ténèbres qui l'irritent, parce que, pour frapper fort, il voudrait frapper juste, Maury ne peut s'empêcher de peindre avec des traits disparates, justes ou faux, atténués ou exagérés, la physionomie admirable qui pose devant le monde chrétien. Suivant l'impression du jour, car tout est mobile dans le caractère du cardinal, le mot satirique ou l'expression enthousiaste domine. Il écrit : « Je trouve (le Pape) doux, modéré, raisonnable, mais très timide et très avisé. » (P. 107.) « Le Pape est un ange de douceur et de prudence. Il est d'un secret impénétrable, il a un empire incompréhensible sur lui-même, et son humeur reste inaltérablement égale au milieu des luttes qu'il est obligé d'essuyer. Il est impossible de deviner s'il est content ou mécontent. On ne peut rien conclure de ses discours, ni de ses regards, ni de son silence. C'est le plus fin moine qui ait jamais existé ; mais, malgré sa finesse prodigieuse, sous les dehors de la simplicité, je continue à avoir sa confiance. » (P. 114.) « On dit que le chagrin altère sensiblement la santé du Pape, et qu'il expie intérieurement, d'une manière cruelle, l'inaltérable et surhumaine modération qu'il montre au dehors. » (P. 122.) Le bouillant Maury a beau se multiplier par ses sous-ordres ou par lui-même ; sa fougue se heurte à un infranchissable obstacle. Il finit par traiter la sévère et utile réserve du Pontife, de taciturnité et de contrainte (p. 145).

La fierté royale avait, elle aussi, sa grandeur. Cette année 1801 et, en particulier, les premiers mois du dix-neuvième siècle semblèrent s'acharner sur le légitime héritier de la monarchie française, de manière à passer les espérances de ses plus implacables ennemis. Le 21 janvier, huitième anniversaire de la mort de Louis XVI, fut le dernier jour de Louis XVIII à Mittau. Un ordre subit, apporté de la part de l'empereur par un de ses officiers, signifia à l'hôte royal de

quitter sans retard cette demeure qui n'était pas la sienne. La douloureuse odyssee qui suivit le départ a été souvent racontée. Il faudrait, a dit un historien, un Xénophon royaliste pour peindre cette retraite épique. Le journal inédit du comte de Hautefort, cité dans le *Louis XVIII* de M. de Poli¹, est touchant, mais prolix, et ne répond pas à son souhait; la lettre du comte d'Avary à Maury nous paraît plus près de le réaliser; nos lecteurs ne nous excuseraient point de ne la leur pas citer; dans sa brièveté, elle nous semble plus éloquente que les récits arrangés. La date est du jour même :

Monseigneur.... Hier au soir, le commandant militaire est venu annoncer au roi que l'empereur lui retire l'asile qu'il lui avait donné dans ses États. Si Madame la duchesse d'Angoulême ne consacrait pas à des soins religieux et à la mémoire de son père l'exécration de l'époque du 21 janvier, ni elle ni son oncle ne seraient déjà plus à Mittau. Ils partiront demain, sans savoir dans quel coin de la terre on leur permettra de reposer leurs têtes. Au moins, Monseigneur, soyez sûr, je ne dis pas que le roi ne s'est point attiré ce revers, mais que son courage ne s'est point démenti, et qu'il a su conserver toute la dignité qui convient au malheur, et quant à Madame, abîmée de douleur, elle est cependant encore pour notre maître infortuné un ange consolateur.

Louis XVIII daignait ajouter de sa propre main la note suivante :

L'empereur de Russie ayant retiré au roi l'asile qu'il lui avait jusqu'à présent accordé, Sa Majesté, sans pouvoir pénétrer les motifs d'une pareille détermination, se met en route demain avec Madame la duchesse d'Angoulême. Il est impossible de prévoir encore où l'héritier de Louis XIV et la fille de Louis XVI trouveront un abri. Dès que le roi pourra avoir un aperçu du lieu où il lui sera possible de s'arrêter, il en instruira M. le cardinal Maury, qui en attendant continuera sa correspondance avec Sa Majesté, en l'adressant à M. de Thauvenay, à Hambourg. — L.

La saison était de complication avec les hommes contre les augustes voyageurs. Louis XVIII eut les pieds gelés et contracta la pénible infirmité qui fit de lui, comme il se surnomma plaisamment, le *roi-fauteuil*. Peu importait; la tête restait intacte et l'énergie à la hauteur de l'intelligence. Rompu à la souffrance et à la volonté de Dieu, ce roi, philo-

1. *Louis XVIII*, par Oscar de Poli, 4^e édition, 1880, in-12, p. 131 et suiv.

sophe et chrétien, oubliait ses maux pour s'en remettre à la Providence. Il en était venu à aimer son métier de proscrit et à savourer les amertumes morales dont la vie l'abreuvait. Au jour du mariage du duc et de la duchesse d'Angoulême, il leur avait dit : « Mes enfants, si ma couronne était de roses, je vous la donnerais ; elle est d'épines, je la garde. » Un peu plus tôt, un peu plus tard, il présentait que les épines se changeraient en lys de France.

Paul 1^{er} ne l'avait pas complètement délaissé. Pour plaire à Bonaparte, il avait retiré au Bourbon son asile, lui continuant seulement la pension dont il soutenait sa misère. Tout à coup, le 23 mars, le fantasque empereur mourut assassiné. Sa protection était un dernier appui ; il se dérobait sous les pas du roi, pauvre et fugitif.

La Prusse s'était montrée plus hospitalière, et Varsovie avait reçu Louis XVIII. Une suprême épreuve y frappa sa fortune politique. Une dépêche de Maury, datée du 29 juillet, annonçait à son maître la conclusion définitive et la signature du Concordat. Abandonné des hommes, l'infortuné prétendant n'était-il pas rejeté par Dieu ?

Un serviteur conservait sa fidélité quand même à ce maître déshérité, et ce serviteur qu'il avait fait son *ami* était son ministre à Rome, son correspondant à la fois officiel et intime, celui qui traitait *fraternellement* avec le comte d'Avaray, secrétaire de Sa Majesté : l'évêque de Montefiascone, Maury. Dans la dépêche où il informait Louis XVIII du grave événement, il cherchait à adoucir par des formules de sensibilité la peine que ces communications allaient causer. Au sujet d'un accident qui avait valu au comte d'Avaray les soins dévoués du roi, il écrivait :

Si le zèle de M. le comte d'Avaray le porte à sacrifier sa santé au service d'un si bon maître, c'est pour lui un devoir sacré de la conserver pour la consolation et le bonheur de Votre Majesté. Un roi qui sait ouvrir ainsi son cœur au sentiment de l'amitié mérite l'adoration de tous ses sujets, et je me flatte que tôt ou tard ce culte national dominera dans l'âme de tous les Français. Que ne puis-je leur donner à tous mon cœur, mon admiration raisonnée, mon enthousiasme et tous les transports qu'ils partageront avec moi quand ils voudront connaître enfin le roi que Dieu leur a donné dans son amour, pour les rendre heureux ! J'ai la satisfaction de m'en assurer quelquefois par moi-

même dans ma solitude. en faisant tressaillir et pleurer ceux d'entre eux qui viennent me voir en passant, par curiosité. (P. 152.)

Au lendemain du Concordat, Maury est donc encore sincèrement royaliste. Orateur, il touche jusqu'aux larmes ses hôtes de passage en leur parlant du roi ; diplomate, il conseille Louis XVIII dans ses embarras politiques, l'encourage dans son attitude d'opposition au Concordat et reçoit son acte de protestation, daté de Varsovie. Il se raille de Bonaparte, aussi respectueux, pense-t-il, du chef de l'Église que du grand muphti, et il assimile la *fides corsica* à la *fides punica* (p. 176). Rien n'est empreint d'un dramatique intérêt comme les lettres et les mémoires échangés à cette époque entre les deux correspondants. Mgr Ricard, en les publiant intégralement pour la première fois, permet d'étudier et de juger sur les pièces authentiques l'attitude si discutée de Louis XVIII devant le grand changement accompli dans l'Église de France. Rien de saisissant comme le récit, envoyé par Maury au roi (25 novembre 1801), de la résistance faite à l'exécution du Concordat par les évêques titulaires évincés.

En 1802. les lettres de Montefiascone se font moins fréquentes. L'évêque est exilé dans son diocèse. Suspect à Bonaparte, il est sacrifié par le Pape. Pour se distraire, il invite le comte d'Avary, de passage en Italie, à venir refaire, dans le bon air de la montagne, ses forces épuisées. Par M. de Thauvenay, nouveau secrétaire du roi, il dépose aux pieds de Sa Majesté (12 avril 1802) l'hommage constant de son « éternelle fidélité ». (P. 228.) Le 19 août, il ne veut pas assister au consistoire de Rome, où sont créés cardinaux trois protégés de Bonaparte, Mgr de Bayane, le P. Caselli et Mgr di Pietro. Pourquoi ? « Pour conserver pure et intacte la virginité de son royalisme. » (P. 243.) Un mois après, il reçoit de Louis XVIII une lettre bien propre à l'entretenir dans cette inaltérable fraîcheur de sentiments.

De longs raisonnements sur le cruel état où se trouvent et la France et l'Église seraient inutiles, *je ne ferais que vous répéter vos propres pensées*. Il me suffira donc de vous dire que ma confiance en la Providence ne m'abandonnera jamais, que, malgré des exemples dont j'ai profondément gémi, je resterai jusqu'à mon dernier soupir où,

soit dans sa colère, soit dans son amour, elle m'a placé, et que je ne perdrai jamais l'espoir d'exercer les droits et de remplir les devoirs que je tiens de ma naissance. Alors il me sera bien doux de faire connaître au Pape que j'ai plus encore, s'il est possible, souffert pour lui que pour moi-même, des coups qu'on l'a réduit à me porter, et que je les oublierai pour ne me souvenir que de ce temps heureux où, libre de ses actions, il a fait pour moi ce que son prédécesseur n'avait pas osé faire (allusion à la reconnaissance de Louis XVIII par Pie VII après le conclave). Je suis persuadé que ces consolantes paroles le deviendront encore plus, transmises par un organe aussi digne que vous de la confiance de l'un et de l'autre. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — Louis.

L'année 1803 marque les derniers beaux jours de ce commerce épistolaire et permet d'en entrevoir la fin prochaine. Le 20 septembre, le cardinal sollicitait auprès de Louis XVIII l'autorisation d'adresser à Bonaparte une lettre de pure formalité. Il assure toutefois le roi que, quels que soient les ordres de Sa Majesté, il les exécutera fidèlement. Louis XVIII, en homme d'esprit et en maître gracieux, répondit qu'il ne serait pas plus scandalisé d'un pareil acte du cardinal qu'il ne l'avait été jadis de voir l'abbé Maury porter le ruban tricolore, don de la reine Marie-Antoinette (p. 278). Dans cette réponse, un critique, M. de Pontmartin, a vu un coup d'épingle cruel, et, avec une puissance d'imagination qui nous dépasse, il y a découvert « tout un arriéré de rancunes et d'épigrammes en dedans, qui n'avaient pu être désarmées ou effacées, ni par l'orateur de la Constituante, ni par l'ambassadeur royaliste à Rome ». (*Nouveaux samedis*, 20^e série, 1881.) Ceci est si peu vrai qu'en 1804, après la proclamation de l'Empire, Louis XVIII, sur le point de lancer sa protestation, voulait encore avoir les avis et l'âme tout entière du plus éloquent des défenseurs de la monarchie : « Le roi, lui écrivait-il en personne, appelle à lui, dans cette grande occasion, le cœur, la tête et la plume de M. le cardinal Maury. » (P. 297.)

Maury ne répondit point.

Il ne prit pas même la peine de prendre congé du roi.

La cause de sa défection se lit tout au long dans ses lettres, écrites maintenant à d'autres. Treize années d'exil pesaient à cet homme d'action, fait pour le mouvement et le bruit,

et enterré dans ce qu'il appelait sa « solitude », son « ermitage », son « lazaret » de Montefiascone (p. 308). La seule question qu'il se posât était de sortir de là « sans heurter ses principes ». Afin de ne point les heurter, il les tourna. Qu'était-ce après tout que l'Empire, sinon la monarchie rétablie sous une autre dynastie. L'« occasion favorable » cherchée était trouvée. Il avait suffi, pour la favoriser, de perdre « un peu de sa raideur ». (P. 309.)

Dès cette année 1803, Maury avait correspondu secrètement avec le cardinal Fesch, en se flattant que « des politesses ne sont pas une apostasie ». (P. 308.) A un an de là, il adressait à Napoléon la fameuse lettre contenant son adhésion sincère et absolue au nouveau gouvernement héréditaire. Les intérêts de l'Église et ce bien supérieur des âmes auquel Pie VII avait subordonné les préoccupations dynastiques, ne semblent pas être le motif du revirement. Il est bien question d'union avec le Pape et avec le Sacré-Collège, de salut public, de suffrage universel et d'ordre social. Les véritables raisons, Maury s'en ouvre ailleurs, dans une centaine de lettres familières dont une seule ligne vaut plus que toutes ces phrases officielles. Il avait soif de revoir ce Paris où il avait brillé, d'être réintégré dans cette Académie dont on venait de l'exclure, de se laisser reprendre à ce tourbillon de relations distinguées, de fêtes et d'honneurs où il se sentait deux fois vivre. Le 1^{er} juillet 1805, il eut avec l'empereur une entrevue à Gênes ; après cinq minutes de conversation, il était ébloui et fasciné ! Le 26 mai 1806, il faisait à Paris son entrée triomphale.

Les *Poissardes* sont venues en corps me présenter un bouquet, me disant qu'elles avaient toujours été mes amies. Elles ont été étourdies de ma riposte. — Le 7 juin : J'ai été magnifiquement reçu de la cour et du public. J'espère que mon voyage remplira mes espérances. Je ne me serais jamais flatté qu'on m'eût conservé tant de souvenir et d'intérêt à Paris, après une si longue absence. — Le 28 juin : Le climat de Paris me traite comme une ancienne connaissance, avec une extrême faveur. J'y retrouve sensiblement mon embonpoint et mes forces. — Le 23 août : J'ai épuisé toutes les formules de modestie pour répondre aux félicitations dont on m'accable ici, unanimement. — 30 août : Il est beaucoup plus probable que je ne retournerai pas sitôt en Italie et que j'aurai ici une magnifique place. Tout le monde le dit : tout le monde le croit.

Et comme son neveu éprouve la nostalgie, il lui écrit, le 6 septembre :

Pour te contenter, il aurait fallu te renfermer dans un berceau à Valréas, avec toute ta nichée, et te laisser passer ta vie dans cette charmante baraque. (P. 343.)

Comme on sent, dans ce mépris du pays natal, la plus méprisable joie du parvenu, de celui qui, tout enfant, partit de l'échoppe paternelle sans un denier vaillant, et qui répondait à son frère aîné lui mettant dix-huit francs dans la main : « Un jour, je t'en rendrai dix-huit mille. » Maury est tout entier aux satisfactions de l'amour-propre, aux plaisirs de la société, aux distractions du monde. Le cardinal est redevenu l'abbé Maury, le plus grand des petits abbés du dix-huitième siècle, mais non le plus ecclésiastique. Le 20 septembre, il est nommé premier aumônier du prince Jérôme, avec 12 000 francs de traitement, outre 30 000 comme cardinal. Le 23 octobre, il est réélu membre de l'Institut. La question de savoir si on l'y appellera *Monseigneur* s'élève à la hauteur d'une question d'État. Un collègue, M. Regnault, lui conteste ce titre : « Vous ne vous rappelez donc pas, riposte Maury, qu'à l'Assemblée Constituante, Monsieur, je vous ai appelé *petit garçon* ? » (P. 348.) L'empereur intervint en faveur de son candidat, et la compagnie donna du *Monseigneur*.

1807, 7 février. — L'Académie a l'oreille très basse et ne me dispute plus ni le *Monseigneur* ni l'*Éminence*, titres que le public applaudira malicieusement sur les joues de ces Messieurs... J'étreonnerai la nouvelle salle, et on s'y égorgera pour m'entendre, car, depuis ma réélection, c'est une frénésie universelle. (P. 353.)

Le 4 juillet. — Avant-hier, au soir, en passant la soirée à Saint-Cloud avec l'impératrice, dont je fis la partie de whist jusqu'à minuit, j'appris la victoire (de Friedland), plus importante par ses suites que celles d'Arbelles, d'Issus et de Pharsale. (P. 358.)

Maury s'était rallié à César ; il lui resta fidèle jusqu'à sa chute. En 1815, il écrivit à Louis XVIII pour lui offrir le gage de cette même fidélité, invariable dans son objet qui était la faveur du maître. Cette fois, ce fut le roi qui ne répondit point.

Nous ne rapporterons rien des lamentables faiblesses de

Maury vis-à-vis de l'empereur, ni de sa conduite insolente à l'égard de Pie VII. L'étude de ces démêlés est refaite par Mgr Ricard à l'aide d'extraits de lettres de famille et avec le texte original des *Mémoires justificatifs*. L'analyse de ces tristes documents nous entraînerait hors du cadre de cet article. La correspondance du cardinal avec Louis XVIII constituant la partie la plus neuve de l'ouvrage promis aujourd'hui au public, nous avons cru devoir lui donner notre meilleure part d'attention.

Plus d'un lecteur sera sans doute tenté de trouver exagérés nos blâmes et nos réserves. Le politique qui eut la confiance successive de Pie VI, de Louis XVIII et de Napoléon I^{er}, fut assurément un esprit supérieur ; le cardinal qui administra le diocèse de Paris, malgré les brefs du Pape en prison, fut peut-être dévoué en son âme et conscience à ce qu'il croyait être le plus grand bien de l'Église. Aujourd'hui surtout que les opinions sont la chose la plus mobile d'un monde où tout change, on aurait l'air arriéré à ne pas excuser cette souplesse de conduite et cette aisance d'évolution. Les hommes d'autrefois pensèrent que, l'amitié étant une chose sacrée, l'*ami* de Louis XVIII aurait pu, sans rien sacrifier de ses devoirs envers le Pape, ni envers l'empereur, ne point rompre de gaieté de cœur un lien qu'il avait spontanément proclamé éternel. Avec eux, nous croyons en outre que l'agent confidentiel du roi et son ministre à Rome aurait pu se vanter moins vite, en plein salon impérial de Saint-Cloud, d'avoir gardé envers les Bourbons « la charité », mais perdu « la foi et l'espérance ». L'esprit de Maury a fait souvent tort à son cœur et même à ses devoirs ; or, dans les circonstances personnelles où il était placé, peut-être la fidélité politique était-elle un devoir.

H. CHÉROT.

L'ÉVOLUTIONNISME DES IDÉES-FORCES¹

Un problème divise la philosophie empirique. En dehors des faits qui tombent sous les sens externes et sont l'objet des sciences physiques, l'expérience constate des faits intérieurs, révélés au sujet par la conscience : sensations, pensées, sentiments, volitions. Ces faits de l'ordre psychique existent bien réellement. Mais comment les expliquer ? Que sont-ils ? D'où viennent-ils ? Est-il possible de les rattacher aux faits de l'ordre physique et de leur assigner un rang dans l'enchaînement des faits et des causes ?

D'après l'école matérialiste, les faits appelés psychiques sont de simples mouvements, de même nature que les mouvements physiques, soumis à leurs lois d'échange et de transformation. « Je considère, dit M. Richet, la pensée et le travail psychique, non pas comme une conception sans analogie dans le monde, mais comme un phénomène vibratoire, de même ordre et de même nature que tous les phénomènes vibratoires connus jusqu'ici². »

Selon Spencer et autres philosophes de l'école positiviste, les faits psychiques sont surajoutés aux faits mécaniques comme des reflets accidentels, des *épiphénomènes* sans influence causale. La série des faits matériels se trouve illuminée tout à coup par une série collatérale de représentations, de sentiments, de volitions, qui éclairent sa marche sans la modifier. L'animal ne mange pas parce qu'il a faim, ne boit pas parce qu'il a soif, ne fuit pas pour éviter la douleur, n'est pas attiré par un plaisir pressenti ; tout se passerait de la même manière s'il n'avait pas de sentiment. L'intelligence et la volonté de l'homme n'exercent aucune action sur sa vie physique, ni sur le monde extérieur. La

1. *L'Évolutionnisme des idées-forces*, par Alfred Fouillée. In-8 de 303 pages. Paris, Félix Alcan, 1890. Prix : 7 fr. 50.

2. *Revue scientifique*, 15 janvier 1887.

pensée, la volonté du mécanicien influent-elles sur la direction d'une locomotive? Le vulgaire le croit, mais il se trompe. Une excitation physique produite dans le cerveau du mécanicien provoque un courant nerveux jusqu'aux muscles de la main et détermine une manœuvre : la série de ces mouvements physiques est accompagnée de pensées et de volitions, épiphénomènes qui la surmontent et qui l'éclairent comme d'un reflet. Mais ce reflet n'a pas plus d'influence sur la manœuvre que la lumière projetée par une locomotive n'a d'action sur sa marche. Supprimez les pensées et les volitions : la manœuvre s'exécutera et la machine continuera sa route avec précision; vous la verrez s'arrêter à temps, reprendre sa marche, obéir aux signaux, tout comme si elle était dirigée par un mécanicien intelligent¹. Les positivistes se félicitent d'éviter par là une grave difficulté : ils n'ont pas à expliquer comment le mental agit sur le physique sans contredire la thèse de la conservation de l'énergie. « On n'a pas à se demander, écrit M. Ribot, comment un « je veux » peut faire mouvoir nos membres. C'est un mystère qu'il n'y a pas lieu d'éclaircir, puisqu'il n'existe pas, puisque la volition n'est cause à aucun degré. »

M. Fouillée dirige contre les idées-reflets sa théorie des idées-forces. Il entend, par idée, toute forme intérieure de conscience, tout phénomène interne au sujet : connaissance, volition, plaisir et douleur. Son but est de démontrer que non seulement les idées ont une force motrice, mais qu'elles sont le principal ou même l'unique force qui se développe au sein de l'évolution universelle. Il entreprend de prouver sa thèse au double point de vue de la psychologie et de la métaphysique.

Au point de vue psychologique l'idée est un *processus*

1. « On me pressera de dire quelle voie je prendrais dans une théorie de l'évolution, quand j'aurais atteint le degré de l'échelle où des êtres conscients apparaissent : suivrais-je alors seulement la chaîne de la causation physique, ou introduirais-je le sentiment comme un facteur coopérant, comme quelque chose de plus qu'un *accompagnement* ou une *expression additionnelle* du physique? Voici ma réponse : je m'en tiendrais au physique et ne dirais rien du mental, dans la ligne de la causation... Je ne vois pas comment nous pourrions faire du subjectif un *agent*, en nous en tenant aux strictes limites de notre expérience. » (Bain, cité dans les *Idées-Forces*, p. 256.)

mental qui a pour fond le désir et comprend trois moments : la sensation, l'émotion, la volition. La sensation est une connaissance, l'émotion une aise ou un malaise inhérents à la sensation, la volition une tendance qui agit pour conserver le plaisir ou repousser la douleur. Ces éléments offrent des aspects distincts, mais ils sont unis dans une même réalité : la connaissance implique la volition et le sentiment; la volition en se développant ne cesse pas d'être connaissance. Le *processus mental* est conscient et se voit lui-même; en projetant hors du sujet « des qualités ou des rapports », il représente les objets extérieurs; « cette image objective est une esquisse dont l'intérieur est *sentant, jouissant, pensant, désirant* ».

Comment l'idée est-elle force motrice; comment par exemple fait-elle mouvoir mon bras? — L'idée d'un mouvement est ce même mouvement *commencé* et comme esquissé dans le cerveau; il tend à passer dans mes membres. Quand il ne se réalise pas entièrement, c'est qu'il est arrêté par une autre idée-mouvement antagoniste. Si une idée commence à prévaloir, elle effleure et presse légèrement la détente, qui doit livrer passage au courant nerveux et le conduire aux muscles moteurs. Que faut-il pour que la motion proprement dite se manifeste dans ces muscles? « Simple-ment un plus grand degré d'intensité dans l'idée ou dans l'émotion, avec suppression des obstacles ou supériorité de la puissance sur la résistance des obstacles. Alors a lieu la décharge nerveuse dans la direction des muscles. Nous distinguons très bien ce passage d'une action, simplement esquissée par l'idée dans le cerveau, à une action qui se réalise dans les membres; c'est, en somme, le passage du mouvement de tension au mouvement de translation. Tout à l'heure, le bateau à vapeur ne faisait encore que se balancer sur l'eau, avec sa chaudière frémissante, tout prêt à partir; maintenant la détente de la vapeur a lieu dans le piston et nous sentons le bateau qui file. » (P. 190.)

Ainsi l'idée n'est plus un simple reflet sans influence surajouté au mouvement physique; elle est la motion, la *force* même qui fait le dessous et le côté interne du mouvement physique. C'est le courant du désir qui se voit, jouit,

vent et marche. « Supposez un courant qui se sentirait et se verrait lui-même marcher, par une conscience permanente de son action ou par une sorte de transparence intérieure, et qui en même temps aurait conscience de ses propres limites ou de ses propres rives, vous aurez l'image du désir devenu intelligence¹. »

Au point de vue métaphysique, c'est-à-dire universel, M. Fouillée considère l'idée par rapport au monde, qui est pour lui l'ensemble des êtres. Il s'agit de trouver un élément primitif de l'évolution, pour ramener la diversité à l'unité de la science et constituer un monisme. Cet élément primitif est encore le processus mental ou l'idée. L'homme est un composé d'idées-forces, c'est-à-dire de sensations, de sentiments, de volitions qui impliquent le mouvement. Le monde extérieur est lui aussi un ensemble d'idées-mouvements qui se développent, de sorte qu'il n'y a pas de différence essentielle entre le domaine de la psychologie et celui de la cosmologie.

En effet, nous connaissons le monde extérieur par notre conscience, et il nous est impossible de projeter au dehors autre chose que ce que nous trouvons en nous-mêmes. Et puis, si nous séparons l'esprit de la matière, le sensible et le vivant de l'inanimé, le mental du physique, nous creusons entre les divers ordres un abîme impossible à combler sans le miracle de la *création*. Nous sommes donc obligés de fondre le physique ou le mouvement matériel et le mental, c'est-à-dire la connaissance, le sentiment, la volonté, dans une même réalité qui diffère seulement par le point de vue. Le physique est le mouvement perçu du dehors par les yeux et le tact ; le mental est la motion sentie au dedans par la conscience. Supposez un cerveau devenu transparent comme le cristal, et un spectateur qui du dehors observe la pensée vivante et vibrante ; la réalité perçue de l'extérieur, c'est l'idée au point de vue physique ; cette même réalité perçue de l'intérieur par le cerveau conscient, c'est l'idée au point de vue mental. Le mental-physique est l'étoffe primitive des êtres. La vie, la sensation, l'émotion, l'intelligence, la volonté existent à l'état virtuel ou latent dans les atomes de la matière inorga-

1. *Liberté et déterminisme*, p. 265.

nique : le germe primitif ne fait que se développer dans la plante, l'animal et l'homme. « Les éléments psychiques ont existé dès le début, sous une forme rudimentaire ; l'évolution ne fait que les rendre de plus en plus *manifestes*, par une concentration et une complication progressives. » (P. 279.)

Ainsi l'idée-force est le principe des choses ; par elle tout a été fait. Elle meut l'univers et l'emporte vers un progrès indéfini. Elle franchit en se jouant les barrières inventées par la vieille métaphysique, entre le monde inorganique et la vie, entre la plante et l'animal, entre l'animal et l'homme. Dans l'humanité elle prend d'elle-même une conscience éclatante et déploie toutes les richesses de son énergie : elle excite l'activité, concentre les forces, les capitalise, les étend, s'empare de la durée par la prévision de l'avenir, perçoit le lien de causalité qui permet de rendre actuels les effets possibles, aide le triage naturel par la sélection artificielle, réalise l'idéal, achève le réel, multiplie à l'infini les résultats.

La théorie des idées-forces tend à remplacer l'évolutionnisme purement mécanique et l'évolutionnisme couronné de reflets inactifs, par un monisme et un évolutionnisme à facteurs psychiques. Elle résout le problème de la communication entre le physique et le mental, par la fusion des deux ordres en une même réalité.

M. Fouillée a trop de points de contact avec les positivistes, il leur doit trop pour les traiter en ennemis. Ce sont des amis imprudents qui compromettent la philosophie de l'évolution, en l'exposant sans le vouloir à verser dans l'hypothèse surannée de la création. A ces physiciens il offre le secours de sa métaphysique. A-t-il réussi à sauver l'évolutionnisme ? C'est ce que nous examinons dans ce travail. Le plan de M. Fouillée nous amène à considérer les idées-forces d'abord au point de vue psychologique, en second lieu au point de vue métaphysique.

I

Point de vue psychologique.

Les transitions sont l'écueil de l'évolutionnisme. Comment ramener à une même origine ce qui se présente comme dis-

parate ou opposé? Comment franchir « sans un saut mortel » les barrières qui séparent les êtres? L'expédient ordinaire de M. Fouillée c'est la conciliation des contraires, la suppression des différences réelles. Les mots d'abord se plieront à ce procédé. L'idée sera toute forme intérieure qui peut être saisie par la conscience : une douleur d'épaule ou de genou, une saveur agréable, un mouvement du bras, une détermination de la volonté, sont des idées. Cet abus de langage a pour but de confondre les choses ainsi exprimées et de tout mettre dans l'idée, afin de tout en tirer. De fait, la théorie des idées-forces confond la nature de la sensation et celle de l'idée intellectuelle, renferme la connaissance, le sentiment, la volition, la motion physique dans une même réalité qui se distingue seulement par le point de vue. Il n'y a plus qu'à franchir des moments qui n'opposent aucune résistance et à dérouler ce qui se trouvait enveloppé dans un même acte ; le processus idéo-sensori-moteur se trouve être une force au sens évolutionniste. Voyons si la réalité des choses se prête à cette supposition.

Idee-sensation. — Dans le processus sensori-moteur, élément fondamental des faits psychiques, M. Fouillée met au premier moment la sensation, au second l'émotion de plaisir ou de peine, au troisième la volition. Aurait-il oublié l'idée intellectuelle dans le système des idées-forces? Non, mais pour lui sensation et idée intellectuelle sont de même nature. L'idée intellectuelle est une sensation affaiblie, qui a gagné en subtilité ce qu'elle a perdu en vivacité. Aussi nos idées ont-elles tous les caractères de la force physique et sont-elles étendues dans l'espace : « On retrouve un élément d'extensivité dans toute idée, même la plus pure en apparence ¹. » (P. 80.)

1. *Idees-forces*, p. 79 : « L'idée la plus pure, la plus intellectuelle, enveloppe elle-même, comme premier élément, un certain état de conscience, qui est une manière de *sentir*, d'être modifié. Nos idées abstraites sont des symboles d'images dans lesquels une image simple et pour ainsi dire aisément maniable, le son, devient un substitut d'autres images plus compliquées, plus lentes à évoquer. Ces images à leur tour viennent se résoudre en sensations. » — P. 88 : « La pensée proprement représentative est de la conscience subtilisée, qui arrive à saisir les moindres changements, même quand ils ont perdu leur vivacité agréable ou pénible. La pensée les ef-

Mais la psychologie, celle que M. Fouillée appelle l'ancienne et qui reste la vraie, s'oppose à ce trop facile passage de l'évolution. L'âme ne pense pas sans image sensible; mais l'image sensible, qui toujours accompagne l'idée, en diffère essentiellement.

L'image sensible, liée à la matière, ne se dégage point de ses conditions. Elle a pour objet le phénomène extérieur qui impressionne l'organe et elle le représente avec ses déterminations individuelles. L'image affaiblie contient les mêmes traits avec des couleurs moins vives; si quelques-uns s'effacent, ceux qui restent sont encore déterminés, applicables à un seul individu: il suffit de renforcer l'image pour voir apparaître de nouveau les couleurs et les contours de la représentation primitive. L'acte d'imagination ne sort pas de son objet pour en représenter un autre, encore moins pour représenter tout objet possible: la sensation de la couleur a beau s'affaiblir, elle ne deviendra jamais la perception d'un son, ni d'une saveur, ni la perception de la couleur en général.

L'intelligence a pour objet l'être, et comme cet objet n'a aucune limite dans son universalité, elle peut représenter toute chose. En distinguant dans chaque chose le degré d'être qui lui appartient, elle conçoit l'essence: *intus legit quod quid est*, dit saint Thomas, traduisant Aristote. L'essence, ainsi conçue, conserve jusqu'à un certain point le caractère de la notion universelle qu'elle restreint: elle est applicable à une infinité d'êtres de même nature, existants ou possibles; elle est en elle-même invariable, indéterminée dans la durée et l'espace.

L'œil voit un triangle tracé sur le tableau: l'imagination reproduit *ce même* triangle; ni l'œil, ni l'imagination ne disent ce qu'est un triangle; l'intelligence seule le *définit* et dans cette définition découvre toute une science. Il en est de même des autres objets que le sens présente à l'intelligence; ce sont bien des êtres, mais le sens ne sait pas lire en eux l'être; c'est l'intelligence qui lit au dedans ce

fleure en passant rapidement de l'un à l'autre, sans enfoncer. Aussi voit-elle moins les choses mêmes que leurs rapports de succession et de simultanéité. » Voir encore pp. 18, 19.

qu'est la chose présentée, *intus legit quod quid est*. Ainsi les caractères d'un livre présentent sans le savoir la signification des mots que l'esprit saisit.

Or, l'être, lumière *intelligible*, qui rend toute chose visible à l'esprit, n'est de lui-même ni coloré, ni sonore, ni successif comme un mouvement, ni étendu comme une surface. L'essence exprimée par une définition ne saurait frapper un organe, ou être élaborée dans une cellule du cerveau. Un objet aussi affranchi du coneret sensible répond à un mode de concevoir inorganique : seule une idée *immatérielle* peut dégager son objet des conditions de la matière, percevoir l'universel dans le particulier, le possible dans le réel, l'immuable dans le changeant, l'éternel dans le successif ; seule. l'idée immatérielle est un regard qui s'étend jusqu'à l'infini.

La faculté qui conçoit l'être et forme les idées est aussi celle qui juge et raisonne, car tout jugement prononce qu'un terme *est* ou *n'est* pas un autre terme. Elle doit être simple et immatérielle pour percevoir le rapport d'identité ou de différence. La sensation subtilisée de M. Fouillée a beau effleurer les deux termes, « passant légèrement de l'un à l'autre. *sans enfoucer* » : si elle est capable de perception, elle représentera tantôt l'un, tantôt l'autre, jamais le rapport simple de l'un à l'autre.

Il y a donc un abîme entre la sensation et l'idée; leur union dans un esprit incarné n'efface point leur différence essentielle. L'organique, en développant ce qu'il enveloppe, ne donnera pas l'inorganique; l'idée-sensation, « où nous retrouvons toujours un élément d'*extensivité* », si affaiblie, si exténuée qu'elle soit, ne deviendra jamais l'idée immatérielle qui représente l'être. Voilà donc un passage fermé à l'évolutionnisme des idées-forces.

Idée-volition. — M. Fouillée, si nous avons pu saisir sa pensée fuyante, identifie la connaissance avec le désir et la volition. Le désir, d'abord obscur, prend une conscience plus vive de lui-même : il apparaît comme représentation, puis comme sentiment, enfin comme volition. Du reste, la théorie des idées-forces met toute l'activité dans la volonté et soutient que la représentation par elle-même est inactive;

si donc l'idée représentative n'était réellement volition, elle serait inerte et sans force; on est obligé de conclure qu'elle est réellement identique à la volition, si on ne veut briser le ressort des idées-forces ¹.

Mais ici encore, la vraie psychologie s'oppose à celle de l'évolutionnisme. La connaissance intellectuelle a pour objet le vrai; elle tend à le reproduire, en lui donnant dans le sujet une présence et une forme idéales: c'est une *représentation*. La volonté a pour objet le bien, elle aspire à le saisir, non dans sa forme idéale, mais dans sa réalité, et sort pour ainsi dire d'elle-même afin de s'unir à lui: c'est une *appétition*, un *élan*. Ces deux modes en sens inverse ne peuvent constituer en nous un seul et même acte.

Un objet n'est pas aimé ou haï, choisi ou rejeté, par le fait même qu'il est connu. Pour attirer la volonté, il doit lui être présenté comme un bien qui intéresse le sujet. Dira-t-on que toute connaissance représente le bien? Il y a des connaissances qui constatent un fait, formulent une vérité d'ordre spéculatif. Lorsque je prononce que le triangle est une figure de géométrie, je dis que le *prédicat* figure de géométrie convient au *sujet* triangle, et non que cela est un bien pour moi. — M. Fouillée répond que le géomètre ne raisonnerait pas sur des abstractions, s'il n'y prenait intérêt et s'il ne *voulait* pas y appliquer son activité. Là n'est pas la question. Vouloir faire de la géométrie par intérêt ou par devoir, ce n'est pas représenter un triangle; de même que tourner un appareil de photographie vers un paysage, ce n'est pas représenter ce paysage. Penser un triangle, c'est penser une figure à trois côtés et à trois angles, rien de plus.

M. Fouillée insiste et prétend que tout ce qu'il y a d'actif dans la connaissance est un acte de volonté. L'abstraction est

1. Voir pp. 80, 81, 82, 83, 87. — *Liberté et déterminisme*: « Penser, selon nous, n'est autre chose que sentir, désirer, vouloir, mouvoir, avec le sentiment de son action et des bornes qu'elle rencontre. Supposez un courant, qui se sentirait et se verrait lui-même marcher, par une conscience permanente de son action ou par une sorte de transparence intérieure, et qui en même temps aurait conscience de ses propres limites ou de ses propres rives, vous aurez l'image du désir devenu intelligence. » P. 265. — Dans les pages suivantes, M. Fouillée ramène les diverses manières de connaître à l'activité volontaire.

le désir concentré dans une direction; la généralisation, un exercice de liberté intellectuelle dégagant l'idée de ses entraves; l'affirmation, un élan de volonté qui tend à maintenir l'action intelligente; l'induction, la forme du courant volitif qui va de l'avant et se continue par la croyance; l'évidence, une volonté qui ne trouve point d'obstacles. « Je suis certain de telle chose, » ou « telle chose est évidente, » équivalant à dire : « Je veux et me meus librement dans cette direction ¹. »

C'est comme si l'on disait que l'appareil photographique, dont nous venons de parler, reproduit un paysage parce qu'il *veut* le reproduire. La vérité s'impose à notre esprit, qu'il le veuille ou non; elle se présente avec la rigueur d'une égalité, non avec l'attrait du plaisir. D'où vient que l'on affirme une vérité désolante, alors qu'on aurait tout intérêt à la nier? Une mère dont le fils est mort, dira-t-elle : « Hélas! je ne le veux que trop, mon fils est mort »? Cette proposition : Deux plus deux égalent quatre, ne signifie pas : Je *veux* que deux plus deux égalent quatre. Cette autre : César a existé, ne signifie pas : Je *veux* que César ait existé. Parler ainsi, ce serait bouleverser le langage, qui nous révèle la philosophie du sens commun et du bon sens.

Il n'est donc pas permis de confondre l'activité, prise en général, avec l'activité de la volonté. La volition est précédée d'une connaissance : *Nihil volitum quin præcognitum*; si toute connaissance exigeait une application de la volonté, il n'y aurait ni volition ni connaissance possible.

Idee-mouvement. — L'idée qui chemine n'est plus une métaphore. D'après M. Fouillée, l'idée est un mouvement commencé dans le cerveau, retenu dans ses cellules et qui passe de l'état de tension à celui de translation, dès qu'il n'est plus contrebalancé par des idées-mouvements antagonistes. « La promenade commencée dans ma tête finit par gagner mes jambes; il n'y a entre les deux phénomènes qu'une différence d'*intensité* et d'*extension*. » Je ne puis penser un triangle sans commencer dans le cerveau un mouvement qui tend à le tracer. Les idées pures impli-

1. *Liberté et déterminisme*, p. 265 et suivantes.

quent au moins l'image des mots qui les expriment, et je suis tenté de prononcer ces mots. — Ce point est capital dans la doctrine des idées-forces. Si l'idée n'est pas une motion physique à son début, il faudra expliquer comment le mental séparé du physique arrive à le produire, ce qui conduit aux idées-reflets ou au dualisme spiritualiste¹.

Il n'y a point d'idée sans mouvement organique, comme il n'y a point d'idée sans image sensible. Mais M. Fouillée ne prouve pas, ne peut prouver que l'idée et le mouvement organique soient une même réalité.

D'abord est-il vrai que tout objet perçu nous attire vers lui par un mouvement qui se réaliserait, s'il n'était contrebalancé par une attraction inverse? Cette fascination universelle n'est pas prouvée: quelques faits plus ou moins obscurs, cités à l'appui, n'en font pas une loi. — Mais quelles sont les preuves de cette autre loi: que toute idée est un mouvement physique qui commence? — L'idée d'un mouvement est toujours accompagnée d'une certaine exécution de ce mouvement. Les idées abstraites provoquent une prononciation initiale des mots qui les signifient; lorsque je forme des idées, mon cerveau travaille, il s'échauffe, il s'use plus que le tableau sur lequel j'écris: la méditation la plus abstraite est voisine du mal de tête. — Cela prouve la succession immédiate, tout au plus la simultanéité de l'idée et du mouvement; cela ne prouve pas l'identité réelle. L'idée est la même en tout esprit, le mot et la prononciation du mot varient avec les langues; donc l'idée n'est pas le mot, ni un mouvement commencé de l'organe vocal. Un travail de cerveau, quelquefois un mal de tête accompagne l'idéation; il ne s'ensuit pas que l'idée soit une vibration cérébrale ou un mal de tête.

L'idée ne peut pas être un mouvement, cela répugne à sa nature. Le mouvement est un passage d'un terme à un autre; l'idée est une représentation immanente de l'objet dans le sujet; sa tendance n'est pas tournée vers le dehors; s'il y a

1. Voir pp. 189, 190, la description de l'idée-mouvement. — *Liberté et déterminisme*, p. 3. — *Ibid.*, p. 265. « Supposez un courant qui se sentirait et se verrait lui-même marcher, » etc. — *Ibid.*, p. 162. — *Avenir de la Métaph.*, p. 154: « L'action n'est que le prolongement de l'idée dans l'organisme. »

mouvement vers l'objet, c'est par un autre acte. — L'idée intellectuelle est simple, immatérielle, et n'occupe point l'espace; le mouvement physique est le déplacement d'une matière étendue dans l'espace. — Si l'idée est une cellule en vibration, ou un fluide quelconque vibrant dans les cellules, il faut dire que l'idée de l'être ou de liberté a une droite, une gauche, un dessus, un dessous; que l'idée-tension, devenue idée-translation, s'échappe du cerveau, court dans les nerfs, gagne les muscles, arrive dans les doigts, passe dans le pinceau du peintre, dans la truelle du maçon. Cela n'est pas supportable au sens propre et philosophique.

Comment expliquer la conscience, si l'idée est un mouvement étendu dans l'espace? La conscience proprement dite est une réflexion au moins virtuelle de l'idée tout entière sur elle-même. Mais une idée étendue ne peut se réfléchir sur elle-même; la droite de cette idée n'est point la gauche et ne la connaît point. — Nous aurions des explications à demander sur la conscience totale du vivant, formée par des myriades d'idées-mouvements groupées en colonie (p. 83). Ces idées s'associent ou se font la guerre, se renforcent ou se neutralisent; chaque état présent du sujet est le résultat nécessaire de l'alliance ou du conflit. Mais comment ces petits phénomènes se connaissent-ils? Dira-t-on que les têtes d'idées-mouvements se rencontrent, se modifient d'une manière agréable ou pénible qui provoque l'union ou la lutte? Alors une idée percevant l'idée antagoniste a deux objets contraires et devient opposée à elle-même. Comment chaque idée connaît-elle le bien général du vivant, et s'y intéresse-t-elle? Et si chacune s'intéresse au bien général, d'où vient qu'elles sont en lutte? Pour ramener à l'unité ce tourbillon, on parle d'un appétit primitif qui serait le lien des idées et des appétitions. Si cette conscience fondamentale est encore une colonie, un agrégat, la question revient; si elle est simple, inétendue, cela ressemble fort à l'âme substance. Nous serions obligés de revenir à une hypothèse de la vieille psychologie, exclue du système des idées-forces: « On voit que la vie, l'appétit, la sensibilité, la conscience, n'est pas cette chose une et indivisible qu'avait imaginée le spiritualisme traditionnel. » (P. 246.)

Ceci nous explique l'embarras de Spencer. Il n'ignore pas la lacune de sa psychologie, le défaut de lien entre le physique et le mental. Mais il voit d'une part que « les mouvements les plus compliqués ne sauraient rendre raison du plus simple état de conscience » ; que « le sentiment et la pensée ne peuvent se déduire des mouvements mécaniques ». D'autre part, il lui a semblé que la confusion du mental et du physique est un expédient peu sincère et qui au fond complique la difficulté. Il a recours au refuge ordinaire des positivistes, à l'inconnaissable : « Nous ne prétendons pas, dit-il, expliquer l'origine de la pensée. »

M. Fouillée soutient que cette position de Spencer n'est pas tenable ; que ses principes le conduisent à une solution spiritualiste. « Vous reconnaissez en maint endroit, lui diront les spiritualistes, que le sentiment et la pensée ne peuvent se déduire des phénomènes mécaniques ; *donc*, quand la pensée apparaît, c'est qu'elle vient d'ailleurs et d'en haut, comme un rayon vivifiant descendu d'un monde supérieur, comme un principe différent de la matière qu'il anime. »

C'est en effet la conclusion qui s'impose. L'idée-reflet ne peut se soutenir ; l'idée-sensation-volition-mouvement est contradictoire ; l'idée spirituelle venue d'en haut, procédant d'un principe supérieur à la matière, est seule une *idée*.

II

Point de vue métaphysique.

Du point de vue psychologique M. Fouillée passe au point de vue métaphysique et considère l'idée dans ses rapports avec l'ensemble des êtres. Si on maintient avec Spencer l'irréductibilité du mental au physique, on ne peut se flatter, avec cette dualité insurmontable, d'expliquer l'évolution universelle des êtres et de réduire le savoir à l'unité. « La nature sera ainsi coupée en domaines séparés par des fossés béants. Il ne restera plus qu'à expliquer comment, de la fournaise générale qui fut la terre encore embrasée, put sortir la vie végétative, la vie animale, puis l'homme. Il est vrai que Jéhovah est là pour faire apparaître les divers règnes de la

nature, et même dans chaque règne les diverses espèces, par autant de *fiat* distincts ou de miracles spéciaux. Mais alors le lien monistique refusé à la nature, on le transporte au-dessus dans un Homme éternel. » (Introd., p. 48.)

Il faut donc mettre un rudiment de conscience et de vie, de sensibilité, de volition, d'intelligence, parmi les facteurs initiaux de l'évolution. « Dès qu'on rejette l'antique hypothèse de créations vraiment spéciales et successives, on est bien *obligé* d'admettre que dans les moindres particules de la matière prétendue inerte, il y a encore l'embryon de la vie, le germe de la sensibilité et de l'instinct, une émotion élémentaire qui est la vraie raison de l'impulsion motrice. Aussi faut-il rétablir l'élément d'ordre mental parmi les principes mêmes de l'évolution universelle et de l'universel mécanisme. » (P. 247.)

Le mental est en toutes choses. Mais y est-il divisé du physique formant une série parallèle et distincte des forces de la matière? Non, ce serait un dualisme qui nous forcerait d'admettre l'harmonie préétablie, les idées-reflets, ou une union inexplicable entre la matière et l'esprit. Le physique et le mental ne sont au fond qu'une même réalité considérée à deux points de vue. « Le processus mécanique et le processus mental sont *une même réalité* en voie de développement, qui se diversifie par la diversité des moyens de le saisir. » (Introd., p. 55.) La matière atomique est consciente et possède en germe l'intelligence; entre elle et la pensée humaine, il n'y a qu'une différence de degrés. « On ne peut se figurer les mouvements atomiques que comme enveloppant eux-mêmes des changements, dont notre conscience est l'élévation à un ton plus haut, à une clarté supérieure¹. » (P. 295.)

Ainsi le processus mental identifié avec le processus

1. *Idées-forces*, p. 280 : « Entre les phénomènes internes et les phénomènes objectivés par nous, que nous appelons extérieurs, la différence vient des diverses voies par lesquelles nous appréhendons le *réel un* avec ses qualités multiples. » — Voir encore : pp. 261, 290, 295. Introd., p. 22. — *Avenir de la Métaph.*, p. 77 : « Les antiques barrières entre la pensée et la vie, entre la vie et la matière, sont tombées. Le physique et le mental sont les mêmes éléments réels considérés dans des rapports différents. » Voir encore, *ibid.*, p. 102.

physique, l'idée-force est le grand ressort de l'évolution. Elle est à l'origine principe de mouvement, anime chaque particule de la matière, et à tous les points de la durée emporte le monde vers le progrès.

Dans l'hypothèse moniste, ce système est logique. Si l'on veut à tout prix éviter la création initiale et autant de créations partielles qu'il en faut pour expliquer dans le monde l'apparition de la vie, de la sensibilité, de l'intelligence, il faut que le germe primitif de l'évolution soit vivant, sensible, intellectuel. Mais la logique d'un système ne constitue point sa vérité. M. Fouillée a beau *projeter* dans l'univers tout ce qu'il croit nécessaire pour ouvrir un passage aux idées-forces, les barrières supprimées par son imagination se dressent toujours infranchissables en réalité. Le processus physico-mental renferme une idée-matière, une idée-néant, une idée transformiste, autant de contradictions.

1° *L'idée-matière.* — Le savoir n'exige pas une autre unité que celle qui existe, et s'il ne s'en contentait pas, il faudrait le reléguer parmi les chimères. Or, l'expérience la plus positive nous défend d'identifier dans une même nature les divers êtres du monde. L'homme pense et raisonne, la bête n'a jamais donné un signe de véritable intelligence. L'animal sent et se meut volontairement; la plante est dépourvue de système nerveux et ne donne aucun signe de sensation. Le minéral n'est pas organisé; il reçoit l'impulsion et ne se donne pas à lui-même le mouvement. — Est-ce que le bon sens nous permet de croire qu'une roche massive, un morceau de fer, le courant d'un fleuve pensent et veulent? qu'une corde de violon éprouve quelque chose du sentiment de l'artiste? qu'en cassant une pierre ou en sciant un arbre, nous leur infligeons une douleur? Ce sont là des métaphores de poète, des fictions de fabuliste, non des hypothèses de philosophe. — L'oxygène, le carbone, le phosphore, unis à un principe vital, concourent aux opérations de la vie; laissés à leurs seules forces, ils reviennent à la nature inanimée. En exaltant leur énergie, ils ne donneront jamais une pensée; car la pensée, essentiellement immatérielle, ne peut se composer d'éléments étendus, ni être l'acte d'un principe immatériel.

2° *L'idée-néant*. — La contradiction du monisme des idées-forces est encore plus flagrante, s'il est possible, quand on remonte « au début de l'évolution ». M. Fouillée dira peut-être que le manque de termes nous oblige à parler de « début », de « facteurs initiaux », mais que de fait la série des êtres qui évoluent n'a pas commencé. Cependant une série d'êtres qui par essence dépendent d'une condition, une chaîne d'effets et de causes ne peut fuir jusqu'à l'infini. Il faut arriver à une cause absolument indépendante. Si l'imagination se trouble et se perd dans le lointain d'une série infinie d'êtres contingents, la raison l'embrasse d'un regard et trouve au bout *l'absurde*. « Le principe de causalité, dit quelque part M. Fouillée, nous oblige à ne pas admettre d'effets sans cause. » Eh bien, sans un être premier qui existe par lui-même, vous avez un effet sans cause. Car où trouvez-vous la raison suffisante de cette série de causes qui sont toutes effets ? En dehors de la série ? Non, sans doute, puisqu'il n'existe aucun être en dehors d'elle. Dans la série elle-même ? Non, encore, car elle est toute composée d'êtres qui existent par un autre et qui par eux-mêmes sont insuffisants à exister. Voilà une série d'indigents qui se transmettent l'un à l'autre des richesses que pas un ne possède : tous empruntent et il n'y a point de riche pour prêter. Les successions d'ombre et de lumière à la surface des planètes nous disent qu'elles ne sont pas lumineuses par elles-mêmes : si donc elles brillent d'un éclat emprunté, qui oserait prétendre que ces rayons d'emprunt ne partent pas d'un foyer brillant par lui-même ? Il n'en est pas autrement dans l'ordre de l'existence : une série de possibles qui ne sont pas, n'existera jamais sans un premier principe, existant par lui-même.

« Les facteurs initiaux », d'après M. Fouillée, ne sont autres que les éléments du psychique. Or, ceux-ci se réduisent à des « rudiments d'aise et de malaise », germes de sensation qui provoquent « une appétition sourde vers le bien-être ». (Introd., p. 28.) Sans doute, si M. Fouillée avait à narrer l'origine des choses, il commencerait ainsi sa Genèse : « Au commencement était une certaine aise, mêlée d'un certain malaise. » De là, il tirerait le monde et tout ce qu'il ren-

ferme. — Dégagé des nuages qui l'obscurcissent, ce principe premier est le *désir* tendant à se satisfaire. Quel est le motif de ce désir ? Le vouloir est à lui-même son motif ; et « une fois posé dans sa spontanéité première, il se fait à lui-même son mobile. » (Introd., p. 41.) — Nous voudrions savoir comment le vouloir se pose dans sa spontanéité première. — Question indiscrète. Mais si vous insistez, M. Fouillée répondra que l'activité volontaire échappe à la représentation et qu'elle n'est pas objet de connaissance. (Introd., p. 42, 44.) Voilà, ce nous semble, un inconnaissable à l'origine des choses. Pourquoi tant quereller Spencer au sujet de son Dieu inconnu ?

Le désir, en tant que tel, ne se satisfait pas lui-même ; plus il augmente et plus il accuse le besoin. Le désir vient de l'indigence. Si vous supposez un désir qui s'enrichit à mesure qu'il avance, il faudra l'appauvrir en remontant à son origine ; et si vous reculez à l'infini, il ne restera plus que l'indigence pure. — L'essence du mouvement est de passer de la puissance à l'acte ; par rapport à chacun de ses termes, il est d'abord en puissance, puis en acte ; un mouvement qui serait de lui-même, commencerait donc par la pure puissance. C'est l'être non-être de Hegel. Il faudrait dire : « Au commencement était l'indigence pure ; au commencement était le néant. »

3° *L'idée transformiste.* — Après avoir tiré l'être du néant, le monisme des idées-forces ne connaît pas d'obstacles. Il force toutes les barrières de la nature en tirant sans cesse le plus du moins. — De la fournaise qui fut la terre embrasée est sortie la vie. Comment cela, si les expériences de Pasteur, si les décisions de l'Académie ont condamné les générations spontanées ? Le monisme ne peut se passer de ces générations : « Les antiques barrières entre la mort et la vie sont tombées. »

Avec l'hypothèse de Darwin, l'idée franchit les genres et les espèces. Il y a bien la fixité actuelle des espèces, les hiatus qui les séparent, fossés béants qui n'ont jamais été comblés ; il y a de nombreuses difficultés de détail ; par exemple, les observations de M. Fabré sur l'instinct des hyménoptères, qui suffiraient pour arrêter des théoriciens

moins audacieux. On écarte les expériences pour asseoir la théorie. « Soit, dit M. Fabre, mais alors ma confiance est ébranlée en cette histoire naturelle qui répudie la nature et donne à des vues idéales le pas sur la réalité des faits. Alors, sans chercher l'occasion, ce qui n'est pas mon affaire, je la saisis quand elle se présente; je fais le tour du transformisme, et ce qui m'est affirmé majestueuse coupole d'un monument capable de défier les âges, ne m'apparaissant que vessie, irrévérencieux j'y plonge mon épingle¹. »

Comment l'idée-force douée de cette intelligence *sourde* que nous constatons dans le minéral, est-elle arrivée à construire le monde? Une évolution si savante, si compliquée, si pleine de calculs, s'est faite sans aucune prévision de but et de moyens? L'univers, dans son enfance stupide, a réalisé un ordre qu'il n'arrive pas à comprendre, en prenant conscience de lui-même dans l'intelligence des savants! — Mais M. Fouillée a une réponse générale à toute question embarrassante. Nous la trouvons dans une note précieuse de *l'Avenir de la Métaphysique*: « L'hypothèse même la plus grossière serait préférable à la création *ex nihilo* du chien, du chat, de l'homme; à plus forte raison la grande hypothèse de Darwin. » (P. 5.)

Telle est la grande preuve, l'unique preuve de la théorie des idées-forces: si vous rejetez ma théorie, il faut admettre un Dieu créateur. Par là, M. Fouillée fait ressortir la nécessité de la création: elle s'impose à tout esprit clairvoyant et non *prévenu*, comme une vérité sans laquelle toute existence est absurde. « L'acte précède la puissance, » et se pose lui-même par une affirmation éternelle: *Ego sum qui sum*. L'Existant par essence n'est point l'être abstrait de Parménide, un concept dans lequel le sophiste Kant trouverait le vide: l'Existant par essence existe, puisque sans lui rien n'existe. Immobile par plénitude de perfection et de détermination, il est principe du mouvement pour l'être mobile qui passe de la puissance à l'acte. Cet être mobile *contingent par essence* passe une première fois de la puissance à l'acte tout entier, ainsi il est créé.

1. *Souvenirs entomologiques*, 3^e série; ch. xv. *Une piqure au transformisme*, p. 311.

Que veut dire M. Fouillée quand il appelle la création une induction à rebours et dans un sens contraire à l'ensemble des sciences? (Introd. p. 49.) La science nous interdit-elle de raisonner et de remonter, en nous appuyant sur le principe de causalité, jusqu'à la source de l'être? Sans la création, le monde, domaine des sciences physiques, reste inexplicable et absurde, comme le démontre sans le vouloir la théorie des idées-forces. Il faut mettre au principe des choses, non plus l'acte pur précédant la puissance, mais la pure puissance précédant l'acte; et cette puissance n'est pas même possibilité, mais pure contradiction : au lieu de la création *ex nihilo entis contingentis*, nous avons l'évolution *ex nihilo absoluto*.

Les idées-forces sont-elles un système idéaliste ou matérialiste? La réponse n'est pas facile. Les idées-forces se colorent un peu de tous les systèmes qu'elles approchent; si vous déterminez trop la couleur, en changeant de position elles présentent une autre nuance; ou même elles se dérobent sous l'obscurité des formules. Elles ont le nom et l'apparence d'idées; à ce point de vue, comme elles sont tout dans l'univers, le système paraît un idéalisme. D'autre part, ces mêmes idées plongées dans la matière constituent le fond des atomes étendus; ce sont des forces atomistiques qui par degrés prennent un ton plus haut et arrivent dans l'homme à la conscience d'elles-mêmes. Sous ce rapport elles ont bien l'air de n'être que la matière brute, élevée dans l'homme à la dignité de protoplasme en vibration des cellules nerveuses. Prenons un moyen terme, et pour concilier les idées avec la matière, appelons le système des idées-forces une théorie *idéo-matérialiste*. Dans ce mot composé chacun prendra ce qu'il voudra; notre opinion c'est que tout le système n'est qu'un matérialisme déguisé en idées¹.

1. « Spirituel, c'est immatériel, » dit Bossuet. Il n'est donc pas possible de ranger parmi les spiritualistes un philosophe qui nie Dieu et l'âme spirituelle, n'admet d'autre réalité que le monde des corps, « retrouve un élément d'intensité dans toute idée, même la plus pure en apparence »; identifie l'idée avec l'atome matériel, ne voit qu'une différence de point de vue entre le physique et le mental. — « Le matérialisme croit que le cerveau est capable de penser, de sentir, de vouloir; à ses yeux, ce qu'on appelle le moral d'un

III

Les idées au sens spiritualiste sont-elles des forces? Cette question demanderait un long article. Nous résumerons en peu de mots notre pensée, pour ne pas laisser supposer que nous méconnaissions l'influence des idées.

La force est l'efficacité de l'agent. Mais l'agent, cause efficiente, n'est pas la seule cause. Il y a en outre la cause finale qui meut par l'attrait du bien, la cause exemplaire qui présente le plan d'une œuvre et en dirige l'exécution. Toute influence capable de faire exister ce qui n'est pas, est une cause.

Ces distinctions établies, l'idée procède d'une force radicale qui est l'âme, par une force plus immédiate, l'intelligence. Elle est par conséquent l'acte immanent d'une force, image spirituelle et vivante de son objet. A proprement parler, l'idée n'est pas cause efficiente, relativement aux effets qui sont hors de l'intelligence; mais elle meut la cause efficiente, le sujet qu'elle illumine, en présentant à la volonté le bien, motif ou cause finale. Elle est aussi cause exemplaire, plan idéal qui rend à l'avance l'œuvre présente à l'ouvrier et dirige l'exécution. Qui ne voit pas en cela une influence causale, ne connaît en aucune façon l'efficace des moteurs immobiles, racine profonde du mouvement.

L'idée est le principe de toute action intelligente; l'homme, en tant que raisonnable, n'agit et ne se meut qu'à la lumière de l'idée. Non seulement au point de vue spéculatif, l'idée engendre l'idée, dans une progression qui ne connaît point de bornes; mais au point de vue pratique, elle inspire et gouverne toute la vie. Dans l'ordre physique, l'idée a créé l'industrie et les arts, pour la nécessité, l'utilité, l'agrément de la vie humaine; dans l'ordre moral, elle est la racine de l'acte libre et propose à la volonté le choix entre le bien et le mal; dans l'ordre social, elle permet à l'homme d'établir des relations avec ses semblables et de se lier par des obligations; dans l'ordre religieux, elle nous fait connaître Dieu et sa loi, principe de tout devoir, moteur de la vie raisonnable à sa

homme n'est que le physique considéré à un autre point de vue. » (*Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. MATÉRIALISME.)

fin. C'est l'idée qui remue le monde physique et le monde moral, pour édifier ou pour détruire. L'idée règne sur l'humanité, inspire les grandes actions des particuliers et des peuples, et aussi, quand elle s'égaré, les actions coupables, provoque un élan de progrès ou les révolutions ruineuses. L'action de l'homme est raisonnable, c'est-à-dire humaine par l'idée.

La puissance pratique de l'idée vient de ce qu'elle a pour objet l'être. Par là elle atteint l'infini en tout sens, pénètre dans l'intime des choses, tend à porter l'action aussi loin et aussi profondément que le regard. Par là elle perçoit les relations et devient principe de l'ordre par la prévision du but, l'adaptation des moyens à la fin : *Opus ordinatum est opus intelligentiæ*.

La connaissance est aussi le ressort de la vie animale. Si l'animal se meut pour saisir sa proie, éviter une douleur, jouir d'un plaisir, si en un mot sa vie est une vie de relation, c'est que la connaissance sensible a provoqué son appétit et déterminé le mouvement. Son action est limitée par sa manière de connaître. Il n'a point de vie morale, sociale ou religieuse. Sa vie physique est bornée à quelques opérations, toujours les mêmes; il fait bien ce qu'il fait, mais il le fait avec une stupide uniformité. C'est que la connaissance sensible, emprisonnée dans l'organe, n'est capable ni d'universalité ni de réflexion. L'abeille réussit bien son alvéole, mais en réalité elle travaille sans art; si elle façonnait avec une véritable intelligence, la puissance d'universaliser lui donnerait celle de diversifier à l'infini ses travaux: l'univers nous présenterait une admirable variété d'œuvres d'art exécutées par les abeilles.

L'idée considérée au point de vue métaphysique nous ouvrirait l'horizon de l'*Infini*. Aristote a trouvé cette belle définition de Dieu : « Dieu est une *Idée* consciente, une Pensée de pensée. » *Νόησις, νοήσεως, νοήσις*. Platon appelle Dieu « l'idée du bien ». Saint Thomas, se basant, comme Aristote, sur l'immatérialité de l'acte pur, prouve qu'il est une intelligence, une idée infinie : car si le mélange de parties occupant l'espace supprime ou restreint la connaissance, la pureté absolue de l'acte implique la pureté ou la spiritualité infinie de l'idée.

L'Idée en Dieu est amour, liberté, force ; mais si, d'après notre manière imparfaite de penser, nous la distinguons des autres attributs, nous saisissons la nature de son efficacité. L'idée divine voit dans la source de l'être, c'est-à-dire dans l'essence divine, des possibles sans nombre, pâles imitations de leur principe ; à chacun elle assigne son degré d'être, la mesure qui lui convient dans l'existence : elle est ainsi l'archétype des termes de la puissance divine. L'idée voit encore que le Bien souverain peut donner sans s'amoindrir, et que cette effusion est bonne et convenable à sa nature ; elle présente donc au choix divin une raison finale. A ce double point de vue, elle est cause d'effets qui procèdent d'un ouvrier intelligent et libre. Le génie de saint Augustin nous explique admirablement cette suprême efficacité des idées divines : *Ideæ sunt principales quædam formæ, vel rationes rerum stabiles atque incommutabiles, quia ipsæ formatæ non sunt, ac per hoc æternæ, ac semper eodem modo se habentes, quæ divina intelligentia continentur. Sed cum ipsæ neque oriantur, neque intereant, secundum eas tamen formari dicitur, omne quod oriri, et interire potest, et omne quod oritur et interit.*

Le vrai Dieu n'est pas un Dieu inconnu. C'est le Dieu des sciences, le lien et la force qui maintient l'univers, la lumière des êtres, la mesure de leur vérité. Ceux qui regardent avec un regard immatériel et n'ont pas peur de le reconnaître, voient ses idées resplendir dans le miroir mobile des créatures. Si le miroir est imparfait et énigmatique, la parole incréée vient en aide à notre intelligence et lui révèle les profondeurs mystérieuses de l'Idée en Dieu. L'Idée est le Verbe qui procède du Père, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière ; c'est elle qui était à l'origine des choses, présidait à l'ordonnance des cieux, dictait les lois qui régissent le monde : l'Idée est le moteur immobile d'où procèdent le mouvement et l'ordre des êtres mobiles : *In principio erat Verbum... Omnia per ipsum facta sunt.*

BULLETIN LITTÉRAIRE

POÈTES ET POÈMES ¹

Commençons par l'Académie. Plusieurs honnêtes gens s'imaginent que les vers composés par des académiciens sont fatalement beaux; voire, pour parler comme Boileau, les plus beaux de tous ceux que la *lyre enfante*. Cette persuasion n'est pas dénuée de tout fondement; il ne devrait entrer à l'Académie que des écrivains hors de pair; il ne devrait sortir de l'Académie que des chefs-d'œuvre et des modèles, même en fait de poésie.

Dès la seconde assemblée, où les premiers Immortels délibèrent sur les occupations futures de la Compagnie, Chapelain proposa la rédaction d'une « Poétique, que l'on composeroit pour servir de règle à tous ceux qui voudroient écrire en Vers ² ». Par bonheur, cette *Poétique* selon les vues de Chapelain demeura toujours à l'état de projet. Chapelain se borna lui-même à rimer ses 28 000 alexandrins pour « servir de règle » et de délassément à la postérité; et depuis, les académiciens poètes continuent, en guise de modèles, à nous offrir leurs œuvres. Chacun sait que dans le nombre, il s'en trouve d'admirables, environ une demi-douzaine; tout le monde pourrait en réciter les titres.

A bien prendre les choses, on ne fait pas plus mal les vers à l'Académie que partout ailleurs; souvent même on les fait aussi bien. Ceci soit dit sans préjuger des *Paroles sincères* de M. Fr. Coppée, ni de *Prose et vers* de M. X. Marmier.

1. François Coppée, *Paroles sincères*; Xavier Marmier, *Prose et vers*; Th. de Banville, *Sonnailles et clochettes*; Maxime Bouchor, *Le Mystère de la Nativité*; Louis de l'Hermitte, *Les Saintes causes*; Émile Grimaud, *Dieu et le roi*; le R. P. Léon Barbey d'Aurevilly, sa *Vie et Choix* de ses poésies; le R. P. G. Longhaye, *Théâtre chrétien*.

2. *Hist. de l'Acad. franç.*, par Pellisson et d'Olivet, t. I, chap. 1.

I

Le titre de *Paroles sincères* invite à la sincérité. Comment ne pas exprimer franchement et naïvement ce que l'on pense d'un auteur si confiant, si bon homme, qui, après avoir appelé son livre *Paroles sincères*, soupire avec mélancolie, peut-être même avec quelque sincérité :

Nos livres rarement ouverts
Seront bientôt mangés des vers ? (P. 30.)

Poète heureux, M. Coppée s'attendrit sur les gens de lettres « ratés », sur les incompris, réduits par la malchance à mendier les restes de soupe aux portes des casernes. Il est vrai que M. Coppée pleure sur beaucoup d'autres misères beaucoup moins respectables ; et de ces émotions faciles, il en sert au bourgeois « pour ses trois francs ». (P. 65.)

Il est non moins vrai que la plupart de ces trente morceaux dits *Paroles sincères*, ont déjà un peu traîné dans la presse, et que *Figaro* et les *Deux Mondes* y ont cueilli des primeurs, payées plus de trois francs. Aussi cette publication n'ajoutera guère qu'une ou deux feuilles sèches au laurier du gentil Pindare des *Humbles*.

A notre avis, ce qu'il y a de bon et de meilleur dans *Paroles sincères*, c'est la politique. Non pas que M. Coppée, le « paisible assembleur d'hémistiches » (p. 131), prétende aux rôles de législateur, joués par le Zeus tonnant, ramasse-nuages et extravagant, V. Hugo, et par l'Apollon aux flèches d'or, Lamartine. Je ne sache pas que l'auteur des *Humbles* aspire à supplanter les présidents de république qui passent à l'Élysée ; la gloire parlementaire de son rival chevelu, Clovis Hugues, n'épouvante point ses rêves ; et jamais, à son réveil, il n'embouchera le clairon du patriote Paul Déroulède. Ce n'est pas lui qui s'en irait aux remparts coiffé d'un képi, ni qui prendrait la tête d'un bataillon, comme l'antique Tyrtée, ni même qui moudrait des airs guerriers sur la vielle de Béranger. Il est « paisible ». Sa politique est celle d'un rentier ; il hait le bruit qui effarouche la rime et qui empêche de dormir après avoir rimé et diné.

Cette politique n'a rien de compromettant, rien d'audacieux ; et si parfois certaines tirades sentent le pétrole (p. 9), c'est que

le poète craint les pétroleurs, dont les manies inquiétantes dérangent les rêveurs « paisibles ». Il semble avoir quelque souvenance d'une époque où l'on vit passer dans les rues de Paris des gueux qui portaient

Des têtes et des cœurs tout sanglants sur des piques; (P. 43.)

ces promenades trop peu réjouissantes ôteraient presque l'envie d'aller, le jeudi soir, faire un tour à l'Académie.

Comme homme politique, M. Coppée n'est, dit-il, ni pour le roi, ni pour la Ligue; il est pour le régime sous lequel on peut aligner des vers, planter des choux et couler doucement sa vie; *carpere diem*, dans la langue du bon Horace. M. Coppée dit *non* aux princes, *non* à la « république ouverte », dont il a oui parler comme par hasard (p. 19); il dit même :

Allez tous vous faire lanlaire! (P. 28.)

aux laïciseurs qui troublent, non pas ses convictions — il en a ou il en affiche si peu! — mais sa quiétude et celle du pauvre peuple où il va chercher ses héros.

Et pourtant la politique de *Paroles sincères* est louable, parce qu'elle a du bon sens, peu relevé, mais pratique. Ainsi dans le *Coup de tampon*, quand l'anarchiste ivrogne, Marc Lefort, crie : Vive la sociale! comme le font généralement les ivrognes qui ont le vin mauvais, « sa Zoé » et M. Coppée lui répondent :

Faudra toujours quelqu'un pour balayer la rue,
Et ce ne sera pas Rothschild, va, sois-en sûr!

Évidemment on peut en être sûr.

A l'aveille des élections, le poète s'en est allé prendre l'air et il aperçoit ses chers boulevards tout bariolés et salis d'affiches d'ou sainte

La colle du papier et la glaïre du style :

alors, pour faire comme tout le monde, il se demande, sans en être autrement soucieux, qui sera député de son quartier; qui?

Cet avocat véreux, ce médecin raté?
Quand j'y songe, le choix me paraît difficile;
L'un est une canaille et l'autre un imbécile. (P. 132.)

Combien de fois les innombrables candidats qui prétendent re-

gler nos destinées ont mis leurs électeurs dans cette alternative!

Voilà pour les idées politiques de M. Coppée; ses idées artistiques ne sont pas inférieures. Malgré son désir d'éviter les occasions qui échauffent la bile, il se fâche tout rouge, quand on lui conte que la tour Eiffel, cette machine « longue comme un discours... de ministre ou de député », est vraiment « le comble de l'art ». (P. 24.) Et sa colère s'exhale en strophes, qui sont les plus vigoureuses du volume présent et peut-être de tous les volumes de M. Coppée. Détachons-en quelques-unes, non des pires :

Géante sans beauté ni style,
C'est bien l'idole de métal,
Symbole de force inutile
Et triomphe du fait brutal...

Qu'ils aillent consulter, nos maîtres,
L'artiste le plus ignorant!
Un monument de trois cents mètres,
C'est énorme, ce n'est pas grand...

Édifice de décadence,
Sur qui tout à l'heure, on lira :
Ici l'on boit, ici l'on danse,
Qui sait?... sur l'air du *Ça ira*.

A ces *énormités* inutiles, M. Coppée préfère les belles choses que l'on semait de ci et de là, pour le plaisir des yeux, au bon temps où

Le roi logeait les hirondelles
Dans un marbre de Jean Goujon.

N'est-ce pas charmant? Par malheur, la religion et la morale ne sont pas toujours aussi bien traitées que l'esthétique. Bien que le poète ait une fois « trempé l'index par ancienne habitude » dans un bénitier (p. 45), ce lui serait un gros ennui, s'il lui fallait passer une demi-heure à l'église :

Je ne peux plus... aller à la messe et m'y plaire. (P. 26.)

Et le « paisible assembleur d'hémistiches », tout ébouriffé au sortir d'un *Mois de Marie*, se prend à déclamer dans un français douteux contre la Sainte Trinité, contre l'Eucharistie, contre l'Enfer, contre la Résurrection de la chair et même (pauvre poète!) contre « la Vierge sans tache », sous prétexte que tout

cela met sa raison « ainsi qu'une chèvre à l'attache ! » Pauvre chèvre ! Cette *mauvaise soirée* est une vilaine action et un méchant poème ; aussi la *Revue des Deux Mondes* s'empres-sa-t-elle jadis de servir ce plat à ses abonnés.

Du reste, les *Paroles sincères* sont émaillées de plusieurs autres petites impiétés ; et si l'heureux académicien s'apitoie un peu sur les « meurt-de-faim rongéant leur brûle-gueule » (p. 40), il s'emploie bien plus activement à encenser quelque « Iris en l'air » et à dévider ses fuseaux poétiques aux pieds d'Omphale.

En somme, quelques beaux vers sur *l'Empereur Frédéric III* et sur la *Tour Eiffel* ; quelques-uns, plus clairsemés, sur *Lamartine* et sur *Brizeux* ; une *Légende de Noël* pâle et mièvre ; la description d'une voie ferrée, dans le *Coup de Tampon*, qui ferait songer aux plus jolis vers latins de *l'Hermes Romanus* ; c'est à peu près tout. Le style de *l'Homme-affiche*, l'une des dernières productions de ce recueil, nous a presque fait douter, à première lecture, que cette œuvre fût de M. Coppée ; on dirait d'un pastiche. Quelle langue, grands dieux ! et quels vers !

Au surplus, si nous nous sommes longuement occupé de *Paroles sincères*, ce n'est pas que le volume nouveau méritât une longue étude ; mais ce volume ressemble à la moitié des œuvres de M. Fr. Coppée ; en disant notre avis de celle-ci, nous l'avons dit sur celles-là. Talent aimable, délicat, souvent exquis ou gracieux, il se plaît aux demi-horizons et ne monte pas au-delà d'à mi-côte ; presque jamais une pensée qui élève l'âme et qui l'enlève ; prosodie lâche, qui a fait faire à ses copistes, sous le nom de vers, bien des lignes d'abominable prose.

Je donnerais tout le recueil de *Paroles sincères* pour une seule phrase, écrite par M. Coppée, voilà quatre mois, aux environs de la Fête des morts : « ... Je ne puis pas croire, non, je ne crois pas que je disparaîtrai tout entier dans le trou : *Sperat anima mea.* » Paroles tout à fait sincères, et consolantes pour les vrais amis du poète, qui espèrent aussi. Au même endroit, M. Coppée ajoutait : « Je ris, parce que je ne crains pas la mort. » Belle assurance ; pourtant j'admire autrement la frayeur d'un autre académicien, le plus français de tous les poètes de l'Académie, La Fontaine, qui écrivait à son ami le chanoine Maucroix : « O mon cher, mourir n'est rien. Mais songes-tu que je vais comparaître

devant Dieu? Tu sais comme j'ai vécu. » Quelle humilité, quelle foi, quel repentir et quelle sincérité!

M. Coppée est, par l'âge, l'avant-dernier des académiciens; M. X. Marmier est le troisième; trente-cinq ans environ les séparent; cependant les *Paroles sincères* n'ont point toute la fraîcheur de *Prose et vers*. La prose de M. X. Marmier a des reflets d'été; ses vers, quelque chose du « lac d'azur », qu'il vit autrefois et qu'il chante. Dans sa *Prose*, M. X. Marmier recueille des pensées, glanées dans les champs de l'histoire, sur les sommets de la philosophie, parmi les jardins de la littérature. Un mot, un souvenir, un acte de foi, une critique agréable, une citation discrète : cela ressemblerait presque à des pages de Pascal, s'il y entraît quelque grain d'amertume et si l'on y sentait quelque effort. Rien de cherché, pas même l'effet; rien de heurté; à peine, çà et là, une ou deux antithèses; tout est simple, calme, lumineux comme cette « saison de Dieu » où M. X. Marmier aime à se sentir vivre.

Que de fleurs éclosent et sourient sous ses doigts! Que d'aimables réflexions lui inspirent le *rouge-gorge*, la *main*, la *Pierre*, le *chien*, la pièce de *cinq francs* donnée par le Petit Jésus!... Détachons quelques pensées :

Le misanthrope aime son chien, ou son oiseau. (P. 49.)

La vie, comme l'eau de mer, ne s'adoucit qu'en s'élevant vers le ciel. (P. 124.)

Les honnêtes gens se lient par leurs vertus, les mauvais par leurs vices. (P. 182.)

On ne fait pas, a dit Napoléon, de bonnes républiques avec de vieilles monarchies. (P. 175.)

La dernière page de *Prose* s'achève dans une antithèse : sourire de l'enfant, sourire du vieillard, l'un plus joyeux, l'autre plus doux : « L'un est comme le rayon de l'aube sur les coteaux fleuris; l'autre comme le crépuscule du soir sur les neiges des montagnes; l'un dit : *Espère!* l'autre : *Souviens-toi!* » (P. 196¹.)

1. Vers la fin, pour montrer, comme en un bouquet, la floraison des génies de France au dix-septième siècle, M. X. Marmier rapproche en une ligne et demi des noms et des dates : « Molière, 1620. La Fontaine, 1621. Pascal, 1622. Bossuet, 1625. Mme de Sévigné, 1626. » Chiffres éloquentes; mais qui ne le seraient pas moins, s'ils étaient un peu plus exacts, et si

Les *Vers* sont aussi écrits dans la paix et la lumière; un esprit pointilleux y noterait à peine certains échos, lointains, des *Juvenilia*. Comme tout le monde sait, M. X. Marmier est un linguiste de première marque et fut un merveilleux voyageur. Ses poèmes, pour la plupart, sont d'élégantes traductions datées de Finlande, de Laponie, de Hollande, de Norvège..., douces rêveries du Nord, à qui M. Marmier donne une teinte plus claire, avec une transparence française. Signalons parmi les quatre-vingts titres des *Poésies* : *Excelsior* et *Psalm of life*, empruntés à Longfellow; *l'Enfant mourant* d'Andersen, et le *Bon Hôtelier* d'Uhland :

Dans mes voyages d'écolier,
Un soir, j'ai fait un heureux somme
Sous le toit d'un brave hôtelier;
Son enseigne était une pomme :
Ce bon hôte était un pommier.

La prosodie de M. X. Marmier ne ressemble que de loin à celles des confrères vivants, qu'il coudoie au palais Mazarin; elle n'est ni saccadée, ni tourmentée, c'est celle du bon vieux temps; les rimes sont celles de La Fontaine; les alexandrins cheminent sans cahot et se reposent de six pieds en six pieds. Mais M. X. Marmier a pris pour lui l'excellent conseil de Wordsworth : *Shine, poet, in thy place, and be content*.

Ce qui le distingue mieux encore des faiseurs de vers qu'il rencontre près du pont des Arts, c'est qu'il demande à Dieu la force et la grâce nécessaires, dit-il,

Pour consoler quelque tristesse
Et soulager quelque détresse,
Jusqu'au dernier de mes printemps.

On n'entend guère souvent de semblables prières sous la coupole où se distribuent les prix Montyon, et sous laquelle, une fois par an, l'on couronne solennellement la vertu.

Dieu veuille compter encore à l'auteur de *Prose et vers* des printemps et des étés nombreux, puisqu'il en veut faire un si noble usage, tout en publiant de si aimables livres !

l'auteur parlait tout à fait comme l'histoire; car enfin, pour Molière, il faut lire, 1622; pour Pascal, 1623; pour Bossuet, 1627.

II

M. Théodore de Banville, qui n'est « pas même » académicien, professe une certaine estime pour les Quarante; il dit à M. A. Daudet, auteur de *l'Immortel* : L'Académie...

Elle reçoit dans un salon
 Cette duchesse, l'Épopée :
 Tu dois aimer l'endroit où l'on
 Voit Sully-Prudhomme et Coppée.

M. Th. de Banville, le maître des poètes jeunes, n'est plus ce qu'on appelle une jeunesse; clopin-clopant, au tintement et tintamarre de ses rimes, il court rapidement vers ses soixante-dix ans. Il est, dit-il, « chauve comme une roche dans la mer », et ressemble à son *Joseph Prud'homme* :

Prud'homme, exempt de tous mollets,
 Sur son front dévasté ramène
 Des crins plus étirés que les
 Vers du Récit de Théràmène.

En dépit de l'âge, M. Th. de Banville prend, dans *Sonnailles et clochettes*, toutes les allures, sauf celles de l'homme grave. Jadis, il y a tantôt quarante ans, il célébrait, en ses *Odes funambulesques*, les pitres et autres personnages du cirque ou de la baraque. Et le voilà qui exécute, à son tour, avec des mots et des sons, d'incroyables gambades, sauts de carpe poétiques et sauts périlleux. Le volume nouveau renferme environ quarante exercices de parade ou de haute voltige, toutes les cabrioles d'un batelcur décadent, toutes les consonnances abraacadabrantes : *Quo non ascendam* avec *Amsterdam*; *Erynnies* avec *bottes vernies*; *vous souffrites* avec *pommes de terre frites*, etc. Trois cents pages de ce mardi gras littéraire et de grivoiseries; pas une idée.

Dans je ne sais lequel de ces soi-disant poèmes, le compagnon de saint Antoine, animal savant, lettré et blasé, s'écrie : « Je m'en vas lire le marquis de Sade. » Pourquoi M. Th. de Banville tient-il à prouver qu'il a, lui aussi, fréquenté ce marquis polisson? — M. Th. de Banville pourrait faire autrement et mieux; il est, avec Théophile Gautier, le plus habile tréfileur de strophes légères. et, avec V. Hugo, le plus étrange sonneur de rimes. Personne n'a mieux fait valoir que lui les droits de cette *esclave*;

mais sous sa plume, cette esclave abuse de ses droits; et le code de M. Th. de Banville, *Petit traité de poésie française*, les exagère au-delà de toute mesure. Voici le résumé de ses principes, adoptés par tous les artistes qui font des vers sans trop se précoccuper du bon sens; nos lecteurs nous sauront peut-être quelque gré de les leur remettre sous les yeux :

1° C'est aux dix-septième et dix-huitième siècles qu'on a « le plus mal connu et le plus mal su l'art de la poésie ». (P. 1.)

2° Aujourd'hui, « un imbécile peut, en s'appliquant, faire de bons vers ». (P. 2.)

3° La rime ! « elle est tout le vers ». (P. 47.)

4° « L'imagination de la rime est, entre toutes, la qualité qui constitue le poète. » (*Ibid.*)

5° « Il faut, pour s'en servir, avoir reçu un don surnaturel et divin. » (P. 47-48.)

6° Il est impossible de « sacrifier la raison à la rime ». (P. 61.)

Voilà des axiomes neufs; autrefois, j'entends au dix-septième siècle, les vers, bien ou mal, disaient quelque chose; à présent, le poète accumule et ajuste les consonnes d'appui; les idées viennent comme elles peuvent et se logent dans le vers quand il y reste de la place.

Sans doute la rime est indispensable au vers français, comme le rythme; sans doute aussi, plus on cherche la rime parfaite, mieux on trouve l'idée juste; ce n'est pas en négligeant la rime riche qu'on trouve nécessairement des idées à foison; mais en ne cherchant que la rime, on ne trouve que cela, et c'est peu. De la poésie, point de nouvelles.

Il y a trois mois environ, les lundistes crurent avoir découvert un poème unique et idéal, à Paris, au petit théâtre des mariochettes. Ce poème mettait, disaient-ils, des larmes dans les yeux et de la honte dans les âmes. On sortait de là, attendri et recueilli; pour un peu, on aurait eu comme des velléités d'aller à confesse; mais les lundistes, gens discrets, n'appuient pas sur ce dernier détail.

On jouait là un *Mystère*, dans une atmosphère tiède, avec une musique douce. Dans ce mystère, œuvre de M. Maxime Bouchor, qui fit, l'an passé, le déplorable mystère de *Tobie*, M. Jean Richépin, l'auteur des *Blasphèmes*, débitait le rôle de l'archange

Gabriel; d'autres hommes de lettres se partageaient les autres rôles de ce *Mystère de la Nativité*, et l'un d'eux, imitant le chien de ferme, aboyait « merveilleusement ». (P. 25.)

Un *Mystère de la Nativité* dans un guignol, la sainte Vierge Mère de Dieu représentée par une poupée, l'Évangile arrangé et mis en vers pour égayer les messieurs qui écrivent des *truan-dailles*, voilà de quoi édifier les boulevards, de quoi faire ruisseler des pleurs d'admiration dans l'encrier des lundistes. Nos lecteurs comprendront que nous n'ayons point la larme si facile, et que nous soyons révolté de voir traîner des lambeaux d'Évangile en si triste lieu. On aura beau nous rebattre les oreilles avec cent réflexions plus ou moins érudites sur les *Noëls* de nos pères; nos pères étaient chrétiens, leurs *Noëls* aussi. Leurs *Noëls* et leurs *Mystères* étaient des cantiques et des spectacles d'église; on faisait acte de dévotion, en écoutant les *Noëls*, en les chantant avant la messe de minuit ou au réveillon. Nos pères n'auraient point toléré ce *Mystère de la Nativité*, joué par des marionnettes, pour divertir des gens de lettres fort peu scrupuleux et pas du tout dévots.

Malgré les naïvetés raffinées que M. Bouchor sème dans sa pièce, sa pièce n'est pas un *Mystère*. Disons au surplus que ces naïvetés ne sont pas toujours du meilleur aloi; les bergers de M. Bouchor parlent à la fois le style des *Bucoliques* et la langue verte, Virgile et Rabelais. Ses mages sont de fins discoureurs; mais leurs harangues à l'Étoile (qui a une figure de femme) sont d'une longueur désespérante, et ces mages auront fait halte en chemin à l'hôtel de Rambouillet.

Dans le *Mystère* soigné, bien rimé, monotone, de M. Bouchor, il n'y a vraiment qu'une ou deux scènes exquises et deux personnages tout à fait sympathiques : le Bœuf et l'Âne. L'auteur n'aurait-il pas, par hasard, composé son *Mystère* pour y loger cette fantaisie qui tranche sur tout le reste et qui vaut tout le reste? Au début du premier acte, l'archange Gabriel entre dans l'étable de Bethléem et délie les langues du bœuf et de l'âne. Aussitôt voilà que les deux bonnes bêtes font assaut d'esprit, de piété, d'humilité, de charité, en s'appelant : « mon frère ! »

L'ÂNE, tourné vers le Bœuf.

Mon frère, si parfois, te voyant réfléchir,
J'ai fourragé dans ta mangeoire,

Si je fus même assez indélicat pour boire
 L'eau qui devait te rafraîchir,
 Au nom du saint Enfant dont nous serons les hôtes,
 Daigne me pardonner mes fautes.

LE BŒUF, *tourné vers l'Âne.*

Mon frère, si parfois j'ai raillé lourdement
 Tes oreilles, ces purs calices,
 Si je t'ai reproché de braire avec délices,
 Moi qui tiens à mon beuglement,
 Par le Seigneur Jésus, par sa divine enfance,
 Oh ! pardonne-moi cette offense...

Les braves animaux ! quelle leçon ils donnent aux humains ! comme leur langage est simple et vrai ! sauf peut-être dans l'image un peu forcée de *purs calices*. Si M. Bouchor avait, pour toute sa pièce, pris modèle sur ce premier dialogue ou sur le dialogue de *Myrtil* et *Marjolaine*, il aurait fait une merveille, à laquelle nous serions heureux d'applaudir. Nous ne saurions applaudir à ce *Mystère de la Nativité*. C'est l'œuvre d'un adroit artisan, d'un bon versificateur ; mais il y manque la vie, la chaleur, la lumière, c'est-à-dire la foi. Il existe des industries pour produire des vins pétillants et agréables au goût, mais où il n'entre pas un grain de raisin ; le poème de M. Bouchor ressemble à ces imitations du jus de vigne.

Et puis la préface (*Dédicace* et *Apertissement*) gâte tout ; M. Bouchor y prend plaisir à se moquer des braves gens qui auraient voulu le croire sérieux et sincère : « J'espère, dit-il bonnement, que je ne scandaliserai personne. » (P. 20.) Or, il n'est pas un catholique qui puisse lire, sans être scandalisé, la préface adressée par le poète à Jacques Richepin, son filleul, dont il veut, dit-il, faire « une âme pieuse ». Le parrain y déclare au filleul que « l'Église fut cruellement intolérante » ; que « chacun doit régler sa croyance d'après les inspirations de son cœur et les lumières de son esprit » ; que l'« injuste... intolérance de l'Église a fait une multitude de victimes » ; que « des hommes de bonne foi (!)... n'ont vu en elle qu'un fléau de l'humanité » (p. 12) ; en résumé, que, si la doctrine de Jésus-Christ est admirable, elle a été pervertie par l'Église.

Jolies leçons de catéchisme et bien édifiantes ! Il y en a d'autres ; par exemple, que le filleul devra un jour, comme l'*Émile* de

Jean-Jacques, choisir sa religion, s'il en veut une. Enfin l'*Avertissement* de M. Bouchor apprend aux lecteurs du *Mystère de Noël* que « ne pas reconnaître la sublimité de la morale bouddhique serait une révoltante injustice », et encore que la religion de Çakya-Mouni a de « frappants rapports avec celle de Jésus ». (P. 21.) Voilà d'excellentes dispositions pour écrire un poème évangélique et pour inspirer de la componction aux spectateurs de ces marionnettes.

Quelques jours après avoir lu le *Mystère de la Nativité* et les réclames bruyantes publiées par des journaux, — même par des journaux catholiques, — j'eus le bonheur d'assister à un *Mystère de la Crèche*, dans une école de Paris, où l'on enseigne le catéchisme, où l'on croit en Jésus-Christ et en son Église.

On voyait là une crèche et un bel Enfant Jésus « couché sur de la paille sèche » ; on voyait des anges, des bergers, des mages, représentés par une quarantaine de petits enfants, dont le plus âgé, celui qui jouait le rôle de vieillard parmi les mages, pouvait bien avoir de neuf à dix ans. Tout ce petit monde chantait, priait, marchait, s'agenouillait, auprès de la crèche, avec une gravité, une aisance, une bonne grâce à ravir, dans des costumes éblouissants, aux couleurs et nuances de l'arc-en-ciel. Les anges avaient des robes bleues, blanches, roses, et des ailes ; pas une aile ne se décrocha pendant toute la cérémonie, et la cérémonie dura plus d'une heure.

Le *Mystère* ne comptait pas moins de douze morceaux, vieux *Noëls* rajeunis et adaptés pour ces artistes de huit ans, qui chantaient, de tout cœur et de leurs voix fraîches, sur un air du temps jadis :

Noël est notre fête ;
 Pour nous la Crèche est faite :
 C'est à nous qu'est donné
 Ce Frère nouveau-né.

Il y eut des larmes ; car il y avait là bien des mères et des sœurs heureuses et inquiètes, attentives et tremblantes. Il y eut quelques sourires ; par exemple, quand les anges, appelant les mages, leur disaient :

Partez, Mages, partez,
 Vous et vos secrétaires ;
 Au plus vite montez
 Dessus vos dromadaires ;

et aussi quand les bergers défilèrent, apportant sur un brancard, comme primeurs de leurs « champs et vergers », un gros poisson fleuri.

L'épilogue fut un sermon de deux à trois minutes. L'orateur dit aux acteurs du *Mystère de la Crèche* : « Soyez toujours purs comme les anges, simples comme les bergers, fidèles comme les mages ; » puis il souhaita la même grâce à toute l'assistance émue et ravie.

Voilà des leçons que l'on n'est pas près d'entendre au théâtre, même aux prétendus *Mystères*, où des lettrés s'amuse à des dépens de l'Évangile, gaspillent beaucoup de talent, gagnent quelque gloire et empochent quelques billets de banque.

III

Des leçons ! les poètes n'ont guère aujourd'hui l'usage ni le courage d'en donner ; et pour cela le crédit leur fait généralement défaut ; suivant un mot de Malherbe et de Boileau, mot qui reste trop vrai, un poète n'est pas plus utile à la société « qu'un joueur de quilles ».

Et pourtant les poètes deviendraient utiles à quelque chose, s'ils avaient la volonté de chanter juste et la généreuse audace de chanter ce qui est beau. Cette double hardiesse peut-elle exister chez nos rimeurs parisiens ? Je l'ignore ; mais il est bon de constater qu'elle se rencontre encore quelquefois là-bas, tout au fond des vieilles provinces.

C'est « au pied des riches et pittoresques montagnes de la haute Auvergne », que M. Louis de l'Hermitte a écrit les *Saintes causes*, hymnes de foi et de patriotisme, où l'on n'entend que « deux notes : l'amour de l'Église et l'amour de la France ». M. Louis de l'Hermitte prend pour épigraphe la fière parole de Louis Veuillot : « Les seules causes qui meurent sont celles pour lesquelles on ne meurt pas ; » et il rappelle en vers vibrants les héros morts pour les *Saintes causes* : les *Pontificaux*, Verthamon, du Bourg, Troussures, les deux Bouillé ; puis l'admirable Sonis : ceux-là du moins,

S'ils n'ont pu nous sauver, ils ont su nous défendre. (P. 5.)

Le poète n'oublie point les *Martyrs* : l'abbé Deguerry, les PP. Ducoudray et de Bengy ; ni les *Exilés*, chassés par des proscripteurs

qui passeront à leur tour. Comme son ami V. de Laprade, M. de l'Hermitte sait que les indignations vigoureuses et les enthousiasmes désintéressés n'éclatent d'ordinaire que dans les solitudes ; que ces nobles pensées ne germent guère dans le sol boueux de Paris, entre le théâtre et la bourse :

Gardez vos boulevards, vos égouts, votre asphalte,
Bourgeois épris de la cité ;
Gardez tous les trésors que le vulgaire exalte :
Les ruraux ont la liberté. (P. 41.)

Aussi le poète d'Auvergne plaint-il les « pauvres hères », qui s'en vont, loin des montagnes natales, endosser à Paris des livrées et la servitude, la honte et la misère. Quant à lui, sur les bords de la Sumène, en face du Saney et des mamelons du Violan, parmi les roches de Chastel et sous les sapins du Maubert, il entend demeurer fidèle au souvenir et à l'espérance,

Esclave du devoir, courtisan du malheur (p. 49)

et courtisan de l' « Exil ». Il croit au triomphe des *Saintes causes* qu'il chante et qu'il défend, parce que, sur l'Océan où le monde s'agite et où vogue la barque de l'Église,

Pierre est à l'aviron, Jésus au gouvernail. (P. 124.)

Les mêmes causes que M. Louis de l'Hermitte chante sur les hauteurs de l'Auvergne, inspiraient naguère, en Vendée, un autre ami de V. de Laprade, M. Émile Grimaud. Dans le Bocage comme aux rives de la Sumène, on aime *Dieu et le Roi*. Le recueil qui porte « crânement » ce double titre fut l'un des derniers volumes de vers, dont M. de Pontmartin salua l'apparition, en appelant l'auteur « le barde inspiré de l'armée de dévouement et d'honneur ». Des études publiées, il y a quelques mois, par M. D. Caillé, et, il y a quelques semaines, par M. O. de Gourcuff dans ses *Poètes du Poitou*, font de ce livre une actualité que nous sommes heureux de saluer, à notre tour. Si M. Émile Grimaud prend hardiment pour thèmes les deux sujets annoncés par son titre, c'est qu'il est Vendéen, et il s'en fait gloire en strophes vaillantes :

Toujours Vendéen! voilà ma devise.
La Vendée! est-il un pays plus beau,
Aimant mieux le Roi, Dieu, la sainte Église?...
Toujours Vendéen! dira mon tombeau...

Ma lyre s'attache à votre épopée,
 O mes fiers vaincus, ô peuple immortel !
 Que du moins mon vers, comme votre épée,
 Défende sans peur le trône et l'autel ! (P. 191.)

Le Bocage, que le printemps inonde de verdure et que la Révolution inonda de sang, est pour M. Émile Grimaud le « plus beau » pays, parce que, en ce temps-là, on sut y mourir en défendant les foyers et l'autel; parce qu'il fut le pays des *Géants*. Le nom des chefs revient, pour ainsi dire, à chaque strophe dans les péans ou les thrènes du poète vendéen : Charette, Bonchamps, d'Elbée, Stofflet, celui qu'on appelle toujours « Monsieur Henri » ; et combien d'autres ! Il y en a tant dans l'histoire de Vendée !

Chez les vrais Vendéens, on garde encore avec respect et fierté, dans le « manoir ou la métairie », les moindres objets qui rappellent les *brigands* sublimes d'il y a cent ans, laboureurs ou gentilshommes. Ici, c'est un sabre ou une cocarde, déposés pieusement dans le bahut de famille; là, c'est « le vieux fauteuil garni de velours jaune », où d'Elbée attendit « les derniers coups » de la mort; ailleurs, c'est le drapeau de Bonchamps, avec sa fleur de lys et son *Vive le Roi*, mais tout déchiré par les balles et où l'on « distingue encore du sang ». Sabre, cocarde, fauteuil, drapeau, restes précieux et vénérés, véritables reliques, car

Ce qui vient des *Géants* doit nous être sacré !

Mais tandis que M. Émile Grimaud célèbre le passé si beau, il ne peut oublier le présent si triste; après les exploits des Bleus, voici les prouesses des expulseurs. Dans les hymnes où le « barde » vendéen acclame les proscrits et les exilés, on sent frémir la colère du patriote, l'espérance du chrétien qui a confiance en Dieu et qui attend « son Roi ». Que d'autres pages il faudrait citer et louer : le *Signe de la Croix*, la mort héroïque de *Mademoiselle de Jourdain*, etc. ! Pour venir de province, cette poésie, où l'auteur ose croire tout haut et s'indigner en strophes énergiques, vaut bien des fois les mièvreries égoïstes et vides, brutales et savantes, où nos raffinés de Paris dépensent tant de soin, sans plus se soucier de Dieu que du roi.

Dieu et le roi ! ce fut le mot d'ordre de ce *Poète-Apôtre*, dont on vient de publier la vie et les œuvres choisies, le P. Léon Barbey d'Aurevilly, Eudiste, frère du célèbre critique et romancier.

Le P. Léon Barbey d'Aureville n'aima jamais, dit-il, qu'une des trois bandes du drapeau tricolore, celle du milieu ; et dès l'âge de vingt-deux ans, il fut, pour une ode enthousiaste en l'honneur de la duchesse de Berry, traduit en cour d'assises. Déjà à cette époque, ses chansons joyeuses contre la Révolution et son journal satirique, *le Momus*, lui avaient couquis une renommée de bravoure et d'esprit, en son pays natal, la Normandie : la cour d'assises l'acquitta.

Mais au milieu de ses succès littéraires, « la vocation, comme l'écrivait son frère Jules, le prit tout à coup par les cheveux comme le prophète et le jeta dans les bras de Dieu ¹ ». Nul doute que, s'il fût resté sur la brèche, le jeune d'Aureville ne fût arrivé à la gloire dans la république des lettres ; et probablement le cadet aurait éclipsé l'aîné, ce « duc de Guise (ou ce don Quichotte) de la littérature ».

Au premier appel de la voix d'en haut, Léon quitta tout, et le bon soldat de la cause royaliste s'en alla à Notre-Dame de la Délivrande se constituer « chevalier de cette Reine » immortelle ; il accomplit son pèlerinage, cinq lieues de chemin, tête nue et pieds nus ; il ne savait pas faire les choses à demi.

Ordonné prêtre en 1839, Léon d'Aureville fut d'abord missionnaire dans le diocèse de Coutances ; il entra chez les Eudistes en 1857, et jusqu'à sa mort, arrivée le 14 novembre 1876, il se montra religieux exemplaire, prédicateur passionné du règne de Jésus-Christ. Souvent l'abondance des larmes l'obligeait à s'interrompre pendant le saint sacrifice ; souvent aussi la chaleur de sa parole apostolique, toute nourrie de l'Évangile, saisissait, remuait, convertissait les âmes et les entraînait aux plus nobles sacrifices pour l'amour du Dieu crucifié. Un jour, son frère Jules entendit un de ces sermons sur le « bonheur d'aller à confesse » (t. I, p. 55) : il en fut, comme il l'avoue lui-même, profondément touché ; et l'auteur des *Prophètes du passé* dut aux exemples, aux conseils, à l'amitié du vénérable religieux, sa « moitié de cœur », comme il signait ses lettres, le courage de demeurer chrétien, dans le monde assez mêlé où il vécut. Jules admirait ce prêtre « si pauvre, vêtu de vieilles soutanes verdâtres » (t. I, p. 341), et c'est ce prêtre qu'il prit pour modèle, dans un de ses romans,

1. Lettres de J. Barbey d'Aureville au P. Joseph Dauphin, Eudiste, éditeur des deux volumes que nous analysons.

où il trace le portrait d'un saint, d'une de ces âmes sacerdotales faites « pour respirer l'air du ciel ».

D'autres écrivains apprécièrent les œuvres poétiques de ce prêtre qui avait renoncé à la gloire, mais qui, jusqu'à la fin, continua d'exercer son aimable et facile talent; Sainte-Beuve lui envoya des félicitations amicales; Émile Deschamps qualifia ses poésies d'« adorables »; Trébutien, l'éditeur des *Lettres* et du *Journal* d'Eugénie de Guérin, et l'intime confident du P. d'Aurevilly, publia un choix de ses poèmes; et Longfellow, l'illustre poète américain, manifesta une vive sympathie pour ce prêtre-poète de France.

Toutefois le P. d'Aurevilly, aussitôt après avoir reçu la prêtrise, s'était imposé un sacrifice, dont les gens habitués à versifier comprendront seuls l'héroïsme. Pour n'être plus distrait par la rime, pendant ses prières, il fit vœu de ne plus rimer durant dix ans. Il tint parole; et en plusieurs rencontres, il livra au feu des liasses de vers.

Malgré cela, ses poésies complètes formeraient un nombre respectable de volumes. Le bon Père jetait, pour ainsi dire, des strophes ou des couplets sur tous les chemins, *ludibria vento*. Il rimait en toute occasion et sur toute commande, pour ses frères en religion, pour des amis qu'il fallait remercier, complimenter, encourager au bien, ou simplement divertir. De là, des odes, des sonnets, des cantiques, surtout des chansons gaies et charmantes, qu'il interprétait lui-même le plus agréablement du monde, mais sur le ton le plus faux et lamentable au point de vue musical!

D'autres fois, le P. d'Aurevilly versifiait pour « oublier la souffrance, durant ses longues insomnies », ou, après avoir bien *chapeletté*, pour traduire les pieuses émotions de son cœur. La poésie le hantait; car, disait-il,

La sainte poésie est la splendeur du beau;
 Excepté pour les sots, les plats et les infâmes,
 La sainte poésie est le besoin des âmes :
 Heureux qui voit la vie aux feux de son flambeau. (T. I, p. 307.)

Impossible d'analyser en détail les deux volumes, où le P. Joseph Dauphin raconte la vie très édifiante du P. d'Aurevilly, et recueille plus de cent poèmes de son confrère. Parmi tant d'improvisations semées à toutes les étapes d'une vie consacrée à

l'apostolat, il est des pages exquisés, des couplets alertes ou vibrants. Mon frère était né « chansonnier », a dit Jules Barbey d'Aurevilly; et c'est avec une prodigieuse facilité qu'il amène le trait final ou le refrain, au bout d'une stance. Après tout, il se gardait bien de perdre son temps à polir, corriger, parachever ces bluettes; il négligeait sciemment le *limæ labor et mora* :

O mes amis, je ne suis pas un maître;
Je ne suis point artiste sur émail. (T. II, p. 2.)

Mais quand il saisit et empoigne une idée puissante, il la rend avec un rare bonheur d'expression. Qui a jamais mieux résumé l'histoire entière de Napoléon, que le P. d'Aurevilly, dans cet Œuvre :

Il passa par la gloire, il passa par le crime,
Il n'est arrivé qu'au malheur! (T. I, p. 33.)

Dans les couplets d'une chanson qu'il intitule : *Ma biographie*, le poète-apôtre redit en guise de refrain : « Je n'ai chanté que pour l'honneur; » ses œuvres lui rendent bien ce beau témoignage. Toutes les nobles causes le tentent et l'inspirent; il applaudit à toutes les bravoures : à celle, par exemple, de Louis Veuillot, qui poursuivait de sa plume vengeresse les malfaiteurs de la littérature et de la presse, et stigmatisait

Leur science bâtarde et leurs hideux succès. (T. II, p. 134.)

Lui-même, il frappe fièrement « au visage » les personnages malfaisants qu'il rencontre : « O Béranger, Béranger, sois maudit ! » fait-il répéter à l'une de ses satires les plus vives; et une autre, intitulée : *Si j'étais roi!* décerne hardiment au roi « galant homme », voleur des États du Pape, les épithètes qu'il mérite.

Mais les sujets favoris du poète-apôtre sont, avant tout, des hymnes à l'amour de Jésus-Christ et de Marie Immaculée; il célèbre, à diverses reprises, et de la façon la plus heureuse, le *Bonheur d'un cœur pur* : toutes les choses pures, belles et douces plaisent à son génie : les roses, les lis, les lilas, la mer, cette « belle bleue », et les enfants. Parmi les oiseaux qu'il aime et chante aussi, le P. d'Aurevilly aime et chante surtout les hirondelles. Il a trouvé, dans un de ses cantiques, d'ingénieuses ressemblances entre *les hirondelles et les âmes saintes*; mais entre le vol de l'hi-

rondelle et les allures littéraires de leur poète, les ressemblances existent aussi; deux mots les résument et les caractérisent : souplesse et grâce.

Les pages qui précèdent sont une revue, plutôt qu'une étude; il serait donc malaisé d'en tirer une conclusion générale. Nous n'avons du reste signalé que sept ou huit volumes, et les recueils de vers pleuvent tous les jours, des quatre vents du ciel, à toutes les vitrines.

Rarement l'on vit pareille fécondité et abondance si stérile. Suivant M. Th. de Banville, tout individu qui sait écrire, « un imbécile même, peut, en s'appliquant, faire de bons vers ». On s'applique; on fait des chinoiseries innombrables; il en est de charmantes, il en est de merveilleuses, mais ce sont des chinoiseries.

A tous les coins de rue de Paris, sur les trottoirs larges ou moins encombrés, on rencontre des artistes qui ont créé et qui vendent, pour quelques sous, des oiseaux qui volent, des souris qui trottent, des papillons qui battent des ailes, des voitures qui roulent sur l'asphalte : c'est le comble de l'adresse et de la science inutiles. N'est-ce pas un peu l'image de notre littérature actuelle, si habile à produire tous les chefs-d'œuvre de l'impuissance ?

Mais où sont, chez ces raffinés, le souffle, l'enthousiasme, le *mens divinior*? Où peuvent-ils être, à une époque de lassitude et de découragement, d'écrasement moral, de jouissances inquiètes et effrénées, dans une société qui marche à tâtons vers l'inconnu? En parcourant les volumes dont nous venons de parler et un certain nombre d'autres, nous n'avons découvert d'idées généreuses, élevées, fortifiantes, patriotiques, que chez les poètes qui chantent les *saintes causes*.

Ceux-là seuls espèrent contre toute espérance, parce qu'ils croient; ils voient beau, parce qu'ils voient clair, à la lumière de leur foi. Ceux-là seuls protestent contre les vilenies et les lâchetés du présent, parce qu'ils attendent un lendemain; ceux-là seuls respectent la vertu et ne la trahissent point « sur un papier coupable ».

Leurs rimes sont peut-être moins neuves ou moins étranges et leurs rythmes moins savants; mais on peut feuilleter leurs livres sans rougir.

Qui donc parmi les autres pourrait et oserait dire en toute sincérité :

Je n'ai chanté que pour l'honneur?

IV

Le P. G. Loughaye avait intitulé la première édition complète de ses œuvres dramatiques : *Théâtre d'éducation* ; il vient d'en publier une édition nouvelle, avec ce titre : *Théâtre chrétien*. Ces deux beaux et forts volumes pourraient aussi bien s'appeler : *Théâtre des Collèges*, si les deux mots *Théâtre* et *Collège*, accolés l'un à l'autre, ne représentaient à certains esprits l'idée fâcheuse d'une littérature fatalement inférieure et insipide, de berquinades essoufflées, ou d'une *Morale en action* surechargée de rimes indigentes.

Quoi qu'il en soit du titre, ces douze pièces, œuvre de foi, de pédagogie, de patriotisme sincère, de poésie vraie et vivante, composent, selon nous, le plus parfait théâtre d'éducation et de collège, qui existe. Il ne s'agit point ici, on le devine, de *Matinées* comme celles dont la Comédie-Française gratifie et édifie la jeunesse des lycées. En 1888, la Comédie-Française résolut d'accorder soixante places gratuites aux élèves des lycées et collèges de Paris, pour chaque jeudi des quinzaines classiques : ce fut là sans doute un moyen adroit d'apprendre aux rhétoriciens et aux demi-bacheliers le chemin de la rue Richelieu, et de s'assurer des abonnés pour plus tard. Mais qui donc ira s'aviser que ces spectacles, libéralement offerts par la Maison de Molière, soient profitables à l'éducation ?

Espérons, par contre, avec le P. Loughaye, que personne aujourd'hui, dans les maisons d'éducation chrétienne, ne croit plus aux dangers des représentations de collège et ne crie plus au scandale, comme ce bon Rollin, de janséniste et chagrine mémoire. Après une expérience décisive, on peut, avec Bossuet, estimer bonnes et « innocentes » les pièces jouées « dans les collèges, par une jeunesse réglée, à qui ses maîtres proposent de tels exercices, pour leur aider à former ou leur style ou leur action », ou simplement pour « leur donner quelque honnête relâchement ! ». Au dire de Bossuet, qui s'appuie en cet endroit

sur le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, le théâtre des collèges chrétiens est seul exempt de dangers. C'est bien aussi notre avis. Et que d'avantages y trouve une « jeunesse réglée ! » Bossuet en signale trois, tous trois dignes de considération, auxquels il faut joindre ceux que le P. Longhaye propose dans son avis *Au Lecteur*. Les élèves choisis comme acteurs reçoivent là d'excellentes leçons de diction, de maintien, de cette « audace modeste avec laquelle il convient d'affronter une assemblée » (p. viii) ; ils y prennent des leçons d'analyse littéraire, renforcée par l'exercice de mémoire et par les répétitions fréquentes, sous la direction d'un habile professeur. Si la pièce est une œuvre sérieuse et de valeur littéraire, les interprètes se livrent à une étude pratique « de psychologie à la fois élémentaire et profonde » ; ils y puisent, sans effort, de nobles sentiments, un enthousiasme fécond, cette « élévation morale », cette « excitation généreuse commune à tout l'auditoire, mais poussée au comble chez la plupart des acteurs ». (P. xi.)

Le P. Longhaye semble avoir pris à tâche de résumer ici tout son système de tragédie scolaire. Nous savons, pour l'avoir vu et entendu, comment, depuis quinze ans, le public des collèges, écoles libres, séminaires, patronages, goûte ce système, applaudit ces œuvres dramatiques composées pour lui ; combien enfin la jeunesse catholique de France en tire profit et plaisir.

Le théâtre, au collège, fait partie de l'enseignement intellectuel et moral. L'impresario de collège n'est pas un « amuseur » ; c'est un maître ; il n'a point à rivaliser avec le directeur de la *Porte-Saint-Martin* ou du *Vaudeville*. Sa tâche ne se borne pas à tailler dans un drame à la mode, dans une comédie de Scribe ou de Labiche, ou d'auteurs de plus bas étage, à seule fin de substituer aux rôles de femme des rôles d'oncle ou de grand-père, de cousin ou de neveu, — toute la parenté y passe ; — puis de condre tant bien que mal, avec du *fil blanc*, une intrigue drôlatique au lieu et place du mariage final. Sauf de bien rares exceptions, ces comédies *adaptées* viennent immédiatement au-dessous de rien, et sont, en fait de littérature, au-dessous de tout pour la formation de la jeunesse studieuse. Tout cela, comme les récréations que le juge Dandin s'accordait en ses audiences, est bon pour faire « passer une heure ou deux » aux désœuvrés et aux ennuyés du boulevard. On pourrait même, à la rigueur,

arranger, avec ces coupures et rognures, une bouffonnerie de carnaval — que nous ne voulons ni proscrire sans appel, ni recommander en aucune façon. Mais tout cela n'est point un théâtre d'éducation, ni de collège.

Evidemment le théâtre, au collège, ne saurait non plus ressembler à une chaire de philosophie; on ne se rend pas à la grande salle pour y écouter un « sermon en vers ». La jeunesse ne profite guère aux belles choses où elle s'ennuie. Aussi bien, les leçons que nous offre le P. Longhaye, poète dramatique, ne sont point de celles-là, quoiqu'on y entende partout, au milieu même de l'action la plus pathétique et entraînante, comme la voix du chœur antique, conviant l'auditoire aux graves pensées et aux plus saints devoirs.

Les leçons que l'auteur du *Théâtre chrétien* donne à son jeune parterre sont de plusieurs sortes; et s'il nous était permis de nous attarder en si agréable sujet, nous aimerions à les détailler en cinq points, ou chapitres, pour lesquels la matière ne nous manquerait point.

Ce sont d'abord des leçons d'histoire. Toutes les tragédies du P. Longhaye reposent sur un fait historique, souvent même sur l'un des plus grands faits de la vie d'un peuple. Le rêve caressé par le poète était d'emprunter à chacun des pays catholiques d'Europe le fonds d'un drame national, où il pourrait mettre en relief le caractère avec les exploits fameux des différentes parties de la *chrétienté*, — cette

Merveille des vieux âges,
Grand peuple baptisé, fait de nations sœurs.
(*Conf. de Bar*, acte IV, sc. 1.)

Souhaitons que le rêve tout entier s'accomplisse un jour; que le P. Longhaye achève cette tâche digne de lui et si bien commencée.

A la France, il a emprunté *La Valette* et *Bouvines* : une victoire de la chevalerie, remportée à Malte, en 1565, sur toutes les forces ottomanes; notre grande victoire « catholique autant que nationale », de 1214. En Irlande, il choisit, dans *Connor O'Nial*, l'épisode de la lutte glorieusement soutenue par l'Ulster contre l'Angleterre et le protestantisme, sous le règne d'Edouard VI.

L'Empire romain lui fournit le martyr des *Flavius*, deux

jeunes Césars élèves de Quintilien, destinés à l'empire par Domitien leur parent et leur bourreau. Dans *Helvetia*, le poète dramatise l'intervention triomphante du saint ermite Nicolas de Flue, pour le salut et l'unité nationale des cantons, en 1481. Dans l'histoire d'Angleterre, il prend la mort du bienheureux *Edmond Campian*, jadis glorieux élève d'Oxford, diacre anglican, devenu jésuite et apôtre de sa patrie, enfin envoyé à Tyburn, sous le règne d'Elisabeth. Cette pièce fut écrite en exil, à Aberdovey, sur la côte du pays de Galles.

L'Italie et l'Allemagne, l'Empire et la Papauté inspirent *Canossa*, victoire pacifique et prodigieuse de saint Grégoire VII et de l'Eglise romaine. La *Confédération de Bar* met en scène la fin héroïque du royaume de Pologne, la lutte suprême des gentilshommes ligués en Podolie et tombant fièrement à Czen-toschowa, sur les ruines de leur patrie qui fut si grande.

Le P. Longhaye n'a rien voulu devoir pour son théâtre à la fiction et à la fantaisie; précisément, croyons-nous, parce qu'il avait en vue la jeunesse des collèges, qu'il s'agit d'instruire en l'intéressant : *prodesse et delectare*. Toutes ses comédies sont des épisodes bien connus de l'histoire littéraire des dix-septième et dix-huitième siècles : *la Querelle du Cid*, *Richelieu homme de lettres*, *le Souper d'Auteuil*, *Voltaire à Ferney*. Pour un futur bachelier, la lecture ou la représentation de ces jolies pièces, où défilent, parlent et agissent presque tous les écrivains illustres du grand siècle, valent bien des fois l'étude d'un manuel bourré de noms et de dates.

Les noms et les dates ne font point défaut dans les œuvres dramatiques du P. Longhaye. Non pas certes que les beaux vers du poète dispensent un rhétoricien de feuilleter son manuel. Il ne suffit point aux acteurs d'apprendre les fiers alexandrins de *Britannicus* ou de *Cinna*, pour pouvoir, au sortir de la scène, subir un examen détaillé sur le règne d'Auguste et de Néron. Et pourtant les alexandrins de Racine et de Corneille ne nuiront point à la science du bachelier; peut-être même serviront-ils au succès de l'examen. Ainsi du *Théâtre chrétien*, qui ne remplacera jamais la chaire du professeur, mais qui ne fausse point les faits et ne défigure point les personnages connus, comme le font presque toujours les romans soi-disant historiques, ou les livres soi-disant sérieux qui encombrant les biblio-

thèques. Les vers de *Canossa* me renseignent beaucoup mieux sur saint Grégoire VII et sur Henri IV d'Allemagne, que la prose gallicane, ou rationaliste, de Flenry et de Villemain; et il n'y aurait pas trop de pédantisme à user ici d'un mot d'Aristote : « La poésie est œuvre de sagesse et d'exactitude, plus que l'histoire. »

Le P. Longhaye excelle à grouper dans une tirade, à condenser dans un dialogue d'exposition, les événements contemporains du drame; c'est merveille de l'entendre esquisser en alexandrins la situation politique et morale des empires, à l'heure où ses personnages entrent en scène. (Voir *La Valette*, acte I, scène 3; *Bouvines*, acte I, scène 1; et la scène des Lettres pontificales, dans *Canossa*, acte I, scène 2.)

On devine qu'avant de construire ses plans tragiques, de prêter une physionomie, une attitude, une vie, une action, aux héros qu'il exhume, il s'est enquis de leur véritable caractère, de leur époque, de leur entourage, du lieu même où le drame réel s'est accompli. Dans *Bouvines*, par exemple, voilà bien le roi de France, Philippe-Auguste, guidant au combat suprême ses barons et les « bourgeois de ses braves communes », la France « ne formant plus qu'une âme », debout sous l'oriflamme et marchant contre

Un Othon de Brunswick déchu du Saint-Empire,
Un Ferrand, double traître, un fantôme de roi,
Jean Sans-Terre, assassin d'un enfant.

(Acte I, sc. 1.)

Voilà autour du roi ces grands seigneurs et vassaux sachant, pour défendre la cause de la patrie,

De l'orgueil féodal oublier la querelle ;

Montmorency, « premier baron chrétien », qui va moissonner « huit drapeaux » sur le champ de bataille; le sire de Coucy, Nemours, Garlande, des Barres, Saint-Pol, Sancerre, Montigny, fier de porter la bannière royale, un instant après avoir « reçu son Dieu » dans la communion. Voici messire de Senlis,

Évêque, chancelier, capitaine au besoin ;

messire de Beauvais, « un brave moins l'épée », s'armant d'une « lourde masse comme Hércule ».

Et le roi, c'est bien le très brave et chevaleresque aïeul de saint Louis; toutefois le poète ne saurait oublier les fautes du monarque, ni « l'interdit lugubre » imposé à la France pour ramener Philippe à son devoir. Mais au jour de Bouvines, le roi, plus fort que ses passions, a laissé mourir à Poissy, « sans la revoir, la triste Méranie »; en se soumettant à l'Église, il a reconquis l'amour de son peuple : sur le plateau de Cysoing, au matin du dimanche 27 juillet, tandis que le « pieux Othon » consulte un devin, Philippe s'humilie devant ses vassaux, il offre la couronne au plus digne. Puis, après la bataille, il renvoie à Dieu et à la France toute la gloire de la journée :

Devant la sainte Église et la sainte patrie,
 Tout est noble aujourd'hui, bourgeois et châtélains,
 Et sur ce champ d'honneur, il n'est plus de vilains.

(Acte III, sc. 10.)

Ainsi des autres drames, où les personnages apparaissent et se meuvent dans le cadre et dans la lumière historiques, autant qu'il leur est permis sur une modeste scène de collège. Et là, les grands hommes du passé viennent, grâce au poète, offrir à ces jeunes chrétiens de notre temps les vaillantes leçons de l'héroïsme, sous toutes ses formes : héroïsme guerrier chez Philippe-Auguste ; héroïsme sacerdotal chez Grégoire VII ; héroïsme filial chez le fils aîné de Connor O'Nial ; héroïsme du martyr, chez Campian et les Flavius ; héroïsme de l'obéissance, chez Rodrigue de la Cerda ; héroïsme de la fidélité au roi et au royaume, chez Arnoul de Montreuil ; héroïsme naïf de la vertu dans une âme naturellement chrétienne, chez Euryelès ; plus simple encore et plus candide, chez Hugues O'Nial... Il y aurait toute une étude à essayer sur les enfants héros du *Théâtre chrétien* ; enfants qui ne sont pas uniquement des Eliacin, débitant de gracieuses réponses à qui les interroge ; mais sachant vouloir, agir, montrer aux auditeurs de leur âge et condition comment le courage n'attend pas le nombre des années.

L'héroïsme est partout dans les huit tragédies de ce recueil ; peut-être même, dans l'une ou l'autre, par exemple dans *Helvetia*, y a-t-il comme une profusion et un encombrement de héros. Du moins, chez tous, alors même qu'ils sont légion, l'héroïsme est de bon aloi : fier, généreux, ardent, mais raisonnable ; point

de rodomontades ou de fanfaronnades ; rien de ces *bravi*, qui roulent des métaphores, des sentences et des antithèses, à grand fracas, d'une voix caverneuse, comme ces arrière-neveux du *Capitan Matamore*, ou des *Burgraves*, et ces géants qui reluisent aux feux de la rampe du *Château-d'Eau*. Les héros du *Théâtre chrétien* sont des hommes. Ils ont et ils donnent une haute idée du devoir et de l'honneur ; ils enseignent à bien dire, à bien faire, à se dévouer, sans forfanterie ni calcul, pour la justice, à se sacrifier pour les saintes causes. N'est-ce pas là vraiment la leçon finale de toute l'éducation chrétienne ?

Les criminels même, chez le P. Longhaye, sont *humains*. Au fond de leurs scélératesses, de leurs complots, de leurs trahisons plus ou moins noires, l'on entrevoit une conscience qui souffre, une âme qui se révolte ; et, comme l'avoue le poète, c'est « chose rare qu'ils ne s'amendent pas au dénouement ». (P. xi.) A^e part Cincius et Roland dans *Canossa*, Waldmann dans *Helvetia*, et deux ou trois autres, ils arrivent lentement, mais sûrement, au repentir. Ils ne se convertissent point comme le Félix de *Polyeucte* ; leur changement de vie n'est point un « coup du ciel » ; ils ne sont pas foudroyés et éclairés sur un chemin de Damas. Le P. Longhaye est, si j'ose dire, un excellent convertisseur d'âmes de tragédie. On voit qu'il déploie toutes ses ressources à les gagner et à les améliorer ; il y met, en quelque sorte, de la coquetterie. La Cerda, dans *La Valette*, Connor O'Nial, dans la pièce de ce nom, Renaud de Boulogne, dans *Bouvines*, Sigismond, dans la *Confédération de Bar*, Conrad, dans *Helvetia*, Walpole et Cheney, dans *Campion*, et même Henri IV, dans *Canossa*, autant de variétés admirables de convertis ; par suite, autant de personnages sympathiques. Souvent ces rôles, ingrats au début, deviennent les plus puissants, les plus entraînants, les rôles à succès infail-
lible. Du reste, les scélérats imaginés par le P. Longhaye, ces traîtres et repoussoirs obligés des drames de collège, sont gens de la meilleure compagnie, et l'on n'est point du tout humilié de leur serrer la main quand ils rentrent dans la coulisse. Une fois ramenés au devoir par le dernier coup de théâtre habilement préparé, ce seront de parfaits gentilshommes ; on les verra partir pour la croisade, ou pour la Chartreuse ; tout au moins bâtiront-ils des monastères. Plusieurs se feront tuer pour leur foi, ou pour la patrie.

Tous les héros du *Théâtre chrétien* aiment la patrie, tous donnent l'exemple et la leçon du patriotisme, du dévouement à la « terre du berceau » et du « baptême » ; qu'elle se nomme la France, ou l'Irlande, ou la Suisse, ou la Pologne, ou l'Angleterre. Le poète dit à ses jeunes auditeurs, comme le vieux Connor à son petit-fils Hugues O'Nial :

Reste fidèle à Dieu, si tu veux le bonheur ;
De ta sainte patrie aime à jamais l'honneur ;
Mais au ciel, avant tout, demande le courage,
Car en ces jours mauvais, pleins de trouble et d'orage,
— Puisses-tu de longtemps ne point l'apercevoir, —
Il en faut, il en faut, pour suivre son devoir.

(Acte IV, sc. 4.)

Ou encore, avec Shane O'Nial, le loyal soldat, prêt, comme les héros de Corneille, à livrer pour son pays sa liberté et son sang afin que « Dieu triomphe » :

Achetons pour nos fils la sainte liberté
De vivre dans l'honneur et dans la vérité.
Si la lutte ici-bas ne promet qu'une tombe,
De nos mourantes mains si la bannière tombe,
Qu'un jour d'autres vaillants nés du sang de nos cœurs,
La relèvent plus fière aux yeux de nos vainqueurs !
La fortune sera ce que Dieu l'aura faite ;
Mais du moins pour sa cause il n'est point de défaite.
Il ranime demain ce qui meurt aujourd'hui ;
L'avenir est à nous parce qu'il est à Lui.

(Acte V, sc. 9.)

Ailleurs, c'est par la bouche d'un enfant que le poète prêche l'amour de la patrie, de la nôtre :

La France est ainsi faite
Que de vingt rois ligués elle s'étonne peu,
Tant qu'elle est ici-bas le chevalier de Dieu...
Quand la France combat, c'est Dieu qui se défend.

(*Bouvines*, acte I, sc. 1.)

De quels braves nous avons entendu souligner ces tirades ! et avec quelle joie nous avons ouï les acteurs eux-mêmes nous dire, tout émus : « Comme ces vers sont beaux ! Comme nous les comprenons ! parce qu'ils sont faits pour nous et qu'ils traduisent nos propres pensées. »

Avec l'amour de la patrie terrestre, c'est l'amour de l'Église, la commune patrie des âmes, que le P. Longhaye enseigne à ses interprètes et à l'assistance d'élite réunie pour les fêtes de collège. Qu'est-ce que l'Église? La grande martyre de Jésus-Christ, toujours blessée, toujours vivante et toujours conquérante, au nom de son Maître qui ne meurt pas :

Quand finiront ses maux? Quand triomphera-t-elle?
 Qu'importe?... Qu'importe à l'immortelle
 Un siècle de douleur à sa course ajouté?
 Elle a le temps pour elle, ayant l'éternité.
 Tant qu'on saura mourir, que veux-tu qu'elle craigne?
 (*Flavius*, acte V, sc. 1.)

L'Église est aussi le salut des nations qui écoutent sa parole, la sauvegarde des princes qui reconnaissent et défendent tous ses droits :

GRÉGOIRE VII, à *Henri IV*.

L'Église eût assuré la paix de votre règne;
 Elle vous eût chéri si vous l'aviez voulu...
 Avouez-le, mon fils, l'Église est une mère;
 En défendant les rois de leurs propres excès,
 L'Église les fait grands.

HENRI IV.

Je le vois, je le sais.
 (*Canossa*, acte III, sc. 11.)

Il nous resterait à montrer quelle leçon de littérature dramatique et de poésie l'auteur du *Théâtre chrétien* surajoute à tant d'autres. Ici, force nous est d'être court, pour demeurer dans les limites d'une étude nécessairement sommaire, et dans les limites d'une modération qui nous est imposée. On ne loue pas un frère avec toute la liberté et la hardiesse permises à l'égard d'un étranger; il faut parfois se modérer dans la louange comme, en d'autres rencontres, on doit se borner dans la critique.

Le poète du *Théâtre chrétien* est avant tout *classique*; mais dans le sens large, c'est-à-dire exact, de ce mot; n'acceptant ni les menottes, ni les « poncettes » des pseudo-Aristote et de leur docte cabale. Tragédie classique ne signifie pas uniquement tragédie en cinq actes, serrée dans l'étau étroit des trois unités, enfermée dans un « tour de soleil », réduite à « purger les passions » suivant les formules de l'abbé d'Aubignac, toujours can-

tonnée sous les murs de Troie, toujours solennelle comme un Agamemnon de paravent, secouant les chaînes rouillées de la *pitié* et de la *terreur*, avec des hémistiches monotones et des vers plats du genre Voltaire.

L'art classique vrai a souci, avant tout, du beau qui élève et qui porte au bien; il prend soin de respecter l'homme, de le représenter grand, souvent même plus haut que nature; il fait de la passion « une faiblesse et non (comme c'est assez l'usage de l'école romantique) une vertu »; il ne traîne jamais la passion jusqu'aux excès qui dégradent et jusqu'à la folie: dans une œuvre classique, on n'est jamais exposé à rencontrer la *bête humaine*. Le poète classique étudie surtout l'âme avec tous ses ressorts et ses énergies; il vise à remuer le cœur, mais d'un mouvement ordonné et raisonnable, sans heurts violents ni soubresauts. Il ne choque ni le bon sens, ni le bon goût, et ne jette point ses personnages dans des aventures étranges, invraisemblables, triviales. Il proscriit le mélange du tragique et du bouffon, sans pourtant s'astreindre à une gravité olympienne, à une étiquette inflexible: « tantôt il s'abaisse et tantôt s'humilie ». Enfin, il s'ingénie à parler un langage digne, varié, soigné, fidèle aux lois équitables de la prosodie. Tout cela, c'est l'*Art poétique* de Boileau, dans ce qu'il a de plus sage, et c'est aussi, à notre avis, le système dramatique du P. Longhaye.

Son théâtre est moins fondé sur la pitié et la terreur mises en jeu par les faiseurs d'*Edipes*, que sur l'*admiration* — « dont plusieurs, disait Boileau, et les jeunes gens surtout, s'accoutument souvent beaucoup mieux que des véritables passions tragiques¹ ». On y pleure quelquefois; mais on y est élevé, plus encore qu'attendri. Dans sa *Théorie des Belles-Lettres* et dans une intéressante étude sur *La Fontaine*, le P. Longhaye semble avoir défini sa manière, quand il trace en deux mots la double loi de la littérature, qui est de « se livrer » et de « se contenir ». Il se livre, mais il se contient; peut-être même se contient-il d'ordinaire plus qu'il ne se livre; par crainte d'outrer les caractères et de forcer les sentiments; volontiers il exprimerait moins pour ne pas exprimer trop. Il sait qu'il écrit pour des jeunes gens, qu'il faut principalement modérer et régler; il leur apprend, par son exemple,

1. *Lettre à M. Charles Perrault*. 1700.

la sobriété, signe de la puissance et de la virilité du talent.

Comme nos maîtres d'autrefois, le poète du *Théâtre chrétien* songe à donner du relief aux héros qu'il produit en scène, plus qu'à enjoliver la scène elle-même. Sans négliger le décor, le costume, la couleur, il s'inquiète un peu plus de l'âme qui se meut et s'agite, que du lieu, du cadre, où le héros va et vient. A peine çà et là, un coup d'œil sur la nature environnante, sur le spectacle extérieur :

Vais comme sous la brise
Tout le lac étincelle en éclairs argentés.

(*Connor O'Nial*, acte I, sc. 4.)

Sur le ciel embrasé par mille feux de joie,
Les vieux clochers d'Oxford tracent mille festons.

(*Campion*, acte I, sc. 1.)

Le spectacle qui l'intéresse, comme il intéressait Racine et Corneille, c'est le spectacle du *dedans*; c'est l'homme, ses aspirations vers le bien, ses luttes, ses victoires. Il y a des coups de théâtre; mais ils ne sont ni multipliés, ni étourdissants; ils paraissent amenés par la force des choses, par les caractères et par les situations que ces caractères ont créées. Sans doute, de temps à autre, on découvre une arme cachée, on signale un souterrain nécessaire; un personnage « invisible et présent » est là, écoutant derrière ce rideau, déguisé sous ce vêtement d'emprunt. Mais ce ne sont que des moyens accessoires; l'intérêt dramatique est plus haut. Point d'imbroglios, d'intrigues à nœud gordien, de dénouements au *deus ex machina*. Ce qu'il importe de voir et de faire voir, ce sont de nobles cœurs, possédés de nobles soucis, aux prises avec les obstacles ou avec la souffrance, plus forts que la souffrance, vainqueurs des obstacles, dignes d'eux-mêmes et des fières causes auxquelles ils se sont voués. Telle est la préoccupation constante et principale du P. Longhaye.

Il en a une autre cependant, qui est de parler une langue châtiée, souvent éclatante, toujours élégante, d'une clarté inaltérable et d'une correction rigoureuse. Dans ses premières pièces, *La Valette*, *Connor O'Nial*, le P. Longhaye, suivant en cela les traces de Racine, traduisait sa prose en alexandrins; depuis, il a pensé et composé d'abord en vers. Peut-être un regard exercé et attentif trouverait-il que, grâce à la seconde méthode, l'expression

jaillit plus vive et que le vers marche plus alerte. Mais partout, soit dans la tirade, soit dans le dialogue, soit dans les répliques les plus animées, le vers se tient ferme sur ses étriers, je veux dire sur ses deux hémistiches ; pas d'alexandrin qui boite, ou de rime qui bronche. C'est la régularité classique, avec des allures modernes, mais personnelles. Les vers ne vont point un par un comme chez Corneille, deux à deux comme chez Boileau, quatre à quatre et par périodes comme chez Racine. Ils se plient au mouvement de la pensée ; et à parler franchement, je ne sais personne de nos habiles contemporains qui versifie mieux la tragédie que le P. Longhaye ; — il est vrai que les auteurs tragiques sont bien clairsemés.

— Tragédie de collège, dira-t-on.

— Oui, sans doute.

— Sans intrigues ni rôles de femme.

— Oui, encore.

— Donc, tragédies enfantines.

— Non certes.

— Du reste la tragédie a fait son temps ; notre société n'est plus capable de se tenir sur ces hauteurs ; ces caractères quasi surhumains l'écrasent ou l'ennuient.

— Notre société est à plaindre. Mais nous savons, mieux que par oui-dire, que dans les collèges catholiques, dans les séminaires, parmi les jeunes ouvriers des patronages, ces caractères sont compris, aimés, applaudis, et qui plus est, admirablement rendus par des acteurs qui croient à l'héroïsme et au devoir. Ailleurs, de l'aveu même des critiques, il n'y a plus d'acteurs tragiques ; mais il s'en trouve chez les jeunes gens chrétiens ; et c'est pour eux une fête d'avoir à interpréter des sentiments qui leur sont naturels et où leur foi les fait vivre.

Le public d'élite des grands jours scolaires goûte ces beaux vers et les applaudit. Sur des théâtres moins primitifs, ces beaux vers sonneraient-ils moins fièrement et ne trouveraient-ils plus d'écho ? Nous osons penser le contraire, pour l'honneur de la société lettrée qui se donnerait la peine de les venir entendre sans préjugés. Les sentiments que le P. Longhaye exprime sont pris dans la nature humaine et sont dits en français.

On nous demandera peut-être à laquelle de ces tragédies nous donnerions la préférence. Il est malaisé de leur assigner un rang

spécial; toutes ont leur mérite distinctif : *Connor O'Nial* est plus touchant; *Bouvines*, plus patriotique; *Canossa*, plus grandiose; *La Valette*, plus attachant; mais, selon nous et selon d'autres, les *Flavius* sont la pièce parfaite du *Théâtre chrétien*. Nulle part les caractères ne sont plus nettement dessinés, l'intrigue mieux conduite, les coups de théâtre mieux amenés ou plus saisissants; tout s'y tient et s'enchaîne; pas une scène qui ne prépare nécessairement la suivante; pas un détail qui ne coure au dénouement; pas un vers qui ne rende un son plein et juste. C'est le *Britannicus* du P. Longhaye.

Parmi les quatre comédies littéraires, *Voltaire à Ferney* est le modèle du genre : de l'esprit, de l'observation, des mots charmants, pris sur le vif et dans l'histoire; des vers souples et lestes, comme il convient à des personnages lettrés jusqu'au bout des ongles. Pourquoi le P. Longhaye n'a-t-il pas augmenté son second répertoire à l'égal du premier? Si nous avions un reproche à lui adresser en finissant, ce serait d'avoir abandonné trop longtemps le brodequin pour le cothurne. Il se jouait si à l'aise, avec les manières, le ton, le style des gens de lettres qui figurent au *Souper d'Auteuil!* Que ne revient-il, de temps à autre, dans ce monde choisi où il a vécu jadis, où il s'est formé et dont il garde l'accent?

Dans une note jetée au bas d'une page de l'avis *Au lecteur*, l'auteur du *Théâtre chrétien* nous laisse entrevoir que ce recueil livré au public ne constitue point, pour le poète, « un engagement formel à ne point récidiver dans l'occasion ». Nous le prenons au mot. Qu'il *récidive*, pour le bien des jeunes âmes, pour l'honneur des belles-lettres, et aussi — comme c'est son ambition — pour la plus grande gloire de Dieu.

V. DELAPORTE.

MÉLANGES

LA CARTE DE MADAGASCAR¹

Cette carte a mérité à l'auteur une médaille hors classe de la Société de topographie et de cartographie, une médaille d'or de la Société de géographie de France et un diplôme de médaille d'or à l'Exposition universelle, où elle occupa, dans le pavillon malgache, une place d'honneur.

La partie qui comprend la province de l'Imérina et celle de Betsileo a été, pendant quinze ans, étudiée par le R. P. Roblet avec le plus grand soin et dans les plus petits détails, en vue d'une carte au 1/100 000 qu'il achève en ce moment. Les milliers de triangles qu'il a résolus et les vérifications multiples par lesquelles les résultats ont été contrôlés, donnent à ce travail une précision presque mathématique.

Le reste de la carte a été dressé à l'aide de documents soit verbaux, soit écrits, fournis par les voyageurs et les indigènes. Le tracé des côtes de l'île a été emprunté aux cartes marines. Seule la partie étudiée par l'auteur lui-même et entourée sur la carte par une ligne pointée est garantie comme exempte d'erreurs. Les corrections portant sur les autres parties de la carte seront acceptées avec reconnaissance pour une seconde édition.

Le journal *le Temps* a rendu hommage au *grand talent* avec lequel le P. Roblet a dressé sa carte, et le *Matin* ajoute avec raison : « *C'est la seule carte complète qui ait été faite; elle constitue un véritable chef-d'œuvre.* Elle est due au P. Roblet, de la Compagnie de Jésus... Il a fait plus de dix mille relevés trigonométriques... C'est un travail de bénédictin. »

M. de Bassilan, dans son *Essai sur la cartographie de Madagascar* (1890), attribue aussi à cette carte le mérite tout particulier d'être le fruit d'études personnelles et une œuvre de première main. « Cette carte, dit-il, contient de très nombreux documents sur la province d'Émyrne, que le P. Roblet a parcourue pendant les années de sa mission apostolique à Madagascar. »

1. *Carte de Madagascar*, au 1 100 000, par le R. P. Roblet, de la Compagnie de Jésus, missionnaire à Tananarive. Dessinée et gravée par R. Hausermann. Elle mesure 2 mètres sur 1 mètre; elle se vend, en feuilles, 12 fr.; montée sur toile, avec gorge et rouleau, 20 francs; montée sur toile, avec étui, 20 francs. Chez Barrère, successeur d'Andriveau-Goujon, 4, rue du Bac, Paris.

Lettre du R. P. Roblet.

Tananarive, août 1890.

Vous pensez que la *genèse* d'une carte faite par un missionnaire à Madagascar intéressera vos lecteurs. Je voudrais au moins vous montrer qu'une œuvre pareille ne se fait pas sans difficultés dans un pays à demi sauvage ; je voudrais aussi rendre justice à ceux qui m'ont aidé dans mon travail.

Lorsque la mission catholique en était encore à ses débuts dans l'Imérina, notre ministère ne s'étendait pas plus loin que les environs de la capitale. De quelle utilité pratique nous eût été alors une carte du pays ? Personne n'y songea.

Mais en 1869, sous le règne de Ranavalona II, le peuple malgache reçut de son gouvernement l'ordre de brûler ses sampy (idoles) et de se convertir immédiatement au christianisme. Vers le même temps, l'instruction obligatoire fut imposée à toutes les provinces. C'était un coup des méthodistes anglais, tout-puissants dès lors ; grâce à l'Église d'État¹, qu'ils établirent à cette époque, de concert avec le gouvernement hova, ils se flattaient de protestantiser l'île en bloc. Il suffisait pour cela d'accaparer les personnages influents et de faire entrer par leur moyen la population dans leurs temples : double résultat que leur alliance avec le gouvernement rendait presque infaillible. D'ailleurs, le baptême et la cène, seuls vestiges des sacrements qu'ils aient conservés, ne sont chez eux que de pures cérémonies, et ne pouvaient gêner beaucoup les Malgaches, encore fort attachés, en général, à leurs mœurs païennes et à leurs pratiques idolâtriques ou superstitieuses.

Pourtant une des conséquences de l'établissement de l'Église d'État fut fort sensible aux indigènes et nuisit à la réussite complète du projet : la *prière* — c'est ainsi que dans leur langue ils désignent le culte et la religion — devint par là une corvée du gouvernement, surajoutée aux autres corvées pas mal nombreuses déjà. Il leur fallut bâtir et entretenir à leurs frais les temples et les écoles où enseignaient les méthodistes et leurs élèves, ministres du culte officiel, acheter les fournitures de classe néces-

1. *L'Église d'État et les agents libres de la Société des missionnaires de oudres*. Tananarive, imprimerie de la Mission catholique, 1882.

saires à leurs enfants et tirer de leur pauvre bourse le salaire des maîtres d'école. Pour échapper à cette charge trop lourde, beaucoup de villages demandèrent la *prière catholique* : elle avait l'immense mérite de n'imposer aucune corvée et de ne pas faire *venir* d'argent — c'est la pittoresque expression usitée dans leur langue. Le Malgache, en effet, s'assimile si bien son argent, il y tient tellement que, s'il doit s'en dessaisir, il lui semble qu'il l'arrache avec effort et douleur du fond de ses entrailles.

Si nous avions laissé la religion officielle s'imposer partout, il devenait très difficile d'introduire le catholicisme. La liberté de conscience, inscrite dans la loi et les traités, n'est trop souvent, ici comme ailleurs, qu'un grand mot sonore. Forcé nous fut donc d'acquiescer aux désirs des villages qui nous appelaient, bien que notre petit nombre ne nous permit pas de leur donner tous les soins qu'aurait réclamés leur formation religieuse. J'étais encore jeune et bon marcheur ; je fus naturellement désigné pour ces excursions apostoliques, et j'eus la satisfaction d'établir notre religion dans plus de deux cents villages, depuis la banlieue de la capitale jusqu'aux confins de l'Imérina. Je n'étais qu'un éclaircur ; à mesure que des recrues venaient grossir la troupe, je laissais un champ à peine défriché aux soins plus assidus des missionnaires disponibles.

Nous sentimes le besoin d'avoir une carte du pays, soit pour nous retrouver au milieu de contrées encore inexplorées, soit pour faire connaître en Europe l'étendue et les besoins croissants de la Mission.

Le P. Caussègue, alors notre ministre à Tananarive, me proposa un jour de commencer une carte de l'Imérina. Mes courses nombreuses et lointaines me désignaient pour ce travail ; je connaissais le pays, mais, en fait d'instruments, je n'avais que ma bonne volonté.

Pareille difficulté n'était pas pour nous arrêter. Nous montons aussitôt au point culminant de la capitale, qui dépasse de près de deux cents mètres le plateau environnant et d'où l'on peut apercevoir un certain nombre de nos paroisses. Là, au moyen d'une planchette informe et d'une règle pour alidade, nous faisons un tour d'horizon, inscrivant chaque village dans sa direction et à une distance du centre proportionnelle à son

éloignement évalué en temps de marche. Cette ébauche grossière, cette espèce de levé à vue de pays, fut ma première carte de l'Imérina !

Elle ne devait pas être longtemps la seule. A quelques mois de là, pendant une de mes courses, et bien loin au sud de Tananarive, j'avisé deux sommets distants d'une vingtaine de kilomètres, qui me semblent offrir une base excellente pour un second essai de topographie. Vite je grimpe successivement au plus haut de ces montagnes, et j'y installe mes instruments. Quels instruments !

Un baromètre anéroïde, renversé le fond en l'air, et recouvert d'une feuille de papier assujettie par des épingles, me sert de planchette; une mauvaise lunette tient lieu d'alidade. Faute d'un support, ma planchette est posée par terre; pour mettre la lunette-alidade en rapport avec elle, il me faut prendre une position moins que commode. Ce simulacre de carte, qui me prit d'ailleurs beaucoup de temps, a été fait littéralement *ventre à terre*. Ce fut ma seconde carte de l'Imérina.

Je me hâte d'ajouter que je ne tardai pas à être mieux outillé : je me construisis moi-même une alidade et une planchette, avec ma canne pour support. Puis les supérieurs de la Mission et des amis généreux me procurèrent des instruments moins primitifs : alidade, graphomètre, cercle géodésique, cercles répétiteurs, etc.

Voici comment j'ai procédé pour les cartes qui ont été publiées. Arrivé à l'endroit que j'ai fixé et d'où l'on découvre bien le pays, j'installe mon cercle répétiteur et je fais un tour d'horizon, en prenant les angles de tous les sommets que je puis découvrir. C'est quelquefois l'affaire de plusieurs heures. Cette première opération terminée, je dessine en gros, à la planchette, les détails du pays environnant; je relève avec l'alidade la position des villages et hameaux, les circuits principaux des rivières et ruisseaux, leurs confluent, la direction des vallées, les plis de terrain, les sommets des chaînes de montagnes, etc. Plus tard, je transporte, par des recoupements faits au rapporteur, tous ces petits dessins sur le dessin général. J'ai plus d'un millier de ces croquis, où j'ai fait figurer, outre le nom de chaque localité, le nombre des cases de chaque village.

De plus, sur tous les sommets dont j'ai fait l'ascension, et en

beaucoup d'autres endroits, j'ai noté des observations avec le baromètre et le thermomètre. Le baromètre anéroïde a été contrôlé par l'hypsomètre, surtout pour les principales hauteurs.

J'avais tout d'abord, en mai 1873, mesuré directement une base de 5 600 mètres, sur un plateau sensiblement horizontal, dans l'Ouest de Tananarive. Cette base a été vérifiée depuis, avec l'aide du capitaine Lavoisot et du lieutenant Martinie, par une base auxiliaire mesurée avec soin. Elle m'a servi pour une triangulation en règle, faite par le calcul.

J'ai commencé par établir, autour de ma base, un noyau de grands triangles, dont les côtés m'ont, à leur tour, servi de bases pour rayonner dans toutes les directions. Ce réseau se continue, dans le Sud de Tananarive, à une distance d'au moins 400 kilomètres, jusque chez les *Bara*; au nord, jusqu'à *Vohilena* et *Angavo*, plus de 100 kilomètres; à l'est, jusqu'à la ceinture de forêts, et même au-delà, puisque j'ai déterminé les montagnes de *Fody* et d'*Ambohitrakoholahy*, qui ne sont pas bien loin de la côte. À l'ouest de la capitale, ma triangulation compte plus de 100 kilomètres dans la province d'Imérina; celle des Betsiléos a beaucoup moins de largeur.

Je n'ai employé, surtout pour les triangles des grands réseaux, que des sommets à signaux naturels bien déterminés, tels que bloc de rocher, tronc d'arbre, etc. Les sommets larges et mal déterminés, quand j'y ai fait un tour d'horizon, sont rattachés à la triangulation par le problème des segments capables, résolu suivant la nécessité, graphiquement ou par le calcul, au moyen de formules assez simples que j'ai trouvées.

Je crois donc que mon grand réseau offre toutes les chances possibles d'exactitude. Je l'ai, en outre, contrôlé par un nombre infini de vérifications. Enfin, j'ai pris directement, sauf de rares exceptions, tous les angles de mes triangles, ce qui m'a permis de découvrir plus facilement les erreurs, lorsqu'il y en avait. Tout triangle erroné dans la valeur de ses angles a été impitoyablement rejeté, et j'ai fait de même pour les triangles à angles trop petits ou trop grands.

La carte dessinée et gravée à Paris par R. Hausermann contient mon travail sur l'Imérina et les Betsiléos. L'échelle de cette carte (à un millionième), déjà grande pour une carte générale, est trop petite pour que les détails de ces deux provinces puissent y

figurer distinctement. Aussi cette partie offre-t-elle un contraste frappant avec le reste, car personne n'a encore été à même de faire, dans d'autres régions de l'île, le travail que j'ai fait ici.

Néanmoins, j'ai pu rassembler des documents oraux ou écrits, qui m'ont permis de remplir bien des lacunes laissées par mes devanciers, dans les contrées que je n'ai pas explorées moi-même.

Voici les principales sources auxquelles j'ai puisé. Outre les dernières cartes publiées par M. A. Grandidier et par le docteur Mullens, qui m'ont servi de canevas, je me suis aidé pour le Nord, de documents oraux donnés par des prisonniers malgaches détenus à Saint-Denis de la Réunion. L'un d'eux, officier hova, autrefois mon élève à Tananarive, appartenait depuis dix ans au corps hova qui occupait Vohimar. L'autre, chef de tribu des Antakara, avait sa résidence à Andonakomby, à mi-chemin de la côte Est à la côte Ouest; il avait parcouru mainte et mainte fois toute la partie Nord de Madagascar, de la baie d'Antongil à celle de Passandava. M. Guinet, qui a habité plus de vingt ans ces parages, a confirmé l'exactitude des renseignements que ces deux indigènes m'ont donnés.

Pour la partie Est, depuis Tamatave jusqu'à Andovoranto, j'ai reçu de nombreux documents de M. D. Maigrot, consul d'Italie, qui, depuis plusieurs années, a une importante concession sur les bords du *Ranolahy*, gros affluent de l'*Iaroka*. M. Guénot, qui a longtemps habité Vatomandry, et qui faisait fréquemment, pour son commerce, des voyages sur la côte, m'a beaucoup aidé pour le Sud d'Andovoranto, jusqu'à Mahanoro. Les PP. Jean et Chenay, à qui la partie Sud, jusqu'à Mananjary, est familière, m'ont fourni des notes précieuses. Je dois en dire autant de M. Lontz, conservateur du musée de Saint-Denis : j'ai tracé son itinéraire dans la forêt des *Tanala*. Les différents itinéraires de Mananjary à Fianarantsoa viennent de Mgr Cazet et des PP. Delbosc, Lacombe et Jean. De *Farafangana* au Fort-Dauphin, j'ai utilisé les documents que m'a donnés M. Colombel fils, documents d'autant plus précieux qu'il est le seul Européen qui ait longtemps habité cette partie de Madagascar; ce qu'il m'en a dit s'accorde assez bien avec les écrits de Flacourt.

Les capitaines Herman et Caverot m'ont aussi renseigné sur le Sud de Madagascar, qu'ils fréquentent depuis longues années ;

le capitaine Macé et ses seconds, sur le Sud-Ouest, la baie de Saint-Augustin, etc. M. E. Caltaux a éclairci mes difficultés sur la côte Ouest, qu'il connaît bien, jusque assez loin au nord d'Andakabe. Pour l'Ouest et le Nord-Ouest, du cap Saint-André à la baie de Passandava, j'ai pu me servir des notes des missionnaires qui ont vécu sur cette côte et y ont fait des voyages. Le P. Abinal m'a, de plus, donné ses itinéraires de Tananarive à Mojanga, par l'est et par l'ouest du Betsiboka. Je ne saurais oublier non plus le commandant Gaudelette, dont les notes m'ont si puissamment aidé dans la rédaction de cette carte.

Elle m'a pris dix mois d'un travail aussi long que fastidieux. Mais je m'estimerai assez récompensé de mes peines, si j'ai pu ainsi contribuer, pour ma petite part, à faire faire un pas en avant à la science, à l'influence française, à la vraie civilisation à Madagascar.

J'ai entrepris ensuite la carte de la province des Betsiléos, à l'échelle de 1/200 000. Elle est terminée, et se trouve entre les mains de M. A. Grandidier, qui s'est généreusement chargé de la faire graver. Enfin, j'ai repris le travail de la carte de l'Imérina, à 1/100 000, qui se poursuit actuellement. Je l'avais ajourné comme moins pressant, puisque j'avais ébauché une carte de l'Imérina, à 1/300 000, dès 1878; elle a été gravée chez M. L. Wahrer et envoyée, avec des suppléments, à M. A. Grandidier, qui s'en est servi dans son *Esquisse d'une carte de l'Imérina*.

Ces travaux, surtout sur le terrain, n'ont pas manqué de charmes pour moi; mais les roses même ne sont pas sans épines! A côté du plaisir, les fatigues et les dangers. Sans doute, Madagascar ne saurait être comparé à l'intérieur de l'Afrique; pourtant ma condition de missionnaire catholique, la civilisation peu avancée du pays, la malice ou la bêtise des hommes, ont été souvent pour moi une source de difficultés. Laissez-moi vous citer quelques faits à l'appui.

Au début, lorsque la pauvreté de mon outillage me permettait de le porter, je faisais ordinairement seul mes excursions sur les montagnes. Mon domestique était d'ailleurs peu désireux de m'accompagner dès huit heures du matin pour rentrer, à peu près à jeun, vers cinq ou six heures du soir.

Il m'est arrivé de faire des rencontres d'autant plus dangereuses que j'étais loin de toute habitation. Ainsi un jour, j'étais tout seul

à mon travail, sur un sommet assez près cette fois du poste où je donnais une petite mission, lorsque deux individus m'abordent et me demandent de venir chez eux enseigner la *prière*. « Très bien, leur dis-je, mais vous pouvez, si vous avez un véritable désir de vous instruire, venir ici, où j'enseigne la véritable religion, matin et soir. » Ne se tenant pas pour battu, l'un d'eux se met à faire le prêcheur à la façon des protestants, récitant des textes de l'Écriture Sainte, avec indication du chapitre et du verset. Il voulait peut-être me persuader qu'il était un bon prédicant. Comme je continuais mon travail sans l'écouter, il change de sermon et me demande parapluie, chapeau, argent, etc., etc. Il va sans dire que je n'acquiesçai pas à ces demandes puériles, mais ordinaires même aux grandes personnes chez les Malgaches. Alors, il se met à fureter dans mon bagage, à palper mes poches, et même à me saisir la main, pour essayer ma force. Que faire seul contre ces deux gaillards, qui semblent méditer un mauvais coup ? Je garde le silence et je tâche de terminer au plus vite ma besogne. Eux n'osent pas m'attaquer, croyant que j'ai quelque arme cachée ou quelque sort terrible à jeter. Mon interlocuteur avait demandé à m'acheter du *fanafody fanatoranana*, remède pour faire évanouir. Pourquoi ? Peut-être pour s'en servir à l'occasion. Me voyant impassible et ne trouvant rien à prendre, ils se mettent à dire et à faire des insanités, puis s'en vont l'un après l'autre. Je venais de me trouver en présence de véritables brigands ; d'après le signallement que j'en donnai le soir, ils avaient, me dit-on, commis des assassinats.

De pareils personnages ne sont pas rares dans ce pays ; ils sont connus des habitants ; mais ceux-ci n'osent ni les déclarer à la police, ni rien faire contre eux. On craint leur vengeance, car la vénalité des juges leur ouvre presque toujours une porte pour échapper. Voici ce que m'a raconté un des Pères qui m'ont remplacé dans ce district. Son maître d'école, en entrant dans sa classe, vit un jour les tableaux de lecture, qui étaient collés sur toile, transformés en habits sur le dos de ses élèves !

Une autre fois — c'était pendant la saison des pluies et dans un district du Nord, où j'étais allé uniquement pour mon travail géographique — mes porteurs de bagages étaient en avant et suivaient à travers la vallée le chemin direct ; le lieu du rendez-vous était une réunion catholique. Pour moi, je parcourais seul le

sommet d'une chaîne de montagnes. M'étant un peu attardé à cause de mon travail, car je fis trois levés ce jour là, et aussi à cause de l'orage qui m'avait plusieurs fois obligé de m'abriter, je fus surpris par la nuit. Elle devint bientôt si noire que c'est à peine si je pouvais me diriger par la silhouette des montagnes voisines, que je connaissais un peu. Un moment, dans le fond d'une vallée, après avoir enjambé un petit ruisseau, je m'étais entièrement égaré. Je gravis la pente la plus rapprochée, je cherche à m'orienter, et j'aperçois dans le lointain quelques lumières. C'était un village, et les habitants faisaient cuire leur repas du soir. J'y arrive bientôt et j'entre dans une maison pour demander mon chemin. Personne d'abord ne me répond. Un blanc, tout seul à cette heure, dans le pays ! Ils ne pouvaient en croire leurs yeux ; cependant, revenus de leur surprise, deux jeunes hommes s'offrent à m'indiquer ma route. Ce village écarté, je l'appris plus tard, est un repaire de brigands ; ils volent des enfants pour les vendre aux Sakalaves.

Mais je n'étais pas au bout ; mes guides à peine repartis, je fus assailli par un orage et une pluie torrentielle ; trompé par le brillant de l'eau qui ruisselait sur la terre, je me jette dans des fossés remplis d'eau. J'en sors à grand'peine et m'avance à tâtons sur le sommet d'un plateau dont je n'osais trop m'écarter. Je tombe sur un autre village, où une maison, par sa porte et son volet mal joints, laissait encore passer un filet de lumière. J'entre, et toute une troupe de chiens se met à mes trousses ; je n'avais pour toute défense que mon parapluie ! J'arrive enfin, après avoir distribué force coups aux plus féroces, jusqu'à cette maison ; mais en vain je frappe, en vain j'appelle : personne. Je déclare mes titres, je peins ma détresse ; silence dans la maison, mais tapage infernal de la troupe qui est sur mes talons. En désespoir de cause, je sors de ce village inhospitalier, après y avoir secoué la boue, sinon la poussière de ma chaussure. Je ne suis pas plutôt dehors que mes gens sortent et me crient : « Passez au nord, près du tombeau, vous trouverez votre chemin ; » mais dans l'obscurité, je ne voyais pas plus de tombeau que de chemin. Je les invite à me guider : je leur promets une récompense, mais dans leur frayeur, ils n'osent même pas franchir le seuil de leur maison. Je vais donc à l'aventure et je m'engage dans des plantations. L'eau ne tombe plus ; mais le feuillage des maniocs m'as-

perge sans relâche; mon brave parapluie, qui m'avait défendu contre les chiens, ne pouvait me garantir contre cette rosée. Tant bien que mal, me voilà au bord d'un ruisseau gonflé par les pluies de cette journée; aussi n'est-ce pas sans appréhension que je me dispose à le franchir. Je me débarrasse de tout mon bagage en le jetant à l'autre rive, je prends mon élan, je saute de toutes mes forces, je m'accroche aux herbes et je tombe à la renverse dans ce torrent débordé. De l'autre côté, des rizières, où je patauge un bon moment. Mais le malheur était petit; je ne pouvais plus me mouiller ni me salir. Je gagne le coteau opposé: grand chemin, fausse direction, encore des champs cultivés. Enfin j'étais au terme de mes fatigues, au bord du fossé d'un village, que je reconnais à son église pour celui où je me rendais. Il était dix heures du soir, tout était plongé dans un sommeil rendu plus profond par le mauvais temps. J'eus de la peine à réveiller mes hommes et à me faire préparer un peu de nourriture; j'étais à jeun depuis le matin.

Même avec des compagnons, j'ai été en butte à la malveillance des Malgaches. J'ai été écarté par la violence des endroits favorables à mes opérations, lieux de pèlerinage ou tombeaux. Une fois, j'ai dû racheter à prix d'argent — quelques sous — mon domestique. Les noirs *olo-mainty* — c'est ainsi qu'ils appellent les esclaves — ne peuvent fouler aux pieds des sépulcres aussi sacrés. Ces jours derniers, j'étais allé à *Iharanandriana*, point géodésique de grande importance, pour vérifier quelques angles. Le point culminant de la montagne était un tombeau d'*Andriana* (caste noble). Je demandais à mon compagnon de placer mon instrument: « Prends garde, lui disent les gardiens du tombeau, il peut t'arriver malheur. » Aussi mon homme ne fit que me présenter d'en bas l'objet demandé.

Un autre jour, j'étais monté sur une roche d'assez difficile accès, où je n'avais que tout juste la place suffisante pour dresser mon instrument; mon domestique, au pied de la roche, m'indiquait un point que je lui avais demandé, lorsque je vis arriver deux individus, dont l'un portait un long bâton. A une certaine distance, le plus vieux m'interpelle: « Que fais-tu là? Descends vite! » Tout à ma besogne, je ne réponds rien. Avançant toujours il crie plus haut. « Descends, et au plus vite! — Quand j'aurai fini. — Tout de suite! » Et voyant que je ne bougeais pas, il ra-

masse une pierre qu'il me lance de toute la vigueur de son bras. Le haut du rocher vole en éclats. Cela devenait sérieux. « Je me plaindrai à la reine de ta manière d'agir. — As-tu demandé à la reine ou au premier ministre la permission de venir ici ? — Ce n'est pas nécessaire ; les blancs ont le droit de venir ici et où bon leur semble ; et toi, tu n'as pas le droit de t'y opposer. » Alors ce forcené, voyant mon serviteur à sa portée, se jette sur lui et lui assène de grands coups de bâton sans les compter. « Ah ! c'est toi qui amènes ici ce blanc pour ensorecler notre pays : tu vas payer ta témérité. » Ne pouvant venir au secours du pauvre homme : « Sauve-toi vite, lui dis-je, et ne crains rien pour moi ! » Il détale aussitôt et se dirige en boitant vers notre résidence, à une lieue de là. L'homme au bâton revient. Nouvelles sommations. « Pourquoi descendrais-je, lui dis-je ? Je ne fais pas de mal. — Que fais-tu donc là haut ? Qu'est-ce que tu souffles au nord, au sud, à l'est et à l'ouest ? Tu viens jeter des malélices, tuer l'esprit des ancêtres qui reposent dans ces tombeaux ; descends au plus vite. — Je ne fais rien de tout ce que tu dis ; je fais le *sarin-tany* (le portrait de la terre) ; je ne souffle pas de malélices, je regarde dans ma lunette ; pour tes ancêtres qui sont enterrés ici, quel mal puis-je leur faire, puisqu'ils sont morts ? Est-ce que, par hasard, je pourrais les tuer de nouveau ? — Tu mens ; n'est-ce pas toi qui es venu ici l'année dernière déposer unealebasse remplie de sortilèges ? Hâte-toi de descendre. — Monte, si tu veux ; tu verras. » Aussitôt il grimpe sur ma roche en se faisant aider par son compagnon, saisit ma canne et se dresse contre moi en levant son gros bâton : « Va, je n'ai pas peur, lui dis-je en souriant, car je ne suis coupable d'aucun des crimes que tu me reproches. » Il abaisse son gourdin sur mon épaule, sans frapper ; il n'avait pas l'intention de me faire du mal. Cependant, en me bousculant sur cette roche où l'on pouvait à peine se tenir, il renversa ma planchette et ébrécha mon alidade. C'était un moindre mal, car nous aurions pu nous casser le cou en dégringolant de cinq à six mètres. « Mauvais sujet que tu es, lui dis-je, vois, tu brises mes instruments : je porterai plainte à la reine. »

Il ne m'était plus possible de continuer mon travail, je plie bagage au plus vite ; cependant pas assez vite au gré de cet homme qui ne cessait de me presser. Ses yeux ne me quittaient pas un

instant. Une fois à terre, mon homme se met à hurler : « Assez comme cela de tes sorcelleries, nous te tenons maintenant ; tu vas nous suivre. — Je ne suis pas un sorcier ; j'enseigne la *prière* ici, au sud, à *Ambatovory* ; tu peux le demander à *Rainivony*, chef de ce village. — Que ton *Rainivony* vienne te chercher ; tu vas nous suivre. — Un moment, j'ai encore quelque chose à écrire. » Et je m'assieds par terre, pour noter mes observations météorologiques. Mon pied relevait un peu ma soutane qui le couvrait. « Voyons, s'écrie-t-il, c'est là qu'est ton *ody* (sortilège). » Je détourne mon habit pour lui montrer mon pied. « Qu'est-ce que cela ? dit-il, en indiquant ma lorgnette ; c'est avec cela que tu envoies tes sorts ! — Tiens, regarde là-dedans et vois au loin le pays. » Je lui mets la lunette devant les yeux après l'avoir mise au point. Après quelques moments, il finit par voir quelque chose : « Ah ! dit-il, comme c'est joli ! le pays vient ici tout près ; donne-moi cela. — Tu n'es pas gêné ; cela me coûte cher et j'en ai besoin. — Qu'y a-t-il dans ce coffre ? » J'ouvre la boîte de mon cercle géodésique, et il recule, comme saisi de frayeur ; il avait aperçu la douille de l'instrument et le prenait pour un canon braqué sur lui : « C'est là tout mon bagage ; tu vois que je ne porte rien de mauvais ; laisse-moi donc tranquille maintenant. »

Pendant cette scène, plusieurs personnes des environs étaient arrivées et disaient au vieux de me laisser aller. Moi, voyant que le hameau où il voulait me conduire ne me détournait pas de mon chemin, je prends mon bagage et nous voilà en route. J'espérais que mon domestique amènerait quelqu'un à mon secours. En effet, en descendant de la montagne : « Vois là-bas, me dit le vieux, voilà *Rainivony* qui vient te chercher, » et il me montrait une troupe d'une cinquantaine de personnes qui se dirigeaient de notre côté. C'était tout mon village, hommes, femmes et enfants ; épouvantés par la narration de mon domestique, ils venaient à mon secours, croyant ne plus me revoir. Nous continuons notre route à travers les rizières, en longeant les bords du *Manandona*. Deux personnes précèdent la troupe ; c'étaient la femme du chef et une chrétienne de Tananarive qui se trouvait en villégiature chez ses parents, dans le village d'*Ambatovory*. Tout essouffées et la frayeur peinte sur le visage, elles se jettent à mes pieds, me baisent les mains et remercient Dieu de m'avoir sauvé du danger. Arrive le reste de la troupe, *Rainivony* en tête. Sans dire mot,

le chef fait signe à tout son monde de s'asseoir, se recueille, et, d'un air mystérieux, me demande tout ce que cela veut dire. En quelques mots, je le mets au fait. Alors, se tournant vers le vieux, il lui demande raison de sa conduite. Celui-ci, encore plein d'assurance, prend la parole et, pendant près de dix minutes, dégoïse contre moi cent balivernes. Quand il a terminé, Rainivony prend à son tour la parole et lui affirme qu'il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'il me reproche, que j'étais venu chez les Malgaches non pour leur faire du mal, mais pour leur enseigner la sagesse et la vraie *prière*, etc., etc.; puis il me demande si je veux me plaindre à la reine. Je réponds que, pour mon compte, je ne réclamerais pas, car j'ai affaire à un fou; mais il avait battu mon domestique; si celui-ci voulait se plaindre, je serais témoin des coups qu'il avait reçus. « Ouh, ouh, s'écrie le Malgache, je veux me plaindre à la reine; où sont les *Antily* (gendarmes du pays), pour attacher cet homme et le conduire à Tananarive? » Ici, les rôles changent; mon vieux tremble de tous ses membres, et demande grâce. « Laissez-le aller, dit Rainivony; je connais sa maison, nous verrons ensuite ce que nous aurons à faire. »

En revenant chez nous, Rainivony me dit que cet homme était un sorcier, connu comme tel dans le pays, qu'on ne l'avait jamais vu fréquenter la *prière*, et que sans doute il craignait que les *ody* du blanc ne fussent plus puissants que les siens.

Ailleurs, j'ai eu à me prémunir contre les maraudeurs de nuit. Dans l'ouest du lac d'Itasy, j'ai dû passer une nuit blanche avec mes hommes, la lance à la main, prêts à nous défendre contre l'invasion de brigands qui étaient venus la veille étudier la position. Plus près de Tananarive, des voleurs tentent de s'introduire dans ma case, en écartant une porte en-jonc barricadée par une caisse en fer-blanc. Le bruit me réveille en sursaut. J'appelle au secours, mais on ne trouve plus que le feu que ces bons visiteurs ont allumé contre la muraille, pour s'éclairer et enlever mes bagages. Il paraît qu'ils avaient jeté dans ma case un sortilège pour me tenir endormi.

D'autres fois, j'ai couru des dangers où la malveillance n'avait aucune part. Ainsi, dans une excursion près des confins de l'Imérina, dans un pays qui venait d'être ravagé par les Sakalaves, je m'avanciais sans me douter de rien, lorsque je vis sortir d'un champ de manioc trois soldats hovas, en vedette pour surveiller l'ap-

proche des ennemis. Nous venions de l'échapper belle. « A la longue robe du Père, dirent-ils, nous l'avons pris pour un Sakalave, et nous vous avons mis en joue; ce n'est que quand vous avez été assez près que nous avons reconnu notre erreur. »

Après les hommes, les éléments. Combien de fois, avec un soleil de plomb, n'ai-je pas dû gravir les pentes les plus ardues, et puis, tout ruisselant de sueur, braver le vent frais et quelquefois violent qui soufflait sur la cime des montagnes! Combien de fois, au milieu de pluies torrentielles, n'ai-je pas dû faire, pieds nus, des marches de toute une journée dans des chemins devenus des cours d'eau! Que de rivières traversées à la nage! Car ici, nous n'avons pas de ponts. Il y en avait bien quelques-uns autrefois, dus à l'esprit compatissant d'un prince qui n'a fait que passer sur le trône. Hélas! il en est de ces ponts comme des autres œuvres malgaches, qui finissent avec ceux qui les ont exécutées. Il ne reste de ceux-ci que juste assez de ruines pour en marquer les places. Aussi, que de noyés! Par ci par là, on voit bien quelques mauvaises pirogues, mais c'est pour augmenter le nombre des victimes; car lorsqu'il y a presse, comme aux approches des bazars, les malheureux Malgaches s'entassent dans ces embarcations et s'exposent ainsi à un naufrage imminent. Mais on n'en trouve même pas toujours. Si l'on est pressé et qu'on ne sache pas nager, on doit s'exposer sur un esquif plus frêle encore que la pirogue malgache, c'est ce qu'on appelle ici le *takelajozoro* ou porte-en-jonc. C'est, en effet, un petit radeau de la grandeur d'une porte ordinaire, fait de joncs reliés ensemble. Le voyageur, s'il ne veut mouiller ses habits, les roule sur sa tête; la poitrine appuyée sur le flotteur et le reste du corps dans l'eau, il se fait pousser par un nageur jusqu'à l'autre rive. On peut, il est vrai, doubler et tripler l'épaisseur de cette nacelle, et, au moyen de plusieurs nageurs qui en soutiennent l'équilibre, passer à sec, non sans quelques éclaboussures.

J'ai enseigné aux Malgaches un moyen de passer l'eau, presque aussi primitif. J'étais en présence d'une plaine inondée. Pas de pirogue! Je pouvais bien, moi, passer à la nage; mais les bagages? J'envoie chercher des gourdes, ou calebasses, dont les femmes du pays se servent pour aller puiser l'eau à la fontaine. Six ou sept font mon affaire. Je monte le cadre de mon lit de voyage; au-dessus mes hardes; au-dessous les calebasses; un

bon nageur porte à l'autre bord le bout d'une corde attachée au radeau. Vous devinez la suite. Ainsi passent mes caisses. Je restais encore, indécis; mais la vue d'une grande foule, rassemblée par la curiosité sur un monticule voisin, me décide. Je monte à mon tour sur le frêle esquif, le nageur pousse, et me voilà sans accident à l'autre rive.

Traverser à gué ou à la nage une rivière n'a pas grand danger dans ce pays élevé, où l'on ne rencontre pas généralement le crocodile, qui foisonne plus bas dans les moindres cours d'eau. On le trouve cependant assez près de Tananarive, dans la saison de l'hivernage. Mais en toute saison on le voit sur les bords du lac d'Itasy, et même dans l'Ikopa, chez les Vonizongo. Un jour que je traversais cette rivière sur les épaules de mon domestique, j'aperçus tout près de nous un de ces amphibiens se chauffant au soleil sur un îlot. La perspective n'était pas des plus agréables; il me semblait déjà voir cet animal, réveillé par le bruit de nos pas, se diriger sur nous, et mon domestique me jeter à l'eau pour se sauver lui-même. L'horrible bête, Dieu merci, eut le bon esprit de rester endormie sur le sable; sans cela, je n'aurais peut-être pas le plaisir de vous faire ce récit. Mais il est temps de le terminer, car il ne finirait pas, si je voulais vous raconter tous les incidents curieux des voyages que j'ai faits pour mes travaux géographiques. A distance d'ailleurs, tous ces incidents se ressemblent un peu; et puis, vous ne pouvez y trouver l'intérêt dramatique dont ils sont pleins ici.

Est-il besoin de dire qu'on ne doit pas se scandaliser, pas même s'étonner de voir un missionnaire s'occuper, même avec quelque passion, d'études qui paraissent au premier abord plus dignes d'un savant que d'un apôtre. Elles ne m'ont pas empêché, grâce à Dieu, de donner les soins nécessaires à mon district, qui s'étend dans le Sud jusqu'à quatre ou cinq jours de marche, et ne compte pas moins de soixante-dix postes. Je ne l'ai pas arrosé de mon sang : la Providence ne l'a pas voulu; mais si les sueurs peuvent suppléer le sang, j'ai lieu d'espérer qu'elles seront fécondes. Pourquoi faut-il qu'il me manque, comme à la plupart des missionnaires, le nerf de la guerre... et de la culture! Hélas! hélas! J'ai peu d'espoir que ce soit la carte de Madagascar qui me le procure.

D. ROBLET, S. J.
Missionnaire à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE

- I. — **La Passion.** *Essai historique*, par le R. P. M.-J. OLLIVIER, des Frères Prêcheurs. In-8 de xxiv-512 pages, avec plan et gravures. Paris, Lethielleux, 1891.
- II. — **La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au point de vue historique et archéologique**, par l'abbé G. MARTIN. 3^e édition, illustrée. In-18 de xx-368 pages. Paris, Lyon, Delhomme et Brigueot, 1890.

I. — La Passion est la partie de l'histoire évangélique où se manifestent avec le plus d'éclat les qualités divines et humaines qui appellent l'admiration et l'amour au Rédempteur. Il n'y en a aucune autre qu'il soit plus utile de faire connaître, comprendre et goûter. Tous ceux donc qui savent qu'il n'est de salut ni pour les individus ni pour les sociétés en dehors de Jésus-Christ, salueront avec joie l'ouvrage du R. P. Ollivier. Ils remercieront l'auteur d'avoir voulu associer à un tel sujet son nom, qui suffit pour faire lire un livre; ils le remercieront surtout d'avoir traité ce beau sujet avec le soin religieux, avec l'amour qu'il méritait.

Ce n'est pas que nous promettons une pleine satisfaction à tous ceux qui le liront. Par exemple, « les âmes pieuses — c'est l'auteur lui-même qui le prévoit — trouveront probablement leur part trop réduite en cet ouvrage. A vrai dire, il n'a pas pour but de fournir à leurs méditations les thèmes qu'elles trouvent d'ordinaire dans les écrits relatifs à la Passion du divin Maître, avec des aspirations et des résolutions qui aident leur cœur et leur volonté. » Hâtons-nous d'ajouter que la piété ne laissera pas que de trouver à se nourrir dans ce livre; bien des pages, et des meilleures, s'adressent surtout à elle : par exemple, presque tout le chapitre sur l'*Agonie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Mais il est bien vrai que les âmes contemplatives se sentiraient un peu déroutées dans cette *Passion*; leur dévotion y serait trop souvent distraite, à tout le moins.

Le R. P. Ollivier a voulu faire une œuvre « avant tout historique et qui se borne à raconter, laissant au lecteur le soin de féconder le récit par son effort personnel, suivant l'action de la grâce. La vue du crucifix, conclut-il, telle que nous avons essayé de la ménager, nous paraît suppléer à bien des discours, inutiles dès lors, sinon propres à distraire et à troubler. »

Comme son « frère et ami » le P. Didon (il est impossible de ne pas faire cette comparaison), le P. Ollivier s'est inspiré de l'idée, qu'il suffit de faire bien voir Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le faire admirer et aimer. Dans l'exécution, que de différences entre les deux écrivains ! Leurs livres ne font vraiment pas double emploi. Tout d'abord il y a dissemblance tranchée entre les deux styles, avec des qualités éminentes de part et d'autre : celui du P. Didon, plus solennel, plus ample et plus harmonieux, mais non sans une teinte un peu vaporeuse ; celui du P. Ollivier, plus nerveux, plus plastique, subordonnant toujours l'élégance à la clarté et à la force.

Mais, laissant à d'autres de poursuivre un parallèle qui ne manquerait pas de piquant, nous ajouterons seulement que le P. Ollivier s'est conformé bien plus strictement que son confrère au programme commun, qui est l'étude *historique* de Jésus-Christ. Peut-être même a-t-il un peu dépassé la mesure. Si les faits sont puissants par eux-mêmes, comme il le dit, néanmoins il peut être utile d'aider à leur action sur les âmes par quelques impulsions discrètes. Combien de cœurs, sympathiques à toutes les douleurs, restent cependant rigides à l'émotion devant le crucifix, parce qu'il leur parle trop haut de devoir et de pénitence ! Heureusement le P. Ollivier n'a point persisté d'une manière trop absolue dans son intention d'être purement et simplement historien : pour notre jouissance et notre plus grand profit, l'orateur surgit de temps à autre et jette dans la narration sa note vibrante.

« Essai historique », tel est le titre inscrit au frontispice du volume. Plus exactement, c'est un essai de *restitution* historique, dont le dessein est de reconstituer en son entier le drame de la Passion, de manière à nous le faire voir comme s'il se jouait sous nos yeux. Un passage pris au hasard montrera jusqu'où l'effort a été poussé dans ce sens. L'auteur décrit la marche de Jésus sur la *voie douloureuse* :

« Il montait maintenant la rue qui menait à la porte Judiciaire, — une de ces rues étroites, sales et obscures, comme on en voit souvent dans les villes de l'Orient. La pente était dure à gravir pour le Sauveur, dont les forces diminuaient de plus en plus. La chaleur était lourde; l'air étouffé, chargé de poussière, devenait irrespirable sous les voûtes qui coupaient à chaque instant la vue du ciel. La foule croissait toujours, s'entassant le long du chemin, sur le seuil des portes, barrant la route en avant, pressant la marche du cortège par derrière. Des appels se croisaient dans l'air avec les rires, les sarcasmes ou les cris d'effroi, qui tombaient des *moucharabiehs*, derrière lesquels se dissimulait la curiosité des femmes, — les unes effarées, les autres cruelles, — suivant qu'elles avaient jadis pris parti pour ou contre le Nazaréen.

« De temps en temps, le centurion ordonnait à ses hommes de dégager le condamné, par une vigoureuse poussée dans la masse, qui s'écrasait alors avec des hurlements de douleur, des huées aux soldats et des menaces à l'officier. Impassible, celui-ci reprenait sa marche, la main sur son épée, retenu seulement de charger cette canaille par la crainte d'une aventure où pouvait sombrer le prestige de Rome avec la fortune du procureur. »

Toute la partie narrative et descriptive du livre est dans le même genre, composée suivant le même procédé : c'est partout le souci de photographier en quelque sorte la réalité, d'en reproduire non seulement l'aspect général, les traits essentiels, mais jusqu'aux accessoires, jusqu'aux incidents les plus vulgaires. D'ailleurs, le R. P. Ollivier nous en prévient dans son introduction, « l'exactitude parfaite, ce qu'on peut appeler la *couleur locale* pour les mœurs et les caractères, aussi bien que pour les lieux et les aménagements, » telle en un mot qu'elle « nous donne vraiment la sensation du *vécu* », c'est « l'idéal » qu'il a cherché à réaliser.

Pour achever de signaler sa manière, il faut ajouter la préoccupation de l'analyse psychologique, de l'étude morale. Ces pharisiens et ces sadducéens, ces scribes, ces prêtres et ces sanhédrins, Anne et Caïphe, Hérode et Pilate, tous ont leur portrait en pied, où avec les traits physiques ressortent en même temps le caractère, les passions.

Voici un fragment du portrait de Judas, le traître. Le P. Ollivier

vient de raconter comment le prosélyte de Keriôth, par son empressement à suivre Jésus de Judée en Galilée, s'était trouvé « désigné pour une place dans le collège apostolique, où il représenta l'élément judaïque ». Il continue :

« Ne dirait-on pas qu'une ironie mystérieuse présidait à ce choix ? Le seul Juif mis au rang des apôtres, le dernier et comme par grâce, devait être à jamais le type de l'homme qui met l'argent au-dessus de la conscience et de l'honneur, au-dessus de l'amitié et de la foi, mais avec des prétentions à la philanthropie et au patriotisme. Judas est en effet le financier de la suite du Sauveur, s'il est permis de parler ainsi : ses aptitudes au maniement de l'argent lui avaient fait confier la *bourse* où Jésus puisait pour les besoins de ses disciples et des pauvres. Il ne prit pas seulement à ce rôle le goût de l'ordre et de l'économie ; ses comptes, habilement agencés, masquèrent des soustractions à son profit, et avant d'être qualifié par saint Luc du nom de *traître*, il avait mérité de saint Jean l'épithète de *voleur*. Le jeu toutefois lui réussit longtemps, même jusqu'au dernier jour, auprès des apôtres moins clairvoyants que le disciple bien-aimé ; d'autant plus que la miséricorde de Jésus épargnait au coupable la honte d'une révélation, sinon d'une réprimande en cachette, si tant est que le silence de l'Évangile nous autorise à le supposer.

« Mais en même temps qu'il volait, Judas affectait la charité des pauvres. C'est une habileté dont il n'était pas l'inventeur et dont il ne devait pas garder le secret pour lui seul : tous les temps (le nôtre ne fait pas exception) connaissent ces philanthropes pour qui l'amour des petits et des deshérités est un instrument de fortune. L'Iscaïote n'eut pas occasion de se produire sur un bien vaste théâtre ; mais, à en juger par ce qu'il fit dans le cercle restreint de son action, il n'eût pas été déplacé dans la compagnie des plus fameux exploiters de la crédulité populaire. »

Tout le monde sentira les allusions qui donnent un assaisonnement *actuel* à cette peinture. Le R. P. Ollivier ne manque pas à relever ses études morales d'un peu de piment de ce genre.

Mais il paraît surtout se plaisir à fouiller dans le plus intime de ses personnages, à rechercher la genèse et l'enchaînement de leurs pensées, à démêler les mobiles divers de leurs actes. L'interrogatoire de Jésus devant Anne et Caïphe, et surtout les grandes scènes devant Pilate, lui sont une ample occasion, non seulement de repro-

duire sur le vif les physionomies les plus variées, mais de suivre et de peindre à loisir les flux et reflux des passions humaines, soulevées par un procès d'une gravité et d'un intérêt incomparables.

Maintenant, quelle est, en définitive, l'impression qui nous reste de ce livre ? Il nous est un peu difficile de le dire. En jugeant trop rigoureusement l'ensemble, nous craindrions d'être injuste et ingrat pour tant de pages, où vraiment nous n'avons trouvé qu'à admirer. D'autre part, comment ne pas avouer que le ton nous paraît trop souvent contraster avec la majesté triste du sujet ?

La doctrine théologique de l'éminent orateur n'est pas en cause ; il a donné au Christ souffrant toute sa beauté ; je n'insisterai pas sur quelques expressions inexactes, comme les suivantes : « Au milieu de ces outrages, Jésus était resté silencieux, laissant couler ses larmes, seule protestation qu'il voulût se permettre : encore tombaient-elles de ses yeux *malgré lui*, arrachées à la faiblesse humaine par l'excès de la douleur. » (P. 284.)

On doit aussi rendre sincèrement hommage aux travaux consciencieux par lesquels le P. Ollivier a tâché de reconstituer, d'abord pour lui-même, puis pour ses lecteurs, tous les détails de la Passion, comme s'il en avait été témoin. Il faut particulièrement lui savoir gré de la science et de la verve qu'il a mises à soutenir les anciennes traditions chrétiennes, relativement aux saints Lieux. Enfin, jusqu'à ce langage que nous ne trouvons pas toujours assez digne, qui nous semble trop camarade du style des productions légères, on ne peut nier que ses qualités réalistes ne soient bien employées, en somme, dans la peinture saisissante des souffrances de la Victime divine.

Mais encore, le souci de la *couleur locale* n'est-il pas poussé trop loin ? Ne rencontre-t-on pas en trop grande abondance des traits de nature à troubler l'impression grave que doit produire une histoire de la Passion ? Tels détails, qui seraient fort piquants peut-être dans un récit d'histoire ordinaire, détonnent ici et produisent à peu près l'impression que nous éprouverions si un témoin, venu exprès pour nous dire les derniers moments d'un frère ou d'un ami tendrement aimé, coupait un récit émouvant par des digressions sur des incidents vulgaires et indifférents, par du *reportage* banal.

Cette histoire de la Passion ne s'adresse pas, dira-t-on, aux chrétiens, aux croyants, mais à ceux qui, ne connaissant pas encore Jésus-Christ, ne peuvent être attirés vers lui que par les amorces d'une lecture dans le goût du jour. Soit; nous ne faisons pas un crime à l'apôtre de Jésus-Christ de chercher une entrée plus facile dans les âmes, en adaptant son langage aux engouements de son époque, fût-ee même aux dépens de l'art véritable. Mais parmi ceux qu'on veut gagner, les esprits un peu sérieux, c'est-à-dire les seuls dont il y ait vraiment à espérer, n'éprouveront-ils pas, eux aussi, devant ce mélange de sacré et de profane, une impression analogue à celle des croyants, c'est-à-dire comme le sentiment d'une dissonance entre le ton et le sujet? Nous ne demandons pas mieux que d'être trompé sur ce point. En tout cas, que le R. P. Ollivier nous permette de lui dire : « Pour vous faire écouter, lire, quand vous parlez de Jésus-Christ, quel besoin avez-vous de procédés douteux, de secours équivoques, alors que vous trouvez dans votre talent et dans votre cœur des pages telles que celles où vous traduisez, par exemple, les sentiments du Rédempteur à l'égard des âmes? »

Pour ne pas finir sur une critique, je veux citer une de ces pages, le commentaire des dernières paroles de Jésus sur la croix :

« Il n'avait pas douté de Dieu, si violente que fût la tempête où il avait paru s'abîmer : au-dessus des flots, à travers les déchirures du ciel bouleversé, il avait conservé la vision du rayon qui descendait jusqu'à lui. Mais il n'en avait pas moins senti combien était profonde la séparation creusée par le péché entre Dieu et l'homme, et quel prodige la miséricorde divine avait à faire pour en effacer les traces! Confiant et tremblant à la fois, il ne pouvait s'empêcher de tendre les mains et de pousser des cris vers les âmes et Dieu, pour les réunir et les étreindre d'un même embrasement. « J'ai soif! » Soif de Dieu qui se cache, des âmes qui se dérobent! Soif de consommer le sacrifice qui satisfera Dieu et rachètera l'homme! Soif de l'union désormais inaltérable où l'homme et Dieu goûteront ensemble la gloire et la joie de l'éternité!

« Oh! cette soif dont il se plaint nous montre bien qu'il est homme comme nous, homme de douleur et de faiblesse; mais elle nous montre bien aussi qu'il est un homme-Dieu, seul capable de

connaître ainsi le prix des âmes, de les aimer d'un tel amour, de les désirer avec une telle passion, parce qu'il les a faites à son image et prédestinées à son règne !

« Il était environ trois heures. Tout à coup, un cri de victoire s'échappe de sa bouche :

« Tout est consommé ! »

« Il remonte du fond de l'abîme et voit sur sa tête le soleil qui resplendit : Dieu est apaisé, l'homme pardonné, par conséquent sa mission terminée. D'un regard il embrasse la suite des prophéties et les trouve accomplies : le ciel ni la terre n'ont plus rien à lui demander. Il a conquis le droit de se reposer, comme après une création nouvelle de l'humanité et même du monde, puisqu'il a *restauré toutes choses en lui*, comme l'homme les avait dépravées avec lui. Il retrouve sa force, — semblable à l'ouvrier qui sent sa poitrine dilatée, une sève nouvelle courant dans ses membres, toute sa vie renouvelée, par la satisfaction de l'œuvre menée à bonne fin. On dirait qu'il se transfigure encore une fois ; sa tête se redresse, et d'une voix retentissante il annonce au monde sa sortie de la vie... »

II. — L'ouvrage de M. l'abbé Martin, qui a déjà reçu dans deux éditions antérieures de précieuses approbations, et qui est cité aussi quelquefois dans le livre du P. Ollivier, est comme celui-ci un commentaire historique du récit évangélique de la Passion.

Inutile de dire que la forme est toute différente. C'est ici un résumé excellent, en général, des meilleures études sur tout ce qui touche à la Passion. Un plan de Jérusalem et d'autres illustrations ajoutées dans cette troisième édition, augmentent l'intérêt pieux de ce volume, qui, surtout durant les saints jours qui approchent, sera d'un grand secours aux prêtres, pour développer avec fruit, et aux fidèles, pour comprendre de mieux en mieux le fécond enseignement des souffrances du Sauveur.

J. BRUCKER.

Luthers Lebensende (La Mort de Luther). Recherche historique. 3^e édition. — *Die historische Kritik über Luthers Lebensende* (La Critique historique sur la mort de Luther). 2^e édition. — *Ein letztes Wort an die Luther-Dichter* (Un

dernier mot aux poètes de Luther), avec des suppléments nouveaux. Par Paul MAJUNKE. Trois vol. in-8 de 86, 106 et 52 pages. Mayence, Kupferberg, 1890.

L'*Histoire du peuple allemand*, de Mgr Janssen, que nous avons louée avec les réserves convenables ¹, aura fait époque dans l'apologétique chez nos voisins. Écartant avec un soin jaloux toute apparence même de *tendance* ou de préjugé hostile au protestantisme, remplaçant la controverse par le langage objectif des faits et par l'appel au sentiment patriotique, le savant prélat convie pacifiquement les « frères séparés » à l'union. Sur ses pas, bon nombre d'écrivains catholiques au-delà du Rhin se sont rangés à cette méthode. N'en citons que deux.

M. Max Steigenberger, dans ses *Lettres évangéliques d'un catholique* ², pour guérir l'Allemagne de « la blessure qui dévore la moelle de sa vie », se propose d'y verser « l'huile et le vin de la charité ». Il voudrait que son travail, réponse d'ailleurs aussi savante que bien intentionnée à toutes les accusations courantes des protestants contre le catholicisme, devînt, comme la *colombe du déluge*, un messenger de paix universelle.

Un autre, le P. Hasak, a exhumé de la poussière des bibliothèques plusieurs écrits authentiques, pour réduire à néant, par le même procédé objectif et impersonnel, le reproche de décadence dans la foi, jeté si souvent à la face de l'Église du seizième siècle. Son dernier ouvrage, une *Explication des dix commandements de Dieu*, imprimée à Strasbourg en 1515, est précédé d'un appel chaleureux aux partisans du « christianisme positif », qu'il invite, lui aussi, à clore enfin « la vieille lutte de trois cents ans contre l'antique Mère-Église ³ ».

Nous ne sommes pas en position de savoir au juste quel accueil a été fait, pratiquement, aux avances de ce genre, et combien de mains protestantes se sont ouvertes pour recevoir la main qu'on leur tendait. L'œuvre de M. Paul Majunke sur la mort de Luther, quoique maintenue pour l'ensemble dans le ton de l'école Janssen, offre des notes quelque peu discordantes, où sonne comme un dépit de bonne intention méconnue. Dès son *Introduction*

1. *Études*, janvier 1890, p. 34.

2. Augsburg, Institut Huttler, 1890.

3. *Ibid.*

(p. 3), il se plaint de la persistance que mettent les membres de l'*Alliance évangélique* à répéter les vieux mensonges. Et plus loin : « Nous croyons le temps venu, écrit-il, de prévenir nos remuants adversaires que, s'ils ne mettent fin à leurs excitations confessionnelles contre la foi catholique,... on pourrait aisément être tenté d'user enfin de représailles et d'exposer aux yeux du peuple étonné un portrait tout à fait nature de Luther, tel que, du côté catholique, par suite d'égards peut-être excessifs pour les contemporains protestants, il n'a plus été présenté depuis deux siècles. *Ne quid nimis !* » (P. 44.)

De fait, l'étude historique de M. Majunke, prise surtout avec les réponses à ceux qui l'ont attaquée, est ce que nous appelons un coup de bontoir. Les protestants l'ont fort bien compris, témoin les QUATRE-VINGTS journaux ou Revues qui ont protesté contre en trois semaines. Leur colère a eu de l'écho jusque dans l'enceinte du *Landtag* prussien, où le pasteur Stœcker est venu se plaindre amèrement de « cette atteinte portée au plus intime du sens protestant ». M. Windthorst lui a fermé la bouche en déclarant que, pour sa part, sans se réjouir de cette publication, il ne pouvait s'empêcher de lui reconnaître un but scientifique parfaitement légitime.

A ce dernier point de vue, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, quelle est la valeur des arguments qu'apporte M. Majunke pour démontrer que le père du luthéranisme a mis fin à ses jours par la corde, ou, pour être plus exact, par un essuie-main ? Examinons-le brièvement.

Un premier fait historique indubitable, c'est que, vers les dernières années de sa vie, Luther ne cessa d'être poursuivi par des idées noires. Dans l'ivresse des succès inattendus que sa doctrine avait remportés en Allemagne, il avait osé se promettre qu'il assisterait au triomphe complet de sa *Réforme* et à la ruine finale de la papauté : « *Poussons l'Évangile* encore deux ans, disait-il en 1530, et tu verras où seront Pape, évêques, prêtres, moines, nonnes, messe, frocs, capuchons, tonsures et toute la vermine rampante et bourdonnante du régime papal !... » Les deux années passèrent et, après celles-là, beaucoup d'autres, sans amener le résultat désiré. Bien au contraire. Tandis que les plus savants docteurs de la secte ne pouvaient s'entendre, à trois d'entre eux, pour rédiger une profession de foi commune, et que

le dévergondage des mœurs *réformées* en venait au point de soulever le dégoût du maître lui-même, sans compter les désordres sociaux et politiques dont la malheureuse Allemagne payait sa prétendue liberté religieuse, l'Église romaine retrempait dans le grand concile de Trente sa foi et sa vertu, et la papauté, en pleine possession de sa force divine, marchait d'un pas plus sûr que jamais à l'accomplissement de sa mission sur terre. Si le réformateur était sincère, il y avait là de quoi profondément ébranler sa confiance dans la bonté de sa cause. Il l'a certainement senti, et n'a pu s'empêcher de le laisser voir, une fois au moins, dans ses *Propos de table* : « On se fâche quand, malgré les meilleures intentions, on n'aboutit à rien. Aussi ne me départirai-je plus de ces sentiments, à savoir, que je souhaite et que je voudrais n'avoir jamais entrepris cette affaire. »

Mais était-il sincère autant qu'il voulait le paraître? Avait-il pu chasser le souvenir des promesses solennelles qu'il avait faites jadis à Dieu comme prêtre, comme moine, comme docteur catholique? Les déceptions cruelles du dehors ne s'aggravaient-elles pas d'une cause de désespoir plus intime, le remords? Plus d'un indice tend à le faire croire. L'un des plus manifestes, à notre avis, est cette lutte continuelle et sensible que, d'après ses propres dires, il avait à soutenir contre le diable. Ce qu'il nommait le diable pouvait bien n'être que le cri de sa conscience violentée.

Toujours est-il certain que, sans avoir eue du scandale des faibles, il essaya gaillardement d'étouffer ses ennuis par les excès de table¹ et par les intempérances d'un langage de plus en plus ordurier. Rien n'y fit : « Mes affaires avec le diable, avoua-t-il, en sont au point qu'il me rend mainte nuit amère et rude assez, et j'ai bien éprouvé comment il arrive que les gens au matin sont trouvés morts dans leur lit : *très souvent il m'y a mené tout près.* » Une autre fois, à table toujours (*in vino veritas!*), il confessa que souvent, lorsqu'il prenait en main un couteau, la « mauvaise pensée » lui venait de se tuer. Aussi, les trois dernières années de sa vie, lui avait-on donné un valet spécialement chargé de veiller sur lui pour empêcher un suicide.

« Dans cette situation d'esprit, Luther arriva en 1546 à Eisle-

1. Il s'est vanté de « *fressen* comme un Bohême et de *saufen* comme un Allemand ». (Majunke, I, p. 11.)

ben, où il était né et avait reçu le saint sacrement de baptême. Il est naturel de croire qu'en pareil lieu tout le cours de sa vie orageuse passa douloureusement devant son esprit, déjà affaibli dans un corps défaillant, et que les remords des précédentes années devinrent là pour lui une double torture. Pour comble de malheur, il échoua dans l'œuvre d'union qu'il était venu tenter à Eisleben... C'est ce moment que l'ennemi du salut semble avoir jugé favorable pour pousser Luther au désespoir. Il lui apparut (comme lui-même le raconta) « sur la fontaine » qui était en face de sa fenêtre, « montrant sa gueule toute grande ouverte « et se moquant de lui ¹... »

Ce dernier fait est rapporté aussi par le D^r Ratzeberger, médecin de l'électeur de Saxe. Il ajoute que, la veille de sa mort, le réformateur fit bonne chère, en petit comité, avec le D^r Jonas et Michel Cœlius, et qu'avant d'aller prendre son repos, il inscrivit à la craie sur le mur le vers suivant :

Pestis eram vivus, moriens ero mors tua. Papa ²!

Le lendemain matin, il n'était plus qu'un cadavre.

Aussitôt le bruit se répandit dans la ville (Eisleben était entièrement protestant, comme M. Majunke le fait observer fort à propos) qu'on l'avait trouvé mort dans son lit. Il dut même courir d'autres « rumeurs plus malignes » : l'oraison funèbre que prononça Michel Cœlius les constate, assez imprudemment. Afin d'en combattre le fâcheux effet, l'orateur et deux autres familiers du défunt, le D^r Jonas et Aurifaber, jugèrent bon de rédiger une *Histoire*, d'après laquelle le « Révérend D^r Martin » aurait rendu son âme à Dieu dans le calme du juste et dans les sentiments de la plus édifiante piété, en récitant (détail maladroit) des textes de plus en plus longs à mesure que son souffle devenait plus court. Cette relation intéressée, demeurée longtemps sans contrôle, a servi de document unique à tous les biographes protestants de Luther, quoique, à Eisleben même, aujourd'hui encore, elle soit tenue pour non avenue par les compatriotes luthériens du réformateur ³.

1. Maj., I, p. 52.

2. *Vivant, je fus ton fléau; mourant, je serai ta mort, ô Pape!*

3. Maj., III, p. 44.

Dans le monde catholique, la tradition d'une mort subite et violente persista. Elle est spécialement attestée, dans la période contemporaine du fait, par le franciscain Helmesius, par Générard, docteur en Sorbonne, par le cardinal Bellarmin. Enfin elle reçut une confirmation inattendue par la publication d'un témoignage qui renverse toute l'*Histoire du trépas chrétien de Rév. messire D^r Martin Luther*.

Un homme qui, après avoir été son valet de chambre, avait fini par retourner à la foi catholique, déclara solennellement que, la veille de la mort, il avait aidé ses compagnons à porter le maître absolument ivre (*plane obrutus potu*), dans ses draps, et qu'en revenant le matin pour l'habiller, ils l'avaient trouvé pendu à son lit et misérablement étranglé (*juvta lectum suum pensilem et misere strangulatum*). Les docteurs et les princes, aussitôt avertis, leur firent promettre à prix d'argent de ne pas révéler ce qu'ils avaient vu et de répandre dans le public la nouvelle que le D^r Martin avait simplement trépassé de mort soudaine.

Cette déclaration, mentionnée pour la première fois en 1593 par le savant oratorien Thomas Bozio, et citée comme authentique par Cornelius a Lapide vers 1600, fut publiée dans son texte original en 1606, par le capucin Sedulius ¹, et souvent reproduite depuis par les écrivains catholiques. Les protestants n'ont jamais trouvé autre chose à lui opposer qu'une dédaigneuse fin de non-recevoir et la douteuse relation des trois docteurs, compagnons de débauche et d'apostasie de Luther. Ce n'est pas une réponse digne de la critique transcendante et froide, dont volontiers l'on se targue dans ce camp-là. Car, d'une part, les bonnes raisons ne manquent pas pour expliquer fort naturellement et le long silence du valet de chambre et l'obscurité qu'on a laissé planer sur son nom. D'autre part, le déclarant ne se présente pas absolument seul, comme s'obstinent à le répéter les adversaires : il a pour garants de sa loyauté deux contemporains, dont le nom respectable est parfaitement connu et dont l'autorité ne le cède pas, tant s'en faut, à celle des trois compères d'Eisleben.

Nous ne pouvons suivre M. Majunke dans les détails de sa discussion. On y reconnaît l'ancien rédacteur de la *Germania*.

1. *De Signis Ecclesiæ*, l. XXIII.

S'il ne sort pas de la bataille sans quelques écorchures, il a donné plus de coups qu'il n'en a reçu, et surtout il en a donné de meilleurs.

Une de nos Revues *savantes*, française de langue ou à peu près, allemande d'esprit et sectaire de profession, s'est ernée en droit de dire à M. Majunke qu'il « n'est pas historien ». L'auteur de l'*Histoire du Kulturkampf* peut laisser tomber cette impertinence, dont ladite Revue est coutumière à l'égard des écrivains catholiques, lorsqu'ils osent dire son fait à la Réforme. Si l'étude que nous venons d'analyser avait si peu de valeur historique, pourquoi cet immense *tolle* dans le camp luthérien? Pourquoi ces flots d'encre, dépensés durant huit mois à la réfutation des arguments de M. Majunke par tous les pasteurs en vue?

Nous ne prétendons pas — l'auteur lui-même ne le prétend pas — que le suicide de Luther se trouve scientifiquement assez prouvé pour commander à tous les esprits, surtout aux esprits défiants ou prévenus, une conviction sans nuage. Mais il n'est plus permis dorénavant aux luthériens de dire que le père de leur foi est mort avec l'auréole de la sainteté : ils ont à le prouver sérieusement contre des dénégations solidement fondées. Et c'est la raison vraie des colères qu'a soulevées ce judicieux travail.

P.-P. BRUCKER.

Monasticon belge, par le R. P. Dom URSMER BERLIÈRE, bénédictin de l'abbaye de Maredsous (de la Congrégation de Beuron). Tome I. Première livraison. In-4 de 152 pages. Province de Namur. Bruges, Desclée, 1890.

L'histoire monastique est une des sources les plus précieuses de notre connaissance du moyen âge. Durant cette longue et obscure période, les relations des abbayes avec le dehors étaient multiples; elles occupaient, sous le rapport tant civil qu'ecclésiastique, une situation prépondérante et se voyaient mêlées à bien des événements considérables. Mais que d'incertitudes chronologiques planent sur tous ces faits! Et, faute d'une date sûre comme point de repère, que d'ennuis et de méprises!

Le *Monasticon belge* de dom U. Berlière y remédiera dans une large mesure, pour la Belgique actuelle et les pays limitrophes, si l'auteur reste fidèle au programme qu'il s'est tracé : « Notre but

a été moins d'offrir des monographies détaillées de chaque maison religieuse que de dresser des listes complètes des abbés, prieurs ou autres supérieurs des monastères dont nous traitons, déterminant l'époque à laquelle ils ont vécu, et indiquant, d'une manière aussi exacte que possible, les documents authentiques dans lesquels figurent les noms de chacun d'eux. Sans négliger les détails qui sont de nature à fournir des vues d'ensemble sur l'histoire de nos monastères, ou propres à en caractériser les époques diverses, nous nous sommes principalement attaché à *rétablir des listes chronologiques certaines et fondées.* » (Préface, p. 1-11.)

La première livraison, que nous avons examinée, permet de bien augurer de l'ouvrage entier. Elle comprend la province actuelle de Namur et traite successivement des trente-deux abbayes, prieurés et monastères, ayant appartenu aux grands ordres monastiques du moyen âge, aux Bénédictins, aux Cisterciens, aux Prémontrés et aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. Armé d'une saine critique et d'une patience véritablement bénédictine, Dom Berlière a dépouillé minutieusement, outre les ouvrages imprimés, une volumineuse collection de cartulaires, chartriers, registres et nécrologes manuscrits. A l'étranger, la Bibliothèque nationale de Paris a été pour son travail une mine de précieux renseignements.

Aussi le fruit de ses recherches est-il magnifique. Sans doute, il n'a pas refait le *Gallia Christiana*, pour la partie qui concerne la Belgique; mais il y a apporté de nombreuses rectifications et d'utiles compléments, et il n'est guère de monographie, écrite jusqu'à présent sur les monastères de la province de Namur, qu'il ne faille corriger, en quelque point notable, d'après les notices du R. P. Berlière. Citons à l'appui de ce jugement les abbayes de Florennes, Gembloux, Bonelle, Argenton et Géronsart, dont il complète la liste des abbés, en fixant avec plus de précision la date de leur élection ou le temps de leur gouvernement. L'auteur rajeunit aussi d'un siècle la fondation de l'abbaye de Salzinnes, que le *Gallia Christiana* place au douzième siècle, et démontre que la succession traditionnelle des abbesse est inadmissible. On lira avec intérêt des détails curieux sur l'établissement de monastères prémontrés en Terre Sainte (p. 115), et la savante discussion sur l'origine des restaurateurs de l'abbaye de Malonne

(p. 141). Enfin l'érudit bénédictin nous donne pour la première fois l'histoire des abbayes de Grandpré, de Moulins et des Croisiers de Dinant.

Ce sont là quelques-uns des résultats saillants que l'auteur peut offrir comme primeurs de son vaste travail. Nous avons lieu de croire que des manuscrits lui ont échappé et, partant, qu'il faudra dans la suite serrer de plus près certaines dates flottantes et combler quelques lacunes. Cependant, tel qu'il est, le *Monasticon belge* s'annonce comme une des meilleures œuvres de l'érudition contemporaine. Parmi tant de noms propres, nous n'avons relevé qu'une erreur : partout *Croenendael*, au lieu de *Groenendael*.

Un index détaillé des noms de lieux et de personnes est indispensable, après chaque volume, pour que l'ouvrage rende tous les services qu'on est en droit d'en attendre. Nous espérons que dom Berlière satisfera à ce désir.

F. VAN ORTROY.

Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada (1622-1708), par l'abbé Auguste GOSSELIN. Deux vol. in-8 de xxxviii-671 et 704 pages. Québec, Imprimerie Demers, 1890.

Par son importante étude sur Mgr de Laval, M. l'abbé Gosselin paye une dette de sa patrie et en même temps comble une lacune sensible de l'histoire coloniale de la France. Sans doute, le premier évêque de Québec tenait déjà une place considérable dans les publications assez nombreuses dont le Canada a été l'objet jusqu'à ce jour. Toutefois son rôle historique n'avait pas encore été mis en lumière autant qu'il convenait ; au contraire, il a été souvent apprécié d'une manière peu équitable, non seulement en France, mais dans le pays même que Mgr de Laval a aimé comme une seconde patrie et pour lequel il a tant travaillé, tant souffert. On s'étonne moins des attaques d'un Américain protestant, tel que M. Parkman, historien de grand talent, mais qui n'a jamais su bien comprendre l'inspiration, avant tout religieuse, des fondateurs et des organisateurs de la Nouvelle-France.

Le travail de M. l'abbé Gosselin est très complet, et l'on doit le féliciter de l'étendue des informations nouvelles ou peu con-

nues qu'il a réunies, non sans fatigues, assurément, comme aussi de la manière judicieuse dont il les a mises en œuvre. Peut-être le désir de ne laisser perdre aucun trait qui pût servir au portrait de Mgr de Laval, a-t-il fait un peu tort à la forme de l'ouvrage : on y remarquera quelques longueurs, des répétitions, une abondance un peu trop grande de réflexions. Mais ces imperfections ne comptent pas en présence de la solidité et de l'intérêt constant du fond. Tout esprit sérieux trouvera dans ces pages une lecture attachante et instructive, autant qu'édifiante, et prendra pour le premier évêque du Canada l'admiration que lui ont vouée les meilleurs de ses contemporains.

Nous avons dit que tous les historiens, même canadiens-français, ne sont pas également sympathiques à Mgr de Laval : leurs dissentiments font écho à ceux qu'avaient suscités certains actes du zélé prélat, de son vivant même. De là divers problèmes délicats pour l'auteur de la nouvelle histoire. Il les a traités avec beaucoup de tact, de modération, de calme impartialité. S'il prend parti pour Mgr de Laval dans presque tous les cas, il ne le fait jamais sans bien motiver ses jugements, et encore il ne condamne pas toujours absolument les adversaires de l'évêque; il rend pleine justice, non seulement aux bonnes intentions de plusieurs, mais encore à la valeur réelle des raisons qu'ils ont pu faire valoir.

Avec toute la vertu qui dominait en lui la fierté naturelle des Montmorency et des Laval, le saint prélat n'a peut-être pas évité toujours un excès de vivacité, dans la défense de son autorité et des intérêts de ses ouailles. M. Gosselin l'admettrait volontiers; mais en même temps il prouve, par des exposés de faits péremptoires, qu'on a été souverainement injuste en le représentant comme un esprit absolu et dominateur, convaincu de sa propre infailibilité et n'estimant que ce qui se faisait par ses ordres. La vérité est que toutes les œuvres utiles au bien spirituel ou temporel de la colonie, quelle que fût leur origine et en quelques mains qu'elles se rencontrassent, trouvèrent en lui un protecteur sympathique et zélé.

Dans cette appréciation, bien justifiée à notre avis, du caractère de Mgr de Laval, le docte écrivain canadien contredit, entre autres, l'*Histoire de la colonie française en Canada*, de M. l'abbé Faillon. L'estimable auteur de cet ouvrage, fort intéressant, bien

qu'il soit loin de donner tout ce qu'il promet dans son titre, a en effet accordé trop de confiance à des témoignages que leur partialité manifeste rend suspects. Bien plus, il a cité des documents importants d'une manière qu'on doit dire peu fidèle. Nous croyons que ces altérations, dont M. Gosselin donne plusieurs exemples, ont été involontaires; mais elles trahissent au moins des préoccupations trop étrangères à l'histoire désintéressée.

A ce propos, je crois devoir apporter mon tribut à l'éclaircissement d'une des questions que M. Faillon a trop hâtivement tranchées; j'aurai ici la fortune de rectifier un peu, ou plutôt de compléter une assertion de M. Gosselin. Il s'agit de l'interruption des *Relations de la Nouvelle-France*. On sait que ces publications, aujourd'hui encore si appréciées des historiens, après avoir paru toutes les années régulièrement depuis 1632, s'arrêtèrent tout à coup en 1673. La cause de cette suppression a été cherchée par presque tous les écrivains qui se sont occupés de l'ancien Canada, sans qu'aucun, ce semble, ait complètement résolu le problème.

L'abbé Faillon écrit (*Histoire de la colonie française*, t. III, p. 312) que les *Relations* cessèrent de paraître « à la demande de M. de Courcelles (gouverneur de la Nouvelle-France, 1665-1672) ». Il renvoie pour la preuve à un mémoire de M. d'Allet, qui se trouverait aux « Archives royales », il aura voulu dire *impériales* (aujourd'hui *nationales*). Un des plus savants et des plus habiles chercheurs en fait d'*Americana*, M. Harrisse, n'a pu déterrer cette pièce, ni à la place indiquée par M. Faillon, ni dans tout ce que les Archives nationales possèdent sur le Canada. (*Notes pour servir à l'histoire... de la Nouvelle-France*; Paris, 1872, p. 39.) Dans un autre de ses ouvrages, l'abbé Faillon a tout simplement indiqué, comme sa source pour le mémoire de M. d'Allet, les *Œuvres d'Arnauld*, t. XXXIV, c'est-à-dire le gros pamphlet intitulé *la Morale pratique des Jésuites*. Quoi qu'il en soit de l'origine du document, que M. Gosselin (I, 188-189, note) soupçonne d'être « une charge » inventée par les jansénistes contre les Jésuites et leur ami Mgr de Laval, il serait fort sujet à caution par cela seul qu'il proviendrait de M. d'Allet, le secrétaire de cet abbé de Queylus qui disputa si longtemps sa juridiction au vicaire apostolique de Québec.

M. l'abbé Gosselin admet, en s'appuyant sur l'autorité de

M. l'abbé Verreau, un des savants canadiens les plus distingués, que les *Relations* ont été « supprimées par le pape Clément X » (I, 139-140, note). Cela n'est pas entièrement exact.

Il n'y a plus à douter (je vais le montrer tout à l'heure) que la suppression des *Relations* des Jésuites du Canada n'ait été causée indirectement par le bref de Clément X *Credita*, du 6 avril 1673. Directement, il ne les interdit point; il ne les mentionne même pas en particulier. Mais il défend, en général, de publier « des livres ou écrits où il est question soit des missions, soit de choses concernant les missions », *sans une permission écrite de la Sacrée Congrégation de la Propagande*, permission qui doit être imprimée au commencement de l'ouvrage¹.

Ajoutons que cette défense, portée sous peine d'excommunication, n'est pas intimée seulement à la Compagnie de Jésus, mais à toutes les sociétés ou congrégations qui ont des missions et publient des relations de leurs travaux.

Comment donc cet acte pontifical a-t-il eu pour conséquence de faire cesser la publication annuelle des missionnaires jésuites du Canada? Pour le comprendre, il faut se rappeler les principes et la conduite des pouvoirs publics de la France à l'égard de la cour romaine, surtout à l'époque dont il s'agit. C'était un article des fameuses *libertés gallicanes*, qu'on ne reconnaissait en France aucune juridiction des Congrégations cardinalices romaines, que ce fût l'Inquisition, l'Index ou la Propagande. Il en résulte, d'abord, qu'aucun ministre, aucun tribunal n'aurait admis la validité, pour notre pays, du bref de Clément X cité plus haut; ensuite, qu'un livre qui aurait voulu satisfaire aux conditions prescrites dans ce bref, n'eût jamais obtenu en France le visa officiel, sans lequel il ne pouvait être légalement publié, et que, s'il avait osé paraître quand même avec l'estampille de la Propagande, il aurait été infailliblement supprimé par les parlements. Le « crédit » des Jésuites n'y eût rien fait. On voit ainsi clairement qu'il était impossible de continuer les *Relations*.

Cette explication n'est pas une conjecture; c'est une certitude. Il existe à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits du fonds fran-*

1. *Juris Pontificii de Propaganda Fide Pars I complectens Bullas*, etc., cura ac studio Raphaëlis de Martinis. Vol. I, p. 417 (Rome, typ. de la Propagande, 1888). Ce bref se trouve aussi dans le Bullaire Romain, éd. Mairnardi.

çais, n° 9773) deux lettres du P. Oliva, général de la Compagnie de Jésus, au P. de la Chaize, d'où il résulte qu'au mois de janvier 1680, Louis XIV avait invité les Jésuites à reprendre la publication de leurs *Relations* du Canada, et fait signifier son désir dans ce sens par son confesseur au P. Général. Celui-ci avait répondu, le 12 février, en transmettant au P. de la Chaize copie du bref *Credite* et d'un rescrit de la Propagande, daté du 18 avril 1673, qu'il avait reçu avec ce bref et qui en pressait l'exécution. Nous n'avons pas la réplique que fit le P. de la Chaize, le 22 mars; mais on la supplée aisément à l'aide de la seconde lettre du P. Oliva, datée du 14 avril. Le confesseur du roi opposa l'impossibilité de satisfaire aux conditions exigées par le décret romain, étant donnée la pratique constante des parlements en France. Le P. Général ne la contesta point: en envoyant « le terrible édit de la Propagande », il avait, dit-il, seulement désiré montrer « ce qu'il ne pouvait pas faire lui-même, lié de tant de menaces et soumis à tant de censures »; c'est-à-dire qu'il avait voulu rendre évidente au roi l'impossibilité où il était, de son côté, d'autoriser la publication souhaitée par Louis XIV.

Déjà dans la première lettre, le P. Oliva suggérait le parti de faire demander par le roi, ou en son nom, au Pape la dispense des clauses restrictives du bref *Credite*. Je ne sais si pareille demande a été faite et si elle a été repoussée, en conséquence de la tension peu amicale qui existait dès lors entre le Saint-Siège et la cour de France. En tout cas, les *Relations* déjà prêtes pour l'impression ne parurent point: ce fut, on me permettra de le dire, un acte d'obéissance au Pape, qui eut son mérite. Et il faut ajouter, je crois, que de ce mérite une part excellente doit revenir au P. de la Chaize; car, sans aucun doute, en cette occasion (comme dans d'autres non moins délicates), il sut persuader à son royal pénitent de ne pas presser les Jésuites, dans l'alternative d'encourir son haut déplaisir ou de désobéir au Saint-Siège.

Pour revenir au livre de M. l'abbé Gosselin, nous aurions plaisir à le suivre dans l'exposé détaillé des grandes créations que produisit le zèle de Mgr de Laval et de celles qu'il bénit et encouragea. Le titre d'apôtre par excellence du Canada est bien dû au premier évêque qui, à force d'abnégation et de sagesse, assura

à cette Église naissante l'organisation vigoureuse et les fécondes institutions, où elle a puisé une vie si prospère jusqu'à ce jour. Mais d'autres dévouements admirables, et nés aussi du désir de coopérer à l'œuvre apostolique, ont concouru avec celui de Mgr de Laval; l'historien a bien fait de ne pas les laisser dans l'ombre. Son récit offre ainsi le tableau entier, quoique en raccourci, des origines de la colonisation française sur les rives du Saint-Laurent. Malgré quelques taches, c'est un tableau qui fait singulièrement honneur à l'ancienne France. Jamais plus de foi et de générosité chrétiennes, en même temps que de patriotisme, ne s'est trouvé accumulé dans une population numériquement plus faible. Et toutes les classes sont confondues dans le même élan : prêtres, religieux et laïques, hauts gentilshommes et modestes bourgeois, grandes dames et simples filles. C'est leur œuvre commune que ces magnifiques établissements d'instruction, de prosélytisme et de bienfaisance, qui, nés avec la colonie, aidèrent tant à sa croissance, et qui, après s'être développés avec elle, font encore aujourd'hui sa gloire et sa force.

Plût à Dieu que nos entrepreneurs de colonisation moderne voulussent prendre modèle sur ce qui s'est fait dans la Nouvelle-France! C'est par la foi religieuse que le Canada français a grandi et a maintenu jusqu'à cette heure sa virile autonomie. Voilà une des grandes leçons qui ressortent du livre de M. Gosselin.

Nous finissons, après n'avoir dit qu'une partie du bien que nous pensons de cet excellent ouvrage. Les éloges que nous ajouterions sont inutiles, après les approbations flatteuses qu'il a reçues des juges les plus compétents, notamment des évêques et des sociétés savantes du Canada. Nous sommes heureux de pouvoir le signaler au « vieux pays », comme le peuple canadien appelle encore la France; et nous espérons qu'il y sera reçu aussi comme un vieil ami.

J. BRUCKER.

Un admirable inconnu. *Le R. P. Étienne de Carheil, S. J.*, par le R. P. ORIHAND, S. J., docteur ès lettres. In-16 de 306 pages. Paris, Retaux, 1890.

Un recueil de lettres conservé avec honneur au château de la Guichardaye, en Bretagne, quelques lignes du P. de Charlevoix sur le missionnaire que colons et sauvages s'accordaient à regar-

der « comme un saint et un génie de premier ordre », des relations ensevelies dans les archives publiques ou privées, c'est tout ce qui restait de la mémoire du P. de Carheil, un des apôtres de la Nouvelle-France au dix-septième siècle. Né à Carentoir, en 1633, Étienne de Carheil était entré au noviciat de Paris en 1652, et dès lors il avait ambitionné de répandre son sang pour Dieu. Le seul martyr qu'il trouva au Canada fut celui de trente ans de rudes souffrances parmi les Hurons et les Iroquois. Il mourut à Québec, le 27 juillet 1726. Il avait de rares dispositions pour les belles-lettres, était doué d'une éloquence puissante et s'était rendu familières les langues les plus barbares. Ce n'est pas précisément un inconnu que le P. Orhand nous donne à admirer; mais il a raconté l'existence oubliée de son héros avec tant de verve et d'entrain qu'il l'a rajeuni pour longtemps dans le souvenir reconnaissant de la postérité. Le type qui revit sous sa plume est d'un Breton et d'un religieux austère; plus encore d'un infatigable zélateur des âmes et d'un glorieux ami de Dieu.

H. CHÉROT.

I. — Actes du Congrès international des Œuvres et Institutions féminines (1889). In-8 de LXX-540 pages. Paris, Bibliothèque des Annales économiques, 1890.

II. — La Recherche de la paternité, par Gustave RIVET, avec une préface par Alexandre Dumas, fils. In-18 de XLI-302 pages. Paris, Maurice Dreyfous, 1890.

I. — Encore un écho de l'Exposition. Parmi les innombrables congrès qui se sont réunis à Paris à cette époque, celui dont les *Actes* remplissent ce gros volume mérite bien une mention. Des femmes en ont fait presque tous les frais. En Amérique, la chose n'est pas nouvelle; les dames de là-bas tiennent fréquemment des meetings et des congrès. Chez nous, gens arriérés, les mœurs publiques ne leur ont guère permis jusqu'ici cette sorte de divertissement. Il paraît même que les organisateurs de l'Exposition n'accueillirent pas tout d'abord avec faveur l'idée d'une assemblée internationale de femmes. Refusé une première fois, le patronage du gouvernement fut accordé ensuite, on ne dit pas sous quelle influence, et l'une des grandes mairies de la capitale fut mise à la disposition de ce parlement en jupons.

M. Jules Simon, qui est bien décidément l'un des grands parleurs des temps modernes, accepta la présidence du comité d'organisation, et il écoula deux de ces discours charmants à lire, où il sait si bien marier le vrai et le faux, le bon sens et le paradoxe.

Ces dames, elles aussi, avaient beaucoup à dire ; leurs rapports ne sont pas écrits sans doute avec le même style ni le même sel ; mais les *Actes du Congrès*, qui en sont la reproduction *in extenso*, n'en forment pas moins un recueil intéressant et curieux à plus d'un point de vue.

Le titre qu'elles ont donné à leur congrès et à leur livre en indique assez mal l'objet. D'abord, on ne voit pas bien comment la partie du programme relative à la situation de la femme devant le Code civil rentre dans les *œuvres et institutions féminines*. Ensuite, il est manifeste que, parmi les *œuvres et institutions féminines*, il n'y avait pas place au congrès pour les œuvres et institutions catholiques. En effet, sur les trois cents pages où l'on voit défilier d'interminables rapports sur les œuvres dites de *philanthropie et de morale*, il y en a bien une douzaine environ pour les institutions de la charité catholique ; et encore la respectable matrone qui s'était chargée de les faire connaître à ses collègues ne les connaissait guère elle-même. Il fallait, pour être exact et éviter de fâcheuses erreurs, ajouter quelques épithètes au titre déjà un peu chargé : c'est en effet le congrès des œuvres protestantes, juives et libre-penseuses. Les étrangers qui jugeront par ce recueil de l'activité des femmes de France sur le terrain de la bienfaisance ou de l'éducation, en auront une idée aussi juste que ceux qui apprécieraient nos vignobles d'après les produits frelatés de quelques industriels forts en réclame.

Il faut applaudir au bien, partout où il se trouve ; mais, tout en reconnaissant que, en dehors de l'inspiration catholique, il se rencontre çà et là de beaux dévouements, de généreuses initiatives, il nous sera bien permis de signaler certaines notes fausses dans la manière dont la plupart de ces dames ont raconté leur propre bienfaisance. Dans nos assemblées catholiques, nous sommes accoutumés à entendre les hommes et les femmes qui se consacrent aux œuvres en parler sur un autre ton. On ne se représente pas un membre des conférences de Saint-Vincent de Paul débutant comme cette matrone prussienne : « Déléguée des quatre

sociétés philanthropiques dont je suis la fondatrice présidente, je vous apporte les saluts bien sincères de mes compagnes de Berlin. » (P. 232.)

En général, il y a beaucoup trop de *je* et de *moi* dans les élocutions de ces femmes philanthropes.

Cette fausse note n'est pas la seule. Vraiment, ces dames s'acharnent trop à laïciser la charité ; elles disent trop qu'elles agissent en dehors de toute « idée confessionnelle ». Toute cette phraséologie à l'usage de l'Assistance publique déconcerte les gens sérieux et leur donne des inquiétudes sur une bienfaisance féminine, si jalouse de s'émanciper à l'égard de la religion.

De fait, dans bon nombre de ces rapports, on cherche vainement les résultats. Qu'on lise, par exemple, celui de Mme Kergomard, un personnage considérable dans l'Université : il semble que, jusqu'à elle, personne ne se soit occupé du « sauvetage » des enfants abandonnés. Finalement l'œuvre du sauvetage paraît se borner à des émotions, des projets et des règlements.

Un sujet non moins intéressant que les œuvres philanthropiques de ces dames, ce sont leurs vues en matière de pédagogie et de législation.

Oh ! elles ne sont point bégueules. Elles votent à l'unanimité le principe de l'école mixte à tous les degrés ; en d'autres termes, elles demandent que garçons et filles soient élevés dans les mêmes établissements, depuis l'école primaire jusqu'aux cours de facultés. Le système fleurit en Amérique, et çà et là en Europe, dans quelques contrées du Nord ; ces dames affirment que tout s'y passe le mieux du monde.

Puis elles veulent que les femmes soient admises dans toutes les écoles et à toutes les carrières, qu'elles puissent exercer la profession de médecin, d'avocat, de banquier, d'ingénieur, de notaire, et toutes les autres fonctions généralement quelconques qui leur sont encore interdites « par nos mœurs baroques », en dépit de la Révolution qui a pourtant proclamé l'égalité des sexes.

Mais surtout, elles demandent qu'on allège le joug que le Code civil fait peser sur elles ; ces dames veulent être les égales et les *associées* de leurs maris, rien de plus, rien de moins.

En résumé, si l'on en juge par ce congrès, les femmes *fin de siècle*, convenablement frottées de science et grisées de libre

pensée, aspirent à être aussi peu femmes que possible. Elles prétendent à toutes les fonctions sociales, hormis peut-être celle que la Providence leur a départie, la maternité. Ce n'est pas sur celles-là qu'il faut compter pour arrêter le mouvement de dépopulation de la France.

Tout n'est pas à condamner dans leurs revendications; le Code civil en particulier renferme certainement des dispositions injustes envers la femme, l'épouse et la mère. Mais à côté de quelques idées acceptables, quelles extravagances dans les prétentions et les discours de ces *oratrices*! Le christianisme a marqué très nettement à la femme sa place, ses droits et ses devoirs; elle n'a rien à gagner, ni pour sa dignité ni pour son bonheur, à remplacer l'Évangile par la *Déclaration des droits de l'homme*.

II. — M. Gustave Rivet, député de l'Isère et grand pourfendeur de cléricaux, qui s'offrait naguère en plein Parlement pour recommencer d'un cœur léger les exploits des crocheteurs de 1880, M. Gustave Rivet, poète à ses heures, a une âme sensible et pitoyable aux souffrances des filles séduites et abandonnées. Une première fois, en 1883, il présenta un projet de loi autorisant la recherche de la paternité; le projet ne fut pas pris en considération.

Au cours de l'année qui vient de finir, M. Rivet a tenté un nouvel effort, et cette fois le projet de loi est accompagné d'un livre. Le livre lui-même est accompagné d'une préface de M. Alexandre Dumas. On sait que la spécialité de M. Alexandre Dumas fils est de faire des préfaces pour les livres des autres; aux yeux d'un certain monde, c'est une grosse recommandation. Celle-ci présente cette particularité qu'elle s'attache à contredire et à réfuter le livre. Elle est d'ailleurs écrite avec cette brutalité de vétérinaire qu'affecte cet académicien, toutes les fois qu'il touche au mariage, et qui est si fort prisée dans la plupart des salons parisiens. Le mot cru est toujours le bon; on ne saurait trop animaliser l'espèce humaine.

M. Gustave Rivet n'a pas beaucoup plus de prudence; mais il faut reconnaître qu'il met dans sa plaidoirie, sinon de l'éclat et du style, du moins de la conviction et une certaine vigueur. Il aurait bien fait de retrancher certaines attaques encore plus maladroites que méchantes contre le christianisme; par exemple,

cette niaiserie sur le concile de Mâcon, lequel aurait mis en question si les femmes ont une âme. Il faut laisser cela pour les badauds. La thèse, qui est juste, n'a pas besoin d'arguments de ce genre. Au reste, M. Rivet a dû s'apercevoir lui-même que la religion est encore la seule base solide pour asseoir la morale en général et le mariage en particulier. Cette réflexion se dégage spontanément de son argumentation, toutes les fois qu'il lui plaît de philosopher et de chercher la raison ultime des choses.

L'injustice sociale contre laquelle s'élève M. Rivet a été inaugurée chez nous par le Code civil; elle n'existait pas dans l'ancien droit français; elle n'existe pas davantage aujourd'hui chez la plupart des nations civilisées; leurs lois ne sanctionnent pas l'égoïsme et la lâcheté de l'homme, en interdisant à la femme de poursuivre en justice le père de son enfant. Ce n'est pas que cette recherche, surtout dans nos sociétés déchristianisées, ne présente des inconvénients très graves, en vue desquels elle peut être combattue. Mais nous pensons que la proposition de M. Rivet est destinée à échouer, comme celles que lui-même et d'autres avant lui, M. de Belcastel par exemple, ont présentées au Parlement. La vraie raison, on ne la dira pas.

J. BURNICHON.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

FÉVRIER 1891

ROME

Un comité vient de se former pour préparer la solennisation du centenaire de la naissance de Pie IX, le Pontife d'illustre et sainte mémoire.

On se propose : 1^o d'achever l'œuvre monumentale de son tombeau dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs ; 2^o d'ériger un monument au grand Pape dans la ville de Sinigaglia, où il naquit le 13 mai 1792.

Le comité, approuvé par Sa Sainteté Léon XIII, a pour président M. le comte Acquaderni. Pour avoir le titre de *promoteur*, il faut verser une offrande de 5 francs ; pour être simple *coopérateur*, il suffit d'envoyer 1 franc.

— Dans sa dernière séance, la Sacrée Congrégation des Rites a discuté les causes suivantes :

Reprise de la cause de canonisation du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission ;

Validité du procès apostolique sur le renom de sainteté, de vertus et de miracles en général, du vénérable Gaëtan Errico, fondateur de la Congrégation des Saints-Cœurs, et du vénérable Bernard-Marie Clausi, prêtre de l'Ordre des Minimes ;

Revision des écrits du vénérable frère Laurent de Zibello, prêtre capucin, et du serviteur de Dieu Jean-Baptiste Guarino, curé de Saint-Pierre, à Patern ;

Confirmation du culte *ab immemorabili* du serviteur de Dieu Ange de Foligno, prêtre augustinien.

A l'occasion du 13^e anniversaire de son élévation au souverain Pontificat, Léon XIII a reçu les félicitations du Sacré-Collège et du corps diplomatique. La quatorzième année s'ouvre avec des perspectives que la chute du ministère Crispi fait paraître à quelques-uns moins sombres. On parle de conciliation possible avec le nouveau ministère. Le sénateur Jacini publie un article où il dit : « Les conservateurs doivent désirer que le jour vienne où l'Italie soit placée, vis-à-vis du Saint-Siège, dans les

mêmes conditions que les autres grands États; qu'un nonce du Pape soit accrédité auprès du roi d'Italie et un ambassadeur du roi auprès du Pape; et que, entre les deux pouvoirs, soient établis des rapports pour régler les questions ecclésiastiques, sans intervention de qui que ce soit; qu'en attendant, on observe avec esprit d'équité la loi des garanties; que l'on mette fin aux coups d'épingle contre le clergé; que l'on cesse de confondre la question de Rome, affaire complètement intérieure et déjà épuisée, avec la question de l'indépendance du Saint-Siège vis-à-vis du monde catholique, laquelle est une affaire internationale et encore pendante. »

L'article, on le voit, passe fort légèrement sur une question fort grave, celle du pouvoir temporel; néanmoins, il témoigne d'une tendance vers l'apaisement.

— A l'occasion du voyage à Rome de certains hommes politiques et de quelques évêques, on a beaucoup parlé sur les intentions de Léon XIII, au sujet du parti catholique en France. Il semble que, en attendant la parole pontificale, le silence eût été plus conforme aux convenances et surtout à la vérité.

FRANCE

Les congrégations religieuses et le fisc. — Le ministre des finances, M. Rouvier, avait promis, devant le Sénat, de chercher un adoucissement aux rigueurs de la loi fiscale de 1884, relative aux droits d'accroissement. Le 30 janvier, il a déposé, en effet, sur le bureau de la Chambre un projet de modification ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Pour le payement des droits d'accroissement établis par les articles 4 de la loi du 28 décembre 1880 et 9 de la loi du 29 décembre 1884, les accroissements qui se réalisent par décès au cours d'une même période de six mois, peuvent faire l'objet d'une seule déclaration souscrite par l'association aux bureaux désignés dans l'article 27 de la loi du 22 frimaire au VII. En ce cas, le droit proportionnel sera perçu sur la valeur cumulée des parts déclarées.

ART. 2. — Les dispositions des articles précités des lois des 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884 sont maintenues en ce qu'elles n'ont rien de contraire à la présente loi.

Le nouveau projet modifie, comme on le voit, les dispositions en vertu desquelles toute *mutation par décès* devait être déclarée, dans le délai de six mois, à chacun des bureaux de la situation des biens, et la perception du droit proportionnel suivre les sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs, inclusivement et sans fraction.

L'exposé des motifs porte que la nouvelle mesure soumise à la Chambre doit mettre un terme à la situation faite par la précédente loi aux associations dont le personnel est nombreux et l'actif très disséminé.

Si le projet ministériel atténue, dans une certaine mesure, les consé-

quences exorbitantes de la loi Brisson, il n'en détruit pas l'odieux et il en consacre de nouveau l'injustice.

En attendant la décision des Chambres, le fisc applique la loi dans toute sa rigueur. Au Mans, un asile du Bon-Pasteur a reçu la visite des huissiers, venus pour opérer une saisie, parce que la Congrégation se déclarait dans l'impossibilité matérielle de payer les droits d'accroissement. Le dénuement de cette maison des pauvres a forcé l'officier ministériel à dresser un « procès-verbal de carence ».

À Marboz, dans l'Ain, les Sœurs de Saint-Charles ont vu leur mobilier d'école vendu sur la place publique. Une saisie a été faite à Lyon, à la maison-mère des mêmes sœurs, pour le paiement d'un droit de 91 francs, réclamé à la communauté de Saint-André-d'Huiriat (Ain), dont le mobilier n'avait pas paru suffisant pour garantir cette somme.

Le cardinal Foulon, dans une lettre adressée le 21 février au Président de la République, fait appel à la haute intervention de M. Carnot en faveur des congrégations ainsi odieusement spoliées. Mgr Luçon, évêque de Belley, adhère à la protestation de l'archevêque de Lyon, ainsi que plusieurs autres évêques.

De leur côté, les magistrats ne se croient pas tous obligés de suivre les juges de la Seine et de la Cour de cassation dans leur manière d'entendre les droits du fisc. Le tribunal d'Yvetot, par un jugement fortement motivé, rendu à l'audience du 19 février, décide que les lois de 1880 et de 1884, relatives au droit d'accroissement, sont incompatibles avec la loi de 1825 sur les congrégations religieuses de femmes, et que, en conséquence, celles-ci ne peuvent être assujetties au paiement d'un nouvel impôt. Le tribunal de Reims, dans l'affaire des Sœurs de l'Enfant-Jésus, jugée le 25 février, s'est prononcé dans le sens de l'amendement de M. Clausel de Coussergues, et, malgré l'opposition du ministère public, a déclaré que l'on ne devait payer qu'une fois à la maison-mère.

La réglementation du travail. — La Chambre des députés a terminé la seconde délibération sur un projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Il s'agissait de protéger contre le surmenage les enfants au-dessous de dix-huit ans et les femmes de tout âge. Le projet, adopté le 7 février, après un magnifique discours de M. de Mun, interdit le travail de nuit d'une façon générale (quoique non pas d'une façon absolue, car il y a des exceptions et des dérogations), limite la journée à dix heures, institue un jour de repos obligatoire par semaine. Une nouvelle catégorie de fonctionnaires, inspecteurs nommés par le gouvernement, sera chargée de veiller à l'exécution de la loi.

La commission et le gouvernement s'opposaient à ce que le dimanche fût désigné comme le jour du repos obligatoire. La majorité a donné raison au ministre, contre tous les arguments tirés des usages et du bon sens, que les catholiques ont essayé de faire valoir.

Le scrutin sur l'ensemble de la loi a réuni 378 voix contre 73. La

minorité comprenait, outre quelques libéraux du centre gauche, des membres de la droite à qui déplaisaient surtout certains détails. Mgr Freppel a voté contre, en déclarant que le projet lui paraissait « excessif, injuste, inefficace et inapplicable ».

L'Union catholique. — Les polémiques continuent entre conservateurs, sur les moyens à prendre pour la défense des intérêts religieux. Deux partis semblent plus tranchés que les autres dans cette grave question : l'un, représenté par M. Pion, prône l'opposition sur le terrain constitutionnel avec adhésion à la forme républicaine ; l'autre, dont M. d'Haussonville a été l'orateur, repousse cette abdication, imposée aux royalistes dont le dévouement à la religion n'est pas douteux. Le parti de l'indifférence politique absolue est aussi représenté dans la lutte, mais ne semble pas devoir rallier de nombreux bataillons. En attendant, les républicains prétendent bien tenir la porte fermée aux défenseurs, quels qu'ils soient, de la cause religieuse.

ÉTRANGER

Allemagne. — L'empire allemand voit disparaître chaque jour de la scène politique quelque personnalité marquante. Aujourd'hui, c'est le général de Waldersee, auquel le souverain enlève les fonctions de chef d'état-major général, pour le nommer au commandement du 9^e corps d'armée. Le général ne tarde pas à donner sa démission d'un poste qui ne lui permettrait plus de jouer en temps de guerre le rôle de Moltke.

Un duel semble engagé entre l'empereur et le grand chancelier de Guillaume I^{er}. La *Gazette universelle* de Munich et les *Nouvelles* de Hambourg reproduisent les plaintes de l'homme d'État en disgrâce. Sous son inspiration, elles critiquent amèrement la direction donnée à la politique impériale et vont jusqu'à prédire la ruine de l'édifice élevé par le vieil empereur. On a parlé d'un procès intenté contre l'ex-chancelier par le jeune souverain. Jusqu'ici aucune suite n'a été donnée à ce projet, que l'irritation de Guillaume II rend, du reste, très vraisemblable.

Le discours prononcé par l'empereur au banquet de la Diète de Brandebourg a produit en Allemagne une vive impression. L'orateur impérial s'est plaint de rencontrer parmi ses sujets « une sorte d'hésitation, parfois un silence froid », et il a constaté « qu'il n'est pas toujours facile pour eux de trouver la voie qu'il s'est tracée ».

La France est de la part du souverain allemand l'objet de prévenances inaccoutumées. L'Institut reçoit de Berlin une lettre de condoléances pour la mort du peintre Meissonier. Il décide d'y répondre courtoisement. Nos artistes sont invités à prendre part à l'Exposition qui se prépare à Berlin. Après avoir un peu légèrement accepté, ils reculent devant les manifestations de l'opinion publique. Ils n'iront pas demander aux Allemands des médailles ou des diplômes d'honneur. D'autre part, la mère de l'empereur, l'impératrice Frédéric, vient

passer une semaine à Paris, visitant nos artistes, nos musées, nos monuments, sans oublier Versailles et les ruines de Saint-Cloud. Reçue partout avec respect, elle repart assez tôt pour ne pas provoquer des incidents dont le caractère aurait pu devenir fort grave.

Angleterre. — La Chambre des Communes a discuté en seconde lecture le bill permettant aux catholiques de pouvoir occuper le poste de lord-chancelier de la Grande-Bretagne, ou celui de vice-roi d'Irlande. Dans un éloquent discours, M. Gladstone a défendu le bill. « Je n'ai d'autre but, a-t-il dit, que de détruire une anomalie et une injustice, et je maintiens qu'à moins de démontrer que tous les catholiques n'agissent pas en loyaux sujets de la reine, le Parlement n'a pas le droit de faire peser plus longtemps sur eux une pareille suspicion. La Constitution n'admet aucune incapacité civile, par suite de leur religion, pour les juifs, les Indiens ou les mahométans. Ils peuvent occuper les postes en question, et il est honteux que les catholiques seuls soient exclus. » La seconde lecture est rejetée par 256 voix contre 223. On peut voir, dans ce fait, un nouveau trait de l'intolérance protestante, mais il faut sans doute aussi attribuer cet échec de M. Gladstone à la connexion que présentait son projet avec la question irlandaise.

Irlande. — On avait cru un moment à l'apaisement de la lutte soulevée entre les membres du parti national. Des pourparlers ont eu lieu, en effet, entre M. Parnell et MM. Dillon et O'Brien. Une déclaration de M. Dillon porte que « depuis le commencement des négociations, des influences puissantes se sont élevées de part et d'autre contre cette pacification, et que le moment est venu où ils se voient forcés, à leur grand regret, de déclarer que, ayant fait de leur mieux pour la paix, ils n'ont pas atteint le but poursuivi ».

La lutte va donc continuer entre les défenseurs de la cause irlandaise. La faute doit en retomber sur M. Parnell qui, dans cette affaire, n'était peut-être pas entièrement de bonne foi. La condition *sine qua non* de la paix entre les deux partis était la retraite de l'*ex-leader*, et il ne veut pas se retirer. Les députés formant la majorité antiparnelliste du parti irlandais nomment un comité de six membres, qui vont se rendre en Irlande pour réorganiser le parti. Les 32 000 livres sterling, qui constituaient la caisse parlementaire, seront appliquées au soulagement des tenanciers évincés.

Autriche. — Le prince héritier, l'archiduc François-Ferdinand, va à Saint-Petersbourg où il est brillamment reçu. On lui donne des fêtes de cour, le cordon de Saint-André, un régiment de dragons. Si ce n'est pas encore le signe d'un rapprochement intime entre l'Autriche et la Russie, c'est du moins la preuve qu'on subit de part et d'autre une sorte de détente.

Le ministre Taaffe semble vouloir donner une orientation nouvelle à la politique de l'empire austro-hongrois. Le premier effet de ce changement, c'est la démission de M. Dunajewski, ministre des finances hors ligne et véritable représentant des Polonais galiciens

dans le conseil du souverain. Cette chute met en liesse la presse juive et libérale.

Les prochaines élections préoccupent vivement l'opinion. Le prince de Lichtenstein, qui avait renoncé à la vie publique, y rentre à cette occasion.

Les évêques font lire dans toutes les églises de l'empire une lettre pastorale collective, dont le but est de tracer aux catholiques la voie qu'ils doivent suivre dans le choix de leurs députés. Ce document fort grave rappelle d'abord aux fidèles que, possédant depuis trente années le droit de coopérer à l'œuvre législative, ils doivent « user de ce droit dans le sens de la réalisation des généreux desseins de l'empereur ». L'épiscopat fait ensuite le triste tableau de la société contemporaine. Si le progrès matériel augmente chaque jour, la foi diminue, l'ordre est menacé, l'autorité ébranlée. Il importe donc, à la veille des élections, vu le danger de la situation actuelle, que les pasteurs rappellent aux fidèles leurs devoirs d'électeurs catholiques. Car si, dans le passé, les assemblées législatives n'ont pas répondu à l'attente légitime du peuple chrétien, la faute en est pour une grande part aux électeurs qui ont mal choisi leurs mandataires. Les évêques rappellent que la question sociale prime aujourd'hui toutes les autres, et que la législation a pris trop souvent une direction absolument contraire aux droits de l'Église. « La religion, disent-ils, n'est ni la base ni la règle dirigeante de notre école moderne. On l'a réduite à un des objets du programme scolaire, en lui accordant un nombre d'heures insuffisant... C'est pour cela que nous crions : Faites votre devoir. Élisez des hommes de caractère. Élisez des hommes catholiques. N'élisez que des catholiques sincères. » La lettre pastorale condamne aussi l'abstentionnisme, et, répondant à ce que l'on objecte parfois que la politique n'a rien à démêler avec la religion, elle fait remarquer que, malheureusement, les Chambres se mêlent sans cesse des choses de la religion et des affaires de l'Église, et que ce sont précisément les ennemis de la religion qui prétendent la séparer de la politique. Elle se termine enfin par un appel au respect de la paix sociale et religieuse et par la prescription de prières publiques pour l'Autriche et pour l'Église.

Ce document, dont l'importance n'échappera à personne, porte la signature de trente-deux cardinaux, archevêques et évêques.

Belgique. — Le mouvement revisionniste continue à agiter l'opinion. L'accord ne se fait pas encore entre les divers partis sur les moyens à prendre pour donner à la représentation un caractère plus démocratique. Tous conviennent qu'il y a quelque chose à faire, mais les catholiques ne voudraient pas arriver du premier coup au suffrage universel. Les six sections de la Chambre, réunies le 4 février, ont repoussé la proposition faite par la gauche de reviser les articles 47, 53 et 56 de la Constitution.

Le parti ouvrier a publié une adresse aux évêques pour demander leur intervention dans la question qui préoccupe le pays. On les prie

de se prononcer en faveur du suffrage universel, puisqu'ils sont les défenseurs naturels des faibles et des petits. Les idées exprimées dans cette lettre sont fort discutables, mais le fait de s'adresser à l'épiscopat mérite d'être relevé. Il prouve, dans les classes ouvrières, la conviction que l'Église peut seule efficacement conduire le mouvement social actuel vers la justice et la charité à l'égard de tous.

Espagne. — L'Espagne vient de faire, aux élections du 1^{er} février, la première expérience du suffrage universel. Les abstentions ont été nombreuses, surtout dans les campagnes. Sauf dans la Catalogne, tout s'est passé sans trouble sérieux. Le résultat, comme on devait s'y attendre, est une victoire complète pour le ministère. Sur un peu plus de 400 élus, on peut compter une majorité ministérielle de 260 à 280 voix. Les libéraux, qui suivent Sagasta, semblent être au nombre de 80. Les carlistes comptent à peine ; mais de 25 à 30 républicains entrent aux Cortès, avec leurs principaux chefs, Castelar, Pi y Margall, Ruiz Zorilla et Salmeron.

Italie. — Après un interrègne de dix jours, le nouveau cabinet italien arrive au pouvoir avec M. di Rudini pour président. Le bouillant Crispi est en effet tombé avec éclat dans la séance du 31 janvier. Après avoir voulu jouer au Bismarck transalpin, il s'est trouvé aux prises avec les difficultés qu'il avait accumulées au dedans et au dehors : déficit dans le budget, commerce compromis, dépenses militaires démesurées.

Le nouveau ministère se compose en grande partie ou même en totalité, si l'on excepte M. Nicotera, de membres appartenant à la droite. Le ministre Luzzati est le premier juif qui entre dans un cabinet italien. On s'est demandé quelle serait l'attitude de M. di Rudini à l'égard de l'Église et à l'égard de la France. La déclaration ministérielle laisse percer le désir de reprendre avec la République des relations amicales. Tant que subsistera la triple alliance, de pareilles vellétés ne sauraient avoir de suites. Pour rassurer la France, les amis du nouveau cabinet le pressent de publier le traité passé avec l'Allemagne et l'Autriche. Le ministère déclare que cette publication est impossible.

Quant à la politique religieuse du nouveau cabinet, on ne peut guère la prévoir. Les ministres Chimirri et Ferraris, dans la question des œuvres pies, avaient défendu les droits de l'Église. Se déjugeront-ils ? L'avenir le dira, mais de trop belles espérances seraient bien près de la pure illusion.

Portugal. — Le 31 janvier, une émeute militaire éclate à Oporto. Quelques détachements de soldats et de douaniers prennent les armes au nom de la République lusitanienne ou ibérique. On avait, paraît-il, comploté un soulèvement analogue à Lisbonne, à Braga, Vigo et quelques autres villes. Les chefs du mouvement à Oporto ont devancé la date, parce qu'ils se croyaient découverts. Après un léger combat dans les rues, l'ordre a été rétabli et le gouvernement est resté maître de la situation.

Suisse.—Le cardinal Mermillod a envoyé au Saint-Père sa démission du titre d'évêque de Lausanne et Genève. Cette détermination de Léon XIII est motivée par le désir d'arriver à la pacification religieuse dans la Confédération. L'accueil fait par les journaux de la secte à cet acte de condescendance ne permet guère d'espérer la fin d'une persécution qui dure depuis vingt ans. Les catholiques de Genève sont unanimes à regretter leur vénérable évêque, qu'ils appellent justement leur père et leur providence.

M. Déruaz, curé de Lausanne, est nommé par le Souverain Pontife au siège épiscopal de Lausanne et Genève.

Égypte. — L'absorption de l'Égypte par l'Angleterre s'affirme de plus en plus. Ses troupes dites d'occupation et celles du Khédive viennent d'opérer en commun contre Osman Digma. Le duc de Cambridge, commandant en chef des forces du Royaume-Uni, a passé en revue, près du Caire, les troupes anglo-égyptiennes. Il a, dans son allocution, insisté sur les avantages d'une étroite association des forces de l'Égypte et de la Grande-Bretagne.

L'administration de la justice vient elle aussi d'être anglicisée. Le juge Scott, venu des Indes, s'est chargé de la besogne, et il l'a faite aussi odieusement que possible à l'égard de la France, excluant de la constitution du tribunal nos nationaux et y introduisant l'élément italien. On se demande ce que fera le ministre président du conseil, qui, une fois déjà, a si maladroitement traité la question égyptienne.

Mexique. — L'Église de Mexico vient de perdre son archevêque, Mgr de Lavastida y d'Avalos. Ce courageux prélat avait énergiquement combattu les réformes que le président Juarez voulait imposer à l'Église du Mexique. Exilé de son diocèse en 1867, il avait dû passer plusieurs années loin de son peuple. Pasteur vigilant et fidèle jusqu'à la mort, son souvenir restera comme celui d'un vaillant défenseur de la justice et du droit.

Brésil. — La constitution républicaine et révolutionnaire est votée. Le maréchal de Fonseca est élu président.

États-Unis. — Le président Harrison a lancé la proclamation qui fixe l'ouverture de l'Exposition universelle à Chicago pour le 1^{er} mai 1893. Il invite toutes les puissances à y prendre part. Il assure que la ville de Chicago a déjà réalisé les 10 millions de dollars nécessaires à l'achat du terrain et aux principales constructions.

H. M.

Le 15 mars 1891.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

DE L'ÉTUDE DE JÉSUS-CHRIST

DANS SON MILIEU HUMAIN

Suivant un système récent de l'explication de la nature, l'influence du milieu exercerait un tel empire sur la formation, le développement des êtres vivants, qu'elle suffirait à déterminer l'apparition d'espèces nouvelles; elles viendraient ainsi toutes les unes des autres par voie de transformations multiples, allant, grâce à l'influence du milieu, du moins parfait au plus parfait, sans que Dieu ait eu besoin de s'en mêler à l'origine, sauf peut-être, d'après les moins mal pensants de cette école, pour la cellule initiale, le germe premier qui aurait donné naissance à tout ce qui vit et respire. Si j'avais à réfuter ici cet évolutionnisme radical, dans les termes où je viens de le formuler, j'avoue qu'indépendamment de l'expérience, qui inflige des démentis quotidiens au système darwiniste, je n'hésiterais pas à déclarer cette théorie aussi contraire au principe de causalité qu'au grand fait biblique de la création des espèces. Après cela, je me garderais bien de nier que l'influence du milieu, si impuissante qu'elle soit à transformer les espèces, se fasse profondément sentir dans tous les êtres, et arrive, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, à produire des effets étonnants de perfectionnement ou de dégénérescence accidentelle.

Mais il ne s'agit pas en ce moment de la théorie générale de l'influence du milieu; je voudrais parler de l'usage qu'on a fait et du système et de sa terminologie pour expliquer Jésus-Christ, son humanité sainte, sa pensée, son langage, ses actes et toute son histoire.

Est-il vrai que l'influence du milieu se soit exercée sur Jésus-Christ lui-même, et que pour se rendre un compte exact de son type physique, de sa physionomie morale, de sa

langue, de ses discours, de son action sur les peuples, il soit à propos, nécessaire même de l'étudier dans son milieu humain, pittoresque et social ?

On a beaucoup écrit, on écrira toujours sur Jésus de Nazareth ; mais en aucun temps peut-être on ne verra chez les historiens du Fils de la Vierge, un souci plus marqué de replacer dans son propre milieu sa belle et divine figure. D'aucuns se sont alarmés de voir cette tendance se développer, tout aussi bien chez les historiens catholiques de *Jésus-Christ*, que chez les écrivains sans foi de la *Vie de Jésus* ; et, récemment encore, le travail du R. P. Didon essayait sur ce point délicat le feu de la critique. On a dit par exemple d'une certaine jolie phrase, où la figure du Christ semble emprunter à la nature nazaréenne quelque chose de sa lumière, qu'en la pressant un peu, il ne serait point difficile d'en faire sortir la trop célèbre théorie déterministe du milieu. En tout cas, nous dit-on, la divine figure du Christ perd de son idéale beauté, à se trouver ainsi encadrée au milieu d'éléments si matériels. C'est le réalisme appliqué à Jésus-Christ.

J'aurai occasion de dire dans la suite ce que peut bien signifier l'expression : « l'influence du milieu sur Jésus-Christ », et l'on verra que c'est là une de ces locutions qui ne doivent point passer sans un mot d'explication : on ne saurait l'appliquer au Verbe Incarné dans le même sens qu'à nous-mêmes. Si donc un écrivain de la vie de Jésus-Christ paraissait oublier que le Fils de Dieu ne subit pas comme nous forcément l'influence, par exemple, du milieu géographique ou social, on aurait cent fois raison de réclamer. Mais suit-il de là qu'il faille renoncer à étudier Jésus-Christ pour ainsi dire sur place, chez lui, dans sa patrie terrestre, dans sa langue humaine et parmi ses compatriotes de Judée ? Telle n'est pas assurément la pensée du critique, et l'on peut croire que, si deux ou trois expressions du R. P. Didon ont besoin d'un léger correctif, l'histoire n'a pas à craindre d'être indiscrète, en nous représentant bien vivement et en toute réalité les traits humains de Jésus-Christ. Il est homme parfait, comme il est Dieu parfait : *Perfectus Deus, perfectus homo* ¹.

1. Symbole de saint Athanase.

Ai-je besoin de déclarer qu'en essayant de dire ici combien l'étude du milieu humain que traversa Jésus-Christ, c'est-à-dire, pour parler net, combien les études de linguistique sacrée, de géographie, d'histoire et d'archéologie judaïque, peuvent éclairer la vie de Notre-Seigneur d'un jour nouveau, brillant même, je n'ai nullement l'intention d'affirmer que, sans le secours de ces nouveaux auxiliaires, les bases du christianisme manqueraient de solidité? On ne se méprendra pas à ce point sur ma pensée, je suppose. Le christianisme repose sur un fondement plus solide que les fragiles assises de nos recherches spéciales, et le commun des mortels, je me plais à le dire, peut aisément se passer de ce genre d'études. Je parle à ceux qui aiment à voir progresser la science de Jésus-Christ, j'oserais dire jusque dans ses minuties, si l'on pouvait appeler minuties ce qui touche au Fils de Dieu fait homme.

I

Depuis que Jésus-Christ a quitté la terre et qu'il est devenu le centre de l'histoire, la clef de voûte du seul système religieux qui résiste à la contradiction, l'objet de la haine la plus passionnée et aussi, disons-le à l'honneur du genre humain, le plus aimé et le seul aimé de tous les héros disparus de la scène du monde, on a essayé cent et cent fois de tracer son portrait. Comment était-il fait, Jésus de Nazareth? Était-il beau, gracieux, aimable, majestueux, sévère? Avec quelle joie nous lirions les pages, nous contemplerions le tableau, où la figure du Christ serait rendue dans toute sa beauté native, encadrée dans le groupe de ses amis de choix, les apôtres, les saintes femmes qui l'ont tant aimé et si fidèlement servi, ou bien encore au milieu de ces foules qui tantôt l'acclament et tantôt le maudissent!

Mais cette figure incomparable du Christ, où la prendre? N'est-elle pas introuvable ailleurs que dans les cieux? C'est vrai, ont répondu les artistes de tous les siècles, peintres, littérateurs, poètes. Mais si nous faisons quelque chose d'approchant? Et tous se sont mis à l'œuvre pour nous donner un Christ ressemblant. Des premiers siècles jusqu'à nos temps, au fond des catacombes comme au sommet de nos

coupoles, sur les pages du modeste in-douze comme sur les feuillets du royal in-folio, on a tracé l'image de l'Homme-Dieu. Persuadés que Jésus-Christ est le plus beau des enfants des hommes, les peintres ont choisi, parmi les visages connus, celui qu'ils admiraient le plus. Au début, dans les siècles des origines, la physionomie du Christ, plus ou moins bien reproduite par nos artistes chrétiens, a gardé un certain fond de vérité historique : on représentait le Christ tel que l'avaient dépeint ceux-là qui l'avaient vu. Mais bientôt la tradition du vrai Christ fut oubliée, ou ne parvint qu'incomplètement aux nouvelles générations chrétiennes, sorties d'un milieu purement grec, romain ou barbare. C'est alors que la figure du Christ commença à prendre les types les plus divers, selon la nationalité du peintre qui la dessinait. Cette manière dura longtemps et n'a pas encore totalement disparu. Pour un peintre flamand, le Christ a la figure d'un beau jeune homme de Flandre; en Espagne, le Christ est Espagnol; en France, il est Français, et ainsi chez tous les peuples.

La même chose, on le pense bien, se reproduit pour toutes les figures bibliques. Que l'on examine, dans nos riches collections du Louvre, les nombreux tableaux de la Vierge, et l'on constatera que les plus grands artistes, jusqu'en ces derniers temps, ont vu dans la Vierge une belle jeune fille de leur pays : Raphaël, une Italienne; Murillo, une Espagnole, et Poussin, une Française.

Encore doit-on se féliciter, quand nos grands maîtres ne donnent pas aux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament le costume national de leur propre pays ou même de leur village. Les Mystères du moyen âge sont allés jusque-là et plus loin. Ce n'est pas seulement le type et le costume de nos contrées, ce sont nos mœurs, nos usages et jusqu'à nos idiotismes de langage qu'ils prêtent aux personnages historiques de la Bible.

Mon intention n'est certes pas de faire ici le procès de ces représentations naïves du Christ, que nous ont laissées nos premiers écrivains, nos statuaires ou nos peintres. A Dieu ne plaise ! J'aime cette foi simple qui a cherché le Christ, et qui, ne trouvant pas autour d'elle les vrais éléments de la figure

du Dieu-Homme, l'a faite du moins aussi belle que l'idéal d'alors se la représentait et que l'art était capable de la réaliser. Toutefois, personne ne m'en voudra si je remarque dans le travail pieux et naïf de nos ancêtres, qu'il s'y commet de temps en temps des anachronismes, et je dirais encore, si le mot était français, des *anatomismes*. On n'a tenu compte trop souvent ni du temps, ni du lieu où vécut Jésus-Christ. Si l'on m'objecte que la littérature, la poésie, les arts ont besoin à cet égard d'une certaine latitude, je n'y veux point contredire; mais, pour moi historien, exégète et critique, mon principal souci est et doit être de décrire Jésus-Christ, ses traits, son attitude, sa manière de parler et d'agir, non pas tels qu'on peut les imaginer sous une latitude donnée, mais tels qu'on les a vus sous le ciel de Judée, alors que ce Dieu fait homme conversait avec les hommes. Le Christ historique, voilà ce que je cherche, quand j'étudie l'Évangile.

Or, je prétends que si l'on veut trouver le Christ vrai, le Christ réel, il faut l'aller chercher dans son milieu humain, et par conséquent reconstituer ce milieu avec tous les éléments que nous fournissent aujourd'hui l'archéologie, la géographie biblique et l'histoire. L'influence du milieu n'a point déterminé la formation, la distinction des espèces, mais on ne saurait nier qu'elle ne soit le facteur principal des mille et une variétés dans une même espèce. L'humanité, pour ne parler que de l'espèce humaine, lui doit ses races si diverses disséminées sur tous les continents; les nations, leurs types et leurs caractères si tranchés; les familles et les individus, leurs traits spéciaux de physionomie, de tempérament physique et moral. C'est une loi constante, on ne saurait le nier, que chaque homme porte plus ou moins dans sa physionomie des traits de ressemblance avec sa famille, avec la nation et la race même auxquelles il appartient.

Jésus-Christ, en venant au monde, a-t-il dérogé à cette loi physique, ou bien s'y est-il librement soumis? La réponse ne paraît point douteuse. Le Christ, je dirai extérieur, a dû tenir, comme tous les enfants des hommes, de sa mère, de son peuple et de sa race. « Il n'a point choisi, dit saint Paul, la nature angélique, mais la race d'Abraham; c'est pourquoi il

a dû en toute chose ressembler à ses frères¹. » Oh ! je n'ignore pas les diverses interprétations du texte que je viens de traduire, mais les exégètes qui pourraient me lire n'hésiteront pas à dire que je n'exécède pas ici mon droit de choisir entre deux opinions, et de plus, qu'en étendant les ressemblances que le Christ dut avoir avec les hommes jusqu'aux ressemblances physiques avec la race d'Abraham, je ne dis rien que de très vraisemblable et en parfaite harmonie avec la pensée de l'auteur sacré.

L'économie des Écritures, non moins que les lois de l'analogie, réclame la même conclusion. On ne peut guère douter que le Messie fût prédestiné à porter dans son humanité sainte comme le cachet de son origine ethnique, quand on voit l'insistance avec laquelle Dieu marque à l'avance, dans l'Ancien Testament, et la race, et le peuple, et la mère de son Fils. Il veut, semble-t-il, qu'on le reconnaisse à ses traits mêmes de famille.

Sem est choisi pour être le chef de cette race dont le Dieu sera béni par toute la terre : *Benedictus Dominus Deus Sem*². Dans la race sémitique, Dieu désigne successivement Abraham et Isaac, desquels sortiront tant de peuples de l'Orient; puis Jacob dont les douze fils donneront naissance aux douze tribus qui composent le peuple d'Israël. Ainsi voilà la race et voilà le peuple expressément choisis pour être le peuple et la race d'où le Messie naîtra. Dans la suite, Dieu indiquera la tribu, celle de Juda; puis dans cette tribu, la famille, celle de David, de Salomon et tant d'autres. Enfin il désignera dans cette famille celle qui sera l'heureuse mère de son Verbe; ce sera la Vierge : *Ecce virgo concipiet et pariet Filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel*³.

Nos évangélistes, on le sait, ne sont pas moins soucieux que les anciens prophètes, de préciser la descendance du Fils de Dieu, puisqu'ils nous donnent par deux fois sa généalogie selon la chair; et ce n'est pas sans quelque fierté patriotique que saint Paul dit à son tour : « Je me serais fait ana-

1. « Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abraham apprehendit. Unde debuit per omnia fratribus similari. » (Heb., II, 16-17.)

2. Gen., IX, 26.

3. Is., VII, 14.

thème pour mes frères, pour ceux qui sont d'un même sang que moi selon la chair, à savoir les Israélites, à qui appartiennent l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, sa loi, son culte, ses promesses; de qui les patriarches sont les pères, et enfin desquels est sorti selon la chair le Christ qui est Dieu, élevé au-dessus de tout et béni dans tous les siècles¹. »

Fasse le ciel que les Israélites d'aujourd'hui partagent les mêmes sentiments de légitime orgueil, qui ont fait palpiter le cœur de saint Paul! Oui, ce sont eux, les Israélites, ce sont eux le vrai peuple de Dieu, puisque Dieu même est de leur sang et de leur race; et de même que Dieu voulut faire de son Fils le frère de tous les hommes en Adam, de même il lui plut d'en faire un descendant de la race de Sem, un enfant du peuple d'Israël, un compatriote des Juifs palestiniens, un concitoyen des habitants de Nazareth, enfin le fils de l'humble Vierge Marie. Et de même encore que pour avoir voulu naître d'Adam, Jésus-Christ a consenti à prendre tous les traits de l'humanité, de même, pour être sorti du peuple juif, il a dû porter sur son visage et dans toute sa physionomie les traits caractéristiques de sa race. Il n'y a donc pas à hésiter; quand on veut dessiner la vraie figure du Christ, décrire sa physionomie humaine, il faut l'aller chercher dans son milieu humain, la reproduire enfin dans son cadre naturel et historique.

Mais si le Christ extérieur doit être pris du peuple juif, le Christ intérieur, son âme, doit être pris de ce qu'il y a dans l'humanité de plus tendre et de plus fort, de plus généreux et de plus pur. C'est le cas de répéter le mot de saint Paul, en l'appliquant à Jésus-Christ : *Quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate*². Oui, tout ce qui est beau, tout ce qui est bien, tout ce qui est vrai, pensez-le du Christ. Et quand on voudra étudier le côté moral de l'âme de Jésus-Christ, entendre et compter les palpitations de son cœur, assister pour ainsi dire à la genèse

1. Rom., ix, 1-5.

2. Philip., iv, 8.

et à l'épanouissement de ses affections internes, un seul moyen nous reste, avec l'observation de ce qu'il y a de plus beau dans l'âme humaine : la lecture et la méditation des pages de l'Évangile, qui nous racontent l'histoire de ses émotions toutes sensibles. Étudiez-le là où il s'émeut, quand il se réjouit, quand il s'attriste, quand il pleure, en un mot, quand il fait voir qu'il est homme. Et n'allez pas, par un respect mal entendu pour la divinité du Christ, cacher ou atténuer les aimables et compatissantes faiblesses de son humanité sainte. Il y eut autrefois, comme aujourd'hui, des aveugles qui refusèrent de voir en Jésus-Christ un Dieu descendu du ciel parmi nous; mais il y en eut aussi qui, par égard, pensaient-ils, pour la divinité du Christ, voulurent rayer de sa vie tout ce qui porte l'empreinte de la faiblesse humaine. Ils ne voulaient pas d'un Dieu qui s'attriste, d'un Dieu qui souffre, d'un Dieu qui meurt. Ceux-ci, comme ceux-là, furent frappés par les anathèmes de l'Église : Jésus-Christ est homme, comme il est Dieu. Ce qu'il faut seulement éviter, quand on raconte ce que j'oserais appeler les impressions humaines de Jésus-Christ, c'est de laisser échapper un mot qui donne à entendre que Jésus-Christ fut l'homme que nous sommes depuis la chute, l'homme imparfait, l'homme qui n'a plus l'intégrité de nature, l'homme qui se laisse dominer par une impression dont il n'est pas maître. Jésus s'indigne contre les marchands du temple; il s'indigne justement et pour autant qu'il le veut bien : indignation sainte, légitime, ordonnée. Jésus, à la vue d'un jeune homme simple et droit, à la vue de jeunes enfants innocents et candides, laisse voir dans ses yeux et par toutes les effusions de sa tendresse, que son cœur est sensiblement ému, en présence et comme au contact de cette beauté morale qui s'appelle la pureté, l'innocence. Cette émotion de Jésus-Christ, c'est l'émotion prévue et voulue du plus pur amour d'un cœur de chair. Ailleurs Jésus se trouble, il pleure même en voyant pleurer; n'oubliez pas le mot de l'Évangile : *turbavit seipsum*; « il se troubla lui-même ». Il tressaille de joie : *exultavit*; oui, mais dans l'Esprit-Saint : *in Spiritu Sancto*.

Ainsi, pas une impression ne pénètre l'âme de Jésus, qui

non seulement ne soit sainte, mais encore que sa raison n'ait prévue et librement acceptée. De même, aucune de ces impressions n'agite l'âme de Jésus-Christ que selon la mesure et pour le temps qu'il a lui-même déterminés; puis, l'émotion ayant une fois suivi son cours, rien ne reste chez lui, comme chez nous, pour y composer je ne sais quel fonds de mélancolie ou d'aigreur, qui déteint sur nos jugements et fausse par moment en nous l'esprit de conduite.

Un historien du Christ, qui se souvient toujours de ces données théologiques, exposées avec tant d'art et de doctrine par saint Thomas dans cette *Somme* que nous étudions tous¹, n'a rien à craindre, quand il met en vives saillies la partie humaine de la vie de Jésus : *Verbum caro factum est et habitavit in nobis*; « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » C'est l'évangéliste par excellence de la divinité du Christ qui parle ainsi; on voit qu'il n'a pas peur du réalisme.

II

L'influence du milieu ethnique sur le type physique et la physionomie morale des individus de même race est un fait d'expérience, et l'on peut affirmer, sans blesser la plus sévère orthodoxie, que le Fils de Dieu, en se faisant homme de la Vierge Marie, s'est soumis à cette loi de la nature. Il suffit, pour être exact, que l'on écarte de l'humanité sainte de Jésus-Christ tout ce qui serait à proprement parler un défaut, une difformité dans l'ordre physique ou moral.

Mais peut-on dire aussi que Jésus-Christ a voulu subir une seconde influence, conséquence naturelle de la première, l'influence de la langue parlée sur la manière de concevoir et d'exprimer les choses; et, pour bien comprendre les discours de Jésus-Christ, est-il nécessaire, utile du moins, de le replacer dans son milieu linguistique?

Qui n'a remarqué l'étonnement d'un enfant qui songe à dire en latin ce qu'il pense en français, quand on lui montre pour la première fois que sa phrase latine, moulée mot pour mot sur la phrase française, est bien éloignée de la vraie

1. 3 p., q. 15 et 18.

construction latine, l'ordre syntaxique des mots ne pouvant être partout le même dans les deux langues? Il ne conçoit pas que l'on puisse penser et parler dans un autre ordre qu'en français. Son étonnement, disons mieux, son dépit redoublera, quand plus tard son professeur de langues modernes l'obligera à parler correctement l'allemand, en plaçant bien les vieux mots teutons, chacun à son rang, dans l'ordre voulu par la syntaxe. Le malheureux enfant n'aura pas assez d'imprécations contre ce qu'il appellera l'arbitraire, l'illogisme, l'obscurité de cette phrase allemande, où le sens fondamental de la pensée demeure à l'état de suspension, jusqu'à ce que la dernière particule soit enfin prononcée, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'esprit, fatigué d'une tension trop longue, ait déjà perdu de vue les premiers éléments de la phrase, ce qui l'oblige trop souvent à recommencer sa lecture.

Mais c'est bien autre chose si, au lieu d'étudier des langues de même famille, comme le sont, après tout, le français, le latin, l'allemand, on passe à des langues de famille différente, comme le sont les langues sémitiques par rapport à nos langues indo-germaniques. Ce ne sont plus alors de simples différences d'ordre syntaxique que l'on remarquera; non, ce sera la différence même de l'être au non-être : la phrase aryenne existe, la phrase sémitique n'existe pas.

Aristote, dans un de ces traités où son génie se révèle avec toutes ses qualités maîtresses¹, a fort bien montré que, si l'on analyse tous les éléments du langage, si divers pourtant et si nombreux, on arrive infailliblement à réduire toute expression de la pensée humaine à deux termes : le sujet de l'affirmation et la qualité affirmée du sujet; de sorte qu'il suffirait, à la rigueur, pour exprimer toute chose, de deux catégories d'expressions que l'on accolerait deux à deux : un sujet, un attribut. Il n'est pas un peuple qui ne trouve dans cette théorie, si connue en logique, l'analyse dernière de toutes ses formes de langage, parce que c'est l'analyse même de la pensée humaine. Mais combien de voies l'esprit humain pouvait suivre pour traduire par des sons les deux éléments de

1. Περὶ ἔρμηνείας.

toute pensée ! Combien de combinaisons étaient possibles !

D'abord toute idée n'est pas une idée simple, et s'il y a des idées complexes, il peut y avoir des termes, des expressions complexes.

Aujourd'hui, je conçois l'idée de plante; demain, je discerne le cèdre de l'hysope. Chacun de ces deux derniers termes paraît simple, parce qu'il tient dans un mot, mais au fait il ne l'est pas, et, si je suis poète, je saurai le montrer en donnant au cèdre et à l'hysope les attributs spécifiques qui leur conviennent. Si maintenant je veux exprimer une affirmation quelconque sur le cèdre ou l'hysope, d'un mot je puis les qualifier, et j'aurai ainsi une proposition simple et complète. Mais je vais plus loin : l'objet de mon affirmation, comme tout à l'heure le sujet, peut se rendre à son tour par toute une série de termes combinés ensemble. Et puis pourquoi, si je parle du cèdre et de l'hysope, n'arriverais-je pas à les opposer l'un à l'autre ? De cette manière, j'aurai, non plus deux propositions simples, portant chacune sur l'un de ces deux objets, mais une combinaison de propositions mises en relation de similitude ou d'opposition, qui aboutiront finalement à ce que nous appelons une phrase ou une période.

Or, rien n'est plus fréquent dans nos langues indo-germaniques que ces sortes de propositions savamment combinées, où la pensée humaine a réellement pris un corps, avec son ossature, ses nerfs et toutes ses chairs. Chez les Sémites, le matériel vocabulaire dont on est pourvu ne permet pas à la pensée de s'incarner ainsi; elle est, pour l'ordinaire, montée de deux pièces principales, reliées entre elles par de légers accessoires : c'est presque l'état embryonnaire auquel est arrivé le philosophe grec en réduisant le langage à ses derniers éléments. Si, pour rendre votre pensée, une seule de ces propositions simples ne vous suffit pas, vous en ferez une seconde, une troisième, une quatrième, reliées chacune à la précédente par la simple conjonction *et*, qui sert à exprimer presque tous les rapports possibles d'une proposition à l'autre.

L'aryen vous dira : « Pendant que le cèdre altier résiste à la tempête, et, plutôt que de céder, se brise, l'humble hysope, au contraire, cède à l'effort des vents et survit à l'orage. »

Faites redire la même pensée à quelque fils de Sem : ce sera bientôt fait : « La tempête brise le cèdre et elle ne rompt pas l'hysope. »

Oh ! ce n'est pas que l'expression orientale manque pour cela d'énergie ou même de couleur ; souvent elle est plus forte, plus brillante que la nôtre, mais enfin elle ne fait pas tableau, ou si tableau il y a, c'est un tableau à la manière de Byzance et du Cèleste-Empire, où tous les personnages sont placés sur un même plan, sans effet d'ombre et de lumière, et surtout sans perspective.

On ne devrait jamais perdre de vue ces considérations, quand on lit les Évangiles. Sans doute, tous les livres du Nouveau Testament, sauf un ou deux qui donnent matière à discussion, ont été écrits, rédigés en grec, par conséquent dans une langue indo-germanique ; mais si les mots de la rédaction sont grecs, la construction grammaticale est restée sémitique. Il est arrivé aux écrivains sacrés ce qui arrive à quiconque parle une langue étrangère imparfaitement connue ; ils ont d'abord pensé dans leur propre langue, et ils ont traduit ensuite leurs idées avec des mots étrangers, placés dans l'ordre syntaxique qui leur était familier.

On a remarqué que saint Luc parle un grec meilleur que les autres écrivains du Nouveau Testament ; mais il est précisément le seul auquel le grec ait été familier dès son enfance.

Si l'on avait tenu compte de ces données générales de philologie biblique, on n'aurait professé pour le style des Évangiles, ni cet enthousiasme délirant qui s'épanouit en phrases sonores mais creuses, ni ce mépris plus ignorant encore pour une langue de traduction dont on ne connaît pas le mécanisme originel, simple, il est vrai, mais si souvent énergique, coloré, vivant, et, dans tous les cas, d'une profondeur de pensée, d'une pureté de doctrine qui défient toutes les littératures du monde.

C'est à la lumière de ces principes de philologie comparée qu'il faut étudier les discours de Jésus-Christ, si on veut les apprécier scientifiquement. Sans doute l'intelligence de Jésus n'a pas été comme la nôtre emprisonnée dans les formules d'une langue maternelle. S'il a parlé l'araméen de son temps,

s'il a suivi, pour rendre sa pensée, les lois communes de la langue de son peuple, ce n'a pas été parce qu'il ignorait des procédés d'expression différents, mais pour s'adapter à l'intelligence de ses auditeurs. Il n'a pas comme nous subi forcément l'influence du milieu linguistique, il s'y est librement soumis, comme il s'est librement soumis à toutes nos faiblesses. Mais il n'en reste pas moins que Jésus-Christ a parlé comme parlaient les hommes et de son temps et de son pays. De là ces propositions simples, courtes, vives, frappées en proverbes, qui forment la trame de tous les discours du Sauveur. A dire vrai, nous ne possédons pas les discours de Jésus-Christ, tels qu'ils ont été prononcés; les plus longs qui nous aient été conservés par les évangélistes peuvent se dire en un quart d'heure à peu près; les autres, c'est-à-dire tous, excepté trois, en quelques minutes; et il est clair que le Sauveur parlait bien plus longuement au peuple qui le suivait; mais dans ces courts extraits nous n'en avons pas moins la vraie physionomie du langage de Jésus-Christ :

« Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la loi ou les prophètes.

« Je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.

« Il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point; et celui qui tuera sera condamné en jugement.

« Et moi je vous dis : Quiconque s'irritera contre son frère, sera condamné en jugement.

« Et celui qui dira à son frère : Raca, sera condamné par le conseil.

Et celui qui lui dira : fou, sera condamné à la géhenne de feu.....

« Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras point d'adultère.

« Et moi je vous dis : Quiconque regardera une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur.

« Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi.

« Car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse que si tout ton corps était jeté dans la géhenne.

« Et si ta main droite te scandalise, coupe-la et jette-la loin de toi.

« Car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si tout ton corps allait dans la géhenne.... »

« Vous avez encore entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de tes serments.

« Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout : ni par le ciel, car il est le trône de Dieu ; ni par la terre, car elle est l'esca-beau de ses pieds ; ni par Jérusalem, car elle est la cité du grand roi.

« Tu ne jureras pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir.

« Que votre langage soit : Oui, oui ; non, non ; car ce qui est de plus vient du mal¹. »

Voilà bien, autant qu'on peut le voir à travers une double traduction, un vrai parler sémitique, avec ses phrases brèves, incisives, sentencieuses. Quand on a quelque habitude de l'ancienne littérature d'Israël, on croit entendre parfois, dans les discours du Christ, comme un supplément inédit de l'antique Thorah, ou quelque série nouvelle des Mâschâls salomoniens ; car, on le sait, les langues de Sem ont peu varié, et de Moïse à David, comme de David à Jésus-Christ, le passage est à peine perceptible.

Il arrive parfois que des lecteurs chrétiens se scandalisent, quand on leur montre dans les Écritures ce côté humain du langage de Dieu, comme si, pour être inspiré, le style des évangélistes et des prophètes ou la langue du Christ lui-même cessait d'être une langue humaine. Pour moi, je l'avoue, c'est une de mes joies les meilleures, en lisant l'Écriture, de voir le grand Dieu du ciel oublier pour ainsi dire sa langue, pour parler la nôtre. Il veut que nous l'entendions, que nous le comprenions, et, parce que nous sommes trop faibles pour saisir directement sa pensée, il prend lui-même nos idées, parfois les plus terre à terre, pour pénétrer dans nos intelligences. Voyez dans l'Ancien Testament, au temps même où le prophète de Dieu parle la langue de la cour, parce qu'il est lui-même un prince de noble famille, voyez comme Isaïe parle aux jeunes filles vaniteuses de Jérusalem la seule langue

1. Saint Math., v.

qu'elles fussent alors capables de comprendre. Et quand je dis : c'est Isaïe qui parle, entendez bien que c'est Dieu.

« Parce que les filles de Sion sont devenues orgueilleuses, qu'elles ont marché la tête haute, tournant les yeux de tous côtés, affectant de tout petits pas et faisant sonner les anneaux de leurs chevilles, le Seigneur rendra chauve la tête des filles de Sion, le Seigneur fera tomber tous leurs cheveux. En ce jour le Seigneur leur enlèvera leurs ornements : les chaînettes et les croissants, les colliers et les pendants d'oreille, les bracelets et les mitres, les diadèmes et les chaînes, les boîtes de parfums et les amulettes, les anneaux et les pierreries qui leur pendent sur le front, les vêtements de cérémonie et les écharpes, les grands manteaux et les longues épingles, les miroirs et les fines chemises, les bandeaux et les habits d'été. Et leur parfum sera changé en puanteur; leur ceinture en une corde; leurs cheveux artistement frisés en un crâne nu; leurs robes en un cilice; en un mot, la beauté en une flétrissure¹. »

Ainsi s'exprime Jéhovah l'Éternel! Pour faire trembler les filles de Jérusalem, dont le luxe et la vanité sont une amorce pour tous les crimes, il leur parle leur propre langue; il ne craint pas de descendre dans tout le détail de leur toilette, d'énumérer leurs breloques et leurs fanfreluches, en leur disant : « Tout cela, je vous l'enlèverai, et à la place, je mettrai la nudité et la laideur. » Dieu préludait de cette manière aux anéantissements du Verbe fait chair, qui devait encore dépasser, dans son humanité sainte, tout ce que l'on avait vu sous l'Ancien Testament de miséricordieuse compassion pour la pauvre nature humaine.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer, si on veut comprendre comment et pourquoi le Fils de Dieu fait homme ne déroge pas à sa grandeur, en prenant, avec les traits des enfants d'Israël, leurs habitudes d'esprit et de langage.

Et comme il sait varier sa langue avec son auditoire, se plier aux exigences, aux fantaisies, aux caprices même des hommes qu'il enseigne! Nicodème est un docteur habitué aux spéculations savantes; dès le premier mot, Jésus-Christ frappe cet esprit cultivé, pique sa curiosité par une assertion

1. Is., III, 16-24.

de haute théologie surnaturelle : « En vérité, je te le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu, qu'en passant par une seconde naissance¹. » Il faut s'expliquer, et Jésus-Christ s'explique, mais sans quitter les hauteurs où il a transporté son visiteur nocturne : l'établissement d'un ordre nouveau qui se superpose à l'ordre de la nature, l'amour de Dieu pour le monde, la mission de son Fils et sa divinité, la rédemption par la croix, la judicature suprême accordée au Sauveur, tel est le thème d'une conversation privée de Jésus-Christ avec un docteur de la loi.

Voici une simple femme du peuple, qui vient puiser de l'eau au puits de Jacob; elle est Samaritaine; les Juifs n'ont pas coutume de communiquer en rien avec les Samaritains, et puis, cette femme, elle a vécu longtemps, elle vit encore dans le désordre. Jésus-Christ la prévient, lui demande à boire. La conversation s'engage, on parle de l'eau fraîche, du puits de Jacob, du Garizim qui est là avec son temple, et, au beau milieu de tout cela, il y a pour cette pauvre femme des lumières inattendues sur une certaine eau bien meilleure, qu'on n'a pas besoin de venir puiser si péniblement jusque là; il y a surtout une demande qui force la pécheresse à un premier aveu, quoique bien déguisé, et Jésus-Christ prend occasion d'en provoquer un second, autrement complet; voilà cette femme émerveillée, elle a devant elle un voyant, un prophète. Quand viendra donc le Messie? Encore un mot, et Jésus-Christ achève sa victoire : « C'est moi, moi qui te parle, c'est moi qui suis le Messie!² »

Avec Jésus-Christ, montez à Jérusalem, puis écoutez ses discours. Là, les lettrés abondent : Jérusalem est la capitale civile et religieuse; membres du Sanhédrin, prêtres, docteurs, princes du peuple, représentants les plus en vue des deux écoles opposées les plus célèbres, pharisiens et sadducéens, se pressent dans les rues de la cité. Jésus de Nazareth est venu pour la fête, il entre au temple; toute la haute société se presse dans les parvis pour l'entendre, et quand le Sanhédrin n'est pas là, il envoie du moins quelques-uns de ses représentants pour suivre avec attention les doctrines nouvelles de cet agitateur

1. Saint Jean, III, 5.

2. Saint Jean, IV.

du peuple. Jésus-Christ prend la parole et ne touche plus que les questions fondamentales, que nous rangerions aujourd'hui sous la dénomination commune de démonstration évangélique ou chrétienne. Il prouve qu'il est le Messie, démontre la divinité de sa mission et de sa propre personne, par des arguments qui se ramènent à deux chefs : le témoignage des Écritures ou prophéties accomplies en sa personne, et le miracle. Qu'on analyse les discours de Jésus-Christ à Jérusalem, on n'y trouvera guère autre chose. Pourquoi? Parce qu'à Jérusalem, l'auditoire est raisonneur et veut des démonstrations. Avec quelle force, quelle aisance et quelle grâce Jésus s'exprime alors, les députés du Sanhédrin, rendant compte de leur mission, nous le disent : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme¹. »

Transportons-nous à la campagne, dans les plaines ou sur les montagnes de la Galilée et de la Décapole, dans les synagogues de village ou sur les bords du lac de Génésareth. Toute une foule se presse autour du Maître : gens simples, curieux, avides de le voir. Il a fait tant de prodiges, il a guéri tant de pauvres gens! On veut l'entendre aussi, car il parle si différemment des pharisiens! Ceux-ci hésitent, mais lui ne laisse pas douter que sa doctrine soit vraie. Il ne discute pas, il expose en disant : « Voici la vérité². » Et puis, il se sert de tant de similitudes, il conte tant de paraboles! L'une n'attend pas l'autre, et, du commencement à la fin de son discours, c'est comme une pluie d'étoiles, tant il y a d'images gracieuses et de comparaisons saisissantes. Or il paraît que c'était toujours ainsi, quand il parlait au peuple : « Jésus dit toutes ces choses au peuple en paraboles, et il ne leur parlait point sans paraboles, afin que cette parole du prophète fût accomplie : J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles; je publierai des choses qui ont été cachées depuis le commencement du monde³. »

C'est autre chose quand Jésus-Christ parle au petit groupe de ses apôtres. Au début, sans doute, ces pauvres pêcheurs

1. Saint Jean, vii, 46-47.

2. « Admirabantur turbæ super doctrinâ ejus. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ eorum et Pharisei. » S. Mat., vii, 29.

3. Saint Math., xiii, 34-35. Cf. saint Marc, iv, 33-34.

de Bethsaïde, tout comme le peuple auquel ils appartiennent, n'ont guère qu'un enseignement parabolique¹. Mais, à mesure que leur formation intellectuelle progresse, que leurs connaissances doctrinales s'étendent, la parole du Maître monte, s'élève à des hauteurs jusqu'alors inconnues, et, là-haut, la lumière est si vive qu'elle éblouit le regard des apôtres. N'importe, il faut que les futurs docteurs du monde aperçoivent ce grand jour; si leurs yeux sont encore trop faibles pour le contempler sans fatigue, l'Esprit-Saint descendra plus tard et leur expliquera ce qu'ils ont vu et entendu. De là le discours sur la ruine du temple, où la parabole s'entremêle aux tableaux saisissants des derniers jours du monde et du jugement universel. De là surtout l'incomparable discours de la Cène, où Jésus dévoile à ses apôtres les relations des trois personnes divines, Père, Fils et Saint-Esprit, dont l'unité de nature est présentée comme le prototype de l'union des membres de son Église dans un seul chef.

En distinguant, comme nous venons de le faire, les discours de Jésus-Christ en diverses classes : conversations privées, controverses avec un public lettré, sermons au peuple, instructions théologiques adressées au petit groupe de ses apôtres, on se rend mieux compte de la différence de ton qui caractérise chacun des genres adoptés par le Sauveur dans sa prédication, pour arriver aux âmes. Bien des choses qui ont étonné certains esprits s'expliquent facilement, quand on a soin de reconstituer ainsi le milieu oratoire de Jésus-Christ. Je n'en donnerai qu'un exemple. On a été choqué d'une certaine dureté de parole en bien des endroits : Race de vipères, hypocrites, aveugles, sépulcres blanchis; voilà quelques-uns des termes dont Jésus se sert en s'adressant à ses auditeurs². Pour lever toute difficulté, il suffisait d'observer dans quel milieu se trouvait le Sauveur. Presque toujours, quand sa parole devient dure, il y a là un groupe malveillant de pharisiens ou de sadducéens orgueilleux, pleins d'eux-mêmes, qui cherchent à détourner le peuple de la vérité que Jésus enseigne. Or, ces gens-là, comme tous

1. Voir saint Math., XIII, 36-53; saint Marc, *loc. cit.*, v. 34.

2. Saint Math., XII, 34; XIII *per totum*.

les opiniâtres et tous les entêtés, on ne les réduit pas par la douceur; il faut les humilier, les briser au besoin. C'est ce qui nous explique ces paroles mordantes et satiriques, fouet vengeur qui flagelle en plein visage tous ces séducteurs, et à la grande joie du menu peuple qui se presse autour du Maître. Ajoutons à cela que bien des expressions, qui paraissent dures dans nos langues, ou empreintes d'une certaine exagération, n'ont pas, à beaucoup près, la même signification pour des oreilles sémites. L'hébreu, l'araméen, l'arabe et toutes les langues de même famille n'ont pas de termes abstraits comme nos langues d'Occident; tout s'y exprime au concret, en termes figurés, matériels. Les Orientaux ne s'y méprennent pas. C'est à nous, quand nous lisons de semblables expressions, de tenir compte de cette différence dans le génie linguistique. Voici, par exemple, une exclamation de Job : « Qui me donnera de laver mes pieds dans le beurre ¹ ! » Lisez cette phrase à un lettré d'Occident, il y a cent à parier contre un qu'il ne comprendra pas la pensée de Job, ou qu'il lui prêtera le sens matériel et grossier qui résulte de chaque mot pris au concret : laver ses pieds dans le beurre. La même phrase, lue à un simple Bédouin, présentera immédiatement à son esprit le sens abstrait suivant, qui est le vrai : Qui me rendra l'abondance, le bonheur ! C'est ainsi que nous devons interpréter bien des paroles de Jésus-Christ, en les faisant passer du concret à l'abstrait. Nous entendions tout à l'heure Jésus nous dire : « Si ton œil droit te scandalise, arrache-le ; si ta main droite te scandalise, coupe-la. » Croit-on qu'il nous ait réellement ordonné de nous arracher les yeux et de nous couper les mains ? Évidemment non. En style de prédication occidentale, cela veut simplement dire : Fuyez les occasions de péché. M. Renan, qui, dans son *Histoire des langues sémitiques* ², avait fort bien expliqué ce caractère concret des langues de l'Orient, aurait bien dû s'en souvenir, quand, dans sa *Vie de Jésus* ³, il appréciait les discours du Christ, et alors sans

1. Job., xxix, 2-6.

2. L. I, c. I, § 2.

3. C. v.

doute il eût évité de dire que Jésus-Christ dans ses paroles allait parfois aux excès.

Si l'on avait toujours soin, quand on étudie les discours du Sauveur, de bien reconstituer le milieu à la fois linguistique et oratoire du Christ, on comprendrait assurément mieux toute la portée et tout le charme de son langage. Le milieu, je le veux bien, n'exerce pas une influence nécessaire sur Jésus-Christ; mais Jésus-Christ s'y adapte, et cette seconde position, qui est la vraie, exige, tout comme la première, l'étude du milieu pour bien entendre l'Évangile.

III

La nature qui nous entoure exerce sur le développement de notre pensée et sur le langage qui en est l'expression, une influence trop marquée, pour qu'il soit loisible à qui voudrait faire une étude sur les discours évangéliques, de négliger ce que l'on a ingénieusement appelé le milieu pittoresque où grandit Jésus-Christ.

Pour écarter tout d'abord une sorte de petit scandale que subissent mal à propos certains esprits, répondons à cette question : Jésus-Christ a-t-il eu comme nous cette science, qui est proprement la science humaine : science expérimentale, qui s'élève du spectacle des choses visibles à la contemplation de l'invisible; science progressive, qui se développe avec l'âge et l'expérience?

Les théologiens admettent en Jésus-Christ plusieurs sciences : la science divine et incréée qui lui appartient comme Dieu; la science béatifique, par laquelle l'âme de Jésus, semblable en cela, dès le premier moment de son existence, aux saints et aux anges béatifiés, voyait Dieu face à face et en Dieu tout le reste; la science infuse, qui est la science naturelle à l'ange, et par laquelle l'intelligence humaine de Jésus-Christ reçut toute faite et sans effort la connaissance de chaque chose. Faut-il admettre enfin que l'intelligence humaine du Sauveur, déjà pourvue par la vision béatifique et la science infuse, de toutes les connaissances dont l'homme est capable, a de nouveau appris ce qu'elle savait si bien, par ce quatrième mode de connaissance, expé-

rimental et progressif, qui est précisément le nôtre ? Jésus-Christ, en d'autres termes, a-t-il, tout comme nous, lu dans le livre de la nature ouvert sous ses yeux les grandes et belles choses que le doigt de son Père y a écrites en caractères indélébiles ?

On pense bien que je ne veux pas m'attarder ici à traiter sous toutes ses faces un problème parfaitement résolu par les maîtres en théologie ; je veux seulement montrer en quelques mots qu'il est très orthodoxe de prêter à Jésus-Christ la science acquise ou expérimentale. Voici comment parle saint Thomas, le premier des théologiens par la profondeur et la sûreté de la doctrine. Je traduis sa pensée plutôt que ses paroles, qui auraient ici besoin d'un certain commentaire pour être comprises.

« Il faut dire que rien n'a manqué à la nature humaine de Jésus-Christ, de ce que Dieu lui-même a mis dans notre nature. Or il est manifeste que Dieu a mis dans notre nature non seulement cet intellect dit possible, dont le propre est de faire l'acte même d'intelligence, mais encore l'intellect dit intellect agent, dont le propre est de rendre les tableaux formés par l'imagination aptes à devenir comme le moyen pour l'intellect possible de démêler le vrai dans les choses matérielles. Jésus-Christ a donc possédé l'intellect agent. D'autre part, Dieu ne fait rien d'inutile ; d'où il suit qu'en Jésus-Christ l'intellect agent n'est pas resté oisif, mais qu'il a dû faire les actes qui lui sont propres, c'est-à-dire travailler sur les tableaux de l'imagination pour en faire jaillir la lumière intellectuelle. Or, admettre cela, c'est la même chose qu'admettre en Jésus-Christ la science acquise ou expérimentale. C'est pourquoi, bien qu'ailleurs j'aie affirmé le contraire, il faut tenir cette doctrine que Jésus-Christ a eu la science acquise, qui est la science propre de l'homme¹. »

Comment maintenant Jésus croissait en science sans déroger à sa dignité, le saint Docteur l'explique, en distinguant deux manières d'acquérir la science. On l'acquiert, soit en la découvrant directement et par soi-même, soit en l'acceptant d'un maître qui enseigne. Il ne convenait pas, dit

1. *Summa theol.*, 3 p. q. ix, a. 4.

saint Thomas, que Jésus, le Docteur universel, fût jamais enseigné par n'importe quelle créature; mais il n'y a aucun inconvénient à dire que Jésus-Christ a trouvé par lui-même, expérimentalement et progressivement, toutes les vérités contenues dans la création matérielle¹.

Ainsi, d'après le grand Docteur, s'il s'agit de la science expérimentale de Jésus-Christ, nul inconvénient à dire qu'il trouvait autour de lui, dans ce milieu pittoresque qui l'entourait, les éléments de sa pensée et de sa vie intellectuelle. Une seule chose importe, quand, dans une étude sur le langage de Jésus-Christ, on tient compte de cette donnée théologique, acceptée par les grands maîtres, c'est de bien se souvenir que le Dieu fait homme n'emprunte jamais le secours d'aucun maître créé. On a sans doute admiré ce tableau gracieux, qui représente la Vierge encore enfant, lisant sur les genoux et sous la direction de sainte Anne, un livre, qui, dans la pensée de l'artiste, a dû être la Bible. Or, jamais, que je sache, et en cela il faut louer l'intelligence de nos artistes chrétiens, jamais on n'eut l'idée de représenter semblablement Jésus enfant, apprenant à lire les Écritures sous la direction de qui que ce soit, de saint Joseph ou même de la Vierge.

C'était, du reste, un fait notoire et très remarqué de ses auditeurs, que Jésus n'avait jamais fréquenté aucune école. Un jour de sabbat, à Nazareth même, où il était parfaitement connu, où on l'avait suivi depuis son enfance, il entre à la synagogue, puis s'offre pour faire la lecture. On lui donne le livre des prophéties d'Isaïe; il lit un passage et l'interprète avec une lucidité, une sublimité de doctrine et une grâce d'expression qui remplissent d'admiration tous ses auditeurs: «Comment, disaient-ils, comment expliquer ce prodige? Mais n'est-ce pas lui, le fils de Joseph? N'est-il pas le fils d'un ouvrier? Et d'où lui viennent cette science et cette sagesse²?»

Une autre fois, en pleine cité de Jérusalem, pendant les solennités de la fête des Tabernacles, il monte au temple et commence à enseigner la foule. Or, il y avait là nombre de personnes, sachant fort bien qu'il n'avait jamais pris les leçons d'aucun maître, et qui, l'entendant parler avec tant

1. Saint Thom., *ibid.*, ad I^{um} et q. XII, a. 3.

2. Saint Luc, IV, 16-22. Cf. saint Math., XIII, 53-58; saint Marc, VI, 1-6.

d'art et de profondeur, s'écrièrent : « Comment peut-il savoir les lettres, lui qui ne les a jamais apprises ¹ ? »

Ainsi il était de notoriété publique que Jésus ne tenait d'aucun maître humain l'admirable sagesse dont il donnait tant de preuves dans ses discours. S'il restait sur ce point une difficulté, ce serait sans doute ce fait, rapporté par saint Luc ², que Jésus, à l'âge de douze ans, interrogea les docteurs réunis dans le temple. Mais, comme l'interprète justement Origène, et avec lui saint Thomas, Jésus interrogeait les docteurs pour les instruire eux-mêmes, et non pour s'instruire auprès d'eux. Aussi le texte sacré prend-il soin de nous dire que tous ceux qui écoutaient cet enfant merveilleux étaient surpris de sa sagesse et de ses réponses.

Cette réserve une fois faite afin de sauvegarder la dignité du souverain Docteur, il est parfaitement orthodoxe de dire que Jésus-Christ, tout comme nous (je parle uniquement de sa science humaine), a trouvé dans le spectacle de la nature matérielle qui s'étalait sous ses yeux, dans les incomparables paysages de Galilée, dans le bleu des lacs et des mers, dans l'azur du beau ciel d'Orient, l'étincelle qui éclairait son intelligence et lui montrait derrière ces objets sensibles l'éternelle et toujours jeune vérité.

Mais voici un second fait d'expérience : si l'homme trouve l'invisible derrière le visible, l'immatériel par delà la matière, à la façon de ces artistes qui travaillent sur l'envers d'un fond de tapisserie pour réaliser leur chef-d'œuvre, il est de plus dans sa nature, au moment même où par son intelligence il voit l'immatériel, de le projeter dans son imagination d'une manière sensible et comme sur toile. L'imagination est une faculté naturellement artiste, qui nous suit partout jusque dans les pensées les plus éthérées de la partie intellectuelle, et nous ne pouvons pas nous représenter intellectuellement les êtres de l'ordre même le plus immatériel, tels que l'âme, l'ange ou Dieu, sans qu'aussitôt elle ne dessine son petit tableau, pour nous faire voir à sa façon l'âme, par exemple, sous le symbole d'une colombe aux ailes rapides, l'ange sous les traits d'un beau jeune homme, et

1. Saint Jean, vii, 16.

2. Saint Luc, ii.

Dieu sous l'image d'un vénérable vieillard. Un résultat très curieux et très intéressant de ce procédé de connaissance naturel à l'homme, c'est que dans le langage qui traduit notre pensée, nous ne parvenons jamais à nous dégager complètement des couleurs que l'imagination nous fournit : notre langage est toujours coloré, imagé. Sans doute, ces couleurs sont plus ou moins vives, mais si l'on examine bien attentivement, on les retrouve toujours, jusque dans ces termes que nous nommons abstraits. Prenez un mot, n'importe lequel, le plus incolore que vous pourrez trouver; demandez-vous d'où il vient, et vous verrez, en remontant à son origine, qu'il a été emprunté à quelque objet du monde sensible : il n'appartient pas à la langue des anges.

Si donc Jésus-Christ est homme comme nous, s'il a pensé et parlé comme nous, en d'autres termes, s'il a fait usage du mode de concevoir et d'exprimer les choses, qui, en vertu de l'Incarnation, lui était *connaturel*, on remarquera dans son langage des traits, des couleurs, des images sensibles empruntés aussi à la nature matérielle, et qui serviront, pour ainsi dire, de vêtement à sa pensée. Or, c'est bien là un des caractères saillants du langage de Jésus : sa parole est imagée. Ouvrez les Évangiles, prenez au hasard; voici par exemple son premier grand discours, que lisons-nous ?

« Vous êtes le sel de la terre. Si le sel perd sa force, avec quoi lui donnera-t-on de la saveur?... Vous êtes la lumière du monde; une ville située sur une montagne ne peut être cachée, et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la place sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Ainsi, que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux... Ne vous inquiétez point de savoir où vous trouverez de quoi manger... Considérez les oiseaux du ciel; ils ne sèment point, ils ne moissonnent point et ils n'amassent rien dans des greniers; mais votre Père céleste les nourrit. Ne lui êtes-vous pas beaucoup plus chers que les oiseaux?... Pourquoi aussi vous inquiéter au sujet du vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent point, ils ne filent point. Et cependant je vous déclare que Salomon

dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a pris soin de vêtir de cette sorte l'herbe des champs, fleur d'un jour que l'on jettera demain au feu, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi ! »

Ainsi parle, ainsi devait parler le Verbe de Dieu, dès là qu'il avait voulu concevoir et exprimer les choses à notre manière. Il rendait la vérité non pas à nu, mais parée d'un beau et riche vêtement.

Mais on sait de plus que chaque peuple, souvent chaque province, chaque classe de la société, a ses images et ses comparaisons propres, empruntées à son milieu spécial. L'habitant des plaines ne parle point comme le montagnard, ni le pasteur comme le citadin. Autre est le langage du désert, autre le langage des pays plantureux. L'Orient a sa lumière éclatante et ses vives couleurs ; le Nord a ses brouillards, ses glaces et ses neiges. Les philologues le savent bien, eux qui vont jusqu'à chercher dans les débris de quelques langues mortes une image des sociétés à jamais disparues.

Jésus-Christ a dû suivre encore ici la loi commune, et, si je veux le bien entendre, je dois tenir compte du milieu pittoresque que ses propres yeux ont vu. Il a vécu en Orient et sous le ciel de Palestine ; il a donc emprunté aux horizons, aux paysages, aux sites, aux mœurs de l'Orient et de la Palestine les couleurs de son langage.

Pourquoi en effet toutes ces paraboles sur les lèvres de Jésus ? Paraboles de la semence, du grain de sénevé, de l'enfant prodigue et cent autres ? Pourquoi, si ce n'est parce que l'Orient aime le langage parabolique ?

Pourquoi Jésus-Christ, voulant apprendre à ses apôtres à se faire petits, appelle-t-il tout d'abord un enfant qu'il place sous leurs yeux ? Pourquoi une autre fois dessécher un figuier par la seule puissance de sa parole, avant de commencer son enseignement ; ou bien encore laver les pieds de ses apôtres, avant de leur parler de l'humilité et de la charité fraternelle ? Pourquoi tout cela, si ce n'est parce qu'en Orient le langage comporte la leçon vivante, la parabole en action ?

Et combien de fois encore la parole du Christ ne trouve sa complète explication que si l'on se reporte en plein milieu oriental et palestinien : « Prêchez ma doctrine sur les toits, » dit Jésus-Christ. C'est une allusion évidente à ces terrasses qui terminent les constructions orientales, et d'où l'on peut parler aux foules comme du haut d'une tribune. N'est-ce pas aussi le milieu palestinien que nous rappellent tant de souvenirs bibliques évoqués par Jésus-Christ ; tant de termes ou de comparaisons empruntés aux usages de la vie civile et religieuse d'Israël ; tant d'allusions aux personnes et aux choses de Palestine ? La Palestine entière, de Dan à Bersabée, pour parler comme aux temps bibliques, est renfermée dans les discours du Christ : ici le temple et ses portiques, plus loin la vallée de la Géhenne et la tour de Siloé ; ailleurs les gorges profondes de Jéricho, où le hardi Bédouin dépouille le voyageur ; ou bien encore les plaines, les montagnes, les pluies, les torrents, les lacs, les mers, les cités et les campagnes de toute la Judée.

On peut dire en un mot que nulle parole n'est plus de son temps et de son pays que la parole du Christ. Les apologistes chrétiens le savent bien, et quand ils ont affaire à ces critiques d'un nouveau genre, qui cherchent aujourd'hui à transporter les faits évangéliques en dehors du milieu palestinien, ils n'ont pas grand-peine à montrer que les Évangiles dans leur entier ont été vécus — le mot n'est plus neuf — dans la seule Palestine.

Il est à propos cependant de faire ici une observation. Si Jésus-Christ a parlé comme tous les hommes, donnant à ses discours une véritable couleur locale, empruntant à la Judée ses comparaisons, ses images, ce n'a pas été par ignorance des couleurs étrangères à l'Orient. Quand un écrivain, un orateur se sert d'images empruntées aux paysages, aux sites, aux mœurs de son pays et de son temps, ce n'est pas toujours par libre choix ou par goût, mais souvent par nécessité. Nous ne connaissons pas les couleurs étrangères, et notre pénurie nous oblige à nous servir des seules que nous possédons. Il y a donc chez nous une vraie dépendance de la nature qui nous entoure ; nous ne pouvons pas nous passer d'elle.

Il n'en fut pas ainsi de Jésus-Christ. Sa science créée, béatifique ou innée, pour ne point parler de sa science divine, avait franchi dès le premier instant les bornes de la Judée et s'étendait à tous les confins du monde. A ne considérer même que sa science expérimentale, Jésus était parvenu rapidement, par déduction et comparaison, à des connaissances qui embrassaient dans leur cercle tout l'univers. Le monde entier, si je puis ainsi dire, avait paré l'intelligence et l'imagination de Jésus-Christ de toutes ses couleurs ¹.

Mais alors, pourquoi Jésus s'est-il servi de préférence des couleurs de l'Orient et de la Palestine? Parce que, s'étant fait homme pour vivre et converser avec les hommes, il devait s'adapter à ce milieu humain qu'il avait librement choisi, s'accommoder aux auditeurs qu'il voulait directement instruire. Je ne dis donc pas, comme si, voyant l'homme que je me plais à étudier en Jésus-Christ, j'oubliais un instant qu'il est aussi mon Dieu, je ne dis point que Jésus ait forcément subi l'influence du milieu pittoresque où il a vécu, ni qu'il lui fût impossible de se soustraire à sa dépendance, mais seulement qu'il s'y est adapté et de son libre choix, comme il s'est fait petit pour l'avoir bien voulu. Or, dans cette seconde explication, tout comme dans la première, il reste encore vrai de dire que, si l'on veut bien comprendre, goûter surtout la parole du Christ, il faut reconstituer par la science et par l'art le milieu palestinien.

IV

Ce n'est pas assez, quand on veut se rendre compte scientifiquement de la vie de Jésus-Christ et en savourer tous les détails, d'avoir replacé bien exactement la figure du Sauveur, dans son cadre ethnique, linguistique et pittoresque, il faut reconstituer encore le milieu social dans lequel s'est déroulée toute son histoire. La connaissance de ce milieu est indispensable pour comprendre parfaitement les actes, les attitudes diverses et les paroles mêmes de Jésus-Christ

1. Voir saint Thom., 3 p., q. XIII, a. 1, *ad 1^{am}* et *2^{am}*.

dans ses rapports avec les diverses classes de la société juive.

Et d'abord l'état politique de la Judée, au début de l'ère chrétienne, jette une vive clarté sur la vie de Jésus, et particulièrement sur sa conduite dans les occasions diverses où l'on essaya de mettre en défaut tantôt ses sentiments patriotiques et tantôt son respect pour les autorités établies. En ce temps-là, la Judée était privée de son indépendance et de son unité politique ; Rome la tenait sous le joug et de fait la gouvernait. Soixante ans avant la naissance de Jésus-Christ, Pompée s'était emparé de Jérusalem et avait détruit ses murailles ; vingt-six ans plus tard, l'an 37, Hérode, dit le Grand, Iduméen d'origine, mais, par politique autant que par conviction, fidèle observateur de la loi mosaïque, administrait toute la Palestine sous l'autorité suprême du Sénat romain. A la mort du meurtrier des Innocents, le royaume, divisé en tétrarchies, était remis aux mains des fils d'Hérode. Archélaüs, celui que redouta saint Joseph à son retour d'Égypte, régnait sur la Judée et sur la Samarie ; Philippe II sur les petites provinces situées à l'est de la Galilée supérieure : la Batanée, la Trachonitide, l'Iturée, l'Auritanie et la Gaulanitide ; enfin Hérode Antipas, celui qui fit mettre à mort saint Jean-Baptiste et méprisa le Christ durant sa Passion, régnait sur la Galilée inférieure et sur la Pérée. Après un règne de quelques années, Archélaüs était exilé. Son royaume, comprenant la Judée et la Samarie, fut alors réuni à la Syrie pour former avec elle une province impériale, dont le gouvernement fut confié à un président qui résidait en Syrie. Sous la dépendance de celui-ci, un procurateur romain administrait la Judée et la Samarie ; son siège habituel était Césarée, d'où il montait de temps à autre à Jérusalem, spécialement aux grandes fêtes, pour comprimer au besoin toute tentative de révolte de la part des Juifs.

Voilà en quelques mots l'histoire et l'état politique de la Judée au temps de Jésus-Christ. Le joug étranger pesait lourdement sur ce petit peuple avide de liberté et d'indépendance, qui frémissait encore au souvenir des luttes héroïques des frères Machabées, et dont les rêves d'avenir, depuis de longs siècles, se résumaient en un mot : le Mes-

sie, c'est-à-dire l'Oint du Seigneur, le Libérateur, le Roi.

Ce n'est qu'en tenant compte de cet état de choses, en reconstituant le milieu politique d'Israël, que l'on comprendra bien l'attitude de Jésus-Christ en face du peuple, qui essaye, mais en vain, de le proclamer roi; en face de ses adversaires, qui le tentent au sujet du tribut à payer à César et portent contre lui devant Pilate deux accusations d'ordre politique; et enfin, en face d'Hérode Antipas et de Pilate, soit au cours de sa vie publique, soit au temps de sa Passion.

Il n'est pas moins nécessaire de reconstituer le milieu religieux du peuple juif d'alors. Comme au temps passé, la loi ne permet qu'un temple. Ce temple, il est à Jérusalem; les Samaritains seuls, en désaccord sur ce point avec le reste de la nation, placent le temple sur le mont Garizim. Les Israélites, mais les hommes seulement, sont toujours tenus, en vertu des prescriptions de la loi¹, de venir de tous les coins de la Judée adorer Dieu dans son temple, trois fois chaque année: aux fêtes de Pâques, 15 du mois de Nisan, qui correspond, partie à notre mois de mars et partie à notre mois d'avril; de la Pentecôte, 7 de Sivan, entre mai et juin; des Tabernacles ou Encénies, 14 de Tisri, entre septembre et octobre.

Là ne se borne pas le culte d'Israël. Depuis la captivité, les synagogues, ou lieux de réunion, se sont multipliées sur tous les points de la Judée. Pas d'agglomération tant soit peu importante qui n'ait sa synagogue; bon nombre de villes en comptent plusieurs, selon le chiffre et les besoins de la population. A Jérusalem, il y en avait plusieurs centaines, si l'on en croit les talmudistes. Mais que fait-on dans les synagogues? On n'y offre pas de sacrifices, bien entendu; c'est au temple seul qu'on immole des victimes. La prière en commun, puis la lecture des livres sacrés que les targumistes interprètent en araméen vulgaire, tel est le double exercice religieux auquel le peuple assiste chaque sabbat, sous la direction du chef de synagogue, l'*archisynagogus* des Évangiles. Plusieurs fois, nous voyons le Seigneur entrer dans

1. Exod., xxiii, 14 *sqq.*; Deut., xvi, 16.

les synagogues, y faire la lecture et l'interprétation des livres saints.

L'institution et le service des synagogues ne pouvaient manquer de promouvoir l'étude de la loi. Il y eut dès lors, particulièrement dans les centres peuplés, un certain nombre d'hommes versés dans la science des Écritures, que les évangélistes appellent tour à tour : *scriba*, *legisperiti*, *legis doctores* ou *rabbi*.

Comme partout, l'enseignement public fit éclater les divergences d'opinion des docteurs ; il se forma des partis, des écoles opposées, où les questions religieuses, souvent mêlées de questions politiques, étaient résolues dans les sens les plus divers ; de là l'apparition des deux sectes rivales, si souvent mentionnées par les écrivains sacrés : les pharisiens et les sadducéens.

Le pharisien, ultra-conservateur, est pour la loi interprétée dans toute sa rigidité, et pour les traditions qui la resserrent encore davantage. Ce n'est pas seulement en théorie, mais aussi dans la pratique qu'il tient pour la loi et les traditions religieuses nationales, et souvent, c'est jusqu'à l'ostentation et jusqu'au ridicule qu'il pose devant le peuple pour le véritable observateur du code mosaïque. Les rapports des pharisiens avec les étrangers, les *gôyim*, étaient naturellement empreints de hauteur et de dédain. Nulle école n'eut mieux que celle-là les défauts de ses qualités.

Le sadducéen passe à l'excès opposé. Nulle tradition ne lui paraît utile ; la loi seule, et encore la loi interprétée avec un tel laxisme qu'on n'y verra pas même la doctrine de la vie future, ni la nécessité d'une sanction outre-tombe pour le crime ou pour la vertu. La bonne morale païenne et matérialiste est jugée suffisante. Aussi n'éprouve-t-on pas grande aversion pour les *gôyim*, ni pour le joug humiliant de l'étranger.

Les sadducéens étaient moins nombreux et moins populaires que les pharisiens ; mais, recrutés en général dans la classe riche, ils n'en exerçaient pas moins une grande influence sur la direction des affaires publiques.

Le grand conseil de la nation, ou Sanhédrin, compta parmi ses membres des adhérents des deux écoles, et leurs

querelles plus d'une fois durent aviver la chaleur de la discussion¹. C'est au sein de ce grand conseil, divisé en trois chambres, que l'on trouve les « princes des prêtres, les anciens du peuple et les docteurs de la loi », qui ont cherché si souvent à surprendre dans les discours de Jésus-Christ quelque doctrine contraire à la loi, quelque parole offensante pour la domination romaine, qui leur fût un prétexte de l'arrêter et de le faire condamner.

Voilà un simple coup d'œil sur l'état de la société juive au temps de Jésus-Christ. Je ne me propose pas ici, bien entendu, d'entrer dans le détail de la vie religieuse ou civile d'Israël; mais cela suffit, je pense, pour faire saisir immédiatement combien la simple connaissance de ce milieu social illumine les pages de l'Évangile et la figure même de Jésus-Christ. On ne voit même pas, à dire vrai, et personne assurément ne l'a jamais nié, comment il serait possible de bien entendre les Évangiles, les Actes ou les Épîtres, si l'on négligeait de s'initier à l'étude de l'histoire et des institutions judaïques, si l'on ne connaissait pas enfin ce milieu social, politique ou religieux, dans lequel s'est déroulée toute la vie de Jésus-Christ.

Il n'est pas aujourd'hui un historien, un poète même, qui ne commence par reconstituer le milieu où vécut son héros, afin de donner à ses traits, à toute sa physionomie, quelque chose de plus vivant et de plus vrai. Ce procédé est non seulement correct, il est le seul scientifique, le seul tolérable en histoire et le seul qu'aujourd'hui l'on agrée jusque dans les travaux d'imagination. On veut de l'authentique, du réel, parfaitement en harmonie avec la couleur locale, les mœurs et les usages du pays et des gens dont on parle.

Les études historiques ont fait sous ce rapport des progrès immenses. Ce ne sont plus seulement les documents écrits qui ont été mis à contribution; tout ce qui a survécu du passé, derniers débris de langues à jamais disparues, œuvres d'art, monnaies, médailles, restes de constructions antiques, et jusqu'aux moindres ustensiles de ménage, on a tout examiné, interrogé, afin de donner au passé sa physionomie réelle.

1. Voir Act., xxiii, 6.

Grâce à la facilité des voyages, aux grandes collections de nos musées et aux publications illustrées des monuments anciens, on est parvenu à retrouver et à mettre sous les yeux de tous, vivantes, animées, des civilisations que l'on croyait à jamais oubliées; on arrive à voir vivre, pour ainsi dire devant soi, de leur vie publique ou privée, à la ville ou à la campagne, les anciens habitants de l'Égypte ou de la Chaldée, de la Grèce ou du Latium.

Les études bibliques, heareusement, ne sont point restées en arrière. La philologie sacrée a réalisé d'immenses progrès et nous permet, non seulement de comprendre, mais encore de goûter, dans la langue des vieux patriarches, les chants populaires et religieux de tout Israël. La géographie nous apporte comme photographiés les monts et les plaines, les vallées et les torrents, les cités et les campagnes que virent Abraham, Isaac, Jacob, David, Salomon, Jésus-Christ.

Nous pouvons, à l'aide de ce qui nous reste des mœurs d'autrefois dans les mœurs d'aujourd'hui, à l'aide des documents bibliques étudiés et comparés, à l'aide des ruines mises récemment au jour, reconstituer le vrai, l'authentique milieu où s'écoula la vie de tant de saints personnages, que nous aimons depuis l'enfance. Aussi, quel charme n'est-ce pas, quand on applique ces procédés techniques, si nets et si précis, à la vie du plus aimable et du plus aimé des enfants des hommes, à la vie même de Jésus! Comme il paraît autrement beau, tendre, aimant et digne de tout amour, quand on parvient à le dessiner tel qu'il était : « plein de grâce et de vérité »!

Ne craignez donc pas, littérateurs chrétiens, que ces procédés modernes enlèvent rien de son exquise beauté à la divine figure du Christ. Ne craignez pas non plus, vous, qui non contents d'une légitime satisfaction de l'esprit, cherchez encore dans la lecture de l'Évangile les joies pures et salutaires de la piété, ne craignez pas que, lorsqu'on vous présente le Christ, tel « que les yeux l'ont vu et que les mains l'ont touché ». le côté humain en Jésus-Christ enlève rien au respect et à l'amour que l'on doit à son infinie grandeur. Au contraire, il me semble que plus il paraît homme, plus on l'aime.

La science théologique et la piété chrétienne seront sans doute toujours la première condition pour bien connaître Notre-Seigneur. Mais ce fondement supposé, et c'est là ma conclusion, l'on sera d'autant plus apte à comprendre, à goûter et à retracer la vie de Jésus-Christ, que l'on connaîtra plus intimement, avec la nature du composé théandrique qui est le Verbe fait chair, la physionomie, l'histoire, les institutions, les mœurs, la langue et l'habitat de ce peuple unique, si justement appelé le peuple ou la nation de Dieu, puisque Dieu lui-même en est.

Tracer une vie de Jésus, en oubliant volontairement qu'il est Dieu, c'est faire une œuvre non moins antiscientifique que blasphématoire; c'est fausser les textes et leur signification, dénaturer les actes et les paroles du Christ. Ce n'est plus alors une histoire, c'est une caricature, et du genre le plus sacrilège.

Écrire la vie de Jésus-Christ, en effaçant ou atténuant tout ce qu'il y a en lui de profondément sensible et humain, c'est cacher ce que Dieu a précisément voulu montrer dans l'Incarnation : *Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei*¹.

Mais prêter d'autre part au Verbe fait chair des impressions humaines qui devancent la saine raison, transgressent ses ordres ou affectent en quoi que ce soit la rectitude de ses jugements, c'est outrager tout à la fois en Jésus-Christ la perfection de son humanité et la sainteté de sa personne.

Tracer enfin la vie de Jésus-Christ sans une connaissance approfondie du milieu où il a vécu, sans tenir compte des données que la géographie, l'histoire, la linguistique et l'archéologie nous fournissent, c'est enlever à la physionomie de son divin héros ce cadre charmant et gracieux que Dieu lui-même a choisi pour se montrer aux hommes.

Assurément jamais artiste et jamais écrivain ne nous donnera le vrai portrait du Christ; il est trop beau pour que la plume ou le pinceau fasse autre chose qu'une esquisse, mais la joie seule de le chercher vaut bien la peine ici qu'on tente l'impossible.

1. Tit., III, 4.

UN « SEDAN SCIENTIFIQUE »

Nous avons pu croire un moment que, cette fois, le salut nous venait de l'Allemagne. La nouvelle en fut répandue vers la fin de l'année dernière. Partout on l'accueillit avec d'autant plus de joie qu'elle n'avait rien d'humiliant pour l'orgueil national. Le sauveur d'outre-Rhin n'était ni un diplomate ni un soldat, c'était un médecin qui venait au secours de la pauvre humanité, dans cette lutte ardente pour la vie, où la victoire couronne si rarement les plus généreux efforts. L'émotion fut grande dans le monde médical; ce fut même de l'enthousiasme chez quelques-uns, et, le chauvinisme s'en mêlant, on ne parla de rien moins que d'un « Sedan scientifique », d'où sortirait, sans doute, l'empire de l'intelligence, comme de l'autre était sorti l'empire de la force, au profit de l'hégémonie prussienne. Un tel rapprochement, sur des lèvres augustes, parut bien quelque peu étrange; mais le sentiment dont il était l'explosion n'en demeurait pas moins légitime. C'était, disait-on, la victoire remportée sur l'ennemi qu'on peut appeler le plus redoutable, parmi ceux qui menacent la vie humaine. La tuberculose avait, cette fois, trouvé son maître. Or, ce fléau n'est pas de ceux qui passent de temps en temps, ravagent un pays et disparaissent, pour ne revenir qu'après une période d'années plus ou moins longue. Il s'établit à demeure et frappe sans relâche sur l'espèce humaine, la décimant à la lettre, et prélevant chaque année son tribut homicide.

Ce qui le rend encore plus effrayant et plus cruel, c'est qu'il choisit de préférence l'âge où la vie s'épanouit dans sa première force. Jeunes gens qui préparent leur carrière ou qui servent sous les drapeaux, jeunes filles à peine sorties de l'enfance, ou jeunes mères : telles sont ses victimes de prédilection. Il les prend dans tous les rangs de la société,

et si le bien-être protège dans une certaine mesure, ou met à même de lutter plus avantageusement contre le fléau, il n'en délivre pas. L'aisance comme la misère payent le tribut à la tuberculose.

Ce vampire, ainsi qu'on l'a justement appelé, s'accommode aussi bien de la chaleur torride que des froids polaires. S'il y eut autrefois des régions à l'abri de ses coups, ce privilège n'existe plus. L'Européen, en les visitant ou en s'y installant, leur a porté ce triste présent de la civilisation. Cette prodigieuse extension d'une maladie impitoyable explique l'émotion du monde médical à la nouvelle, venue de Berlin, qu'un remède efficace allait être désormais à la disposition de l'homme, pour se défendre et se guérir de la phthisie tuberculeuse. L'histoire de cette découverte, tombée si vite au rang des illusions, n'est pas sans intérêt. Nous allons essayer de la faire et de dire, si Sedan il y a, de quel côté du Rhin il faut, cette fois, placer le lieu du désastre.

I

On répète souvent que les chiffres ont leur éloquence. Ils permettent en effet d'apprécier, sans le secours de la moindre rhétorique, la valeur exacte des situations matérielles et morales, et d'éveiller l'attention de certains optimistes, si prompts à s'endormir dans leur insouciance. Or, cette voix des chiffres, éloquente toujours, se fait entendre dans la question de la tuberculose avec une indiscutable autorité. Elle nous signale un véritable péril social, et nous révèle toute l'impuissance de la science actuelle à le conjurer. Facilement on s'imagine que la peste ou le choléra sont les grands ravageurs de l'humanité, et, comme les progrès de l'hygiène ont manifestement diminué, sinon écarté tout à fait le danger de ces invasions épidémiques autrefois si meurtrières, on est tenté de croire que les hécatombes humaines ont fait leur temps. Il n'en est pas ainsi. Au lieu du choléra qui passe, la tuberculose s'établit à demeure, tendant à reculer chaque jour les limites de son empire, et tuant chaque année plus de vies qu'aucun autre fléau.

En France, d'après les *Comptes rendus du Congrès inter-*

national d'hygiène, la mortalité par la phthisie pulmonaire est d'environ 100 000 par an, ce qui fait 2702 victimes par million d'habitants. A Paris, plus d'un quart des décès sont dus à cette terrible affection sous ses formes diverses. Sur 57 000, il faut donc en mettre 15 000 au compte de la tuberculose, ce qui, pour un siècle, donne le chiffre effrayant de 1 500 000. C'est à peu près, pour la France, le cinquième de la mortalité totale.

En Angleterre, la moitié des jeunes gens qui meurent entre vingt et vingt-cinq ans sont emportés par la phthisie; la mortalité est de 2 675 par million d'habitants.

En Prusse, sur 100 décès il y en a douze ou treize occasionnés par cette maladie. Pour une période de sept ans il faut compter 86 646 victimes comme tribut annuel payé au fléau.

La Belgique donne une proportion de 149, la Hollande de 90, la Norvège de 128, la Suède de 147, Saint-Pétersbourg de 150 pour 1 000 des décès généraux.

L'Autriche, et surtout Vienne, est encore plus maltraitée.

Les statistiques, plus exactes et plus rigoureuses pour l'Europe, s'appliquent, avec des approximations variables, au reste du monde. Les influences climatiques n'exercent qu'une action fort restreinte, ou même bien douteuse, sur le développement ou l'arrêt de cette maladie. Après avoir longtemps attribué à la température, à l'état hygrométrique et à l'altitude des effets décisifs sur les tuberculeux, la science médicale a fini par conclure que tous les climats, glacés, torrides ou tempérés, sont égaux devant la phthisie. Quant à l'altitude, les observations recueillies sur les hauts plateaux du Mexique, de l'Himalaya, de la Suisse, ne sont pas de nature à convaincre de son action bienfaisante. Laënnec avait cru aussi à la vertu curative des émanations de l'atmosphère marine. Il les considérait comme capables de prévenir et d'arrêter le développement de la tuberculose. L'expérience démontre que, si l'air de la mer semble améliorer l'état des phthisiques, c'est en raison des propriétés excitantes qu'il possède et de la stimulation des fonctions nutritives. Mais son action paraît se borner là ¹.

1. Damaschino, *Leçons sur la tuberculose*, p. 185.

Les archipels polynésiens sont en effet dépeuplés par cette maladie, que les climats insulaires devraient ignorer. Les îles Sandwich, Taïti, les Marquises, les îles Fidji, Gambier, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, sont ravagées au point de voir leur population tomber, en un siècle, pour les îles Sandwich, de 300 000 habitants à 55 000; pour les Marquises, de 20 000 à 10 000; pour Taïti, de 80 000 à 7 242, et pour la Nouvelle-Zélande, de 500 000 à 38 040. La température est cependant toujours modérée dans ces admirables pays, l'air y est pur, le climat enchanteur, les maladies infectieuses y sont à peu près inconnues. La tuberculose, à elle seule, se charge de faire disparaître, en une saison, des familles entières, et de dépeupler en une année des villages florissants¹.

Quand on veut, sur les données de cette statistique, évaluer le chiffre total des victimes qui succombent annuellement sous les coups du fléau, on arrive à trois millions. Par conséquent, toutes les dix secondes environ, un tuberculeux meurt sur quelque point du globe. Il n'est donc pas de maladie épidémique qui frappe l'espèce humaine avec autant d'opiniâtreté et de violence, et qui soit plus sûre de ses coups.

II

Malgré sa permanence et les ravages qu'elle exerçait, la tuberculose fut pendant de longs siècles une maladie mystérieuse, on pourrait dire une sorte d'énigme pathologique. Le secret de sa nature, de ses causes, de son mode d'action sur l'espèce et sur l'individu se dérobaît aux recherches des plus habiles et des plus consciencieux. Jusqu'au dix-septième siècle, les auteurs qui traitent ce difficile sujet se contentent à peu près de commenter les anciens. Pour eux la phthisie est la conséquence d'une ulcération du poumon, ou du thorax, ou du pharynx, qui fait mourir le malade par voie de consommation. A partir du dix-septième siècle, la science entre en possession de moyens nouveaux d'investigation et d'étude anatomique. L'autopsie, jusqu'alors im-

1. Dr Rochard, *Hygiène sociale*, p. 537.

possible, permet de pénétrer au sein de l'organisme ravagé par la maladie, et d'en constater les altérations spécifiques. En 1679, Bonat signale la présence des tubercules; il essaye d'en donner une interprétation, que Sylvius, à son tour, s'efforce de compléter. Ils regardent ces tubercules comme de petits ganglions invisibles à l'état physiologique normal, mais qui, sous l'influence de la maladie, augmentent de volume et deviennent visibles. Longtemps encore, après eux, la médecine s'attarde en des hypothèses, qui n'avancent en rien la question fondamentale de l'origine et de la nature de la tuberculose.

Au commencement de ce siècle, Laënnec, aussi parfait clinicien qu'anatomo-pathologiste habile, invente et perfectionne un système nouveau d'examen. L'auscultation, dont il peut être appelé le véritable initiateur, lui permet de reconnaître l'état physique des organes thoraciques, et d'en diagnostiquer sûrement les diverses maladies. Il a non seulement constaté l'existence de la granulation tuberculeuse, mais il en a donné la description avec une exactitude parfaite, et suivi, la loupe à la main, les altérations organiques dont elle est la cause. Pour lui, la tuberculose est une maladie spécifique; il y voit un produit morbide, une matière étrangère à l'économie, sans analogue dans l'organisme, et s'y développant comme un tissu parasitaire¹. Pour d'autres, avec Broussais en tête, il n'y a rien qui caractérise ici une affection spécifique. Les lésions doivent être attribuées à l'inflammation. C'est elle qui cause la suppuration du poumon, la fièvre hectique et la mort. Toute la première moitié de ce siècle s'est passée, pour le monde médical, en ces luttes stériles, où la science gagnait peut-être quelque chose, tandis que les malades n'en retiraient qu'un fort médiocre profit. Le docteur Louis déplorait, en 1843, l'obscurité profonde qui pesait encore sur les causes de la phthisie pulmonaire, et, vingt-deux ans après, un autre représentant de la science pathologique, Grisolle, faisait le même aveu.

Tout paraissait incompréhensible dans cette maladie que les médecins appelaient une maladie de misère, une résul-

1. Laënnec, *Traité de l'auscultation médiate*, 1826.

tante de toutes les causes capables d'affaiblir et de vicier l'organisme, et qui s'attaquait aux riches environnés de tout le confortable de la vie et aux constitutions en apparence les plus vigoureuses. Malgré la croyance populaire au danger que faisait courir la cohabitation avec des poitrinaires, les hommes de l'art s'obstinaient à rejeter toute idée de contagion. Ils se trompaient ainsi sur les causes du mal et sur son mode possible de transmission : deux erreurs qui suffisaient à rendre stationnaires la science, la prophylaxie et la thérapeutique de la tuberculose.

Nous n'avons pas l'intention de pénétrer dans un domaine qui n'est point le nôtre, et de disserter ici sur la pathologie ou la clinique des maladies de poitrine. Nous nous permettrons seulement de définir en quelques mots le champ, où la science vient de livrer à cet ennemi de l'espèce humaine un combat qu'elle a pris un instant pour une éclatante victoire.

Quand on fait l'autopsie d'un poitrinaire, on rencontre, un peu partout dans l'organisme, mais surtout dans les poumons, des noyaux plus ou moins volumineux, d'un aspect et d'une dureté variables. Ce sont ces noyaux que l'on a désignés sous le nom de tubercules. Ils sont eux-mêmes constitués par des granulations élémentaires, plus petites, dont le groupement et l'agglomération forment la granulation tuberculeuse. L'évolution de ce tubercule, c'est la maladie, avec ses phases diverses et sa terminaison presque toujours fatale. Deux cas peuvent se présenter. Le tubercule, dont le volume varie depuis la granulation invisible jusqu'à la dimension d'une noisette ou même d'un œuf, subit une dégénérescence, se ramollit et détermine des ulcérations. C'est le cas malheureusement le plus fréquent. Ou bien, au lieu de se ramollir, il devient fibreux, durcit, et, désormais inoffensif, finit son processus par une guérison. Quand il se ramollit et se vide dans une bronche, il laisse à sa place une excavation qui peut prendre des dimensions considérables. C'est ainsi que se constituent les cavernes pulmonaires, à dimensions des plus variables, allant depuis le volume d'une lentille à peine visible à l'œil, jusqu'à celui du poing fermé, ou même plus encore.

L'évolution fatale s'accomplit d'ordinaire en trois périodes. Dans la première, véritable phase de germination, les signes extérieurs sont peu apparents. Rhumes négligés, persistant même l'été, amaigrissement permanent sans troubles digestifs, laryngites rebelles, sont quelquefois des signes précurseurs de l'envahissement; mais seul le médecin expérimenté, à l'oreille et au tact sûrs, peut découvrir alors l'existence d'une tuberculose à ses débuts.

La deuxième période correspond au ramollissement des tubercules. La toux devient humide, muqueuse, et l'expectoration de plus en plus abondante. La troisième période enfin est celle des cavernes et, par suite, de la consommation, des expectorations purulentes et des hémorragies ultimes, qui entraînent souvent la mort immédiate du malade. Ces diverses périodes passent plus ou moins rapidement de l'une à l'autre, suivant le degré de résistance du sujet. Chez quelques-uns, à peine les premiers symptômes ont-ils été signalés, que déjà les phénomènes de la consommation se manifestent, tandis que, chez d'autres, la tuberculose, reconnue et confirmée, demeure endormie pendant de longues années. La lutte s'établit entre l'organisme et la cause morbide. Elle durera, on le comprend, proportionnellement au degré de richesse ou de misère physiologique de la constitution qui doit la supporter. Telles sont l'histoire sommaire et la physionomie de cette affection, dont la science a si longtemps ignoré les causes, et dont elle cherche encore le remède.

III

Pour lutter contre un ennemi, il faut avant tout le connaître. Il ne suffit pas de découvrir les ruines qu'il a faites, pour l'atteindre lui-même, et le mettre hors d'état d'exercer de nouveaux ravages. La science médicale, pendant de longs siècles, n'a guère fait autre chose que poursuivre un ennemi toujours présent et toujours insaisissable. Elle a fini cependant par le découvrir, et, si les tenants des vieilles doctrines de la spontanéité en sont encore à chercher le coupable, les partisans de l'infection microbienne connaissent déjà son repaire, sa physionomie et ses habitudes. L'Allemand Robert

Koch a eu l'honneur de révéler le bacille auteur de tant de mal; mais la science française a fourni le principe et montré la voie qu'il fallait suivre pour arriver à cette solution.

La tuberculose est-elle une maladie virulente et spécifique? Est-elle, par conséquent, inoculable de l'homme à l'animal? La cause réside-t-elle dans un agent susceptible d'être inoculé? Ces trois questions, résolues par un médecin français, ont servi de préliminaire à la découverte de Koch. On peut même dire qu'une fois la virulence et l'inoculabilité de la phtisie reconnues, après les travaux de Pasteur, la découverte du micro-organisme virulent n'était plus qu'une affaire de technique microscopique. Or, le 5 décembre 1865, Villemin, professeur au Val-de-Grâce, dans une communication faite à l'Académie de médecine, démontra l'inoculabilité de la phtisie humaine aux animaux. Laënnec l'avait entrevue, à ses dépens du reste, puisqu'il mourut phtisique, pour s'être blessé au doigt en sciant des vertèbres tuberculeuses. Mais Villemin apportait des expériences nettes et précises. Il pratiquait des injections avec la matière produite par les tubercules. Les animaux inoculés, chiens, lapins ou cobayes, succombaient à une tuberculisation, qui débutait par l'organe infecté le premier, mais qui ne tardait pas à envahir tout l'organisme.

La découverte et les expériences de Villemin furent contestées. On prétendit que les tubercules provoqués par inoculation n'avaient rien de spécifique, et que des corps étrangers, nullement tuberculeux, déterminaient des granulations identiques d'aspect et de structure. Un jeune savant, que ses études mettent au premier rang parmi les observateurs de la tuberculose, le docteur H. Martin, répondit victorieusement en démontrant que si, par l'inoculation de poussières quelconques, on arrivait à produire des granulations d'apparence et de structure tuberculeuses, on n'obtenait en réalité qu'une *pseudo-tuberculose*. Si l'on prend, en effet, le produit des tubercules résultant de l'inoculation de matières inertes, on observe qu'il ne possède pas les éléments virulents nécessaires pour transmettre la maladie. Ces granulations, transportées sur d'autres sujets, ne se reproduisent pas, tandis que la matière issue d'une véritable contamination

tuberculeuse provoque invariablement la phthisie. Ce qui est encore caractéristique, c'est que, dans les inoculations en séries, la virulence, loin de s'éteindre, va s'exaspérant au contraire d'intensité, à mesure qu'elle passe d'un sujet à l'autre, et s'éloigne ainsi de la source primitive.

L'inoculabilité de la tuberculose et ses propriétés virulentes une fois démontrées, il était facile de la rapprocher des infections en général, et de conclure à l'existence d'un micro-organisme, caractéristique du virus tuberculeux. Guidés par les idées de Pasteur, auquel il faut toujours remonter en microbiologie, les observateurs se mirent à l'œuvre, et cherchèrent à découvrir le microbe si justement incriminé. L'honneur de cette découverte revient incontestablement au docteur berlinois Robert Koch. Le 24 mars 1882, dans une communication faite à la Société de physiologie de Berlin, il annonça qu'il était parvenu à isoler le microbe de la tuberculose. Le fait était vrai ; la bactérie reçut le nom de *bacille de Koch*, et cette dénomination lui demeure comme un hommage rendu au mérite du savant qui la découvrit.

Ces nouveaux destructeurs de l'organisme se présentent sous la forme de petits bâtonnets, avec une forte prédominance de leurs dimensions longitudinales. Leur longueur égale en effet 15 ou 20 fois leur largeur. Elle atteint de 1,5 à 5 et même à 8 millièmes de millimètre, tandis que leur diamètre transversal est de 2 à 3 millièmes de millimètre. C'est, comme on le voit, un organisme d'une petitesse extrême et dont les objectifs puissants peuvent seuls révéler la présence. Encore échapperait-il à toute investigation, s'il n'avait la propriété d'être coloré par des substances déterminées, et de conserver sa coloration dans toute son intensité, tandis que certains réactifs décolorent à volonté les éléments voisins. Les matières, provenant des foyers tuberculeux, sont placées sur des lamelles de verre et plongées dans une solution d'huile d'aniline et de violet de méthyle. Tous les éléments organiques, fibres, cellules épithéliales se colorent vivement, ainsi que les bacilles. Mais, si l'on traite la préparation ainsi colorée par l'acide azotique au tiers, toutes les matières organiques pâlissent,

seuls les bacilles de la tuberculose résistent à la décoloration, ce qui permet de les distinguer facilement dans le champ du microscope. C'est là un des procédés d'investigation ; il y en a beaucoup d'autres ; c'est aux observateurs à choisir.

Ces micro-organismes sont tantôt rectilignes, tantôt incurvés, ou comme coudés à l'une de leurs extrémités, tantôt affectant les uns avec les autres les rapports les plus variables. Étudiés dans les organes, sur des coupes très minces, ou dans les sécrétions étendues et desséchées, on les trouve quelquefois isolés, d'autres fois réunis à angles par une de leurs extrémités, ou se croisant en un point quelconque de leur longueur, souvent aussi agglomérés en groupes plus ou moins compacts. Ils pullulent dans les poumons des phtisiques, qui paraissent leur lieu d'élection, mais ils se rencontrent également sur tous les points contaminés et dans les diverses sécrétions des organes tuberculeux.

Il ne suffisait pas d'avoir démontré l'existence d'un bacille spécial à la phtisie, il fallait résoudre une question, qui se pose, du reste, dans tous les cas de maladie virulente. Le microbe est-il cause, ou n'est-il qu'un effet ? Pour répondre, Koch eut recours à la culture. Son procédé, singulièrement perfectionné par MM. Nocard et Roux, consiste à ensemer de matière tuberculeuse du sérum sanguin gélatinisé. En maintenant rigoureusement la préparation à une température oscillant de 38° à 40°, au bout d'une quinzaine de jours on obtient une colonie bacillaire caractéristique, dont le développement complet exige ordinairement quatre semaines. Nocard et Roux ont employé le sérum de bœuf ou la gélose, en les additionnant de glycérine dans la proportion de 4 à 5 parties pour 100¹. Leur méthode fournit une culture plus rapide, plus abondante et plus vivace que le procédé de Koch.

Quoi qu'il en soit de la méthode employée, il suffit qu'elle procure le bacille à l'état de pureté, pour donner lieu à des expériences concluantes. Or, l'inoculation du microbe ainsi obtenu détermine invariablement la tuberculose chez les

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1887, p. 19.

animaux susceptibles de la contracter. Les expérimentateurs ont varié de mille manières le mode d'introduction du virus dans l'organisme. Inoculation dans la chambre antérieure de l'œil, injection dans les veines, ingestion par le tube digestif, inhalation par les voies respiratoires, ils n'ont négligé aucun des procédés capables d'éclairer la question en révélant, pour ainsi dire, les mœurs, l'action et la puissance du microbe pathogène. Le résultat de ces expériences, conduites avec le plus grand soin, a rendu indubitable le rôle du bacille de Koch dans l'évolution de la tuberculose, et placé définitivement celle-ci au rang des maladies infectieuses.

IV

Une première conséquence de cette découverte, c'est de mettre à la disposition du médecin un moyen de diagnostic d'une délicatesse et d'une précision admirables. Sans doute, l'auscultation demeure un procédé de haute valeur et d'un usage peut-être plus facile; mais, ce qui arrive souvent, quand des doutes s'élèvent sur l'origine des troubles dont l'appareil respiratoire est le siège, l'examen microscopique des produits d'expectoration suffit pour les lever. De plus, l'existence du bacille dans un certain nombre d'affections, considérées jusqu'ici comme indépendantes de la tuberculose, permet à l'avenir de les incorporer dans cette grande famille morbide, et d'assurer qu'elles ont avec elle une corrélation fatale. Telles sont une foule de bronchites, de pleurésies, de méningites, de lésions osseuses et articulaires.

Une autre conséquence de la théorie microbienne, c'est d'éclairer d'une vive lumière la question, pendant si longtemps obscure, de la transmission de la tuberculose. Pour quiconque ne veut pas s'enfermer de parti pris dans les doctrines irrationnelles de la vieille médecine, la contagiosité de la phthisie est scientifiquement hors de conteste. Chose étrange, comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'intelligence populaire a devancé la science médicale. Tandis que l'Académie de médecine souriait encore au récit des précautions prises dans certains pays pour désinfecter le linge et les meubles ayant appartenu à des phthisiques, des savants, qui

n'étaient point même docteurs en Hippocrate, démontraient avec évidence que le peuple avait raison contre les préjugés et les routines de l'école. Aujourd'hui, le médecin qui refuserait son attention aux travaux de nos microbiologistes s'exposerait à de singuliers mécomptes, et mériterait tout au moins le reproche d'imprudence.

La tuberculose étant reconnue contagieuse, il importe de savoir par quelles voies elle pénètre dans un organisme pour l'infecter. Son point de départ, c'est l'homme lui-même et les animaux qui vivent avec lui. Transmission de l'homme à l'homme, et des animaux à l'homme, voilà toute l'étiologie de la tuberculose.

L'homme peut la recevoir de son semblable, par voie d'hérédité et par voie de contagion. Mieux que toute autre cause, l'hérédité explique l'étendue de ce mal qui dévore la génération actuelle. La règle, c'est que des parents tuberculeux donnent la vie à des enfants destinés à mourir de cette même maladie. Les exceptions existent, mais elles sont rares, et telle mère, au chevet de son enfant, peut entrevoir le jour où cette vie, d'apparence si belle, sera tuée par le fléau qui ne pardonne pas. Dans la moitié des cas l'hérédité intervient. Elle passe quelquefois par-dessus une ou plusieurs générations, mais c'est à cause d'elle qu'un grand nombre de familles disparaissent, s'éteignant par le fait de cette sélection morbide. Quel que soit l'âge où elle se manifeste chez l'ascendant, elle éclate toujours chez le descendant aux premières années de la vie, mais c'est surtout à l'âge d'élection, c'est-à-dire de seize à trente-cinq.

Par quel mécanisme ce désolant héritage passe-t-il du père et de la mère aux enfants ? Faut-il admettre la transmission directe du bacille par voie de génération, ou considérer le nouvel être comme recevant de ses parents une aptitude spéciale, une adaptation du terrain à l'infection tuberculeuse ? Chacune de ces hypothèses a pour elle des faits qui la rendent également probable. Il y a des exemples bien observés de phthisie congénitale, mais il est plus généralement admis peut-être que l'hérédité n'est qu'une transmission de tempérament affaibli, incapable de lutter contre la tuberculose, dont le bacille ne tardera pas à l'atteindre. Par conséquent,

toute débilitation dont le père serait coupable, parce qu'il en aurait volontairement posé la cause ou n'aurait pas eu le courage de l'écartier, devrait lui être imputée comme un crime dont ses fils subiront les tristes conséquences, et comme un attentat que la société a le droit de flétrir, puisqu'il la prive de ses membres.

La contagion s'ajoute à l'hérédité et, comme elle, propage le fléau avec une impitoyable efficacité. Partout où passe et vit un phthisique, il laisse après lui un germe qui ne demande pour se développer qu'un terrain favorable. Crachats, linges, objets de toilette en sont comme imprégnés et le conservent avec toute sa virulence. Celle-ci persiste 40 jours dans un crachat pourri et 186 jours à l'abri de l'air. A plus forte raison la cohabitation avec des tuberculeux augmentera-t-elle le danger, en fournissant à toute heure à l'atmosphère commune d'immenses quantités de bacilles et de spores. Quelles seront d'ordinaire les portes d'entrée qui leur permettront d'atteindre le milieu organique propre à leur développement? Ce seront les voies respiratoires et les voies digestives.

La contagion par les voies respiratoires est la plus fréquente. Des lapins enfermés dans des cages habitées par des animaux de leur espèce, que l'on avait rendus expérimentalement tuberculeux, le deviennent invariablement eux-mêmes. Or, les salles d'hôpital, les chambres de phthisiques, les chambrées de caserne, tous les locaux où s'entassent des agglomérations humaines peuvent être assimilés à de vraies cages où tourbillonnent des myriades de germes infectieux, jetés dans l'atmosphère par le mouvement et l'agitation des hommes et des objets contaminés. Les spores attirés par la respiration pénètrent dans les bronches, arrivent jusqu'aux alvéoles dont la muqueuse est si délicate, et là commencent leur travail d'évolution et de désorganisation.

Il faut le dire cependant, pour notre sécurité, le bacille de Koch a la vie délicate. A ses débuts le moindre obstacle l'arrête. Un tempérament sain, une bonne nourriture, l'absence de tout excès suffisent pour anéantir cet ennemi et pour chasser cet intrus. Il est expulsé violemment ou condamné à une honteuse stérilité. Mais, s'il y a débilitation

de l'organisme, anémie résultant de fatigue, de privations ou d'excès, le microbe pullule avec une effrayante rapidité et dévore le milieu où il s'est introduit. D'après M. Nocard, trois semaines suffisent pour infecter complètement un âne. Huit ou dix bacilles, introduits sous la peau, se chargent de fournir les ouvriers nécessaires à ce travail de mort.

On comprend dès lors que, dans les centres où l'industrie entasse les ouvriers, dans les casernes où les tristes exigences du service militaire enferment toute la jeunesse d'un pays, dans les hôpitaux, et même les pensionnats, la tuberculose exerce ses ravages. Dans l'armée la mortalité par la phthisie est de quatre cents sur mille. Ce qu'il y a de plus triste c'est que la moitié au moins de ces victimes, arrivées parfaitement saines, contractent le germe mortel aux mêmes lieux d'où sortent d'autres infections non moins redoutables, et, il faut bien le dire, non moins répandues sur la génération actuelle. Nous n'avons pas besoin de faire observer ici tout ce qu'il y a de coupable dans l'incurie, pour ne pas ajouter dans la complicité, d'un pouvoir qui prend toute la jeunesse du pays pour l'enfermer dans ses casernes, sans souci véritable de sauvegarder sa moralité, et de réprimer la débauche qui la sollicite sous ses formes les plus hideuses.

La population urbaine, par son entassement de plus en plus dense, fournit aux bacilles une pâture des mieux accommodées à leurs goûts. Or, d'après M. Lefebvre, dans son bel ouvrage sur la *Population française*, cette population, de 1846 à 1886, s'est élevée de 25,5 à 35,9 sur 100 de la population totale de la France. En quarante ans, du quart, elle s'est élevée à plus du tiers de la totalité. Paris, qui en 1801 avait 547756 habitants, en 1886 en comptait 2 344 550¹. Ainsi se forme, grâce aux progrès de la civilisation, le milieu d'élection de la tuberculose.

Le bacille peut encore pénétrer dans notre organisme par les voies digestives, mais il détermine alors avant tout la tuberculose intestinale, qui pourra bien envahir les autres organes, mais qui souvent se contentera, pour se développer, du milieu dans lequel elle s'est d'abord établie. Nous pou-

1. *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 10 février 1891.

vous sous cette forme aussi la recevoir de nos semblables. Une femme tuberculeuse empoisonne l'enfant qu'elle nourrit de son lait. Les verres, fourchettes, cuillers ayant été à l'usage des phtisiques servent de véhicules à la contagion. Mais, quand il s'agit des voies digestives, le danger principal est dans l'alimentation, et le mal nous vient des animaux dont nous faisons notre nourriture.

Toutes les espèces animales ne sont pas également susceptibles de contracter la tuberculose. Les bovidés ont le privilège d'être au premier rang. Les vaches élevées dans les villes, à l'état de stabulation permanente, sont presque toujours pommelières, et leur lait, s'il ne subit pas une véritable ébullition avant d'être absorbé, est une nourriture dangereuse, surtout pour les jeunes enfants. Les viandes de vache et de bœuf ont été aussi fortement incriminées. Le suc musculaire a donné par inoculation des résultats qui, sans exagérer le danger, démontrent cependant son existence. Aussi vaut-il mieux manger bouillies les viandes des bovidés, la température de 100° détruisant sûrement les bacilles et les spores, tandis que, au centre des viandes rôties, cette température n'étant guère que de 50° à 70°, laisse parfaitement intacts les germes morbides. Aussi le congrès de la tuberculose en 1888 a-t-il voté la conclusion suivante : « Il y a lieu de poursuivre, par tous les moyens, l'application générale du principe de la saisie et de la destruction totale, pour toutes les viandes provenant d'animaux tuberculeux, quelle que soit la gravité des lésions spécifiques trouvées sur ces animaux. »

Les moutons sont rarement tuberculeux, les chèvres presque jamais, les pores le deviennent facilement par inoculation et meurent très vite, les lapins, quoique fournissant un bon terrain pour l'expérience, présentent rarement des cas de tuberculose spontanée. Mais les volailles, poules, canards, oies et dindons de nos basses-cours, en picorant tous les produits qui leur tombent sous le bec, se bourrent de bacilles, et tel pâté de foie gras, dans sa terrine vernissée, bien garni de truffes et prêt à faire les délices des gourmets, n'est qu'un effroyable amas de spores qui le farcissent de la façon la plus dangereuse.

Ainsi de toutes parts le péril nous environne, et, s'il ne faut pas oublier que l'état du terrain est un facteur nécessaire de la contagion ou de l'immunité, il importe aussi de ne pas se faire illusion et de ne pas se croire à l'abri de l'action redoutable de ces infiniment petits.

V

Rien de mieux étudié, on le voit, par la science médicale actuelle que les causes, la pathologie et l'étiologie de la tuberculose. Ces descriptions remplissent d'admirables volumes. Mais quel profit a tiré jusqu'à ce jour de cette belle science l'humanité ravagée par le bacille de Koch? Un seul. Il est grand sans doute, mais il ne peut suffire. La nature infectieuse de la maladie et l'agent du contagion étant bien connus, la prophylaxie de la tuberculose a réalisé de merveilleux progrès. L'homme, pour se défendre, lui et les siens, a reçu de la science des armes d'une incontestable valeur. Mais, il faut l'avouer, la thérapeutique de la phthisie est encore presque dans l'enfance. L'exposé de ses moyens tient en dix pages, après une description du mal qui en occupe cinq ou six cents. Entretenir la résistance de l'organisme, diminuer l'intensité de la fièvre, ménager l'influence de la température, combattre les sueurs et la toux, faire agir les révulsifs, voilà à peu près tout l'arsenal dont la médecine dispose contre la phthisie. Nous croyons cependant qu'elle est sur la voie des grandes découvertes, depuis que la microbiologie est entrée dans les préoccupations du monde médical.

On a pu croire un moment que la découverte était faite et le remède trouvé. La nouvelle en venait de Berlin et le découvreur n'était autre que le docteur Koch, auquel nous devons déjà de connaître le bacille. La science allait donc fêter une de ses victoires les plus fécondes.

Déjà au Congrès international de médecine, tenu en 1890 à Berlin, le docteur Koch avait annoncé d'une manière positive qu'après de longues recherches il avait trouvé des substances capables d'arrêter le développement du bacille, non seulement *in vitro*, mais encore dans l'organisme animal.

L'émotion fut déjà grande dans l'auditoire du savant. Elle ne tarda pas à gagner le public, et ce fut avec une légitime impatience que l'on attendit une communication nouvelle plus décisive et plus explicite. L'attente ne fut pas longue. Le 13 novembre dernier, la Société de médecine de Berlin entendit les paroles suivantes du docteur Koch :

« Dans une communication adressée, il y a quelques mois, au Congrès international de médecine, j'ai mentionné un remède susceptible de rendre les animaux sains réfractaires à la tuberculose, et d'arrêter l'évolution de la maladie chez les sujets déjà contaminés. Dans l'intervalle, ce remède a fait l'objet d'expériences sur l'homme, et je viens aujourd'hui vous en donner le résultat. A vrai dire, mon intention était d'achever complètement mes recherches sur l'emploi de ce traitement dans la pratique et sur sa préparation en grand. J'aurais aussi désiré obtenir des statistiques plus considérables avant de rien publier. Mais, à l'heure actuelle et malgré toutes les précautions prises, trop de choses ont déjà transpiré dans le public, de telle sorte que, pour prévenir des erreurs, il me paraît nécessaire de donner un exposé de mes recherches. Néanmoins je dois encore garder secrets quelques-uns des points importants de ce travail... Je ne puis pas encore donner ici d'indication sur la provenance et la préparation de mon remède, mes recherches n'étant pas terminées. Je me vois obligé d'ajourner ces renseignements à une date ultérieure.

« Le médicament consiste en un liquide limpide, brunâtre, qui se conserve facilement. Pour l'usage il doit être plus ou moins dilué, et les dilutions, préparées avec de l'eau distillée, sont sujettes à s'altérer, car il s'y développe rapidement des végétations bactériennes. Administré par la voie stomacale il est sans action. Il faut l'injecter sous la peau pour obtenir des effets sûrs. »

Tout n'est-il pas étrange dans ce préambule? Voilà un savant qui, de son propre aveu, n'a pas terminé ses expériences, et qui se hâte d'en publier le résultat! Un médecin peu sûr encore de son médicament, et qui s'empresse de passer de l'animal à l'homme, au risque de tuer son semblable! Nous sommes déjà bien loin de la réserve et de la

prudence de M. Pasteur. Quand il s'agit d'expérimenter sur l'homme le vaccin rabique, on sait après quelles longues hésitations et quelles minutieuses précautions le maître de la bactériologie se décida à tenter l'épreuve. Il en va tout autrement à Berlin, où l'on procède avec une précipitation toujours dangereuse, en matière aussi délicate qu'une application à l'organisme humain d'un médicament nouveau.

Mais, ce qui parut absolument contraire aux mœurs scientifiques, ce fut le secret gardé sur la composition du remède, que l'on appela *lymphe* avant de lui donner le nom de *kochine*. Jusqu'ici, les savants assez heureux pour découvrir un moyen de prolonger la vie de leurs semblables, se hâtaient d'en faire part à tout le monde et ne gardaient pas secret ce que tous avaient intérêt à connaître. On ne dit pas que Jenner ait battu monnaie avec le cowpox, une lymphe aussi qui devait sauver tant d'existences d'une affreuse maladie. Pasteur a minutieusement indiqué lui-même tous les détails de la vaccination charbonneuse. Il ne faisait guère payer que le prix du verre dans lequel il livrait la préparation. Il n'a pas gardé mystérieuses ses études sur la rage, et, quand il s'est cru sûr du résultat, il a jeté dans le domaine public ses découvertes, les plus belles du siècle en thérapeutique. Il a favorisé partout l'établissement d'instituts scientifiques destinés à propager ses méthodes, et tous les savants du monde ont trouvé près de lui l'accueil le plus ouvert et le plus sympathique.

Le gouvernement prussien s'est associé à cette façon singulière de traiter les questions scientifiques. C'est même, paraît-il, sur ses instances que le docteur Koch s'est résigné au rôle de marchand de remèdes secrets. Le ministre Von Gossler a déclaré devant la Chambre qu'il allait prendre toutes les dispositions nécessaires pour la production en grand de la lymphe et *l'organisation de la partie administrative et d'un comptoir qui s'occupera de la vente du remède*. Voilà donc un médicament monopolisé par un gouvernement, et mis sur le pied du tabac à priser. On a trouvé, avec raison, que cette mesure était quelque peu... fin de siècle. Il s'est vendu beaucoup de lymphe. A six francs le gramme, les bénéfices ont dû être énormes. La cupidité a trouvé son compte dans

l'enthousiasme des premiers jours, et l'on a vu des aides de Koch exiger des prix incroyables. Tel le bon juif Lévy qui a osé demander 375 francs pour une injection.

Nous n'avons pas à rappeler ici l'affolement qui suivit la nouvelle venue de Berlin. Les phthisiques du monde entier auraient voulu se rendre sur cette terre, où l'on promettait le retour de la santé par l'injection de quelques gouttes du précieux liquide. En quelques semaines, on put dire que la capitale de l'empire allemand était devenue le centre du monde bacillaire.

Le docteur Koch, après avoir annoncé sa découverte, voulut indiquer lui-même la technique opératoire et les effets produits sur l'organisme malade par cette lymphe mystérieuse. Elle avait, selon lui, une double valeur dans le traitement de la tuberculose : une valeur diagnostique ou révélatrice, et une valeur curative. « Quand on injecte la lymphe, disait-il, à la dose d'un centième de centimètre cube elle est sans action sur l'homme sain. Mais le tuberculeux subit une réaction caractéristique générale et locale. La réaction générale consiste en un accès de fièvre qui débute par un frisson violent. La température dépasse 39°, elle atteint 40° et même 41°. Simultanément apparaissent des douleurs musculaires, des efforts de toux, fréquemment des nausées et des vomissements... L'accès de fièvre commence d'ordinaire quatre ou cinq heures après l'injection, et il dure de douze à quinze heures. » Quant à la réaction locale elle se manifeste par une inflammation des foyers tuberculeux. Si l'affection siège à la peau, comme dans le lupus, la partie malade se gonfle, rougit, et une sérosité plus ou moins abondante se concrète à la surface; si elle siège dans les os, les articulations, les ganglions lymphatiques, ces régions deviennent chaudes, tendues et douloureuses. Des réactions analogues, bien qu'invisibles, s'établissent autour des tubercules contenus dans les organes profonds. Voilà pour la valeur diagnostique du remède. Au dire de son inventeur il servira de pierre de touche, quand les moyens ordinaires ne suffiront pas à découvrir la tuberculose

La valeur curative de la lymphe n'est pas moins remarquable. Elle n'attaque pas directement le bacille et n'anéan-

tit en aucune manière sa vitalité; mais elle va droit au tissu tuberculeux vivant et elle le mortifie. La guérison ne sera donc entière que si le tissu tuberculeux nécrosé est éliminé de l'organisme. L'élimination se fera d'elle-même lorsque les tubercules occuperont la peau ou les muqueuses; lorsqu'ils occuperont le poumon, il faudra viser à augmenter l'énergie et la rapidité de l'expectoration; lorsqu'ils seront véritablement emprisonnés dans les tissus, on devra au besoin les extirper.

Enfin le docteur Koch a laissé dire que sa découverte n'avait aucune relation avec les recherches de M. Pasteur.

Pour apprécier à leur juste valeur ces trois assertions, il suffit d'exposer en deux mots le résultat des expériences tentées non seulement à Berlin, mais encore en France, en Angleterre, en Autriche, en Espagne et en Russie.

VI

Sur le premier point, c'est-à-dire sur la valeur diagnostique de la lymphe, les partisans, même les plus fanatiques, du docteur berlinois avouent des insuccès manifestes. Des personnes atteintes de tuberculose avérée, dont les expectorations et les humeurs fourmillent de bacilles, n'éprouvent aucune réaction. Souvent elle est à peu près imperceptible, et, ce qui est plus grave, ne se distingue pas des effets produits sur l'homme sain par les injections du liquide révélateur. M. Verneuil, de l'Institut, a pu résumer de la manière suivante les résultats obtenus par les expérimentateurs les plus consciencieux :

« 1^o L'action révélatrice de la kochine, infidèle, incertaine, irrégulière, n'a qu'une valeur diagnostique très relative;

« 2^o Quand elle s'exerce, c'est en aggravant les lésions locales préexistantes, à la manière de diverses maladies infectieuses, agissant sur les lieux de moindre résistance;

« 3^o Cette aggravation, dont l'intensité ne saurait être prévue à l'avance, peut avoir des conséquences funestes et aller jusqu'à la mort inclusivement;

« 4^o L'action révélatrice, considérée comme moyen d'ex-

ploration, ne saurait, en raison des dangers qu'elle entraîne, être conservée que si elle était indispensable, ce qui n'est point ;

« 5° Dans l'immense majorité des cas, elle est tout à fait inutile pour le diagnostic, qu'on porte aisément avec les ressources actuelles de l'examen clinique, aidé des études bactériologiques ;

« 6° Dans les cas rares où, ces agents d'information étant impuissants, l'action révélatrice pourrait éclairer le diagnostic, il vaut mieux s'abstenir, le péril et l'incertitude n'étant pas contre-balancés par les avantages¹. »

La première condition d'un médicament c'est d'être inoffensif, la seconde c'est de guérir. On vient de voir que la lymphé de Koch n'est pas sans danger, puisqu'elle provoque de l'ictère, de l'inflammation, des syncopes, des endocardites, du coma, du délire, c'est-à-dire tous les symptômes d'une véritable maladie infectieuse dont le besoin ne se faisait pas sentir. A-t-elle au moins une valeur curative? C'est la deuxième question. L'expérience a répondu : Non. D'abord, si la lymphé guérissait par un travail inflammatoire et nécrosant à la périphérie des tissus tuberculeux, le fait ne serait pas nouveau. MM. Arloing, Christmas et d'autres bactériologistes ont depuis longtemps observé des faits analogues produits par les sécrétions de quelques microbes. Ce qui est nouveau, c'est l'élection que manifeste la lymphé pour les tissus tuberculeux. Malheureusement ce n'est pas pour les guérir.

De tous les points où l'on procédait aux expériences sur les propriétés curatives de la kochine, un même cri d'alarme n'a pas tardé à retentir : « Non seulement elle ne guérit pas, mais elle tue ! » Ainsi se sont exprimés à peu près unanimement les expérimentateurs. La conclusion des médecins français a été la suivante : « Ou bien il faut modifier le mode d'emploi de la toxine de Koch, ou bien il faut y renoncer comme agent thérapeutique. » Malgré cette réserve et cette modération dans la forme, le médecin anglais Mac-

1. Extrait d'une leçon faite, le 20 janvier 1891, à la clinique de l'Hôtel-Dieu, par M. le professeur Verneuil.

kensie a voulu voir là une préoccupation plus nationale que scientifique. C'était peut-être une manière de se consoler du rôle absolument effacé que joue sa patrie dans les découvertes biologiques de ces dernières années. Il se trompait pourtant, car le coup de grâce porté à la lymphé de Koch n'est pas venu de France, mais de Berlin, et c'est dans la Société de médecine berlinoise que la kochine a été exécutée sans merci. Plusieurs collègues du savant sont venus les uns après les autres déclarer que les espérances fondées sur le célèbre médicament étaient complètement déçues. Les uns ont dit qu'il provoquait la fièvre hectique, d'autres qu'il amenait la folie, presque tous ont assuré qu'il aggravait l'état des malades.

Le docteur Virchow s'est montré le plus ardent de tous à cette sorte de curée chaude, où son confrère jouait le rôle de victime forcée. Il est venu, pièces en main, déclarer que non seulement la lymphé ne détruit pas les tissus tuberculeux, mais qu'elle possède la déplorable propriété de vivifier les bacilles, qui, par les vaisseaux lymphatiques, gagneraient différents points de l'organisme, provoquant ainsi une infection de parties indemnes jusque-là. Il s'agirait donc ici, non pas d'une substance médicamenteuse ayant une action curative, mais bien d'une substance toxique, ayant des effets pseudo-curatifs sur quelques lésions externes, mais favorisant en somme l'évolution du bacille, et capable de donner le plus souvent un coup de fouet au processus tuberculeux. Les pièces à conviction, produites par Virchow à l'appui de sa thèse, n'étaient autres que les cadavres de vingt-huit victimes dont il avait fait l'autopsie. La cause était jugée et le malheureux docteur Koch exécuté en famille, sans qu'il fût besoin d'une intervention étrangère au tribunal berlinois. Du reste elle n'eût pas manqué, car des méfaits analogues à ceux dont Virchow charge la kochine ont été relevés dans le laboratoire ou la clinique de tous les médecins et expérimentateurs. Aussi l'usage de cet étrange remède a-t-il été interdit presque partout, comme constituant un danger d'homicide bien plus qu'un moyen de guérison.

Cependant, au milieu de ce bruit et de ces révélations inattendues, le gouvernement prussien a compris qu'il

fallait découvrir le mystère, et faire connaître la composition de la fameuse lymphé. Sur l'ordre du maître, le docteur Koch a parlé. Ce qu'il a dit n'est ni bien complet ni bien explicite, mais, si cette révélation ne nous apprend guère pourquoi la kochine tue au lieu de guérir, elle nous édifie sur l'affirmation, rapportée plus haut, comme quoi la découverte est absolument étrangère aux travaux de Pasteur. Nous ne trouvons de comparable à cette outrecuidante assertion que le naïf enthousiasme berlinois de certaines revues belges, qui peuvent parler de bactériologie à travers cinquante pages, sans citer le nom de Pasteur et de ses disciples. M. Koch, à la date du 14 janvier, a bien voulu nous apprendre que « le remède à l'aide duquel il a institué le nouveau traitement curatif de la tuberculose est un extrait glycéricé, tiré des cultures pures du bacille de la tuberculose ». Voilà donc le secret connu. On ne nous dit pas encore tout, mais le peu qu'on nous accorde nous permet de rendre justice à qui de droit. Il est évident que le docteur Koch a cherché, comme d'autres, à isoler les substances solubles d'origine microbienne pour obtenir un virus atténué. Mais est-ce là autre chose qu'une application d'une méthode générale dont l'origine est exclusivement française? MM. Pasteur, Chauveau, Toussaint, Roux, Chamberland, pour ne nommer que ceux-là, n'en sont-ils pas les initiateurs et les promoteurs? Cela est connu du monde entier, sauf peut-être de quelques savants aveuglés par leurs préjugés antifrançais. L'Institut de Saint-Petersbourg ne s'y est pas trompé lorsque, après la première expérience faite d'après la méthode de Koch, il a adressé un télégramme de félicitation à M. Pasteur, comme à « l'initiateur de ces études fécondes dans le domaine de la science ».

Ainsi finit par un désastre cette épopée scientifique dont les débuts donnaient tant d'espérances. Nous sommes loin de nous en réjouir, car cet échec est pour la pauvre humanité une cruelle déception. Elle demeure aux prises avec le monstre qui la dévore, sans trouver une arme pour se défendre avec quelque espoir de succès. Nous croyons cependant que les savants sont sur la voie et que des recherches plus sérieuses et des expériences mieux conduites amèneront

bientôt des résultats plus féconds. Si le docteur Koch n'a point conquis encore la gloire du succès, il a du moins la consolation de l'avoir cherché où il doit être. En attendant on fera bien de se souvenir à Berlin que la modestie sied aux savants et même aux peuples victorieux. La science peut avoir ses illusions et la victoire ses infidélités.

H^c MARTIN.

A PROPOS DE BIBLIOGRAPHIE

CRITIQUE ET RÉCLAME

La critique a pour but d'apprécier la valeur réelle des livres ; la réclame a été inventée pour leur faire une réputation. Critique et réclame sont, de leur nature, chose utile et légitime, mais à la condition de rester chacune dans son rôle. Alors la littérature profitera peut-être de l'une, le commerce profitera sûrement de l'autre.

Le mal est qu'elles se côtoient sans cesse et tendent toujours à se rapprocher, à s'unir et à se mêler de plus en plus ; si bien qu'il devient fort difficile de trouver de la critique qui ne soit plus ou moins dosée de réclame, et de la réclame qui ne se cache sous les apparences de la critique. Grand dommage pour la bourse des clients de librairie, ce qui est déjà un inconvénient ; pour le bon goût, ce qui est plus grave ; enfin, trop souvent, pour la vérité et la morale, ce qui est profondément regrettable.

Il peut donc y avoir quelque à-propos à mettre en garde le public contre une confusion dont il est le premier à souffrir. Pour nous aussi, cette matière n'est pas dépourvue d'intérêt. Obligés par le caractère de notre Revue, par l'attente de nos lecteurs, par les invitations de plus en plus fréquentes des auteurs à rendre compte d'un grand nombre d'ouvrages, il ne nous déplaît pas d'exprimer ici des pensées dont nous avons chaque jour à nous inspirer dans nos travaux¹.

1. Les *Études* ont toujours consacré une partie de chacune de leurs livraisons à rendre compte des livres nouveaux. Depuis un an, sans rien changer d'ailleurs à leur programme ni à leur cadre, elles se sont adjoint une annexe considérable, qui a été favorablement accueillie de leurs lecteurs. Tous les mois elles publient un fascicule de 80 pages environ, exclusivement

Nous le ferons donc à un point de vue tout pratique, laissant aux philosophes moralistes, aux érudits, aux littérateurs de profession, bien des considérations élevées ou curieuses que ce double sujet ne saurait manquer d'amener sous leur plume.

I

Il fut un temps où l'on pouvait entreprendre de renseigner les savants sur les événements de la République des lettres, et tout spécialement sur les livres de quelque mérite qui se publiaient dans les divers États de l'Europe. Nos prédécesseurs du *Journal de Trévoux* ne faisaient guère autre chose.

De nos jours, ce contrôle international serait à peu près impossible, à cause de l'effroyable fécondité avec laquelle la presse enfante tous les jours des livres sur tous les points du monde. Certaines revues d'histoire ou de sciences le font pour leur spécialité; encore sont-elles obligées de se borner le plus souvent à une simple nomenclature, et alors même elles n'ont pas la prétention d'être complètes.

Mais, en dehors des spécialistes, il y a toute cette multitude d'esprits cultivés qui ne veulent pas rester étrangers au mouvement littéraire et scientifique de leur temps, et qui ont besoin, par conséquent, d'informations dignes de confiance, sur les publications nouvelles de quelque importance dans les principales branches de l'activité intellectuelle. Ces informations deviennent encore plus nécessaires si l'on a une bibliothèque à créer ou à entretenir; car enfin il n'est pas sage d'acheter des livres sur le vu du titre ou même du prospectus, sans savoir par ailleurs ce qu'ils contiennent et ce qu'ils valent. Or, les revues bibliographiques générales, les bonnes surtout, sont peu nombreuses en France et peu considérables pour la plupart. Exceptons le *Polybiblion*, dont nous sommes heureux de reconnaître les excellentes intentions et la valeur.

consacré à la Bibliographie. C'est en moyenne chaque fois une soixantaine d'ouvrages récents, dans tous les genres, depuis la théologie jusqu'au roman, dont elles donnent le compte rendu à leurs lecteurs, indépendamment des autres indications bibliographiques.

Sans doute, les gens qui font des livres, et surtout les libraires qui les vendent, se chargent d'annoncer à la clientèle l'apparition d'un produit nouveau ; puis il y a parmi les gens de lettres toute une caste qui fait profession de critique. Après la politique, la pharmacie et les comédiens, rien n'occupe plus que les livres les cent voix de la Renommée. Seulement, la question est de savoir quel crédit méritent la plupart du temps les comptes rendus bibliographiques qui se rencontrent çà et là dans les journaux, les revues, les prospectus et ailleurs. Le bon moyen de les apprécier est d'en examiner la provenance.

Ici il nous faudra entrer dans quelques détails qui ne seront pas tous à l'honneur de la République des lettres ; mais il est bon d'être un peu au courant des us et coutumes de ce pays-là.

Ce n'est pas tout de faire un livre ; quand il est fait il faut le vendre, ce qui est parfois plus difficile que de le faire. Or, au temps où nous vivons, qu'il s'agisse de chaussures, de savon, de pastilles ou bien d'un livre nouveau, ce livre fût-il un chef-d'œuvre, l'acheteur ne vient pas sans être alléché par l'appât de la réclame. La plupart des articles bibliographiques qui courent les journaux, et d'après lesquels le public juge les livres et leurs auteurs, ne sont rien autre chose que des réclames fabriquées soit par le libraire, soit par un ami de l'auteur, soit par l'auteur lui-même ; ce dernier cas n'est pas le plus rare. Qui peut mieux parler d'un livre que celui qui l'a fait ?

Ce factum s'imprime sur une petite feuille qui accompagne l'exemplaire que l'on adresse aux journaux et revues, à titre d'hommage et avec *prière d'insérer*. C'est ce qu'on appelle, en langage de librairie, le service de publicité, pour lequel il faut sacrifier de cinquante à cent exemplaires, et davantage suivant les cas. Les journaux amis ne refusent généralement pas l'insertion ; cela fait de la copie pour la rubrique *Bibliographie*.

C'est ainsi que l'abonné lit dans la feuille qui a sa confiance un éloge bien senti et une chaude recommandation du livre que M. X... vient de publier chez l'éditeur Z..., œuvre si

remarquable à tous égards, d'un écrivain si distingué et déjà si avantageusement connu du public : œuvre encore plus achevée que les précédentes, que tout le monde voudra lire, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, etc., etc. Prix : 3 fr. 50.

Il y a des rédactions de journaux où l'on se fait un casuel avec les volumes du « service de publicité ». C'est ce qui explique qu'au lendemain de la mise en vente de certains ouvrages de grand prix, on en trouve chez les bouquinistes des exemplaires au rabais, avec la mention *n. c.* (non coupé).

Il arrive parfois qu'un écrivain honnête et encore mal au fait des usages, adresse un hommage d'auteur à la rédaction de certains journaux, en priant ces messieurs de lui consacrer quelques lignes. C'est une simple maladresse. On ne saurait causer plus d'ennui à un galant homme qui ne demande pas mieux que de vous être agréable, mais qui a bien autre chose à faire que de lire votre livre. En ce cas, voici ce qui arrive : ou bien on laisse dormir dans un coin le malencontreux hommage, ou bien on répond gracieusement à l'auteur : « Envoyez vous-même l'article ; nous nous empresserons de l'insérer dans le journal. »

Peut-être dira-t-on que nous révélons le secret de Polichinelle. Nous ne prétendons faire de révélations d'aucune sorte, et pas davantage blâmer les procédés de publicité en matière de librairie ; nous voulons seulement rappeler ce qui se pratique couramment et constater par là que les comptes rendus de livres, qui figurent dans la plupart des journaux, ont d'ordinaire, au point de vue critique, exactement autant d'autorité que la réclame commerciale.

Au reste, souvent l'insertion de ces articles est payée comme toute autre annonce. Il y a communément, dans les publications périodiques, une place réservée pour cette sorte de documents : dans les journaux, la quatrième page ; dans les revues, des feuillets ajoutés ou simplement la couverture. C'est une manière d'affichage, dans laquelle la rédaction n'a aucune part et où par conséquent sa responsabilité n'est engagée que dans un sens très restreint. Mais aujourd'hui les grands journaux politiques et mondains, qui sont avant tout de grandes entreprises commerciales, laissent la réclame

s'étaler effrontément sur le même rang et à la même place que les articles émanés des rédacteurs. De la sorte, un tailleur, un marchand de savon ou de flanelle irrétrécissable peut, moyennant finance, collaborer au *Figaro*, au *Gaulois* et à telles autres feuilles considérables, à côté des écrivains à la mode. C'est ainsi qu'à la suite d'un premier-Paris on rencontre des articles bibliographiques tels que celui que nous cueillons au hasard : « Le nouveau roman que M. R... publie chez Dentu est une œuvre de haute psychologie, très fouillée, très hardie, même très brutale, en un mot d'un parisianisme achevé ; par exemple, ce n'est pas pour les jeunes filles qu'elle est écrite. »

Ce n'est pas long, mais cela coûte 40 francs la ligne, au *Figaro*. A ce prix-là il faut serrer de façon à faire entrer beaucoup de choses en peu de paroles.

Mais ce n'est encore là que l'*abc* du métier. La réclame, payée ou non, s'emploie même pour les plus humbles livres qui ne sont pas destinés à dépasser le premier mille. Sans doute, c'est une épreuve pour la modestie des auteurs que ces compliments qu'il faut se décerner à soi-même ou demander à l'amitié. Mais, après tout, si le jeu est amusant pour les initiés, il n'est pas malhonnête. Quelque bien qu'on dise de lui, l'auteur en pense sûrement encore davantage. D'ailleurs, il faut en passer par là : si vous ne donnez pas à entendre au public que vous avez fait un chef-d'œuvre, votre livre restera chez le libraire.

Mais on ne s'en tient pas toujours à ce procédé rudimentaire. Il y a des livres sur lesquels on compte pour faire de la gloire et surtout de l'argent. Alors l'homme de l'art — c'est le libraire que je veux dire — déploie toutes les ressources d'un génie inventif. Il s'agit de *monter un succès*, et pour cela il y a une stratégie savante, qui comprend un certain nombre de manœuvres plus ou moins ingénieuses, que l'on appelle en style professionnel des *trucs*, et qui se succèdent dans un ordre habilement concerté. Longtemps à l'avance on informe le public que l'œuvre est en préparation ; on donne des détails sur la personne de l'éminent écrivain, sur l'appartement qu'il habite, sa manière de travailler, etc., etc. Grâce à l'*interview*,

on est en mesure d'esquisser le grand œuvre; on cite même quelques titres de chapitres dont on a eu la confiance. On revient là-dessus de temps en temps pour tenir l'attention du monde éveillée :

Nescio quid majus nascitur Hiude.

Quand le moment approche, on publie la table des matières. On fait savoir que des commandes importantes sont déjà parvenues au libraire, qu'on sera sans doute dans l'impossibilité de satisfaire tout le monde; mais chacun sera servi suivant son rang d'inscription; en conséquence, il faut se hâter. Pour tel roman de Zola, l'éditeur Charpentier, le grand industriel qui a monopolisé ce guano, faisait annoncer dans les journaux de Paris et de la province le nombre de milliers d'exemplaires demandés par chaque grande ville de l'étranger, deux ou trois semaines avant la mise en vente. Une fois le livre lancé, on envoie aux journaux de simples bulletins signalant le quinzième mille, le trentième mille, le cinquantième mille. Autant de petits coups de tam-tam qui écartent le sommeil et l'oubli.

Ce n'est là qu'un aperçu; il faudrait un grand éditeur de Paris pour écrire cette histoire au complet; il n'y a que les généraux pour bien raconter les batailles.

Cela demande du coup d'œil, du savoir-faire et beaucoup d'argent. A ce prix on fabrique littéralement de la célébrité. L'apparition d'un livre prend les proportions d'un événement; tout le monde en parle; l'opinion est plus qu'à moitié faite; la masse admire de confiance, le petit nombre discute, conteste ou se réserve, personne ne reste indifférent. Cependant le livre s'achète et les éditions s'épuisent. L'ouvrage a sans doute quelque valeur; autrement l'éditeur, qui s'y connaît, ne se serait pas engagé à fond; mais il faudrait être naïf pour croire qu'il doit à son seul mérite le bruit qu'il soulève. Le livre vaut ce qu'il vaut; il peut être bon, médiocre ou même insignifiant; un avenir prochain le dira. Pour le moment, il y a une affaire de librairie supérieurement menée, et quoi qu'il en soit d'ailleurs du génie de certains auteurs en renom, l'éditeur parisien est certainement un maître.

Il y a cent ans, J. de Maistre disait déjà que la fortune

prodigieuse de certains livres ne prouve nullement qu'ils aient une valeur exceptionnelle, attendu qu'elle ne prouve pas même qu'on les ait lus. Mais en ce temps-là, la réclame était encore dans l'enfance; que dirait-il aujourd'hui qu'elle est devenue la première puissance du monde? Ce qui est absolument certain, c'est que la gloire littéraire s'achète au marché,

Comme le manger et le boire.

On peut rendre un livre quelconque aussi fameux que les pastilles Géraudel, à condition d'y mettre le prix.

Indépendamment de l'article-réclame, qui fait plus ou moins le tour de la presse et que l'on retrouvera au catalogue du libraire, on rencontre dans les journaux et revues, sous des rubriques diverses, des articles sur les livres nouveaux, d'allure plus personnelle et partant moins banale, plus développés aussi et visant au compte rendu proprement dit. On peut les classer en catégories parfaitement distinctes. Il y a d'abord l'article de l'ami et celui du compère; ce n'est pas la même chose.

Un écrivain honnête, qui n'est d'aucune académie ni d'aucun journal, trouve bien toujours un ami, honnête homme comme lui, à qui il envoie en guise de primeur les bonnes feuilles du livre et qui se chargera de le présenter au public. Ce n'est pas toujours agréable, mais cela ne se refuse pas. L'ami taille sa meilleure plume et, en tout bien tout honneur, entonne le panégyrique du livre et quelquefois de l'écrivain. Certes, il lui semble bien que l'éloge devrait être tempéré. Qui sait? Peut-être, en son for intérieur, juge-t-il l'ouvrage pitoyable; peut-être ne se gêne-t-il pas pour le dire aux amis communs. Mais, après tout, il sait ce qu'on attend de lui et que l'amitié a ses droits. M. X... a donc fait un livre excellent de tout point; et « ce n'est pas seulement un bon livre, c'est une bonne action ». On vous en donne l'analyse, on cite les beaux passages. Bref, on félicite l'éminent écrivain, en exprimant l'espoir qu'il ne s'en tiendra pas là. Et le morceau est signé d'un nom honorable et connu dans l'arrondissement.

Tout cela est conforme aux usages du monde civilisé; loin

de nous la pensée de blâmer ce que l'amitié, le respect quelquefois et la déférence font accepter comme un devoir. Nous voulons dire seulement que la critique bibliographique faite dans ces conditions ne présente pas des garanties suffisantes. C'est un service rendu, non pas au public, mais à l'ami, à l'auteur quel qu'il soit, et peut-être aux dépens du public.

Il y a ensuite l'article du compère; le compère n'est pas nécessairement un ami. Entre compères, on peut même se détester et surtout se mépriser cordialement. Mais on a besoin l'un de l'autre; on donne pour recevoir; pourquoi lésiner? Celui qui balance aujourd'hui l'encensoir sous le nez du compère le lui passera demain, pour humer à son tour le parfum exquis d'une louange désintéressée. Trissotin dira que l'ode de Vadius est admirable; Vadius répliquera que la ballade de Trissotin est incomparable. Ils seront quittes; tous deux feront de bonnes affaires. Cela ne vaut-il pas mieux que de se gourmer?

La méthode fleurit à l'heure qu'il est parmi la *Société des gens de lettres*. Cette confrérie laïque est bien une des curiosités de notre temps. Si quelque chose est capable d'inspirer un scepticisme serein à l'endroit des discussions les plus orageuses de la presse, c'est de voir ces implacables ennemis rassemblés pour traiter des intérêts de la corporation, un radical occupant le fauteuil de la présidence, flanqué d'un assesseur opportuniste et d'un autre réactionnaire. Ces hommes qui, dans leurs journaux, semblent toujours prêts à s'entre-dévorer, font en somme fort bon ménage. Mais c'est surtout sur le terrain de la critique littéraire que se manifeste la fraternelle et réciproque bienveillance qui les anime. Qu'un de ces Messieurs produise un roman, — et l'on sait combien volontiers ils cultivent cette littérature, — aussitôt on voit éclore un essaim de chroniques et de feuilletons littéraires qui portent aux nues l'œuvre du distingué confrère, cet esprit si fin, ce prosateur merveilleux, cet artiste qui... que... Il n'y a pas de limite aux flagorneries que l'on échange dans ce monde-là avec un imperturbable sérieux. On s'évertue pour donner à la louange des formes neuves, des tours inédits; cela tombe dans le marivaudage. Qu'on en juge par cet échantillon pris à la première page venue dans les *Mélanges*

critiques d'un homme qui fut longtemps président de la *Société des gens de lettres*. Il tient sous la main un Juif académicien; voici de quelle savonnette embaumée il lui frotte le menton :

Dans l'*Invasion*, les misères, les épouvantes, les traits héroïques, les vains sacrifices de la guerre de France, et aussi, hélas! les ridicules peut-être plus tragiques encore, sont rendus d'une façon saisissante en leur navrante réalité, tantôt avec la fine pointe d'un Callot, tantôt avec le crayon vigoureux d'un Goya. Faut-il reparler de.....? Qui n'a goûté la saveur concentrée de cet exquis petit livre? C'est un chef-d'œuvre d'observation et d'ironie: l'observation de Henri Monnier avec plus de finesse et de goût, l'ironie de Gavarni avec plus de profondeur, dirions-nous, si l'on pouvait être plus profond que ne l'a été Gavarni sous son apparente légèreté. (Arsène Houssaye, *Les Hommes et les Idées*.)

Ces éloges outrés, ces bizarres amplifications forment le plus clair de la critique bibliographique des grands journaux en faveur. Et c'est ainsi qu'entre compères on se décerne des brevets de génie. Malheureusement le public prend cette ferblanterie pour argent comptant. Les grands critiques du *Temps*, des *Débats*, du *Figaro*, du *Gaulois*, de la *République française*, les aristarques du goût ont parlé; l'opinion est faite; on craindrait de paraître béotien si l'on n'admirait pas le livre de M. X..., et l'on admire.

Naturellement, les gens de lettres qui se distribuent la gloire les uns aux autres, ne connaissent rien en dehors du cénacle auquel ils appartiennent. J. de Maistre disait que l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. A l'égard de ceux du dehors, des étrangers, des profanes, la critique des grands journaux ne fait guère autre chose; contre ceux-là, elle organise la conspiration du silence. C'est pourquoi un honnête homme, qui aura peut-être beaucoup de talent, mais qui n'est pas membre de quelque syndicat de cette espèce, est fatalement condamné à rester dans l'ombre :

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

Toutefois il y a des hommes et des œuvres qui s'imposent; on est obligé de saluer leur bienvenue en deux ou trois colonnes. M. Joseph Bertrand publie un livre sur Pascal, les

Provinciales et les Jésuites¹. M. Bertrand est peut-être de la *Société*, peut-être n'en est-il pas; il n'importe. Il est académicien et libre penseur. Le chroniqueur littéraire de chaque grand journal est obligé d'y aller de sa tartine. En pareil cas surtout le public aurait besoin d'appréciations éclairées et consciencieuses. Mais c'est précisément en face de ces maîtres, que la soi-disant critique atteint les extrêmes limites de la platitude et de la nullité. Ce serait une bien curieuse collection, à ce point de vue, que celle qu'on ferait avec les comptes rendus servis au public à l'apparition d'un livre de Renan. Quand il s'agit de cet homme, une sorte d'admiration béate est de commande; elle se traduit, même sous la plume de gens réputés sérieux, par des tours de force d'adulation que l'on n'aurait pas crus possibles. Voici, par exemple, le grave Schérer, qui pendant tant d'années fut, dans le *Temps*, le type du critique solennel et même austère; le voici en présence du *Saint Paul* de Renan. L'ancien pasteur, qui a pratiqué les Écritures, est bien obligé de constater que, selon son habitude, le Renan se moque du monde, que son saint Paul et son saint Luc sont portraicturés de fantaisie; cela n'empêche pas notre homme de se pâmer; la pantalonnade est érigée en trait de génie :

Nous voilà ramenés aux grâces légères et sublimes de Platon, et c'est ainsi que chrétien et païen, savant et penseur, philosophe et poète, poète surtout, poète incomparable, M. Renan, d'un mot nous fait tout voir et tout sentir².

Telle est la mesure de ce qu'on appelle la grande critique.

Et voilà pourtant comment se forme, sur certains personnages et certaines œuvres, une opinion contre laquelle on n'ose plus aller. La plupart du temps, le critique lui-même l'a trouvée toute faite et n'a eu qu'à exécuter une variation sur un air donné.

Une chose importante à noter, c'est que la critique, telle qu'elle se produit journallement dans la presse, ne suppose

1. Si nous choisissons cet exemple, ce n'est pas que nous ayons précisément à nous plaindre du livre; c'est qu'il est moins banal qu'un autre.

2. Schérer, *Littérature contemporaine*. T. IV, p. 197.

pas du tout que l'on ait lu les livres. Pour un homme du métier, c'est plutôt le contraire qui est démontré par des signes non équivoques. D'abord, à qui fera-t-on croire que les chroniqueurs, qui écrivent des articles enflammés sur chacun des volumes de l'*Histoire du peuple d'Israël*, se soient condamnés à lire un chapitre de ces aventures fort peu intéressantes, agrémentées d'une pesante exégèse? L'attrait même de l'impiété ne suffirait pas à faire avaler cette mixture à des dilettantes accoutumés à papillonner à travers la littérature.

Du reste, à quoi bon? Les praticiens de la critique ont une manière à eux de rédiger l'article bibliographique, en évoluant à distance autour du livre. Généralement, en effet, ce n'est pas du livre qu'ils vous parlent, c'est à propos du livre. Ils exposent quelques idées personnelles ou quelques souvenirs que réveillent en eux le sujet, le titre de l'ouvrage ou le nom de l'auteur. Vraisemblablement ils le connaissent, ils le fréquentent plus ou moins familièrement :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Ils vous introduisent dans sa vie privée, vous disent l'heure de son lever, le menu de ses déjeuners, la forme de son chapeau. Puis vient quelque anecdote inédite où ils ont eux-mêmes un rôle. Les critiques du journalisme n'oublient jamais leur personne; leur prose est saturée de l'odeur du moi; il leur est bien difficile de parler du livre de leur confrère sans jeter à la traverse leur propre individu, dont on n'a que faire. Moyennant ces petites recettes de métier, on peut fort bien rendre compte au public de son journal d'un écrit en plusieurs tomes dont on n'a pas lu un traitre mot.

D'ailleurs, la plupart du temps, quand il s'agit d'un ouvrage d'une certaine étendue, la lecture préalable est matériellement impossible. Le journal n'aime pas à attendre, et lorsque paraît un livre destiné à quelque retentissement, il faut que le feuilleton critique suive de très près, pour que le bourgeois ait son opinion faite et puisse parler de l'ouvrage avec compétence. Or, quelle que soit d'ailleurs la facilité acquise par un long usage, encore est-il besoin d'un nombre d'heures respectable pour lire certains in-8°, de façon à en parler autrement que par conjecture. Aussi, quand nous

voyons des publicistes de marque, comme M. Anatole France, écrire trois colonnes du *Temps* sur le *Jésus-Christ* du P. Didon, deux ou trois jours après que le premier exemplaire est sorti de chez l'éditeur, il nous est impossible de prendre au sérieux soit l'éloge, soit le blâme. Il est clair pour nous, de la clarté de l'évidence, que c'est une cause jugée sans être entendue.

Malheureusement, on ne se contente pas de livrer à la consommation quotidienne ces produits hâtifs d'une critique bavarde. Après avoir figuré au jour le jour dans le journal, ils sont recueillis en volumes qui vont se multipliant dans une proportion inquiétante. Cela porte les titres élastiques de *Portraits*, d'*Études*, de *Souvenirs* ou d'*Impressions littéraires*. Assurément, il y a dans ce fatras des œuvres de valeur : la volumineuse collection des *Lundis* de Sainte-Beuve par exemple, reste en ce genre un précieux répertoire, qu'il ne faut pas pourtant consulter sans discernement ni même sans défiance. Mais, pour un critique judicieux et fin, qui faisait son métier, sinon sans passions, du moins avec beaucoup de talent et beaucoup d'application, combien d'autres dont les élucubrations n'auraient pas dû survivre au numéro de gazette dans lequel ils avaient vu le jour !

En résumé, bien que la critique soit peut-être de toutes les branches de la littérature la plus cultivée et la plus fertile, nous ne la voyons que très rarement et par exception, au moins dans la presse courante¹, exercer ses fonctions avec cette indépendance, cette impartialité, ce sérieux enfin, qui donnent à ses arrêts une véritable autorité. Le sérieux fait défaut souvent, l'indépendance, et partant l'impartialité, à peu près toujours. Il ne peut même pas en être autrement, étant donné la provenance des articles bibliographiques et le but

1. Assurément on trouve de temps en temps dans les journaux qui se respectent un livre étudié sérieusement et avec toute la compétence désirable. Le nier serait excessif et injuste. Mais, dans le train ordinaire d'un journal, ce service d'*information* ne peut être qu'accidentel et forcément restreint à un petit nombre d'ouvrages.

Nous mettons pareillement ici hors de cause les Revues qui servent d'organe à une spécialité : histoire, sciences naturelles, médecine, etc., et qui pour cela même ne s'adressent qu'à un public restreint.

que se proposent ceux qui les provoquent, aussi bien que ceux qui les écrivent.

Et pourtant, l'indépendance et le travail sérieux ne sont pas les seules garanties à exiger de la critique; il y a encore la compétence. Or, rien n'est peut-être plus rare. Nous ne voulons point parler des ouvrages de sciences naturelles, positives ou exactes; c'est peut-être en ce genre que les hommes capables de donner une appréciation juste manquent le moins. Mais, du moment que les principes supérieurs du droit, de la religion, de la morale, voire même du goût, sont en jeu, combien sont rares, même parmi les esprits cultivés, ceux qui savent discerner ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est bien et ce qui est mauvais, ce qui est sain et ce qui est dangereux! On reste stupéfait parfois de voir sur quel ton de candeur des publicistes, qui ne font pas métier de corruption, présentent à leur clientèle les pires produits du roman contemporain. On dirait que dans le monde du journalisme le sens moral est presque partout aboli. Sans commettre de ces écarts, d'autres, et des meilleurs, ont le tort de prêter la publicité et le crédit dont ils disposent à des œuvres dans lesquelles le venin de l'irrégion ou de l'immoralité, pour être plus ou moins dissimulé, n'en est pas moins versé à fortes doses. Mais il faudrait pour s'en apercevoir un certain flair passablement délicat et très exercé. Combien de journaux conservateurs, et même religieux, ont reproduit à l'occasion du jour de l'an des réclames, en forme d'articles littéraires, sur des livres d'étrennes comme ceux de Camille Flammarion, du docteur Verneau, et nombre d'autres très perfides sous des dehors d'innocence!

Pour conclure notre enquête sur le monde des lettres, force nous est, à notre grand regret, de conclure que la compétence et l'impartialité, conditions d'une critique sérieuse, ne se rencontrent que chez un bien petit nombre de ceux qui servent dans la presse périodique. Ce petit nombre comprend assurément des laïques assez consciencieux pour garder leur plume innocente de toute coopération au mal, assez instruits pour la diriger toujours d'un œil sûr. Mais c'est dans le sacerdoce catholique que cette critique éclairée et loyale doit recruter surtout les ouvriers dont elle a besoin.

Il n'est question ici ni de monopole, ni de talent, ni de science. Mais enfin, on nous accordera bien que, au point de vue des délicatesses de la morale comme des grands principes qui doivent régler et contenir toute activité intellectuelle, des prêtres qui ont voué leur vie à l'étude des sciences divines et humaines présentent des garanties que l'on ne trouverait pas ailleurs. Voués aussi par vocation à la garde des âmes, retenus par leur caractère plus loin que les autres des réunions où se forment et s'agitent les coteries littéraires, exclus des officines où se fabriquent la réputation et le bruit, ils sont moins exposés à mettre les principes au ton de l'opinion, et à faire, par entraînement de camaraderie ou par intérêt, de regrettables concessions.

Au reste, il est clair que cette impartialité dont nous parlons n'est pas la neutralité. On ne demande pas la neutralité à l'historien, on ne peut pas davantage l'exiger du critique. Il y a des écrivains qui combattent la vérité, la religion, les mœurs ; il y en a d'autres qui se consacrent à la défense de toutes ces nobles et saintes causes. Aux uns on ne doit d'autre justice que celle qui est due à des ennemis. Les autres ont droit, alors même qu'on n'est pas d'accord, à être traités en compagnons d'armes et en amis.

II

Les rédacteurs d'une Revue bibliographique, qui assument la charge de renseigner le public sur les livres qui viennent de paraître, contractent une sorte d'obligation professionnelle de dire, sinon la vérité absolue, — ils peuvent se tromper. — du moins ce qu'ils croient être la vérité. Qu'y a-t-il dans ce livre ? Que pensez-vous de ce livre ? Telle est la double question à laquelle ils auront à répondre, le livre sous les yeux, et avec l'intention loyale de l'apprécier comme il le mérite. Voilà ce que le lecteur cherche dans la Revue, et ce qu'il espère y trouver ; car il paye pour cela.

Ce que nous disons peut paraître banal ; pourtant nous ne croyons pas superflu de le dire, ni même d'y insister. Car enfin, pourquoi le dissimuler ? Si le public attend cela, l'auteur, lui, attend souvent autre chose. S'il a adressé un hom-

mage à une Revue ou à un journal, ce n'est pas pour y lire quelques semaines après que son livre ne vaut rien, ni même pour qu'on en signale les côtés faibles aussi bien que les mérites ; il compte sur l'article qu'on lui consacrerait pour le faire connaître avantageusement, et quelle que soit d'ailleurs la formule de présentation, il espère bien que le fruit de ses veilles sera accueilli avec honneur et chaudement recommandé. La preuve qu'il y comptait, c'est que si l'éloge est faible, si l'on fait des réserves et surtout des critiques, il paraît quelquefois non pas seulement mécontent, ce qui est bien naturel, mais encore tout surpris.

Cet étonnement ne s'explique que par une notion absolument fautive du but d'une Revue bibliographique, lequel n'est pas de faire vendre les livres, mais de les faire connaître. A notre avis, il y a sur ce point une différence considérable entre elle et le journal ordinaire. Celui-ci peut fort bien publier un article de pure complaisance, pour aider le livre d'un ami à faire son chemin¹ ; il n'a pas à regarder de si près à la justesse des appréciations ; car en faisant un brin de réclame à qui en a besoin, il est dans son rôle, et cela ne tire guère à conséquence ; le lecteur sait à quoi s'en tenir.

Dans une Revue bibliographique, il y aurait là une petite prévarication, car ce serait tout à la fois manquer à la mission que l'on a acceptée, abuser de son crédit et trahir la confiance de ses lecteurs. Et plus ce crédit est grand, plus cette confiance est entière, plus l'obligation correspondante devient délicate et rigoureuse. La loyauté et l'honnêteté même pourraient donc protester si, dans ces conditions, la critique bibliographique accordait à l'amitié, au respect, à la courtoisie, à la reconnaissance même, des éloges et une recommandation que le mérite de l'ouvrage ne justifierait pas suffisamment.

Voilà, à notre avis, le devoir de la vraie critique. Il faut un certain courage pour le remplir fidèlement. Car on s'expose à froisser un amour-propre très légitime, mais aussi très susceptible. Quand Horace parlait du *genus irritabile vatum*,

1. Nous supposons, bien entendu, que le livre ne propage ni l'erreur ni le mal. Il n'est jamais permis de pousser à la vente d'un mauvais livre, même par une réclame banale.

ce n'était pas vraisemblablement les seuls poètes qu'il avait en vue ; les écrivains en prose ne sont guère plus endurants. Certes, il serait beaucoup plus agréable pour le critique de s'en tenir aux congratulations à l'égard d'un auteur pour qui il n'a que de l'estime et de la sympathie ; il s'attirerait en retour des remerciements et même des compliments ; car un auteur que vous louez aura toujours bonne idée de votre goût. Au lieu de cela, on est à peu près sûr de ne gagner à parler franc qu'un adversaire de plus. Heureux encore si son ressentiment n'atteint que votre personne !

Qu'il est difficile en effet et combien rare d'accepter la critique de bonne grâce, et alors même peut-être qu'on l'a sollicitée ! Il n'y a pas de témoignage moins équivoque d'une abnégation consommée, à laquelle les gens qui font des livres ont encore plus de peine à atteindre que les autres. On ne sait même pas toujours contenir son ressentiment dans de justes bornes, et il s'exhale parfois en récriminations violentes qui prouvent que le caractère n'est pas toujours à la hauteur du talent et du savoir. Cependant, pour être écrivain de valeur, érudit de première force, membre des corps savants, auteur de livres estimés, on n'est pas à l'abri des accidents communs à l'humanité, et les infirmités du grand homme peuvent être aperçues d'un simple mortel, qui n'a pas pour autant la prétention de s'égalier à lui.

Par ailleurs, le devoir de la critique marque l'étendue et la limite de son droit. Son droit s'étend à l'œuvre tout entière et sous tous ses aspects, mais il s'arrête devant la personne de l'auteur. Un livre publié appartient au public, en ce sens que chacun a le droit de dire ce qu'il en pense. Du moment qu'il a vu le jour, il doit se résigner à être jugé, discuté, peut-être exécuté. Ce fut de tout temps le sort des livres. Horace en avertissait fort gentiment le sien :

Petit curieux, tu ne veux pas rester sous clef, tu grilles de t'envoler du portefeuille où de plus modestes que toi se trouvent bien. Il ne te suffit pas d'être montré aux amis, tu veux te produire dans le monde. Eh bien ! va ; mais sache-le bien, une fois parti, c'est sans retour. Bientôt peut-être, houspillé par le premier venu, tu te repentiras : Hélas ! diras-tu, quel caprice, quelle sottise ! Je t'avais assez prévenu,

et je rirai de ta mésaventure, comme l'autre qui pousse dans le ravin le bandet qui veut faire à sa tête¹.

C'est prendre son parti en philosophe, et vraiment il n'y en a pas de meilleur. Du moment qu'on fait le métier d'auteur, il faut laisser la critique faire le sien, et ne pas se tenir personnellement atteint des traits qui ne visent que le livre.

En tout cas, on ne serait fondé à se plaindre que si la critique passait du livre à la personne, aux actes de la vie privée, aux intentions non manifestées, toutes choses qui ne sont point de son domaine. Alors même qu'il signalait les mauvais vers de quelque rival aux sifflets des contemporains, Boileau savait

Du méchant écrivain distinguer l'honnête homme.

Cette distinction, que l'on formule quand besoin est, et qui est sous-entendue quand on ne la fait pas, suffit à assurer tout ensemble la juste liberté de la critique et la considération de l'auteur. Si Oronte se croit diffamé parce que Alceste a dit que son sonnet ne vaut rien, tant pis pour Oronte; mais qu'il n'aille pas demander justice au parlement. Ces Messieurs ne peuvent pourtant pas obliger Alceste à trouver bon ce qu'il trouve mauvais. Si je disais que M. T..., qui fait des livres orduriers, est un polisson, il pourrait m'appeler en correctionnelle pour lui payer des dommages-intérêts. Je me contenterai de dire que ses romans sont encore plus sots que malpropres; ce qui lui est infiniment plus désagréable, mais ne lui donne en aucune façon le droit de m'envoyer les huissiers.

Ces principes sont certainement conformes au droit naturel; le sens commun les approuve et l'usage les consacre. Mais, que penser de la loi sur la presse, aux termes

1. Odisti claves et grata sigilla pudico;
 Paucis ostendi gemis et communia laudas...
 Non erit emissio reditus tibi. — Quid, miser, egi?
 Quid volui? dices, ubi quis te læserit...
 Ridebit monitor non exauditus, ut ille
 Qui male parentem in rupes detrusit asellum.

Hor. Ep. II. 20.

de laquelle toute personne « nommée ou désignée » dans un écrit périodique peut faire insérer, au même endroit, une réponse d'une étendue double de l'article qui la concerne ¹ ?

Il est certain que, pris au pied de la lettre, ce texte rendrait absolument illusoire le droit de critique. Mais, entendu de la sorte, il entraînerait des conséquences tellement absurdes que l'on ne peut échapper à la nécessité de le restreindre par une interprétation conforme aux règles générales du droit. Armé de cet article, un écrivain à qui vous auriez décerné les plus pompeux éloges pourrait vous requérir de doubler la dose. Ce n'est pas d'ailleurs la seule bizarrerie qui se rencontre dans cette loi sur la liberté de la presse, où les jurisconsultes ne se retrouvent plus, et qui semble faite pour laisser aussi large que possible la place à l'arbitraire.

Sans entrer à ce sujet dans une discussion qui n'est pas de notre compétence, nous nous bornerons à citer le commentaire d'un magistrat qui fait autorité en la matière : « A notre sentiment, dit M. Fabreguettes, et quand il est reconnu que l'auteur, l'artiste, le comédien se sont soumis volontairement à l'examen de la presse, le droit de réponse ne s'ouvre pas pour eux... Nous estimons même, d'une manière générale, que celui qui a provoqué la critique doit en subir les effets... La liberté d'écrire doit être entière jusqu'à l'injure ou la diffamation, qui, elles, n'ont rien de commun avec la critique ². »

M. Fabreguettes réserve en effet « le cas où la censure dépasserait les bornes de la discussion ». Alors ce serait aux tribunaux à décider si l'auteur est fondé ou non à invoquer le droit de réponse. Ils devraient, ajoute-t-il, pour porter ce jugement, examiner les motifs qui ont inspiré le critique et rechercher « s'il a eu l'intention de nuire ».

L'opinion d'un procureur général, ou même d'un premier président, ne peut prévaloir contre un texte formel, et les recueils judiciaires fourniraient des arrêts à l'encontre de celle-ci. On ne peut disconvenir qu'il y ait dans la loi un

1. Loi du 29 juillet 1881. *Sur la liberté de la presse*, art. 13.

2. *Traité des Infractions de la parole, de l'écriture et de la presse*, par M. P. Fabreguettes, 1884. T. I, p. 184.

nid à litiges. Les mœurs sont plus raisonnables. On ne voit guère en effet les auteurs malmenés et mal contents invoquer contre la critique le droit de réponse, et moins encore le réclamer devant les tribunaux. Il y a toujours quelque ridicule à vouloir faire réformer les arrêts de la critique par ceux de la justice. Ce n'est pas aux avocats à plaider le mérite d'un auteur, ni aux juges à prononcer qu'il a fait un bon livre;

Et ses écrits tout seuls doivent parler pour lui.

Dernièrement M. Sarcéy eut le courage de dire tout le mal qu'il pensait d'un drame nauséabond représenté aux *Français*, et prôné par toutes les voix de la réclame; il avait même prédit à la *Parisienne* une chute éclatante. L'auteur, M. Henry Becque, qui voyait déjà le public ébranlé, annonça l'intention de poursuivre le chroniqueur en réparation du préjudice causé à sa pièce, à son honneur et à sa bourse. On se moqua beaucoup, dans les journaux du boulevard, de sa mauvaise humeur et de ses prétentions. L'instance a, dit-on, été introduite. Cela promettait un procès curieux; malheureusement on n'en parle plus.

Si nous affirmons les droits de la critique bibliographique, c'est que nous jugeons qu'ils lui sont indispensables pour atteindre son but. Il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle en puisse user et abuser au gré de sa fantaisie.

Au reste, son rôle ne consiste pas uniquement à signaler les côtés faibles d'une œuvre. Cela est élémentaire. On peut même faire de la critique très fautive et très injuste en ne disant rien qui ne soit vrai. Chercher, comme on dit, la petite bête, relever les *lapses* et les défaillances, ainsi que le font trop souvent Messieurs de la Sorbonne dans l'examen des thèses de doctorat ès lettres, et s'en tenir là pour l'appréciation d'un livre qui n'est peut-être pas sans valeur, c'est faire œuvre de zoïle, mais ce n'est pas de la critique loyale. Ici encore la tradition classique est d'accord avec l'honnêteté et la conscience :

... *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis...*

C'est d'ailleurs le côté consolant du métier que de pouvoir louer ce qui a droit à l'éloge, et surtout encourager de son suffrage tant d'écrivains modestes, étrangers aux coteries littéraires, et dont les travaux, voués à la défense de la religion, des mœurs, de tout ce qui est juste et honnête, n'ont, à cause de cela même, aucune chance de provoquer l'attention et moins encore les sympathies des gens qui sont à cette heure en possession de distribuer la gloire.

Encore s'ils étaient assurés de trouver aide et appui dans le camp auquel ils appartiennent ! Malheureusement, par une bizarrerie dont il ne faut pas trop approfondir les causes, c'est pour nos amis que nous réservons trop souvent nos sévérités, tandis que nous professons une admiration naïve pour le génie de ceux qui nous combattent. C'est nous, disait récemment Mgr Freppel, qui créons la valeur de nos adversaires, en faisant autour de leurs œuvres un bruit im- mérité. Tels livres seraient portés aux nues chez les catho- liques, s'ils étaient signés d'un mécréant, qui ne recueillent que dédain de leur part, du moment que l'auteur est seule- ment un prêtre ou un bon chrétien.

Venger ces livres de la plus sotte des injustices en faisant connaître leur mérite, sans dissimuler leurs imperfections, et d'autre part démolir, dans la mesure de son pouvoir, la réputation insolente de tant d'écrits médiocres ou misérables érigés en chefs-d'œuvre par la toute-puissance de l'argent, le charlatanisme de la réclame et la sottise publique ; voilà bien un double service que peut et doit rendre une Revue bibliographique indépendante. C'est aussi, avec la suprême joie de défendre la vérité, un double plaisir de surcroît pour ceux qui consacrent à une besogne souvent ingrate leur temps et leur peine.

J. BURNICHON.

LE PAPE JEAN VIII (872-882)

(Suite)

II. — LES SLAVES

Jean VIII était déjà un vieillard lorsque le choix des Romains l'appela au souverain pontificat, dans le mois de décembre de l'année 872¹. Depuis vingt ans au moins, il exerçait dans Rome les hautes fonctions d'archidiacre, qu'on n'avait pas l'habitude de confier à des débutants sans expérience². A lire les fréquentes confidences qu'il a laissées dans ses lettres sur les accidents divers de sa santé, on a l'impression que ce vieillard était de plus un malade³.

Il est vrai que ce malade devait plus tard causer aux médecins d'assez singulières surprises, comme le jour où il s'échappa du lit pour courir à la mer, et, tremblant encore la fièvre, donna aux pirates sarrasins une si rude chasse, qu'ils en perdirent dix-huit vaisseaux, une bonne partie de leurs équipages, et six cents captifs de leur butin de guerre⁴.

1. *Hincmari Annales*, a. 872 (Pertz, t. I, p. 494).

2. C'est lui, à n'en pas douter, qui joua un certain rôle, en 869, dans le concile romain dirigé contre Photius. V. *Allocutio Hadriani ab Johanne archidiacono relecta* (Mansi, *Concilia*, t. XVI, p. 122). Dès l'année 853, on le voit assister au concile romain qui déposa Anastase le Bibliothécaire, alors prêtre du titre de Saint-Marcel (Mansi, t. XIV, p. 1021). Son élévation au poste d'archidiacre ne peut toutefois être reportée jusqu'à l'année 826, puisqu'à cette date l'archidiacre de l'Église romaine qui figure dans le concile d'Eugène II s'appelle Valentin. V. Mansi, *ibid.*, p. 1000.

3. V. *Lettre de Jean VIII à Ajon, évêque de Bénévent* (Migne, t. CXXVI, ep. 57, p. 710); *Lettre à Lambert, duc de Spolète* (*ibid.*, ep. 104, p. 754); *Lettre à Pandéoulf* (*ibid.*, ep. 207, p. 827); *Lettre au roi Charles le Gros* (*ibid.*, ep. 301, p. 914); *Lettre à l'empereur Louis II et à l'impératrice Engelberge* (*ibid.*, ep. 334, p. 939); *Lettre au duc Boson* (*ibid.*, ep. 222, p. 835).

4. V. *Lettre de Jean VIII à l'empereur et à l'impératrice Engelberge* (Migne, t. CXXVI, ep. 334, p. 939).

Mais, à l'heure de sa consécration pontificale, durant la procession solennelle qui, du palais du Latran le conduisait de l'autre côté du Tibre, dans la basilique des Saints-Apôtres, plus d'un, parmi les ambitieux évincés ou inquiets, purent se dire, en voyant passer le vieil archidiaque, que l'épreuve ne serait ni trop longue ni trop douloureuse.

Jean VIII, comme plus tard Félix Perretti, devenu Sixte-Quint, préparait à ces illusions de terribles réveils. Ce jour-là même on avait vu, dans Saint-Pierre, un spectacle en apparence insignifiant, mais qui pouvait en dire long à des observateurs attentifs, habitués à regarder devant eux et à conjecturer l'avenir dans les causes présentes. Debout sur les marches du grand autel, le nouveau Pape venait de se recueillir sous la bénédiction de l'évêque d'Albano, lorsqu'à son tour éleva la voix, pour prononcer l'oraison rituelle, un évêque que tout Rome connaissait, que plusieurs admiraient et vantaient au-dessus de tous, personnage déjà fameux dans la chrétienté tout entière, à Byzance comme dans les Gaules et dans la Germanie, mais subissant déjà cette loi en quelque sorte fatale de sa destinée, d'inspirer à la fois des haines violentes et des dévouements passionnés. Formose — car c'était lui qui, en sa qualité d'évêque de Porto, partageait avec les évêques d'Albano et d'Ostie l'honneur de consacrer le nouveau Pape¹, — faisait, par sa seule présence à la cérémonie, un contraste digne d'attention. La veille encore il était le rival de celui que maintenant il bénissait. Formose, la veille encore, aspirait à s'asseoir dans cette chaire de saint Pierre, dont il lui fallait à présent faire les honneurs à un concurrent plus heureux².

La scène par elle-même était curieuse: elle eût paru tra-

1. V. *Ordo romanns XIV* (Mabillon. *Museum italicum*, t. II, p. 272-3); *Vita Hadriani II*, c. ix (*Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 175).

2. V. *Sententia I in Formosum*, dans la *Lettre de Jean VIII à tous les fidèles de Gaule et de Germanie* (Migne, t. CXXVI, cp. 24, p. 676). La sentence ne dit pas expressément que Formose ait brigué la papauté à l'époque de l'élection de Jean VIII, mais il est clair qu'il en fut ainsi, puisqu'au moment où Hadrien II fut élu, Formose était absent de Rome (V. *Vita Hadriani II*, c. ix, p. 175), et qu'à l'avènement de Nicolas I^{er}, il n'était pas encore évêque de Porto. Or, ce qu'on lui reproche dans cette sentence, c'est d'avoir voulu échanger son siège épiscopal contre celui de Rome.

gique, si l'on avait pu en apercevoir, dans l'avenir, une autre bien différente; si de la cité Léonine, de la riche basilique romaine, se trouvant transporté tout à coup dans une ville lointaine de France, dans l'appartement le plus isolé d'une maison de Troyes, on avait vu ce même prélat consécuteur, non plus debout et faisant face au nouveau Pontife, non plus paré de la chape et de l'étole, mais en habits laïques, accroupi par terre, sanglotant aux pieds de l'inflexible Jean VIII, et, d'une main tremblante, écrivant sous sa dictée impérieuse l'engagement irrévocable de supporter jusqu'à la mort, l'exil et la dégradation¹.

CARACTÈRE DE JEAN VIII. — Ce serait toutefois se faire une idée inexacte du caractère de Jean VIII de s'imaginer que Rome venait de se donner en sa personne un maître ombrageux, prêt à tout sacrifier à ses passions et à ses intérêts personnels. Les historiens qui l'ont pris pour un homme de rancune et de mauvaise foi, qui n'ont vu, dans les vicissitudes de sa politique, qu'une série de trahisons à tous les partis, se sont trop arrêtés, ce semble, à la surface des faits. Ils ont précisément laissé échapper ce qui a été le fond même, et, en quelque sorte, la caractéristique de cette nature d'aspect changeant et compliqué, mais en réalité très simple et très fixe.

Ce n'était pas en vain que l'ancien archidiaque avait passé vingt ans au moins de sa vie dans la haute direction des personnes et des biens ecclésiastiques de l'Église romaine. Son maintien d'ailleurs, durant un si long temps, dans ce poste particulièrement difficile et délicat, où souvent entraient en conflit des intérêts opposés, prouve qu'il en avait acquis les vertus spéciales, l'habitude de n'envisager les causes que dans leur justice propre et leurs avantages généraux, sans considération pour les convenances ou les sympathies individuelles.

Son sens pratique de Romain d'origine² s'était encore af-

1. V. Auxilius, *In defensionem s. ordinationis Formosi papæ*, c. III (ap. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 64). Auxilius tenait ce récit d'un témoin oculaire, Pierre, archidiaque de l'église de Naples. V. *ibid.*

2. « Johannes, natione Romanus, ex patre Gundo. » *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 221. L'aspect germanique du nom de son père a

fermi dans ce long manèment des affaires ; non pas qu'il eût perdu, à ce contact un peu matériel, toute élévation d'esprit, ou toute bonté de cœur ; — il y a parfois dans ses lettres certains accents pénétrés, comme il en échappe seulement aux grandes âmes, — mais ce qu'il possédait de ressources en ce genre s'était tourné du côté de l'objectif à atteindre. Toute sa passion, si le mot n'est pas trop fort, marchait vers le but qui lui semblait imposé par ses devoirs de pape, le laissant indifférent aux accidents passagers de la route, aux voies et moyens à employer.

Les hommes furent surtout pour lui des instruments, qu'il utilisait ou rejetait dans la mesure où ils pouvaient servir ou nuire à ses desseins. Peut-être même, à les voir de trop près, avait-il contracté, à l'endroit de leur valeur morale, cette pointe légère de scepticisme si fréquente chez ceux qui sont restés longtemps au gouvernement. S'il n'estimait pas que moralement tous les hommes se valent, si personne, mieux que lui, n'a su faire le discernement de l'oppressé et de l'opprimé, aucune réputation de vertu, si hautement célébrée fût-elle, n'était capable de lui imposer, quand on voulait s'en faire une arme contre lui, pas plus du reste que ne l'effrayaient, chez des instruments moins rebelles, les scandales connus de leur vie.

Il est à croire aussi que ses anciennes fonctions n'avaient pas été étrangères au développement de certaines aptitudes financières, qui sont un des traits saillants du caractère de Jean VIII. Sous son habile gestion, le trésor pontifical devait arriver à un état de prospérité tout à fait remarquable. A la différence de son successeur Étienne V, qui se plaindra

suggéré à Gregorovius l'idée que Jean VIII pourrait bien avoir été de race lombarde (V. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, 3^e édit., t. III, p. 171). Mais il n'y a aucun fonds à faire sur ce genre d'arguments, dans un pays où les noms d'origines les plus diverses étaient portés par les membres d'une même famille : « Crescentius, filius Farolfi cum Azolino, » « Romanus filius Atenolfi, » « Cæsarius filius Pippini, » (V. *Chronicon Farfense*, ap. Muratori, *Script. ital.*, t. II, p. 563, 529; Migne, t. CXXVI, p. 678.) On peut appliquer à l'Italie de cette époque ce que Fustel de Coulanges a si bien démontré de la France du sixième siècle. V. *Revue des questions historiques*, t. XLI, p. 11-16.

d'être réduit au plus extrême dénûment¹, qui sera même obligé de prendre sur sa fortune particulière pour faire face à des dépenses d'intérêt général², le pape Jean VIII ne paraît jamais avoir manqué de l'argent dont il avait besoin, non seulement pour les services intérieurs de son gouvernement, mais encore pour soutenir, au dehors, une politique très active et très coûteuse.

Longtemps il eut à sa solde la marine d'Amalfi³. Les Napolitains furent pareillement, à plusieurs reprises, subventionnés de sa bourse. Des milliers de mangons passèrent ainsi de ses mains dans celles des ducs de Naples, Sergius et Athanase⁴.

A un moment, les finances pontificales ont à supporter le paiement d'un gros tribut aux Sarrasins⁵ et la sortie de dix mille mangons destinés à la solde des Amalfitains. Elles n'en paraissent pas trop souffrir. Tout au plus Jean VIII se plaint-il d'être obligé de n'offrir que de maigres cadeaux au patriarche de Jérusalem⁶. Mais il n'est pas embarrassé, peu de temps après, pour proposer aux Amalfitains de leur payer annuellement dix mille mangons, et de les exonérer à l'avenir des frais de douane dans le port de Rome, l'une pourtant des plus claires ressources de son trésor⁷.

Toutes ces dépenses de l'extérieur n'empêchaient pas Jean VIII d'entreprendre à l'intérieur des travaux considérables. Dès la seconde année de son pontificat, il se sentait en mesure de réaliser un vaste plan de constructions navales, de mener de front l'entretien d'une solide armée et l'achèvement de l'enceinte fortifiée de Rome⁸. Les arts eux-mêmes ne sont pas oubliés, et il commande en Bavière une de ces

1. V. *Lettre d'Etienne V à l'empereur Basile* (Mansi, t. XVI, p. 425).

2. V. *Vita Stephani V*, c. VII (*Liber pontificalis*, t. II, p. 192).

3. V. *Lettres de Jean VIII* (Migne, ep. 99, 100, 251, 288).

4. *Ibid.*, ep. 96, 97, 321.

5. « Census vigenti quinque milium in argento mancusorum annualiter. » *Lettre de Jean VIII à Carloman* (Migne, ep. 117, p. 771).

6. V. *Lettre de Jean VIII au patriarche Théodose* (Migne, ep. 213).

7. V. *Lettre de Jean VIII aux Amalfitains* (Migne, ep. 288).

8. V. *Lettre de Jean VIII à Engelberge* (Migne, ep. 336, Jaffé, n° 2966); Gregorovius, *Gesch. d. Stadt Rom*, t. III, p. 187-8.

belles orgnes qu'un prêtre vénitien avait depuis peu appris aux Allemands à construire¹.

Il est vrai que Jean VIII, s'il sait employer l'argent, sait aussi le recueillir. On ne parvient pas facilement, avec lui, à frauder le trésor. Ses comptes sont bien à jour, et quand ses créanciers sont en retard, comme l'étaient les Bavaois, en 873 et en 877, il ne manque pas de les avertir². L'argent cependant, plus encore que les hommes, n'est pour lui qu'un moyen, non une fin. Il l'amasse pour atteindre un but, et un peu aussi pour satisfaire ce goût inné des belles choses qui est en lui.

Une riche vaisselle l'accompagne dans ses voyages. Il la surveille de près, et il ne fait pas bon qu'on lui en dérobe quelque pièce. Un pauvre prêtre français, qui l'avait servi à table durant son séjour à Flavigny, l'apprit à ses dépens. Un plat d'argent ayant disparu pendant le service, Jean VIII le rendit responsable du vol, et l'excommunia jusqu'à ce que restitution fût faite³.

Plus vive encore était la sollicitude de Jean VIII pour ses brillantes écuries. Un de ses grands désirs avait été de propager dans ses États la race des rapides chevaux arabes, dont les Sarrasins lui avaient appris à connaître l'utilité dans les combats, mais qu'ils se gardaient bien de lui livrer, leur habitude étant de tuer ou d'énervier leurs chevaux, lorsque, surpris par une attaque soudaine, ils se voyaient contraints de les laisser aux mains de l'ennemi⁴. L'idée lui vint alors d'en faire venir jusque du fond de la Galice, et d'en deman-

1. *Lettre de Jean VIII à Anno de Freisingen* (Migne, ep. 1, p. 652). Georges, prêtre vénitien, avait lui-même appris cet art des Byzantins. V. *Einkardi annales*, a. 826 (Pertz, *Script.*, t. 1, p. 214-215).

2. *Lettre de Jean VIII à Carloman* (Migne, ep. 93, p. 744); *Lettre à Theotmar de Salzburg* (ep. 94, p. 745); *Lettre à Anno de Freisingen* (ep. 1, p. 651).

3. « Aduvardum presbyterum, qui nobis in monasterio Flaviniaco ministravit, cujus homines scutellam argenteam sancti Petri, nescio utrum consensu illius an non furati sunt, pro sacrilego furti excommunicamus. » *Lettre de Jean VIII à tous les chrétiens* (Migne, ep. 127).

4. V. *Lettre de Léon III à Charlemagne* (Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. IV, p. 324); *Chronica S. Benedicti casinensis*, c. vi (*Monum. Germ. hist. Script. Langob.*, p. 472).

der quelques-uns au roi Alphonse¹. Celui-ci fit-il droit à la requête du Pontife; était-ce des chevaux galiciens que montaient Jean VIII et sa suite, dans leur voyage en France de l'année 878? Le fait est que les gens de Châtillon-sur-Saône les trouvèrent tellement à leur goût, qu'ils les dérobèrent la nuit; ce qui leur valut, comme aux voleurs de vaisselle, une sentence d'excommunication, aggravée cette fois d'un anathème². Jean VIII, à vrai dire, dans un pays étranger, n'avait guère d'autres armes sous la main.

Pour tout résumer, tel qu'il était, rompu aux affaires, fin, retors même, si l'on veut, autant qu'actif et résolu, l'ancien archidiacre semblait le pape qui convenait à cette époque de transition, à la fois barbare et raffinée, où il fallait en même temps contenir les rudes mœurs de l'Occident et lutter d'adresse avec la diplomatie byzantine, si habilement conduite par l'illustre Basileus, Basile le Macédonien.

L'ENTOURAGE DE JEAN VIII. — Rome surtout avait besoin d'un tel pontife, dans cette fin du neuvième siècle, où l'on eût dit que les génies contradictoires des deux sociétés s'étaient donné rendez-vous dans la cité pontificale; où, sur un fonds d'intrigues dignes du nom grec, éclataient parfois des violences presque sauvages.

Il y aurait cependant injustice à transporter à toute la société romaine de cette époque ce qui est le fait de quelques-uns de ses représentants les plus en vue. Dans le jeu des choses humaines, ceux qui remplissent les premiers rôles et occupent le devant de la scène, ne sont pas toujours les fidèles interprètes des mœurs communes. C'est le malheur de l'historien de ne pouvoir guère atteindre que ceux-là, parce qu'ils ont fait plus parler d'eux, mais c'est aussi son devoir de prémunir contre l'illusion de ce rideau d'infamies et de crimes, derrière lequel se cachent quelquefois d'héroïques vertus.

Le premier coup d'œil que jeta le nouveau Pontife sur l'entourage que lui léguait son prédécesseur Hadrien II,

1. « Aliquantos utiles et optimos Mauriscos cum armis; quos Hispani cavillos Alpharaces vocant, ad nos dirigere non omittatis. » *Lettre de Jean VIII au roi Alphonse* (Migne, op. 19).

2. V. *Lettre de Jean VIII à tous les chrétiens* (Migne, op. 127, p. 780).

n'avait pas dû le réjouir outre mesure. Connaissant à fond le monde romain, Jean VIII eût pu dire tout de suite ce qu'il dira plus tard, qu'il y avait là quelques scélérats de la pire espèce. Arrivant au pouvoir avec de nombreux parents à établir, avec deux neveux surtout, Léon et Farulf, qui ne demandaient qu'à occuper les premières places dans l'État et dans l'Église¹, on s'attendait à le voir profiter de l'équivoque de certaines réputations, pour faire immédiatement la place libre à sa famille. Ce fut le contraire qui arriva. Tout le haut personnel de fonctionnaires installé par Hadrien II ou Nicolas I^{er} demeura en charge et en faveur.

Du premier coup, la politique de Jean VIII se montrait avec son caractère pratique, sa subordination des moyens au but à atteindre. Du moment que l'Empire restait aux mains de Louis II; qu'il n'y avait aucun espoir de modifier les relations de sujétion plus étroite que ce prince avait établies entre le pouvoir impérial et la papauté², il parut à Jean VIII que le mieux était de continuer à utiliser des agents qui avaient du moins la faveur de l'empereur, et de ne pas donner des instruments nouveaux à une politique qui, dans sa direction la plus difficile, devait forcément rester la même.

L'apocrisiaire du Saint-Siège était alors une sorte de ministre d'État, à qui ressortissaient principalement les relations du Pape avec l'empereur et les autres princes de la chrétienté. Jean VIII laissa sa diplomatie aux mains de l'apocrisiaire et nomenclateur Grégoire, dont il dira plus tard que ses huit années d'administration n'avaient été qu'une longue suite de rapines et de malversations³.

L'armée continua d'obéir aux deux maîtres de la milice, Sergius et Georges de Aventino. Sergius, noble ruiné, avait refait sa fortune en épousant la nièce du pape Nicolas I^{er},

1. Farulf fut plus tard conseiller intime de Jean VIII. V. *Lettre de Jean VIII à Charles le Gros* (Migne, ep. 261, p. 882). Il sera question plus loin de Léon.

2. V. *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* (Pertz, *Script.*, t. III, p. 721).

3. V. *Sententia I in Gregorium* dans la lettre de Jean VIII à tous les fidèles (Migne, ep. 24, p. 677).

et devenu ainsi l'hôte du Latran et le familier de l'illustre Pontife, en avait profité pour voler tout l'argent des bonnes œuvres, pendant que son oncle agonisait dans ses appartements¹.

Georges de Aventino était moins estimable encore. Cet homme, à qui la justice pontificale devait à la fin faire crever les yeux², avait commencé la série de ses exploits par l'empoisonnement de son propre frère, dont il convoitait la concubine. Sans le sou, comme Sergius, il s'était avisé ensuite qu'une dot opulente ferait mieux son affaire, et avait réussi à sortir de la misère en entrant dans la famille du Pape alors régnant, Benoît III³.

Ce n'était vraiment pas une situation toujours enviable à cette époque d'être la nièce d'un pape. Très recherchées d'abord par les jeunes patriciens aux abois, qui voyaient dans ces riches mariages un moyen commode de payer leurs dettes et d'atteindre aux honneurs, il leur arrivait parfois, au changement de pontificat, d'être lâchement abandonnées, quand l'oncle n'était plus là pour fournir les subsides et maintenir les honneurs. La nièce de Nicolas I^{er} ne fut pas très heureuse avec Sergius, qui, un beau jour, la laissa là, pour courir le monde avec une certaine Valuisindula, sa maîtresse⁴. Plus malheureuse encore avait été la nièce du pape Benoît III avec Georges de Aventino.

Non content de la tromper avec la fille de l'apocrisiaire Grégoire, ce soldat débauché et cupide en était venu à la prendre en haine, parce qu'il voyait en elle un obstacle à ses nouveaux desseins. Il ne lui avait pas fallu, en effet, grand effort pour comprendre l'avantage qu'il y aurait pour lui à devenir le gendre de ce ministre d'État, aussi puissant à Rome qu'auprès de l'empereur, et dont la fortune, encore à son début, pouvait survivre à plus d'un pontificat. Les Romains, qui d'ailleurs commençaient à s'habituer à ce genre de nouvelles, ne furent

1. V. *Sententia I in Sergium* (*ibid.*, p. 678).

2. V. *Chronica S. Benedicti* (*Script. rer. Langob.*, p. 483). Cf. Jaffé, *Reg.*, p. 427, où est reproduite l'erreur commise dans l'édition de Pertz (*Mon., SS.*, t. III, p. 199). C'est *Georgium* et non *Gregorium* qu'il faut lire.

3. V. *Sententia I in Georgium* (*ibid.*, p. 677-8).

4. V. *Sent. in Sergium* (*ibid.*).

done pas autrement étonnés lorsqu'ils apprirent que la nièce du pape Benoît III venait d'être assassinée. L'assassin n'était pas difficile à deviner; car Georges de Aventino avait tué sa femme en plein jour, presque publiquement : *pene publice*¹.

Tel était le personnage auquel Jean VIII crut pouvoir laisser la garde militaire du Latran, et, ce qui était plus dangereux, la surveillance officielle du vestiaire pontifical, ce riche trésor où s'accumulaient depuis des siècles les dons offerts à saint Pierre de tous les points de la chrétienté, œuvres d'art, métaux précieux, somptueux vêtements. Si fin d'ordinaire, l'ancien archidiacre n'avait pas prévu que trois ans plus tard le gardien se ferait voleur, et emporterait tout du vestiaire, l'or, l'argent, les étoffes, et jusqu'aux vases et aux statues de bronze².

Mais parmi les legs que le nouveau Pape tenait de l'administration, un peu affaibli dans les derniers temps, de son prédécesseur Hadrien II, il en était un dont l'acceptation ou le rejet présentait un intérêt plus particulier, parce qu'il se rapportait plus directement au rôle moral, à l'action intellectuelle et religieuse du Saint-Siège. A vrai dire, il semble qu'il y aurait mieux à faire en ce moment que de considérer l'entourage et les collaborateurs de Jean VIII à son début; qu'il serait plus opportun de courir immédiatement aux événements promis par le titre de ce chapitre. Mais ces événements sont parfois si étranges, l'imagination, chez ceux qui sont habitués à d'autres temps et à d'autres mœurs, est si mal préparée à comprendre ce jeu complexe de passions brutales et d'intrigues subtiles, que ce serait se condamner à un spectacle sans lumière, inintelligible, que de s'y présenter avant d'avoir étudié de près les acteurs, et respiré longuement l'atmosphère de leur vie. Il y a là des trames ourdies d'un tel fil, que pour en saisir le dessin, il faut avoir vu les artisans à l'œuvre, et regardé, pour ainsi dire, dans leurs yeux et dans leurs mains.

Au premier rang parmi ceux qui se pressaient autour du nouveau Pape, et en attendaient la continuation de leurs

1. V. *Sent. in Georgium* (*ibid.*).

2. *Ibid.*

charges, se trouvait un personnage dont le nom est resté fameux, mais beaucoup plus pour ses œuvres supposées que pour celles qu'il a réellement accomplies¹. Seul survivant alors d'une famille trop longtemps influente dans Rome, Anastase le Bibliothécaire, à qui nous ne devons pas le *Liber pontificalis*, sauf peut-être la *Vie de Nicolas I^{er}*², s'était signalé, en revanche, sous les pontificats précédents, par des services d'un mérite très inégal. Son savoir remarquable, pour son temps et son milieu, faisant oublier les débuts orageux de sa vie, Nicolas I^{er} l'avait choisi pour secrétaire, et lui avait confié la rédaction de ses lettres. C'était Anastase qui, dans le grand débat de la papauté avec Photius, avait été chargé d'opposer son érudition à celle du savant Byzantin³. On avait eu alors sous les yeux le curieux spectacle de l'usurpation byzantine combattue par un homme qui lui-même avait cherché à s'emparer violemment du souverain pontificat, qui trois fois déjà avait subi les anathèmes du Saint-Siège, et devait plus tard les subir encore⁴. Type curieux d'une époque féconde

1. Les idées que j'émetts ici sur Anastase le Bibliothécaire surprendront sans doute les personnes qui n'ont pu lire encore l'étude que j'ai consacrée à ce personnage, dans un ouvrage intitulé : *De Anastasio bibliothecario Sedis apostolicæ*. Si éloignées qu'elles soient des idées courantes, je crois pouvoir dire qu'elles n'ont pas été produites sans raisons graves et nombreuses.

2. Dans la partie non encore parue de son *Liber pontificalis*, mais dont il a eu l'obligeance de me communiquer les bonnes feuilles, M. l'abbé Duchesne apporte d'excellents arguments en faveur du maintien à Anastase de la *Vita Nicolai I*. J'avais moi-même exprimé la même opinion, mais timidement et sans en fournir les preuves. V. *De Anastasio bibliothecario*, p. 3.

3. Anastase s'en est vanté lui-même en ces termes : « Omnia quæ ad præsens negotium (la question de Photius) pertinent, quæque a Sede apostolica latino sermone prolata sunt, sive quæ in hujus synodi codice, sive in aliis voluminibus continentur, ego summis pontificibus obsecundans, decessori scilicet vestro (Nicolas I) ac vobis (Hadrien II) exposui. » Anastase le Bibliothécaire, *Lettre-préface au huitième concile œcuménique* (Migne, P. L., t. CXXIX, p. 17). Or ce qui est vrai des lettres de Nicolas I et d'Hadrien II relatives à Photius, l'est également des autres lettres des mêmes papes. V. *De Anastasio bibliothecario*, c. iv et v.

4. Ce qui est dit ici suppose l'identité d'Anastase le Bibliothécaire avec l'Anastase, prêtre de Saint-Marcel, d'abord déposé et excommunié par Léon IV (V. Mansi, t. XIV, p. 1017 *sqq.*), puis antipape, à l'avènement de Benoît III (V. *Vita Benedicti III*, éd. Duchesne, t. II, p. 141 *sqq.*), enfin déposé de nouveau, mais temporairement, par Hadrien II (V. *Hincmari*

en contrastes, image fidèle d'une société en décomposition.

Pendant longtemps Anastase avait travaillé sous la tutelle et la direction de son père, Arsenius¹, évêque d'Orta, pour qui, si je ne me trompe, avait été créée, avec ses attributions nouvelles, la charge d'apocrisiaire du Saint-Siège, et qui, de ce poste élevé, avait longtemps dominé dans Rome²; Arsenius, dont l'archevêque Hincmar a très vivement, mais très justement flétri le faste et la cupidité³; qu'il nous a dépeint expirant, à Bénévent, avec des couleurs si effrayantes⁴ qu'on serait tenté de croire à une rancune, si tout récemment la découverte d'un document de très grande valeur n'était venue confirmer, d'une façon éclatante, le témoignage du chroniqueur français. Ce sont les moines du Mont-Cassin qui ont vu eux-mêmes une partie de la triste scène, et qui en ont entendu le reste de la bouche de témoins oculaires.

Annales, a. 868, ap. Pertz, *SS.*, t. I. p. 477-479). Or, cette identité, que le cardinal Hergenræther avait déjà mise en bonne lumière (V. Hergenræther, *Photius*, t. II, p. 230 *sqq.*), je crois l'avoir placée définitivement hors de conteste. (V. *De Anastasio bibliothecario*, p. 8-31.)

1. C'est à tort, selon moi, que l'on a fait d'Anastase le neveu, et non le fils d'Arsenius, en s'appuyant sur un passage certainement altéré d'une lettre du Bibliothécaire à Adon de Vienne (Migne, *P. L.*, t. CXXIX, p. 472), au lieu de s'en rapporter au témoignage très net et très sûr de l'archevêque Hincmar. (V. *Hincmari Annales*, a. 868, p. 477.)

2. Avant lui, on ne trouve personne qui soit revêtu de cette dignité. Elle ne lui survécut même pas longtemps. Deux apocrisiaires seulement viennent après lui : Grégoire, dont nous avons parlé, et Léon, neveu de Jean VIII. Née des relations plus intimes entre la Papauté et l'Empire, il semble que cette charge ait disparu lors de l'amoindrissement de l'autorité impériale. Aussi son rôle, si important quoique si court, a-t-il échappé aux historiens, même à Galetti, dans son savant ouvrage : *Del primicerio della Santa Sede apostolica*.

3. V. *Hincmari Annales*, a. 865, p. 469; a. 867, p. 476. L'orgueil et la cupidité d'Arsenius sont d'ailleurs attestés par la *Vita Gregorii* de Jean, diacre (*Vita Gregorii*, l. IV, c. 1, ap. Migne, *P. L.*, t. LXXV, p. 207), et par Nicolas I^{er} lui-même. V. *Lettre de Nicolas I^{er} à Louis, roi de Germanie*. (Migne, t. CXIX, p. 1178 D.)

4. V. *Hincmari Annales*, a. 868, p. 477. D'après le récit plus circonstancié, et d'une information encore plus sûre, que nous a conservé le manuscrit du Mont-Cassin, ce n'est pas à Bénévent, mais à Acerenza que mourut Arsenius. V. *Bibliotheca Casinensis*, t. III, p. 139, et la note suivante.

Au printemps de l'année 868, dans leur monastère qui formait une étape fréquentée sur la route de Rome à Bénévent, ils avaient vu passer l'évêque Arsenius, se rendant auprès de l'empereur Louis II. Quelque temps après, le 15 août, fête de l'Assomption, ils aperçurent son cadavre que l'on rapportait, mais tellement infect dans son cercueil, tellement nauséabond, que les porteurs, lassés et dégoûtés, n'allèrent pas plus loin, et enfouirent le corps dans un pré de l'abbaye. Le récit effrayé de la mort de leur maître, que ces gens firent aux moines, est celui qui nous a été conservé dans un manuscrit du onzième siècle¹.

Cela se passait sous le pape Hadrien II, Anastase n'étant plus seulement préposé aux lettres pontificales, mais bibliothécaire en titre de l'Église romaine. La disparition de son père avait failli compromettre un instant la fortune du bibliothécaire, aggravée surtout qu'elle était par un nouvel exploit de sa famille.

Hadrien II n'avait pas de nièce, ou du moins nous ne lui en connaissons pas ; mais ayant été marié avant d'entrer dans les ordres sacrés, il avait encore avec lui sa femme et sa fille. Or, il parut au frère d'Anastase, un nommé Eleutherius, qu'épouser la fille d'un pape serait un excellent parti pour lui. Évincé dans ses prétentions, Eleutherius s'était d'abord décidé à enlever celle qu'on lui refusait ; mais comme ses affaires n'en avançaient pas davantage, en vrai patricien romain du neuvième siècle, il n'avait rien trouvé de mieux que d'assassiner du même coup et la fille et la femme d'Hadrien II². Le moment fut dur à passer pour Anastase ; car on le soupçonnait fort d'avoir conseillé ce double meurtre à son frère. Mais, grâce à un fonds inépuisable d'intrigues, et sans doute aussi la faveur impériale aidant, il en avait été quitte pour une sentence de déposition passagère et promptement révoquée³. Du vivant même d'Hadrien II, il avait reparu au Latran, dans les Archives, où il

1. Ce récit est perdu au milieu d'une compilation canonique, avec ce titre : *De exemplis mortis Arsenii miserissimi episcopi*, etc. V. *Bibliotheca casinensis*, t. III, p. 139-140.

2. V. *Hincmari Annales*, a. 868, p. 477.

3. V. *Ibid.*, p. 479.

continua, comme devant, à prêter au Saint-Siège le concours de son style et de son érudition¹.

L'avènement de Jean VIII le trouva à ce poste de confiance, et l'y laissa². Aussi aurons-nous plus d'une fois l'occasion de rencontrer, dans la politique de Jean VIII, la collaboration du trop fameux bibliothécaire.

Formose lui-même, s'il avait pu craindre un moment que sa brigue récente du souverain pontificat eût laissé dans l'âme de son rival des traces profondes de rancune, ne devait pas tarder à se rassurer pleinement. A parler franchement, celui-là était d'une autre trempe, et forgé d'un métal moins grossier que la plupart de ceux qui vivaient autour de lui. Nous ne connaissons guère ses vertus que par ses partisans, mais, quoique le portrait soit probablement flatté, il est à croire qu'il n'a pas été entièrement transfiguré.

C'était un homme chaste. Aucune femme n'avait eu d'empire sur lui, pas même dans sa jeunesse³ : éloge qui n'est point banal à une époque où beaucoup commençaient tout au moins par se marier, avant d'aborder la vie austère du prêtre⁴. Son régime était d'un moine plutôt que d'un évêque. Jamais, paraît-il, on ne le vit manger de viande ni boire de vin⁵. Jusqu'à la fin de sa vie, tout vieux et cassé qu'il était — Formose mourut octogénaire — il portait sur le corps un cilice. Il l'avait encore en mourant, si bien que dans l'horrible synode qui eut lieu neuf mois après dans la basilique de Saint-Pierre, lorsque les exécuteurs de la sentence se mirent

1. V. la *Préface au VIII^e concile œcuménique*, écrite par Anastase après l'année 869 (Migne, t. CXXIX, p. 9).

2. V. *Lettre de Jean VIII à l'archevêque Hincmar* (Migne, ep. 17, p. 683).

3. «... femineæ ropula expers, octogenarius virgineum suum corpus hominem exuens terræ commendaret.» Vulgarius, *De causa et negotio Formosi* (Migne, t. CXXIX, p. 1109). Cf. Auxilius, *In defensionem s. ordinationis Formosi*, l. I (Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 70).

4. Le nombre des prêtres, des évêques qui avaient été mariés, est très considérable à cette époque. Sans parler d'Hadrien II et de l'évêque Arsenius, le père du pape Marin I^{er} était prêtre (Watterich, *Vitæ romanorum pontificum*, t. I, p. 29); le père du pape Etienne VI était prêtre également (*ibid.*, p. 39); celui de Boniface VI était évêque (*ibid.*). Jean XI était fils du pape Sergius III (*ibid.*, p. 33).

5. V. Vulgarius, *De causa et negotio Formosi* (Migne *ibid.*, p. 1109).

à arracher les vêtements pontificaux de son cadavre, il leur vint dans les mains, avec des morceaux de chair, les restes sanglants de ce rude cilice ¹.

Triste destinée que celle d'un tel homme, assurément formé pour de grandes choses, et qui les eût probablement accomplies si, soit instinct d'ambition native, soit conscience d'une supériorité morale incontestable, il ne s'était poussé trop hardiment aux premiers rangs; si surtout, plus modéré d'idées et de caractère, il avait fait une guerre moins audacieuse à tout ce qui ne s'accordait pas avec ses vues ou ses sentiments.

Il ne tint pas du reste au pape Jean VIII que Formose ne s'engageât dans une meilleure voie. En dépit de ce qui s'était passé entre eux, non seulement il ne l'inquiéta pas, tout d'abord, mais il en vint même un jour à lui confier une négociation de la plus haute importance, puisqu'il s'agissait de la transmission du pouvoir impérial après la mort de Louis II ².

Il fallut, pour amener la rupture, que Jean VIII rencontrât l'évêque de Porto sur son chemin, dans un domaine de sa politique qui lui était particulièrement cher, vers lequel, dès son arrivée au gouvernement pontifical, il avait porté tout l'effort de son énergie, comme toutes les ressources de sa diplomatie; la plus inconnue peut-être des sphères d'action où se soient déployées les grandes facultés de ce pontife; n'offrant, à première vue, que le jeu peu varié d'intérêts ecclésiastiques; où il semble même, à un certain endroit, que tout tourne autour d'un lutrin, mais qui en réalité servait de champ clos à des luttes de races puissantes, et engageait à la fois l'avenir politique et religieux de la plus nombreuse famille des peuples de l'Europe.

LA QUESTION SLAVE. — Pour plusieurs des grands États européens, le neuvième siècle a été une époque décisive, un de ces points de départ solennels d'où s'échappent des directions que les siècles n'arrêtent pas toujours. Vraie d'une

1. « Corporeo siquidem suco hæserat busto, unde non tam facile discerpi poterat. » Vulgarius, *De causa Formosiana* (Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 131).

2. V. *Capitula ab Odone proposita* (Pertz, *Leges*, t. I, p. 534).

façon générale, cette observation l'est particulièrement pour les Slaves.

Le neuvième siècle les a vus naître au christianisme, celles du moins de leurs tribus les plus actives alors, et, par le christianisme, s'élever à un premier état de civilisation moins rudimentaire. Il a même vu poindre un moment, à deux extrémités opposées du monde slave, quelque chose comme un commencement de groupement national, se former comme deux centres d'attraction. Incapables, chacun pour sa part, d'opérer la fusion universelle de la race, ces centres d'attraction suffisaient à lui préparer, dans un avenir plus ou moins prochain, une réunion solide en deux groupes d'États compacts, à lui donner par conséquent toute la force de résistance nécessaire pour s'affranchir du joug de ses voisins, sans lui permettre de marcher vers cette unité formidable, aussi chimérique d'ailleurs, à ce qu'il paraît, que redoutable à la sécurité du monde.

De nos jours encore, sans parler des autres principes plus intimes de division, en particulier de cette tendance contradictoire qui, tout en mettant au cœur de ces peuples le sentiment profond de leur communauté d'origine, les tient trop souvent vis-à-vis les uns des autres dans un état de rivalité jalouse, incompatible avec une forte organisation politique, il semble qu'il y ait dans leur situation géographique un obstacle à l'unité, pour longtemps insurmontable. Distribués de chaque côté du Danube, au nord-est et au sud-est de l'Europe, en deux vastes agglomérations, mal rattachés au centre par une ligne de postes trop faibles, il leur faudrait, pour se rejoindre efficacement, passer par-dessus les races diverses qui ont pris position dans l'intervalle. Il leur faudrait surtout broyer la solide nation des Magyars, qui, depuis le dixième siècle, s'est introduite comme un coin de fer dans la chair vive des Slaves.

À l'avènement de Jean VIII, lorsque le nouveau Pape tourna pour la première fois son regard de leur côté, les Slaves se trouvaient déjà, à cet égard, dans une situation analogue à celle d'aujourd'hui. Dans le Nord-Est, il est vrai, la race germanique n'avait pas encore empiété sur eux. Les Slaves arrivaient encore jusqu'à la ligne de l'Elbe ; ils la dépassaient

saient même dans son cours supérieur, avec les Sorbes ou Sorabes et les Bohèmes. Mais au centre, entre la rive droite du Danube et la Drave, apparaissait le vide dont nous parlons, moins profond sans doute qu'à notre époque, puisque le pays des Slaves carentains n'était pas alors germanisé, assez sensible néanmoins pour empêcher le contact de s'établir d'une façon durable.

Un moment, au début du siècle, lorsque était tombé, à cet endroit même, sous les coups de Charlemagne, le vieil empire des Avars, on avait vu les Slaves voisins de la Drave remonter vers le nord et se répandre sur les brisées du peuple vaincu¹. Ils auraient réussi peut-être à atteindre les Slaves moraves, de l'autre côté du Danube, si les Allemands n'avaient établi dans l'entre-deux, sur la rive droite du fleuve, une marche, l'Ostmark, comme ils l'appelaient, et formé ainsi une muraille solide, qui leur permit d'arrêter à ce point de jonction la formation d'un grand empire slave, jusqu'au jour où accourant de l'Orient, les Hongrois, ces frères des Avars; sortis pareillement de la steppe ouralienne, vinrent les relever en partie de leur poste, et partager désormais avec eux l'honneur ingrat de diviser et de dominer les Slaves.

Ce fut la destinée du pape Jean VIII d'arriver juste au moment où la lutte entre l'élément slave et l'élément germanique venait d'entrer dans sa période la plus aiguë; où s'étant aperçu que, tout près d'eux, dans la jeune nation morave, se formait peu à peu, sous l'action d'un prince habile, le noyau d'une fédération puissante, les Allemands redoublaient d'efforts pour briser cette force naissante qui les inquiétait. L'intervention de Jean VIII dans ce duel des deux races, la position qu'il a prise entre Slaves et Germains, constituerait l'épisode le plus attachant de son pontificat, si, à l'autre extrémité du monde slave, dans la péninsule balkanique, sa politique ne s'était manifestée sous une forme du même genre, que l'ordre des faits nous oblige à étudier tout d'abord.

Répandus dans toute la zone septentrionale des Balkans, depuis les rivages de la mer Noire jusqu'à ceux de l'Adriatique, avec le cours du Danube inférieur et moyen pour li-

1. *Einhardi Annales*, a. 805 (Pertz, *SS.*, t. I, p. 192).

mites au nord, descendant même vers le midi jusqu'au cœur de la Macédoine, les Slaves du Sud, dans leur développement national, avaient surtout à compter avec l'empire byzantin, moins violent dans son action que les rudes principautés allemandes, mais aussi plus insinuant, plus capable de les attirer dans son orbite. Aussi bien, on n'oubliait pas à Byzance que ces Slaves occupaient des terres arrachées à l'Empire, et l'on continuait même, par fierté autant que par routine de chancellerie, d'en inscrire quelques-uns sur la liste des sujets ou des vassaux du Basileus.

Toutefois, le neuvième siècle était à peine arrivé à son milieu, et déjà l'on pouvait s'apercevoir que, parmi ces nations d'origine commune mais de familles diverses, il en était une qui possédait un principe de développement plus énergique; que d'elle pouvait sortir le mouvement d'absorption et d'unification de tout le reste.

LES BULGARES. — Moins Slaves en réalité que les autres, puisqu'ils avaient à leur tête des princes et une aristocratie, déjà slavisés peut-être, mais d'origine ouralo-finnoise, les Bulgares s'annonçaient néanmoins comme devant être alors le centre de la race dans tout le versant méridional du Danube. Depuis longtemps, ils étaient les maîtres de toute l'ancienne Mésie, et s'avançaient à travers la Macédoine jusque dans la région du lac d'Ochride. A l'ouest, derrière la Morava, les Serbes résistaient mal à leur influence.

Pour atteindre l'Adriatique et s'ouvrir le commerce de deux mers, il ne leur restait guère qu'à s'assimiler les Slaves de la Croatie. Celle-ci, il est vrai, ne paraissait pas disposée à se prêter à l'opération. Echappée successivement à la tutelle de Byzance et à celle de l'empire carlovingien, très forte sur mer et jouant alors dans l'Adriatique, avec ses cent quatre-vingts vaisseaux, le rôle prépondérant que Venise lui enlèvera par la suite, elle semblait plutôt destinée elle-même à devenir le centre de l'attraction générale¹. Bien plus, sa situation géographique la préservait d'un contact immédiat avec la Bulgarie, la frontière montagnieuse de Serbie lui faisant à l'est une sorte de glacis difficile à enlever.

1. V. Constantin Porphyrogénète, *De administratione imperii*, part. II, cap. xxxi; ed. Banduri, t. I, p. 99.

Mais ce contact avec les Croates, qu'ils ne pouvaient se donner directement, les Bulgares devaient l'obtenir par le nord, au terme d'un mouvement tournant opéré le long de la rive gauche du Danube. Dès l'année 827, ce mouvement les amenait sur la Save, à la frontière septentrionale de la Croatie dalmate¹. Déjà maîtres de toute la Roumanie actuelle, de la Transylvanie et même du pays d'entre la Tisza et le moyen Danube, ils s'étaient jetés dans la presque île sirmienne, poussant des pointes hardies jusque dans la Pannonie supérieure², et n'ayant plus, ce semble, qu'à se rabattre sur la Croatie pour achever le cercle d'un vaste empire jougo-slave. Le roi Boris, qui était à leur tête depuis au moins l'année 850, semblait de force à réaliser ce plan ambitieux.

Le seul grand danger pour la Bulgarie était de se laisser détourner de ce rôle de puissance attractive des Slaves méridionaux, par une ambition plus haute, mais aussi plus périlleuse. Il était à craindre, en effet, qu'à vouloir renverser l'empire byzantin, au lieu de poursuivre à ses côtés un développement parallèle et indépendant, les Bulgares ne s'engageassent dans une lutte sans profit, sinon sans gloire.

Ceux qui ont étudié autrement qu'à la surface ce que nos pères appelaient dédaigneusement le Bas-Empire, qui ont aperçu dans sa longue vie à travers douze siècles autre chose que des intrigues d'eunuques et des batailles de théologiens, n'ignorent pas ce que Byzance, sous ces dehors de civilisation raffinée et molle, contenait dans son fond d'énergique vitalité³. Entre elle et la Bulgarie, le duel pourrait être long, marqué, pour les deux adversaires, par des alternatives de revers et de succès, mais la vaincue définitive n'était pas douteuse. Les Bulgares dépenseraient, à cet effort, toute la sève de leur jeunesse, et, avec leur propre avenir, compromettraient

1. V. *Einhardi Annales*, a. 827 (Pertz, t. I, p. 216).

2. V. *Einhardi Annales*, a. 828 (*ibid.* p. 217).

3. En France, M. Rambaud est l'historien qui a le plus contribué à améliorer les idées en cours sur Byzance. V. A. Rambaud, *l'Empire grec au dixième siècle*; *Revue des Deux Mondes*, t. CIII, p. 145-146 et p. 814-838; *Revue bleue*, t. XLVII, p. 345. M. Schlumberger, par son livre sur Nicéphore Phocas, est entré dans la même voie; mais il se désole à tort d'être seul à la suivre. V. Schlumberger, *Un Empereur byzantin au dixième siècle*, introduction, p. 3.

celui des autres Slaves de la péninsule. Car si l'empire byzantin n'était pas près d'épuiser la vigueur de résistance qui restait en lui, il n'avait plus assez de force d'expansion pour porter au loin l'efficacité de son action, et réunir ceux qu'il avait affaiblis dans une destinée commune et durable.

Malheureusement pour les Bulgares, il leur arrivait ce qui était arrivé à tous les barbares placés en face d'une civilisation brillante. Byzance exerçait sur leur imagination encore neuve une sorte de fascination irrésistible qui, fatalement, devait les amener à se jeter sur elle. Déjà, dans leurs rustiques bourgades, ils s'essayaient à ses mœurs, s'affublaient de ses titres, et prenaient les poses de ses hommes d'État : sorte de répétition enfantine, sur un théâtre grossier, de la pièce qu'ils espéraient jouer un jour sur la grande scène impériale, dans le cadre des dômes étincelants et des flots bleus de la Corne-d'Or.

A cet égard, tout ce qui mettait les Bulgares dans un commerce plus rapproché avec les Byzantins, avait pour effet de grandir le danger, en grandissant la tentation. Il en était en ces rencontres comme dans toute passion humaine, qui s'alimente d'ordinaire par la vue et que la fréquentation attise.

Au point où elle était arrivée vers le milieu du neuvième siècle, on n'aurait pu dire au juste de quel côté la Bulgarie allait orienter son action, si elle se résignerait à n'être qu'une grande puissance slave, ou si elle aspirerait à l'honneur de supplanter l'empire byzantin. Tout pouvait dépendre, en réalité, de la tournure que prendrait un événement depuis quelque temps attendu, et qui se produisit enfin vers l'année 864 : la conversion au christianisme du roi Boris¹.

Boris avait-il cédé uniquement à la puissance de la vérité chrétienne sur son esprit ? Enviait-il à Byzance la pompe de son culte officiel, ses longues théories de prêtres et de lévites. et rêvait-il de se voir, dans les cérémonies de sa cour rudi-

1. Il s'est formé autour de la conversion de Boris une foule de légendes qui n'ont rien à démêler avec l'histoire véritable. Jirecek paraît en avoir dégagé les seuls points vraisemblables, à savoir que Boris s'est converti sous l'influence byzantine, et que même l'empereur Michel III assista à son baptême comme parrain. D'où le nom de Michel que prit dès lors le roi bulgare. V. Jirecek, *Geschichte der Bulgaren*, p. 153. Prag., 1876.

mentaire, entouré lui aussi de son patriarche et de ses évêques, tout resplendissants sous leurs étoffes d'or et de soie? J'espère tout à l'heure pouvoir mettre sur la trace de la grande préoccupation de Boris dans l'organisation religieuse de ses États; mais je n'entends pas nier la sincérité de sa conversion. La sincérité a l'habitude de faire bon ménage avec toute sorte de compagnons moins honorables.

Les Bulgares ont fait un saint de leur premier roi chrétien. Orthodoxes et catholiques de Bulgarie l'honorent à l'envi ¹, et ce n'est pas à nous d'y contredire, encore que ce saint nous paraisse d'une espèce un peu bien rude, et qu'à certains moments son christianisme sente plus la steppe que l'Évangile. Un vieux chrétien n'aurait pas égorgé tant de femmes et d'enfants, sous prétexte que leurs maris et leurs pères s'étaient révoltés pour n'être pas contraints d'embrasser le christianisme ².

C'était, paraît-il, sous des dehors belliqueux et fiers, une nature profondément humble et religieuse. Souvent, après avoir passé sa journée à donner de grands coups de lance ou à parader dans les fêtes, le soir venu, il se dépouillait de son attirail de roi bulgare, se mettait dans un sac, et sous cet accoutrement de pénitence, se glissait furtivement dans les églises pour y passer la nuit en prières, à genoux sur les dalles ³. A la fin même, il n'y tint plus; laissant le fardeau du pouvoir à son fils aîné, Vladimir, il se rasa la tête et se fit moine pour tout de bon.

Ce Vladimir, par malheur, avait d'autres goûts. Débauché, ivrogne, il préférerait, en cette qualité, le vieux culte de l'ancêtre Asparuch à celui de son père le moine; et les longues rasades d'autrefois, dans le crâne évidé d'un ennemi mort ⁴,

1. V. Martinov, *Annus ecclesiasticus græco-slavicus* (*Acta SS.*, octobre, t. XI, p. 120).

2. Cinquante-deux familles de boyars furent ainsi exterminées. Rapprochez le récit d'Hinemar (*Annales*, a. 866, p. 473-4) de celui des *Responsa Nicolai*, où le Pape blâme hautement cette barbarie (Migne, t. CXIX, p. 988, resp. xvii).

3. V. Reginon, *Chronicon*, a. 868 (Pertz, *SS.*, t. I, p. 580).

4. Comme du temps du roi Krum, en 811, quand les Bulgares burent à un banquet dans le crâne de l'empereur Nicéphore. V. Théophane, a. 6303.

lui semblaient plus gaies que le mystique festin de l'Évangile. Il eût renversé tout l'édifice de christianisme élevé par Boris, si celui-ci, du fond de sa cellule, n'avait eu vent de ce qui se passait. A cette nouvelle, le vieux monarque avait mis bas son froc, repris la chaîne de bronze des guerriers bulgares, donné la chasse à son mécréant de fils, et, l'ayant atteint, lui avait fait crever les yeux. Après quoi, l'âme en repos, il était revenu au couvent se remettre dans son cilice et continuer sa prière interrompue ¹.

Boris a puissamment contribué à faire de la Bulgarie une nation chrétienne, mais c'est lui aussi qui en s'obstinant à ne pas accepter de Rome les éléments et la direction supérieure de son organisation ecclésiastique, en préférant les recevoir de Byzance, a le plus détourné son peuple de la voie naturelle qui l'eût mené, à ce qu'il semble, à un meilleur avenir.

Indépendamment du danger de cette inclination vers l'empire d'Orient, l'association religieuse avec le patriarcat byzantin, si peu étroite qu'elle fût, n'en créait pas moins un principe de division entre les Bulgares et les autres Slaves méridionaux, qui tous alors, à l'exception d'une partie de la Serbie, se rattachaient ou allaient se rattacher au pontificat romain ². Au lieu de se rejoindre, on se tournait le dos.

Durant les premiers temps, l'effet de cette divergence religieuse put passer inaperçu, Rome et Byzance continuant de vivre dans une union, sinon toujours heureuse, du moins exempte de scandale et de bruit. La rupture éclatante qui se produisit vers le milieu du onzième siècle surprit la Bulgarie au moment où, vaincue, réduite en province de l'Empire, elle était moins capable que jamais de résister à l'entraînement byzantin. Ainsi se trouva consommée, dans la grande famille slave, cette séparation confessionnelle qui n'est pas le moindre obstacle aujourd'hui à une entente politique féconde, ni le moindre souci de ceux qui, connaissant l'Orient,

1. V. Reginon, *ibid.*

2. Les Croates le firent sous le pontificat même de Jean VIII, en 879. V. *Lettre de Jean VIII à Branimir* (Migne, ep. 229, p. 841); *Lettre au clergé et au peuple de Branimir* (*ibid.*, ep. 230, p. 842); *Lettre à Théodose de Nona* (ep. 225; p. 838); *Lettre à Branimir* (ep. 307, p. 918).

savent ce que pèsent, chez ces peuples moins sceptiques que les nôtres, les questions d'intérêt religieux.

Et pourtant, un jour, Boris, se prenant les cheveux d'une poignée énergique, s'était écrié solennellement : « Je jure que toute ma vie je serai le serviteur de saint Pierre¹. » Or, non seulement il n'en fut pas le serviteur toute sa vie, mais il s'établit à ce sujet, entre lui et la papauté, une lutte de quinze années, dont toutes les péripéties sont loin d'être encore tirées au clair : celle spécialement où le principal acteur, du côté de Rome, a été le pape Jean VIII.

Sans aucun doute, toute cette histoire des origines chrétiennes de la Bulgarie, sur laquelle les historiens ont tant peiné², se serait éclaircie d'elle-même, si l'on avait bien voulu se tenir dans des sphères moins éthérées, et ne voir dans Boris que ce qu'il était, un demi-barbare ayant grande envie de posséder une hiérarchie ecclésiastique, la plus belle et la plus élevée possible, et apportant dans son désir l'impatience un peu enfantine propre aux natures mal civilisées. On n'avait qu'à suivre d'un peu près le manège compliqué qui le fait d'abord s'adresser à Byzance, puis à Rome, puis à l'Allemagne, puis enfin et de nouveau à Byzance; et l'on se serait vite aperçu que la question de principes n'était pour rien dans les calculs de ce singulier néophyte. Que si Boris, en fin de compte, s'était décidé pour Byzance, et n'en avait plus bougé, en dépit de toutes les exhortations et de toutes les menaces du Saint-Siège, c'était apparemment qu'on avait su lui offrir là ce qu'il voulait, et comme il le voulait. Quant à savoir comment à Rome, comment surtout sous le pontificat de Jean VIII, si fin pourtant et si prompt aux accommodements nécessaires, on n'avait pas su ou pu réaliser les vœux du roi bulgare, c'est une tout autre histoire et qui vaut la peine d'être contée.

Comme il est d'usage de découvrir la main de Photius dans tous les mauvais coups portés au Saint-Siège, à cette époque,

1. V. Anastase le Bibliothécaire, *Præfatio in synodum VIII* (Migne, t. CXXIX, p. 20).

2. Entre autres, dans ces derniers temps, Valentin Lah. V. *De Boriso seu Michaelis I*, dans *l'Archiv für Kirchenrecht*, t. XL, p. 274-293. V. aussi t. XLII, p. 81-120.

on aura du moins ici la surprise de constater que si Rome a échoué auprès de Boris, si Byzance a fini par l'emporter, la faute en est, pour une large part, aux deux plus fameux adversaires du patriarche byzantin. Ce que Photius a contribué à faire échouer, c'est au contraire la première tentative des Bulgares pour se rattacher à l'Église byzantine: c'est lui qui, sans le vouloir assurément, a jeté Boris dans les bras des Romains, en tardant trop à entrer dans ses vues sur l'organisation religieuse de ses États.

Patriarche de fait sinon de droit, en 864, au moment où le roi bulgare s'était converti au christianisme, il avait semblé à Photius qu'avant d'instituer une hiérarchie régulière et complète, il convenait d'amener la Bulgarie à un degré plus avancé de culture chrétienne. La considérant toujours comme un pays de mission, il se bornait à lui expédier des prédicateurs et des prêtres. Au lieu de l'archevêque et des évêques qu'il convoitait, Boris ne recevait de Byzance que de fort belles lettres, où le docte patriarche déployait tout son savoir théologique et tout son style, mais qui glissaient sur le crâne épais du terrible Knès¹.

Aussi, moins de deux ans après, sa patience étant à bout, Boris faisait partir pour l'Italie une ambassade solennelle chargée d'offrir au Pape la direction ecclésiastique de la Bulgarie². Et ce qui prouve à l'évidence que Boris, en cette circonstance, n'obéissait pas à un sentiment de préférence idéale pour le Saint-Siège, ni même à la conscience qu'il pouvait avoir de sa suprématie universelle, c'est que presque en même temps, il envoyait une autre ambassade auprès du roi de Germanie, avec la mission de lui faire les mêmes offres qu'au Pape³.

A ce double jeu, Boris espérait gagner davantage; se réservant sans doute de se prononcer à la fin pour le plus

1. V. *Lettre de Photius à Michel, prince de Bulgarie* (Migne, *Patr. Grecq.*, t. CII, p. 627-696).

2. Elle arriva à Rome en 866, durant le mois d'août. V. *Vita Nicolai (Liber pontificalis)*, ed. Duchesne, t. II, p. 164).

3. Les envoyés de Boris arrivèrent à Ratisbonne vers la fin de l'année 866. V. *Annales Fuldenses*, a. 866 (Pertz, *SS.*, t. I, p. 379; *Hincmari Annales*, a. 866 (*ibid.*, p. 474).

offrant. L'habileté avec laquelle Rome sut comprendre la situation et entrer dans les intentions du rusé Bulgare, rendit inutile ce calcul un peu trop ingénieux.

Plus avisé que Photius, le pape Nicolas I^{er} s'était décidé du premier coup à mettre deux évêques à la tête de la mission qu'il envoyait en Bulgarie¹. Ces deux évêques, ayant déjà leurs sièges dans l'Église romaine, ne devaient, il est vrai, gouverner la jeune Église bulgare qu'à titre provisoire. Mais il était entendu qu'une fois le terrain préparé, on leur donnerait des successeurs définitifs. De même, si les lettres apostoliques, les fameux *Responsa*, que Nicolas I^{er} adressait, à cette occasion, au roi Boris, étaient moins remplies de hautes spéculations théologiques, et d'une facture littéraire moins parfaite, elles contenaient en revanche une foule d'instructions positives, à la portée de ceux qu'elles visaient, et où le génie pratique du Romain gardait l'avantage sur la métaphysique byzantine².

Elles avaient surtout l'immense mérite de tenir la porte ouverte sur le rêve le plus chèrement caressé par Boris, celui qui devait lui donner une nouvelle ressemblance avec le grand archétype de Byzance, son impérial voisin : je veux dire l'établissement, à la tête de sa hiérarchie ecclésiastique, d'un patriarche³. Aux yeux des barbares voisins de l'Empire, le patriarche n'apparaissait pas seulement comme le chef suprême du culte chrétien : c'était surtout le dispensateur nécessaire des honneurs impériaux. Ils savaient en effet — car on avait soin de le leur répéter, pour écarter leurs demandes importunes — que seul le patriarche avait la garde de la couronne et des vêtements du sacre, ces divins *came-laucia* que l'on disait venus du ciel, au temps du grand Constantin. Ils savaient que le Basileus même n'avait pas le pouvoir de s'habiller à son gré en costume d'apparat ; que les manteaux, les saies, les couronnes restaient à demeure

1. Formose, évêque de Porto, et Paul, évêque de Populonia. V. *Vita Nicolai* (*ibid.*, p. 164-165).

2. V. *Nicolai responsa ad Bulgarorum consulta* (Migne, t. CXIX, p. 978 *sqq.*).

3. Cette préoccupation de Boris s'était fait jour dans les questions adressées par lui au Saint-Siège, à en juger par les réponses de Nicolas. V. *Responsa*, c. LXII, LXIII, XCII, XCIII (Migne, t. CXIX, p. 1007, 1011, 1012).

dans la basilique de Sainte-Sophie, au-dessus de l'autel, où, dans les circonstances solennelles, le patriarche venait choisir ceux que prescrivait le cérémonial, pour les faire porter à l'empereur¹. Posséder un patriarche, c'était, en perspective, la dignité impériale avec tout son éclat et toutes ses pompes ; c'était le nom sacré de Basileus, cet éternel objet de la convoitise bulgare.

Évidemment le mot de patriarche n'avait pas été prononcé par Nicolas I^{er}. Le Pape promettait seulement un archevêque dont l'investiture par le pallium appartiendrait au Saint-Siège². Mais la différence pouvait paraître insensible au roi néophyte, ou, tout au moins, facile à effacer avec le temps. Aussi Boris fut-il immédiatement gagné aux Romains. Désormais il ne jure plus que par saint Pierre. Et quand, peu de temps après, arrive à son tour la mission allemande, il la congédie poliment, mais promptement³.

Louis le Germanique s'était cependant mis en frais pour la circonstance. Sentant tout l'avantage qu'il y aurait, au point de vue politique, à placer dans la dépendance religieuse de l'Allemagne ses dangereux voisins du Sud-Est, il avait, comme les Romains, donné à sa mission un évêque. Cet évêque, il l'avait même choisi parmi ses meilleurs. Habitué aux Slaves qui confinaient à son diocèse, instruit, renommé spécialement pour les Vies de saints qu'il avait écrites, mais montrant par son exemple qu'on n'est pas tenu d'imiter toutes les vertus que l'on vante ; très hostile aux Grecs, comme il le prouvera par la suite, aussi habile, dans ses polémiques, à manier le fouet que la plume⁴, Ermenrich, évêque de Passau, ancien moine d'Ellwangen et de Reichenau, semblait de taille à mener de front l'évangélisation des Bulgares avec l'expulsion des Byzantins⁵.

1. V. Constantin Porphyrogénète, *De administratione imperii*, Part. II, c. XIII, ed. Banduri, p. 63-64.

2. V. *Responsa Nicolai*, c. XIII (*ibid.*, p. 1007) ; *Vita Nicolai*, c. LXXIV (*Liber pontificalis*, t. II, p. 165).

3. V. *Annales Fuldenses*, a. 867 (Pertz, *SS.*, t. I, p. 380) ; *Hincmari Annales*, a. 866 (*ibid.*, p. 474).

4. V. *Lettre de Jean VIII à Ermenrich* (Emerico) dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 303.

5. V. *Annales Fuldenses*, a. 867, p. 380. L'identité du moine d'Ellwangen

La place malheureusement était prise, et l'emploi déjà tenu avec un éclat hors de comparaison, par l'un des deux évêques venus de Rome. Formose dépensait là les premières ardeurs de son ministère épiscopal. Il inaugurait, en pays slave, cette longue guerre contre le parti photien, qui devait le conduire plus tard aux dernières calamités, mais qui, pour le moment, ne lui ménageait que des succès personnels, avec le triomphe de l'Église romaine.

Dès son arrivée en Bulgarie, il s'était établi entre lui et le roi Boris une intimité extraordinaire. Liberté complète lui avait été donnée d'organiser à son gré la jeune chrétienté bulgare, et il en usait avec un zèle qu'un peu plus de modération n'eût probablement pas gâté. Partout, sur les ruines des vieux sanctuaires païens, s'élevaient des églises consacrées au Christ ; partout le rite latin était substitué au rite grec¹. Tout ce qui était byzantin, les personnes comme les coutumes, était sévèrement banni. On donnait pour raison à l'expulsion du clergé grec, qu'il était de l'ordination de Photius ou engagé dans le mariage². Le mariage des prêtres, en particulier, ce vieil usage de l'Église grecque, ne devait pas trouver grâce devant l'austère célibataire romain.

En vain Photius s'élevait avec éclat contre ces entreprises ; en vain il ripostait par une attaque virulente contre la foi et les pratiques des Occidentaux³. Dans ce premier choc des deux redoutables adversaires, la victoire restait à l'évêque de Porto. Elle eût été probablement définitive, si son excès

avec l'évêque de Passau Ermenrich a été mise en avant sur de bonnes preuves par M. Dümmler, *Pilgrim von Passau*, p. 144. V. aussi Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 5^e éd., t. I, p. 266.

1. V. Flodoard, *De romanis pontificibus* (Mabillon, *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*, Sæc. III. Part. II, t. IV, p. 605 ; Anastase le Bibliothécaire, *Præfatio in Synodum VIII* (Migne, t. CXXIX, p. 20).

2. V. *Lettre d'Hadrien II à Ignace* (Mansi, t. XVI, p. 414 D).

3. V. *Lettre encyclique de Photius* (Migne, *Patr. Grecq.*, t. CII, p. 724-732). Le patriarche Beccos plaçait à tort la composition de cette lettre sous le pontificat d'Hadrien II, et l'expliquait par le dépit de Photius de se voir condamné sans espoir par Rome. V. Beccos, *De unione ecclesiarum* (Migne, *Patr. Grecq.*, t. CXXI, p. 936). C'est à la suite de la mission romaine en Bulgarie, en 867, qu'il faut la reporter, comme l'ont fait Hefélé (*Histoire des Conciles*, éd. fr., t. V, p. 571) et Hergenræther (*Photius*, t. I, p. 642).

même ne l'avait compromise et changée finalement en une irréparable défaite.

Il arriva en effet qu'à force d'admirer Formose et de le voir à l'œuvre, Boris s'était pris d'une envie folle de l'avoir pour archevêque. C'était Formose qu'il lui fallait à tout prix comme chef suprême de sa hiérarchie ecclésiastique. A Rome, beaucoup se persuaderont un jour, Jean VIII comme les autres, que le roi bulgare avait été amené à ce violent désir par les artificieuses manœuvres de l'évêque de Porto. Peut-être qu'en se rendant mieux compte de l'état d'esprit de Boris et de l'idéal qu'il poursuivait, on n'eût pas eu besoin de recourir à une explication aussi subtile. Il suffisait bien au roi bulgare d'avoir pratiqué Formose durant plus d'une année, d'avoir été ébloui par le prestige qu'il répandait autour de lui, par la grande influence que lui donnaient son savoir, ses mœurs, l'énergie un peu hautaine de son caractère, pour se persuader de lui-même, qu'avec un tel homme à sa tête l'Église bulgare pourrait s'élever au premier rang, jusqu'à éclipser Byzance et son savant patriarche.

La grande faute de Formose, celle qu'il a commise certainement, celle qui a entraîné pour le Saint-Siège la perte de la Bulgarie, c'est de n'avoir rien fait pour détourner Boris de son dessein; c'est de l'avoir au contraire entretenu dans l'espoir chimérique qu'il pourrait l'obtenir de Rome comme archevêque. Mieux que personne cependant, il savait que le Pontife romain ne pouvait le transférer d'un siège à un autre sans violer une loi ecclésiastique établie par plusieurs conciles, et qui, à Rome plus que partout ailleurs, demeurait en vigueur¹. C'était même, à ce qu'il semble, pour ce motif, que le pape Nicolas I^{er}, peu de temps avant sa mort, avait mis fin à la mission de Formose en Bulgarie². Mais celui-ci, au lieu de profiter de l'occasion pour rompre un lien dangereux, s'en était servi au contraire pour le resserrer davantage. Avant de reprendre le chemin de Rome, de solennels serments avaient été échangés entre Boris et lui : Boris jurant qu'il n'accepterait jamais d'autre archevêque que Formose, Formose jurant qu'il reviendrait vers Boris le plus prompte-

1. V. *Vita Nicolai*, c. LXXIV (*Liber pontificalis*, t. II, p. 165).

2. *Ibid.*, c. LXXV.

ment possible¹. Le résultat de cet imprudent serment fut que, pendant près d'un an encore, le roi bulgare s'obstina à demander au Saint-Siège le retour de l'évêque de Porto, tandis que de son côté le pape Hadrien II, à l'exemple de son prédécesseur Nicolas, persistait à le lui refuser².

Or, toutes ces lenteurs donnèrent le temps à une révolution de s'accomplir à Byzance. Le 23 septembre de l'année 867, l'incapable empereur Michel III tombait sous le poignard d'assassins armés par Basile, qui prenait sa place et inaugurait une politique autrement active et habile. Commencée dans le palais impérial, la révolution s'achevait dans le patriarchium, où Photius, mal vu du nouveau Basileus, devait se retirer devant son ancien rival, le saint, mais trop complaisant Ignace³. Basile n'avait rien de plus pressé que de s'aboucher avec son voisin bulgare, et, trouvant dans son patriarche reconnaissant un instrument plus docile, s'engageait à fournir l'archevêque et les évêques désirés⁴. C'en était assez pour retourner les dispositions de Boris, à un moment surtout où sa colère était grande de se voir refuser par Rome son cher Formose. Aussi, après quelques pourparlers destinés plutôt à sauver les apparences, l'affaire fut-elle conclue.

Vers la fin de l'année 870, les nouveaux chrétiens de Bulgarie assistaient à un troisième changement de forme religieuse. Tandis que de Byzance arrivaient l'archevêque et les évêques grecs envoyés par Ignace, tout le clergé latin se

1. V. *Sententia I in Formosum* (Migne, t. CXXVI, p. 676).

2. V. *Vita Hadriani II*, c. LXII (*Liber pontificalis*, t. II, p. 185).

3. Les causes de la disgrâce de Photius sont difficiles à pénétrer. En tout cas, l'hypothèse émise par le continuateur de Georges le Moine (V. *L'Empire de Basile le Macédonien*, dans Migne, *P. G.*, t. CIX, p. 901), d'après laquelle Photius se serait attiré la colère de Basile en le traitant publiquement de voleur et de parricide, au moment où celui-ci se présentait à la communion, est à bon droit considérée comme peu en harmonie avec le caractère du très prudent Byzantin. V. Hirsch, *Byzantinische Studien*, p. 68.

4. L'envoi par Ignace d'évêques et d'un archevêque en Bulgarie, est attesté par Hadrien II (V. *Lettre d'Hadrien II à Basile*, dans Migne, t. CXXII, p. 1310), par Jean VIII (V. *Lettre de Jean VIII à Domagoi*, dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 300), et par Constantin Porphyrogénète (*Vie de Basile*, dans Migne, *P. G.*, t. CIX, p. 357).

repliait vers Rome, sous les enseignes peu glorieuses de Grimoald, évêque de Bomarzo. Les mauvaises langues de Rome prétendirent en effet que Grimoald n'avait présidé à cette retraite qu'après avoir reçu de Boris une bonne main considérable¹. Mais ce que tout le monde put dire, parce que le rapprochement sautait aux yeux, c'est que le Saint-Siège perdait la Bulgarie par la faute des deux hommes qui représentaient avec le plus d'éclat, l'un à Rome, l'autre à Byzance, l'hostilité contre Photius, par Formose et par Ignace; Ignace surtout, que la papauté avait si vigoureusement soutenu contre son redoutable rival, pour lequel elle avait pour ainsi dire soulevé la chrétienté tout entière.

Un tel rapprochement pouvait être gros de conséquences, pour peu qu'il se rencontrât un pape habitué à pousser hardiment au but, sans s'arrêter aux obstacles ou aux apparentes contradictions. Jean VIII fut ce pape. Et les historiens, qui sont en arrêt depuis si longtemps devant ce double problème de la papauté proscrivant le plus renommé de ses évêques et rétablissant sur son siège le plus fameux de ses adversaires byzantins, n'ont qu'à transporter ici leur point d'observation. C'est en quelque sorte l'épilogue de cet imbroglio bulgare.

Lorsque, à peine installé au pouvoir, Jean VIII prit l'affaire en main, le mal était fait depuis deux ans. Mais il fut évident dès le premier jour que le nouveau Pape allait employer, à le réparer, des efforts plus vigoureux et mieux combinés. Dès le premier jour, sa politique prenait une triple direction, et se portait à la fois en Bulgarie, à Byzance et à Rome.

En même temps que par des lettres répétées et menaçantes, Jean VIII essayait d'agir directement sur Boris², Ignace recevait à Byzance l'ordre de se mettre en route, malgré son grand âge, et de venir rendre compte de sa conduite au Saint-Siège³. A Rome, où la situation était plus délicate, où Jean VIII, pour ne point se créer d'embarras avec l'empereur Louis II, tenait à maintenir les partis dans leurs positions acquises,

1. « Ditissimus remeavit. » *Vita Hadriani II*, c. LXIV (*Liber pontificalis*, t. II, p. 185).

2. V. *Lettre de Jean VIII au roi Michel* (Jaffé-Ewald, n° 2962); *Lettre à Michel* (*Neues Archiv*, t. V, p. 308).

3. V. *Lettre de Jean VIII à l'empereur Basile* (*Neues Archiv*, t. V, p. 309).

L'évêque de Porto ne ressentit tout d'abord que faiblement le contrecoup de ce changement d'allures dans la politique pontificale. On se contenta de lui enlever l'envie et les moyens de se mêler dorénavant des affaires bulgares. S'étant présenté un jour devant Jean VIII, pour lui demander la permission de retourner en Bulgarie et l'argent nécessaire à son voyage, Formose reçut l'ordre de se tenir en repos¹. Le Pape saurait bien se tirer d'affaire sans lui. Malheureusement il ne s'en tirait pas : Boris continuait à fermer l'oreille aux prières comme aux menaces qui lui venaient de Rome.

Alors arriva ce qui était presque fatal. Tant qu'il avait gardé l'espoir de ramener par lui-même le roi bulgare, Jean VIII avait pu ne prêter qu'une faible créance aux bruits défavorables répandus sur le compte de l'évêque de Porto, à ce qu'on disait de ses intrigues auprès de Boris. Réduit à l'impuissance, le soupçon devait nécessairement s'emparer de lui. Il devait même le pousser finalement à un éclat, rapproché surtout qu'il était, dans son esprit, du souvenir encore récent de ce que Formose avait tenté pour lui disputer le souverain pontificat. Seule peut-être la vie, si grave par ailleurs, de son ancien rival, l'arrêtait encore, lorsqu'une nouvelle faute de Formose vint lui enlever ses derniers scrupules, avec ses dernières illusions.

C'était au mois de février de l'année 876. Jean VIII ayant profité de l'avènement de Charles le Chauve à l'Empire, pour changer son ministre d'État et mettre son neveu Léon à la place de Grégoire, il s'en était suivi dans Rome, entre les partisans de l'ancien et du nouvel apocrisiaire, entre la famille de Grégoire et celle du Pape, un conflit d'une violence extrême. On assistait à une réaction inévitable, dont les historiens modernes sont allés chercher les causes dans la politique extérieure des partis, dans une querelle imaginée entre le parti allemand et le parti français, tandis qu'il y avait surtout là une révolution intérieure, première conséquence du népotisme naissant². Formose, pour son malheur,

1. V. *Sententia I in Formosum* (Migne, t. CXXXVI, p. 676 B).

2. Quant au fait même de l'élevation de Léon, neveu de Jean VIII, à la dignité d'apocrisiaire du Saint-Siège, on en a la preuve dans les Annales de Hincmar (V. *Hincmari Annales*, a. 876, p. 500) et dans la correspondance

était lié d'une étroite amitié avec Grégoire et avec son trop fameux gendre, Georges de Aventino. A cette époque, dans cette société romaine si bizarrement mélangée, une pareille intimité n'offrait rien de bien surprenant. On avait tous les jours sous les yeux le spectacle de cette déplorable promiscuité des pires scélérats avec les plus honnêtes gens. Mais cette fois l'occasion était trop belle de perdre un homme à qui ses qualités autant que ses défauts avaient créé d'implacables ennemis. Déjà l'on parlait de jeter l'évêque de Porto dans le Tibre, de mutiler honteusement ses amis ou de leur crever les yeux¹.

Devant ces menaces, Formose prit peur. Un concile devait se réunir le 18 avril pour juger spécialement Grégoire et Georges de Aventino; mais où il était probable qu'on le mettrait lui-même en cause. Au lieu d'attendre hardiment la sentence du Pape et des évêques, la veille même du jugement, il s'enfuit de Rome durant la nuit, en compagnie de tous ceux qui se sentaient compromis².

Le lendemain, Formose était à jamais perdu dans l'esprit de Jean VIII. Il n'était plus qu'un hypocrite dont le masque venait enfin d'être arraché³. Immédiatement, le 19 avril, on le déposa et on l'excommunia, en mettant principalement en avant les coupables manœuvres dont il s'était servi, disait-on, pour corrompre le roi bulgare⁴.

Cependant Jean VIII ne pouvait se résigner à voir la Bulgarie échapper pour toujours à l'influence romaine. Débarassé de Formose, il songeait à frapper un coup décisif à Byzance. Après avoir longtemps hésité, il s'y décida à la fin, dans le mois d'avril de l'année 878. Deux légats, Eugène d'Ostie et Paul d'Ancône, partirent pour Constantinople, avec l'ordre formel de procéder à la déposition d'Ignace, s'il

de Jean VIII (V. *Lettre de Jean VIII au comte Boson*, Migne, ep. 30, p. 684D; *Lettre à Landulf*, *ibid.* ep. 31, p. 685B).

1. V. Auxilius, *In defensionem S. ordinationis Formosi*, lib. I, c. iv (Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 63).

2. V. Auxilius, *ibid.*; *Lettre de Jean VIII à tous les fidèles de Gaule et de Germanie* (Migne, ep. 24, p. 676B).

3. « Per repertam hypoerisim retrorsum rediens. » *Sententia I in Formosum* (Migne, *ibid.*, p. 676).

4. V. *Ibid.*

refusait de rappeler de Bulgarie le clergé grec qu'il y avait envoyé¹. La mort sauva le vieux patriarche de ce suprême déshonneur. Il n'était plus, lorsque les légats du Pape arrivèrent à Byzance; et Photius, réconcilié avec l'empereur Basile, avait repris possession du siège patriarcal².

Mais si la question bulgare ne pouvait plus nuire à Ignace, elle pouvait en revanche, dans l'état d'esprit où se trouvait Jean VIII, servir beaucoup à son successeur pour obtenir sa réconciliation avec Rome. On n'a pas la preuve que Photius se soit engagé expressément auprès du Saint-Siège à retirer de Bulgarie le clergé byzantin. On sait seulement qu'il fit valoir ce fait, d'ailleurs exact, que lui, du moins, n'avait jamais envoyé d'évêque ni d'archevêque dans ce pays³. Il n'y avait pas sans doute à fonder sur cette base de bien solides espérances. Mais Jean VIII inclinait à voir les choses sous leur meilleur jour, à un moment surtout où l'accord avec le Basileus lui était d'un très grand prix, où la marine byzantine, reprenant son ancienne activité, pouvait aider puissamment le Pontife romain dans sa guerre contre les Sarrasins d'Italie⁴. Photius fut donc reconnu pour patriarche, avec la clause expresse qu'il ne commettrait aucune usurpation sur les droits du Saint-Siège en Bulgarie⁵.

1. V. *Lettre de Jean VIII à Ignace* (Migne, ep. 111, p. 763-4); *Lettre au clergé grec* (*ibid.*, ep. 112, p. 764-5); *Lettres à l'empereur Basile* (ep. 113 et 114, p. 765-767).

2. V. Hergenrother, qui a très justement reporté la mort d'Ignace au 23 octobre de l'année 877 (*Photius*, t. II, p. 285).

3. V. la déclaration que fit à ce sujet Photius dans le concile byzantin de 879 (Coleti, *Concilia*, t. XI, p. 385 C). Ceux qui suspecteraient la sincérité de ses paroles peuvent du moins s'en rapporter au pape Jean VIII, qui dès l'année 874, lui rendait le même témoignage. V. *Lettre de Jean VIII à Michel* (Boris), dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 308.

4. V. *Lettre de Jean VIII au spathaire Grégoire* (Migne, ep. 286, p. 899), *Lettre à Charles le Gros* (*ibid.*, ep. 301, p. 914); Constantin Porphyrogénète, *Vie de Basile* (Migne, P. G., t. CIX, p. 319-321).

5. Par l'insistance que Jean VIII met à revenir sur cette clause, on peut juger de la place qu'elle occupait dans ses préoccupations. V. *Lettre de Jean VIII à l'empereur Basile* (Migne, ep. 243, p. 856 A); *Lettre au clergé grec* (*ibid.* ep. 245, p. 866 B); *Commonitorium pour les légats Paul et Eugène* (*ibid.*, ep. 247, p. 869); *Lettre à Photius* (*ibid.*, ep. 248, p. 872). Qu'il y ait eu en même temps une clause plus ou moins explicite engageant Basile à

La clause resta sans objet; moins par la faute de Photius que par celle des Bulgares. Boris n'avait pas demandé à Byzance les éléments de sa hiérarchie ecclésiastique, pour qu'elle restât dans la dépendance de l'Église grecque. Dans sa pensée, l'Église bulgare, une fois constituée, devait vivre de sa vie propre, devenir, suivant le mot consacré, autocéphale. Elle le devint en effet¹, et Photius n'y put rien, pas plus que Jean VIII². Le rusé Bulgare s'était joué de Byzance comme de Rome.

employer sa marine au service du Pape, c'est ce qui ressort clairement de la lettre de Jean VIII à cet empereur (Migne, op. 296, p. 909 D).

1. On place d'ordinaire l'émancipation complète de l'Église bulgare sous l'empereur Léon VI (a. 886-911). V. Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, p. 100; Wiltseh, *Handbuch der kirchlichen Geographie*, t. I, p. 404. D'après Nilus Doxopatrius, qui était notaire patriarcal à Byzance, vers le milieu du douzième siècle, la Bulgarie n'aurait même jamais été soumise à l'Église grecque. V. Parthey, *Notitiæ græcæ episcopatum*, p. 285.

2. V. les derniers et inutiles efforts de Jean VIII dans les lettres 217, 218, 219, 231, 236, 308, 333.

(A suivre.)

A. LAPÔTRE.

MÉLANGES

DÉCISIONS DU SAINT-SIÈGE

I

Communautés religieuses : Compte de conscience — confessions — communions. — Décret apostolique du 17 décembre 1890.

Rien de plus avantageux pour les membres des instituts religieux que la confiance filiale en leurs supérieurs et la libre communication avec eux pour recevoir de leur expérience lumière, encouragement et aide dans les difficultés; de leur autorité, une direction sûre et la bénédiction de l'obéissance. Aussi, depuis les Pères du désert jusqu'à saint François de Sales, depuis Cassien jusqu'à Rodriguez, tous les maîtres de la vie religieuse s'accordent-ils à recommander non seulement aux novices et débutants, mais à tous, la cordiale et humble ouverture de cœur envers ceux qui représentent auprès d'eux la majesté et la paternité divines.

Au prêtre avant tout de guider les âmes : il a pour cela mission de l'Église et science compétente. A lui de sonder les profondeurs de la conscience, de connaître des questions de péché, de dispenser les sacrements d'après les lois et les maximes de l'Église, d'examiner au point de vue de la théologie spéculative, morale et ascétique, les voies conduisant sûrement à la perfection, ou les chemins détournés et dangereux. Aux supérieurs réguliers la fonction et le devoir de gouverner et d'administrer la communauté selon le véritable esprit de la règle; à eux, en général, d'employer leurs religieux aux offices et aux œuvres qui leur conviennent le mieux, de procurer l'avancement spirituel de leurs subordonnés et d'écarter autant qu'il se peut les obstacles et les dangers. Il est manifeste que rien ne peut mieux les mettre en état de s'acquitter de cette tâche que la connaissance intime des aptitudes, des désirs, des énergies et des faiblesses de chacun. Autres, par exemple, sont les difficultés d'un missionnaire, autres celles d'un professeur; bien différentes sont les situations de sœurs

chargées d'enseigner ou de présider à une salle d'hôpital, à une infirmerie de prison, à un bureau de bienfaisance, tous emplois souvent exercés par les membres d'un même Institut. La confiance mutuelle et la cordialité des rapports sont ici d'un immense secours.

Le gouvernement des ordres anciens est demeuré plus extérieur et plus strictement administratif; l'autorité du chapitre y est grande, et le droit religieux comprend des moyens de coercition peu en usage dans les ordres plus modernes. C'est ainsi que saint Ignace demanda à la perfection de l'obéissance et à la communication filiale avec les supérieurs, de suppléer aux antiques et vénérables pratiques qui répondaient moins bien au but et à la variété des ministères de sa Compagnie. Le Saint-Siège, en approuvant les diverses constitutions qui font de ce mode de gouvernement un point essentiel de l'Institut, en consacra la légitimité.

Toutefois, il faut distinguer soigneusement la condition des ordres sacerdotaux, où les supérieurs et la plupart des membres sont prêtres, clercs, théologiens, de celle des congrégations essentiellement laïques, c'est-à-dire dépourvues de la cléricature¹, et à plus forte raison, des communautés de femmes. Dans les premiers, le supérieur, prêtre, qui reçoit le compte de conscience, sait quelle obligation sacrée lui impose le secret professionnel, ou même le secret sacramental, si l'inférieur juge bon de le lui prescrire; l'inférieur qui le rend est parfaitement capable de discerner le domaine de la confession de celui de la perfection personnelle, ce qu'inspire la libre confiance de ce qu'exige l'administration extérieure. Dans les derniers, les garanties sont moindres et les inconvénients plus graves; il était à craindre que l'ouverture de cœur, érigée en point de règle, ne dégénérât en immixtion indue, tyrannique par là-même, dans le secret des consciences; que la « loi de charité » ne fit place à une domination impérieuse, et que la direction du « Frère » ou de la « Mère » ne se substituât peu à peu à l'autorité inaliénable du confesseur.

Le Saint-Siège a de longue date redouté ces abus; toute une série de décisions de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers ordonnent de modifier profondément, parfois de supprimer, les textes de constitutions nouvelles soumises à son approbation,

1. C'est la signification propre du mot laïque. On ne saurait trop protester contre l'odieux usage d'en faire un synonyme d'antireligieux, tout au moins d'étranger à la religion.

dans lesquelles le compte de conscience était exigé ou semblait atteindre l'intime de l'âme. « A cause des abus qui se sont introduits, — était-il répondu en 1860, et cetter éponse a été fréquemment reproduite pour le fond, — la Sacrée Congrégation n'a pas coutume actuellement d'approuver l'ouverture de conscience à la Supérieure; elle permet seulement que les sœurs puissent, si elles le veulent, déclarer leurs fautes contre l'observation des règles, et leur progrès dans la vertu; le reste doit être traité avec le confesseur. » Il n'était cependant pas dérogé aux constitutions déjà approuvées.

Malgré tout, les abus se renouvelèrent : le préambule du décret *Quemadmodum* le prouve. Parfois le domaine réservé de la conscience fut trop peu respecté; parfois l'autorité d'une supérieure sembla annuler plus ou moins celle du confesseur, ou encore rendit difficile à l'excès la libre communication des religieuses avec lui. De là des troubles dans les maisons religieuses, des angoisses de conscience, des plaintes adressées de divers lieux « *passim* » au Saint-Siège et des recours à sa suprême autorité.

Pour remédier au mal et trancher définitivement la question, Sa Sainteté le pape Léon XIII a voulu, édicté et décrété, *voluit, constituit atque decrevit*, et fait publier par l'organe de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, en date du 17 décembre 1890, les mesures dont nous allons étudier la portée.

DÉCRET ¹

« C'est le sort même des lois sagement établies, comme de toutes les choses humaines, quelque honnêtes et saintes qu'elles soient en elles-mêmes, de pouvoir être employées abusivement par les hommes et détournées à des objets qui ne leur conviennent pas et leur sont étrangers; à cause de cela, il arrive parfois

1. S. C. EPISCOPORUM ET REGULARIUM

De aperitione conscientie superioribus haud exigenda, deque juribus confessorii quoad moniales et instituta virorum laicorum.

DECRETUM.

Quemadmodum omnium rerum humanarum, quantumvis honestæ sanctæque in se sint : ita et legum sapienter conditarum ea conditio est, ut ab ho-

qu'elles n'atteignent plus le but que le législateur avait en vue, et même qu'elles produisent quelquefois l'effet contraire.

« C'est ce qui est très malheureusement arrivé pour les lois de plusieurs congrégations, sociétés et instituts, soit de femmes faisant des vœux simples ou solennels, soit d'hommes appartenant complètement par leur profession et leur genre de vie à la classe des laïques. En effet, la manifestation de la conscience ayant été permise quelquefois dans leurs constitutions, afin que, dans leurs doutes, les inférieurs apprissent plus aisément le chemin difficile de la perfection, de la bouche de leurs supérieurs expérimentés, quelques-uns de ceux-ci ont introduit l'usage de scruter les secrets de la conscience, chose qui est exclusivement réservée au sacrement de pénitence. De même dans les constitutions il a été prescrit, selon la règle des saints canons, que la confession sacramentelle dans les communautés de ce genre se fit respectivement aux confesseurs ordinaires et extraordinaires; et l'arbitraire des supérieurs est allé jusqu'à refuser un confesseur extraordinaire à leurs subordonnés, même dans le cas où ils en avaient un besoin pressant pour pourvoir aux intérêts de leur conscience. Enfin, une règle de discrétion et de prudence les obligeait à donner à leurs subordonnés une direction sage et droite en ce qui concerne les pénitences particulières et les autres œuvres de piété; mais cette règle aussi a été étendue par

minibus ad impropria et aliena ex abusu traduci ac pertrahi valeant; ac propterea quandoque fit, ut intentum a legislatoribus finem haud amplius assequantur: imo et aliquando, ut contrarium sortiantur effectum.

Idque dolendum vel maxime est obtigisse quoad leges plurium Congregationum, Societatum aut Institutorum sive mulierum quae vota simplicia aut solennia nuncupant, sive virorum professione ac regimine penitus laicorum; quandoquidem aliquoties in illorum Constitutionibus conscientiae manifestatio permessa fuerat, ut facilius alumni arduam perfectionis viam ab expertis Superioribus in dubiis addiscerent: e contra a nonnullis ex his intima conscientiae scrutatio, quae unice Sacramento Pœnitentiae reservata est, inducta fuit. Idem in Constitutionibus ad tramitem SS. Canonum præscriptum fuit, ut Sacramentalis Confessio in hujusmodi Communitatibus fieret respectivis Confessariis ordinariis et extraordinariis; aliunde Superiorum arbitrium eo usque devenit, ut subditis aliquem extraordinarium Confessarium denegaverint, etiam in casu quo, ut propria conscientiae consulere, eo valde indigebant. Indita denique eis fuit discretionis ac prudentiae norma, ut suos subditos rite recteque quoad peculiarias pœnitentias ac alia pietatis

abus jusqu'à ce point que, ou bien ils leur permettaient de s'approcher de la sainte table à leur gré, ou bien parfois ils le leur interdisaient tout à fait. De là il est arrivé que ces dispositions établies autrefois utilement et sagement pour le progrès spirituel des inférieurs, et dans le but de maintenir et de favoriser l'union, la paix et la concorde dans les communautés, sont devenues souvent une cause de danger pour les âmes, d'anxiété pour les consciences et de trouble pour la paix extérieure, comme les recours des subordonnés et les plaintes qu'ils ont adressées de temps en temps au Saint-Siège le prouvent avec évidence.

« C'est pourquoi notre très saint seigneur Léon XIII, pape par la divine Providence, eu égard à la sollicitude particulière qu'il porte à cette portion choisie de son troupeau, dans l'audience que j'ai eue, moi, cardinal préfet de la Sacrée Congrégation préposée aux affaires et consultations des évêques et réguliers, le quatorzième jour de décembre 1890, toutes choses ayant été soigneusement et diligemment examinées, a décidé, établi et décrété ce qui suit :

« I. Sa Sainteté annule, abroge et déclare de nulle force à l'avenir toutes les dispositions des constitutions des sociétés pieuses et des instituts de femmes à vœux simples ou solennels, et aussi d'hommes appartenant entièrement à la classe des laïques, quoi-

opera dirigerent; sed et hæc per abusionem extensa in id etiam extitit, ut eis ad Sacram Synaxim accedere vel pro lubitu perviserint, vel omnino interdum prohibuerint. Hinc factum est, ut hujusmodi dispositiones, quæ ad spiritualem alumnorum profectum, et ad unitatis pacem et concordiam in Communitatibus servandam fovendamque salutariter ac sapienter constitutæ jam fuerant, haud raro in animarum discrimen, in conscientiarum anxietatem, ac insuper in externæ pacis turbationem versæ fuerint, eorum subditorum recursus et querimonie passim ad S. Sedem interjectæ evidentissime comprobant.

Quare SSmus D. N. Leo divina providentia Papa XIII, pro ea qua præstat erga lectissimam hanc sui gregis portionem peculiari sollicitudine, in Audientia habita a me Cardinali Præfecto S. Congregationis Episcoporum et Regularium negotiis et consultationibus præpositæ die decima quarta Decembris 1890, omnibus sedulo diligenterque perpensis, hæc quæ sequuntur voluit, constituit atque decrevit.

I. Sanctitas Sua irritat, abrogat, et nullius in posterum roboris declarat quascumque dispositiones Constitutionum, piarum Societatum, Institutorum mulierum sive votorum simplicium sive solemnium, nec non virorum omni-

que lesdites Constitutions aient obtenu l'approbation du Siège apostolique, en quelque forme que ce soit, même dans celle qu'on appelle très spéciale, pour ce qui concerne la manifestation intime du cœur et de la conscience, quels qu'en soient le mode et le nom. Pour ce motif, Elle enjoint rigoureusement aux modérateurs et modératrices des instituts, congrégations et sociétés de ce genre, d'effacer tout à fait et de faire entièrement disparaître les susdites dispositions de leurs propres constitutions, directoires et manuels. Elle annule également et supprime tous les usages en cette matière et les coutumes même immémoriales.

« II. En outre, Elle défend sévèrement aux susdits supérieurs de l'un et de l'autre sexe, quels que soient leur grade et leur prééminence, de chercher à amener les personnes qui leur sont soumises, directement ou indirectement, par précepte, conseil, crainte, menaces ou caresses, à leur faire cette ouverture de leur conscience ; d'autre part, il commande aux inférieurs de dénoncer aux supérieurs majeurs les supérieurs mineurs qui essaieraient de les amener à cela, et s'il s'agit du Supérieur ou de la Supérieure générale, la dénonciation devra être faite par eux à cette Sacrée Congrégation.

« III. Mais cela n'empêche point du tout que les inférieurs ne puissent librement et d'eux-mêmes ouvrir leur âme aux supé-

mode laicorum, etsi dictæ Constitutiones approbationem ab Apostolica Sede retulerint in forma quacumque etiam quæm aiunt specialissimam, in eo scilicet, quod cordis et conscientie intimam manifestationem quovis modo ac nomine respiciunt. Ita propterea serio injungit Moderatoribus ac Moderatricibus hujusmodi Institutorum, Congregationum ac Societatum, ut ex propriis Constitutionibus, Directoriis, ac Manualibus præfate dispositiones omnino deleantur penitusque expungantur. Irritat pariter ac delet quoslibet ea de re usus et consuetudines etiam immemorabiles.

II Districte insuper prohibet memoratis Superioribus ac Superiorissis, cujuscumque gradus et præminentie sint, ne personas sibi subditas inducere pertentent directe aut indirecte, præcepto, consilio, timore, minis, aut blanditiis ad hujusmodi manifestationem conscientie sibi peragendam; subditisque e converso præcipit, ut Superioribus majoribus denuncient Superiores minores, qui eos ad id inducere audeant: et, si agatur de Moderatore vel Moderatrice Generali denuntiatio huic S. Congregationi ab iis fieri debeat.

III. Hoc autem minime impedit, quominus subditi libere ac ultro aperire suum animum Superioribus valeant, ad effectum ab illorum prudentia in du-

rieurs dans le but d'obtenir de leur prudence, au milieu de leurs doutes et de leurs anxiétés, conseil et direction pour l'acquisition des vertus et le progrès dans la perfection.

« IV. En outre, sans toucher aux prescriptions du saint concile de Trente dans sa session 25, chapitre x, *des Réguliers*, ni à ce que Benoît XIV de sainte mémoire a établi dans sa constitution *Pastoralis curæ*, au sujet des confesseurs ordinaires et extraordinaires des communautés, Sa Sainteté avertit les prélats et les supérieurs de ne pas refuser un confesseur extraordinaire à leurs inférieurs toutes les fois que ceux-ci en ont besoin pour pourvoir aux intérêts de leur conscience, sans que d'aucune façon les supérieurs recherchent le motif de cette demande, ou montrent qu'ils en sont mécontents. Et de peur que cette disposition si sage ne devienne vaine, Elle exhorte les Ordinaires à désigner dans les lieux de leur propre diocèse où il y a des communautés de femmes, des prêtres capables et munis de pouvoirs, auxquels les religieuses puissent recourir facilement pour le sacrement de pénitence.

« V. En ce qui concerne la permission ou la défense de s'approcher de la sainte Eucharistie, Sa Sainteté décide que les permissions et les défenses de ce genre regardent exclusivement le confesseur ordinaire ou extraordinaire, sans que les supérieurs aient aucune autorité pour s'ingérer dans cette affaire, excepté

biis ac anxietatibus consilium et directionem obtinendi pro virtutum acquisitione ac perfectionis progressu.

IV. Præterea, firmo remanente quoad Confessarios ordinarios et extraordinarios Communitatum quod a Sacrosancto Concilio Tridentino præscribitur in *Sess. 25, Cap. x, de Regul.*, et a *B. M. Benedicti XIV* statuitur in Constitutione quæ incipit « *Pastoralis curæ* » : Sanctitas Sua Præsules Superioresque admonet, ne extraordinarium denegent subditis Confessariorum quoties ut propriæ conscientie consulant ad id subditi adigantur, quin iidem Superiores ullo modo petitionis rationem inquirant, aut agre id ferre demonstrent. Ac ne evanida tam provida dispositio fiat, Ordinarios exhortatur, ut in locis propriæ Diœceseos, in quibus Mulierum Communitates existunt, idoneos Sacerdotes facultatibus instructos designent, ad quos pro Sacramento Penitentiae recurrere ea facile queant.

V. Quod vero attinet ad permissionem vel prohibitionem ad sacram Synaxim accedendi, Eadem Sanctitas Sua decernit, hujusmodi permissiones vel prohibitiones dumtaxat ad Confessarium ordinarium vel extraordinarium spectare, quin Superiores ullam habeant auctoritatem hac in re sese ingerendi, excepto casu quo aliquis ex eorum subditis post ultimam Sacramen-

le cas où quelqu'un de leurs subordonnés aurait, après sa dernière confession sacramentelle, donné du scandale à la Communauté ou commis une faute extérieure grave, jusqu'à ce qu'il se soit de nouveau approché du sacrement de pénitence.

« VI. Tous sont avertis d'avoir grand soin de se préparer à la sainte communion et de s'en approcher aux jours fixés dans leurs propres règles; et toutes les fois que le confesseur jugera qu'il est utile à quelqu'un, à cause de sa ferveur et de son progrès spirituel, de s'en approcher plus fréquemment, il pourra lui-même le lui permettre. Mais, celui qui aura obtenu de son confesseur la permission de la communion plus fréquente ou même quotidienne devra en informer son Supérieur; que si celui-ci croit avoir de justes et graves raisons de s'opposer à ces communions plus fréquentes, il devra les faire connaître au confesseur, au jugement duquel il faudra absolument s'en tenir.

« VII. Sa Sainteté ordonne, en outre, à tous et à chacun des supérieurs généraux, provinciaux et locaux des instituts d'hommes ou de femmes dont il est question ci-dessus, d'observer soigneusement et exactement les dispositions de ce décret, sous les peines encourues *ipso facto* par les supérieurs qui violent les commandements du Siège Apostolique.

« VIII. Enfin, Sa Sainteté ordonne que des exemplaires du présent décret, traduits en langue vulgaire, soient insérés dans les

talem Confessionem Communitati scandalo fuerit, aut gravem externam culpam patriverit, donec ad Pœnitentiæ sacramentum denno accesserit.

VI. Moneantur hinc omnes, ut ad Sacram Synaxim curent diligenter se præparare et accedere diebus in propriis regulis statutis; et quoties ob fervorem et spiritualem alicujus profectum Confessarius expedire judicaverit ut frequentius accedat, id ei ab ipso Confessario permitti poterit. Verum qui licentiam a Confessario obtinuerit frequentioris ac etiam quotidianæ Communionis, de hoc certiore reddere Superiorem teneatur; quod si hic justas gravesque causas se habere reputet contra frequentiores hujusmodi Communiones, eas Confessario manifestare teneatur, ejus judicio acquiescendum omnino erit.

VII. Eadem Sanctitas Sua insuper mandat omnibus et singulis Superioribus Generalibus, Provincialibus et Localibus Institutorum de quibus supra sive virorum sive mulierum, ut studiose accurateque hujus Decreti dispositiones observent, sub pœnis contra Superiores Apostolicæ Sedis mandata violantes ipso facto incurrendis.

VIII. Denique mandat, ut præsentis Decreti exemplaria in vernaculum sermonem versa inserantur Constitutionibus prædictorum piorum Instituto-

constitutions des pieux instituts susdits et soient lus à haute et intelligible voix, au moins une fois dans l'année, à une époque fixée, dans chaque maison, soit à la table commune, soit dans un chapitre spécialement convoqué à cet effet.

« Ainsi a établi et décrété Sa Sainteté, sans qu'aucune disposition contraire, même digne de mention spéciale et individuelle, puisse y faire obstacle.

« Donné à Rome de la Secrétairerie de la susdite Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, le dix-septième jour de décembre 1890.

« J. Cardinal VERGA, *Préfet*.

« † FR. ALOISIUS, Episcopus Callinien., *Secrétaire*¹. »

I. *Autorité du décret*. — Tous les actes émanés du Saint-Siège sont dignes de la plus grande vénération; mais ils n'ont pas tous la même solennité ni la même puissance juridique. Le jugement d'une Congrégation romaine dans une affaire particulière décide la cause et éclaire la jurisprudence; une réponse formelle à une consultation doctrinale peut dissiper tout doute prudent sur un point de droit; mais ni cette sentence ni cette réponse ne sont des lois proprement dites; car elles manquent pour cela des conditions requises par le droit. Le décret du 17 décembre 1890, commençant par le mot *Quemadmodum*, est au contraire un acte de législation en matière de vie religieuse; il crée le droit sur un point particulier, et oblige en conscience et d'une façon permanente tous ceux qu'il atteint dans le monde entier, où il doit être publié. Au besoin les peines canoniques réprimeront la désobéissance. En les rappelant en termes généraux (§ 8) le Souverain Pontife ne les spécifie point et n'en porte pas de nouvelles. Elles peuvent varier avec la gravité des transgressions: censures, dépo-

rum, et saltem semel in anno, stato tempore in unaquaque Domo, sive in publica mensa, sive in Capitulo ad hoc specialiter convocato, alta et intelligibili voce legantur.

Et ita Sanctitas Sua constituit atque decrevit, contrariis quibuscumque etiam speciali et individua mentione dignis minime obstantibus.

Datum Romæ ex Secretaria memoratæ S. Congregationis Episcoporum et Regularium die 17 Decembris 1890.

I. Card. VERGA, *Præfectus*.

FR. ALOISIUS EPISC. CALLINICEN., *Secret.*

1. *Le Prêtre*, numéro du 26 février 1891.

sition, privation de voix active et passive, châtimens en usage dans les ordres religieux; l'autorité ecclésiastique compétente est juge de l'application selon la diversité des cas.

II. *Objet du décret.* — Cet objet est multiple : pour plus de clarté, il sera avantageux de diviser.

A). *Manifestation ou compte de conscience.* — A quels instituts s'applique immédiatement le décret? 1^o A tous les instituts de femmes, quels qu'ils soient, à vœux solennels ou à vœux simples; 2^o aux instituts d'hommes, *omnimode laicorum*, entièrement laïques, c'est-à-dire, comme nous l'avons indiqué, où ni supérieurs ni inférieurs ne sont, d'après la Règle, élevés à la cléricature : tels sont les divers instituts de Frères enseignants où la tonsure et les ordres sacrés ne sont supposés à aucun degré de la hiérarchie. Par contre, ne sont pas compris dans les dispositions de la loi les ordres essentiellement cléricaux, ni même les ordres mixtes composés d'après les constitutions de religieux cleres et de religieux laïques, et qui ont des prêtres pour supérieurs réguliers.

La raison de cette distinction est facile à saisir. Diriger les âmes est une fonction habituelle du sacerdoce; le Saint-Siège n'a pas jugé qu'elle rentrât dans les attributions propres d'un supérieur laïque, ni d'une femme, d'une supérieure religieuse, quelque piété et quelque expérience qu'on leur reconnaisse. Rien, au contraire, n'est changé dans les constitutions dûment approuvées des ordres cléricaux, encore qu'ils aient à s'inspirer dans leur pratique de la pensée qui a guidé le Saint-Siège.

Que défend le décret? que permet-il? — Il défend d'exiger directement ou indirectement la manifestation intime du cœur et de la conscience, quelque nom d'ailleurs qu'elle porte : *In eo scilicet quod cordis et conscientiarum intimam manifestationem quovis modo ac nomine respiciunt*. Nombre de constitutions approuvées par le Saint-Siège en avaient fait une obligation de règle. Le Souverain Pontife, usant de sa suprême autorité, casse, abroge, déclare de nulle valeur toutes ces sortes de dispositions et révoque, quant à ce point, toutes les approbations, même les plus formelles et les plus spéciales. Bien plus, il ordonne de les effacer, *deleantur*, de les faire entièrement disparaître, *expungantur*, du texte même des constitutions, directoires et manuels.

Il semblera dur de biffer ainsi les recommandations des pieux

fondateurs, bienheureux, saints canonisés, docteurs de l'Église ; mais leur autorité, en tant qu'elle contredirait un ordre du Pape, ne peut plus être invoquée. Que l'on n'abrite pas davantage l'obligation du compte de conscience derrière les anciennes coutumes dont les générations précédentes ont usé pour leur sanctification : la puissance apostolique les réduit à néant. Règles, usages, coutumes immémoriales, tout est supprimé ; il ne reste qu'à opérer les modifications et retranchements prescrits.

Mais il pourrait se faire que la loi fût, sinon méprisée, du moins habilement tournée. Soit, nulle obligation ne sera imposée ; mais les conseils, les caresses, les prières, qui sait ? la crainte et les menaces parviendront au même résultat, et obtiendront, doucement ou violemment, les confidences que la règle ne permet plus d'exiger. — Défense formelle est faite aux supérieurs ou supérieures d'en agir de la sorte ; le Souverain Pontife commande, *prescribit*, aux inférieurs de dénoncer aux supérieurs majeurs les supérieurs locaux qui oseraient les induire, *inducere*, ainsi à l'ouverture de conscience ; si le délinquant était supérieur général ou supérieure générale de tout l'Institut, la dénonciation devrait être portée à la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers.

Toutefois la rigueur de la loi est tempérée par une restriction importante. Rien n'empêche, dit le paragraphe 3, plus explicite que les réponses précédentes de la Sacrée Congrégation, que les inférieurs ne puissent *librement et spontanément, libere et ultro*, ouvrir leurs âmes à leurs supérieurs pour obtenir de leur prudence, dans leurs doutes et leurs inquiétudes, conseil et direction pour l'acquisition des vertus et le progrès dans la perfection.

Nous avons souligné les mots *librement et spontanément* : ils sauvegardent la liberté des inférieurs, tout en leur laissant le bienfait, précieux en vérité, d'une entière facilité de décharger dans le cœur d'un supérieur un cœur trop troublé, ou de demander à ses lumières la solution d'un doute, un appui dans le travail ardu de la réforme de soi-même et de l'acquisition de la perfection. Le directeur recommanderait volontiers cette confiance à une fille envers une mère pieuse et prudente ; il serait dur de l'interdire à une âme de bonne volonté, d'autant que le confesseur n'est point, ne peut être sans cesse à portée ; ce serait une exigence déraisonnable de prétendre le faire accourir à toute réquisition ; et cependant les peines et les difficultés se rencontrent à

toute heure. Le Saint-Siège a expressément réservé cette liberté, si bien en harmonie avec la doctrine des saints et les conditions de la vie religieuse. Notons seulement qu'en maintes rencontres la Sacrée Congrégation a renvoyé au confesseur, exclusivement, les matières plus délicates et requérant la science et l'inviolable discrétion du prêtre ; inutile d'insister sur ce point.

S'agit-il enfin du compte à rendre de la conduite extérieure dans l'emploi et dans les observances régulières, le décret *Quemadmodum* n'y fait aucune allusion spéciale. *Intimam conscientie manifestationem*, la manifestation de l'intime de la conscience, exigée ou adroitement extorquée, fait seule l'objet des prohibitions et des sanctions pénales. Pour l'extérieur, tout demeure en l'état, tel que l'ont réglé les constitutions approuvées par l'autorité ecclésiastique compétente.

B) *Confessions*. — La législation de l'Église s'inspire d'une double pensée : choisir pour les communautés religieuses des confesseurs versés dans les voies spirituelles et parfaitement au courant de tout ce qui touche à l'état religieux ; d'autre part, assurer aux âmes d'élite qui vivent sous la règle et dans le cloître, la facilité de s'ouvrir à un confesseur jouissant de leur pleine confiance. A cette double nécessité correspondent la désignation spéciale du confesseur ordinaire et l'assignation des confesseurs extraordinaires, à qui toutes les religieuses doivent s'adresser plusieurs fois l'année. (*Conc. Trid., sess. 25, de Reg., c. x.*) Nul tourment ne serait plus vivement ressenti par une religieuse, surtout cloîtrée, que la privation des rapports nécessaires ou vraiment utiles avec un prêtre qui puisse l'absoudre de ses fautes, et résoudre ses doutes de conscience.

Benoît XIV, dans sa bulle *Pastoralis Curæ*, du 5 août 1748, rappelle les prescriptions du concile de Trente, en presse l'exécution, veut qu'il soit tenu compte de répugnances invincibles ; et faisant allusion à la bienveillance avec laquelle la Sacrée Pénitencerie accueille les requêtes qui lui sont adressées par les religieuses, il réprovoque la rigueur excessive des prélats et supérieurs trop difficiles à accorder le recours au confesseur extraordinaire.

A l'imitation de son illustre prédécesseur, et voulant plus largement encore assurer le repos des âmes spécialement consacrées à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sa Sainteté Léon XIII avertit les

prélats et supérieurs de ne point refuser à leurs inférieurs le confesseur extraordinaire, TOUTES LES FOIS, *quoties*, que leur conscience leur en fait un besoin, sans s'enquérir en nulle façon de la raison de leur demande ni s'en montrer contrariés. Pour que cette miséricordieuse prévoyance ne soit pas frustrée de son effet, partout où existent des communautés de femmes, l'autorité diocésaine est exhortée à désigner et à munir des pouvoirs convenables des prêtres capables, *idoneos sacerdotes*, à qui elles puissent facilement recourir pour le sacrement de pénitence. On remarquera la forme *idoneos sacerdotes*, au pluriel ; encore qu'elle puisse s'expliquer par la seule construction grammaticale, elle répond trop bien au but du législateur et aux besoins des âmes qu'il a en vue pour qu'on l'entende seulement d'un confesseur extraordinaire unique.

Nous ne doutons pas que toutes les religieuses ne soient fort reconnaissantes au Vicaire de Jésus-Christ d'avoir daigné pourvoir avec tant de libéralité à la paix et à la liberté de leurs âmes.

C) *Communions*. — A maintes reprises les diverses Congrégations romaines avaient attribué au confesseur seul et exclusivement le droit de permettre ou de refuser à chaque religieuse la sainte communion en dehors des jours prescrits par la règle. Déjà en 1725, la Sacrée Congrégation du Concile affirmait le droit du confesseur ordinaire, et non des directeurs, avec la participation préalable du prélat ordinaire : *De licentia confessarii ordinarii et non directorum, prævia participatione prælati ordinarii*. Dans ces dernières années, des réponses plus nettes encore vinrent exclure la nécessité d'un consentement positif des supérieurs ou supérieures : *privative judicio confessarii, excluso consensu superioris aut superiorissæ*, répondait la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, en date du 4 août 1888, à la consultation d'un prélat français. Enfin l'Inquisition, 4 juillet 1890, maintenait cette exclusion, et interprétait la participation des supérieurs exprimée en certaines règles, en ce sens, que les inférieurs eussent à prévenir le supérieur, une fois pour toutes, des autorisations données par le confesseur local, sans que la réponse de celui-ci fût nécessaire : *responsionem superioris haud necessariam esse*.

Ces décisions particulières sont solennellement confirmées par

le Souverain Pontife, avec quelques légères modifications ou déclarations :

a) Le droit de permettre ou d'interdire l'accès de la sainte communion appartient exclusivement au confesseur « ordinaire ou extraordinaire » ; l'autorité du confesseur extraordinaire est ainsi mise hors de conteste.

b) Les supérieurs n'ont à aucun titre pouvoir de s'ingérer dans cette question ; ils peuvent seulement interdire momentanément, et jusqu'à la prochaine réception du sacrement de pénitence, la sainte communion à la personne coupable, depuis la dernière confession, d'un scandale donné à la Communauté ou d'une faute grave extérieure. On voudra bien remarquer que le Saint-Siège n'emploie pas à la légère les mots « scandale et faute grave » ; il faut les prendre dans leur sens théologique, et ne les point appliquer à des actes ou paroles dont telles ou telles religieuses seraient trop promptes à se mal édifier.

c) Quant aux personnes religieuses autorisées par le confesseur à communier plus fréquemment que la règle ne le prescrit, comme c'est l'usage fort louable du plus grand nombre, elles doivent le faire savoir aux supérieurs ; s'il y avait de graves inconvénients à ces communions plus fréquentes, les supérieurs devraient, *teneatur*, en référer au confesseur, au jugement duquel il faudra absolument s'en tenir : *cujus judicio acquiescendum omnino erit*.

III. *Mesures d'exécution*. — Nous avons fait allusion aux peines édictées en termes généraux. Afin de porter, de la manière la plus authentique et la plus efficace, ces règles et lois à la connaissance des intéressés, ordre est donné d'insérer la traduction dans les constitutions de tous les instituts qu'elles concernent, et d'en faire lecture à haute et intelligible voix, au moins une fois par an, à jour fixe, au réfectoire ou au chapitre de chaque maison.

Tel est le décret *Quemadmodum*, monument de la sollicitude paternelle du Souverain Pontife, et l'un des documents les plus importants de la législation des communautés régulières. Il est vraisemblable que plus d'un doute sera soulevé et plus d'une question posée sur son application pratique ; il est certain d'avance que les principes affirmés et les mesures prescrites feront la base de toutes les décisions et explications. Bien qu'il n'introduise, en

réalité, aucune innovation, le Saint-Siège s'étant déjà prononcé à plusieurs reprises, le décret du 17 décembre 1890, préparé par une série d'actes pontificaux et de décisions des Congrégations romaines, fera époque dans l'histoire des instituts religieux.

II

Les mariages mixtes en Hongrie. — Obligation d'élever tous les enfants dans la religion catholique.

Une fois de plus, la question des mariages mixtes vient d'amener de sérieuses difficultés entre le Saint-Siège et un gouvernement européen : il s'agit cette fois de la Hongrie.

Rappelons quelques principes de législation ecclésiastique et quelques faits historiques : ils aideront à mieux saisir toute l'importance de la question.

Les mariages mixtes, au sens strict du mot, sont contractés, on le sait, entre catholique et non catholique, protestant, schismatique, etc., l'un et l'autre baptisés. Si l'une des parties n'avait point reçu le baptême, un empêchement plus grave interviendrait, et, d'après la très antique discipline de l'Église, entraînerait la nullité du mariage : ce serait l'empêchement dirimant de *disparité de culte*. Dieu veuille qu'il ne se rencontre pas trop souvent désormais jusque parmi nos populations françaises ! Si les deux parties sont chrétiennes, c'est-à-dire baptisées, mais que l'une d'entre elles appartienne à l'hérésie ou au schisme, au protestantisme par exemple, ou à l'Église soi-disant orthodoxe de Russie, le mariage est valide, mais gravement prohibé, et ne peut se contracter licitement sans dispense. Cette dispense, le Saint-Siège se la réserve ; les évêques ne peuvent l'accorder en vertu de leur pouvoir ordinaire, mais seulement par délégation et indult spécial du Souverain Pontife. Tant que cette dispense n'a pas été dûment obtenue pour causes légitimes, on se rendrait coupable de faute grave à contracter alliance avec une personne séparée de l'Église catholique.

Voilà bien de la sévérité, au gré de l'indifférence et de la tolérance contemporaines ! Que chaque époux traite à sa façon la question de religion ! Ne pourra-t-on donc pas se marier selon son inclination ou ses convenances, sans trouver l'Église romaine

sur son chemin? Pourquoi la mêler ainsi à toutes les affaires de la vie, la rendre odieuse comme à plaisir?

Pourquoi? C'est que le mariage des chrétiens est essentiellement et par lui-même un sacrement, et non pas un contrat profane, auquel viendrait ou ne viendrait pas s'ajouter un rite sacramental; dès lors, de part et d'autre, il exige les dispositions acquises à la sainteté d'un sacrement et doit être reçu en conformité avec les lois de l'Église.

Mais pourquoi ces lois restrictives? C'est que du mariage naîtront des chrétiens de droit, enfants de la vraie Église et chefs un jour de familles chrétiennes. C'est que rien n'est périlleux pour la foi comme le contact intime et quotidien avec l'indifférence religieuse, ou avec une croyance soit hostile, soit réduite à un minimum insignifiant de vérités dogmatiques et de pratiques fort gênantes.

Aussi la dispense pour contracter un mariage mixte n'est-elle jamais accordée que pour des raisons vraiment graves, et sous l'engagement formel de la part du conjoint hétérodoxe de souscrire aux conditions suivantes : 1^o Entière liberté pour la partie catholique de pratiquer librement sa religion; 2^o éducation de tous les enfants dans la foi catholique. La partie catholique est tenue de procurer selon son pouvoir le retour de son conjoint à la vraie Église; que si elle était elle-même en danger prochain de perdre la véritable foi, le mariage serait illicite de droit naturel et de droit divin⁴.

De ces conditions, sans lesquelles les mariages mixtes seraient à courte échéance la ruine de la religion dans une contrée, l'éducation de *tous* les enfants dans la foi catholique est celle qui a

4. Nos lecteurs se rappelleront que l'Église, lors même que pour de justes raisons elle permet les mariages mixtes, ne leur accorde ni la bénédiction solennelle, ni les honneurs ordinaires du mariage catholique. Faut-il ajouter qu'il est expressément interdit à la partie catholique de consentir à une célébration religieuse au temple protestant ou à l'église schismatique? Ce serait une *communication dans les choses saintes* gravement illicite, et une reconnaissance au moins pratique des sectes hétérodoxes, apte à faire encourir les censures ecclésiastiques.

Pour avoir ignoré ou méconnu ces règles, des familles irritées, des journaux antireligieux ont taxé de fanatisme, de rigueur outrée, etc., de dignes prêtres uniquement coupables d'avoir fait tout leur devoir. Dieu daigne donner à tous le courage de l'accomplir sans défaillance!

toujours suscité le plus de difficultés. Tantôt les gouvernements, comptant sur les mariages pour éteindre en peu de temps le catholicisme en pays mixtes, ont exigé que les enfants fussent élevés dans la religion du père « orthodoxe » ou protestant. Plus souvent encore des gouvernements, même catholiques en principe, ont cru faire œuvre d'équité et de conciliation en adoptant la règle : *les garçons dans la religion du père, les filles dans celle de la mère*. Combien de catholiques en France ont répété par ignorance ou indifférence cette funeste formule ! Combien l'ont trouvée raisonnable, et ont taxé d'excessive la prétention de l'Église de n'abandonner au schisme ou à l'hérésie aucune des âmes régénérées au saint baptême dans le sang de Jésus-Christ !

On sait avec quelle brutalité la Russie prétend obliger, de gré ou de force, à se convertir à « l'orthodoxie » les personnes catholiques ou même protestantes, mariées à des sujets russes. L'Angleterre n'a pas encore totalement fait disparaître les incapacités légales qui atteignent les catholiques, et s'oppose au moins indirectement à « ce que les enfants issus de mariages mixtes soient élevés dans la foi romaine ».

La Prusse de Frédéric-Guillaume III se signala naguère par sa perfide habileté à multiplier les mariages mixtes et à dissoudre par leur moyen l'unité de la vraie foi dans les provinces soumises à sa domination. De jeunes fonctionnaires étaient envoyés dans les pays catholiques ; grâce à des alliances acceptées trop facilement et sans les garanties exigées, des familles mixtes ou même protestantes se trouvaient fondées. Bientôt elles réclamaient, avec le droit à leur culte et la présence d'un ministre, la cojonissance des églises catholiques, là surtout où un temple ne pouvait être bâti ; ou bien le prompt changement du mari transportait la jeune femme en pays hérétique, où tout était mis en œuvre pour l'amener, de guerre lasse, à l'apostasie. Quelques années encore de ces trop savantes manœuvres, secondées par la coupable légèreté des familles ambitionnant de telles unions, et les provinces rhénanes étaient menacées de devenir insensiblement « évangeliques », à tout le moins indifférentes à toute confession religieuse. Le pouvoir avait compté, pour laisser tout faire, sur la timidité, l'amour de la paix, ou même sur les complaisances sans scrupules de membres du clergé allemand. Il se trouva un archevêque de Cologne, l'illuminé Spiegel, pour prêter

les mains, au mépris des instructions du Saint-Siège, à ces trames machiavéliques, et entraîner quelques prélats trop amis de la conciliation à de déplorables compromis. Mais si l'antique métropole de Cologne eut à rougir des lâchetés de l'ex-conseiller d'État devenu son indigne pasteur, elle se glorifie de l'intrépidité de son successeur, Clément-Auguste de Droste-Vischering, comme celle de Guesen et Posen de la courageuse fermeté de Martin de Dunin. Du fond de leur prison, où les suivait, comme toujours, la vénération du peuple, les évêques confesseurs de la foi forcèrent l'État prussien à respecter la conscience catholique, et méritèrent à jamais la reconnaissance de l'Église.

Or, voici que le gouvernement catholique de la Hongrie, intervenant contre toute justice dans une question toute religieuse, et méconnaissant les lois de l'Église et les droits des âmes, prétend mettre en vigueur la règle sacrilège : « Les garçons dans la religion du père, les filles dans celle de la mère. » Ainsi l'avait décrété une loi de 1868 ; la résistance du clergé et le sens catholique des populations l'avaient réduite à l'état de lettre morte, lorsque, par décret du 10 mai 1890, le ministre des cultes, comte Czacky, s'avisait de prescrire l'exécution de cette loi. Les lauriers de nos faiseurs de « décrets » sans doute l'empêchaient de dormir. Pour que les âmes des petits enfants ne pussent échapper à l'hérésie, il ajouta aux dispositions de la loi l'obligation pour le clergé paroissial de déclarer aux ministres d'un autre culte le baptême des enfants issus de mariages mixtes ; en sorte que ces ministres pussent empêcher ces enfants d'être élevés dans une religion différente de celle que la loi leur assigne.

Plus tard, une modification fut proposée par le comte Szapari, chef du cabinet : le clergé ferait la déclaration aux autorités civiles, qui la transmettraient aux ministres intéressés. C'était maintenir la loi pour le fond, tout en semblant faire, sur la forme, une concession destinée à sauver l'amour-propre et à rallier les partisans de la paix à tout prix.

La véritable Église, pas plus que la véritable mère du jugement de Salomon, ne peut consentir à ce partage cruel et laisser couper en deux les familles qui lui appartiennent de droit divin et en vertu de l'engagement solennel, sous lequel la dispense de mariage a été accordée. Elle dut intervenir, d'autant que plusieurs catholiques pactisaient sans répugnance avec le pouvoir,

et que, de son côté, le ministre des cultes déclarait que depuis quatre ans déjà, des évêques hongrois auraient autorisé leurs prêtres à faire la communication prescrite. (*Lettre de S. Ém. le card. Rampolla*, 26 septembre 1890.)

Pendant tout l'épiscopat hongrois s'était réuni à Buda-Pesth pour aviser à la situation ; car, en Hongrie, pas plus que dans l'Angleterre ou l'Allemagne protestantes, on ne prétend empêcher les évêques de s'assembler et de publier des actes ayant l'autorité commune de tous les pasteurs : c'est le triste privilège de la France, moins catholique en cela que bien des gouvernements hérétiques ou païens.

Le cardinal Simor, primat de Hongrie, posa au Saint-Siège les deux questions suivantes ¹ :

1° Est-il permis aux curés catholiques d'aviser, conformément au décret ministériel, les ministres d'un autre culte du baptême des enfants issus des mariages mixtes ?

2° Est-il licite à l'épiscopat hongrois d'exercer encore, après ce décret, le droit conféré par le Saint-Siège d'accorder des dispenses pour les empêchements de mariages mixtes ?

A Rome, une Congrégation cardinalice fut convoquée *ad hoc* par ordre de Léon XIII. Les deux questions ayant été mûrement discutées, une lettre du cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté, datée du 7 juillet 1890, fit savoir aux évêques de Hongrie que la réponse, approuvée et confirmée par le Souverain Pontife, était : *Negative*, à l'une et l'autre question. Cette réponse fut transmise au cardinal primat, avec prière d'en faire part à tous les évêques de Hongrie, qui devaient eux-mêmes la communiquer par une lettre collective de tout l'épiscopat aux curés des paroisses ; de la sorte, le clergé reconnaît que la loi de 1868 et le décret ministériel « sont sous tous les rapports contraires aux principes de l'Église sur la condition des mariages mixtes ».

Toutefois, sur la seconde question, le Saint-Siège réservait l'affirmative, touchant les pouvoirs concédés aux évêques, sous la condition expresse d'exiger « que les contractants, tant catholiques que non catholiques, aient à fournir toutes les garanties formelles exigées lors de la conclusion d'un mariage mixte, au point de vue, tant du droit naturel que du droit divin. De plus les

1. Les documents ont paru dans l'*Univers*, et ont été reproduits par divers journaux.

évêques devront prendre toutes les précautions morales au point de vue de la sincérité de la promesse et de son accomplissement en temps voulu, sans égard pour le décret ministériel en question. »

Un échange de correspondances suivit cette notification. Le 26 septembre 1890, une nouvelle lettre du cardinal secrétaire d'État, répondant à celles du primat de Hongrie (août et septembre 1890), déclare tout d'abord que les cardinaux de la commission spéciale ont jugé impossible d'écarter de la discussion les dogmes catholiques intéressés dans cette affaire, d'accepter aucune proposition du gouvernement en désaccord avec ces dogmes, et de tolérer aucune solution qui ne présenterait pas les garanties nécessaires pour l'éducation des enfants dans la religion catholique, selon les droits de l'Église et des parents eux-mêmes. « Il résulte de ces principes que la loi de 1868 devra, dès que le temps le permettra, être abolie ou modifiée. » Quant à la proposition du comte Szapary, comme elle ne change rien au fond des choses, le Saint-Siège ne saurait l'accepter.

Cette décision ainsi que la précédente ont reçu la confirmation du Souverain Pontife. Le Saint-Siège ne s'opposerait cependant pas, si l'on pouvait par là éviter un conflit, à ce que le clergé catholique fournisse à la fin de l'année au gouvernement un registre exact des décès, mariages et naissances ; mais autant seulement que l'on pourra avoir confiance que le gouvernement ne s'en servira pas pour des fins antireligieuses.

Nous nous bornons à transcrire, sans nous permettre de commentaire, les graves observations qui suivent ; elles ont trait aux évêques dont le comte Czaeky se vantait d'avoir obtenu le consentement :

« Finalement, je ne saurais manquer d'exprimer à Votre Éminence combien le Saint-Père a été douloureusement et profondément affecté par la déclaration du ministre des cultes et de l'instruction publique hongrois, qu'il y a quelques évêques qui, depuis quatre ans déjà, auraient autorisé leur clergé à délivrer à des ministres d'un culte non catholique le certificat de baptême dont il est question dans toute cette affaire. Le Saint-Père a vu avec une douleur non moins grande que ces mêmes évêques, questionnés par le ministre hongrois sur l'opportunité du décret, lui ont déclaré que rien ne s'y opposait et que tout le clergé

hongrois s'y soumettrait. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Éminence que le Saint-Siège condamne de la façon la plus sévère une pareille attitude... Je tiens essentiellement à faire savoir à Votre Éminence la pensée de Notre Saint-Père le Pape à ce sujet, pour que vous en avisiez et les évêques en question et le gouvernement hongrois, afin que ce dernier ne puisse, pour justifier son décret, se prévaloir de l'exemple et de l'autorité desdits évêques... »

De nouvelles négociations sur la base de la lettre du 26 septembre amèneront-elles le gouvernement hongrois à se départir d'une conduite si peu digne d'un peuple catholique ? On aime à l'espérer. Quant au Saint-Siège, il ne transigera point sur le fond même du différend, dans une affaire où il va du salut de millions d'âmes et de la pureté de la foi dans toute une partie de l'empire autrichien. La question, prise dans sa généralité, ne peut recevoir d'autre solution que celle qui sauve les âmes et conserve l'intégrité des principes catholiques sur la nécessité de la véritable Église, et la dignité du sacrement de mariage.

III

Le duel dans les universités d'Allemagne. — Il fait encourir l'infamie juridique et l'irrégularité. — (S. C. du Concile, in Wratislaviens, 9 août 1890. — *Acta S. Sedis*, t. XXIII, p. 234 sqq.).

Qui n'a entendu raconter, presque célébrer, l'humeur batailleuse et les exploits des étudiants des universités allemandes ? On n'est point étudiant parfait, on n'a pas droit à certaines distinctions usitées entre écoliers, avant d'avoir atteint son chiffre de duels tant domestiques, contre d'autres membres de la famille universitaire, que militaires ou bourgeois, *contra philistinos*. Les catholiques s'en abstiennent généralement : il y a malheureusement des exceptions.

La cour épiscopale de Breslau nous en montre un, se battant une fois pour son propre compte, mais coopérant ou assistant à cent cinquante autres, *centies quinquagies vel cooperando, vel spectando* ; d'autres servant une ou plusieurs fois de témoins, un autre enfin provoquant ou acceptant la provocation quatre ou cinq fois. Revenus à de meilleurs sentiments, et entrés au séminaire, ces jeunes gens demandaient à recevoir la tonsure et les ordres.

Sont-ils irréguliers ; et si oui, de quelle irrégularité sont-ils atteints ? La question fut posée et discutée. S'agit-il de l'irrégularité pour homicide ou mutilation ? Non vraiment : ils n'ont tué ni mutilé personne. Ils ne semblent même pas avoir couru de très graves dangers ; car aujourd'hui, d'après la relation de l'Ordinaire, c'est plutôt un jeu téméraire sans péril de vie qu'affaire bien sérieuse : *ludus potius temerarius, citæque periculo carens, quam res magni momenti*. Quant aux spectateurs, c'est curiosité bien plus que consentement ou participation. — Nos étudiants seraient-ils irréguliers *ex defectu lenitatis*, par « défaut de douceur » ? Pas davantage, puisque cette irrégularité n'est encourue que pour actes relevant de l'autorité publique, faits de guerre, participation efficace à un jugement suivi de mort ou de mutilation.

Des détails curieux sont fournis par le *folio* où est rapportée la discussion. Pour que personne ne puisse manquer de duels, des sociétés sont formées tout exprès en vue d'y pourvoir. Mais la bravoure n'exclut pas la prudence ; les armes employées sont de petites lames, *parvo quodam cultro*, qui ne peuvent guère faire d'autre mal que des balafres au visage, le reste du corps demeurant bien protégé, *ceteris partibus corporis bene tectis*. Aussi ajoute-t-on, comme pour faire valoir les circonstances atténuantes, est-ce plutôt divertissement barbare que volonté de tuer ou de blesser ; les accidents graves sont rares et dus à l'imprudence ou à telle autre circonstance extrinsèque.

La Sacrée Congrégation du Concile était donc priée par la cour de Breslau de résoudre le doute suivant :

L'irrégularité est-elle encourue, par qui, et à quel titre, du fait du duel, tel qu'il se pratique de notre temps entre étudiants des universités d'Allemagne ?

La réponse de la Sacrée Congrégation, en date du 9 août 1890, a été : *affirmativement* ; — par les duellistes eux-mêmes et par leurs témoins, — à titre d'*infamie de droit* : « *affirmative, a duellantibus eorumque patrinis, ex infamia juris* ».

Cette décision, fort intéressante à plus d'un égard, rappelle les principes du droit ecclésiastique et les pénalités qu'il édicte en matière de duel. Quoi qu'en puissent penser ses partisans ou ses avocats, le duel constitue par lui-même une grave violation du droit naturel et de la loi de Dieu. Outre que la vengeance

privée est interdite, nul n'a, de sa puissance propre, droit sur la vie d'autrui ni sur la sienne, et ne peut volontairement se mettre dans le cas de tuer ou de se faire tuer ou mutiler en combat singulier. Pour verser ainsi le sang humain, il faut ou la nécessité de la juste défense, ou l'intervention légitime de l'autorité sociale, soit contre l'ennemi, soit contre les criminels. De l'autorité sociale, disons-nous, et non d'une autorité subalterne. Un chef militaire, par exemple, est absolument sans droit pour commander le duel à ses soldats; l'obéissance à des ordres arbitraires, sans autorité, et immoraux en eux-mêmes, ne justifie point celui qui s'y conforme, si ce n'est à raison de son ignorance et de sa bonne foi, fruits de préjugés invétérés.

L'Église n'eût-elle fait aucune loi pour le réprimer, le duel n'en serait donc pas moins un péché grave; la loi ecclésiastique en proclame le caractère criminel et le punit de ses peines les plus sévères. Sans parler des pénalités d'ordre matériel, c'est d'abord l'excommunication réservée au Souverain Pontife; Pie IX, dans sa constitution *Apostolicæ Sedis*, l'a confirmée et de nouveau promulguée « contre ceux qui perpètrent le duel, ou simplement y provoquent ou l'acceptent; contre quiconque s'en fait complice, ou lui prête aide ou faveur, ou en est le spectateur *de industria*; contre ceux qui le permettent ou ne le prohibent point autant qu'il est en leur pouvoir, de quelque dignité qu'ils soient, même royale ou impériale ». (*Excomm. reserv. R. Pont.*, n° 3.) C'est ensuite la privation de sépulture ecclésiastique, si l'on meurt sur le terrain du combat, disait le concile de Trente (sess. 25, c. xix, *de Ref.*), soit même, ajoute Benoît XIV (*B. Detestabilem*), si on meurt d'une blessure reçue en duel, quand même on se serait repenti et qu'on aurait reçu l'absolution et les sacrements de l'Église.

Dans le décret précité, le concile de Trente prononce de plus, contre les combattants et leurs témoins, la peine d'*infamie perpétuelle*. Il s'agit ici d'une infamie juridique et légale, suivant surtout celui qui en est atteint, et indépendante de la réprobation ou de l'estime où est, en fait, tenu le duel dans l'opinion publique.

Or, la conséquence de l'infamie de droit est l'incapacité aux saints ordres, c'est-à-dire l'irrégularité *ex defectu famæ*. « Que la porte des dignités demeure fermée aux infâmes; » *Infamibus portæ*

non pateant dignitatum, c'est un axiome canonique (*Reg. jur.* 87. *in 6^o*); or, la cléricature même est comprise au nombre de ces dignités.

La décision de la Sacrée Congrégation du Concile rappelle simplement ces règles et les applique aux étudiants de Breslan. L'application, sans rien présenter de nouveau ni d'extraordinaire, ne laisse pas d'être remarquable, en ce point surtout qu'elle déclare encourue une peine très grave, supposant par conséquent faute griève, à raison d'un genre de duel qui est dépeint avec soin comme un jeu barbare, au fond presque inoffensif, sans intention vraiment malicieuse, sans grand péril véritable. La nature des armes peu meurtrières, la très sage précaution de protéger les parties vitales du corps, écartent si bien le danger que la maladresse ou une circonstance fortuite seraient seules responsables du malheur, si malheur il y avait, — ce qui d'ailleurs n'arrive presque jamais. Rien n'y fait; de toutes ces excuses, la Sacrée Congrégation ne tient nul compte. Soit, il n'y a ni mort d'homme ni blessure entraînant mutilation; il n'y aura donc pas irrégularité pour *homicide*, mais il y a malgré tout duel, duel véritable, donc *infamie* et irrégularité *ex defectu famæ*. Les armes sont aussi peu dangereuses que possible! Elles sont de nature à tuer ou mutiler, et cela suffit. — Les précautions sont prises! Tant que l'on voudra; mais les précautions peuvent être déjouées, et elles le sont parfois. — Oh! rarement; si rarement que c'est un pur accident. — Soit encore; c'est assez que le combat, par lui-même, puisse avoir une issue fatale, fût-on convenu de le faire cesser au premier sang versé. Nulle des raisons alléguées n'empêche le duel d'être le duel et de faire encourir les pénalités décrétées par l'Église.

On voit ce qu'il faut penser de plaidoyers analogues, trop miséricordieusement tentés, pour rendre indemnes des censures et autres peines ecclésiastiques nombre de duels commis en France dans des conditions assurément plus dangereuses que celles dont il est question ici. Miséricorde mal entendue, qui vise à atténuer le mauvais cas d'un coupable, au risque d'énervier les lois les plus salutaires et de laisser perdre le sens moral.

LES JEUX DE COLLÈGE¹

Ce titre rappellera à nos lecteurs un article publié dans les *Études*, au mois d'août 1889. Le travail de notre collaborateur traitait à fond cette question scolaire et notre but n'est point de le recommencer.

Mais les journaux, les revues, les brochures de toute provenance nous étourdissent tous les jours les oreilles de *Sport athlétique*, de *Ligue de l'éducation physique*, de *Jeux de plein air*, *Championnat*, *Lendit*, etc.; et ces étranges Ligueurs continuent de battre la caisse de la réclame avec frénésie, sinon avec succès.

Il nous semble donc à propos de réunir quelques aperçus plus ou moins nouveaux sur cette matière, en parlant d'un livre aux modestes allures, qui parut avant tout ce remue-ménage et qui a trouvé bon accueil dans les collèges catholiques; témoin cette troisième édition.

Qu'on nous permette de citer d'abord quelques phrases instructives, empruntées à deux académiciens, tous deux d'un âge respectable. Le premier compte environ quatre-vingt-quatre ans; le second, environ soixante-seize; tous deux ont fait un peu de bruit dans le monde littéraire ou politique; tous deux sont beaux parleurs.

Le premier, M. E. Legouvé, dans un discours de distribution de prix, au mois d'août 1877, conviait les élèves de l'école Monge à plusieurs réformes urgentes. Il les invitait, de la meilleure grâce du monde, à s'en aller prendre des leçons de jeu au collège de Vaugirard. Or, c'est précisément au collège de Vaugirard que les deux auteurs des *Jeux de Collège* préparaient, à cette même date, la première édition de leur ouvrage. Nous avons cru devoir noter cette coïncidence dont M. E. Legouvé se doutait peu, il y a quatorze ans². Avec cette souplesse de diction, où il

1. *Les Jeux de collège*, par les PP. C. de Nadaillac et J. Rousseau, de la Compagnie de Jésus. Troisième édition, corrigée et considérablement augmentée, ornée de trois planches et de nombreuses figures. In-8 de 228 pages. Delalain, 1891. — Prix : 2 fr. 25.

2. Ceux qui ont lu la *Vie du R. P. Olivaint*, recteur de Vaugirard, savent combien, sous l'énergique direction du futur martyr, le jeu y était en hon-

est passé maître et dont il a donné des leçons à ses contemporains, le spirituel académicien débitait le dialogue suivant, jouant à lui seul les rôles des deux interlocuteurs :

Un autre progrès nous appelle.

— Où ?

— Rue de Vaugirard.

— Rue de Vaugirard ?

— Tout au haut de la rue.

— Tout au haut de la rue ! Mais c'est l'établissement des Pères Jésuites !

— Précisément.

— Vous me menez à l'école du progrès chez les Jésuites ?

— Sans nul doute.

— Eh ! de quel progrès s'agit-il donc ?

— D'un progrès qui n'est qu'une tradition conservée, que le maintien d'un usage d'autrefois ; mais c'est marcher en avant que de reconquérir ce qu'il y avait de bon en arrière². Or, les écoles des Jésuites sont presque les seules où les élèves jouent et courent comme autrefois. On ne sait plus courir dans nos écoles.

Voilà l'éducation que je voudrais emprunter aux Révérends Pères : l'éducation des jambes !

Tout le monde sait que l'école Monge, invitée par l'orateur académicien à pratiquer l'« éducation des jambes », s'est jetée

neur ; et l'on ne peut se rappeler, sans quelque émotion, l'épisode du grand combat d'échasses présidé par ces deux illustres victimes de la Commune, Mgr Darboy et le P. Olivaint. (Sa *Vie*, par le P. Ch. Clair, chap. XII.)

1. Certains érudits du *Sport athlétique* feraient bien de méditer ces paroles de M. E. Legouvé. A les entendre, on croirait vraiment que les écoliers d'« autrefois » ignoraient jusqu'aux noms des jeux. Deux cents ans avant les PP. C. de Nadaillac et J. Rousseau, le P. Gabriel Le Jay, professeur au collège de Louis-le-Grand, dressait aussi un Catalogue des jeux, qu'il rangeait en quatre catégories :

1^o *Lusus in quibus pollet dexteritas* : Latrunculi (*les Échecs*), Ebur volatile (*le Volant*), Scrupi (*les Dames*), Arcus exercitatio (*l'Exercice de l'Arc*), Acetabula (*les Gobelets*).

2^o *Ludi aleatorii* : Tesserae (*les Dez*), « Croix-pile », « Colin-Maillard », Schedularum sortitio (*la Loterie*), etc.

3^o *Ludi robur poscentes* : Luctatio (*la Lutte*), Cursus (*la Course*). Discus (*le Palet*), Saltus (*le Sault*), etc.

4^o *Ludi quibus exercendis dexteritate, casu et robore opus est* : Follis (*le Balon*), Globorum ludus (*la Boule*), Pila (*la Paulme*), Metularum ludus (*les Quilles*), Ars lanistarum (*l'Escrime*). (Liber de Choreis dramaticis.)

depuis, tête baissée, dans le *Sport athlétique*, qu'elle a frayé la voie aux autres écoles et aux lycées, qu'elle arrive en un bon rang aux concours sur le *turf* scolaire, bref, que ses élèves sont devenus d'assez remarquables *sportsmen*. Mais pour ne pas avoir l'air d'aller chercher le progrès, ou la tradition du jeu, dans les collèges catholiques, ils ont, avec les grands explorateurs, Philippe Daryl et Pierre de Coubertin, fait d'abord la découverte de l'Angleterre. Si l'on joue à l'école Mouge, et dans une demi-douzaine de lycées (peut-être), c'est uniquement pour imiter la jeunesse d'outre-Manche et d'outre-Rhin : autrement, jouer comme on joue, en France, dans les collèges religieux et dans les séminaires, *proh pudor!*

Le second académicien, non moins spirituel que son confrère, est M. Jules Simon, ancien grand maître de l'Université, discoureur intarissable, toujours prêt à parler de tout et partout, fût-ce même aux mariages civils et aux autres cérémonies *laïques*. M. Jules Simon présidait, le 18 janvier dernier, le banquet de l'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques*. Il avait là autour de lui les proviseurs de plusieurs lycées de Paris, quelques professeurs de l'Université, et le R. P. Didon, prieur d'Arcueil¹.

Devant cet auditoire, M. Jules Simon se laissa aller aux confidences personnelles, aux récits du vieux temps où l'Université n'avait cure ni souci de fortifier et développer les muscles de ses nourrissons, où elle négligeait et méprisait le corps, cette « gueuille », où elle ignorait l'escrime, l'équitation, la boxe, le jeu ; — ce qui « n'a pas empêché, ajoutait l'ancien grand maître, quelques-uns d'entre nous d'arriver, comme vous le voyez, à soixante-seize ans ».

Les récréations en ces temps-là — et depuis — n'étaient pas, chez l'*Alma Mater*, d'une gaieté exagérée ; pas même « un malheureux coup de poing échangé, pas un fond de culotte à recommander ». M. Jules Simon essaya jadis certaines réformes, en vue d'introduire ces exercices scolaires parmi la jeunesse commise à ses soins ; ses discours d'antan ne gagnèrent à ses idées que deux proviseurs. On a changé tout cela. Aujourd'hui quarante-sept proviseurs ont, nous assure-t-on, adhéré à la ligue de

1. *Journal des Débats*, 19 janvier 1891.

l'Éducation physique. Est-ce à dire que l'on joue davantage dans les lycées? Est-ce à dire que le sport athlétique ait beaucoup servi aux études et à la morale? Des journaux bien informés ont déjà, plus d'une fois, fait à cet égard des révélations peu édifiantes. Mais n'insistons point sur ce chapitre et arrivons à la fin de la harangue de M. Jules Simon; il s'y trouve un aveu qu'il est bon et utile de recueillir; le voici: « Il faut bien reconnaître, mes chers universitaires, que les établissements religieux avaient poussé leurs élèves dans la voie des exercices physiques bien avant vous. Vous êtes de taille à rattraper l'avance perdue, et ce sera encore une émulation pour tous ceux qui s'occupent de la jeunesse. »

Émulation louable et désirable assurément. Mais, comme l'affirme M. Jules Simon, les établissements religieux ont de l'avance; d'où il suit qu'ils n'ont aucun besoin de prendre rang dans les ligues de Sport athlétique; s'enrôler là-dedans, c'est reculer. L'Université avait à peine dix ans, lorsque, en 1810, un autre académicien de quelque renom, M. le vicomte de Bonald, visita le petit séminaire de Saint-Acheul. La tenue des élèves à la chapelle et à l'étude le frappa vivement; mais avant de porter un jugement définitif sur la maison, M. de Bonald voulut voir une cour de récréation. Les élèves jouaient avec un entrain qui l'émerveilla, et le noble visiteur ne tarissait plus d'éloges sur le compte des élèves et des maîtres¹. Il savait bien que, dans un collège, le jeu (non point la gymnastique, ni le *sport*) est d'un bon signe. « Une maison va bien, écrivait, il y a trente ans, Mgr Dupanloup, quand les récréations sont animées². » Le jeu, comme parle M. E. Legouvé, est « synonyme de santé, de gaieté, voire même de bonté ». Les PP. de Nadaillac et Rousseau vont plus loin et disent plus juste encore: « Bien jouer, c'est à la fois développer les forces physiques, préparer une étude sérieuse et combattre puissamment l'immoralité³. » Le jeu, chez les jeunes gens, est signe et garantie de vertu.

Aussi, selon la remarque judicieuse de Mgr Dupanloup, il suffit bien souvent d'observer comment un enfant joue pour se former

1. P. Cros, *Une Famille d'autrefois*, p. 152.

2. *De l'éducation*, 1862, t. III, p. 611.

3. *Les Jeux de collège*, Introduction, p. v.

une idée assez précise de son caractère et de sa valeur morale : « Vous connaîtrez, en voyant jouer un enfant, telle qualité ou tel défaut, que vous n'auriez jamais soupçonnés en lui¹. »

Si les explorateurs scolaires de la Grande-Bretagne, au lieu de s'embarquer comme Jason et les Argonautes, pour une expédition aussi lointaine, avaient feuilleté les livres écrits par des prêtres français sur l'éducation de la jeunesse, ils y auraient fait des découvertes, plus utiles même que la conquête du *foot-ball*. Ils y auraient vu comment, dans toutes les maisons d'éducation catholique, séminaires, collèges, écoles, on tient en grand honneur ces « récréations bruyantes et animées », qu'un oratorien célébrait naguère encore devant les élèves de Juilly². En si grand honneur, que les éducateurs catholiques ont toujours soin d'inviter les maîtres, non seulement à surveiller les jeux, mais à les ordonner, à les encourager, à les *lancer*, en payant de leur personne. C'est une des leçons sur lesquelles insistait Mgr Dupanloup ; c'est une des leçons qu'enseignait par son exemple, il y a quatre-vingts ans, le fondateur de Stanislas, M. Liautard, qui « prenait part à tous les jeux pour les animer³ ».

Si c'était encore la mode de s'exercer aux parallèles littéraires, n'y aurait-il pas plaisir et avantage à mettre en regard ces récréations vivantes des collèges catholiques, avec les récréations mornes des lycéens, errant, tournoyant, *philosophant*, sous l'œil distrait d'un pion, dans leurs tristes préaux ?

Mais passons.

Le livre des *Jeux de collège* est avant tout un ouvrage pratique, un manuel du surveillant qui tient à ce que ses élèves jouent avec goût, entrain, profit. Ce manuel indique :

1° L'ordre qu'il convient de suivre dans le choix des jeux, selon les différentes saisons de l'année ; selon la longueur des récréations ; selon la température : jours de soleil, jours de pluie, jours de fête, jours de classe ;

2° Les règles de quarante *Grands jeux*, ou jeux de toute une division : ballon au camp, barres, épervier, balle au camp et au rond, chars, boueliers, petite guerre, cerceaux, échasses, etc. ;

3° Les règles de dix-sept *Jeux nombreux*, c'est-à-dire admet-

1. *De l'éducation, loc. cit.*

2. P. Paul Lallemand, *Allocutions pour les jeunes gens*, 1891, p. 200.

3. *Le Collège Stanislas*, notice historique, 1881, p. 104.

tant au plus vingt ou trente joueurs : drapeau, petite thèque, boules, croquet, divers jeux de balles, etc. ;

4° Les règles de trente jeux de *petite récréation*, saut-de-mouton, quatre coins, chat perché, toupie, etc. ;

5° Les règles de vingt jeux d'*été*, dix jeux d'*hiver*, vingt-cinq jeux de *hangar*, quarante jeux de *promenade et congé*, douze jeux de *campagne*, trente-six jeux de *concours*, dont neuf ou dix variétés de courses, etc. ; avec tous les renseignements et conseils désirables touchant les jeux les plus *select*, — je veux dire les plus distingués, — tels que le *skating-ring* et les patins, avec les merveilleux secrets du *grand huit*, du *chapelet*, de la *couleuvre* ; et par contre, touchant les mystères très peu compliqués de *Colin-Maillard* et de *Pigeon-vole*. C'est toute une encyclopédie, agrémentée de figures, de plans et d'avis utiles aux surveillants comme aux joueurs ; mais encyclopédie consacrée et dédiée à « la Vierge Immaculée, Patronne et Mère de l'enfance ». (P. ix.) Dans les collèges catholiques, la statue de Marie préside au jeu comme à l'étude ; c'est sous les regards bénis de cette *Dame*, que les *camp*s se forment et s'ébattent, que les jeunes chevaliers de huit à vingt ans se mesurent dans le champ clos d'une cour de récréation.

Les auteurs des *Jeux de collège* donnent naturellement la première et la meilleure place aux meilleurs jeux. Ce sont les *grands jeux* ; ceux qui mettent en branle toute une division : quatre-vingts ou cent élèves ; qui, par conséquent, coupent court aux longues conversations et détruisent le funeste « esprit de bande » ; qui réclament moins d'efforts de tête, et obligent à plus de mouvement ; qui ne sont point un travail, mais, selon toute la force et l'étendue de ce mot pédagogique et philosophique, une *récréation*.

Les PP. de Nadaillac et Rousseau n'écartent point de leur programme les jeux *nombreux* : pas même le *cricket*, le *lawn-tennis*, et telle ou telle variété anglaise du *foot-ball* ; mais, pour plusieurs raisons, ils ne les recommandent que modérément ; et cela se conçoit. Les deux premiers jeux que nous venons de nommer exigent un espace considérable, toute une prairie, ou une pelouse de belle dimension ; l'un n'occupe que vingt-deux joueurs, l'autre, dix au plus ; tous deux ont besoin d'un attirail dispendieux ; pour être bien lancés, il faudrait des heures, des

de mi-journées entières, et, dans les collèges de France, les écoliers ont bien souvent — trop souvent peut-être — autre chose à faire qu'à compter les points d'un *match*. Ajoutons une autre considération qui a sa valeur : ces jeux, à l'exception d'une sorte de *foot-ball*, qui est notre *ballon au camp*, ne sont point français et ne sauraient le devenir.

Certes, nous n'entendons point par là critiquer leur origine ou leur nom d'outre-Manche; ce ne serait pas un motif pour les exclure de nos collèges français, s'ils y étaient utiles et pratiques. Mais les récréations de collège ne sont point le *sport*; le *sport* serait à sa façon un surmenage pour le corps, comme le *steeple-chase* ou le *rallye* du baccalauréat est un surmenage pour l'esprit. Le *sport* est une occupation, une fatigue, une parade; ce n'est point le jeu qui récréé, qui répond efficacement à la vieille et respectable formule de Lhomond : *Otiare, quo melius labores.*

Le *sport* athlétique, découvert en Angleterre par les Christophe Colomb de l'*Éducation physique*, avec ses accessoires obligés, ses flanelles pittoresques, ses chemises rayées, ses casquettes bariolées, convient à la jeunesse anglaise, que ces exercices ont le don de passionner et d'enthousiasmer à froid. Nous avons vu, sur les larges pelouses d'Eton, et ailleurs, ces groupes de jeunes *sportsmen*, recevant ou renvoyant ballon ou balle, avec une gravité, un sérieux, un calme magnifiques; souvent sans bouger d'un pas, parfois même dans un silence complet — sauf le *hourrah* final, après un beau coup, c'est-à-dire après quinze, vingt, trente minutes de patience solennelle, flegmatique, ou mieux britannique : *Merry old England!*

On dirait que la classe et l'étude ne sont pas le premier souci de ces écoliers, qui, s'il n'y avait pas des jours de pluie, — heureusement il y en a souvent en Angleterre, — resteraient aisément plantés sur les pelouses, du matin au soir. C'est que, dans ce pays situé moralement aux antipodes du nôtre, « on demande d'un jeune homme s'il est bon *cricketer*, avant de s'inquiéter de savoir s'il a réussi dans ses études¹ ». Et ce ne sont pas seulement les écoliers de dix-huit et vingt ans, qui se livrent de la sorte à ce *sport* absorbant et morne. J'ai vu des enfants d'environ

1. R. P. du Lac, *France*, p. 187.

douze ans jouer (si l'on peut se servir de ce terme) sans dire un mot, sans pousser un cri, sous les yeux d'un tribunal de trois des leurs chargés d'inscrire les coups. Spectacle curieux assurément, mais qui suffirait à un étranger pour lui faire répéter la phrase célèbre : « On s'amuse bien tristement chez ce peuple-là. »

A chaque peuple, son tempérament, ses goûts, ses jeux. Les Anglais, même jeunes, sont graves; les Français sont remuants. On ne saurait s'amuser de la même façon, au sud et au nord de la Manche. C'a été un contresens politique d'importer chez nous le gouvernement parlementaire; c'est un contresens pédagogique de vouloir importer dans notre éducation les jeux nationaux de la Grande-Bretagne.

Aux enfants, grands et petits, de nos collèves, il faut autre chose : ce *sport* serait mortellement ennuyeux; plusieurs, même chez les paresseux, lui préféreraient l'étude. Il faut aux jeunes Français de l'élan, du mouvement, des bonds, des courses, des sauts, du bruit, des cris, du *brouhaha*, tout ce qu'on appelle chez nous des *ébats*. C'est là ce qui repose, qui refait et récréé, qui maintient et garantit le *mens sana in corpore sano*.

Encore une fois, la gymnastique, le sport à l'anglaise, ne valent pas mieux pour l'éducation française que les travaux manuels auxquels se livrent les écoliers d'Amérique; pas mieux que les singuliers divertissements imaginés par les pères de 1793, qui, pour récréer les « enfants de la patrie », proposaient de leur faire ramasser des cailloux sur les grandes routes.

Après tout, nos jeux français, beaucoup plus vivants et plus variés (les PP. de Nadaillac et Rousseau en comptent au moins deux cent cinquante), ne manquent point de virilité. Les tempéraments s'y fortifient, les caractères aussi :

Je me rappelle, dit le R. P. du Lac¹, qu'au collège de Vannes, certain jour d'hiver, la première division partit à échasses pour la campagne de Penboë'h. Il y a environ deux lieues, par des chemins... bretons. En beaucoup d'endroits la terre y était complètement couverte de glace. On tombait souvent, mais il était permis de se relever. Très peuse

1. *France*, pp. 186-187. — Voir aussi le beau livre de M. F. Butel, *Un Collège breton*, chez Firmin-Didot, 1890; surtout, liv. III, chap. 1, *Le Corps*. — Cf. *La Discipline dans quelques écoles libres*, R. P. E. Barbier, *Palmé*, 1888; — et un article du R. P. J. Burnichon, *Études*, juillet 1889.

découragèrent ; un seul parvint au but sans avoir mis pied à terre ; l'année suivante, c'était un des bons soldats de Castelfidardo. Plus tard, chef de bataillon des zouaves pontificaux, il était blessé grièvement à Patay par les Prussiens...

Deux ans après, nous avions, en première division, une grande bataille d'échasses : un élève resta seul luttant, pendant près de trois quarts d'heure, contre onze ; il s'appelait Jacques de Bouillé : c'était lui qui devait tomber à Patay tenant l'étendard du Sacré Cœur.

De tels faits et de tels noms sont des preuves ; et je doute que les sociétés de gymnastique ou de *sport* athlétique aient à leur actif de pareils souvenirs et possèdent un si beau livre d'honneur. La gymnastique et le *sport* athlétique peuvent produire des hercules de foire ; il faut autre chose pour façonner des hommes. Toujours est-il que les *jeux de collège*, sans aucun préjudice des études et au grand avantage de la vertu, savent faire, comme parlait Montaigne, des « garçons verts et vigoureux ».

Le livre des *Jeux de collège* se termine par quelques indications sur d'autres divertissements plus solennels : *arbre de Noël*, *fête des Innocents*, *fête des Rois*, etc., avec musique, couronnes d'or (je veux dire de papier doré), chars garnis de branchages et de draperies : fêtes charmantes et joyeuses qui, d'ordinaire, précèdent ou accompagnent une quête pour les pauvres ; fêtes dont on se souvient longtemps et avec bonheur, presque à l'égal d'une fête religieuse. La charité ne nuit point à la joie.

Combien d'autres détails nous aurions à signaler dans ce manuel qui renferme tant de choses utiles aux enfants et aux maîtres ; où l'on trouve jusqu'à l'adresse des fournisseurs de jeux de bonne qualité et de bon marché.

On y trouve aussi, dans une page serrée, des lettres de félicitations venues de toutes parts ; nous n'en voulons détacher qu'une phrase : « ... Je suis sûr que votre travail sur les Jeux dans les collèges rendra bien des services à nos surveillants, et fera éviter bien des péchés, bien des conversations dangereuses. Vous avez donc travaillé pour la gloire de Dieu. »

Voilà un témoignage que les sociétés de *sports athlétiques* ne songent guère à mériter ; pour des maîtres chrétiens, c'est le plus bel encouragement, et c'est déjà leur récompense.

BIBLIOGRAPHIE

Salomon, son règne, ses écrits. par Mgr MEIGNAN, archevêque de Tours. In-8 de xii-583 pages. Paris, V. Lecoffre. 1890.

« Les chrétiens de nos jours, dit Mgr Meignan, connaissent très peu Salomon. » Que ceux qui croiraient, pour leur part, pouvoir protester contre ce jugement, lisent la belle et substantielle étude du savant prélat : la plupart certainement avoueront qu'ils connaissaient le grand roi d'Israël beaucoup moins qu'ils ne s'imaginaient, et surtout beaucoup moins qu'il ne le méritait.

Comme il l'a fait pour David, dans l'ouvrage que nous avons naguère signalé, Mgr Meignan étudie de Salomon le règne et les écrits. « Dans l'exposition des actes, l'historien reconnaîtra un grand roi; les théologiens, une grande figure et un grand prophète du Christ. Dans l'exposition des écrits, on admirera un profond et étonnant moraliste, et le plus grand, le plus sobre et le plus chaste des poètes de l'Orient. » Ces paroles résument, on ne peut mieux, le plan et les résultats généraux du travail de l'éminent auteur.

La première partie, l'histoire de la vie de Salomon, c'est le récit biblique, toujours doctement interprété et commenté par une magistrale exégèse, qui s'éclaire à la fois des témoignages de la tradition et des lumières que les découvertes modernes projettent sur les temps anciens. On y remarquera, en particulier, les intéressants détails sur les constructions du fils de David, spécialement sur le temple, qui remplit à lui seul cinq chapitres. Dans la conception et l'exécution de ces travaux d'art, comme aussi dans les institutions créées ou perfectionnées par Salomon, Mgr Meignan accorde à l'Égypte une part d'influence qui paraîtra sans doute un peu exagérée à plusieurs. Pure question de mesure dans une matière où l'Écriture Sainte laisse une grande latitude aux conjectures. Le savant prélat observe très sagement : « C'est un scrupule mal entendu, celui qui porte certains chrétiens à repousser, même sans examen, toute analogie, toute res

semblance d'un usage ou d'un ornement égyptien avec les cérémonies, avec les vêtements, avec les coutumes israélites. Dieu prépare ses œuvres longtemps avant que les hommes se doutent de ce qu'il veut faire; et il se sert, pour les préparer, même de ses ennemis. — Dieu n'avait-il pas choisi l'Égypte pour en faire, à plus d'un égard et dans l'ordre matériel, l'école de son peuple? »

La seconde partie du livre débute par l'exposé de la signification figurative, prophétique du règne de Salomon : « David avait figuré presque complètement les épreuves de Jésus-Christ, et commencé seulement la figure de ses triomphes. Salomon va, pour ainsi dire, achever la figure des triomphes du Messie... Le règne de Salomon est la prophétie de la gloire du Christ ressuscité, comme ses écrits sont la prophétie des richesses spirituelles de la grâce, des trésors de sagesse de l'Évangile, des règles et des lois que Jésus a données à ses apôtres, architectes de l'Église, législateurs de son peuple fidèle. »

Ainsi la vie même de Salomon renferme déjà une haute et salutaire instruction. Ses écrits offrent un enseignement identique au fond, sous forme directe et explicite. « L'Ecclésiaste fait désirer tout ce que les Proverbes annoncent, figurent et prédisent, à savoir, le règne du Messie-Sagesse. Le Cantique des Cantiques est l'épithalame de l'union de cette Sagesse avec le monde humain. »

Mgr Meignan établit et développe ces grandes et fécondes idées par l'analyse détaillée des trois livres et la traduction littérale de leurs plus beaux passages. Chemin faisant, il réfute les fausses théories de la critique rationaliste, par exemple celle qui voit dans l'Ecclésiaste la production d'un sceptique, d'un pessimiste à la Schopenhauer ou d'une sorte de viveur blasé; et celle qui ne comprend le Cantique des Cantiques que comme un poème sensuel.

Nous regrettons de ne pouvoir que signaler tant de belles pages.

Mais nous ne finirons pas sans prendre acte du suffrage autorisé que l'éminent écrivain apporte à l'interprétation patristique et vraiment traditionnelle, en ce qui concerne le Cantique. Il approuve la critique que le P. Gietmann, dans son récent commentaire latin (Paris, Lethielleux), a faite du système de Bossuet : « Nous croyons, conclut-il aussi, que le Cantique des Cantiques

ne met en scène ni héros ni héroïne ayant joué un rôle historique. — Il ne faut point le considérer comme un drame proprement dit, encore moins comme une pièce représentée dans les noces chez les Hébreux. » C'est un livre mystique, qui sous le voile de l'allégorie chante l'amour de Dieu pour l'humanité, et nullement un amour profane.

Mgr Meignan donne la traduction entière du Cantique (en avertissant toutefois que ce n'est pas une lecture pour tous); et dans son savant et pieux commentaire il fait passer la substance des explications laissées par les Pères et les grands mystiques de l'Église.

En terminant cette étude, « la soixante-quatorzième année de sa vie, au jour du grand jubilé de son sacerdoce et au vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat, » Mgr l'archevêque de Tours se félicite d'avoir été plus heureux en un point que saint Thomas d'Aquin et saint Bernard, dont le travail sur le Cantique de l'amour divin a été arrêté par la mort.

Les lecteurs catholiques s'en félicitent avec lui, et espèrent bien qu'ils n'ont pas vu les derniers fruits de sa verte vieillesse.

J. BRUCKER.

Éléments de philosophie, par George L. FONSEGRIVE, professeur agrégé de philosophie au lycée Buffon, lauréat de l'Institut. Première partie : *Psychologie*. In-12. Paris. Alcidé Picard et Kaan.

Parmi les innombrables manuels de philosophie que font surgir périodiquement les programmes de baccalauréat et qui, pour la plupart, se ressemblent jusque dans la couverture, il en est un qui sort absolument de la vulgarité. C'est le cours de *psychologie* que vient de publier M. Fonsegrive, professeur au lycée Buffon.

Pour faire comprendre toute l'originalité de ce petit traité, rappelons d'abord l'état actuel de la philosophie laïque.

Pendant que l'Université officielle maintient tant bien que mal dans ses programmes un spiritualisme traditionnel, mais se réduit à peu près dans son enseignement à raconter illegmatiquement l'histoire des opinions, il s'est formé au dehors une sorte d'église schismatique, qui, admirant comment la méthode expérimentale a fondé les sciences modernes, applique résolument ce

procédé à la philosophie pour en faire sortir enfin, disent-ils, une science vraiment positive.

De même que Claude Bernard, tout en reconnaissant la part des réactions physiques et chimiques dans les phénomènes de l'organisme vivant, a parfaitement établi que la physiologie est une science distincte et autonome, qui a son objet, ses principes et sa méthode absolument propres; de même la nouvelle école dont nous parlons, tout en reconnaissant que les lois physiologiques ont leur application dans les phénomènes psychiques, estime avec grande raison que ces phénomènes sont d'un ordre distinct, et que par conséquent il y a lieu de considérer comme une science autonome celle qui a pour objet les phénomènes de conscience et d'activité volontaire. Il s'est donc formé un groupe de travailleurs indépendants, qui se sont mis à l'œuvre avec une laborieuse ardeur et un talent incontestable. Les résultats déjà obtenus sont considérables, et surtout ces études intéressent le public par les expériences où interviennent la suggestion, l'hypnotisme et autres nouveautés, piquant la curiosité toujours avide de l'extraordinaire.

Je sais que la plupart de ces savants sont des matérialistes; d'où le nom assez bizarre de « psycho-physiologie » qu'ils ont choisi pour désigner l'objet de leurs études. Faut-il, à cause de cela, anathématiser en bloc la nouvelle science? Cet anathème n'en détruira pas la vogue; et d'ailleurs, pourquoi la repousser, si elle apporte des vérités nouvelles? Bien au contraire, on devra l'encourager, en profiter, tant qu'elle reste fidèle à sa méthode expérimentale et se maintient dans son domaine propre; mais en même temps on lui rappellera qu'elle est à peine sortie du maillot, et qu'elle doit se défier de cet âge où l'enfant se croit le droit de toucher à tout.

C'est ce qu'a compris M. Fousegrive et ce qui fait l'originalité de son livre. Spiritualiste militant, il a une telle confiance dans ses convictions, qu'il ne craint pour elles aucune expérience, aucune lumière et qu'il va chercher jusque dans le camp contraire tout ce qu'on y a découvert de vrai.

Son *Avant-propos* débute par la phrase suivante :

« Beaucoup de bons esprits pensent qu'il est temps de faire pénétrer dans l'enseignement secondaire les résultats incontestables de la nouvelle psychologie, avec les formules mêmes qu'ont

employées ses fondateurs, parmi lesquels on me permettra de citer MM. Taine et Ribot. Il ne m'a pas semblé impossible d'adopter ces résultats, tout en restant fidèle aux traditions doctrinales chères à l'Université. »

Cette tentative pourra sembler hardie à ceux qui s'effrayent du nouveau. Je ne puis que féliciter M. Fonsegrive de l'avoir entreprise, et ses précédents travaux étaient un gage qu'il la mènerait à bonne fin.

Chose étrange : nous assistons actuellement à l'entière déroute du cartésianisme, si fier encore il y a quelques années. Tandis que dans les écoles ecclésiastiques, le retour à la scolastique nous débarrasse peu à peu du nominalisme qui a stérilisé la métaphysique moderne, voici qu'à l'autre extrémité du champ philosophique, des observateurs habiles et indépendants constatent par la méthode empirique la vanité de la machine cartésienne.

Chose plus étrange encore : ces nouveaux travailleurs, imbus sans doute de préjugés matérialistes, mais consciencieux expérimentateurs, se rapprochent, sans le vouloir ni même le savoir, des théories de la plus ancienne scolastique, et légitiment la vieille définition de l'homme : *animal rationale*.

Vous me direz qu'ils oublient le *rationale* spécifique. J'en conviens ; mais du moins ils scrutent sérieusement le *animal* générique ; et j'ose le dire, un bon nombre de leurs explications, et même de leurs observations, touchant les phénomènes de mémoire, d'imagination, de sensibilité, se retrouveraient sous une forme moins précise, mais plus générale, dans les traités d'Albert le Grand. Qu'on lise seulement dans saint Thomas ce qui a rapport aux passions de joie, de tristesse, d'espérance, de crainte, aux semblants d'intention et de délibération dans les brutes, on sera surpris de voir combien le Docteur angélique accorde à la bête. Qu'est-ce en particulier que la *vis aestimativa*, sinon une liaison de mémoire entre un antécédent et un conséquent ?

Or l'homme est un *animal* ; rien donc d'étonnant si, en expérimentant sur l'homme lui-même, on constate dans ses passions, ses habitudes, ses tendances, certaines lois qui dérivent de l'animalité, et l'on ne peut qu'applaudir aux travailleurs sérieux qui mettent ces lois en lumière.

Mais en tout cela se glisse une grosse erreur, non d'observa-

tion, mais de raisonnement. C'est la prétention d'expliquer à l'aide de la vie animale tous les phénomènes de la vie supérieure; de rendre compte du *rational* par le *animal*; en un mot, de faire de l'homme une bête perfectionnée, un sous-officier heureux dans la grande armée des singes, suivant la spirituelle boutade d'un de ces plus heureux *mar-chefs*.

Et voilà en quoi consiste le danger créé par la nouvelle école. Ses coryphées sont si souples dans leurs explications, ils malaxent si bien et l'homme d'une part, et la bête de l'autre, qu'ils finissent par en faire une seule pâte. Ils font si bien comprendre tout ce qu'il y a d'animal dans l'homme, que leurs lecteurs séduits finissent par douter de l'irréductible dignité de leur raison.

Mais c'est dans ce passage sophistique de l'animalité à la rationalité, que M. Fonsegrive atteint de pied ferme nos matérialistes, comme dans un défilé bien gardé.

Citons une de ces belles pages :

« L'animal, dit-il, sent, jouit, souffre, imagine, a tout l'extérieur de l'intelligence, et agit pratiquement comme s'il la possédait; il a des sentiments, des appétits, des penchants, des instincts, des habitudes; toutes ses actions extérieures peuvent ressembler à celles d'un homme. Est-il cependant un homme véritable, complet? Il est aisé de répondre. On voit facilement que l'homme réfléchit, juge, compare, qu'il agit par lui-même, tandis que l'être conscient que nous venons de décrire subit toutes ces modifications sans y prendre part, est soumis passivement à toutes ces lois. Cependant, ce fond de passivité consciente se trouve en l'homme. Il constitue la trame de son existence, la matière avec laquelle l'activité intellectuelle formera, grâce à la réflexion, tous les actes les plus élevés dont s'honore l'humanité. Par conséquent, tandis que l'école empirique réduit l'homme au matériel très important que nous venons de décrire et dont nous avons énuméré les lois, nous trouvons en l'homme une activité capable de mettre en œuvre ce matériel. Tous les phénomènes que nous allons maintenant décrire sont composés, à la fois, de ces images et de ces tendances matérielles, et d'une forme plus haute. Pour le prouver, il nous suffira d'analyser avec soin ces phénomènes d'ordre supérieur, et nous démontrerons ainsi, par l'expérience, la radicale insuffisance des explications de l'école empirique.

« On voit maintenant pourquoi nous avons si docilement accepté ses enseignements. Nous reconnaissons leur vérité dans un important mais étroit domaine, mais nous savions aussi leur insuffisance, et nous avons voulu, en les suivant dans toutes leurs explications, mettre cette insuffisance dans tout son jour¹. »

Voilà, certes, une déclaration d'une fière et large philosophie, et l'on doit accorder à notre auteur l'éloge qu'il n'a pas failli à sa promesse.

Après avoir montré la différence entre les phénomènes précédents qu'il appelle *affectifs*, et les phénomènes de plus profonde conscience qu'il nomme *réflexifs*, il met en éclatante lumière ce fait d'expérience interne, que l'homme conçoit des idées universelles et possède des principes absolus. En vain les matérialistes cherchent-ils à fournir l'explication de ce fait par sa réduction à des superpositions d'images ou à des entraînements de mémoire sensible. Il faut reconnaître une puissance d'ordre immatériel, cause, soutien, substance des faits d'intelligence. « Ici encore, dit notre auteur à propos des principes premiers, comme dans la formation de l'idée générale, il y a un élément irréductible à l'expérience pure, qui, tout en lui étant intimement mêlé, s'en distingue, et nous oblige à accorder à l'esprit une part dans la constitution de ses représentations². »

Toute cette théorie des phénomènes intellectuels est établie d'une manière ferme. C'est de l'excellent aristotélisme, tel que le comprenait la haute scolastique. Aussi bien, M. Fonsegrive aime à placer souvent le nom de saint Thomas en tête des auteurs à consulter.

Je ne puis énumérer toutes les bonnes choses qui remplissent ce petit manuel. Il faudrait recommander par le détail les chapitres sur la volonté, la liberté, le déterminisme, la réforme des passions. D'ailleurs, je reprocherais plutôt à ce livre de contenir trop de choses en trop peu de mots. Ce défaut, qui n'est pas commun, résulte d'une richesse intellectuelle débordante. Si je l'appelle défaut, c'est uniquement en tant que ce manuel classique s'adresse à de jeunes cerveaux, et qu'il suppose dans le professeur qui l'explique autant de portée d'esprit que dans l'auteur qui l'a composé.

1. P. 103.

2. P. 155.

Me plaçant encore au point de vue des élèves, je regrette que M. Fonsegrive ait poussé peut-être un peu loin ses concessions à l'école psycho-physiologiste. Certes, s'il ne s'agissait que d'une polémique entre savants, j'applaudirais à l'audace avec laquelle il se jette en plein bataillon ennemi. Mais pour le jeune élève incomplètement formé, n'y a-t-il pas quelque imprudence à le suivre ? J'aime à voir un professeur de philosophie enregistrer loyalement les faits d'expérience parfaitement établis ; mais je lui conseillerais de ne mentir les solutions prématurées que pour en montrer l'aventure et les renvoyer à plus ample informé. J'ajoute qu'il y a quelque danger à accepter sans réserve la terminologie empruntée à la nouvelle école ; car bon gré mal gré, toute terminologie, fondée sur une hypothèse matérialiste, en conservera toute la saveur et quelque peu de venin.

Ces légères critiques ne peuvent rien enlever au mérite d'un livre qui accomplit dans l'enseignement un progrès important, tout en maintenant la bonne voie. Ce traité de psychologie apparaît à son heure, et l'on peut à coup sûr lui prédire le succès.

TH. DE RÉGNON.

La Vie de saint Louis de Gonzague, d'après V. CEPARI, son premier historien ; par le P. Charles CLAIR, S. J. Grand in-8 de xiii-344 pages, avec portrait et gravures. Paris, Firmin-Didot, 1891. Prix : 4 francs ; édition de propagande : 3 francs.

Voici un ouvrage qui vient à son heure, presque avant son heure. Le 21 juin, sera célébré dans tout le monde le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse chrétienne. Pour un saint, la meilleure louange est d'être mieux connu. Une histoire simple et vraie de Louis de Gonzague ne faisait pas absolument défaut ; mais celle qui avait joui en Europe, durant trois siècles, d'une juste popularité, la *Vie* due au P. Virgile Cepari, avait subi en France tant de mutilations et d'altérations qu'elle était devenue presque méconnaissable. Nos voisins d'Italie en possédaient au contraire, depuis 1862, une excellente réédition, œuvre d'un hagiographe distingué, le P. Joseph Boero, longtemps postulateur des causes de canonisation. Les bibliothèques des couvents de Rome n'étaient

pas encore dispersées, quand le P. Boero y retrouva un exemplaire de la *Vie* par Ceparì, annoté en marge, de la propre main de l'auteur, en vue d'une troisième édition. Ceparì mort sur ce travail en 1631, le précieux volume était tombé dans l'oubli.

Il est ici pour la première fois traduit en français. Cette traduction, d'une langue toute moderne et d'une lecture facile, n'aura pas de peine à supplanter les éditions précédentes. Loin d'être une reproduction littérale et servile, elle condense les périodes trop diffuses et les longueurs du texte italien en des phrases fermes et rapides, plus en rapport avec notre goût.

Mais pourquoi s'être adressé à Ceparì? — Parce que les premières biographies sont encore les meilleures. Ce contemporain de saint Louis de Gonzague est plus qu'un historien : c'est un témoin ; lui-même le rapporte souvent, non sans quelque complaisance. Plus âgé de quatre ans seulement que Luigi Gonzaga, il fut son condisciple au Collège romain, en cours de théologie, et dès lors il usait des confidences de l'intimité pour recueillir par une pieuse industrie, *sancto quodam astu*, disent les Bollandistes (*Acta Jun.*, t. V, p. 740), des notes sur la première enfance et les années d'adolescence du futur saint. Ce recueil, achevé d'abord en 1589, fut continué plus tard au prix de quarante années de voyages et de recherches.

Pareille œuvre ne souffre pas de retouches. Le P. Clair s'est contenté avec raison d'y ajouter en note ou en appendice le commentaire historique indispensable, plusieurs lettres de saint Louis de Gonzague et des notions sommaires de chronologie, de généalogie et de bibliographie. Une troisième partie, empruntée à Boero et aux Bollandistes, est relative aux monuments du culte et aux miracles. L'illustration, dans l'édition de propagande surtout, a parfois sacrifié l'art au bon marché. Un charmant portrait du marquis de Castiglione, à l'âge de dix-sept ans, peint par Paul Véronèse, répond mieux à l'idéal artistique. Quelques légères inadvertances sont à corriger. On lit (p. 1) « ce *duché* » pour « ce *marquisat* » (*questo marchesato*) ; (p. 284) « l'année 1590 » pour « 1599 », et (p. 327) « *circumdantur* » pour *circumdatur*.

I. — Les Prêcheurs burlesques en Espagne au dix-huitième siècle. Étude sur le P. Isla, par le P. Bernard GAUDEAU, S. J., docteur ès lettres. In-8 de XXIII-568 pages. Paris, Retaux, 1891. Prix : 7 fr. 50.

II. — De Petri Ioannis Perpiniani vita et operibus (1530-1566), diserebat P. Bernardus GAUDEAU, S. J. Accedunt nonnulla opera Perpiniani nondum edita, cum latino, tum hispano sermone conscripta. In-8 de IX-207 pages. Parisiis, apud Retaux, 1891. Prix : 5 francs.

I. — Le naïf et singulier dessein de réformer la prédication en Espagne, au moyen d'un roman picaresque, fut entrepris au dernier siècle par le P. Jose de Isla. Rival de Cervantes, Isla imagine un Don Quichotte de la chaire, qui, sous le nom de *Fray Gerundio* de Campazas, est resté presque aussi célèbre là-bas que le héros légendaire de la Manche.

Une réforme venant cent ans après que la France avait eu Bossuet, Bourdaloue et Fléchier, paraît de prime abord s'être fait bien longtemps attendre. Ce serait pourtant une erreur de croire qu'à ce point de vue la péninsule ait retardé sur le reste de l'Europe. L'Espagne au contraire fut en avance et eut la première son apogée. Au commencement du seizième siècle, l'éloquence de la chaire était en pleine décadence dans les pays rhénans, autour de Geiler de Kaisersberg. La parole des moines avait tellement perdu sa popularité qu'en Alsace, par exemple, on les excluait des cathédrales et des églises dans les fondations d'offices de prédicateurs. Erasme écrivit contre eux son *Ecclesiastes*; mais sa critique dissolvante pouvait tuer et non créer : il n'en sortit aucun progrès. En Italie, Cornelio Musso ne corrigea un peu le mauvais goût scolastique qu'en inaugurant l'abus de l'Écriture et tous les ridicules du *secentismo* (p. 190). En France, Fénelon affirme que l'on a été « barbare » jusqu'à son temps. L'Espagne catholique du seizième siècle était arrivée la première à une culture distinguée. Guevarra, l'auteur de l'*Horloge des Princes*, prêchait avec éclat à la cour de Charles-Quint. Les Français ne sauraient oublier son sermon de *las alegrías*, adressé au vainqueur de Pavie pour l'engager à la clémence envers son royal prisonnier. Tout apogée n'a qu'une période. Le dix-septième siècle ne continua pas le mouvement. La prose philoso-

phique et religieuse avait d'ailleurs obtenu les préférences des penseurs, et les subtilités de l'École faisaient tort à l'éloquence. Grenade, l'admirable écrivain de la *Guide des pécheurs*, a composé cinq volumes de sermons et une rhétorique. Il se plaint, en tête de ses préceptes, de ce que les prédicateurs, si riches de matière et de fonds, manquent de cet art de bien dire « qui donne la vie aux choses, comme l'âme aux corps ». (P. 185.)

Isla pouvait donc entendre en plein règne de Philippe V, quand il n'y avait plus de Pyrénées, quelques échos de cette verve grossière et même burlesque qui trop souvent avait déshonoré un peu partout les chaires du moyen âge. Croyant à la puissance du rire pour châtier les mœurs oratoires, il composa son *Fray Gerundio*, ce livre bizarre dont le premier tort est d'unir deux choses qui se repoussent : une rhétorique ecclésiastique et un roman. Les aventures de son personnage ne sont d'ailleurs qu'un prétexte à portraits ou à caricatures. Un des meilleurs types est le *Predicador mayor* du couvent, Fray Blas (p. 270). Par ses faciles succès, ce moine devient le mauvais génie du novice Fray Gerundio, qui, suivant le mot passé en proverbe, plante là ses études et se met à prêcher. *Deja los estudios, y se mete á predicador*. (P. 272.) Le texte, l'histoire et la critique des deux sermons imaginaires de cet orateur improvisé remplissent tout le second volume du roman.

Le moment était mal choisi, quand le philosophisme criblait l'Église de ses traits acérés, pour attaquer, même avec des armes plus légères, les défauts et les travers de ses représentants et de ses défenseurs. L'Inquisition s'en mêla et *Gerundio* fut mis à l'*Index* (p. 417). Le volumineux dossier qui contient ce procès a été découvert par le P. Gaudeau dans la bibliothèque d'histoire de Madrid et a fourni matière à un de ses plus curieux chapitres. Toutefois le châtement avait suivi de trop loin le péché de satire commis par Isla. Un immense éclat de rire avait secoué le peuple le plus grave du monde, et les abus étaient ébranlés.

Puisque nous venons de toucher en passant au bonheur du P. Gaudeau dans ses recherches, c'est un devoir pour nous de signaler à cette occasion les nombreuses bonnes fortunes qui ont couronné ses infatigables et sagaces investigations en Italie, en Espagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique. A l'Athénée de Boston, il a retrouvé le poème d'Isla sur la *Vie de Cuvrou* ; au

British Museum, plus de cent cinquante lettres inédites et inconnues, retraçant la vie des Jésuites espagnols expulsés en Italie; enfin en Espagne, une foule de documents biographiques ou littéraires, la plupart fort intéressants.

Aussi ce mérite a-t-il valu à l'auteur les félicitations de ses juges. M. Duméril, doyen, qui présidait la soutenance, le 29 janvier, à la faculté de Toulouse, — la seule qui possède en France une chaire de littérature espagnole, — n'a pas moins su gré au candidat et de sa grande impartialité dans les appréciations, et de la distinction d'un style aisé et délicat, alerte et spirituel. M. Mérimée, rapporteur, très compétent dans la question, a exprimé sa satisfaction de voir ouvert au public français ami de l'Espagne, un aperçu nouveau et lumineux sur un coin si inexploré de l'histoire littéraire d'au-delà des monts. Tout ce que nous ajouterions ne ferait qu'affaiblir la valeur de ce jugement émané d'un tribunal officiel, où savoir égale bienveillance.

II. — Une notice dans le supplément de Moréri, communiquée à l'abbé Goujet par le P. Oudin; une diatribe diffuse, œuvre du P. Lazeri; un éloge avec fausse attribution, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* par Créteineau-Joly, telles sont les rares sources où l'érudition française était réduite à puiser le peu que l'on savait jusqu'ici sur l'humaniste espagnol Pedro Perpiñan, mort au collège de Clermont, à Paris, en 1566. Le P. Gaudeau, dans une langue qui souffre le rapprochement avec les citations du brillant latiniste, a retracé la vie et analysé les œuvres de ce littérateur étranger, tombé, dans notre pays, sur le champ de bataille de l'enseignement.

Né à Elché, le jeune Pedro fit ses études à l'Université de Valence. Son biographe est parvenu à reconstituer ce milieu académique et nous donne, avec les noms des maîtres, des notions précises sur l'esprit de leur enseignement. L'étudiant, devenu jésuite, se distingua bientôt dans les chaires de Lisbonne, d'Evora et de Coïmbre. Envoyé au Collège romain, il y professa la rhétorique, entouré de collègues qui s'appelaient Toletus, Maldonat, Clavius, Mariana, et d'amis parmi lesquels figuraient Paul Manuce et Marc-Antoine Muret. Il ne restait plus à Perpiñan que de voir Lyon, puis Paris, « la plus grande ville, dit-il naïvement, qu'il eût jamais vue au monde ».

Orateur et controversiste, il parlait contre les huguenots dans la langue de Cicéron. Ce ne sont ni ses discours, où la rhétorique perce trop sous l'éloquence, ni son traité *de Oratore*, publié pour la première fois dans ce volume, qui offrent aujourd'hui le plus d'intérêt. Le P. Gaudeau a su mettre la main sur une très curieuse correspondance dans laquelle Perpignan raconte un voyage qu'il fit en 1561, avec quatre compagnons, de Coïmbre à Barcelone, par Saragosse et le Mont-Serrat, et, de Narbonne à Avignon, par Montpellier. Le tableau de cette dernière ville est une peinture saisissante des maux causés par la Réforme et du triste état où elle avait trouvé certains couvents. « Dans l'église où ils s'arrêtent pour célébrer la messe, on leur présente des corporaux qui ne valent pas des torchons de cuisine. Montpellier appartient presque tout entier à l'hérésie. On y prêche publiquement la doctrine de Calvin. Pour offrir le saint sacrifice, il faut se cacher dans des réduits. L'évêque, désespéré et délaissé des siens, a abandonné ses ouailles au loup. »

La thèse latine du P. Gaudeau abonde, comme la française, en documents historiques et pédagogiques. Composée avec beaucoup de méthode, et écrite en *latin*, ce qui dans l'espèce est, paraît-il, assez rare, elle a été appréciée dans les termes les plus flatteurs par le savant rapporteur, M. Antoine. H. CHÉROT.

Théophile Foisset, par Henri BOISSARD. In-12 de III-319 pag. Paris, Plon, 1891.

Cette biographie d'un catholique militant, écrite par un auteur qui l'est aussi, paraît spécialement destinée, dans son intention, à ceux qui doivent et veulent l'être à leur tour.

Raconter la vie de M. Foisset, nous dit l'avant-propos, c'est résumer à grands traits l'histoire des efforts par lesquels, à travers des épreuves incessantes, l'Église catholique s'est relevée en France de l'abandon où la laissaient, il y a soixante ans, les classes élevées de la nation, jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui. Il n'est peut-être pas inutile de montrer aux jeunes gens de notre temps comment, sans avoir jamais consenti à sortir de sa province, en se confinant à dessein dans une petite fortune et dans une condition modeste, pour mettre toute l'indépendance et toute l'intensité de son travail au service de l'Église, M. Foisset a su prendre une part considérable à cette œuvre de relèvement. Ils comprendront ainsi qu'on peut faire en ce monde beaucoup de bien, en faisant peu de bruit; que pour cela il n'est pas

bosoin de génie, mais seulement de la volonté constante et ferme d'employer pour Dieu toutes les facultés qu'il nous a données, sans autre ambition que de bien faire.

Théophile Foisset naquit à Bligny-sous-Beaune, en Bourgogne, le 5 mars 1800. Son père cacha le petit enfant sous son manteau et le porta en secret chez un prêtre orthodoxe, pour lui éviter le baptême d'un curé constitutionnel. Ne serait-ce pas à cet acte de fidélité catholique que le fils dut cette trempe d'une âme fortement chrétienne que rien ne put entamer et qui se voua comme d'instinct à la défense de la foi? Caractère vif et enjoué, mais esprit sérieux, à quinze ans il étudiait seul la théologie pour combattre les idées de son frère aîné, infidèle pour un temps aux traditions religieuses de sa famille. Un peu plus tard, l'académie de Dijon ayant mis au concours l'éloge du grand Condé, ce jeune homme de dix-neuf ans, encore inconnu de tous et de soi-même, remporta le prix. Ses parents, encouragés par ce succès, l'envoyèrent étudier le droit à Dijon. Il y trouva Lacordaire, dont il fut vite l'ami, puis l'apôtre et bientôt le catéchiste.

Entré dans la magistrature, après son doctorat, déjà en relations étroites avec plusieurs des hommes les plus remarquables de cette époque, Foisset partagea dès lors sa vie entre ses devoirs de chef de famille, ses fonctions de magistrat et son dévouement aux intérêts de l'Eglise : vie d'une droiture, d'une plénitude, d'une austérité même peu communes. Voici le tableau de ses journées, tel que nous le trace son historien.

Tous les jours, à quatre heures du matin, M. Foisset était sur pied. Il allumait sa lampe et son feu, et, au milieu du calme de la nuit, il se livrait en pleine liberté à sa vaste correspondance, à ses travaux littéraires. A six heures, il éveillait toute la maison et allait entendre la messe. De sept heures à huit heures, il faisait à ses enfants un cours supérieur de religion, d'histoire, de littérature, seule part qu'il se fût réservée, car les classes ordinaires étaient confiées à Mme Foisset qui s'en acquittait matin et soir avec une parfaite régularité. A huit heures, dépouillement du volumineux courrier.

Neuf heures sonent et la consigne est levée. *Madeleine* peut introduire les visiteurs. M. Foisset se mêlait à tant de choses que quantité de gens avaient affaire à lui. Il s'était fait un devoir, en effet, de prendre part à toutes les œuvres locales, pour ne pas se confiner dans la charité théorique, et pour ne pas permettre à ceux au milieu desquels il vivait de le soupçonner d'orgueil ou d'indifférence. Comités de bienfaisance, écoles chrétiennes, œuvre des prisons, sociétés agricoles,

viticoles, littéraires, il était de tout, et partout on exploitait son intatigable zèle... Dès que son cabinet était ouvert, on y voyait entrer successivement des paysans, des lettrés, des pauvres, surtout des prêtres, « toujours bien reçus, toujours encouragés et guidés, toujours aimés, des oisifs enfin, rudement et amicalement secourus par le plus pétulant et le plus cordialement impatient des interlocuteurs ».

A dix heures, déjeuner; de onze à trois ou quatre, audience au cabinet d'instruction; puis, une promenade rapide, avec un ami d'enfance, sur les vieux remparts de la ville; les dernières heures du jour consacrées aux travaux judiciaires ou aux affaires locales, le souper, la causerie de famille, la prière et, à neuf heures, le couvre-feu.

Telle fut presque invariablement, jusqu'à la veille même de la mort toute chrétienne qui la couronna le 28 février 1873, l'existence de ce *Bourguignon impéitent*, comme il s'appelait lui-même. Il résista toujours, de parti pris, aux sollicitations qui l'appelaient sur un plus grand théâtre. Mais du fond de sa province, il se mêlait à tout le mouvement si actif de son époque, auquel sa biographie emprunte, sans exagération de son rôle, mais par le simple récit des faits, beaucoup de grandeur et d'intérêt.

Il s'était jeté dans les luttes religieuses, au moment où la campagne pour la liberté d'enseignement unissait d'abord tous les serviteurs de cette cause dans une communauté de vues et d'efforts. Plus tard, quand survinrent de tristes divisions, s'il resta dans le camp du catholicisme libéral, ce fut moins par entière conviction, semble-t-il, que par fidélité à l'amitié. Toujours est-il qu'il se montra, en général, plus réservé que ses principaux collègues, moins théologiens que lui. Plusieurs fois ses conseils inclinèrent vers le bon chemin. Il fut le dernier à se séparer de l'*Univers*, et il reprit même bientôt avec Louis Veuillot des relations qui avaient été, avant la rupture, pleines de confiance et d'intimité.

Ses dernières années furent consacrées à composer la *Vie du Père Lacordaire*. Il ne pouvait l'écrire qu'en ami; presque toujours cependant il reste historien. Avant ce livre, qui est son principal ouvrage, il avait publié une *Vie de Jésus-Christ*, qui eut en son temps un légitime succès. C'est au *Correspondant* qu'il consacra surtout son talent d'écrivain; il en fut un des collaborateurs les plus assidus et les plus sérieux.

M. Henry Boissard fut dans sa jeunesse le protégé de celui dont il nous donne la biographie. Il la puise dans ses souvenirs personnels aussi bien que dans les papiers de famille dont le dépôt lui a été ouvert, et il use des uns et des autres avec cette sobriété qui est la marque du bon sens et du bon goût. D'autres ont consacré à la mémoire d'hommes d'une importance secondaire plusieurs gros volumes, que leur longueur rend illisibles. Ici, un unique et petit volume dit tout, le dit bien et se fait lire.

L'auteur, malgré son affection pour son ancien maître, n'est pas de son école. Pour les idées, il vaut mieux que son héros, comme son héros lui-même valait mieux que la plupart de ses compagnons d'armes. Aussi, tout en écrivant avec des intentions bienveillantes et pacifiques, tout en montrant ses sympathies pour d'illustres personnages et son admiration pour leur talent, il ne craint pas de signaler, à l'occasion, leurs illusions doctrinales, de blâmer leurs écarts de conduite, et d'affirmer les vrais principes catholiques. On le constatera, en particulier, dans le chapitre sur le *Syllabus*. Ainsi le lecteur est averti que si l'on peut chercher dans M. Foisset de beaux exemples de vertu chrétienne, de vie laborieuse et de dévouement à l'Église, il ne faut pas accepter de confiance toutes les théories dont il fut, d'ailleurs avec modération et sincérité, le partisan et l'avocat.

R. DE SCORRAILLE.

Mélanges oratoires, par M. d'HULST. Deux vol. in-8, de viii-475 et 424 pages. Paris, Poussielgue, 1891. Prix : 8 francs.

Au moment où Mgr d'Hulst allait monter dans la chaire de Notre-Dame, paraissaient les deux volumes dont nous venons de donner le titre. Si l'éminent recteur de l'Institut catholique avait jamais eu besoin de pareille réclame, on aurait pu croire que les *Mélanges oratoires* allaient présenter au public le successeur des Lacordaire, des Ravignan, des Félix et des Monsabré. Ils venaient plutôt enrichir notre littérature religieuse d'une série d'œuvres qui portent en elles-mêmes, non pas seulement « quelques germes de vérité », comme l'auteur veut bien le dire, mais de grandes et belles vérités, développées chacune avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Les titres seuls de ces discours, si variés, révèlent une souplesse et une fécondité de talent peu or-

dinaires, en même temps qu'ils attestent l'activité d'un esprit toujours prêt à donner son concours aux saintes et nobles causes.

Le premier volume comprend les *Panegyriques et oraisons funèbres* et les *Allocutions de circonstance*. Les panegyriques occupent la plus grande place. La qualité principale du genre consiste dans l'art avec lequel l'orateur sait readre la physionomie caractéristique de son héros. Combien de panegyristes ne nous donnent que des portraits fantaisistes, assez vagues pour convenir à tous les saints du paradis, et par là même assez insignifiants pour ne convenir à aucun ! Tels ne sont pas les discours dont nous parlons ici. Le bienheureux Réginald, Jeanne d'Arc, saint Dominique, saint Ignace, le bienheureux Urbain II, saint Thomas d'Aquin et les autres y sont représentés avec leur physionomie particulière et leur personnalité propre, sans tomber jamais dans la monotonie fatigante d'une galerie où tous les tableaux se ressemblent. Il nous sera bien permis de signaler, entre autres, la figure de saint Ignace, que Mgr d'Hulst fait revivre avec une grande puissance, en nous le montrant dans le cadre des *Exercices spirituels*, dont il nous donne en même temps une courte, mais très lumineuse analyse.

Dans les *Allocutions et Discours de circonstance*, on admirera le zèle tout apostolique de l'homme dévoué aux œuvres catholiques, et l'à-propos que sait mettre en toutes choses un esprit aussi fin que délicat. Nous regrettons de ne pas trouver ici un discours prononcé dans une cérémonie de sacre, qui nous parut, à tous égards, une des plus belles œuvres de l'éloquence de la chaire.

Le second volume « est consacré, nous dit l'auteur, à la grande cause de l'éducation chrétienne : discours prononcés dans les collèges catholiques, à l'occasion des distributions de prix ; discours de rentrée prononcés soit à la messe du Saint-Esprit, soit dans la séance annuelle de l'Institut catholique de Paris ». Cette cause de l'éducation chrétienne, Mgr d'Hulst l'a défendue sur les théâtres les plus divers, il en a fait son œuvre de prédilection. Qu'il en parle devant les élèves qui en sont l'objet, devant les maîtres qui s'y dévouent ou devant les sectaires qui l'attaquent, on sent vibrer dans sa parole une âme et un cœur particulièrement émus. Il ne cache ni la faiblesse des uns, ni l'hostilité des autres, mais il n'est pas de ceux qui se découragent, et la lecture

de ces homélies ou de ces allocutions est vraiment fortifiante pour les soldats de la cause catholique.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le détail. Qu'il nous suffise de dire que la pensée est toujours juste et élevée, souvent très délicate et très fine, le style d'une grande pureté, et si l'éloquence ne s'entourne ici d'aucun des artifices ordinaires à tant de prédicateurs, elle n'en est pas moins saisissante et forte. Nous espérons que Mgr d'Hulst visitera bientôt encore « ses manuscrits » et nous donnera un volume nouveau de mélanges oratoires. Nous souhaitons surtout, pour le bien des âmes, l'honneur de l'Église et la défense de la vérité, une longue suite de conférences comme celles du carême de Notre-Dame en 1891.

H. MARTIN.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

MARS 1891

ROME

Le quatre-vingt-unième anniversaire de la naissance de Léon XIII et le treizième anniversaire de son couronnement ont été célébrés, les 2 et 3 mars, dans l'enceinte du Vatican, en union avec le monde catholique. Les réceptions, les cérémonies officielles, les solennités religieuses ont eu lieu, toujours selon les usages traditionnels, et toujours aussi empreints de ce caractère de majesté surnaturelle qu'on ne trouve pas ailleurs et que rend plus saisissant le reflet de tristesse mêlé, dans le temps actuel, à toutes les joies de la cour romaine. L'allocution du Pape, en réponse aux félicitations du Sacré-Collège, a été, elle aussi, pleine de grandeur et de fermeté, tout en exprimant les douleurs du Père commun de la chrétienté.

« Une année de pontificat de plus s'est accomplie pour Nous ces jours-ci. Elle aussi s'est écoulée au milieu de sollicitudes et d'amertumes très graves, par suite des difficultés de tout genre suscitées partout contre l'Eglise. Quant à l'année qui commence, si toutefois la bonté divine Nous l'accorde, Nous ne savons pas au juste ce qu'elle Nous apportera. Mais les conditions présentes de la société humaine Nous la font entrevoir comme devant être non moins féconde en nouvelles tribulations.

« C'est pourquoi Nous tenons pour opportuns et hautement agréables les vœux qu'élève vers Dieu pour Nous, en cette occasion, le Sacré-Collège des cardinaux, ainsi qu'il vient de Nous le manifester par l'organe de son doyen. Ce qui accroît à Nos yeux la valeur de ces vœux et la satisfaction qu'en éprouve Notre cœur, c'est que vous les avez confiés à la puissante intercession du pontife saint Grégoire le Grand, en ces jours où, pour le treizième centenaire de son élection, sont mis en lumière les actes de son mémorable pontificat... »

Léon XIII a fait ensuite un rapprochement éloquent entre ce que le pape du sixième siècle a réalisé et ce que lui-même il a voulu réaliser, au milieu des mêmes obstacles et des mêmes épreuves, *Urbi et Orbi*, pour le bien de Rome et de l'Italie, pour les pays catholiques, pour

l'Orient, pour les peuples infidèles, pour les races encore vouées à l'esclavage, aussi loin qu'il a été possible de les atteindre.

Ce magnifique parallèle qui montre la papauté aussi forte, aussi agissante, aussi bienfaisante à la fin du dix-neuvième siècle qu'elle l'était à la fin du sixième, peut s'offrir à tous ses ennemis, à tous ses vainqueurs apparents, comme un excellent sujet de réflexion pendant les fêtes qui vont être célébrées en l'honneur de saint Grégoire le Grand. Elles sont fixées aux 11, 12 et 13 avril. Elles se préparaient d'ailleurs depuis longtemps, par l'initiative d'une commission que préside le cardinal-vicaire de Rome. Le 8 février dernier, le Souverain Pontife lui adressait une lettre, par laquelle il accordait de nouveau à l'œuvre sa haute approbation et ses encouragements.

Dans un *Motu proprio* du 14 mars, Léon XIII s'est occupé du rétablissement et de l'agrandissement de l'observatoire du Vatican. Ce document commence par affirmer une fois de plus combien l'Église s'est de tout temps intéressée aux sciences humaines, et en particulier à l'astronomie, dont les données servent à établir le calendrier ecclésiastique. Puis il rappelle que Grégoire XIII assigna une tour du Vatican pour servir aux études astronomiques d'une commission de savants; que cet observatoire longtemps délaissé fut en partie restauré par Pie VI, mais sans résultats durables, d'autres lieux de Rome ayant offert à l'œil, pour contempler la voûte céleste, un champ plus libre de tous côtés. Après que la ville sainte a été envahie par les ennemis, il a paru bon de rétablir sur son ancienne tour l'observatoire qui avait précédé les autres et servi à de glorieux travaux.

Cependant, afin de lui donner ce qui lui fait défaut, quant à l'étendue du champ de vue, il aura pour complément et dépendance, au sommet de la colline vaticane, la haute tour du fort Léonin, où va être installé un grand équatorial muni de tous les appareils photographiques les plus perfectionnés. Une partie des instruments nécessaires sont des cadeaux offerts à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII. Le Père François Denza, des Cleres réguliers de Saint-Paul, dits Barnabites, est confirmé dans ses fonctions de directeur. Un règlement et des fonds assurent la bonne organisation de l'observatoire et la marche des travaux.

FRANCE

Chambres et gouvernement. — Plusieurs délibérations des Chambres ou mesures du gouvernement ont offert un triste intérêt, celui de montrer de plus en plus les abus qui rongent une société engagée et poussée dans la voie de l'irrégion et du sensualisme.

Ainsi la question de la réglementation ou de l'interdiction pure et simple du pari mutuel sur les hippodromes a manifesté jusqu'où se porte la frénésie de ce jeu, qui absorbe, au profit d'une tourbe d'exploiteurs, la fortune, l'épargne, le pain de tant de familles. Le ministre de

l'intérieur a été amené à déclarer que, pendant la belle saison, trente-cinq millions chaque mois allaient s'engloutir dans ce gouffre. Cependant, aucune mesure définitive n'a encore été prise. Le 28 février, le ministère présentait un projet de règlement qui, entre autres mesures, fixait la part revenant à la ville de Paris des sommes prélevées par le gouvernement sur les mises des parieurs. Le projet a été très justement rejeté : eût été approuver le jeu lui-même. En conséquence, le ministre de l'intérieur a dû interdire et a interdit, en effet, sur les champs de courses l'installation accoutumée des agents et des baraques qui servent à ces paris. De là, grand émoi et grands cris; on a réclamé au nom du noble exercice des courses, des éleveurs de la race chevaline, des pauvres même, dont un grand nombre n'ont besoin du secours insignifiant qu'on leur prélève sur ces paris, que pour s'être ruinés en y prenant part : raisons d'apparence honnête qui cachent les véritables, chez les uns la passion du jeu, chez les autres la crainte de perdre de gros bénéfices. Enfin le ministre de l'agriculture, M. Develle, a déposé un projet, dont la Chambre a réclamé l'urgence le 12, pour réglementer les courses de chevaux, non sans quelques concessions au sujet des paris; une commission en est saisie. Telle a été la grande question qui a tenu en éveil l'opinion et la presse. L'hippodrome redevient à Paris ce qu'il fut à Byzance!

Le 2, à la Chambre des députés, et le 19, au Sénat, une discussion sur un crédit supplémentaire de 327 000 francs, demandé par M. le ministre de l'instruction publique pour les collèges, a ramené des détails de statistique intéressants et instructifs. Le rapporteur, M. Charles Dupuy, a constaté que, sur 158 238 élèves de l'enseignement secondaire, si 87 979 appartiennent à l'enseignement officiel de l'État, 70 259 appartiennent à l'enseignement libre, synonyme ici de catholique, soit 55 p. 100 d'un côté et 45 p. 100 de l'autre. Grand péril pour le pays que cette jeunesse encore abandonnée à l'influence du clergé! On a fait observer pour la centième fois que cet enseignement libre est du moins fort économique, puisqu'il ne demande rien, lui, à l'État, et qu'il n'empêche pas ceux qui le soutiennent de payer les impôts dont l'enseignement rival profite largement. On a ajouté encore que les collèges besogneux ne méritent pas les sacrifices incessants que l'on demande en leur faveur; avec eux on n'en a pas pour son argent. En général, ils ont peu d'élèves, surtout peu d'internes; or, c'est l'internat principalement qui absorbe les fonds. Soixante-deux n'en ont pas plus de vingt; vingt n'en ont pas plus de dix; quatre n'en ont aucun, bien que l'installation soit celle d'un internat. Cette misère de personnel enseigné a paru sans doute aux députés un titre de plus pour obtenir de prompts secours : les crédits supplémentaires ont été votés. A cette occasion on a entendu, dans la Chambre et dans la presse impie, les menaces périodiques à l'adresse de l'enseignement libre, qui se mêlent toujours aux discussions de ce genre. Des voix se sont élevées pour demander que les carrières publiques ne soient ouvertes

qu'à ceux qui auront étudié dans les lycées et collèges officiels. Ni les mérites de l'enseignement universitaire, ni les millions du trésor public ne parvenant à mettre suffisamment en honneur les établissements de l'État, on fera appel, pour les repeupler, à la loi et à l'ostracisme contre tous les autres. Nous n'y sommes pas encore ; mais c'est le rêve de bien des avocats de la liberté !

Au Sénat, le 10 mars, M. Maxime Lecomte adressait à M. Fallières, ministre de la justice, une question sur le récent voyage à Rome de Mgr Freppel : l'autorisation avait-elle été demandée, comme le prescrivent les articles organiques ? Le ministre, sans s'arrêter aux sous-entendus, a répondu à la question elle-même, que l'autorisation n'avait pas été demandée, sans doute par préoccupation et empressement, que d'ailleurs il l'aurait volontiers accordée. Il eût été plus franc d'avouer qu'on ne voulait ni ne pouvait urger l'exécution de vieux règlements despotiques et surannés. Quant à l'illustre prélat, les catholiques lui sauront gré d'avoir agi, en pratique, d'accord avec la doctrine que l'Église n'a cessé de professer au sujet des articles organiques : en droit ils n'existent pas.

Colonies. — Tout le mois a été rempli par des inquiétudes au sujet des colonies. D'abord, l'opposition faite depuis longtemps par les habitants de Terre-Neuve contre nos droits de pêche étant devenue plus vive, la France et l'Angleterre se sont entendues pour soumettre cette question à un arbitrage. On craint que le gouvernement ne fasse bon marché, là comme ailleurs, des intérêts dont il a la garde.

L'Algérie a occupé le Sénat pendant toute une semaine, à la suite d'une interpellation du pasteur protestant Dide. Elle a fourni l'occasion au gouverneur général, M. Tirman, de chercher à justifier son administration avant de se retirer ; à M. Ferry, de reparaitre et de reprendre un rôle ; à des orateurs sincères, de provoquer d'utiles explications ; au pays, d'apprendre une fois de plus que sa grande colonie, après soixante ans de conquête, végète encore dans un fort triste état, coûtant toujours beaucoup plus qu'elle ne rapporte, et ne comptant qu'une minorité dérisoire de colons français, noyés dans une population indigène qui ne se révolte plus, sans doute, faute de le pouvoir, mais qui reste séparée de ses maîtres par les idées et les sentiments autant que par les mœurs et les coutumes immuables. C'est la conséquence de toutes les fautes commises dans cette œuvre de colonisation, et surtout de l'aveuglement avec lequel on a toujours empêché la religion chrétienne d'exercer sur ces races conquises son influence civilisatrice. Une commission a été nommée : c'est, dans le parlementarisme, le moyen classique de dire à la nation qu'on va s'occuper activement de quelque intérêt urgent, et de ne rien faire.

Du Tonkin, des nouvelles alarmantes ont appris que la contrée, loin d'être pacifiée, est toujours ouverte aux bandes de rebelles et de pirates, et que les troupes d'occupation, trop réduites, ne peuvent suffire à les contenir et à les refouler. Le gouvernement s'est fait adresser

de là-bas des télégrammes très rassurants, qui n'ont rassuré personne sur l'état et l'avenir de cette colonie.

A Madagascar, il vient de se passer un fait qui montre avec quelle facilité le gouvernement de la République sacrifie à l'esprit sectaire les meilleurs défenseurs des intérêts de la France et ces intérêts eux-mêmes. Durant le mois de juin dernier, quelques-uns de nos nationaux établirent à Tananarive une loge maçonnique, mais à la mission catholique on ne le sut que dans les premiers jours du mois d'août. Mgr Cazet, vicaire apostolique, avertit le résident des inconvénients que cette loge pourrait avoir, même au point de vue de l'influence française, sans parler des considérations d'ordre religieux. Plus tard, à la mi-septembre, le prélat eut une entrevue avec le vénérable de la loge, qui jusque-là avait affecté d'entretenir avec lui d'excellents rapports. Aussi les missionnaires ignoraient-ils qu'il fût 33^e et dernier degré, et même qu'il fût franc-maçon. Unissant leurs conseils à ceux qu'il venait lui-même de recevoir de Paris, ils l'engagèrent à fermer la loge, en vue du bien général ; mais ce fut en vain. Il était nécessaire, pour prémunir les néophytes, de leur faire connaître la bulle *Humanum genus*. Le vénérable avait reconnu que l'autorité religieuse avait le droit et le devoir de la publier. Elle fut donc lue et expliquée aux fidèles dans la cathédrale de Tananarive. Le vénérable répondit à cet acte en affichant et répandant dans la ville une pancarte en trois langues, où, « pour couper court, disait-il, aux calomnies et aux manœuvres que certaines personnes emploient dans le but peu honorable de fausser l'opinion », il exposait la *Déclaration des principes* de la franc-maçonnerie. Les missionnaires ne pouvaient garder le silence sans jeter dans le doute leurs chrétiens, et sans se déshonorer aux yeux de tous. Mais au lieu de répondre à la pancarte et aux calomnies dont ils étaient l'objet, ils en firent complètement abstraction, pour éviter d'engager une polémique avec des Français. Ils se contentèrent de publier une petite brochure composée presque entièrement de textes tirés des ouvrages maçonniques, et mille fois reproduits impunément en France. Il n'y était d'ailleurs point fait mention des francs-maçons de Tananarive, ni même de leur loge. De plus, il y était dit expressément qu'on était loin d'appliquer les crimes de la franc-maçonnerie à chaque individu, ni même à chaque loge.

Malgré toutes ces sages précautions, les francs-maçons se sont prétendus attaqués *personnellement*, parce que, disaient-ils, étant peu nombreux dans le pays, ils sont indirectement désignés ; ils ont porté l'affaire au tribunal consulaire, qui leur a donné raison. Le vicaire apostolique, malgré la défense éloquente et irréfutable d'un missionnaire, le P. Camboué, ancien avocat, a été déclaré coupable, pour le fait de la brochure, de diffamation et d'injure publique, et condamné à mille francs d'amende et dix mille francs de dommages-intérêts envers le vénérable et un autre franc-maçon. Appel de la sentence a été immédiatement interjeté à Bourbon. On a remarqué qu'à Paris un grand journal

gouvernemental et d'esprit protestant a fait connaître l'issue du procès plusieurs jours avant que les courriers aient pu l'apporter. L'affaire en est là. Mais quand on constatera que le peu d'influence française, lentement et péniblement acquis par les sucurs de nos missionnaires et le sang de nos soldats, passe de plus en plus aux Anglais nos rivaux, que notre protectorat n'existe encore que sur le papier, et que les Hovas se jouent du drapeau et du représentant de la France, on saura à l'ineptie et à l'iniquité de quels hommes il faut l'attribuer.

Mouvement religieux. — A l'intérieur de la France, l'événement le plus notable est la publication par le cardinal-archevêque de Paris, d'une *Réponse aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social*. Ce grave document invite à placer les intérêts religieux au-dessus de tous les autres et à s'unir pour leur défense sur le terrain catholique :

« Il s'agit de savoir si la France restera chrétienne ou si elle cessera de l'être, telle est la vraie question posée depuis un siècle. »

L'éminent prélat rappelle ensuite que dès 1882 on comptait vingt-sept projets de loi déposés aux Chambres, ayant pour but de détruire peu à peu toutes les libertés religieuses, et il signale les trois plus grandes atteintes portées au christianisme : la laïcisation de l'enseignement accomplie en droit et presque achevée en fait ; la destruction des congrégations religieuses par voie d'expulsion et de spoliation ; l'incorporation sacrilège du clergé dans l'armée.

« Il n'y a donc aucunement lieu de s'étonner de l'inquiétude profonde qui existe chez les hommes qui veulent également demeurer fidèles à la France et à l'Église. Grâce à Dieu, il y a parmi nous un grand nombre d'hommes qui comprennent cette belle parole de Léon XIII : « Si nous devons aimer le pays où nous sommes nés et « avons vu la lumière, et si nous sommes tenus de l'aimer d'une telle « affection qu'un bon citoyen n'hésite pas à mourir pour sa patrie, c'est « le devoir des chrétiens d'avoir la même affection, et plus grande encore, « pour l'Église. »

« C'est à ces chrétiens, à ces Français que nous adressons notre réponse.

« Il importe, avant tout, de bien dégager les deux termes de la question ; il ne faut pas la restreindre, nous allons dire la rapetisser à des compétitions de forme politique, de république ou de monarchie. Le pape Léon XIII, suivant la tradition constante du Siège apostolique, nous dit, dans l'encyclique déjà citée : « L'Église, gardienne fidèle de « ses droits, et non moins respectueuse des droits d'autrui, ne prétend « pas qu'il lui appartienne de régler quelle est la forme du gouverne- « ment, quelles sont les institutions que doivent préférer les peuples « chrétiens dans les choses civiles. Elle ne condamne aucune des formes « de gouvernement, pourvu que la religion et la loi morale soient res- « pectées. »

« Dans la sphère politique, il peut y avoir matière à de légitimes dissentiments entre les hommes qui cherchent honnêtement le bien public ;

Léon XIII le reconnaît, mais il ajoute immédiatement : « Quand la foi chrétienne est en péril, tout dissentiment doit cesser, et l'on doit, d'un commun accord, prendre la défense de la religion, qui est le bien suprême de la société et le but auquel tout doit être rapporté. »

De ce principe, Mgr Richard déduit et expose le devoir actuel de tous les catholiques de s'unir, quelles que soient leurs opinions politiques, pour revendiquer énergiquement, par les voies légales et par tous les moyens légitimes, les droits de l'Église, surtout en ce qui concerne l'enseignement de la jeunesse, la liberté de la vie religieuse et l'exemption du clergé.

Cette lettre a eu le retentissement qu'elle méritait. Presque tous les évêques de France lui ont fait écho. Tous rendent hommage aux sentiments élevés de zèle et de patriotisme qui l'ont inspirée. Tous aussi adhèrent au but qu'elle propose, celui de faire appel aux catholiques et d'organiser leurs efforts pour résister à la persécution. L'accord sur ce point est complet et ne souffre en rien des nuances d'opinion et de langage qui se manifestent, touchant la manière dont il convient de subordonner, car il n'est plus question d'abandon, les prétentions des partis politiques à la défense de la cause catholique. Le signal est donné : puissent les paroles amener les actes !

Un autre document épiscopal mériterait à des titres spéciaux d'être reproduit : nous ne pouvons que le signaler. C'est la lettre ferme, noble, éloquente, adressée par Son Em. le cardinal Bernadou, archevêque de Sens, après le cardinal Foulon, au président de la République, en faveur des congrégations religieuses que le lise est en train de spolier. Citons les dernières lignes :

« La charité catholique trouvera toujours un coin de terre libre pour y porter son dévouement, mais ce coin de terre ne sera plus la France ; elle aura cessé d'être la patrie de la liberté et de la charité. Une espérance me restait pour me consoler des malheurs de mon pays : l'espérance de voir tous ses enfants, unis dans une même pensée et un commun désir, travailler ensemble au relèvement de la France. N'était-ce donc qu'un rêve... et Dieu ne m'aurait-il donné de longs jours que pour revoir encore parmi nous des *suspects* et des *parias*? J'ai trop de confiance dans la justice de mon pays et dans la sagesse de celui qui préside à ses destinées, pour ne pas croire qu'il sera enfin donné satisfaction à des intérêts dont ma charge d'évêque m'imposait le triste mais nécessaire devoir de prendre la défense. »

Un autre méfait indigne, mais plus local, a provoqué de la part d'un évêque une autre protestation énergique et touchante. Ce méfait est la campagne sectaire et hypocrite menée par la municipalité de Marseille, pour l'enlèvement de la statue du saint évêque Belzunce : il ne faut plus qu'on voie son image sur ces places et ces voies qu'il a tant de fois parcourues en allant visiter les pestiférés et prier pour eux ! Mgr Robert a fait entendre le cri de la conscience chrétienne et de l'humanité, contre cette ingratitude et cet outrage.

Mort du prince Jérôme Napoléon. — Le 17 mars, mourait à Rome, après une longue et cruelle agonie, un prince dont la mémoire est peu glorieuse et qui laisse bien peu de regrets. Dieu avait donné à Jérôme Napoléon des talents qui auraient suffi à illustrer une autre vie ; ce Bonaparte ne montra guère d'autre courage qu'une audacieuse impiété ; cette comédie sacrilège d'un dîner gras le jour du vendredi saint, en compagnie de Sainte-Beuve et d'About, est à peu près le seul souvenir qui restera de ce *César déclassé*.

Il fut constamment l'ennemi de son cousin Napoléon III et son mauvais génie. L'empereur eut toujours la faiblesse d'écouter ce prince révolutionnaire, et il eut le très grand malheur de suivre ses conseils dans la question romaine.

Devenu le chef de la famille des Bonaparte, à la mort du prince impérial, le prince Napoléon se déclara pour une république dont il serait le président ; attitude peu fière, qui ne le garantit point contre les lois odieuses de la proscription. Il est allé mourir en exil, dans cette Rome sacrilège occupée par le roi son beau-frère.

Les pieux efforts des cardinaux Bonaparte et Mermillod, les larmes et les prières de la princesse Clotilde ont-ils touché cette âme endurcie ? Il paraît certain que le prince moribond a reçu l'extrême-onction ; s'est-il repenti et confessé ? On l'a dit, mais en des termes trop vagues pour ne pas laisser bien des craintes.

L'un des châtimens infligés à sa mémoire aura été l'oraison funèbre dont il a été gratifié dans le Parlement italien. Le président de la Chambre, annonçant la mort du prince, a félicité le gouvernement usurpateur de l'appui et de l'amitié que le prince Napoléon lui donna « en tout temps, dans toutes les circonstances, et notamment dans les plus difficiles ».

Aussi l'Italie offre-t-elle, ajoute le président, un « tribut de reconnaissance à la mémoire du prince Napoléon, mort dans cette Rome si fièrement revendiquée par lui comme le libre siège de l'unité de l'Italie... » (*Très vives approbations.*) Le président du Sénat et le ministre di Rudini ont tenu à peu près le même langage.

Il y a des éloges qui sont une punition. Ceux-là, le prince Napoléon les méritait.

Le prince Victor, son fils aîné, que les impérialistes fidèles ont toujours regardé comme leur chef, depuis la mort du fils de Napoléon III, saura-t-il rendre vie et vigueur à son parti ? L'avenir le dira. Aux Bonaparte il suffit parfois d'un coup de force pour conquérir le pouvoir, comme il suffit d'un autre coup de force pour le leur enlever.

ÉTRANGER

Autriche. — Nous avons parlé, le mois dernier, de la lettre collective que les évêques d'Autriche ont adressée aux fidèles de leurs diocèses, affirmant leur volonté de s'employer, par une action énergique

et commune, au relèvement religieux et moral de l'Autriche, et surtout exhortant les catholiques à voter selon leur conscience aux prochaines élections.

Le Saint-Père en a été grandement consolé, et le 3 mars, il félicitait de cette initiative heureuse et féconde les cardinaux Fürstenberg, archevêque d'Olmütz, Schönborn, archevêque de Prague, et tout l'épiscopat de l'empire d'Autriche :

« Dans cette rivalité si noble de zèle pastoral, écrit Léon XIII, les évêques d'Autriche se sont distingués et Nous voulons vous payer ici le tribut d'éloges qui vous est dû... Nous avons appris récemment avec grande joie que vous aviez adressé aux fidèles de vos diocèses une lettre collective, qui a été pour Nous une preuve éclatante de l'accord intime de vos volontés, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts catholiques. »

Pour maintenir cet accord et déterminer efficacement le but et les moyens de l'action, le Saint-Père les exhorte à tenir chaque année de ces réunions qui sont « déjà en vigueur dans un certain nombre de pays et qui ont donné jusqu'ici des fruits vraiment heureux » ; — réunions qui ont « servi d'exemple et d'encouragement aux laïques même d'autres nations... L'exemple et les exhortations des évêques ont puissamment excité l'ardeur et l'activité des catholiques pour la tenue de congrès nationaux, provinciaux ou locaux ; ce qui a été une œuvre pleine de sagesse. »

Quant aux sujets de délibération que les vénérables membres de l'épiscopat pourront et devront choisir, le Pape les énumère et les précise comme il suit :

1° Les moyens de promouvoir « l'obéissance et la piété filiale » des catholiques à l'égard du Souverain Pontife, et de travailler à rendre au Saint-Siège ses droits et sa liberté : « Puisque vouloir que le Pontife romain ne soit soumis à aucun pouvoir humain, et qu'il soit pleinement et parfaitement libre, est une obligation sacrée qui regarde les catholiques de toutes les nations, que les évêques se concertent à cet effet et s'appliquent à entretenir et à exciter le souci des fidèles pour cette très juste cause, en vue d'en hâter l'heureuse issue ; »

2° Les difficultés qui seraient survenues dans leurs églises ;

3° La formation et l'éducation du clergé ; comment encourager la jeunesse des séminaires à la « vertu généreuse » et à « l'étude des hautes sciences » ;

4° La préservation des fidèles contre les « périls et embûches » qui les environnent ; les moyens les plus efficaces seront :

« Des sermons et catéchismes sur les sujets sacrés, appropriés aux hommes, aux âges, aux lieux ; des confréries pieuses et diverses de laïques, approuvées et recommandées par l'Église ; l'observation, le respect absolu des fêtes ; et aussi les établissements ou œuvres de nature à préserver les fidèles, la jeunesse surtout, de la perversité et de la corruption, et à multiplier la très salutaire fréquentation des sacre-

ments ; enfin les livres, journaux et autres publications à répandre pour la défense de la foi et la sauvegarde des mœurs.

« En cette matière il importe beaucoup de recommander aux évêques ce qui Nous tient depuis longtemps à cœur et sur quoi Nous insistons fréquemment, savoir que le travail des écrivains catholiques, bien réglé, bien ordonné, soit encouragé et développé.

« Certes, il faut reconnaître en tout pays à ces écrits excellents, qu'ils soient quotidiens ou périodiques, une grande utilité pour les intérêts religieux et civils, soit qu'ils les soutiennent directement et les fassent prospérer, soit qu'ils repoussent les attaques des adversaires qui cherchent à leur nuire et qu'ils écartent l'impure contagion. Mais dans l'empire autrichien, il faut leur attribuer une extrême utilité...

« C'est pourquoi il serait convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers, qui seraient comme les champions de l'autel et du foyer, institués de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque, avec lequel ils s'appliqueraient à marcher justement et sagement d'accord ; le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter les secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs forces et leur pouvoir. »

5° Enfin « la sollicitude des évêques doit s'étendre encore à une autre cause importante qui vous tient justement à cœur, comme Nous l'avons vu par votre lettre collective adressée aux fidèles : la cause des ouvriers, qui ont besoin, à un si haut degré, de l'aide de la religion pour bien accomplir leur tâche aussi bien que pour adoucir leurs souffrances.

« Cette question, qui est du domaine de la question sociale, si ardemment débattue de nos jours, exige un remède d'autant plus prompt que les difficultés qui s'opposent à la solution sont plus grandes.

« Si les évêques consacraient à cette solution, autant que cela leur sera possible, leur attention et leurs efforts ; s'ils avaient soin que les préceptes évangéliques de la justice et de la charité soient hautement respectés dans toutes les classes de la société ; s'ils arrivaient de n'importe quelle façon à améliorer par leur influence et par leur action la situation précaire des ouvriers, ils auraient bien mérité de la religion comme de la monarchie. »

Allemagne. — Un deuil immense vient de frapper les catholiques d'Allemagne, et l'empire vient de perdre l'un de ses plus grands hommes d'État. Louis Windthorst est mort. Depuis plus de vingt ans, l'illustre chef du centre tenait tête aux persécuteurs de l'Église, aux promoteurs du Kulturkampf, aux auteurs des odieuses *lois de mai*. Par sa haute valeur intellectuelle, mais surtout par sa volonté énergique et par l'esprit de suite qu'il sut toujours garder, Windthorst a conquis et assuré au parti catholique de son pays une puissance avec laquelle l'État protestant a dû compter, devant laquelle même il a dû céder.

Windthorst prendra place, dans l'histoire du dix-neuvième siècle, à côté de ces pacifiques et immortels conquérants qui s'appellent O'Connell et Garcia Moreno.

Il était né le 17 janvier 1812, au hameau de Kaldenhof, dans l'ancienne principauté ecclésiastique d'Osnabruck; ses parents étaient de modestes cultivateurs. Windthorst avait d'abord songé au sacerdoce; puis, après avoir suivi les cours de droit aux universités de Göttingue et d'Heidelberg, il avait rapidement acquis une réputation de juriconsulte; il obtint en 1848, du roi de Hanovre, un poste élevé dans la magistrature, fut élu député à la Diète de Hanovre, puis président de la Chambre des députés hanovrienne, et fut enfin nommé ministre de la justice. Il usa de toute son influence contre les tendances unitaires qui se faisaient jour au Parlement allemand de Francfort, et essaya d'appuyer le Hanovre sur l'Autriche.

En 1866, il accepta, à contre-cœur, d'entrer au Landtag prussien; et après l'établissement de l'empire d'Allemagne, le chef incontesté du parti guelfe prit en main les intérêts de la cause catholique; avec quel courage et quels succès, tout le monde le sait. Il défend tour à tour les congrégations religieuses et la représentation nationale pour l'Alsace-Lorraine: il s'oppose aux expulsions des religieux, aux suppressions de traitement pour les prêtres catholiques, et à toutes les mesures imaginées par M. de Bismarck pour écraser le catholicisme.

En même temps, il maintenait l'indépendance du centre, qui gagnait du terrain, grâce au caractère et à la sage fermeté de son chef. On n'a pas oublié avec quelle habileté Windthorst sut se conduire et diriger son parti dans la fameuse question du septennat, puis en face de la coalition du *Cartel*, et enfin à propos de la législation sur les socialistes.

Bref, pendant plus de vingt ans, Windthorst a été l'homme le plus vaillant, le plus méritant de l'empire, comme aussi l'un de ses premiers orateurs; peut-être tel ou tel de ceux qu'il a combattus laisseront un nom plus bruyant dans l'histoire, pas un n'en laissera un plus bienfaisant ni plus respecté. La Compagnie de Jésus, qu'il a défendue en toute circonstance, se souviendra que l'un des derniers actes politiques de Windthorst a été l'appui donné à la motion en faveur du rappel des Jésuites.

Au-dessus de tous les témoignages rendus à sa mémoire, soit dans son pays, soit dans les nations voisines et rivales, il faut placer celui de S. S. Léon XIII. Récemment, le Souverain Pontife avait affirmé la haute estime qu'il faisait de ce généreux soldat de l'Église, en lui conférant « les insignes du premier rang de l'ordre équestre de Saint-Grégoire-le-Grand ». Aussi, à l'annonce de sa mort, Léon XIII s'est-il empressé d'exprimer ses condoléances aux principaux membres du centre allemand.

R. DE S.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE JANVIER

Le Miracle au dix-neuvième siècle : Lourdes devant la science (fin), par le P. H ^e MARTIN.	5
Les Malfaiteurs littéraires : Le Théâtre, par le P. ÉT. CORNUT .	28
Le Surintendant Fouquet, ami des livres, par le P. H. CHÉROT.	54
Les Congrégations religieuses et l'égalité devant l'impôt, par le P. L. DURAND	82
L'Union des catholiques français, par le P. R. DE SCORRAILLE.	101
Marins et Missionnaires : La Campagne du <i>Phoque</i> ; Occupation de la Nouvelle-Calédonie (suite), par le P. A. DE SALINIS. . .	127
Bibliographie.	152
Le Divorce et la séparation de corps, <i>Henri Coulon</i> . — L'Ennemi sociale, <i>Paul Rosen</i> . — La Chevalerie, <i>Léon Gautier</i> . — La Vie de saint Ignace de Loyola, <i>R. P. Clair, S. J.</i>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. CH.	171

LIVRAISON DE FÉVRIER

Le « Blaise Pascal » de M. Joseph Bertrand et la critique, par le P. H. CHÉROT.	177
Marins et Missionnaires : La Campagne du <i>Phoque</i> ; Occupation de la Nouvelle-Calédonie (fin), par le P. A. DE SALINIS. . . .	200
Les Congrégations reconnues et les lois fiscales de 1880 et de 1884, par le P. L. DURAND	234
Études d'histoire pontificale : le Pape Jean VIII, par le P. A. LAPÔTRE.	252
Berryer orateur politique et judiciaire (dernière partie), par le P. G. SORTAIS	288
Mélanges :	
I. Du nombre des élus au point de vue de l'Apologétique, par le P. CH. LACOUTURE	312
II. L'Internonce à Paris pendant la Révolution, par le P. V. DELAPORTE.	381

Bibliographie	323
<p>Le Nouveau Testament et les origines du Christianisme, <i>J. Fontaine, S. J.</i> — La Fête oculaire dans le ciel, <i>abbé J.-F. Brinquant.</i> — Éléments de psychologie de l'homme et de l'enfant, <i>F. Maillot.</i> — Institutions philosophiques : Logica, <i>J.-J. Urraburu, S. J.</i> — Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier, <i>P. Bliard, S. J.</i> — Amélie de Vitrolles, sa vie et sa correspondance. — Physiologie de l'amour moderne, <i>P. Bourget.</i> — L'abbé Roitelet, <i>Ferd. Fabre.</i></p>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. F. P.	342

LIVRAISON DE MARS

Un cas d'astrologie au dix-neuvième siècle, par le P. A. HATÉ .	353
Le Concile du Vatican, par le P. G. DESJARDINS	383
Le Cardinal Maury, d'après sa <i>Correspondance</i> et ses <i>Mémoires inédits</i> , par le P. H. CHÉROT	398
L'Évolutionnisme des idées-forces, par le P. CH. DELMAS . . .	427
Bulletin littéraire : Poètes et poèmes, par le P. V. DELAPORTE. .	449
Mélanges.	
La Carte de Madagascar, par le P. D. ROBLET, S. J.	481
Bibliographie.	496
<p>La Passion. Essai historique, <i>R. P. M.-J. Ollivier.</i> — La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au point de vue historique et archéologique, <i>abbé G. Martin.</i> — Luthers Lebensende (La Mort de Luther), <i>Paul Majunke.</i> — Monasticon belge, <i>R. P. Dom Ursmer Berlière.</i> — Vie de Mgr de Laval, <i>abbé Auguste Gossetin.</i> — Un admirable inconnu. Le R. P. Étienne de Carheil, S. J., <i>R. P. Orhand.</i> — Actes du Congrès international des Oeuvres et Institutions féminines (1889). — La Recherche de la paternité, <i>Gustave Rivet.</i></p>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. M.	521

LIVRAISON D'AVRIL

L'Étude de Jésus-Christ dans son milieu humain, par le P. L. MÉCHINEAU.	529
La Lutte pour la vie; un « Sedan scientifique », par le P. H. MARTIN	562
A propos de Bibliographie : critique et réclame, par le P. J. BURNICHON	586
Études d'histoire pontificale : le Pape Jean VIII (suite), par le P. A. LAPÔTRE	606

Mélanges.

- I. Décisions du Saint-Siège : Compte de conscience ; Décret apostolique du 17 décembre 1890 ; — Mariages mixtes en Hongrie ; — Duel dans les Universités d'Allemagne, par le P. S. ADIGARD 640
- II. Les Jeux de Collège, par le P. V. DELAPORTE 664

Bibliographie 673

Salomon, son règne, ses écrits, *Mgr Meignan*. — Éléments de philosophie, *G. L. Fonsegrive*. — Vie de saint Louis de Gonzague, *Ch. Clair, S. J.* — Les Prêcheurs burlesques en Espagne au dix-huitième siècle ; étude sur le P. Isla ; — De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus, *B. Gaudeau, S. J.* — Théophile Foisset, *H. Boissard*. — Mélanges oratoires, *Mgr d'Hulst*.

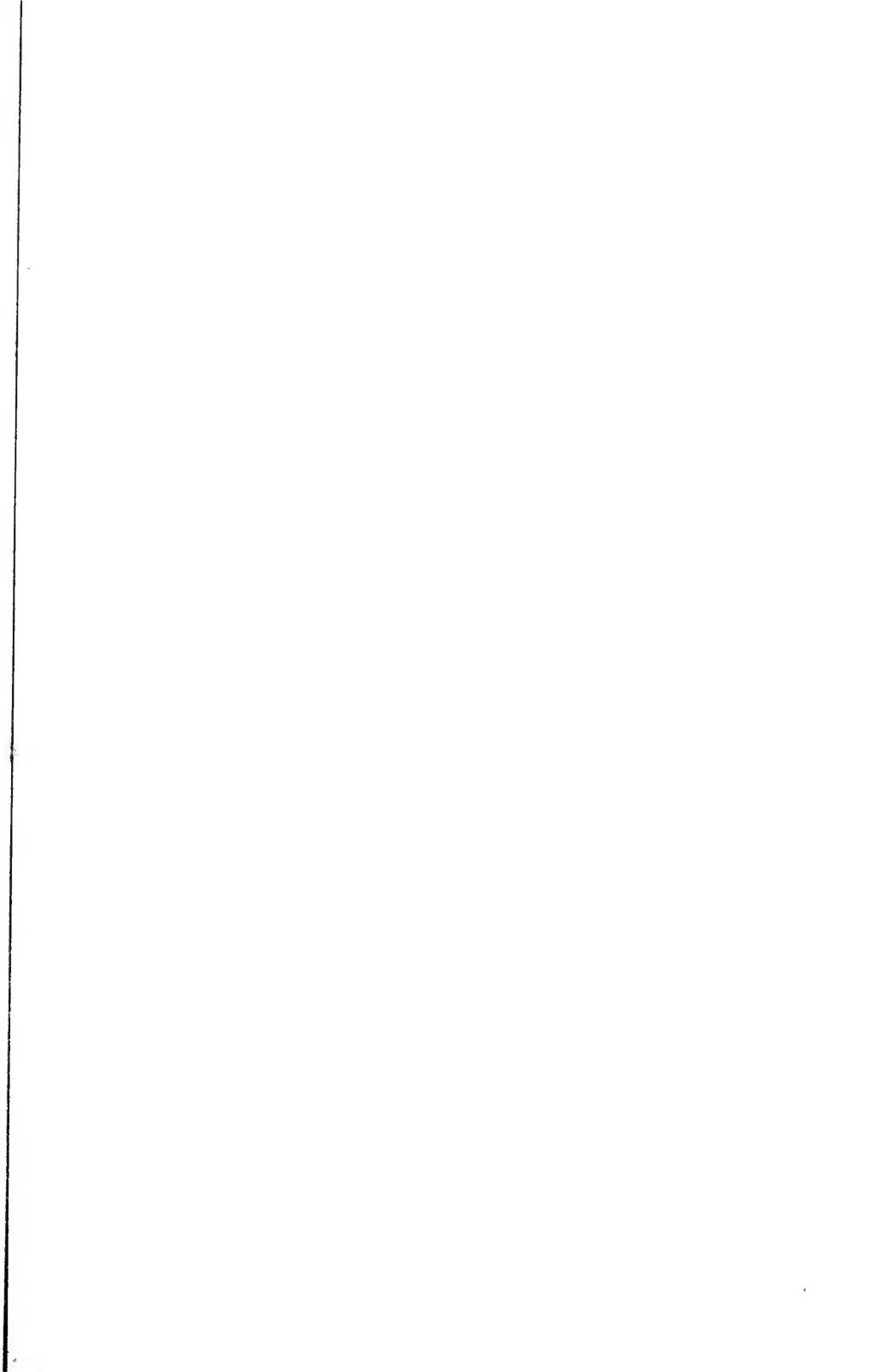
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. R. DE S. 691

ERRATA.

- P. 314, ligne 20-23, lire : C'est le sentiment de saint Justin, ou de l'auteur des *Questions et réponses aux orthodoxes* (Patrol. gr. de Migne, t. VI), sentiment que Suarez (*De Aug.* l. VI, c. xvii, n° 11) ne trouve pas improbable.
- P. 441, dernière ligne : au lieu de principe immatériel, lire p. matériel.
- P. 445, note : au lieu de intensivité, lire extensivité.

FIN DU TOME LIII

Le Gérant : P.-P. BRUCKER.





PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

